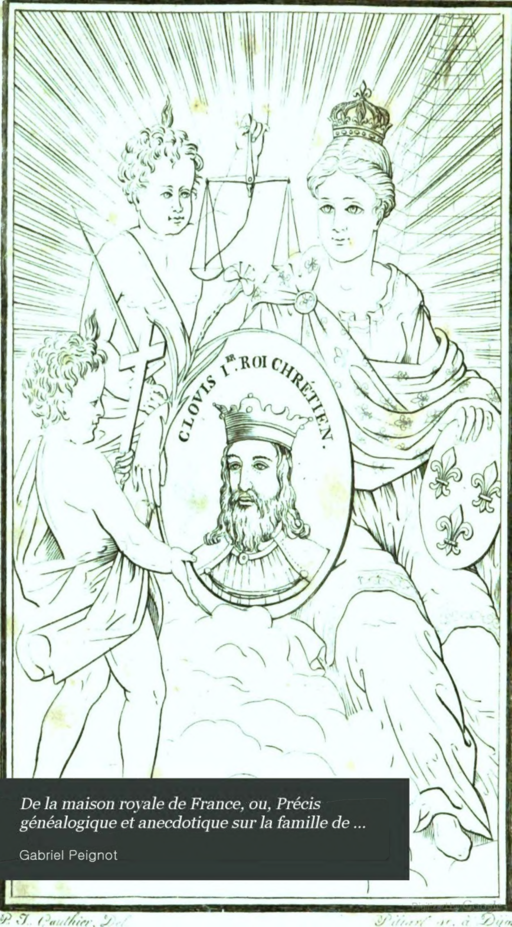
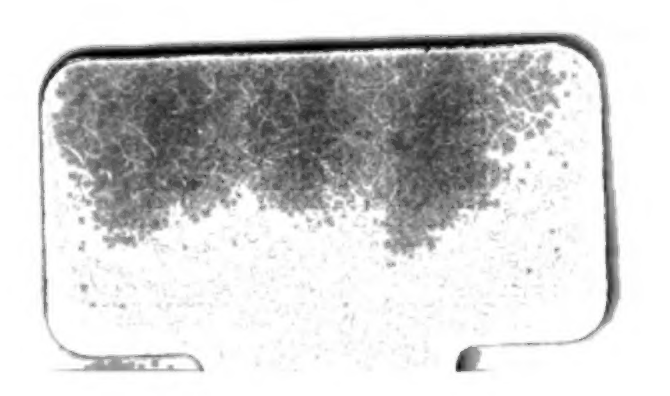


P. J. Gauthier, Del. Pitard sc. à Dijon





DE LA
MAISON ROYALE
DE FRANCE.

A DIJON, Chez FRANTIN, Imprimeur du Roi.

FRONTISPICE.



ARMIS ET PIETATE PRIMUS THRONUM FRANCORUM FIRMAVIT.

DE LA
MAISON ROYALE
DE FRANCE,

OU

PRÉCIS GÉNÉALOGIQUE ET ANECDOTIQUE SUR LA FAMILLE DE BOURBON et sur ses illustres aïeux, depuis Saint Arnoul, en 596 ; précédé de la GÉNÉALOGIE DES ROIS MÉROVINGIENS ET CARLOVINGIENS ; et suivi d'un PRÉCIS CHRONOLOGIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, depuis le 22 février 1787, jusqu'au 6 juin 1814. Le tout formant un MÉMORIAL COMPLET DE L'HISTOIRE DE FRANCE, enrichi, règne par règne, de nombreuses notices sur les grands événemens politiques, sur les institutions religieuses, civiles, militaires et littéraires ; sur les découvertes les plus importantes, sur les progrès de la langue française, prouvés par des monumens de chaque règne, et sur les faits les plus marquans de la révolution. Ouvrage orné des portraits des Rois de France.

Par GABRIEL PEIGNOT.



A PARIS,

Chez { RENOUARD, Libraire, rue Saint-André-des-Arcs, N.° 55.
DE LA TYNNA, Libraire, rue J. J. ROUSSEAU, N.° 20. }

A DIJON,

Chez NOELLAT, Libraire, sous les Piliers Notre-Dame, et sous les portiques du Palais de MONSIEUR.

1815.

PRÉFACE.

Plus on parcourt les annales des peuples modernes, plus on se pénètre de cette vérité, qu'il n'existe en Europe aucune Maison souveraine d'une origine aussi ancienne, aussi noble et mieux prouvée que la Maison de France; qu'aucune n'a conservé le sceptre par droit de succession pendant tant de siècles, et n'a produit un aussi grand nombre de bons Rois et de grands Princes; mais il faut convenir aussi qu'aucune n'a éprouvé des malheurs aussi affreux, aussi rapides, aussi peu mérités que ceux dont les augustes chefs de cette illustre Maison ont été les victimes pendant la révolution. Quoique ces vérités, dont les premières sont si glorieuses et les secondes si affligeantes, soient incontestables, nous avons pensé, qu'après vingt-cinq ans d'erreurs et de troubles occasionnés par d'horribles calomnies et par des actions plus horribles encore contre la majesté du trône antique de nos Rois; nous avons pensé, dis-je, qu'il ne seroit peut-être pas inutile de mettre de nouveau ces vérités en évidence, et de les prouver par la gé-

néalogie de la Maison royale de France, par ses glorieuses alliances, par les actes de magnanimité et de bonté de nos souverains, par les objets les plus intéressans et les plus curieux de leurs règnes, enfin par le récit des événemens terribles qui naguère ont bouleversé la France et l'Europe entière. Rappeler le souvenir de tant de grands Rois, c'est honorer davantage, s'il est possible, le digne héritier de leur gloire et de leurs vertus; présenter le tableau des erreurs qui ont affligé tout homme de bien depuis vingt-cinq ans, c'est offrir, pour ainsi dire, la garantie qu'elles ne se renouvelleront plus. Tels sont les motifs qui nous ont engagé à présenter au public (d'après des recherches scrupuleuses pour l'exactitude des dates), la généalogie complette des rois, des reines, des enfans de France et des autres princes du sang, particulièrement de la Maison de BOURBON, avec des notices historiques. Nous l'avons fait suivre d'un précis chronologique de la révolution française. Comme le titre de notre ouvrage ne fait connoître qu'imparfaitement les nombreux objets qu'il renferme, nous allons y suppléer, en démontrant par l'indication sommaire

des principaux articles, que nos recherches se sont étendues non-seulement à la partie généalogique de tous les rois de France, et particulièrement de la dynastie des BOURBONS, mais à tout ce qui tient aux bases de la monarchie, à son accroissement progressif, à l'éclat du trône, aux découvertes importantes, à l'état des sciences et des arts sous chaque règne, et enfin à cette révolution terrible, dont les événemens inouis doivent être une grande leçon pour l'avenir. Voici donc le détail de ce que contient notre travail qu'on peut diviser en trois parties.

La PREMIÈRE renferme un discours préliminaire sur l'origine de la monarchie et sur les progrès de l'autorité royale, suivi de la liste généalogique des rois, des reines et des enfans de France des deux premières races. Ces différens morceaux servent pour ainsi dire d'introduction à l'ouvrage.

La SECONDE PARTIE, très détaillée, contient le précis généalogique et anecdotique de la Maison de BOURBON, depuis HUGUES-CAPET jusqu'à LOUIS XVIII, c'est-à-dire, la troisième race en entier. Nous commençons cette partie par donner une idée sommaire

des trois branches de cette race, puis une notice sur l'origine et la généalogie de son chef; ensuite nous abordons la série chronologique et généalogique de tous les rois ses successeurs. On y trouve, règne par règne :

1.° La date exacte des naissance, avénement, sacre, mariages, veuvage ou séparation, et mort de chaque roi et de chaque reine de France, depuis le commencement de la troisième race jusqu'à Louis XVIII;

2.° La série chronologique des enfans de France, avec l'indication des alliances qu'ils ont contractées;

3.° La généalogie particulière des princes de la maison de Bourbon, depuis Saint-Louis jusqu'à Henri IV. Pour ne pas interrompre la série des rois de la troisième race, on a placé cette généalogie dans une colonne collatérale, à partir du règne de Saint-Louis.

4.° La liste généalogique des princes du sang dont il existe encore des rejetons;

5.° Des notices historiques et anecdotiques, aussi étendues que le titre et la nature de l'ouvrage ont pu le comporter; elles sont placées à la suite du détail de la famille de chaque souverain.

Ces notices regardent les minorités de nos rois, les régences et les tutelles qui en ont été la suite;

Les applications de la loi salique;

L'établissement et la durée du gouvernement féodal;

Les cinq âges de la pairie en France;

La réunion des grands fiefs à la couronne;

La création des duchés-pairies;

L'établissement des grandes dignités du royaume, telles que celles de grand-sénéchal, de connétable, de maréchal de France, de chancelier, de grand-aumônier, de grand-chambellan, etc. etc.

La création des parlemens et des différentes charges dans la magistrature, la date de la publication des principales ordonnances de nos rois;

L'indication des grands événemens, tels que les croisades, la destruction des templiers, les vêpres siciliennes, le grand schisme d'Occident, la destruction de l'empire d'Orient, la Saint-Barthelemi, la ligue, la fronde, etc., etc., etc.;

Les batailles et les traités les plus célèbres;

La fondation des ordres religieux et des ordres de chevalerie en France;

Les institutions les plus remarquables, soit dans le civil, soit dans le militaire;

La fondation des universités, des académies, des principaux établissemens d'instruction publique, et des principales bibliothèques;

Les découvertes les plus importantes, telles que celle des horloges, de la boussole, de la poudre à canon, des différentes armes à feu, du papier, des cartes à jouer, de l'imprimerie, avec son introduction dans les principales villes de France, la découverte de l'Amérique, celle de l'inoculation, des aërostats, de la vaccine, etc., etc., etc., etc.;

La date de l'érection des principaux monumens publics à Paris;

Les costumes, mœurs et usages de chaque siècle;

Les voyages exécutés autour du monde;

L'origine des différens impôts, le taux du marc d'or et d'argent à diverses époques, ainsi que les monnaies frappées sous chaque règne, avec leur évaluation en francs, etc., etc., etc.;

Les progrès successifs de la langue française depuis Charles-le-Chauve en 842, jusqu'à HENRI IV, prouvés par des

fragmens tirés d'ouvrages composés sous chaque règne. On a eu soin de conserver le style et l'orthographe de chaque auteur;

Enfin, on a terminé chaque règne par l'indication des biographes qui ont écrit la vie du Monarque dont il est question. Mais à la suite de cette préface, on donne la liste des principales histoires générales de France; et à la fin du règne de LOUIS XVI on indique les histoires de la révolution qui ont paru jusqu'à ce jour.

En faisant mention de tous les objets dont nous venons de parler, et qui sont classés à leur ordre de date sous chaque règne, notre but a été non-seulement de mettre sous les yeux du lecteur beaucoup de particularités curieuses omises dans la plupart des histoires de France, mais encore de prouver la gloire immortelle que se sont acquise nos rois, soit dans l'administration du royaume, soit dans les armes, soit dans la constante protection qu'ils ont accordée au culte de nos pères, aux sciences, aux lettres, aux beaux arts, enfin à tout ce qui pouvoit faire fleurir l'Etat.

La TROISIÈME PARTIE de notre ou-

vrage renferme un précis chronologique très détaillé, et presque jour par jour, des événemens remarquables qui se sont passés depuis le 22 février 1787, époque de la première assemblée des notables, jusqu'au mois de juin 1814, terme si désiré d'une trop longue révolution. On y voit toutes les gradations qu'a suivies le principe malfaisant et destructeur qui a commencé à ébranler le trône en 1789, qui l'a renversé en 1792, et qui a ouvert l'année 1793 par une horrible catastrophe, dont les annales du genre humain n'offrent pas trois exemples. A la suite de cet affreux événement, le vaisseau de l'Etat, dépourvu de boussole, agité en tous sens sur une mer orageuse, heurte sans cesse contre des écueils, essaie d'entrer dans différens ports (les constitutions), n'y trouve que de nouveaux dangers, et enfin, après une traversée, quelquefois brillante, mais toujours désastreuse, revient de son propre mouvement au port qu'il avoit imprudemment quitté en 1790. Cette troisième partie de notre travail offre par ordre chronologique la longue série des faits importans qui ont signalé ces temps ou de troubles intestins ou de guerres presque continuels. On y

trouve des notices sur les objets les plus remarquables, tels que les sept espèces de constitutions ou gouvernemens que nous avons eus pendant l'espace de vingt ans ; les batailles, les traités de paix, les conquêtes, les changemens politiques survenus momentanément en Europe; la situation de l'empire en 1813; le résultat des guerres de la révolution ; le retour de notre bon Roi, le traité de paix définitif, la charte constitutionnelle; enfin, tout ce qui tient au commencement, au cours et au terme de l'interrègne en France. Une récapitulation des articles les plus essentiels de notre travail, suivie d'une ample table de matières, termine le volume.

Tel est le sommaire des différentes parties qui composent l'ouvrage que nous offrons au public. Nous avons tâché d'en faire un recueil usuel, qui rappelât à l'instant des dates intéressantes et des faits importans, dont la plupart sont disséminés dans un grand nombre de volumes, et dont quelques-uns sont inédits ; il peut servir de supplément à tous les abrégés de l'histoire de France. Si l'on retire quelque utilité de ce travail ; s'il contribue à entretenir et à augmenter le respect et l'at-

tachement dus à notre Souverain légitime ; s'il inspire la crainte de retomber dans les trop longues erreurs dont nous avons été les victimes ; enfin, s'il fait voir par le simple exposé des événemens écoulés depuis vingt-cinq ans, que nous ne pouvons espérer de repos et de bonheur que sous le Roi que la Providence nous a rendu; nous nous féliciterons d'avoir consacré quelques veilles à cet opuscule.

INDICATION

DES PRINCIPAUX OUVRAGES RELATIFS A L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE FRANCE.

Comme nous avons indiqué à la fin de chaque règne les histoires particulières de nos Rois, et ensuite les histoires de la révolution, nous croyons devoir rendre cette partie bibliographique de notre travail un peu plus complette en y ajoutant la liste des principaux ouvrages qui existent sur l'histoire génerale de France, et dont la plupart nous ont été très utiles. Nous aurions désiré donner également la liste de tous les livres que nous avons consultés et qui nous ont fourni des renseignemens sur les sciences, les arts, la littérature, les sociétés savantes, les ordres religieux et de cheva-

lerie, les institutions, les découvertes, les monnoies, les mœurs, les usages, etc. etc. etc.; mais le nombre de ces livres est si considérable, que leur seule nomenclature auroit exigé plusieurs feuilles d'impression. Bornons-nous donc à ce qui a un rapport plus direct à notre travail, c'est-à-dire, aux histoires générales de France. Quelques-unes sont surannées, mais elles entrent ordinairement dans la collection.

Préliminaires.

Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules. Par J.-B. Dubos. *Paris*, 1734, 3 *vol. in*-4.°, ou 1742, 4 *vol. in*-12. Thouret a donné un petit précis de cet ouvrage en tête de son *Abrégé des révolutions de l'ancien gouvernement français.* Paris, Didot, 1800, *in*-18.

Histoire de l'établissement des Français par le président Hénault. *Paris*, 1801, 2 *vol. in*-8.°

Histoire des Gaulois, par J. Picot. *Genève*, 1804, 3 *vol. in*-8.°

Histoire de la milice française, par Daniel. *Paris*, 1721, 2 *vol. in*-4.°, *fig.*

Abrégé de cette histoire. *Paris*, 1780, 2 *vol. in*-12., *fig.*

Histoire de la vie privée des Français, par Legrand d'Aussi. *Paris*, 1782, 3 *vol. in*-8.°

Dictionnaire historique des mœurs, usages et coutumes des Français, par Alexandre Lachesnaye des Bois. *Paris*, 1767, 3 *vol. in*-12.

Musée des monumens français, par Alexandre Lenoir. *Paris*, 1800 *et suiv.*, 6 vol. *gr. in*-8.° *fig.*

Histoires générales.

S. Gregorii Turonensis opera (id est historia Francorum) et Fredegarii Chronicon, ex editione Theod.

Ruinart. *Parisiis*, 1699, *in-fol.* Cette édition est la plus recherchée. L'abbé de Marolles avoit précédemment traduit cet ouvrage sous le titre d'*Histoire des Français*, Paris, 1668, 2 *vol. in*-8.° L'histoire de Fredegaire est jointe à cette traduction, qui est maintenant rare. M. de Sauvigny a donné une traduction abrégée de l'histoire de Grégoire de Tours. Elle fait partie de ses *Essais sur les mœurs des Français*, Paris, 1785, 10 *vol. gr. in*-8°.

Les chroniques de France, (dites de Saint Denis), première édition. *Paris*, 1476, 3 *vol. in-fol.* Seconde édition, *Paris*, 1493, 3 *vol. in-fol.* Troisième édition (avec la chronique de Robert Gaguin). *Paris*, 1514, 3 *vol. in-fol.*

Les annales et chroniques de France, de Nicole Gilles, première édition. *Paris*, 1492, *in*-4.° Meilleure édition, *Paris*, 1520, *in-fol.* Dernière édition, *Paris*, 1617, 2 *vol. in-fol.*

Les chroniques de France par Robert Gaguin, première édition latine. *Parisiis*, 1497, *in*-4.°, trad. et continuées par Desrey. *Paris*, 1536, *in-fol.*, et 1538, *in*-4.° La meilleure édition du *Compendium super Francorum gestis* de Gaguin est de 1500, *in-fol.*

L'histoire de France, traduite du latin de Paul-Émile, (*Parisiis*, 1539, *in-fol.*) par Le Ferron. *Paris*, 1643, *in-fol.*

Histoire générale des rois de France, par Duhaillan, première édition. *Paris*, 1576, *in-fol.* Dernière édition. *Paris*, 1627, *in-fol.*

Les grandes annales de France, par Fr. de Belleforest, première édition. *Paris*, 1579, 2 *vol. in-fol.* Dernière édition. *Paris*, 1621, 2 *vol. in-fol.*

Sommaire de l'histoire de France, par Nic. Vignier. *Paris*, 1579, *in-fol.*

Inventaire général de l'histoire de France, par Jean de Serres, première édition. *Paris*, 1597, 2 *vol. in*-16. Dernières éditions. *Paris*, 1658, *in-fol.*, et *Rouen*, 1660, 2 *vol. in-fol.*

Histoire générale de France, par Dupleix, première édition. *Paris*, 1621, 5 *vol. in-fol.* Dernière édition, *Paris*, 1650-63, 6 *vol. in-fol.* Ses *mémoires des*

Gaules forment la seule partie de cet ouvrage qui soit estimée.

L'histoire de France, par Eudes de Mezeray. *Paris, Guillemot*, 1643-51, 3 *vol. in-fol.* Deuxième édition, *Paris*, 1685, 3 *vol. in-fol.* Abrégé de cette histoire. *Paris*, 1668, 3 *vol. in-4°. Amsterdam*, 1673, 6 *vol. pet. in-8.°*, et l'Anti-Clovis, *Amst.*, 1688, *pet. in-8.°* Dernière édition. *Paris*, 1755, 4 *vol. in-4.°*, ou 14 *vol. in-12.*

H. Valesii gesta Francorum. *Parisiis*, 1646-58, 3 *vol. in-fol.* Histoire de l'origine et des progrès de la monarchie française, par Marcel. *Paris*, 1683-86, 4 *vol. in-12.*, *fig.*

Histoire de France, par (Geraud) de Cordemoy. *Paris*, 1685-89, 2 *vol. in-fol.*

Histoire de France, par Gabriël Daniel. *Paris*, 1713, 3 *vol. in-fol.* Deuxième édition. *Paris*, 1722, 10 *vol. in-4.°* Troisième édition augmentée par Henri Griffet. *Paris*, 1755, 17 *vol. in-4.°* La même. *Paris*, 1755, 24 *vol. in-12.* Abrégé de cette histoire, par le père Dorival. *Paris*, 1751, 12 *vol. in-12.*

Nouvelle histoire de France, par Louis Legendre. *Paris*, 1718, 3 *vol. in-fol.* Les *mœurs et coutumes des Français* sont en tête du troisième volume, et ont été réimprimées. *Paris*, 1753, *in-12.*; ils avoient déjà paru en 1712, *in-12.*

Annales de la monarchie française, avec les médailles de chaque règne, par de Limiers. *Paris*, 1725, *trois parties en* 1 *vol. in-fol.*

Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne et de la maison du Roi, et des anciens barons du royaume, par (Pierre de Guibours, dit) le père Anselme, continuée par M. Dufourny, augmentée par (François Raffard, dit) le père Ange de Sainte Rosalie, et par (Pierre Lucas, dit) le père Simplicien. *Paris*, 1726-1733, 9 *vol. in-fol.* La première édition est de 1674, 2 *vol. in-4.°*, et la seconde de *Paris*, 1712; *Amsterdam*, 1713, 2 *vol. in-fol.* Cet ouvrage n'est point terminé, les barons n'ont point paru. Le premier volume contient la maison royale de

France. Les autres sont pour les pairs, les grands officiers et les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit.

Abrégé chronologique de l'histoire de France, par Boulainvilliers. *La Haye*, 1733, 3 *vol. in*-12.

Nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France, par le président Hénault. *Paris*, 1744 *in*-12; 1768, 2 *vol. in*-4.°; 1775, 3 *vol. pet. in*-8.° Continuation par Fantin-Desodoarts. *Paris*, 1788, 2 *vol. pet. in*-8°. (Il finit à 1783.)

Abrégé de l'histoire de France par Bossuet; (d'abord dans les tomes 11 et 12 de l'édition de ses œuvres, *Paris*, 1743, 20 *vol. in*-4.°); puis séparément, *Paris*, 1747, 4 *vol. in*-12. (Il finit à Charles IX). Ce livre n'est pas précisément de Bossuet; c'est une suite des ouvrages sur l'histoire de France que faisoit sous ses yeux son auguste élève Mg^r. le Dauphin.

Histoire de France, par Velly, Villaret et Garnier. *Paris*, 1755 et suiv., 30 *vol. in*-12. La même. *Paris*, 1770, 15 *vol. in*-4°. L'Avant-Clovis, par Laureau. *Paris*, 1789, *in*-4.°; ou 2 *vol. in*-12. Tables de cette histoire, par Rondonneau. *Paris*, 1798, *in*-4.°, ou 3 *vol. in*-12. Continuation depuis Charles IX, par Fantin-Desodoarts. *Paris*, 1808 *et suiv.* 26 *vol. in*-12. Observations sur l'histoire de France de MM. Velly, Villaret et Garnier, par M. Gaillard. *Paris*, 1807; 4 *vol. in*-12. La collection complète *in*-12 de tout ce qui tient à l'histoire de France de Velly, telle que nous venons de la détailler, seroit donc de 65 *vol.* On peut ajouter à la grande édition in-4.°, une collection de portraits des hommes illustres, et quelques plans de batailles, relatifs à la même histoire, (par Cochin, Prevost, Moreau jeune, Odieuvre, Basan et David.) *Paris*, 1778-86, 8 *vol. in*-4°., puis un Atlas destiné à la même histoire. *Paris*, 1787, 2 *vol. in-fol.*

Élémens de l'histoire de France, par Millot. *Paris*, 1770, 3 *vol. in*-12., souvent réimprimés. Nouvelle édition et continuation jusqu'à la mort de Louis XVI, par Ch. Millon. *Paris*, 1800, 3 *vol. in*-12.

Histoire de France, par Anquetil. *Paris*, 1805, 14. *vol. in*-12.

Histoire de France, abrégée et chronologique, par Chantreau. *Paris*, 1808, 2 *vol. in*-8.° (1).

OUVRAGES A GRAVURES.

Figures de l'histoire de France, gravées par Lebas, avec les explications de Garnier. *Paris*, 1785, *gr. in*-4.°

Histoire de France en figures, gravées par David, avec un précis, par l'abbé Guyot. *Paris*, 1787-96, 5 *vol. in*-4.°

Tableaux historiques de la révolution française en 222 gravures, (avec les discours rédigés par Champfort, Fauchet et Ginguené, puis par Pagès.) *Paris*, 1791-1806, 3 *vol. gr. in-fol.*, *pap. vél.*

Tableaux historiques des campagnes d'Italie, vingt-huit planches gravées par Duplessis-Bertaux, sur les dessins de Carle Vernet. *Paris*, 1806, *in-fol.*, *pap. vél.*

Portraits des personnages célèbres de la révolution, avec des notices, par Quenard. *Paris*, 1796, 3 *vol. in*-4°.

Description générale et particulière de la France, (par Laborde, Guettard, etc.) *Paris*, 1781-96, 78 *livraisons*, *formant* 12 *vol. in-fol.* Cet ouvrage tient plus à la topographie de la France qu'à l'histoire.

Nous ne prolongerons pas davantage cette liste. Ceux

---

(1) Pour l'indication des ouvrages sur la révolution, voyez *page* 260. Quant à celle des histoires particulières des rois de la 3.e race, voy. pour

Philippe Auguste et Saint Louis. . . . . *pag.* 90
Philippe de Valois. *pag.* 96
Charles V. 112
Charles VI 123
Charles VII. 136
Louis XI 143
Charles VIII 149
Louis XII. 157
François I 168
Henri II et François II . . . . . *pag.* 176
Charles IX 185
Henri III 194
Henri IV 204
Louis XIII. 215
Louis XIV. 237
Louis XV 238
Louis XVI. 259

A l'article de Louis XVI, j'ai oublié de mentionner l'excellent ouvrage de M. Hue, intitulé : *Dernières années du règne et de la vie de Louis* XVI. Paris, imprim. royale, 1814, *gr. in*-8.° Il doit être placé avant le *journal* de M. Cléry, qui en fait la suite.

qui voudront connoître les ouvrages qui ont rapport à l'histoire, soit générale, soit particulière de France, peuvent consulter la *bibliothèque historique de la France*, de Le Long, édition de Fontette. *Paris*, 1768-78, 5 *vol. in-fol.*; le *Manuel du libraire* de M. Brunet, deuxième édition. *Paris*, 1814, 4 *vol. in*-8.°, et toutes les bibliographies historiques.

TABLE

DES DIVISIONS DE L'OUVRAGE,

ET SUR-TOUT DE LA SÉRIE

DES ROIS DE FRANCE.

(*Nota.* La Table des matières est à la fin du volume.)

SECONDE RACE dite des CARLOVINGIENS.

I.° BRANCHE DES CAPÉTIENS proprement dits, de 987 à 1328.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE,

OU

Précis sur l'ancienneté de la monarchie française et sur les progrès de l'autorité royale ;

SUIVI DE LA GÉNÉALOGIE DES ROIS DES DEUX PREMIÈRES RACES.

Quoique le berceau de la monarchie française soit, comme celui de presque tous les peuples, enveloppé de nuages épais, cependant les historiens, même les plus érudits, s'accordent sur ce point, que l'on doit placer vers l'an 418 de J.-C., le commencement de l'empire des Francs dans les Gaules (1). Si l'on en croit les savans Bénédictins, (*Art de*

(1) Tiro Prosper d'Aquitaine le fixe à l'an 417; De Valois, Duchêne et Vertot, à l'an 420; Mezerai varie entre 409 et 410; d'autres auteurs le font descendre jusqu'en 424 ou 425. Foncemagne regardant l'expédition qui, sous Clodion, assura la possession de Cambray et du pays voisin, comme l'époque de la fondation de la monarchie, dit que le père Le Cointe, sur la foi de Sigebert, rapporte cette expédition à l'an 441; le père Sirmond, à 445; et M. de Valois ainsi que lui (Foncemagne), à 438; mais cet événement est postérieur à Pharamond, nous avons donc pensé que, prenant un terme moyen pour fixer l'origine en question dans le temps où l'on fait vivre Pharamond, on pouvoit s'arrêter à l'an 418.

vérifier les dates), ces Francs (1), divisés jusqu'alors en différens peuples gouvernés par des rois particuliers, se réunirent en corps de nation sous un même chef, et élurent pour roi THÉODEMER, fils de Ricimer, qui

---

(2) On a beaucoup disserté sur l'origine des Francs, nous citerons seulement les systêmes des auteurs qui nous ont paru les plus érudits.

Leibnitz prétend que les premiers Francs sont sortis des bords de la mer Baltique et qu'ils avoient habité d'abord au nord de l'Albis (l'Elbe qui prend sa source en Bohême) dans le pays de Meckelbourg, et dans la Poméranie; que leur second gîte a été entre la rivière du Mein et les montagnes de Hartz; le troisième entre le Weser et le Rhin; et le quatrième dans les Gaules. (V. la dissertation sur l'origine des peuples dans les *Miscellanea Berolinensia* de 1710; et la dissertation sur l'origine des Francs, imprimée en 1720 dans le recueil de Desmaiseaux).

Selon Freret, les Francs sont originaires de la Germanie, et ils n'y sont pas venus de la Pannonie comme l'ont prétendu quelques auteurs anciens. C'étoit une nation ou plutôt une ligue de différens peuples de la Germanie, (tels que les Atuariens, les Bructères, les Chamaves, les Saliens, les Frisons, les Cauques, les Ambivares, les Sicambres, tous peuples compris par les historiens latins sous le nom de FRANCS). Mais ceux dont parle Freret particulièrement, étoient établis sur le Rhin, en remontant depuis son embouchure jusqu'à Cologne, et se composoient à peu près des mêmes peuples qui, du temps de César, formoient la ligue des Sicambres. Ces Francs, après avoir souvent passé le Rhin et fait plusieurs excursions, parvinrent à se former un établissement fixe dans la Gaule, longtemps avant 358, époque à laquelle les Saliens étoient maîtres des pays situés depuis le Rhin et la Meuse jusqu'aux environs de Tongres. Quelques années après, les Chamaves s'établirent entre la Meuse et le Rhin au-

étoit consul en 384. Il nous paroît surprenant que l'on n'ait point compté ce prince parmi nos rois, puisque Grégoire de Tours, le père de notre histoire, tout en convenant que la plupart ignorent quel a été le premier

---

dessous de Cologne, dans le pays nommé *Ripuaria*, par la raison qu'il étoit voisin des rives de ces deux fleuves. Ces deux nations sont devenues si considérables qu'elles ont compris par la suite le corps entier des Francs, comme on le voit par leurs anciennes lois, dont les deux codes portent le nom, l'un de *Lois saliques*, et l'autre de *Lois ripuaires*. La *Notice de l'empire*, rédigée vers 400, et où est exactement marquée la position des garnisons, prouve que les frontières des Romains étoient très éloignées du Rhin; en sorte que la Hollande, le Brabant, une partie de la Flandre et du Hainault, ainsi que la Gueldre, le pays de Juliers, et peut-être Cologne, avoient été abandonnés aux Francs qui s'en étoient emparés. Ces Francs servoient dans les troupes romaines; leurs traités n'étoient pas conclus avec l'empire, mais avec l'empereur qui, outre les subsides payés aux troupes, faisoit des présens aux rois des Francs qui étoient en assez grand nombre. Le corps de la nation ne fut tout-à-fait réuni sous un seul chef qu'au temps de Clovis, après la mort duquel il se partagea de nouveau entre ses quatre fils. Les Francs demeurèrent long-temps fidelles à l'empire, et soutinrent plusieurs guerres contre différens peuples barbares, les Vandales, les Alains, les Suèves, les Bourguignons, qui inondèrent la Gaule. Ce ne fut que sous Childeric qu'ils attaquèrent ouvertement les Romains soumis à Ægidius, et se rendirent maîtres de toute la Gaule. (V. de l'origine des Français et de leur établissement dans la Gaule; par Freret).

Malgré les raisons alléguées par Freret, tous les savans ne sont pas d'accord que la nation des Francs tire son origine des Germains, et encore bien moins, comme l'ont avancé quelques auteurs, qu'ils sont des colonies

roi des Français, parle de Théodemer comme d'un chef, tandis que ni lui ni Fredegaire ne disent rien de PHARAMOND que nous mettons à la tête de nos souverains. Grégoire nous apprend que Théodemer fut tué avec sa mère Aschila; mais il ne cite pas l'année.

---

de Scythes et de Vandales qui vinrent s'établir dans la Gaule. D'autres écrivains jugeant de la conformité de la religion et des mœurs des Francs avec celles des anciens Gaulois, si différentes de celles des Germains décrites par Tacite, établissent le système suivant : les Francs sont originaires de la Gaule qu'ils ont quittée dans les temps les plus reculés, et où ensuite ils sont revenus dans les premiers siècles de l'ère vulgaire. Mais quand l'ont-ils quittée? Voici des conjectures : vers l'an 150 de Rome, du temps du vieux Tarquin, deux capitaines gaulois, Bellovèse et Sigovèse, sortirent du pays des Bituriges (le Berri et la Guyenne) dont Ambigat étoit roi. Chacun d'eux, à la tête d'un parti considérable, prit en partant une route diamétralement opposée. Bellovèse se dirigea vers l'Italie, et Sigovèse, vers la forêt Hercinie (la Forêt Noire, etc.), où il s'enfonça de manière qu'on n'en eut plus de nouvelles. Ne peut-on pas présumer que ces Gaulois, ainsi germanisés, sont les ancêtres de ces Francs qui sont revenus dans les Gaules?

Telles sont les principales opinions sur l'origine des Francs, on est libre de choisir celle qui paroîtra la plus probable, mais il seroit difficile d'affirmer quelle est la plus fondée. Nous avons cru devoir passer sous silence le ridicule système, tout ancien qu'il est, qui nous fait descendre de Priam, d'Antenor et de Francus arrivant de Phrygie sur les bords du Danube et de là sur le Rhin. Nous ne parlons pas non plus de l'opinion de l'abbé Dubos, qui prétend que les peuples des Gaules ont appelé les Francs pour les gouverner. Il traite de l'établissement de la monarchie française plutôt que de l'origine des Francs.

Il faut convenir que ce Théodemer, ainsi que Pharamond, Clodion, Mérovée et Childéric sont très peu connus, quoique la première race ait pris de Mérovée le nom de Mérovingienne. C'est ce qui a engagé beaucoup d'auteurs à ne commencer la série de nos rois qu'à Clovis. Sans doute que Pharamond, général habile, aura été, après plusieurs victoires et son établissement à Trèves, élu chef de la nation, comme le disent quelques chroniqueurs. Mais Théodemer avoit joui précédemment du même titre par droit d'élection. Il est présumable que plusieurs autres ont eu le même honneur, car les différentes peuplades des Francs avoient leurs chefs particuliers; et ceux qui se distinguoient par de grandes actions ou par des conquêtes, réunissoient sans doute les suffrages de la totalité ou de la grande majorité de la nation. Quoi qu'il en soit, pour ne rien innover dans cette partie obscure des annales françaises, nous suivrons la route tracée par la plupart des historiens, et commençant à Pharamond, nous continuerons la série généalogique des rois, des reines et des enfans de France, telle qu'ils nous l'ont transmise. Avant de commencer cette série, nous allons jeter un coup-d'œil rapide sur la monarchie française ou plutôt sur les progrès de l'autorité royale en France.

La monarchie française qui, jusqu'à ce moment (1814), compte mille trois cent quatre-vingt-seize ans d'existence, a la gloire, malgré les changemens de dynastie et les révolutions inséparables d'un grand Etat, de posséder le trône le plus ancien de l'Europe,

et d'avoir toujours tenu son rang parmi les puissances modernes les plus distinguées. Elle doit cette longue illustration à la stricte exécution de la loi salique, loi salutaire qui se perd dans la nuit des temps et qui a toujours été le pivot constitutionnel de l'Etat; elle la doit cette illustration, à la sagesse, à l'habileté et à la fermeté avec lesquelles la plupart de nos rois ont tenu le sceptre; enfin elle la doit à l'amour, au respect et au dévouement dont les vrais Français ont toujours environné le trône. Il faut cependant avouer que l'autorité royale a été, comme toutes les choses de ce bas monde, sujette aux caprices de la fortune, surtout sous les deux premières races, sous la branche des Valois, et sous l'infortuné Louis XVI; mais la Providence qui ne cesse de veiller sur la France, a toujours permis que ces cruelles épreuves ne portassent aucune atteinte à la force de la nation et à l'intégrité de la monarchie. Nous allons voir, dans un petit exposé rapide des progrès de l'autorité royale, qu'à la nullité des derniers rois de la première race, a succédé la gloire de Charlemagne; que Hugues Capet et ses successeurs ont resserré le faisceau de l'autorité que s'étoient partagé les grands vassaux; que Charles VII, Louis XI, Louis XII, Henri IV ont réparé des maux incalculables; enfin, que Louis XVIII nous présage le même bonheur. Indiquons succinctement la marche de ces événemens dans les trois périodes de notre monarchie, distinguées par les trois familles ou races des rois qui l'ont gouvernée; savoir : la race méro-

vingienne, la race carlovingienne, et la race capétienne.

RACE MÉROVINGIENNE. Cette race commence à Pharamond, en 418; finit à Childéric III, en 752; et donne vingt-deux rois dans l'espace de trois cent trente-quatre ans. Clovis en est le héros. Jusqu'à lui, les événemens sont si obscurs, qu'on ne connoît guères que les noms des quatre rois qui l'ont précédé. Son règne éclatant affermit les bases du trône de France, et eût sans doute assuré pour des siècles la tranquillité du royaume et la puissance royale, si la couronne n'eût été partagée entre les quatre fils de ce grand roi. Mais ce partage et les subséquens, qui jettent beaucoup de confusion dans l'histoire de ces temps désastreux, ont affoibli l'autorité royale et perdu la dynastie. Les plus remarquables de ces partages sous la première race, sont 1.° celui des enfans de Clovis, (Thierri, Clodomir, Childebert et Clotaire), qui donne lieu à des troubles, à des guerres et à des crimes dont le résultat est la réunion de toute la monarchie sous la domination de Clotaire I, survivant à ses trois frères. 2.° Celui des quatre fils de ce Clotaire, (Charibert, Gontran, Chilperic et Sigebert), qui est plus fécond encore que le premier, en atrocités de tous genres auxquelles ont eu beaucoup de part deux reines trop célèbres, Brunehaud et Frédégonde. Enfin, 3.° celui des deux fils de Dagobert I, (Sigebert II et Clovis II), qui opère la division de la France en Austrasie ou France

orientale, et en Neustrie ou France occidentale. Le trône d'Austrasie fut vacant à la mort de Dagobert II en 715. Les maires du palais étoient alors très puissans; bientôt ils usurpèrent toute l'autorité. Pepin d'Heristel, maire du palais en Austrasie, non-seulement fut le maître de ce royaume sous Dagobert II, et empêcha ceux de Neustrie de succéder à ce roi, mais il se fit encore nommer maire du palais en Neustrie. A dater de cette époque malheureuse, l'autorité royale passe toute entière aux maires du palais, tous hommes à caractère; et le seul titre de roi reste à des princes foibles et que l'on cherchoit sans doute à rendre incapables de tenir les rênes du gouvernement. Aussi l'histoire leur a-t-elle donné le nom de rois fainéans. Ces rois sont Thierri III, Clovis III, Childebert III, Dagobert III, Chilperic II, Clotaire IV, Thierri IV et Childeric III. Les maires du palais qui gouvernèrent le royaume sous ces ombres de rois, sont Pepin d'Heristel, Charles Martel son fils naturel, et ensuite Pepin et Carloman fils de Charles Martel; Pepin gouvernant la Neustrie après la retraite de son frère Carloman qui avoit l'Austrasie, et se trouvant maître de toute l'autorité, se décide enfin à ajouter le titre de roi aux fonctions qu'il en remplissoit; en conséquence il expulse Childeric III qu'il avoit mis sur le trône, s'empare de la couronne sans aucune révolution, et devient chef de la race suivante.

II.° Race carlovingienne. Cette race qui

a pour chef Pepin le Bref, commence en 752, finit à Louis V en 987, et compte quinze rois dans l'espace de deux cent trente-cinq ans. Charlemagne, fils de Pepin, et le plus grand homme de cette race, lui donne son nom; à la suite de conquêtes considérables, ce prince fonde le second empire d'Occident, qui comprend la France, l'Allemagne et l'Italie presque entière. Cet empire qui brille comme un météore au milieu des ténèbres de la barbarie, sembloit affermi sur des bases solides; mais la foiblesse de Louis le Débonnaire et le partage de son vaste héritage entre ses trois fils (Lothaire, Louis le Germanique et Charles le Chauve), renouvellèrent bientôt les troubles qui avoient perdu la première dynastie. Ces troubles s'accrurent à mesure que la succession de Charlemagne se subdivisa entre ses arrière-petits-fils. Enfin Charles le Gros réunit tous les états de son aïeul, soit par héritage, soit par usurpation; mais trop foible pour soutenir un tel poids, il le laisse échapper, et son incapacité le fait déposer en 888. Alors le vaste empire est démembré; plusieurs états séparés et indépendans se forment. Eudes est élu roi de France; Rodolphe occupe la Bourgogne transjurane (Savoie, Valais, Suisse); Boson a la Bourgogne cisjurane (Dauphiné, Provence); Arnoul possède l'Allemagne; Gui de Spolette et Berenger de Frioul sont rois d'Italie. A dater de cette funeste époque, les Carlovingiens se trouvent à peu près dans le même état que les Mérovingiens dépouillés de l'autorité sous les maires du

palais. Il y a cependant cette différence que sous les Mérovingiens il restoit une unité de pouvoir, sinon dans les mains du roi, au moins dans celles du maire du palais, au lieu que sous les Carlovingiens, le pouvoir fut disséminé entre plusieurs grands vassaux qui devinrent indépendans et qui donnèrent lieu au fameux système féodal. A peine étoit-ce une confédération qui, souvent tumultueuse, quelquefois anarchique, n'avoit guères conservé que le titre de monarchie. Et si l'on reconnoissoit encore un roi de France, c'étoit seulement de nom, car ces grands seigneurs, absolus dans leurs terres, y levoient les impôts, rendoient la justice, dictoient des lois, frappoient monnoie et faisoient la guerre. Leur dépendance du roi étoit donc purement nominale, et ils ne la reconnoissoient que par le besoin de résister aux Barbares du Nord ou Normands qui ravageoient le pays. Il étoit difficile que dans cet état de choses l'autorité royale se fit beaucoup respecter, d'autant plus que les princes qui en étoient revêtus n'avoient ni la force de caractère ni des moyens de puissance assez grands pour exiger obéissance et faire désirer leur protection. Certains grands vassaux rivalisoient en propriétés territoriales avec le roi; on devoit donc s'attendre que l'un des plus puissans et des plus habiles d'entre eux saisiroit le premier moment favorable pour supplanter un roi foible et lui ravir la couronne; c'est ce qu'a fait Hugues Capet à l'égard de Charles duc de Lorraine, héritier naturel de Louis V. Ainsi s'est terminée la seconde race.

Nous verrons par la suite que si l'un de ces grands vassaux étoit par sa naissance, par son génie et par ses richesses, digne de porter la couronne, c'étoit sans contredit celui qui s'en est emparé.

III.° RACE DES CAPÉTIENS. Cette race qui a pour chef Hugues Capet, en 987, compte jusqu'à ce moment trente-cinq rois dans l'espace de huit cent vingt-sept ans. Nous voyons sous cette race l'autorité royale éprouver un sort bien différent de celui qu'elle a eu sous les Mérovingiens et les Carlovingiens; deux fois elle s'étoit affoiblie par suite des partages de la succession royale entre les fils des rois; deux fois elle avoit fini par être entièrement anéantie; c'est l'époque de la disparution des deux premières dynasties. Mais sous la troisième race, nous allons la voir foible dans ses commencemens, se fortifier insensiblement par un système héréditaire soutenu; s'agrandir, soit par des conquêtes, soit par des alliances, soit par des réunions, et enfin reprendre successivement tout ce dont la féodalité l'avoit dépouillée. Mais pour en venir là, il fallut beaucoup d'adresse, de persévérance, et surtout être souvent secondé par la fortune. C'est à plusieurs princes de la première branche des Capétiens que l'on doit cet admirable ouvrage. Hugues Capet en jeta les bases par sa politique adroite et par sa prudence. Il supprima la place de maire du palais si fatale à la royauté sous ses prédécesseurs (1), convoqua tous les grands du royau-

(1) Il y avoit encore un abus qui absorboit l'autorité royale;

me, leur fit renouveler hommage, et ordonna le réglement des douze pairs. Louis le Gros porta un des premiers coups à la puissance des grands vassaux, en établissant les communes, en affranchissant les serfs dans ses domaines et en ordonnant qu'il y eût appel aux juges royaux. Les croisades, quoiqu'elles fussent une calamité pour l'Europe, puisque elles coûtèrent deux millions d'hommes et plus de deux cents millions d'argent; les croisades, dis-je, contribuèrent à l'agrandissement de l'autorité royale en ce qu'elles appauvrirent les seigneurs. Philippe-Auguste continua heureusement ce qu'avoit commencé Louis le Gros; il prit des troupes à sa solde, remporta des victoires importantes, et confisqua les domaines de Jean sans Terre situés en France et relevant du duché de Normandie. Saint Louis affermit son autorité par la sagesse de ses ordonnances; elles affoiblirent l'importance des justices seigneuriales. Mais à mesure que la puissance du roi augmentoit, il en étoit de même de ses besoins; il falloit des impôts et des taxes; si la nation ne les consentoit pas, cela pouvoit devenir très dangereux, car les impôts ont toujours été la cause première des révolutions; nos rois n'avoient plus autant à redouter la riva-

---

c'étoit celui des régences. Les rois n'étoient majeurs qu'à vingt-deux ans; ils n'exerçoient la royauté qu'après leur sacre. Aussi les régens différoient cette cérémonie autant qu'ils le pouvoient. Philippe le Hardi a commencé à porter atteinte à cet abus, en déclarant que la minorité des rois finiroit à quatorze ans; mais ce n'est que sous Charles V et depuis Charles VI, que cet abus a été vraiment déraciné. Les déclarations de ces rois formèrent la règle de notre droit public à cet égard.

lité des grands vassaux, mais ils avoient à craindre les murmures et le soulèvement du peuple. Philippe le Bel, prince d'un grand caractère et d'une politique hardie, osa, dans ces circonstances critiques, employer une mesure qui auroit fait trembler tout autre que lui; il convoqua la nation. « Et cette assemblée, dit un auteur moderne, qui vers le même temps, en Angleterre, sous le nom de *parlement*, faisoit la guerre à ses rois, et en Allemagne, sous le nom de *diète*, dictoit des lois aux empereurs, ne fut alors en France, sous le nom d'*états-généraux*, que le soutien du trône et l'affermissement de l'autorité royale. » Enfin Charles le Bel porta le dernier coup au système féodal en achetant des seigneurs le droit qu'ils avoient de battre monnoie et les atteliers dont ils se servoient pour les fabriquer. C'est à cette époque, vers 1325, qu'il ne reste plus que quatre grands vassaux, dont les domaines ne furent réunis à la couronne que dans le 15.e siècle.

Quant à la seconde branche des Capétiens, dite de Valois, elle nous offre des événemens singuliers dont les suites sont surprenantes : on y voit des guerres désastreuses suivies d'augmentations de territoire, et des troubles civils qui, loin d'atténuer l'autorité royale, l'affermissent davantage. Ces guerres sont au nombre de sept, trois étrangères, et quatre intérieures ou civiles. Les trois guerres étrangères sont, 1.° celle d'Angleterre, qui mit la France en grand danger ; 2.° la guerre d'Italie, qui engendra des maux infinis ; et enfin, 3.° la guerre d'Autriche, qui commença

sous des auspices si malheureux. Les quatre guerres civiles sont, 1.° celle de Charles le Mauvais, sous Jean II et Charles V; 2.° celle des Armagnacs et des Bourguignons, sous Charles VI; 3.° celle des protestans, sous François II et Charles IX; et 4.° celle de la ligue, sous Henri III et sous Henri IV. Voici en deux mots l'exposé et les suites de ces différens événemens qui présentent des contrastes frappans. Philippe de Valois, malgré la malheureuse bataille de Crécy, acquiert le Dauphiné à la Couronne; Jean II, quoique défait à Poitiers et prisonnier en Angleterre, recueille la Bourgogne. Les attentats du factieux Marcel, prévôt des marchands sous Jean II, rendent Charles V plus puissant. Edouard III et Henri V obtiennent de grands succès sur les Français; et ces succès inutiles ne servent qu'à mieux établir la loi salique et à la graver plus profondément dans le cœur de nos aïeux. L'atrocité des Bourguignons et la conduite infame d'Isabelle de Bavière, préparent la puissance entière dont jouit Charles VII après ses malheurs, et l'autorité absolue dont usa par la suite Louis XI. Charles VII, proscrit, déshérité, chassé du trône qu'occupe Henri VI son rival, est celui qui recouvre toutes les provinces que l'Angleterre possédoit en France. Charles VIII et Louis XII ont des succès brillans en Italie, et ces victoires ne sont suivies que de désastres. François I.er est fait prisonnier à Pavie, et son malheur est accompagné de la réunion de la Bretagne et de tout le patrimoine du connétable de

Bourbon. Henri II est défait à Saint-Quentin, et cela ne l'empêche pas de réunir à la France Metz, Toul et Verdun. Enfin, la funeste ligue qui a mis l'Etat à deux doigts de sa perte, est suivie de l'acquisition du riche patrimoine de Henri IV et du bonheur de voir sur le trône, ce grand prince dont la France s'enorgueillit à tant de titres.

La branche de Bourbon ne pouvoit commencer sous des auspices plus favorables; toutes les vertus publiques et privées, digne apanage du chef de cette branche, ont passé dans ses dignes successeurs; la maison de Bourbon, particulièrement célèbre par la douceur de ses princes, a donné le jour à une foule de grands capitaines et à deux des plus grands rois de la monarchie, à Henri IV, dont on ne parle qu'avec amour; et à Louis XIV, que l'on ne cite qu'avec admiration. Le règne de Louis XIII est remarquable par le ministère du cardinal de Richelieu dont les opérations ont encore consolidé l'autorité royale au dedans, et l'ont fait respecter plus que jamais au dehors. Colbert fait pour le commerce et les beaux arts sous Louis XIV, ce que Richelieu avoit fait pour la politique sous Louis XIII; aussi le règne de Louis le Grand est mis au rang des siècles célèbres. Celui qui le suivit, sans être aussi brillant, ne fut pas moins fécond; il est peut-être plus varié en événemens de toutes espèces. Louis XV protégea les sciences et les arts; aussi leur vit-on prendre un nouvel essor, qui peut-être nuisit à la littérature sous ce règne; l'esprit humain s'ouvrit de nou-

velles routes qui toutes n'ont pas été heureuses. A la mort de Louis XV, la vertu personnifiée monta sur le trône; jamais la France n'a possédé un roi mieux intentionné que Louis XVI, plus ami de la vérité, plus humain, plus avide du bonheur de ses sujets et de la gloire de son empire. Pendant tout le cours de sa vie et surtout depuis qu'il est monté sur le trône, chacune de ses paroles, chacune de ses actions a dévoilé le cœur le plus pur, l'ame la plus belle et une bienfaisance dont il seroit difficile de compter tous les actes. Hélas! c'est l'excès de tant de vertus, s'il est possible de s'exprimer ainsi, qui a enhardi le crime! .... Comment n'a-t-on pas prévu que les liens qui nous attachoient au meilleur des rois, étant une fois rompus, toutes les passions déchaînées alloient allumer au sein de la France un volcan qui dévoreroit le trône, l'autel, les propriétés, la génération naissante, et qui ensuite étendroit sur toute l'Europe sa lave brûlante? Comment n'a-t-on pas prévu que plus l'éclat qui résulteroit de nos principes exagérés, et de ces conceptions gigantesques, fruits d'une ambition démesurée, seroit vif et éblouissant, moins il auroit de durée? Ah! que la fatale expérience du passé nous éclaire sur l'avenir et nous fasse sentir le bonheur de retrouver dans le cœur de Louis XVIII toutes les vertus de Louis XVI alliées au grand art de gouverner après de si longs orages!

Ce n'est pas ici le cas d'entrer dans aucun détail sur la révolution française. Le Précis

chronologique qui commence à la page 267, instruira le lecteur des événemens les plus remarquables de cette partie de notre histoire : la généalogie des rois de France que nous avons classés chronologiquement, race par race et branche par branche, nous y conduira naturellement. Nous allons commencer par PHARAMOND, ainsi que nous l'avons annoncé précédemment. Nous ne donnons, à la suite de ce Discours préliminaire, que la simple liste généalogique des rois, des reines et des princes des deux premières races ; mais arrivés à la troisième, nous entrerons dans le détail des institutions qui ont eu lieu sous chaque règne.

PREMIÈRE RACE dite DES MÉROVINGIENS. (1)

I.er *Roi.* PHARAMOND, dit fils de Marcomir, chef des Francs vers 418, meurt vers 427.

Rien de certain ni sur les femmes (YMBERGIDE puis ARGOTTE), ni sur les enfans que des historiens

---

(1) M. Gibert, dans un mémoire lu en 1746 à l'Académie des Inscriptions, cherche à prouver que le nom de *Mérovingien* ne vient pas de Mérovée ; mais il fait remonter l'origine et le nom de la famille mérovingienne à un prince qui regnoit dans la Germanie dès le temps d'Auguste, et qui est connu dans l'histoire : ce roi des Suèves est nommé par les historiens grecs *Maroboudos*, et par les Latins, *Maroboduus*. M. Gibert traduit ce nom par *Mer-Voué*, ou *Mer Wué* M. Freret a réfuté M. Gibert; ses observations sont à la suite du mémoire précité. Il prétend que le nom de *Mérovingien* ne paroît que sur la fin de la seconde race ou au commencement de la troisième. Il ne con-

romanciers lui donnent. Ces enfans que l'on fait naître d'ARGOTTE, seroient CLODION LE CHEVELU, FRANCION, CLAUDIUS, MARCOMIR, RICHEMER, DAGOBERT, WALTER, YDONIA, *femme de Vosquens*, GANDAULPHE, HEROHAUS et HYDIGUSNER. A en croire ces auteurs fabuleux, YMBERGIDE, première femme de Pharamond, étoit fille de Bosogast, l'un des quatre sages auxquels ils attribuent la loi salique; et ARGOTTE étoit fille d'un roi des Cimbres.

II.e *Roi*. CLODION LE CHEVELU, que l'on croit fils de Pharamond, fut roi en 427, et mourut en 448.

Même incertitude sur sa femme BAZINE, fille de Guelphe ou Widelphe, roi de Thuringe (Lorraine), et sur ses enfans, RANCHAIRE, ALBERON, FRISON et REGNAULT. Selon les uns, MÉROVÉE étoit aussi son fils; selon d'autres, il n'étoit que son gendre.

III.e *Roi*. MÉROVÉE, regardé comme chef de la première race, règne en 448, et meurt en 458.

Aucun détail sur son règne; le nom de sa femme est inconnu, mais on regarde CHILDÉRIC comme son fils.

IV.e *Roi*. CHILDÉRIC I, règne en 458, expulsé en 459, rétabli en 463, meurt en 481.

Reine, BAZINE, qui d'abord avoit été femme de

çoit pas sur quel fondement on peut imaginer un autre Mérovée qui soit le même que *Marabodus*, roi des Suèves-Marcomans, nation qui n'a jamais rien eu de commun avec les Francs, et lui-même, prince, chassé de ses Etats soumis à une domination étrangère, et qui mourut en exil. M. Gibert a répliqué. Il assure que le nom de Mérovingien est d'un usage bien antérieur à l'époque fixée par M. Freret. Il examine grammaticalement le nom en question, et ensuite traite de l'origine des Francs, etc. (V. le tome 30 des Mémoires de l'Academie des Inscriptions, p. 557). Malgré l'érudition de M. Gibert, Mérovée sera toujours considéré comme le type du nom de la première race.

Bazin, roi de Thuringe, dont elle avoit eu trois enfans, Baderic, Hermenfroy et Bertaire. Elle eut de Childéric, son second mari, les enfans suivans :

1.° Clovis, qui succède à son père.

2.° Alboflede ou Blanche Fleur, morte en 496.

3.° Lantilde.

4.° Audeflede ou Anaflede, mariée, vers 497, à Théodoric, roi des Ostrogoths en Italie, qui donna le jour à Amalasunthe, mère d'Athalaric, et mise à mort par son cousin Théodat en 534. Quelques auteurs font Lantilde, femme de Théodoric; mais Jornandez et Procope citent Audeflede. Peut-être ce prince épousa les deux sœurs, mariage monstrueux, mais qui paroît autorisé dans ce temps (1).

V.e *Roi*. CLOVIS I, né en 465, commence à régner en 481; il est baptisé en 496, et meurt le 27 novembre 511.

Concubine. N......, mère de *Thierri* ou *Théodoric*, roi de Metz en novembre 511, et mort en 534. Il laissa le royaume d'Austrasie à son fils Théodebert, qui, mort en 548, eut pour successeur Théodebalde ou Thibaud, son fils, décédé en 555 sans enfans.

Reine, CLOTILDE, fille du roi Chilpéric, roi de

---

(1) On n'a aucune certitude sur la manière dont se régloient les mariages sous la première et la seconde race. M. Dreux du Radier a publié un *Mémoire sur l'état des femmes et des enfans des rois de France de la première et de la seconde race*, dans lequel il dit qu'il n'existoit, sous la première race, aucune distinction entre la femme de condition élevée ou inférieure, libre ou serve; que tout ce qu'on entrevoit, c'est que le rang de *reine* et le nom d'épouse appartenoient sans doute aux premières, le nom de *concubine* aux secondes et le titre d'*amie* aux troisièmes. Au commencement de la seconde race la distinction fut un peu plus marquée; il y eut mariage solennel, concubinage et simple liaison où la femme avoit le titre d'amie ou de maîtresse : de sorte que les trois sortes d'enfans qui résultoient de ces trois états différens, étoient, ou enfans légitimes, ou enfans naturels, ou enfans bâtards, illégitimes. Il est difficile de distinguer parmi les femmes des rois de la première race, quel rang elles occupoient vis-à-vis leurs maris, d'autant plus que tous leurs enfans héritoient également, ce qui n'eut plus lieu par la suite.

Bourgogne, et nièce de Gondebaud, successeur de Chilpéric, née en 475, mariée en 493, meurt en 545. Ses enfans sont :

1.° IGOMIR ou INGOMER, mort au berceau.

2.° CLODOMIR, roi d'Orléans, mort en 524. Il avoit épousé *Gondiuque* dont il eut trois fils *Thibaut*, *Gontaire* et *Clodoalde*. Les deux premiers sont massacrés en bas âge par Clotaire; le troisième échappé à la mort est rasé. On l'honore sous le nom de Saint-Cloud. Gondiuque, devenue veuve, se remarie à Clotaire I.er

3.° CHILDEBERT, roi de Paris, mort le 23 décembre 558.

4.° CLOTAIRE I, né en 497, roi de Soissons en 511.

5.° CLOTILDE, femme d'Amalaric, roi des Visigoths, morte en 531.

VI.e *Roi.* CHILDEBERT I, fils de Clovis, né en 498, a eu trois commencemens de règne, le premier à Paris, en 511; le second à Orléans, en 526; et le troisième en Bourgogne, en 534. Il meurt en 558.

Reine, ULTROGOTE, belle-sœur de Gondiuque, qui eut deux filles, mortes sans postérité, 1.° CHROTBERGE, et 2.° CHROTESINDE. Elles furent envoyées en exil ainsi que leur mère, par Clotaire, en 558, après la mort de Childebert.

(Childebert et Clotaire sont les premiers rois de France qui aient fait battre de la monnoie d'or. L'empereur Justinien consentit qu'elle fût reçue par tout l'empire.

VII.e *Roi.* CLOTAIRE I, fils de Clovis, règne à Paris de 558 à 561; dès 511, il étoit roi de Soissons; il le fut d'Orléans, en 532; de Bourgogne, en 534; et de Paris, en 558. Il meurt le 10 novembre 561.

I.re *reine.* INGONDE, mariée vers 517; ses enfans sont :

1.° GONTIER, mort à 15 ou 16 ans.

2.° CHILDEBERT, mort jeune.

3.° Charibert ou Cherebert, né en 521; il succède à son père.

4.° Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne en 561, meurt le 28 mars 593. Il a eu pour femmes Vénérande, (on la croit seulement concubine), Marcatude et Austrégilde. Celle-ci est, dit-on, morte de la petite-vérole. C'est la première fois qu'on entend parler de cette maladie en France. Les deux médecins de cette reine furent mis à mort sur la demande qu'elle en fit à son mari en expirant.

5.° Sigebert, né en 535, roi d'Austrasie (à Metz) en 561, mort en 575; il fut marié à la fameuse BRUNEHAUT, dont il eut Childebert, Ingonde et Clodesinde. Childebert, né en 570, succéda à son père dans le royaume de Metz en 575. Il meurt empoisonné en 596, laissant deux fils Théodebert et Thierri II, qui lui succédèrent, et qui moururent, le premier en 611 ou 612, et le second en 612 ou 613. Sigebert, fils naturel de Thierri, est tué en 613, après avoir été mis sur le trône de son père par quelque faction.

6.° Clodosvinthe, mariée à Alboin, roi des Lombards, prince féroce, qui, après avoir tué un roi des Gepides, père de sa seconde femme, poussa la barbarie jusqu'à faire une tasse du crâne de ce malheureux, et à forcer son épouse d'y boire. Aussi le fit-elle poignarder. Ce trait n'est point arrivé à Clodosvinthe, mais à la seconde femme d'Alboin.

IIe *reine.* AREGONDE, sœur d'Ingonde, et mariée, même du vivant de sa sœur, à Clotaire en 522. Elle eut deux enfans qui sont :

1.° Chilpéric, né en 523, roi de Soissons en 561, et roi de France en 567.

2.° Chunsene, morte avant son père.

IIIe *reine.* GONDIUQUE, veuve de Clodomir, roi d'Orléans; mariée à Clotaire en 524.

IVe *reine.* RADEGONDE, fille de Berraire, roi de Thuringe, mariée à Clotaire en 530, se retire à Poitiers en 536, y fonde l'abbaye de la Croix, où elle meurt le 13 août 587.

V.^e *reine.* UNSCINE ou GONSINDE, mère de

Chramne, qui fut, en 560, brûlé vif dans une chaumière en Bretagne, avec sa femme et ses deux filles, par ordre de Clotaire, son père. Gonsinde eut encore deux filles, *Blichilde* et *Clotesinde*.

VI.e *reine*. WALDRADE ou WALDETRUDE, mariée en 555 à Clotaire, qui s'en étant bientôt dégoûté, la remaria à Garibald, duc de Bavière.

Clotaire eut encore plusieurs enfans, outre ceux que nous avons nommés ci-dessus, mais il n'a pas voulu les reconnoître. On compte parmi ceux-ci GONDEBAUT dit *Ballomer*, qui fut proclamé roi à Brive-la-Gaillarde en 584, et assassiné en 586. (M. Bonamy le nomme Gondevald, et le fait mourir au commencement de mai 585. (V. les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tome 33, *in*-12, P. 326).

VIII.e *Roi*. CHARIBERT, fils de Clotaire I, né en 521, roi de France depuis décembre 561, meurt en 567.

I.re *reine*. INGOBERGE, née en 519, morte en 589; elle n'eut qu'une fille nommée *Berthe*, qui fut mariée en 566 à Ethelbert, roi de Kent en Angleterre. Ingoberge fut répudiée par Charibert, et passa le reste de ses jours dans la retraite.

II.e *reine*. MIROFLEDE, fille d'un ouvrier en laine; le temps de sa mort est inconnu. Elle n'eut pas d'enfans.

III.e *reine*. TEUDEGILDE, fille, dit-on, d'un berger. Elle survécut à Charibert, et fut indignement trompée par Gontran à qui, étant veuve, elle avoit offert sa main.

Elle n'eut de Charibert qu'un fils mort au berceau.

IV.e *reine*. MARCOUEFVE, sœur aînée de Miroflede, et religieuse; cela n'empêcha pas Charibert de l'éponser, quoiqu'il fût déjà marié avec Teudegilde. Elle mourut vers 570 peu avant le roi. Saint Germain excommunia les deux époux à cause des vœux de Teudegilde. C'est la première excommunication dont parle l'histoire de France.

Charibert eut encore deux filles, BERTOFLEDE, religieuse à Tours, et CRODIELLE, religieuse à Poitiers. On ignore le nom de leur mère.

IX.e *Roi*. CHILPÉRIC I, troisième fils de Clotaire I, né en 523; roi de Soissons en 561; règne par indivis à Paris, en 567, et meurt assassiné à Chelles, en octobre 584.

I.re *reine*. AUDOUERE; elle fut répudiée par Chilpéric, sous prétexte qu'elle avoit été marraine de sa fille, et ensuite reléguée dans un couvent, puis étranglée selon les uns, ou noyée selon les autres, en 580. ses enfans sont:

1.° THÉODEBERT, tué dans une bataille, en 575.

2.° MÉROVÉE, marié secrètement, en 576, à sa tante *Brunehaut*, et se faisant donner la mort par un de ses amis en 577.

3.° CLOVIS, tué d'un coup de couteau à Noisi-sur-Marne, puis jeté dans la rivière.

4.° BASINE, religieuse à Poitiers.

5.° CHILDESINDE, morte avant sa mère, qui avoit été sa marraine.

II.e *reine*. GALSONTE, fille aînée d'Athanagilde, roi des Visigoths en 564; elle fut étranglée, en 568, soit par son époux, soit par ses ordres.

III.e *reine*. FRÉDÉGONDE, paysane de Picardie; elle avoit été long-temps concubine du roi, avant de monter sur le trône. Elle a laissé un nom trop célèbre dans l'histoire. Sa mort date de 596 ou 597. Ses enfans sont:

1.° CLODEBERT, mort en 580, âgé de 15 ans.

2.° SAMSON, mort en 579, âgé de 4 ans.

3.° DAGOBERT, mort très jeune en 580.

4.° THIERRI, décédé à 10 mois en 584.

5.° CLOTAIRE, qui succéda à Chilpéric son père.

6.° RIGONTE, accordée à Récarède, roi des Visigoths en Espagne; ce mariage n'eut pas lieu; elle vécut dans le désordre et toujours en querelle avec Frédégonde sa mère, qui faillit un jour l'étrangler.

Xe *Roi.* CLOTAIRE II, fils de Chilpéric I et de Frédégonde, né en juin 584, roi de Soissons la même année, à l'âge de quatre mois, et ensuite de toute la monarchie en 613, meurt le 28 septembre 628.

Ire *reine.* HALDETRUDE, dont il eut,

1.° Mérovée, tué à l'âge de quatre ans, par ordre de Brunehaut, en 604, à la bataille d'Etampes où on l'avoit fait apporter pour animer les troupes par sa présence.

2.° Dagobert, qui succéda à son père.

IIe *reine.* BERETRUDE, morte en 618. Elle fut mère de Charibert II, né en 606, mort à Blayes en 631.

IIIe *reine.* SICHILDE; on ignore si elle eut des enfans.

(Legendre, dans son *Histoire de France*, in-fol. tome III, p. 85, fait Beretrude, mère de Dagobert, et Sichilde, mère de Charibert; mais il se trompe).

XIe *Roi.* DAGOBERT I, fils de Clotaire II, né vers 602, roi d'Austrasie en 622, roi de France en 628; vers 633 il divise la France en deux nouveaux royaumes : celui d'Austrasie et celui de Neustrie ou de France et de Bourgogne; l'Aquitaine n'y fut pas dans ce temps comprise, ce pays ayant été retenu par des ducs qui en furent les seuls suzerains jusqu'en 778. Dagobert I meurt le 19 janvier 638.

Ire *reine.* GOMATRUDE, mariée en 626, répudiée pour cause de stérilité. Elle étoit sœur de Sichilde troisième femme de Clotaire II.

IIe *reine.* NANTILDE, mariée en 629, morte en 642. Elle eut pour fils Clovis II, qui fut roi de Neustrie et de Bourgogne.

IIIe *reine* ou *concubine*. RAGNETRUDE, mariée en 630. Dagobert en eut SIGEBERT II, roi d'Austrasie, qui occupa ce trône depuis 632, et qui mourut en 656. SIGEBERT avoit épousé Himnechilde, dont il eut un fils nommé DAGOBERT, né en 652, et une fille nommée BLICHILDE, qui épousa Childeric II.

IVe *reine*. WILGONDE ou WULFEGONDE.

V.^e *reine*. BERTHILDE.

Outre ces six épouses, Dagobert eut un grand nombre de concubines.

XIIe *Roi*. CLOVIS II, fils du précédent, né en 634, roi en 638 sous la tutelle de Nantilde sa mère, meurt après le 5 septembre 656.

Reine, BATHILDE, jeune esclave vendue par des corsaires, mariée à Clovis vers 651, morte à l'abbaye de Chelles qu'elle avoit fondée, le 30 janvier 680. Ses trois fils sont, 1.° CLOTAIRE III, 2.° CHILDÉRIC II, et 3.° THIERRI ; ils ont tous les trois occupé le trône.

XIIIe *Roi*. CLOTAIRE III, né en 652, commence à régner vers la fin de 656 en Neustrie et en Bourgogne ; peu après il succède à Sigebert son oncle, dans le royaume d'Austrasie, sans coup férir ; parce que Dagobert, (fils de Sigebert), transporté en Écosse, passoit pour mort ; Clotaire règne seul sous la tutelle de sa mère Bathilde jusqu'en 660. Il meurt en 670, sans laisser d'enfans ; on ignore le nom de son épouse.

XIVe *Roi*. CHILDÉRIC II, né en 653, est reconnu roi d'Austrasie par les soins de sa mère Bathilde en 661 ; et après avoir détrôné Thierri en 670, il est proclamé roi de toute

la France en 671. Il est assassiné en septembre 673 par le scélérat Bodillon.

Reine, BLICHILDE, est assassinée en même temps que son mari; elle étoit enceinte et âgée de 23 ans. Elle avoit déjà un fils nommé Chilpéric-Daniel, qui fut roi en 715.

XV.e *Roi*. THIERRI III, troisième fils de Clovis II et de Bathilde, né en 654, est roi de Neustrie et de Bourgogne en 670. Peu après il est détrôné par son frère Childéric, et enfermé au monastère de Saint-Denis. On l'en tire en 673. Il meurt au printemps de 691, n'ayant pour ainsi dire été roi que de nom.

I.re *reine*. CLOTILDE; sur laquelle on n'a d'autres détails que celui de son inhumation dans l'abbaye de Saint-Waast d'Arras, eut pour fils,
1.° Clovis III.
2.° Childebert II; l'un et l'autre ont régné.
II.e *reine*. DODE, aussi peu connue que la précédente avec laquelle quelques écrivains la confondent.

XVI.e *Roi*. CLOVIS III, fils aîné de Thierri III, succède à son père en 691, sans avoir plus d'autorité, le gouvernement étant tenu par Pepin, maire du palais; il meurt en mars 695, sans postérité.

XVII.e *Roi*. CHILDEBERT III, surnommé le Juste, fils de Thierri III, né vers 682, succède à son père avant le 23 mars 695. Il meurt le 14 avril 711, et est enterré à Choisy-au-Bac sur l'Oise à une lieue de Compiègne.

Reine, N......., qui est inconnue. Elle a pour fils Dagobert III.

XVIII.e *Roi*. DAGOBERT III, fils du pré-

cèdent, né en 699, succède à son père en 711. Il meurt le 24 juin 715, n'ayant eu, comme son père, que le titre de roi sous l'autorité des maires du palais.

Reine, N........, inconnue, laissant un fils, nommé Thierri de Chelles, auquel les Français préférèrent le fils de Childéric II, roi d'Austrasie.

XIXe *Roi*. CHILPÉRIC-DANIEL, fils de Childéric II et de Blichilde, né vers 672; il avoit été confiné dans un couvent. Il en est tiré et élevé sur le trône au mois de juillet 715. Il avoit du courage et soutint ses droits par les armes; mais la fortune ne seconda pas ses efforts. Il meurt à Attigny en Champagne le 20 décembre 720.

Reine, N........, inconnue, elle eut un fils nommé Childéric III. Quelques auteurs donnent ce fils à Thierri IV dont nous parlerons plus bas.

XXe *Roi*. CLOTAIRE IV, dont on ignore l'origine, mais que l'on croit de la race mérovingienne, ou troisième fils de Thierri III, est un fantôme de roi, placé sur le trône par Charles Martel fils de Pepin le Gros. Il y paroît pendant dix-sept mois, de 718 à 719.

XXIe *Roi*. THIERRI IV, dit de Chelles, fils de Dagobert III, né vers 712, est substitué à Chilpéric, en 720. Il meurt vers avril 737, ayant porté le nom de roi pendant dix-sept ans.

Charles Martel ne se mit point en peine de remplacer ce fantôme de roi par un autre; il y eut interrègne depuis 737 à 742, pendant lequel temps il tint les rênes du gouvernement. Son fils aîné Carloman, qu'il fit duc des Français en Austrasie, vers septembre 741, posséda seul cette partie

jusqu'en 747, qu'il se fit moine. Quant à son second fils, Pepin le Bref, nous le retrouverons chef de la seconde race.

XXII.e *Roi.* CHILDÉRIC III, que nous croyons fils de Chilpéric Daniël, est proclamé, en 742, roi de la partie de la France que gouvernoit Pepin, c'est-à-dire, de la Neustrie, de la Bourgogne et de la Provence. Après avoir porté le titre de roi pendant dix ans, il est déposé en mars 752, rasé et enfermé dans le monastère de Sithiu, (Saint-Bertin à Saint-Omer); il y mourut en 755.

Reine, N.........., inconnue, eut un fils nommé THIERRI, qui eut le sort de son père, et qui, comme lui, termina ses jours à l'abbaye de Fontenelle, nommée depuis Saint-Vandrille, en Normandie.

Ainsi s'est terminée la première race dite des Mérovingiens, qui a tenu le sceptre pendant 334 ans.

SECONDE RACE
dite des CARLOVINGIENS.

XXIII.e *Roi.* PEPIN, dit LE BREF, second fils de Charles Martel, né en 714, maire du palais depuis 741 pour la Neustrie et la Bourgogne, et depuis 747 pour toute la monarchie, est élu roi des Français à Soissons, en mars 752, sacré par S.t Boniface peu de jours après, et sacré une seconde fois par le pape Etienne II, le 28 juillet 754, avec Berthe sa femme et avec ses deux fils Charles et Carloman. Il meurt le 24 septembre 768.

Reine, BERTHE ou BERTSADE, fille de Caribert, comte de Laon. Elle eut de Pepin les enfans suivans:

1.° Charles, nommé depuis Charlemagne.

2.° Carloman, né vers 750, roi d'Austrasie en 768, mort le 4 décembre 771, laissant de sa femme Gerberge deux enfans qui n'ont pas régné.

3.° Pepin, mort à 3 ans.

4.° Giselle, abbesse de Chelles, morte vers 810.

5.° Rothaïs, morte dans le célibat.

6.° Adélaïde, morte comme sa sœur.

Il n'est pas question dans les anciens monumens, d'un nommé Gilles que Legendre et le président Henault donnent à Pepin ; lequel auroit été moine au mont Soracte près de Rome. L'histoire se tait également sur une prétendue fille de Pepin, nommée Berthe, femme de Milon et mère de Roland le Furieux, tué à la bataille de Roncevaux en 778, et sur une autre fille nommée Childetrude, mariée à René comte de Gênes, mère d'Ogier le Danois. Ces prétendues filles de Pepin appartiennent aux romans.

XXIV.e *Roi.* CHARLEMAGNE, né le 26 février 742, roi de Neustrie, de Bourgogne et de Provence, en 768, et de toute la monarchie en 772; couronné empereur d'Occident, à Rome, le 25 décembre 800, mort à Aix-la-Chapelle le 28 janvier 814.

Concubine, HIMILTRUDE, dont on ne cite que Pepin le Bossu, relégué dans un couvent pour cause de conspiration, mort en 811.

I.re *reine.* DÉSIDÉRATE ou HERMANGARDE, fille de Didier, roi des Lombards, mariée à Charlemagne en 770, répudiée l'année suivante ; elle n'eut pas d'enfans.

II.e *reine.* HILDEGARDE, née en 756, fille du duc de Suabe, mariée en 772, morte le 30 avril 782 ; elle eut neuf enfans, savoir :

1.° Charles, né en 772, roi de la France orientale, mort sans postérité le 4 décembre 811.

2.° Pepin, né en 776, roi d'Italie, mort à 33 ans le 8 juillet 810. Bernard, son fils naturel, lui succède au trône d'Italie, et meurt en 818.

3.° Louis (le Débonnaire).

4.° LOTHAIRE, né en 778, jumeau du précédent, mort au berceau.

5.° ADÉLAÏDE, née en 764, morte en bas âge.

6.° ROTRUDE, née en 775, fiancée en 787 à l'empereur Constantin Porphirogenète, fils d'Irène, mariée ensuite à Roricon, comte du Maine, dont elle eut un fils nommé Louis, qui fut abbé de St.-Denis et chancelier de France, mort en 867 : elle-même mourut le 10 juin 810.

7.° BERTHE, née en 779, femme de Saint-Angilbert, mère de Nithard l'historien et de Harnid.

8.° GISELLE, née en 781, religieuse.

9.° HILDEGARDE, née en 782, morte au berceau.

III.e *reine*, FASTRADE, fille de Rodolphe, comte de Franconie, mariée en 783, morte en 794. Elle eut deux filles.

1.° THÉODRADE, abbesse d'Argenteuil.

2.° HILTRUDE, abbesse de Farmoutier.

IV.e *reine*, LUITGARDE, morte le 8 juin 800. On ne lui connoît pas d'enfans.

Charlemagne eut plusieurs enfans naturels; entre autres : PEPIN-LE-BOSSU, né d'Himiltrude, relégué dans un couvent en 794, pour cause de révolte et de conspiration, mort en 811; HUGUES, né de *Régine*, abbé de St.-Vaast d'Arras, tué le 13 juin 844; DREUX ou DROGO, fils de *Régine*, évêque de Metz en 823, mort le 8 novembre 855; THIERRI, fils d'*Adalinde*, né en 810, clerc; EUFRASIE, première abbesse de Saint-Laurent de Bourges; ALDETRUDE, EMME, ROTILDE, ADELINDE, etc., etc.

XXV.e *Roi*. LOUIS-LE-DÉBONNAIRE, troisième fils de Charlemagne, né en 778, roi d'Aquitaine à sa naissance, couronné à Rome le 15 avril 781, associé à l'empire au mois d'août 813, succède à son père en 814, est déposé et enfermé dans un couvent à Soissons en 833, remis en liberté en 834, et meurt le 20 juin 840.

I.re *reine*, HERMENGARDE, fille d'Enguerand,

comte d'Hesbai, mariée en 796, morte à Angers le 3 octobre 818. Ses enfans sont :

1.° LOTHAIRE, roi d'Italie et empereur, mort en 856.

2.° PEPIN, roi d'Aquitaine en 814, privé du trône en 832, rétabli en 834, mort en janvier 838. Son fils unique PEPIN lui succède et règne par intervalle : il meurt en 865.

3.° LOUIS, roi de Germanie ou Bavière, mort le 28 août 876.

4°. ALPAÏDE, mariée à Begon, comte de Paris.

5.° GISELLE, femme d'Evrard, duc de Frioul, et mère de Berenger, empereur.

6.° HILDEGARDE, qui épousa le comte Thierri.

7.° ADÉLAÏDE, mariée au comte Conrad.

8.° ROTRUDE, morte sans alliance.

II.e *reine.* JUDITH, fille de Welphe, comte de Bavière, morte le 19 avril 843. Elle eut un fils, CHARLES-LE-CHAUVE, qui succéda en France à son père.

Louis-le-Débonnaire eut un fils naturel, nommé ARNOUL, comte de Sens.

XXVI.e *Roi.* CHARLES II, dit LE CHAUVE, né à Francfort le 15 mai 823, nommé roi de Neustrie en 837, roi d'Aquitaine en 838, roi de France en 840, de Lorraine en 870, couronné empereur à Rome le 25 décembre 875, meurt le 6 octobre 877 d'un breuvage empoisonné, préparé par Sédécias, médecin juif, son favori.

I.re *reine.* HERMENTRUDE, fille d'Eudes, comte d'Orléans, mariée le 14 décembre 842, morte le 6 octobre 869. Elle fut mère des enfans suivans :

1.° LOUIS-LE-BÈGUE.

2.° CHARLES, roi d'Aquitaine le 15 octobre 855, mort le 29 septembre 865.

3.° LOTHAIRE-LE-BOITEUX, abbé de Moutier-en-Der, mort en 866.

4.° CARLOMAN, diacre, qui eut les yeux crevés en 873 pour cause de révolte, mort en 886.

5.° JUDITH, femme, 1.° d'Ethelwolphe, roi d'Angleterre; 2.° d'Ethelred, fils de ce premier mari; 3.° de Baudouin, comte de Flandre, qui l'enleva.

6.° ROTRUDE, abbesse.

7.° EMENTRUDE, abbesse.

IIe *reine.* RICHILDE, sœur de Boson I, roi de Provence, et de Richard, duc de Bourgogne, mariée le 23 janvier 870. Elle eut quatre fils; savoir : 1.° PEPIN, 2.° DREUX, 3.° LOUIS, 4.° CHARLES, qui tous moururent jeunes.

Nota. Quoique j'aie eu l'intention de n'ajouter aucune notice à la nomenclature des rois des deux premières races, je crois cependant devoir dire ici un mot du fameux traité conclu à Strasbourg le 16 des calendes de mars (14 février) 842, entre Charles le Chauve et Louis le Germanique qui avoient à se plaindre de leur frère Lothaire empereur. Ce n'est point sous le rapport historique que j'envisage ici ce traité, mais comme un précieux monument glossographique. Cette pièce nous a été conservée dans les expressions et le style du temps; elle est en langue tudesque, ou théotisque, ou allemano-gothique, qui se parloit alors en Allemagne, puis en langue romance, qui étoit en usage en France au neuvième siècle. Louis le Germanique se servit de la première qui n'étoit pas sa langue naturelle, afin qu'il fût entendu des Français qui accompagnoient Charles-le-Chauve: et Charles employa la seconde afin que son serment fût entendu des Germains qui accompagnoient Louis. Ces deux morceaux précieux nous ont été conservés par Nithard, petit-fils de Charlemagne, auteur d'une histoire des guerres entre les trois fils de Louis-le-Débonnaire. M. Schœpflin en a parlé dans son *Alsatia illustrata*, tom 1, pag. 811, et M. Bonamy leur a consacré deux dissertations. Voy. les tom. XXIV et XXVI de l'Académie des inscriptions, *in*-4.° Winckelmann a copié ces sermens sur le manuscrit de Nithard qui étoit à la bibliothèque du Vatican. Je vais les présenter dans un tableau particulier avec les traductions latine et française. Ce qui, toute réflexion faite (1), me détermine à les placer ici, c'est que j'ai parlé dans le corps de mon ouvrage des progrès de la langue française sous chaque règne, et que le morceau en langue romane, écrit au IXe et au XIe siècle, servira naturellement d'introduction à cette partie de mon travail. (J'ai tiré ce tableau de mon *Dictionnaire historique des langues anciennes et modernes*, encore manuscrit.)

---

(1) J'ai annoncé, pag. 15 de ce volume, que je ne rapporterois pas ces sermens, parce qu'ils sont très connus et souvent réimprimés; mais ayant réfléchi qu'ils n'ont point encore été publiés d'une manière aussi complette que j'ai tâché de les exposer dans le tableau ci-joint, je me décide à les donner.

reur en 881, est reconnu roi de France en 885 : mais n'ayant presque pas résidé en France, on ne le regarde guère que comme un roi précaire ou un administrateur de la France. Couvert de honte par le traité honteux qu'il fit avec les Normands le 30 novembre 886, il est déposé en 887 par les grands; et après avoir essuyé les horreurs de la misère, il est, dit-on, étranglé par ses domestiques à l'abbaye de Richenaw, dans une île du lac de Constance.

I.re *reine.* N....., fille du comte Erkanger, mariée en 862; morte en 874.

II.e *reine.* RICHARDE, princesse d'Ecosse, mariée vers 875, répudiée pour soupçon d'infidélité. Il n'est résulté aucun enfant de ces deux mariages : mais on donne à Charles un fils nommé BERNARD, né d'une mère anonyme, et mort en 888.

XXXI.e *Roi.* EUDES ou ODON, fils du fameux Robert-le-Fort, né en 858, élu roi de France du vivant de Charles-le-Gros, couronné par Wauthier, archevêque de Sens, sur la fin de 887; mort à la Fère le 1 janvier 898.

Reine. N....., qui fut mère d'ARNOUL, lequel prit le titre de roi d'Aquitaine après la mort de son père, auquel il survécut peu de jours.

Eudes eut encore une fille nommée ODA, mariée, dit-on, à Zuentibold, roi de Lorraine, fils naturel d'Arnoul.

C'est à tort que l'on a donné à Eudes pour fils, Hugues le grand, père de Hugues Capet; il est fils de Robert, frère d'Eudes.

XXXII.e *Roi.* CHARLES IV, dit LE SIMPLE, fils posthume de *Louis-le-Bègue*,

né le 17 septembre 879, exclu du trône jusqu'en 893 à cause de son extrême jeunesse et de l'équivoque de sa naissance; reconnu et couronné roi de France le 28 janvier 893, mais obligé de se retirer près d'Arnoul en Germanie, parce qu'Eudes occupoit le trône; après la mort de ce dernier en 898, reconnu seul et unique souverain de toute la monarchie, déposé en 920, et enfermé par Herbert, comte de Vermandois, à Château-Thierri, puis à Peronne, en 923. Il meurt dans sa prison le 7 octobre 929.

I.re *reine* ou *concubine*. N......, qui fut mère de Giselle, mariée en 912 à Rollon I, duc de Normandie.

II.e *reine*. FRÉDÉRUNE, mariée le 15 avril 907, morte le 10 février 917. Elle eut quatre filles : 1.° Ermentrude, 2.° Frédérune, 3.° Hiledegarde et 4°. Rotrude dont on ignore le sort.

III.e *reine*. ODGIVE ou OGIVE, fille d'Edouard le vieux, roi d'Angleterre; petite-fille du grand Alfred, et sœur d'Aldestan, successeur d'Edouard. Son fils fut Louis IV, dit d'Outremer, né en 920. Elle se remaria, après la mort de Charles, à Herbert, comte de Vermandois, fils de celui qui avoit enfermé son mari. Elle en eut, 1.° Etienne de Vermandois, comte de Troyes, mort en 1029, et 2.° Agnès, seconde femme de Charles de France, duc de Lorraine, qui devoit succéder à Louis V, au lieu de Hugues Capet.

XXXIII.e *Roi*. ROBERT, duc de France, frère cadet du roi Eudes, est élu roi de France le 29 juin 922; il est tué dans une bataille près de Soissons, le 15 juin 923.

Reine. BÉATRIX, fille d'Herbert, comte de Vermandois, fut mère des deux enfans suivans :
1.° Hugues-le-Grand.

2.° Emme, femme de Raoul ou Rodolphe, dont nous allons parler.

XXXIVe *Roi*. RAOUL ou RODOLPHE, duc de Bourgogne, fils de Richard-le-Justicier, élu roi de France et couronné le 13 juillet 923, du vivant de Charles-le-Simple qu'on avoit fait sortir de sa prison en 927, et qu'on y fit rentrer en 928; mais avant cette réincarcération, Raoul avoit fait un traité avec lui. Cet usurpateur mourut le 14 janvier 936.

Reine. EMME ou EMINE, fille de Robert; elle n'eut qu'une fille morte jeune vers 934, et elle-même mourut en 935.

(Il y eut alors un petit interrègne depuis le 14 janvier jusqu'au 19 juin 936, époque du retour de Louis-d'Outremer, qui étoit en Angleterre depuis treize ans).

XXXVe *Roi*. LOUIS IV, dit D'OUTREMER, à cause de son séjour en Angleterre; né en 921, fils de Charles-le-Simple, couronné à Laon le 19 juin 936. Il meurt d'une chute de cheval le 10 septembre 954.

Reine. GERBERGE, fille de l'empereur Henri I, dit l'Oiseleur, et veuve de Gilbert, duc de Lorraine: cette veuve épousa Louis en 940; elle étoit sœur d'Adélaïde, femme de Hugues-le-Grand. Cette alliance retarda un peu la chute de la maison régnante. Gerberge mourut après 968; elle laissa les enfans suivans:

1.° Lothaire, qui succède à son père.

2.° Carloman, donné en ôtage pour la liberté de son père, pris par les Normands, vers 945: il meurt à Rouen.

3.° Louis, né en 947 et mort en 954.

4.° Charles, né en 953, investi du duché de la

basse Lorraine, et dont nous parlerons après Louis V. Il mourut en 992 à Orléans.

5.° Henri, frère jumeau de Charles, mort au berceau.

6.° Mathilde, femme de Conrad, roi d'Arles.

7.° Gerberge, femme d'Albert, comte de Vermandois.

8.° Alberade, femme de Renaud, comte de Rouci.

Quelques-uns lui donnent encore *Hildegarde*, femme de Thierri II, comte de Hollande, et Hermentrude, femme d'Othon, palatin de Witelspac.

XXXVI.e *Roi.* LOTHAIRE, né en 941, fils de Louis d'Outremer, associé à son père en 952, couronné le 12 novembre 954, meurt le 2 mars 986.

Reine. EMME, fille de Lothaire II, roi d'Italie, mariée à Lothaire en 966, est morte après 987 : son fils Louis V succéda à son père.

Concubine. N......, mère, 1.° d'Arnoul, archevêque de Reims en 989; 2.° d'Othon, mort jeune.

XXXVII.e *Roi.* LOUIS V, dit LE FAINÉANT, né vers 967, associé à la royauté le 8 juin 978, roi de France en 986, mort le 21 mai 987.

Reine. BLANCHE, BLANDINE ou CONSTANCE, fille de Rothbaud, 1.er comte d'Arles. Elle n'eut pas d'enfans, fut accusée d'avoir empoisonné son mari, et mourut en 989 sans postérité.

(La seconde race des rois de France finit à Louis V. Celui qui par les droits du sang devoit lui succéder, étoit son frère Charles, devenu, en 977, duc de la basse Lorraine et d'une partie de la haute, par investissement de l'empereur Othon II, son cousin. Cette concession et l'hommage qu'il fit de ses états à l'empereur révoltèrent les Français, qui l'expulsèrent du trône pour y placer Hugues Capet. Celui-ci fit enfermer Charles à Orléans dans une prison où, comme nous l'avons dit, il mourut en 992. Il eut pour suc-

cesseur au duché de Lothier ou basse Lorraine, son fils OTTON, mort en 1006 sans postérité : c'est le dernier de la race de Charlemagne. Il eut encore deux filles : 1.° GERBERGE qui fut mariée à Lambert-le-Barbu, comte de Louvain; 2.° HERMENGARDE, mariée à Albert I, comte de Namur).

C'est ici que se termine la Notice préliminaire destinée à servir d'introduction au Précis généalogique de la Maison de Bourbon qui embrasse toute la troisième race; de sorte qu'on a dans notre ouvrage la série généalogique de tous les rois, reines et enfans de France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à ce moment. L'exactitude que nous avons apportée à vérifier les dates, dans un grand nombre d'auteurs, et à les corriger lorsque nous les avons trouvées fautives (ce qui nous est arrivé assez souvent); cette exactitude, disons-nous, paroîtra peut-être de quelque prix à ceux qui savent combien cette partie a été négligée par la plupart des historiens, sur-tout des abréviateurs. Nous allons maintenant aborder le principal objet de notre travail, qui regarde les rois Capétiens, et nous le traiterons avec plus de détails que la notice précédente, soit sous le rapport généalogique, soit sous le rapport anecdotique. Pour completter tout ce qui regarde l'histoire de France, nous finissons par un Précis chronologique de la révolution française.

ERRATA ET ADDITIONS.

Pages.	*Lignes.*	*Fautes à corriger.*	*Corrections.*
79	2	1515.	1315.
79	23	28 liv.	38 liv.
79	24	54 sols	44 sols
113	12	Jean ; duc	Jean, duc
123	26	Charles V.	Charles VI.
149	20	; il	; ce prince
161	38	du 22 octobre 1685.	du 22 octobre 1685, qui, lui-même, a été annullé par décret du 10 juillet 1790.
198	7	1619, morte	1619, à Victor-Amédée, duc de Savoie, morte
224	5	Après cette ligne ajoutez	En 1665 est établie à Paris la manufacture des Gobelins, où se fabriquent encore aujourd'hui les plus belles tapisseries de l'Europe. — En 1667, Louis XIV ordonne la construction d'un observatoire à Paris pour le perfectionnement de l'astronomie.
241	10	meurt le	meurt le 8 juin 1799.
Eadem.	14	Trieste en 1799	Trieste le 27 février 1800.
264	25	mort	morte
265	25	né en 1793	né en 1725.
272	16	à Paris, dans la salle	à Paris, d'abord dans la grande salle du palais de l'archevêché, puis dans la salle
272	37	Le 18 *janvier.*	Le 11 *février.*
274	10	Le 21 *février*	Le 19 *février.*
275	33	Touzzel	Tourzel.
285	8	est condamné le 28	a été condamné le 24.

PRÉCIS GÉNÉALOGIQUE

ET ANECDOTIQUE

DE LA MAISON DE BOURBON,

DEPUIS HUGUES-CAPET JUSQU'A LOUIS XVIII,

Avec des notices chronologiques et historiques sur chaque règne.

Pour rendre cette généalogie aussi complette qu'il est possible, et pour l'établir d'une manière exacte, claire et facile à saisir, nous avons cru devoir remonter jusques à Hugues-Capet, chef de la troisième race, et suivre la série chronologique des rois, des reines et des enfans de France, en finissant à Louis XVIII. Le motif qui nous a engagés à remonter aussi haut et à ne pas nous en tenir simplement à la branche royale de Bourbon qui commence à Henri IV, est que le sang noble et pur de Hugues-Capet, transmis sans interruption de mâle en mâle, coule encore dans les veines du souverain que la France a le bonheur de posséder maintenant. En effet Saint Louis descend en ligne droite de Hugues-Capet par une suite de sept rois qui règnent de père en fils; Henri IV des-

cend en ligne droite de Saint Louis par une suite de neuf princes du sang royal, qui se succédant également de père en fils, forment la branche collatérale de Bourbon ; et Louis XVIII descend directement de Henri IV par une suite de trois rois et trois princes, dauphins de France. Il ne manque donc pas un seul anneau à cette chaîne glorieuse qui unit Hugues-Capet à Louis XVIII. C'est ce que démontrera encore mieux cette liste succincte des rois et des princes dont nous venons de parler :

HUGUES-CAPET, roi de France, chef de la troisième race.

Robert, roi de France, fils de Hugues-Capet, et son successeur.

Henri I, roi de France, deuxième fils de Robert, et son successeur.

Philippe I, roi de France, fils de Henri, et son successeur.

Louis VI (Le gros), roi de France, fils de Philippe I, et son successeur.

Louis VII (Le jeune), roi de France, deuxième fils de Louis VI, et son successeur.

Philippe II (Auguste), roi de France, fils de Louis VII, et son successeur.

Louis VIII, roi de France, fils de Philippe Auguste, et son successeur.

Saint-Louis (IX), roi de France, deuxième fils de Louis VIII, et son successeur.

Robert de France, sixième fils de Saint Louis.

Louis, duc de Bourbon, pair de France, fils de Robert.

Jacques de Bourbon, pair de France, troisième fils de Louis.

Jean de Bourbon, pair de France, deuxième fils de Jacques.

Louis de Bourbon, comte de Vendôme, deuxième fils de Jean.

Jean de Bourbon, comte de Vendôme, fils de Louis.

François, comte de Vendôme, fils de Jean.

Charles, duc de Vendôme, pair de France, fils de François.

Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, roi de Navarre, fils de Charles.

Henri IV, roi de France et de Navarre, deuxième fils d'Antoine.

Louis XIII, roi de France et de Navarre, fils de Henri IV, et son successeur.

Louis XIV (Le grand), roi de France et de Navarre, fils de Louis XIII, et son successeur.

Louis de France, grand dauphin, fils de Louis XIV.

Louis de France, dauphin, fils de Louis de France grand dauphin.

Louis XV, roi de France et de Navarre, troisième fils de Louis de France, dauphin, et successeur de Louis XIV.

Louis de France, dauphin, fils de Louis XV.

Louis XVI, roi de France et de Navarre, troisième fils de Louis de France dauphin, et successeur de Louis XV.

Louis XVII, roi de France et de Navarre, deuxième fils de Louis XVI, et son successeur.

Louis XVIII, roi de France et de Navarre, quatrième fils de Louis dauphin de France, frère de Louis XVI, oncle de Louis XVII, et son successeur, rendu aux vœux des Français qui retrouvent en lui le digne héritier de toutes les vertus de ses prédécesseurs.

Telle est la liste des rois et des princes dont notre ouvrage présente la généalogie très détaillée. Mais nous ne nous sommes pas bornés au nombre des illustres personnages que nous venons de citer; nous n'avons pas exactement suivi cet ordre, parce qu'il eût été inconvenant de passer sous silence les six rois de la branche capétienne, et les treize rois de la branche de Valois, qui ont occupé le trône depuis Saint Louis jusqu'à Henri IV. Nous avons donc donné la série chronologique et généalogique de tous les rois de France de la troisième race; et pour ne point interrompre cette série, nous avons placé dans une colonne collatérale, à partir de Saint Louis, la filiation des neuf princes de Bourbon, qui n'ont point régné, mais auxquels Henri IV, dixième prince de cette famille, et premier roi de la branche de Bourbon, est redevable de ses droits à la couronne. Cette disposition de notre travail n'empêchera point de voir que cet excellent prince descend directement de Saint Louis, dont il possédoit les vertus et surtout la bonté, caractère distinctif de ses successeurs, et qui brille du plus grand éclat dans le prince dont le retour et la présence font oublier aux Français vingt-cinq ans de malheurs.

Finissons par jeter un coup d'œil rapide sur l'ensemble des rois qui composent la troisième race.

Cette race se nomme CAPÉTIENNE du surnom de CAPET, en latin CAPITO, donné à Hugues son chef, soit à cause d'une espèce de chaperon qu'il porta le premier, soit à cause de la grosseur de sa tête, soit à cause de son génie. La troisième race se divise ordinairement en trois branches : les CAPÉTIENS proprement dits, les VALOIS et les BOURBONS.

1.° La branche des CAPÉTIENS proprement dits, commence à Hugues-Capet en 987, finit à Charles IV, dit le Bel, en 1328, et comprend, dans l'espace de 341 ans, quinze rois. La ligne de succession directe par ordre de primogéniture a été interrompue dans la personne des deux derniers rois de cette branche, Philippe V, dit le Long, et Charles IV, dit le Bel.

2.° La branche des VALOIS, qui commence à Philippe VI de Valois, en 1328, compte sept Valois proprement dits, un Valois-Orléans, et cinq Valois-Angoulême ; elle finit à Henri III en 1589, et comprend, dans l'espace de 261 ans, treize rois. La ligne de succession directe par ordre de primogéniture, a été interrompue dans la personne de quatre rois de cette branche ; savoir, Louis XII, François I, Charles IX et Henri III.

3.° La branche des BOURBONS, qui commence à Henri IV en 1589, se prolonge jusqu'à Louis XVIII actuellement régnant (1814), et comprend, dans l'espace de 225

ans jusqu'à ce jour, sept rois. Il n'y a qu'une interruption dans la ligne de succession par ordre de primogéniture; c'est celle qui existe dans la personne du prince régnant, oncle de son prédécesseur.

Dans l'espace de 827 ans qu'a duré la troisième race, il y a donc eu en France trente-cinq rois, qui tous ont été mariés, à l'exception de Jean I, mort au berceau en 1316, et de Louis XVII, mort âgé de douze ans en 1795. Les reines de France sont plus nombreuses que les rois, à raison de quelques seconds ou troisièmes mariages occasionnés par des veuvages ou des séparations autorisées par l'église et par les lois. La troisième race a vu cinquante reines. Les enfans de France résultant de ces mariages sont, par un singulier hasard, en nombre égal pour chaque sexe : on compte 99 princes et 99 princesses, qui font en totalité 198. Si l'on y ajoute 38 enfans naturels, il résultera que les 35 rois de la troisième race ont eu en totalité 236 enfans.

Nous ne nous contenterons pas d'exposer la généalogie des rois de France, nous ferons suivre l'article généalogique de chaque roi du résultat de nos recherches sur les objets les plus importans qui regardent chaque règne.

RACE DES CAPÉTIENS.

De l'origine de Hugues-Capet.

Avant d'entrer dans le détail généalogique de la race des Capétiens, il est à propos de dire un mot sur les ancêtres de son chef. Personne n'ignore que Hugues-Capet n'avoit pas de titres suffisans pour parvenir au trône par les liens du sang, puisque Louis V, dernier roi de la race des Carlovingiens, étant mort sans enfans, la couronne appartenoit de droit à Charles, duc de la basse Lorraine, fils de Louis d'Outremer et oncle de Louis V. Mais comme Charles s'étoit rendu odieux aux Français par sa conduite, et particulièrement par son traité avec Otton II, roi de Germanie, auquel il prêta hommage, les seigneurs le regardèrent comme un transfuge et comme un déserteur de l'état, l'exclurent de la succession, et déférèrent la couronne à Hugues-Capet, duc de France, et prince le plus puissant du royaume. Ce n'étoit pas la première fois que le sceptre avoit été dans la maison des comtes de Paris; Eudes et Robert, l'un et l'autre fils de Robert le Fort, comte d'Anjou, ou l'Angevin, l'avoient porté, sans pouvoir alors le conserver à leurs descendans. Hugues-Capet fut plus heureux et plus adroit. Voyons si ce prince étoit digne par sa naissance du haut rang où il

est parvenu. Sa généalogie a toujours été un grand point de discussion entre les savans ; mais parmi les différentes opinions émises à ce sujet, nous avons cru devoir nous arrêter à celle des savans Bénédictins, qui, dans l'*Art de vérifier les dates*, établissent cette généalogie de la manière qui nous a paru la plus satisfaisante. Nous ajoutons deux mots à ce qu'ils ont dit de Saint Arnoul, premier ancêtre connu de Hugues-Capet, et nous supprimons les preuves qui nous entraîneroient beaucoup trop loin. Voici donc la liste des aïeux de Hugues-Capet, remontant non pas jusqu'à Clovis, comme l'ont prétendu quelques auteurs, ou à Ansprand, roi des Lombards, selon d'autres, mais aussi haut que des recherches approfondies et appuyées de preuves, ont paru le démontrer. Cette liste commence à la fin du VI.e siècle, ancienneté déjà assez respectable.

1.° S. Arnoul, de race noble parmi les Francs. (Il exerça plusieurs emplois à la cour de Théodebert II, roi d'Austrasie, à Metz, en 596. Après la mort de son épouse, il entra dans l'état ecclésiastique, fut évêque de Metz en 614, et finit par se retirer dans les déserts des Vosges, où il mourut en pieux solitaire.)

2.° Ansigise, fils de S. Arnoul.

3.° Pepin le Gros, ou de Heristel, fils d'Ansigise. Il fut maire du palais, et gouverna pendant vingt-sept ans sous différens rois, moins en ministre qu'en souverain. Il mourut en 714.

4.° Childebrand I, fils de Pepin le Gros, et frère germain de Charles Martel, qui étoit également fils de Pepin, mais né d'une autre mère nommée Alpaïde ou Alphéïde.

5.° Nivelon ou Nebelong I, fils de Childebrand I, et comte de Madrie.

6.° THÉOTBERT, fils de Nivelon I. Il eut pour frère Childebrand II.

7.° ROBERT LE FORT ou l'Angevin, fils de Théotbert, comme l'ont démontré les Bénédictins cités plus haut. Robert le Fort et Robert l'Angevin, c'est le même homme, quoique des auteurs en aient fait deux individus; il étoit de race royale, frère de la reine Ingeltrude, et beau-frère de Pepin I, roi d'Aquitaine; il a pris la défense de Pepin II, son neveu, contre le roi Charles-le-Chauve.

8.° ROBERT, élu roi de France en 922, fils de Robert le Fort, et frère d'Eudes, qui fut roi de France avant lui.

9.° HUGUES LE GRAND ou le Blanc, fils de Robert le précédent.

10.° Enfin, HUGUES-CAPET, fils de Hugues le Grand, et père de Robert, l'un et l'autre rois de France, et dont nous parlerons bientôt plus en détail.

On voit par cette généalogie, que si Hugues-Capet n'avoit pas de droits à la couronne comme le plus près parent de Louis V, mort sans enfans, il n'étoit pas indigne d'y être appelé par son illustre naissance, puisqu'il étoit de race royale; par ses hautes dignités, puisqu'il étoit duc de France, comte de Paris et d'Orléans; enfin par ses grandes qualités et ses talens distingués, puisqu'il sut gouverner avec gloire et transmettre le trône à son fils, ce que n'avoient pu faire les deux comtes de Paris, rois de France, ses prédécesseurs, à l'égard de leurs enfans.

Abordons maintenant la généalogie des rois de la race capétienne, divisée comme nous l'avons dit en trois branches.

I.° BRANCHE DES CAPÉTIENS proprement dits.

987 —— 1328.

HUGUES-CAPET. 987—996.

38.e Roi de France, 1.er de la 3.e race, 1.er de la branche capétienne.

HUGUES-CAPET, fils de Hugues-le-Grand, duc de France, comte de Paris, puis duc de Bourgogne, et de Hatwige, fille de Henri l'Oiseleur, roi de Germanie, né vers. . . . . 941.

Duc de France et comte de Paris, en 960.

Elu roi de France à Noyon, par ses vassaux et quelques seigneurs de ses amis, le 15 mai. . . . . 987.

Couronné et sacré à Reims par l'archevêque Adalberon le 3 juillet de la même année 987.

Marié à Adelaïde, que l'on croit fille de Guillaume III, dit Tête d'étoupes, duc de Guyenne et comte de Poitou, vers 965.

Meurt le 24 octobre. . . . . 996.

Les enfans qu'il a eus d'Adelaïde sont :

1.° Robert, son successeur.

2.° Hatwige, mariée à Rainier, comte de Hainaut, puis à Hugues III, comte de Dagsbourg.

3.° Gisele, femme de Hugues, avoué de

Saint-Riquier, dans le Ponthieu, et Seigneur d'Abbeville.

Fils naturel: Gauzlin, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, puis archevêque de Bourges.

— Le tombeau de Hugues-Capet se voyoit à Saint-Denis; il étoit sculpté en pierre, de grandeur naturelle, et portoit pour inscription HUGO CAPET REX.

— Hugues-Capet réunit à la couronne le duché de France, le comté de Paris et le comté d'Orléans.

— Mezerai dit que sur la fin de la seconde race « le royaume étoit tenu selon la loi des fiefs et se gouvernoit comme un grand fief plutôt que comme une monarchie. » C'est le cas de dire ici un mot de l'origine du gouvernement féodal et de la création des fiefs, parce qu'il en est souvent question dans l'histoire de France.

Charles Martel avoit institué, pour récompenser les services qu'on lui rendoit, des bénéfices dont les possesseurs étoient tenus de lui garder fidélité; ces bénéfices n'étoient qu'à vie. Charles-le-Chauve les rendit héréditaires, et ils prirent alors le nom de fiefs. Tous ceux qui tenoient ainsi des fiefs du roi, furent ses vassaux directs; ils le reconnoissoient pour leur seigneur ou suzerain, car la supériorité de celui qui donnoit des terres en fief, s'appeloit suzeraineté. Ces vassaux directs du roi étoient tenus de lui faire hommage de leurs fiefs, de lui rester fidelles, et de le suivre à la guerre; autrement ils étoient cités au tribunal du roi leur suzerain et condamnés à perdre leurs fiefs. Ces vassaux cédèrent à leur tour en fief, à des nobles moins riches qu'eux, soit des terres de leur patrimoine, soit une partie de celles qu'ils avoient reçues du roi. Ils furent donc suzerains et eurent des vassaux. Les seigneurs les plus puissans prirent le titre de duc qui étoit fort ancien, et donnèrent aux provinces dont ils s'emparèrent à titre de fief, la qualité de duché. C'est ainsi que se formèrent les grands fiefs appelés duchés de Normandie, de Bretagne, d'Aquitaine, de Bour-

gogne, de France, etc. Ce dernier comprenoit seulement la province qu'on a appelée depuis l'île de France. Quelques comtes agrandirent leur suzeraineté, en forçant, par la voie des armes, d'autres comtes, leurs voisins, à relever d'eux et à devenir leurs vassaux, quoiqu'ils fussent égaux d'origine. On appela barons, les seigneurs du second ordre qui relevoient immédiatement d'un suzerain dont l. gneurie s'étendoit sur toute une province, et qui e..it ordinairement ou un duc ou un comte. Les vassaux de ces barons n'eurent aucun titre de dignité. En général tout possesseur de fief avoit puissance et autorité sur les hommes roturiers ou vilains, domiciliés dans so. fief; et qu'il appeloit ses sujets.

La féodalité forma donc une chaîne d'obligations, qui descendant du roi jusqu'au dernier sujet, enveloppa toute la nation. Ce nouvel ordre de choses auroit pu subsister continuellement sans la foiblesse des derniers rois de la seconde race, et sans la puissance exorbitante et égale à l'autorité royale que s'arrogèrent les grands vassaux, qui ne tardèrent pas à se rendre indépendans du roi; il en résulta que ce gouvernement fut le plus monstrueux, le plus nuisible à la monarchie, et le plus oppressif pour le peuple. Il dura jusqu'à Charles IV, dit le Bel, vers 1325. Louis le Gros lui porta le premier coup, en établissant les communes, c'est-à-dire, en supprimant l'esclavage du peuple. Philippe Auguste, en prenant des troupes à sa solde, et en confisquant les domaines de Jean sans terre, situés en France, qui relevoient du duché de Normandie, porta le second coup au régime féodal. Louis IX lui porta le troisième coup par ses ordonnances qui affoiblirent l'importance des justices seigneuriales. Philippe le Bel, en défendant à ses vassaux de s'armer les uns contre les autres, en ordonnant que ses monnoies auroient cours dans les fiefs même des barons, et en leur interdisant la fabrication des espèces d'or et d'argent, acheva, pour ainsi dire, d'anéantir le gouvernement féodal. Enfin, Charles le Bel lui porta le dernier coup en achetant des seigneurs le droit qu'ils avoient de battre monnoie, et les ateliers dont ils se servoient pour les fabriquer. C'est donc alors que disparurent les

dernières traces du gouvernement féodal. Il ne resta plus que quatre grands vassaux, les ducs de Bourgogne, d'Aquitaine, de Bretagne et le comte de Flandre, qui furent assez puissans pour ne pas se laisser accabler. Ils ne reconnurent dans le roi que la simple supériorité de suzerain, mais non son autorité, et ils se défendirent à main armée contre ses entreprises. Ces quatre grandes principautés se maintinrent jusqu'au 15.e siècle, époque à laquelle la Bourgogne, l'Aquitaine et la Bretagne furent réunies à la couronne; la Flandre passa dans la maison d'Autriche et fut dès-lors regardée comme puissance étrangère.

On nous pardonnera la longueur de cette notice sur le gouvernement féodal, à raison de l'importance du rôle qu'il a joué dans la monarchie française. D'ailleurs cette notice pourra servir à l'explication de quelques articles subséquens. Revenons au chef de la troisième race.

— Hugues-Capet supprima la place de maire du palais qui avoit été si redoutable sous ses prédécesseurs et si fatale à la royauté. Il convoqua une assemblée de tous les grands du royaume, leur fit renouveller leur hommage et ordonna le réglement des douze Pairs de France, protestant à tous qu'il ne feroit aucune chose d'importance ni en paix ni en guerre, sans les consulter.

— Sous Hugues, on appeloit proprement Pairs, les vassaux qui relevoient immédiatement de la couronne. Ils étoient juges de toutes les questions qui intéressoient l'Etat et composoient ce qu'on appeloit la Cour de France, la Cour du roi, ou, par excellence, la Cour des pairs. Le nom de Pair, dans l'origine, n'étoit point un nom de dignité. Les ducs et les comtes ne l'ont pris que depuis la réduction de la pairie à douze.

— Le bâton appelé *main-de-justice*, paroît pour la première fois dans un sceau de Hugues Capet où il est représenté le tenant de la main droite et un globe de la gauche. Ce bâton ne paroît plus jusqu'à Louis X.

— La première horloge à balancier a été inventée sous Hugues-Capet par le célèbre Gerbert, qui passe

aussi pour avoir introduit en France l'usage des chiffres appelés improprement arabes, parce qu'il les emprunta des Arabes d'Espagne. Ceux-ci les tenoient des Grecs qui s'en servoient dans leurs supputations domestiques. Des Grecs ils passèrent aux Romains pour leurs livres de compte, avant qu'ils fussent employés par les Arabes. Depuis la chute de l'Empire d'Occident, ils tombèrent en désuétude parmi les Latins, et ne reparurent que vers le milieu du 13.e siècle. Jean de Sacrobosco est le premier auteur qui commença à les employer.

— C'est dans le 10.e siècle que s'est introduit l'usage de prendre des surnoms provenant ou de la dignité, ou de la force, ou de la couleur, ou de quelque qualité personnelle. C'est ainsi que l'on voit un Hugues surnommé l'abbé, parce qu'il possédoit plusieurs abbayes ; un Robert le fort, parce qu'il étoit d'une force extraordinaire ; un Hugues le blanc, un Hugues le noir, à cause de la couleur de leur teint, etc., etc.

— Sous les premières races et au commencement de la troisième, on employoit, en fait de droit, ces coutumes aussi absurdes que barbares, qu'on appeloit *jugement de Dieu*. C'étoit le duel et les épreuves de l'eau chaude, de l'eau froide, du fer rouge et de la croix. Toutes ces sottises, autorisées par les lois, car les capitulaires régloient la manière d'y procéder, furent abolies presque entièrement sous le règne de Philippe Auguste, par un décret du quatrième concile de Latran tenu en 1215. Louis IX confirma, par ses sages ordonnances, la décision de ce concile ; il ordonna que dans tout procès, soit au civil, soit au criminel, on fût obligé de prouver son droit par des écrits, par des témoins et par le raisonnement ; en conséquence il ne fut plus permis d'appeler au combat ni les témoins ni les juges. Il ordonna également que le plaideur qui se croiroit mal jugé, se pourvoiroit par appel civil devant un Tribunal supérieur en pouvoirs. Cette heureuse réforme a dû faire faire un grand pas à la civilisation.

— Depuis Charles le chauve, en 841, jusqu'à Louis VIII, en 1223, le costume n'a pas beaucoup varié en France. L'habillement d'homme consistoit en une lon-

gue tunique qui descendoit jusqu'au milieu des jambes, et un manteau pour les hommes, à la ville. On portoit la barbe et les cheveux courts. L'ajustement des femmes étoit une longue robe, un ample manteau qui s'attachoit par-devant et traînoit par derrière. Les cheveux tressés et retroussés sur la tête étoient couverts d'un voile qui flottoit sur les épaules. L'habillement militaire étoit une espèce de camisole très serrée, une cuirasse, une cotte d'armes et un manteau, avec un casque sur la tête. L'habit de campagne étoit le même, excepté la cuirasse et la cotte d'armes. L'épée ou le sabre, la hallebarde ou la lance, et la hache formoient les armes de ces temps. Les voitures étoient des basternes, espèces de gondoles couvertes de peaux, mais non suspendues.

— Lorsque Hugues Capet parvint à la couronne, il y avoit plus de cent cinquante espèces de monnoies différentes, parce que les seigneurs avoient le droit d'en frapper. La plupart de ces monnoies s'excluoient réciproquement, de sorte que le commerce de province à province devenoit presque impossible. Ce ne fut que sous Saint Louis que la monnoie royale commença à être reçue par tout le royaume. Mais, comme nous l'avons dit, son cours fut forcé sous Philippe le Bel. Les monnoies des premiers Capétiens portent d'un côté une croix, et de l'autre une espèce de porte, soit de ville, soit d'église, soutenue par des piliers. De là vient qu'encore aujourd'hui les différens côtés des monnoies se nomment *croix* et *pile*.

— La plupart des rois de France ayant aimé les lettres et protégé la langue française dont l'histoire a occupé beaucoup de savans, nous croyons devoir terminer chaque règne par un mot sur l'état de cette langue, ou plutôt par un exemple tiré des anciens manuscrits du temps, et qui montrera quel français l'on parloit sous chaque roi. Ces fragmens ne seront pas un simple objet de curiosité, mais ils prouveront les progrès successifs de la langue. Nous aurions désiré y ajouter le calque des écritures de chaque règne; mais le cadre étroit dans lequel nous resserrons ce volume, ne nous permet pas d'y faire une telle addition.

A l'époque où Hugues-Capet monta sur le trône, la langue française proprement dite n'existoit pas encore. C'étoit plutôt un mélange de latin, de tudesque et de romance, parce que les seigneurs, les ducs, les comtes dans les états desquels on parloit des idiômes particuliers, établirent une langue vulgaire qui tenoit un peu de tous ces idiômes. Cependant on voit percer déjà notre langue à travers le jargon de ce temps. Voici un fragment d'une traduction des dialogues de Saint Grégoire le Grand écrits en latin l'an 593. On croit que cette traduction peut être du 10.e siècle. Elle me paroît postérieure : elle est tirée d'un manuscrit du 12.e siècle.

« Par un temps alsiment nostre exilareis cui tu co-« nus convertit, il fut envoie de son sanior ke il por-« tast el monstier à l'home Deu dous vesselez de fust « pleins de vin ki del pople sunt apeleit flaisches. »

Texte latin : *Quodam quoque tempore exhilaratus noster quem ipse conversum nosti, transmissus à domino suo fuerat, ut Dei viro in monasterium vino plena duo vascula quae vulgo flascones vocantur deferret.*

L'un des plus précieux monumens de la langue romance est le traité fait à Strasbourg en 842 entre Louis le germanique et Charles le chauve. Nous ne le citons pas, soit parce qu'il est antérieur à Hugues-Capet, soit parce qu'il se trouve imprimé partout.

ROBERT. 996—1031.

39.e Roi de France, 2.e de la 3e. race, 2.e de la branche capétienne.

ROBERT dit LE PIEUX, fils de Hugues Capet et d'Adélaïde, né à Orléans vers 970 ;

Associé par son père à la royauté, et couronné à Orléans le 1.er janvier . . . . 998 ;

Couronné de nouveau à Reims en . 991 ;

(Ce fut après l'emprisonnement de Charles de Lorraine, celui qui avoit été exclu du trône par Hugues Capet, qu'eut lieu ce second couronnement.)

Succède à son père, le 24 octobre . . . 996;

Marié 1.°, en 995, avec BERTHE, veuve d'Eudes, comte de Chartres et de Blois; elle étoit fille de Conrand, roi de Bourgogne;

Excommunié pour ce mariage, en 998, par le pape Grégoire V;

Marié 2.°, après avoir répudié Berthe, avec CONSTANCE, seconde fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, sacrée et couronnée à Orléans, en 1019;

Nous n'avons pas cru devoir faire mention d'un prétendu premier mariage du roi Robert avec Rosalie, veuve d'Arnoul II, comte de Flandre, mort en 989; parce qu'il n'en est question que dans la vie de saint Bertulfe.

Le roi meurt à Melun le 20 juillet . . 1031.

Les enfans que Robert a eus de CONSTANCE, *sont :*

1°. Hugues, né en 1007, associé au trône, sacré et couronné le 19 juin 1017, et mort le 17 septembre 1025.

2.° HENRI, successeur de Robert son père.

3.° Robert établi duc de Bourgogne, par le roi Henri son frère, en 1032; il épouse Hélie, fille de Dalmace, seigneur de Semur en Auxois; lequel Dalmace fut tué par Robert son gendre, à coups de couteau dans un repas. Robert, mort en 1075, est la tige des ducs de Bourgogne de la première branche royale, qui dura près de 360 ans, jusqu'en 1361, époque à laquelle ce duché fut réuni

à la couronne par le roi Jean, qui le donna à son quatrième fils Philippe le Hardi, chef de la deuxième branche de Bourgogne, qui finit en la personne de Charles le Téméraire tué devant Nancy en 1477.

4.° Eudes, mort sans alliance et sans apanage en 1055.

5.° Adélaïde, comtesse d'Auxerre, femme de Renaud I.er, comte de Nevers.

6.° Adèle, mariée d'abord à Richard III, duc de Normandie, et en secondes noces, à Baudouin V, comte de Flandre. Elle mourut en 1079, dans un monastère qu'elle avoit fondé à Messines près d'Ypres.

Robert ne possédoit en propre que les duchés de France et de Bourgogne avec le comté de Paris. Il paroît que dans ce temps la couronne n'étoit pas dévolue de plein droit à l'aîné de la famille régnante, car Robert examina lequel des trois fils qui lui restoient après la mort de Hugues, étoit le plus capable de lui succéder. Son choix tomba sur Henri.

— Robert réunit à la couronne le comté de Sens en 1017. Il est le seul roi de la troisième race dont le sceau ait été de figure ovale.

— C'est sous le règne de ce roi, en 1026, que Gui, religieux d'Arezzo en Italie, nommé Gui Aretin, inventa la musique à plusieurs parties. Il imagina les lignes ou portées, la game et les noms des six tons *ut, re, mi, fa, sol, la.* Mais les caractères appelés notes ne furent inventés qu'en 1330, par un parisien nommé Demœurs; et ce n'est qu'en 1684 qu'un nommé Lemaire trouva le *si*.

— L'université de Paris que l'on croit avoir été fondée dès le 9.e siècle, se trouve si considérable dans celui-ci, qu'elle se forme en compagnie, ayant ses lois particulières, et se partageant en provinces, en nations, etc.

— Le roi Robert étoit si pieux qu'il ne manquoit à aucun office divin ; et ce qui ne paroît pas tout-à-fait conforme à la dignité royale, c'est qu'il chantoit au chœur, portant chape, ayant la couronne en tête et le sceptre à la main. Cependant cela prouve sa sincère dévotion. Il étoit très charitable et nourrissoit jusques à mille pauvres par jour. Le jeudi saint il leur lavoit les pieds, les servoit à genoux, couvert d'un cilice. On prétend que Dieu lui avoit accordé le don de guérir leurs maladies en les touchant. Voilà sans doute d'où vient l'usage où ont été nos rois de toucher les écrouelles et de laver les pieds aux pauvres le jeudi saint. Robert avoit de l'instruction, il a fait des hymnes, mais non pas celui du *Veni sancte Spiritus*, etc., qui est du Pape Innocent III.

— Robert a commencé l'église de Notre-Dame de Paris sur les ruines d'un temple consacré à Jupiter, par les bateliers de Paris, sous l'empire de Tibère. Mais cette église a été rebâtie de fond en comble sous Philippe Auguste, comme nous le verrons par la suite.

— Il paroît que le mariage de Robert avec Constance fut cause de quelque altération dans les mœurs. Voici comment un vieux chroniqueur s'en explique : « Lorsque le roi Robert eut pris pour femme, en Aquitaine, la reine Constance, on vit la France et la Bourgogne inondées d'une nouvelle espèce de gens, les plus vains et les plus légers de tous les hommes. Leur façon de vivre, leurs habillemens, leur armure, les harnois de leurs chevaux étoient également bizarres. Vrais histrions dont le menton rasé, les hauts-de-chausses, les bottines ridicules et tout l'extérieur mal composé annonçoient le déréglement de leur ame. Hommes sans foi, sans loi, sans pudeur, dont les contagieux exemples corrompirent la nation française, autrefois si décente, et la précipitèrent dans toutes sortes de débauches et de méchancetés. »

— Saint Romuald commença vers l'an 1009 à bâtir le monastère des Camaldules en Italie. Cet ordre est ainsi nommé, parce qu'il fut fondé dans la plaine de Camaldoli située dans l'état de Florence sur le mont Apennin. Ces religieux étoient des ermites.

— Quoique le roi Robert eût cultivé les lettres, on ne peut pas dire que la langue vulgaire ait fait de grands progrès sous son règne. Voici un morceau de poésie des moines de Saint-Martial de Limoges, qui ne donnera pas de grands éclaircissemens à cet égard, parce qu'il est entremêlé de mots latins, provençaux et limosins. On le reporte à l'an 1031, la dernière du règne de Robert.

Je de hormais finir nostra razos,
Un peut soilas que trop fo aut lo fos,
Le Vendor Clert qui de sin lo respos,
Tu autem Deus, qui est pere glorios,
Nos te pregan que te remembre de nos,
Kant triaras los malz d'antre los bos.

Ce langage barbare, mêlé d'idiome des provinces, sembleroit prouver que la langue romance étoit différente de celle de la Cour, et qu'elle différoit aussi dans chaque province, comme nous l'avons dit à l'article de Hugues Capet.

HENRI I. 1031 — 1060.

40.e Roi de France, 3.e de la 3.e race, et 3.e de la branche capétienne.

HENRI I, fils de Robert et de Constance, né en 1005;

Sacré à Reims et couronné du vivant de son père le 14 mai 1027;

Succède à son père le 21 juillet . . 1031;

Fiancé à Mathilde, fille de l'empereur Conrad le Salique, très grand prince, et morte avant son mariage en 1034 ou 1044; Il en est qui prétendent qu'il fut marié avec cette princesse et qu'il en eut une fille; mais cela n'est point avéré.

Marié à Reims l'an 1051 (et non 1044),

à Anne, fille de Jaroslaw, duc de Russie, qui, à la mort de Henri, se remaria en 1062 à Raoul de Peronne, comte de Valois et de Crepi : après la mort de son second mari, elle alla terminer ses jours en Russie.

Mort à Vitry, dans la forêt de Bière, aujourd'hui Fontainebleau, le 29 août 1060.

Les enfans qu'il eut d'Anne, sont :

1.° Philippe, son successeur.

2.° Robert, mort en 1060.

3.° Hugues, qui devint comte de Vermandois par son mariage avec Adélaïde, fille du comte Herbert. Il est la tige de la seconde branche des comtes de Vermandois.

— Henri supprima la charge de comte du palais dont il remplaça les fonctions entre quatre officiers : le chancelier, le bouteiller, le connétable et le grand pannetier. De ces quatre dignités, il en est deux qui par la suite sont devenues de la plus grande importance : ce sont celle de chancelier et celle de connétable.

Celle de chancelier, qui remonte à 720, a continué sans interruption jusqu'à la révolution française ; elle est la première fonction civile et de justice dans la monarchie. On y ajouta celle de garde des sceaux vers la fin de la seconde race. Il y a eu trente-six chanceliers jusques en 974, et cent trente-six chanceliers gardes des sceaux depuis cette époque jusqu'en 1789.

Les connétables ont subsisté depuis le règne de Henri I, jusqu'à Louis XIII, qui, en 1627, supprima cette charge, parce qu'elle avoit acquis trop de pouvoir dans l'Etat et dans l'armée. Après le roi, le connétable étoit le chef des armées de France.

— L'ordre religieux de Valombreuse en Toscane, est fondé par Saint Jean Gualbert vers 1038. C'est un dérivé de l'ordre de Saint Benoît.

Saint Benoît est regardé comme le chef de tous les moines d'occident ; il fonda son ordre en 520. Il écrivit sa règle pour le monastère qu'il avoit établi au Mont-

Cassin entre Rome et Naples. Saint Maur, son disciple, apporta cette règle en France.

L'ordre de Cluni fut institué en 903 par Saint Odon. Ses moines suivirent la règle de Saint Benoît avec quelques modifications.

L'ordre de Grandmont fut institué vers le même temps que celui de Valombreuse, a Grandmont en Limosin, sous la règle de Saint Benoît, par Etienne gentilhomme d'Auvergne.

— C'est en 1041 que fut établie la *trève du Seigneur*. On nommoit ainsi une loi qui défendoit les duels judiciaires et autres, depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin, pour le respect que l'on doit à ces jours que Jésus-Christ a consacrés par les derniers mystères de sa vie.

— La langue française commence un peu à se former sur la fin du règne de Henri. Voici des vers qui ont été faits à-peu-près vers ce temps.

Evax fut un moult rich reiz,
Le regne tent des arabeiz
Mult sut de plusiors choses saiges,
Mult appris de plusiors laingaiges,
Lez set arz sut, si en fust mestre,
Mult fut poischant et de bon estre;
Grands trezors ot d'or et d'argent,
E fut large à tuite gent.

Il est bien présumable que la langue vulgaire parlée n'étoit pas alors aussi formée qu'elle le paroît dans ces vers.

PHILIPPE I. 1060—1108.

41.e Roi de France, 4.e de la 3.e race, 4.e de la branche capétienne.

PHILIPPE I, fils de Henri et de Anne, né en 1053;

Sacré à Reims, du vivant de son père, le 23 mai 1059;

Succède à son père le 29 août . . 1060 ;

Marié, 1.° en 1072, à Berthe, belle-fille de Robert le Frison, comte de Hollande, née d'un premier mariage de Gertrude avec Florent I.er, comte de Hollande ;

Séparé de Berthe, qu'il relégue à Montreuil-sur-mer, en 1092 ; elle meurt vers 1096.)

Marié 2.°, en 1092, avec Bertrade qu'il avoit enlevée, le 4 juin de la même année, à son mari Foulques-le-Rechin, comte d'Anjou ;

Excommunié pour ce fait, le 16 octobre 1094 ;

Renvoyant Bertrade en 1097 ;

Excommunié de nouveau en 1100 pour l'avoir reprise ;

Rentré dans la communion de l'Eglise, en 1104, sous promesse de ne plus revoir Bertrade, promesse qu'il n'a pas tenue.

(Bertrade, après la mort du Roi, se fit religieuse).

Philippe meurt à Melun le 29 juillet 1108.

Les enfans qu'il eut de Berthe, sont :

1.° Louis, son successeur.

2.° Henri, mort jeune.

3.° Charles, en mémoire duquel Louis, son frère, fonda l'abbaye de Charlieu en 1136.

4.° Constance, mariée, 1.° à Hugues, comte de Champagne ; 2.° à Boémond, prince d'Antioche.

Les enfans qu'il eut de Bertrade, sont :

5.° Philippe, comte de Mantes, seigneur de Mehun.

6.° Fleuri, qui épousa l'héritière de Nangis.

7.° Cécile, mariée 1.° à Tancrède, prince de Galilée, neveu de Boémond; 2.° à Depons de Toulouse, comte de Tripoli.

8.° Eustache, femme de Jean, comte d'Estampes.

— PREMIÈRE MINORITÉ sous la troisième race. Le jeune Philippe n'avoit que sept ans à la mort de son père. La régence du royaume fut d'abord confiée à Anne mère du roi; mais après la retraite de cette princesse en 1062, elle passa à Baudouin V, comte de Flandre et beau-frère du feu roi Henri I, qui l'exerça jusqu'en 1067 époque de sa mort: quoique le roi n'eût alors que 15 ans, et que la majorité ne fût fixée qu'à 21 ans, on ne voit pas que Baudouin ait eu un successeur dans la régence.

— Philippe est le premier de nos rois qui ait pris le nom d'un saint honoré dans l'église.

— Mathilde, comtesse de Toscane, fait don, en 1077, de tous ses Etats au Saint-Siège occupé par Grégoire VII; ce qui fut appelé le patrimoine de Saint-Pierre. Précédemment Pepin le Bref, premier roi de la seconde race, avoit fait don, en 753, de l'exarchat de Ravennes au pape Etienne III, ce qui commença à établir la puissance temporelle des papes. Il y en a qui prétendent que Constantin avoit fait cette même donation dès 321; cela n'est nullement reconnu ni prouvé: il est bien vrai que Constantin, dès 321, a donné cette fameuse constitution par laquelle il permet aux églises d'acquérir des biens-fonds, et aux particuliers de leur en laisser par testament. Mais il n'est pas question de la prétendue donation.

— Foulques, comte d'Anjou, donne au roi le Gatinois, en 1079; cette terre est réunie à la couronne.

— PREMIÈRE CROISADE. C'est sous Philippe I, que la première croisade, conseillée au Pape, en 1093, par Pierre l'Hermite, natif d'Amiens, est résolue, en 1095, au concile de Clermont en Auvergne, sous Urbain II. Godefroi de Bouillon la commande en 1096. Elle fut la seule heureuse. Les croisés s'emparèrent de Jérusalem

en 1099, et Godefroi en fut nommé roi. Cette croisade est immortalisée par le beau poëme du Tasse.

— On place sous le même règne l'origine des armoiries inventées, dit-on, par les premiers croisés, pour se distinguer sous leurs casques qui leur cachoient le visage. Mais des auteurs prétendent qu'on se trompe et que les armoiries remontent jusqu'aux tournois, institués, l'an 934, par Henri I, roi de Germanie. On convient cependant que l'usage n'en devint universel parmi les nobles en France, qu'au temps des croisades. Un nommé Geoffroy de Preuilly, rédigea, dit-on, les premiers réglemens des tournois vers 1066. Cela n'empêche pas qu'ils aient pu exister dès 934.

— Le pape Grégoire VII, dans le concile de Rome de 1074, renouvelle la loi du célibat pour le clergé, et enjoint aux prêtres mariés de quitter leurs femmes ou de se voir dépouillés du sacerdoce. Le pape Urbain II alla jusqu'à inviter les princes séculiers à rendre esclaves les épouses des prêtres qui vivroient avec leurs maris, après que ceux-ci auroient reçu les ordres sacrés.

— L'ordre des Chartreux fut fondé en 1084, par S. Bruno, théologien de Cologne et chanoine de Reims.

— Les chanoines réguliers furent établis en 1090, par S. Yves, évêque de Chartres.

— L'ordre des Bernardins de Cîteaux fut fondé en 1098, par S. Robert, abbé de Molême, et ensuite par S. Bernard, l'abbé le plus célèbre de cet ordre, qui fonda Clervaux. Cet ordre est une réforme de celui de S. Benoît. Il y avoit autrefois en France cinq abbayes chefs d'ordre de S. Bernard : Cîteaux, Clervaux, Pontigny, la Ferté et Morimont. Cet ordre étoit fort répandu en Europe.

— L'ordre de S. Antoine fut fondé en 1095, par Gaston, gentilhomme dauphinois. Ce n'étoit alors qu'une espèce de confrairie de laïcs nobles, occupés à l'exercice des œuvres de charité envers les pauvres et les malades. Boniface VIII, à la sollicitation d'Aimon de Montagny, donna une nouvelle forme à cet ordre avec la qualité de chanoines réguliers aux hospitaliers

de ce temps-là, et celle d'abbé à Aimon qui en étoit le dix-septième grand-maître ; enfin il les mit sous la règle de S. Augustin en 1297.

— La fondation de l'ordre de S. Jean de Jérusalem remonte au temps où Godefroi de Bouillon s'empara de cette ville. Gerard Torn, provençal, peut en être considéré comme le premier fondateur, puisqu'il lui donna des statuts ; il fut secondé par Raimond Dupuy, dauphinois, qu'il eut pour successeur vers 1118, et qui le premier prit le titre de maître. Raimond établit une nouvelle règle pour les frères hospitaliers ; elle fut approuvée par Calixte II, en 1220. Jérusalem ayant été pris par Saladin en 1187, l'ordre se retira à Margat, puis à Saint-Jean d'Acre, qu'il défendit avec beaucoup de valeur en 1290. La terre sainte ayant été entièrement envahie par les Sarazins en 1291, les frères hospitaliers passèrent dans l'île de Chypre, et y restèrent environ dix-huit ans. Ils prirent l'île de Rhodes en 1308, et s'y maintirent pendant deux cent treize ans. On leur donna alors le titre de chevaliers, et ils furent nommés chevaliers de Rhodes. Soliman les attaqua et s'empara de Rhodes le 24 décembre 1522. Après cette perte, ils se retirèrent à Candie ; puis le pape Clément VII leur donna Viterbe. Enfin Charles-Quint leur fit don de l'île de Malte, où le grand-maître, Lile-Adam et ses chevaliers arrivèrent le 26 octobre 1530. Dès-lors ils ont porté le nom de chevaliers de Malte. Depuis la révolution française, cet ordre est disséminé. Bonaparte s'est emparé de cette île, on sait comment, en 1798 ; les Anglais l'ont prise depuis et en sont encore en possession.

— C'est sous le règne de Philippe I.er (règne célèbre par plusieurs grands événemens auxquels ce roi ne prit aucune part, ce qui affoiblit l'autorité royale dans ses mains), c'est sous son règne, dis-je, que commença la rivalité entre la France et l'Angleterre, rivalité qui dès-lors n'a pas cessé d'exister. Son origine date de la conquête que Guillaume, duc de Normandie, vassal du roi de France, fit de l'Angleterre, sur Harald, comte de Kent, en 1066. Philippe devoit s'opposer à cette conquête ; il le pouvoit, puisque Guil-

laume étoit son vassal. Il ne le fit pas, et il en résulta des guerres, dont la première eut lieu, en 1087, entre les deux nations. Elle se renouvela sous les règnes suivans; et cette rivalité augmenta encore à l'occasion du malheureux divorce de Louis VII avec Éléonore de Poitou, héritière de la Guyenne, du Poitou et de la Gascogne. Cette princesse répudiée épousa en 1157, Henri (Plantagenet), duc de Normandie, comte d'Anjou et du Maine, et lui apporta en dot toutes ses vastes possessions. Ce malheureux événement, avantageux à l'Angleterre, fut très funeste à la France, et lui occasionna des pertes considérables. Mais Philippe Auguste répara les fautes de ses prédécesseurs; il reprit la supériorité sur l'Angleterre, et affermit sa puissance et son autorité par les nombreuses réunions qu'il fit au domaine de la couronne. Outre l'Artois, le Vermandois et les comtés d'Evreux, d'Auvergne et d'Alençon qu'il réunit à différens titres, il profita des troubles intestins qui s'étoient élevés contre Jean Sans-Terre, pour dépouiller les Anglais de la Normandie, de l'Anjou, du Maine, de la Touraine et du Poitou; il maintint ces conquêtes par la victoire remportée à Bouvines en 1214, sur les forces réunies de l'Angleterre, de l'empereur Otton et du comte de Flandre. Par la suite, elles furent comprises dans le traité de paix de 1259, comme cédées à la France par Henri III, fils de Jean Sans-Terre. (Voyez les règnes de PHILIPPE-AUGUSTE et de LOUIS IX.)

— On fixe au règne de Philippe I l'époque de la première altération des espèces monnoyées. Ce roi fit frapper de la monnoie d'argent, où il entra un tiers d'alliage en cuivre.

— Ce fut ce prince, qui, en 1060, la première année de son règne, substitua le poids de marc à la livre romaine. A cette époque on nomma indistinctement francs d'or ou florins d'or, ce qui auparavant n'étoit autre chose que le sou d'or parisis au titre de vingt-trois karats, et du poids de quatre-vingt-quatre grains. (La monnoie *parisis* étoit celle que les ducs et les comtes de Paris faisoient frapper. Elle étoit d'un quart plus forte que celle qui se fabriquoit à Tours,

et que par cette raison on nommoit monnoie *tournois*. Quatre *sous parisis* équivaloient à cinq *sous tournois*. L'une et l'autre de ces monnoies ont été long-temps en usage en France dans les comptes et les contrats; la monnoie parisis n'a été abolie que sous Louis XIV; dès-lors on n'a plus compté que par livres tournois). L'histoire de Normandie fait mention de florins d'or en 1067. Le peu de renseignemens qui a été conservé sur la partie des monnoies sous Philippe I, ne permet guères de les détailler et de les évaluer.

Dans ces anciens temps la figure des princes n'étoit point gravée sur les monnoies; on n'en connoît qu'une seule de Philippe I, où l'on voit d'un côté la tête d'un évêque avec une mître ouverte par-devant, et de l'autre le buste de Philippe couronné d'un sceptre ou diadême surmonté de trois croix. Ce diadême est pareil à celui de Louis-le-Gros, représenté sur un sceau de cire blanche, tenant à un titre de 1109, qu'on voyoit à Paris à la bibliothèque de Sainte Geneviève.

— La langue française prend encore plus d'à-plomb dans ce règne-ci que dans le précédent. Cependant on s'aperçoit qu'elle n'est encore qu'au berceau, comme on en peut juger par ces fragmens de lois rendues par Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, roi d'Angleterre, dont nous avons parlé plus haut. Il ordonna, en 1067, que toutes les procédures se feroient en Angleterre en langue française ou romance, et il publia cette ordonnance dans cette langue. En voici le début.

« Ce sunt les leis e les coustumes que lis reis Wil-
« liam grantut a tuit li peuple de Engleterre, après la
« conquest de la terre.

« Ice les meismes que li reis Edouard, sun cosin,
« tint devant lui.

« Co est à saveir, peis a seint yglise, de quel forfet
« que hom out fet en cel tems, et il pout venir a
« seint yglise, ont peis de vie et de membre. E se
« alquons meist main en celui qui la mere yglise re-
« quireit su ceo fust u abbeie u yglise en religion, ren-
« dist ce que il javreit pris, etc.

« Si le pere trovet sa fille en adulterie en sa mei-
« zoun, u en la meizoun soun gendre, ben li leist
« occire l'adulterie, etc.

On trouve cinquante articles de ces lois dans les œuvres de S. Anselme, publiées par le père Gerberon.

LOUIS VI. 1108—1137.

42.e Roi de France, 5.e de la 3.e race, 5.e de la branche capétienne.

LOUIS VI, dit LE GROS, fils de Philippe I et de la reine Berthe, né en 1077;

Créé comte de Vexin par son père, en 1092;

Associé à la royauté en 1098;

Roi de France le 29 juillet . . 1108;

Sacré à Orléans, par l'archevêque de Sens, le 3 août 1108;

Fiancé, en 1104, à Lucienne, fille de Gui le Rouge, sire de Rochefort, avant qu'elle fût nubile. (Cette alliance disproportionnée est dissoute en 1107.)

Marié, en 1115, à ALIX ou ADÉLAÏDE de Savoie, fille de Humbert II, comte de Maurienne et de Savoie, et de Gisele de Bourgogne. (Après la mort du roi, elle se remaria à Mathieu de Montmorenci, connétable de France; elle mourut en 1154.

Louis VI meurt le 1.er août . . . 1137.

Les enfans qu'il eut d'ADÉLAÏDE sont,

1.° Philippe, né le 29 août 1116; sacré à Reims le 14 avril 1129, et mort le 13 octobre 1131, par conséquent avant son père.

2.° LOUIS, couronné et associé à l'empire le 25 octobre 1131.

3.° Henri, chanoine de Notre-Dame de Paris, moine de Clervaux, puis archevêque de Reims.

4.° Robert, chef de la branche royale de Dreux, mort en 1188; il est également la tige de la maison de Bretagne.

5.° Pierre, qui épousa Isabelle, fille et héritière de Renaud, seigneur de Courtenai. Ce Pierre de Courtenai a eu des descendans mâles jusqu'à notre temps.

6.° Philippe d'abord marié à une des filles de Thibaut IV, comte de Champagne, dont il se sépara vers 1140; ensuite archidiacre de l'église de Paris, puis nommé à l'évêché de cette ville, qu'il céda à Pierre Lombard, le *maître des sentences*. Il mourut en 1161.

7.° Hugues, dont l'histoire ne dit rien.

8.° Constance, mariée 1.°, en 1140, à Eustache, comte de Boulogne, fils d'Etienne, roi d'Angleterre, et lui-même roi de ce royaume en 1152, du vivant de son père; 2.° à Raimond V, comte de Toulouse, duc de Narbonne; elle vivoit encore en 1179.

9.° Isabelle, mariée, dès l'an 1119, à Guillaume, seigneur de Chaumont-en-Vexin. On ne sait pas qui a été la mère d'Isabelle. Ce ne peut être Adélaïde qui épousa Louis VI en 1115, ni Lucienne de Rochefort, qui en 1104 n'étoit pas encore nubile.

— On rapporte à Louis VI l'établissement des communes, c'est-à-dire des associations de bourgeois d'une même ville en corps de communauté, sous un maire et des échevins et l'affranchissement des serfs. Ce fut, comme nous l'avons dit plus haut, le premier coup

porté au gouvernement féodal. Il procura au peuple une liberté inconnue jusqu'alors ; car dans ces anciens temps il n'y avoit de personnes libres que les ecclésiastiques et les gens d'épée. Les autres habitans des villes, bourgs ou villages étoient tous esclaves plus ou moins. Les uns appelés *serfs* étoient attachés à la *glebe*, c'est-à-dire à l'héritage. On les vendoit avec le fonds ; ils ne pouvoient ni se marier, ni changer de demeure, ni de profession, sans l'agrément du maître, ni acquérir qu'à son profit. Les autres nommés *hommes de poueste*, devoient seulement payer au seigneur un certain droit, et faire des corvées pour lui ; mais il n'étoit maître ni de leur vie ni de leurs biens.

— Sous le règne de Louis le Gros, on portoit des habits traînans, serrés par le corps, avec de larges manches qui couvroient les mains. Les souliers, nommés *pigaces*, et depuis, *souliers à la poulaine*, finissoient en pointes tantôt droites tantôt recourbées, dont la longueur étoit de deux pieds pour les princes et les grands seigneurs, d'un pied pour les riches et d'un demi-pied pour les gens du commun. Delà le proverbe *se mettre sur un bon pied; sur quel pied est-il?* Cette mode inventée par Foulques le Rechin, comte d'Anjou, subsista jusqu'à Charles V. Les laïcs portoient les cheveux longs.

— Au commencement du règne de Louis le Gros, l'abstinence du samedi n'étoit pas encore de précepte en France ; on ne faisoit maigre que le mercredi.

— Les horloges à roue étoient encore très imparfaites sous Louis VI. Le rouage du mouvement et celui de la sonnerie n'avoient l'un et l'autre que deux roues au lieu de cinq qu'ils ont maintenant. Les deux roues leur suffisoient, mais il falloit remonter les horloges quatre fois par jour.

— Bataille de Brenneville, en Normandie ; Louis le Gros y est défait par Henri I, roi d'Angleterre.

— La congrégation des chanoines réguliers de Saint-Victor, est établie à Paris en 1110.

— L'ordre des Prémontrés est institué en 1120, par S. Norbert, sous la règle de S. Augustin.

— L'ordre des Templiers est institué en 1118, et aboli comme on le verra sous le règne de Philippe le Bel, en 1311.

— On connoît une lettre de Louis le Gros, qui accorde aux religieux de Saint-Maur-des-Fossés le droit d'ordonner le duel entre leurs serfs et des personnes franches.

— Les progrès de la langue française sous le règne de Louis VI, ne furent pas très marqués; cependant on va voir que depuis les ordonnances de Guillaume le Conquérant, de 1067 jusqu'à 1133, date d'une charte de l'abbaye de Honnecourt, dont nous allons citer le commencement, il y a eu quelque amélioration, mais peu sensible. Voici cette charte.

« Jou Renaut, seigneur de Haukourt kievaliers et Jou « Eve del Eries Kuidant ke on jor ki sera no armes « (ames) kieteront no kors, por si trair a Dius no « seigneurs et ke no poieons rackater no fourfet en « enmonant as iglises de Dius et as povre, por chous « desorendroit avons de no kemun assent fach no titau- « ment e derains vouletet, en kil foermanth. Primes, « etc., etc.

Loisel, dans ses mémoires de Beauvais, a donné deux chartes de Louis le Gros, dont l'une datée de 1122, en faveur de l'église de Beauvais, commence ainsi : « Ou nom de Saincte Trinité. Amen. Loeys, « par la grace de Dieu, roi de France. Je veuil faire « a savoir, etc..... » Mabillon, dans sa diplomatique, l. 11, ch. 1, regardoit cette charte comme la plus ancienne en français, mais il s'est trompé. Ce n'est qu'une traduction postérieure à sa date; l'original en latin a été retrouvé. L'autre charte est de 1147.

LOUIS VII. 1137—1180.

43.e roi de France, 6.e de la 3.e race, 6.e de la branche capétienne.

LOUIS VII, dit LE JEUNE, fils de Louis le Gros et d'Adélaïde, né en . . . 1120;

Sacré à Reims par le pape Innocent II, le 25 octobre 1131;

Succède à son père le 1.er août . . 1137;

On prétend qu'il a encore été sacré et couronné trois fois : l'une à Bordeaux, lors de son mariage avec Éléonore en 1137; la seconde comme roi de France, la même année; et la troisième à Orléans, lors de son mariage avec Constance en 1154.

Marié 1.°, en juillet 1137, (peu de jours avant la mort de son père) à ÉLÉONORE ou ALIENORE, duchesse de Guienne et comtesse de Poitou, fille et héritière de Guillaume X, duc d'Aquitaine. Le 18 mars 1153, ce mariage est dissous par un décret rendu au concile de Beaugenci, quoiqu'il y ait deux filles de ce mariage. La conduite licencieuse d'Éléonore fut la cause de cette séparation, et la parenté en fut le prétexte. Le 18 mai 1153, Eléonore épousa Henri, duc de Normandie, comte d'Anjou, qui devint par la suite roi d'Angleterre, sous le nom de Henri II. Elle mourut en 1160.

Marié 2.°, en 1154, à CONSTANCE, fille aînée d'Alphonse VIII, roi de Castille. Elle mourut en couche le 4 octobre 1160.

Marié 3.°, le 13 novembre 1160, à ALIX de Champagne, fille de Thibaud le Grand, comte de Champagne, morte le 4 juin 1206.

Louis VII meurt le 18 septembre . 1180.

Les enfans qu'il eut d'ÉLÉONORE, sont,

1.° Marie, qui épousa Henri I, comte de Champagne, morte en 1198, à l'âge de soixante ans, de chagrin de la perte de son fils aîné.

2.° Alix, mariée en 1174 à Thibaut le Bon, comte de Blois, sénéchal de France; elle existoit encore en 1183.

Les enfans qu'il eut de CONSTANCE, *sont*,

3.° Marguerite, comtesse du Vexin, mariée, 1.° au jeune Henri, dit au Court-Mantel, fils de Henri II, roi d'Angleterre, et sacré lui-même en cette qualité; 2.° à Bela III, roi de Hongrie. Elle mourut en 1197.

4.° Alix, accordée à Richard, roi d'Angleterre, puis mariée, en 1195, à Guillaume III, comte de Ponthieu. (Quelques auteurs modernes prétendent que cette Alix est fille d'Alix, troisième femme de Louis; mais les contemporains l'accordent à Constance.)

*Les enfans qu'il eut d'*ALIX *sont*,

5.° PHILIPPE AUGUSTE, son successeur.

6.° Agnès, qui épousa 1.° Alix Comnene, fils d'Emmanuel, empereur de Constantinople; 2.° Andronic, meurtrier d'Alix Comnene son mari, qu'il détrôna; 3.° un seigneur d'Andrinople, nommé Théodore Branas, qui en eut, dit-on, une fille, mariée à Nargeaud de Tocy, régent de l'empire de Constantinople.

— Louis le Jeune est le premier de nos rois, qualifié du titre de ROI DE FRANCE; ses prédécesseurs se qualifioient de ROIS DES FRANÇAIS. Il est aussi le premier sur le sceau duquel on voit une véritable fleur de lys. Il n'avoit que dix-sept ans quand il monta sur le trône, mais l'histoire ne fait mention ni de tutelle ni de régence à son égard.

— Louis VII choisit entre les pairs du royaume, six pairs laïcs et six pairs ecclésiastiques, qui formèrent dans la suite ce corps célèbre qu'on a appelé les douze pairs de France. Il étoit comme le conseil souverain de la nation, et dans la suite il fut le seul qui eût droit d'assister aux audiences du parlement, aux lits de justice, aux sacres et autres cérémonies d'éclat.

— Deuxième croisade. Elle fut prêchée par Saint Bernard en 1144, et résolue par Louis le Jeune en expiation du saccagement de Vitry, où il fit brûler dans une église treize cents personnes. Le 31 mars 1146, le roi et une grande quantité de gentils-hommes reçoivent la croix en pleine campagne à Vezelai, des mains de S. Bernard. Il part le 11 juin 1147, avec Éléonore sa femme, à la tête d'une armée de plus de quatre-vingt mille hommes. Conrad, duc de Souabe, qui avoit été élu empereur, y mena aussi une armée considérable. L'abbé Suger, et Raoul, comte de Vermandois, beau-frère de la reine, sont nommés régens du royaume en l'absence du roi. Cette croisade fut malheureuse; Louis le Jeune et l'empereur Conrad virent leur armée détruite dans l'Asie mineure, avant d'atteindre Jérusalem.

— C'est sous le règne de Louis le Jeune qu'il y eut un schisme commencé en 1159, et fini en 1177, à l'occasion de deux papes, Alexandre III, et Victor antipape. Victor eut pour successeur dans son obédience Pascal III et Calixte II. Enfin Alexandre III fut reconnu pour le véritable pape. Il le méritoit. Ce fut lui qui au nom du troisième concile de Latran, déclara que tous les chrétiens devoient être exempts de la servitude. L'empereur Frédéric qui avoit entretenu le schisme, fut contraint à la paix par les Vénitiens qui gagnèrent sur lui la bataille navale de Lignano. Le pape en reconnoissance fit présent de son anneau au doge, en lui disant de le jeter à la mer qu'il lui donnoit pour épouse. Telle est l'origine de la cérémonie du mariage du doge avec la mer.

— C'est sous Louis VII qu'a été établie, en 1174, la dignité de grand chambellan, dont les fonctions

consistoient d'abord à avoir soin des armes du roi, et à préparer tout ce qui étoit nécessaire à la réception des chevaliers. Il devoit toujours être près de la personne du roi, et couchoit au pied de son lit quand la reine n'y étoit pas. Il gardoit le scel secret et cachet du cabinet, recevoit les hommages qu'on rendoit à la couronne, et faisoit prêter serment de fidélité en présence du roi. Il introduisoit les vassaux qui venoient rendre foi et hommage. Quand le roi tenoit les états-généraux ou son lit de justice au parlement, le grand chambellan étoit assis à ses pieds sur un carreau de velours violet. Avant la révolution, les fonctions du grand chambellan se réduisoient à être le premier de la chambre du roi, et à en faire tout le service.

— C'est encore sous le règne de Louis VII que se formèrent une grande quantité d'écoles, soit dans les cathédrales, soit dans les monastères. Les moines étoient continuellement occupés à copier des livres; et sans eux tous les trésors littéraires de l'antiquité seroient peut-être perdus. Bientôt les colléges succédèrent aux écoles. Robert, comte de Dreux, frère du roi, en fonda un sous l'invocation de S. Thomas de Cantorbéri. C'est ce qu'on nommoit avant la révolution S. Thomas du Louvre. Il y eut aussi un collége des Anglais et un collége des Danois. Paris devint le centre des lettres; et le nombre des étudians y fut si considérable, qu'il égala celui des habitans, et se rendit quelquefois redoutable dans les émeutes civiles.

— Vers 1141, commencèrent deux factions qui ont long-temps partagé l'Italie : celle des Guelfes, qui étoit attachée au parti des papes, et celle des Gebelins, qui soutenoit les Empereurs.

— Sous ce règne on aperçoit déjà le commencement des représentations théâtrales. Un moine nommé Geoffroi fit représenter à ses étudians des espèces de tragédies pieuses. Le sujet de la première pièce fut les miracles de Sainte Catherine. Cela est bien antérieur aux représentations des mystères qui n'ont commencé qu'en 1398, sur un théâtre dressé à l'hôtel de la Trinité à Paris.

— L'église cathédrale de Paris (Notre-Dame) fut commencée vers l'an 1163; la première pierre en fut posée par le pape Alexandre III. Des ouvriers étrangers, surtout des Arabes d'Espagne, en firent l'entreprise. C'est un des plus anciens monumens de l'architecture gothique moderne ou plutôt arabesque, et l'un des plus beaux par son étendue et la nature de sa construction.

— Le marc d'argent, en 1144, valoit 40 sous; et en 1158, il étoit porté à 53 sous 4 deniers tournois. La monnoie d'or qui avoit cours sous Louis VII, étoit le *bezant*, au titre de 22 karats; il valoit à-peu-près 20 fr. 27 c. Il a eu également cours sous Philippe Auguste. Dans le 13.e siècle on portoit en offrande à la cérémonie du sacre de nos rois, un pain, un baril en argent plein de vin, et 13 bezans d'or.

— La langue française, sous le règne de Louis VII, a fait bien peu de progrès depuis le règne précédent. On peut en juger par ce fragment des sermons français de S. Bernard, qui écrivoit vers 1137 :

« Ensi sunt pluisors gent cui fruit sachet et chieient, « por ceu k'il trop hastiulement naissent. Ce sunt cil « ki en l'encommencement de lor conversion vuelent « apermemes fructifier par une presumptuouse badise. » *C'est-à-dire* « ainsi sont plusieurs personnes dont le fruit séche et tombe, parce qu'il naît trop tôt; ce sont ceux qui dans le commencement de leur conversion veulent aussitôt fructifier par une présomptueuse vanité. » Donnons encore un exemple tiré des mêmes sermons.

« Ceu ne sentent mie celes gens ki ols meismes « aiment, cil ki sage cuident être ki cuzencenols sunt « k'il parfaire poient par ols meismes la cure de la char « en desirs, xort à la voix Saint Pierre ki dist tot « votre cuzenzo gittiez en lui, car il at cuzenzon de « voz. » *C'est-à-dire*, « ne pensent point cela ces gens « qui aiment eux-mêmes, ceux qui croient être sages, « qui s'imaginent pouvoir guerir par eux-mêmes les « désirs de la chair, sourds à la voix de Saint Pierre, « qui dit : confiez-lui tout votre souci, (vos peines, « vos inquiétudes) car il a souci de vous. »

PHILIPPE II. 1180—1223.

44.e Roi de France, 7.e de la 3.e race, 7.e de la branche capétienne.

Philippe II, surnommé Auguste, fils de Louis VII et d'Alix, né le 21 d'août ... 1165;

Sacré à Reims le 1.er novembre 1179, par le cardinal Guillaume de Champagne son oncle.

Couronné une seconde fois à Saint-Denis avec la reine Isabelle, sa femme, le 29 mai 1180, par Gui, archevêque de Sens.

Roi de France le 18 septembre . . 1180.

Marié, 1.° à Isabelle, fille de Baudouin V, comte de Hainaut, morte en couche le 15 mars 1190.

Marié, 2.° le 14 août 1193 à Ingeburge ou Isamburge, fille de Valdemar et sœur de Canut VI, rois de Dannemarck, couronnée le lendemain 15 août. Pendant cette cérémonie, Philippe prend cette princesse en aversion, et le 4 novembre suivant, il fait casser son mariage, sous prétexte de parenté, dans une assemblée de prélats et de seigneurs. La reine appelle au pape. Le roi fait autoriser sa séparation, l'an 1195, par des commissaires du Saint-Siége. Le pape Célestin III casse ce jugement, et oblige Philippe à reprendre sa femme; mais aveuglé par sa passion, Philippe passe à un troisième mariage.

Marié, 3.° en 1196, à Agnès, fille de Berthod IV, duc de Méranie; le pape déclare ce mariage nul, et menace le roi d'un interdit, qui fut jeté sur le royaume en 1200, par un légat

d'Innocent III, successeur de Célestin. Le roi termine cette affaire, en reprenant Ingeburge. Il l'envoie quelque temps après à Étampes, et ne la rappelle que douze ans après, c'est-à-dire en 1213. Agnès mourut de chagrin à Poissi en 1201, et Ingeburge à Corbeil en 1236, sans avoir été mère.

Philippe Auguste meurt à Mantes le 14 juillet. . . . . 1223.

Il ne laissa d'Isabelle, sa première femme, que

1.° Louis, son successeur, (et deux enfans jumeaux, qui en naissant coûtèrent la vie à leur mère, et eux-mêmes moururent trois jours après. Leurs noms sont inconnus.)

Il eut d'Agnès de Méranie,

2.° Philippe dit Hurepel, comte de Clermont en Beauvoisis, qui par son mariage avec Mahaud, comtesse de Boulogne, de Mortain, de Danmartin, etc. devint seigneur de toutes ces terres. Il mourut dans un tournoi qui se donna à Corbie en 1233.

3.° Marie, fiancée d'abord, en 1202, au jeune Artur, duc de Bretagne, puis mariée, 1.° à Philippe, comte de Namur; et 2.° à Henri I, duc de Brabant.

Nota. Philippe et Marie furent légitimés par le pape, quoiqu'il eût déclaré ce mariage nul, et que le roi eût repris Ingeburge, sa seconde femme,

Fils naturel de Philippe Auguste et d'une mère inconnue,

4.° Pierre Charlot, trésorier de Saint-Martin de Tours, puis évêque de Noyon.

Il fut légitimé par le Pape Honoré III ; il suivit son neveu Louis IX au premier voyage d'outre mer, et mourut le 9 octobre 1249, sur les côtes de Damiette, où son vaisseau fut brisé.

— SECONDE MINORITÉ. Philippe Auguste, à son avénement, n'avoit que 15 ans. La régence est confiée à Philippe d'Alsace, comte de Flandre, oncle du roi ; cependant Louis VII, par son testament fait en 1179, avoit nommé Alix sa femme, et Guillaume Cardinal de Champagne, pour gouverner sous la minorité du roi : mais cette disposition testamentaire fut disputée à Alix par Philippe Auguste lui-même, son fils.

— TROISIÈME CROISADE. Elle fut arrêtée le 21 janvier 1188, par Philippe Auguste et Henri II, roi d'Angleterre, exécutée par Philippe et Richard fils de Henri, le 4 juillet 1190. L'empereur Barberousse y eut aussi part. Philippe Auguste confie la régence du royaume, pendant son absence, à la reine Alix sa mère, et à Guillaume son oncle, archevêque de Reims. Dans cette expédition, on voit l'empereur mourir au milieu de grands succès, pour s'être, comme Alexandre, baigné dans le Cydnus. Les deux autres monarques, prennent Ptolémaïs, se disputent, acquièrent de la gloire, et finissent par perdre leur armée.

— Au retour de cette croisade, Philippe Auguste supprima la charge de grand-sénéchal qui étoit le premier grand-officier de la couronne, et dont l'autorité étoit trop redoutable pour le roi. Le grand-sénéchal tenoit le premier rang à la Cour, commandoit les armées, rendoit la justice, et avoit l'administration des revenus de la maison du roi.

— La chevalerie, qui a été connue dans le 11.e siècle, a été perfectionnée du temps de Philippe Auguste. Pour être reçu chevalier, il y avoit de grandes cérémonies préliminaires à observer. Les fils du roi en étoient seuls exempts en temps de paix. Il n'y eut d'abord que deux classes de chevaliers, les *Bannerets*, puis les *bacheliers* ou *bas chevaliers*. Il en parut une troisième

sous François I, qu'on appela *chevaliers ès lois*, ou *lettrés*.

Le pape Grégoire IX est le premier qui, vers le commencement du treizième siècle, a distingué les degrés de bachelier, de licencié et de docteur, qui ont subsisté jusques à nos jours dans les universités, pour la théologie, le droit et la médecine.

— Sous le règne de Philippe, paroissent les sergens d'armes qui forment la première garde de nos Rois. Ils se signalèrent à Bouvines. Ils étoient tous gentilshommes et leurs fonctions étoient à vie.

— Philippe, avant son départ pour la terre sainte, donna pour armoiries, à la ville de Paris, un écu dont le champ étoit de gueules, à la nef d'argent, au chef d'azur, semé de fleurs-de-lis d'or. La ville de Paris, faute de grands chemins, faisoit alors son plus grand commerce par eau. Voilà pourquoi ses armoiries avoient un vaisseau. Elle fut pavée pour la première fois, par ordre de Philippe, en 1184. Un financier, Gerard de Poissi, contribua à cette dépense et donna onze mille marcs d'argent.

— Ce n'est que sous Philippe Auguste que l'on commence à parler du Louvre, mot tiré du saxon *louveart*, qui signifie *château*. Il existoit cependant auparavant, car Dagobert y mettoit ses chiens, ses chevaux de chasse et ses piqueurs. Les rois fainéans alloient souvent s'y promener après-dîner pour faire la digestion, car le louvre étoit alors hors des murs de Paris. Philippe Auguste en fit une espèce de citadelle environnée de larges fossés et flanquée de tours. Celle qu'on appeloit la grosse tour du Louvre fut abattue en 1528 sous François I. Charles V dépensa 55,000 liv. pour exhausser le palais et le rendre plus commode et plus agréable. Il ne fut habité par nos rois que sous Charles IX ; auparavant il servoit à loger les monarques étrangers qui venoient en France. Il ne reste plus rien du vieux château de Philippe Auguste, réparé par Charles V. Ce qu'on y voit de plus ancien est du règne de François I, de Charles IX, de Henri III, Henri IV et Louis XIII. La superbe façade fut exécutée par Claude Perrault sous Louis XIV.

— On est très incertain sur l'origine de la boussole ; cependant on est assez d'accord de la faire remonter au moins au règne de Philippe Auguste ; et l'on se fonde à juste titre sur un passage du poëme de Hugues de Bercy, provençal, intitulé *Bible Guyot*, qui fut composé en 1200. Voici ce passage, copié avec beaucoup d'exactitude ; quoique un peu long, je le mets en entier, parce qu'il a été altéré dans la plupart des auteurs qui l'ont cité, et d'ailleurs il donnera une idée de la langue française et de la poésie à cette époque. J'y joins l'interprétation ou plutôt la traduction.

De nostre pere l'apostoile
Volsisse qu'il semblast l'estoille
Qui ne se muet. Bien la voient
Li marinies qui si avoient :
Par celle estoille vont et vienent,
Et lor sen et lor voie tienent,
Ils l'apelent la tresmontaigne,
Icele estaiche est moult certaine.
Toutes les autres se removent,
Et rechangent lor liens et tornent ;
Mais cele estoille ne se muet,
Un art font qui mentir ne puet
Par la vertu de la manière (1)
Une pierre laide et bruniere
Ou li fers volentiers se joinct
Ont, si gardent le droit poinct,
Puis c'une aguille i ont touchie,
Et en un festu l'ont couchie
En l'eve le metent sans plus,
Et li festus la tient desus,
puis se tourne la poincte toute
Contre l'estoile, si sans doute,
Que ja nus hom n'en doutera
Ne ja pour rien ne faussera.
Quant la mer est obscure et brune,
Quant ne voit estoille ne lune,
Dont font à l'aguille allumer,
Puis n'ont ils garde d'esgarer,
Contre l'estoile va la pointe.

J'aurois voulu que notre Saint Père le Pape ressemblât à l'étoile (polaire) qui *ne se* remue. Les mariniers qui sont en route la voient bien : par cette étoile ils vont et *viennent* et tiennent leur sentier et leur chemin ; ils l'appelent la tramontane. Ce guide est *très* certain. Toutes les autres (étoiles) se meuvent, changent de lieu et tournent ; *mais* celle-ci ne bouge. Ils font un art qui ne peut tromper par le moyen de la manœuvre. *Ils* ont une pierre laide et brune à laquelle le fer se joint volontiers ; ils gardent le point *droit*, puis ils en approchent une aiguille qu'ils couchent sur une planchette ; ils la mettent *sur* l'eau et pas plus. La planchette tient l'aiguille dessus, puis la pointe se tourne vers l'étoile, et sans doute que nul homme n'en doutera, et pour rien (cela) ne manquera. Quand la mer est obscure et brune, quand on ne voit ni étoile ni lune, on approche une lumière de l'aiguille, puis on n'a garde s'égarer, (puisqu'on voit que) la pointe va du côté de l'étoile.

---

(1) C'est à tort que Fauchet, dans ses *Poëtes Français*, c. VI, et ceux qui l'ont suivi, ont ainsi rendu ces deux vers :

Rien n'est plus clair que cette description de la boussole, encore au berceau à la vérité. Ce passage prouve donc contre l'opinion de ceux qui prétendent que Marc-Paul, Vénitien, ayant voyagé à la Chine en 1260, en rapporta la boussole. On ajoute qu'elle étoit connue des Chinois onze cent vingt ans avant J.-C. Il prouve également contre ceux qui en attribuent l'invention à Flavio Gioja, Napolitain, en 1302. Le mot *boussole* vient de l'anglais *boxel*, petite boëte dans laquelle l'aiguille aimantée est renfermée.

— QUATRIÈME CROISADE. Elle fut prêchée en 1200 par Foulques de Neuilly, sous le pape Innocent III, et commandée par Boniface de Montferrat en 1204. Baudouin, comte de Flandre, premier chef, Eudes, duc de Bourgogne, etc., s'étoient déjà rendus en Asie dès 1202. Mais le résultat de cette croisade n'eut rien de relatif à la terre sainte, et fut simplement la prise de Constantinople et l'établissement de ce qu'on appelle l'empire latin. Baudouin fut empereur de Constantinople, et les Vénitiens saisirent le Péloponèse et Candie. Villehardouin, le premier qui ait écrit l'histoire dans la langue vulgaire, a donné la relation de la prise de Constantinople. J'en citerai un fragment plus bas.

— Les grands fiefs que Philippe Auguste réunit à la couronne, sont :

Le comté d'Alençon, en 1195.
La terre d'Auvergne, en 1198.
Le comté d'Artois, en 1199.
Le comté d'Evreux, en 1200.
Le comté de Touraine, en 1203.
Le comté du Maine, *idem.*
Le comté d'Anjou, *id.*

Par la vertu de la marinette,
Une pierre laide et noirette, etc.

Il faut lire au lieu de *marinette,* le mot *manière,* qui convient mieux et pour le sens et pour la mesure du vers : il me semble que *la vertu de la manière* signifie *le moyen de la manœuvre,* et convient mieux pour le sens ; d'ailleurs, il est aussi dans l'original.

Le duché de Normandie, en 1205.
Le comté de Poitou, en 1206.
Le comté de Vermandois, en 1215.
Et le comté de Valois, *id.*

Philippe après avoir conquis la Normandie et l'avoir réunie à la couronne, y établit la peine du talion, dont l'étymologie vient de *talium tale*.

— Les principales batailles qui ont eu lieu sous Philippe Auguste, sont :

1.° La bataille de Freteval, dans l'Orléanois, en 1193; elle eut lieu entre Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion. Elle est mémorable par la perte des archives de la couronne. C'est l'époque de l'établissement du trésor des chartes, d'abord dans la tour du Louvre ou au Temple, et depuis, par Saint Louis, en la Sainte-Chapelle de Paris.

2.° La bataille de Muret, dans la Gascogne, en 1213. Simon, comte de Montfort, avec 8000 Croisés, attaque et défait les Albigeois forts de 100,000 hommes commandés par Pierre, roi d'Arragon, qui y fut tué.

3.° La bataille de Bouvines, en Flandres, donnée en 1214. Philippe Auguste, avec 50,000 hommes, y défait l'empereur Otton de Brunswick, qui en commandoit plus de 150,000 : les forces de l'Angleterre, du comte de Flandre et du comte de Boulogne faisoient partie de son armée. Ces deux comtes furent faits prisonniers et menés à Paris les pieds et les mains enchaînés, selon la coutume du temps.

— Cinquième croisade. Elle fut encore prêchée par le pape Innocent III, et eut lieu en 1213. Les armées n'étoient composées que de religieux, de femmes et d'enfans. Elles furent bientôt détruites. Jean de Brienne, roi titulaire de Jérusalem, prit Damiette, mais la perdit bientôt.

— L'université de Paris que l'on regarde comme fondée par Pierre Lombard, sur la fin du règne de Louis-le-Jeune, fut la première qui réunit toutes les facultés. Elle reçut ses premiers privilèges de Philippe Auguste en 1200. Les premiers statuts que l'on connoît, sont de 1215.

— C'est sous le règne de Philippe qu'a été fondé l'ordre de la Merci ou des Mathurins, par Saint Jean de Matha. Quelques auteurs prétendent qu'un prince nommé Hugues, petit-fils de Hugues troisième fils du roi Henri I, s'associa avec Jean de Matha pour cette fondation, et que, par humilité, il changea son nom en celui de Félix. Il est invoqué sous le nom de Félix de Valois. Mais Baillet croit que ce Saint Félix est un particulier né dans le Valois, d'où il prit son nom.

— Les Dominicains furent institués en 1201 par Saint Dominique, chanoine espagnol, qui obtint du pape la confirmation de son ordre en 1216 sous la règle de Saint Augustin. Cet ordre commença dans le Languedoc où Saint Dominique avoit assemblé quelques prêtres qui travailloient avec lui à la conversion des Albigeois, et qu'on nomma frères prêcheurs.

Saint Dominique étoit le patron de l'inquisition dont l'origine date de ces temps. Elle commença d'abord par une commission d'inquisiteurs que le pape Innocent III établit à Toulouse, en 1204, contre les Albigeois. Les premiers de ces commissaires furent frère Raynier et frère Guy, religieux de Cîteaux. L'établissement fixe et permanent de l'inquisition date du concile de Toulouse en 1229. Le pape Grégoire IX confia en 1223 l'inquisition aux Dominicains qui l'érigèrent en tribunal ordinaire, qui a subsisté plusieurs siècles à Toulouse et à Carcassonne. C'est en Espagne que l'inquisition a eu la plus longue et la plus redoutable existence.

— L'ordre de Saint François ou des frères mineurs (les Cordeliers), fut fondé par Saint François d'Assise qui leur donna une règle approuvée en 1210 par le pape Innocent III, et qui fut suivie par les filles qui vivoient sous la conduite de Sainte Claire.

— Sous Philippe Auguste, le marc d'argent valoit 50 sous. Le marabit étoit une monnoie d'or avec laquelle les comtes de Toulouse achetoient la protection de Philippe. On a cru qu'elle étoit fabriquée par des évêques, et que la légende étoit en caractères arabes. Son titre est inconnu. On l'estime à-peu-près 12 f. 44 c.

Les lettres de change étoient déjà en usage du temps de Philippe.

— Les progrès de la langue française se font déjà mieux sentir sous le règne de Philippe Auguste. Voici quel est le style et la manière de s'exprimer de Villehardouin, premier historien français, qui finit, en 1207, son histoire de la conquête de Constantinople par les Français et les Vénitiens; il débute ainsi :

« Sachiés que 1198 ans après l'incarnation notre Sengnor J.-C. al tens Innocent III, apostoille de Rome et Filippe roy de France, et Richart roy d'Engleterre, ot un sainct home en France qui ot nom Folque de Nuilli. Cil Nuillis siest entre Lagny sor Marne et Paris : et il ere prestre et tenoit la parroiche de la ville : et cil Folques dont je vous di, comença à parler de Dieu par France et par les autres terres encor; et notre sires fist maint miracles por luy. Sachiés que la renommée de cil saint home alla tant qu'elle vint à l'apostoille de Rome Innocent; et l'apostoille envoya en France et manda al prodome que il empreschast des croix par s'autorité : et après i envoya un suen chardonal maistre perron des chappes croisié et manda par luy le pardon tel come vos dirai, etc., etc.

LOUIS VIII. 1223—1226.

45.e Roi de France, 8.e de la 3.e race, 8.e de la branche capétienne.

LOUIS VIII dit Coeur de Lion, fils de Philippe Auguste et d'Isabelle de Hainaut, né du 4 au 5 septembre 1187;

Roi de France le 14 juillet 1223;

Sacré à Reims avec la reine Blanche sa femme, par Guillaume de Joinville, archevêque, le 8 août 1223;

Couronné roi d'Angleterre, à Londres, en 1216, mais il ne jouit pas long-temps de ce trône.

Marié le 23 mai 1200 à Blanche, fille

d'Alphonse IX, roi de Castille, morte en 1252;

Il meurt le 8 novembre . . . . 1226.

Les enfans que Louis VIII eut de BLANCHE, *sont :*

1.° Philippe, né en 1209, fiancé en 1215 à Agnès de Dousy, fille d'Hervé IV, comte de Nevers et de Mahaud de Courtenay. Il mourut en 1218.

2.° Saint LOUIS, successeur du roi.

3.° Robert, comte d'Artois, mort en 1243. Il a donné origine aux comtes d'Artois. (Il fut fait comte d'Artois par Saint Louis, le 7 juin 12[illegible]7, et eut pour fils le comte Robert II, créé pair de France en septembre 1297, et dont la succession est adjugée le 9 octobre 1309 à sa fille Mahaud mariée à Otton IV, comte de Bourgogne, préférablement à Robert d'Artois, comte de Beaumont le Roger son petit-fils, parce que le père de celui-ci étoit mort avant Robert II. De Robert d'Artois, comte de Beaumont, depuis proscrit et mort en Angleterre en 1343, étoient sortis les comtes d'Eu, princes du sang, éteints en 1472.)

4.° Philippe, mort jeune.

5.° Jean, comte d'Anjou et du Maine, né en 1219, mort en 1226 peu de jours après son père.

6.° Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, né le 11 novembre 1220, mort le 21 août 1271. (Il fut fait comte de Poitou le 24 juin 1240, marié en 1241 à Jeanne, unique héritière des anciens comtes de Toulouse, et

mis en possession du comté le 23 mai 1251 avec sa femme qui lui en fait don ; elle meurt deux jours après son mari. Le Languedoc, dont la plus grande partie avoit été conquise par Philippe Auguste et Louis VIII, et jointe au domaine le 12 avril 1229, tombe alors entièrement en la main des rois, parce que Alphonse et Jeanne moururent sans postérité.)

7.° Philippe, surnommé Dagobert, né en 1221, mort jeune.

8.° Etienne, né en 1225, mort jeune.

9.° Charles, comte d'Anjou et de Provence, né en 1220, roi de Naples en 1265, et mort en 1285. Il est tige des rois de Naples de la première maison d'Anjou.

10.° Une princesse, morte en bas âge.

11.° Isabelle, née en mars 1224, religieuse au monastère de Longchamps qu'elle fonda ; morte en 1269.

— Il est à remarquer que ce règne qui n'a été que de trois ans, a fourni plus de branches éclatantes que tout autre : celles d'Artois, d'Anjou et du Maine, de Provence et de Naples.

— Louis VIII, selon les maximes de ses prédécesseurs, signala le commencement de son règne par l'affranchissement des serfs dont il y avoit encore grand nombre en France.

— Les premiers officiers de la maison du roi, savoir : le chancelier, le connétable, le bouteiller et le chambrier, furent autorisés, par arrêt de 1224, à siéger avec les pairs de France dans les affaires concernant les pairies.

— Louis VIII exécuta en 1226 une croisade contre les Albigeois (1) ; son armée étoit forte de 200,000

(1) Les Albigeois tirent leur nom de la ville d'Albi, principal

hommes. Le 12 septembre il s'empare d'Avignon qui avoit refusé passage à ses troupes, puis il entre dans le Languedoc. Cette guerre eut une funeste issue. Il arriva ce que Philippe Auguste avoit prédit. « Les gens d'église, disoit ce prince, engageront mon fils à faire la guerre aux hérétiques Albigeois; il ruinera sa santé à cette expédition; il y mourra, et par là le royaume demeurera entre les mains d'une femme et d'un enfant. » Cette prédiction s'est vérifiée.

— Le règne de Louis VIII a été trop court pour que la langue eût pu faire des progrès sensibles dans cet intervalle. Je me contenterai de citer ces vers tirés d'un poëme fait sous ce prince.

Por ce voz vueit dire et conter,
Un bien que j'ois raconter,
D'ung chevalier qui estoit pris
D'amors, et si fort entrepris,
Qu'il n'en povoit être livrés.

Ces vers n'ont pas besoin d'interprétation, il n'y a pas un mot qui ne soit maintenant d'usage, à part l'orthographe.

LOUIS IX. 1226—1270.

46.e Roi de France, 9.e de la 3.e race, 9.e de la branche capétienne.

LOUIS IX (Saint), fils de Louis VIII et de Blanche de Castille, né à Poissi le 25 avril 1215;
Succède à son père le 8 novembre 1226;
Sacré à Reims le 29 du même mois et de

---

siège de cette secte. Leur doctrine ressembloit à celle des Vaudois ou des pauvres de Lyon, dont Pierre Valdo, Lyonnais, avoit été le fondateur. Ils ne furent point manichéens, ni ne professèrent point les absurdités que leur reproche Velly (dans son *Histoire de France*, tom. 2, pag. 205.)

la même année, par Jacques de Basoche, évêque de Soissons, le siège de Reims étant vacant;

Marié à Sens, en mai 1234, à Marguerite, fille aînée de Raimond Berenger, comte de Provence. Elle est couronnée reine de France le 28 mai 1235; morte le 20 décembre 1295.

Déclaré majeur le 25 avril 1236;

Meurt devant Tunis le 25 août . . 1270;

Canonisé par le pape Boniface VIII à Orviette le 11 août 1297.

Les enfans de Saint Louis, sont :

1.° Louis, mort en janvier 1260, âgé de 16 ans.

2.° Philippe, successeur de Saint Louis.

3.° Jean, mort le 10 mars 1248.

4.° Jean Tristan, de Damiette, né en 1250, comte de Nevers, de Crecy et de Valois; il épouse en 1265 Iolande de Bourgogne, et meurt devant Tunis le 3 août 1270. il ne laisse point d'enfans.

5.° Pierre, comte d'Alençon, de Blois et de Chartres, mort à Salerne en 1284. Il avoit épousé Jeanne de Châtillon, comtesse de Blois et de Chartres, dont il eut deux fils morts en bas âge.

6.° Robert, comte de Clermont, marié à Béatrix de Bourbon, (c'est la tige de la maison régnante de France, nous en exposerons plus bas la généalogie particulière dans une colonne collatérale).

7.° Blanche, née en 1240, morte en 1243.

8.° Isabelle, née en 1241, mariée à Thi-

baut le jeune, roi de Navarre, le 6 avril 1255, morte sans postérité en 1271.

9.° Une autre Blanche, née en 1252 à Joppé en Palestine, mariée à Burgos, en 1269, avec Ferdinand de la Cerda, fils d'Alphonse X, roi de Castille; morte en 1320. (Leurs enfans furent privés de la couronne par Don Sanche leur oncle).

10.° Marguerite, femme de Jean I.er, duc de Brabant, en 1269; morte en 1271.

11.° Agnès, mariée en 1279, à Robert II, duc de Bourgogne, morte en 1327.

— Troisième minorité sous la troisième race. Louis IX n'avoit que 12 ans à son avénement au trône. La régence et la tutèle furent confiées à Blanche de Castille sa mère.

— Sixième croisade. Elle fut projetée en 1244 par Saint-Louis, en exécution d'un vœu qu'il fit à la suite d'une grande maladie. Le 25 août 1248, le roi s'embarque à Aigues-Mortes, avec la reine, ses trois fils, d'autres princes et une armée de plus de 35,000 hommes. Il prend d'abord Damiette, mais le 5 avril 1250, il est fait prisonnier par les Infidelles; et le 5 mai suivant, il obtient sa délivrance moyennant la restitution de Damiette pour sa rançon et 400,000 francs, (plus de 7,000,000 de notre monnoie) pour celle des autres prisonniers. Blanche de Castille, sa mère, qui avoit tâché de le détourner de cette entreprise, est régente du royaume en son absence.

— Disons un mot du feu grégeois que les Turcs employèrent contre les Croisés dans la défense d'un château près de Damiette. Sire de Joinville fait une description vraiment effrayante des effets de ce feu. On prétend que le secret en fut trouvé par Callinique, ingénieur grec, natif d'Heliopolis, qui vivoit sous l'empereur grec Constantin Pogonat au 7.e siècle. Villehardouin avance qu'il étoit composé de poix naphte, de bitume et de soufre broyés ensemble. « La manière du feu grégeois, dit

Joinville, étoit telle qu'il venoit bien devant aussi gros que ung tonneau, et de longueur la queue en duroit bien comme de une demie canne de quatre pans. Il faisoit tel bruit à venir que il sembloit que ce fut foudre qui cheut du ciel, et sembloit un grand dragon volant par l'air, et jetoit si grande clareté, qu'il faisoit aussi clair dedans notre ost comme le jour, tant y avoit grant flamme de feu. Trois fois cette nuytée nous getterent le feu grégeois o (avec) la pierre, et quatre fois avec l'arbaleste à tour. Et toutes les fois que notre bon roi Saint Louis oyoit qu'ils nous gettoient ainsi le feu, il se gettoit à terre, et tendoit ses mains la face levée au ciel et crioit à haulte voix à nostre Seigneur, et disoit en pleurant à grans larmes : Beau Sire Dieu Jésus-Christ, gardes moi et toute ma gent. Et croy moi que ses bonnes prières et oraisons nous eurent bon mestier. » M. le baron d'Aretin a découvert dans la bibliothéque de Munich un manuscrit latin du 13.e siècle contenant un traité et la recette du feu grégeois, que les savans croyoient perdue.

— On rapporte à Saint Louis l'érection des charges de maîtres-des-requêtes. Ils ne furent d'abord que trois, mais le nombre s'en est considérablement augmenté. Il étoit de quatre-vingts avant la révolution.

— L'institution des notaires royaux remonte également à ce prince. Il en créa soixante en titre d'office, en 1270.

— L'origine de l'office de grand-veneur de France, remonte à 1231 ; le grand-officier prête serment de fidélité entre les mains du roi, et exerce une surintendance générale sur la vénerie.

— Une ordonnance de Saint Louis, datée de Saint-Giles, en 1254, semble annoncer que les trois États étoient consultés dans les matières où le peuple avoit quelque intérêt.

—C'est en 1268 que Saint Louis a publié une pragmatique-sanction, relative aux élections qui devoient être faites par le clergé ; elle prouve son attention à maintenir les libertés de l'Eglise gallicane. On a contesté l'authenticité de cette pièce, mais elle est maintenant

généralement reconnue. Le roi l'avoit établie pour tout le royaume. (Voyez le règne de Charles VII.)

— En 1260, le roi défend les duels ou gages de bataille dans ses domaines et il y substitue la preuve par témoins, comme nous l'avons dit ailleurs. Cet usage subsista encore hors des domaines du roi, car Beaumanoir, en sa *pratique* composée en 1283, dit : « Li saint rois Loois les osta de sa court (les duels), si ne les osta pas de la court à ses barons. » Ce désordre des combats particuliers, pour soutenir le jugement en cas d'appel, ne fut entièrement aboli que sous Philippe le Bel.

— L'établissement des quinze-vingt date de 1260; mais il n'est pas sûr que ce soit en faveur des gentilshommes à qui les Sarrasins avoient fait arracher les yeux.

— Saint Louis est le premier de nos rois qui ait eu un principal officier de marine avec le titre d'amiral, nom emprunté des Arabes, qui vient d'*amir* ou *emir*, qui signifie *seigneur, général*, et de *al* qui veut dire *le*. La charge de grand-amiral a été créée par Charles IV en 1322, avec de nouvelles prérogatives.

— C'est en 1260 que paroît pour la première fois le nom de bourreau, donné à l'exécuteur de la haute justice. On prétend qu'il vient d'un clerc nommé Richar Borel, qui possédoit le fief de Bellecombre, à charge de pendre les malfaiteurs du canton. Sa qualité d'ecclésiastique le dispensoit de les exécuter lui-même; il payoit quelqu'un qui le faisoit pour lui. On lui devoit, disoit-il, les vivres pour toute l'année en conséquence de cette charge. On n'attachoit point alors à ce vil emploi l'idée d'abjection et d'horreur qu'on en a maintenant.

Les supplices en usage au commencement du 13.e siècle étoient la roue, la potence, le feu, l'eau, la décapitation, le pilori, l'essorillement. On faisoit crever les yeux dans les siècles précédens. Frédégonde est la seule qui ait fait connoître en France l'empalement. On faisoit bouillir les faux monnoyeurs, ou on leur coupoit le poing.

— Saint Louis faisoit punir sévèrement les blasphé-

mateurs : on les mutiloit, ou on leur perçoit les lèvres, ou on les marquoit d'un fer rouge sur le front ou sur la langue. Le pape Clément IV, par une bulle du 12 juillet 1268, exhorta ce prince à punir les blasphémateurs un peu moins sévèrement. En conséquence il rendit en 1269 une ordonnance dont voici un fragment : « Si aucune personne de l'aage de 14 ans ou de plus, fait chose, ou dit parole en jurant ou autrement qui torne a despit de Dieu ou de nostre Dame ou des sainz et qui fust si horrible qu'elle fust vilaine à recorder, il poira 40 livres ou moins, més que ce ne soit moins de 20 livres selon l'estat et la condition de la personne, et la manière de la vilaine parole ou du vilain fait; et a ce sera contraint, se mestier est. Et s'il etoit si poure que il ne peust poyer la poine desusdite, ne n'eust autre qui pour li la voussist poyer, il sera mis en l'eschielle l'erreure d'une luye (une heure de jour) en lieu de notre justice où les gens ont accoutumé de assembler plus communément, et puis sera mis en la prison pour six jours ou pour huit jours ou pain et à l'eau, etc., etc.

— Peu de temps avant sa deuxième croisade, Saint Louis fit rédiger une espèce de code connu sous le nom d'*Etablissemens de Saint Louis*. C'est un recueil des coutumes générales dans lequel sont comprises quelques lois des rois ses prédécesseurs et plusieurs autres de celles qu'il avoit publiées précédemment.

— Saint Louis forma une bibliothéque à la Sainte-Chapelle. Mais on n'y voyoit que les ouvrages des Pères, de quelques docteurs orthodoxes et beaucoup d'exemplaires de l'Ecriture sainte. Elle ne subsista point après lui, ayant été distribuée par ses ordres en quatre portions égales, aux Jacobins et aux Cordeliers de Paris, à l'abbaye de Royaumont et aux Jacobins de Compiègne.

— La fête du Saint-Sacrement est établie à Liège en 1246 et renouvelée en 1312 par le concile de Vienne.

— Le collége de Sorbonne fut fondé sous le règne de Saint Louis, par Robert Sorbon que Joinville nomme Robert de Cerbonne, et qui avoit été grand prédicateur, chapelain et confesseur du roi. C'est sur

les ruines de ce collége que le cardinal de Richelieu a fait construire le superbe bâtiment de Sorbonne.

— Les grands fiefs réunis à la couronne sous Saint Louis, sont :

Le comté de Carcassonne, en 1229.
Le comté de Bezières, *idem*.
Le comté de Nismes, *id*.
Le comté du Perche, en 1240.
Le comté de Mâcon, en 1245.
Le comté de Boulogne, en 1261.

— Les batailles et traités remarquables sont :

1.° La bataille de *Taillebourg* et Xaintes en Saintonge, gagnée par Saint Louis en 1242, sur Henri III, fils de Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre.

2.° La bataille de *la Massoure* en Egypte, perdue en 1249. Le comte d'Artois y est tué et Saint Louis fait prisonnier avec ses deux frères.

3.° Traité de paix entre Louis IX et Henri III, conclu à Paris en 1259, par lequel la Normandie, la Touraine, le Maine, l'Anjou et le Poitou sont cédés à la France, qui rend alors à l'Angleterre, le Limosin, le Perigord, le Quercy, la Saintonge et l'Agénois, à la charge d'en prêter foi et hommage lige au roi de France et de tenir le tout avec la Guyenne, à titre de duc d'Aquitaine et de pair de France.

Septième croisade et la dernière. Saint Louis l'exécute le 1.er mars 1270; il quitte le port d'Aigues-Mortes le 1.er juillet avec ses trois fils, et plus de 60,000 hommes, arrive devant Tunis le 17 du même mois, et meurt de la peste le 25 août de la même année entre Carthage et Tunis. Avant de partir, il avoit nommé régens du royaume, Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, et Simon, sire de Nesle, à l'exclusion tacite de la reine qui ne devoit pas être de cette seconde croisade comme elle avoit été de la première. Les entrailles de Saint Louis furent déposées à Montréal en Sicile, et ses os portés à Saint-Denis le 22 mai 1271. Ses reliques furent portées à la Sainte-Chapelle de Paris, le 25 août 1298, après sa canonisation qui eut lieu en 1297.

— Le luxe étoit assez somptueux sous Saint Louis ; cependant on distinguoit les états par la richesse des habits ; la soie et le velours étoient réservés aux princes et aux personnes du premier rang. Personne ne se mettoit plus simplement que le roi ; il portoit un surcot (surtout) de camelot, tandis que ses courtisans étaloient la soie, le velours et le vair (fourrure coupée de blanc et de gris, la plus estimée après l'hermine). « Il disoit, (raconte Joinville), que l'on devoit son cors vestir et armer (couvrir) en telle manière que les prud'home de cest siecles ne disent qu'il en fist trop, ni que les joenes homes ne dissent que il fist pou (peu). »

— L'ordre des Carmes, commencé par des Ermites qui vivoient sur le Mont-Carmel, fut régularisé par Saint Albert, patriarche de Jérusalem, et sa règle fut confirmée par le pape Honoré III en 1226. Saint Louis amena des Carmes à Paris en 1254.

Les Augustins furent institués en 1243. C'étoit originairement des Ermites que le pape Alexandre IV réunit en une même congrégation sous la règle de Saint Augustin. Leur réforme fut celle des Augustins déchaussés dit les Petits-Pères. Cet ordre est le quatrième des principaux ordres mendians, c'est-à-dire, de ceux qui faisoient profession de ne vivre que des aumônes journalières des fidelles. Les trois autres ordres mendians dont nous avons déjà parlé, sont les Carmes, les Frères-Mineurs et les Dominicains. Dans les premiers temps on les appeloit *Besaciers* ou *porte-sacs*.

— Saint Louis établit, dit-on, en 1269, un ordre militaire et de chevalerie, sous le nom du *navire* et du *croissant* ; le pape Clément IV l'approuva. Le croissant étoit double, et sur le collier se voyoient des coquilles où pendoit un navire. Cet ordre, si jamais il a existé, ce dont on doute fort, n'a pas survécu à Saint Louis. Il en est de même de l'ordre de la Cosse de Genet, qu'on attribue au même roi avec aussi peu de fondement.

— C'est au règne de Saint Louis que commence la véritable époque des connoissances sur les monnoies de France ; jusques-là il y a beaucoup de confusion dans cette partie. Avant ce prince, la monnoie royale n'étoit

reçue que dans les domaines du roi ; il la fit recevoir dans tout le royaume. Les seigneurs particuliers jouissoient du privilège de battre monnoie, mais simplement par concession et toujours à condition d'y mettre le buste ou le nom du monarque. En 1262, il y avoit plus de quatre-vingts seigneurs particuliers qui pouvoient faire battre monnoie en France. Mais il n'y avoit que le roi qui eût le droit d'en fabriquer d'or et d'argent. Celle des barons étoit noire, c'est-à-dire de cuivre : elle n'avoit cours que dans leurs terres. Celle du roi, qui avoit cours par tout le royaume, avoit une marque distinctive que les barons ne pouvoient imiter *ni devers croix ni devers pile*, selon l'expression du temps.

Ceux qui, dans ce siècle, contrefaisoient les monnoies du roi, étoient condamnés à être bouillis. Ceux qui les rognoient étoient pendus comme voleurs publics. Mais pour les monnoies des barons, on coupoit le poing, et on condamnoit à une grosse amende ceux qui les altéroient. La superstition attribuoit aux monnoies de Saint Louis le don de guérir tous les maux lorsqu'on portoit ces pièces sur soi ou attachées au cou. De-là vient qu'il n'en reste presque aucune qui ne soit percée.

Il y en a qui prétendent que Saint Louis avoit fait graver sur ses monnoies des coquilles de mer avec un navire ; que la monnoie de cuir a eu aussi cours sous son règne, et qu'il fit frapper des besans d'or pour payer sa rançon. Cela n'est point avéré.

Le marc d'argent valoit, du temps de Saint Louis, 2 livres 18 sous ; et le marc d'or étoit à 28 liv. 2 sous 6 deniers.

Les monnoies d'or sous ce prince, sont :

1.° L'*agnelet*, dont l'empreinte étoit un agneau ; il avoit cours pour 12 sous 6 den. d'argent ; son titre étoit de 23 karats, 18 trente-deuxièmes ; il équivaut à 11 fr. 42 cent. On en frappa encore au même titre sous Louis Hutin et Charles le Bel.

2.° Le *denier d'or ;* c'étoit la même monnoie que l'agnelet.

3.° l'*obole d'or ;* on en ignore le titre : elle eut lieu sous Saint Louis, Philippe le Hardi et Philippe le Bel.

Elle valoit 5 sous ordinaires, quand le marc d'argent étoit à 2 liv. 15 sous 6 den., ce qui équivaut à 5 f. 17 c.

Les monnoies d'argent sont :

1.° Le *sou parisis.* C'est le sou d'argent de Charlemagne ; il équivaut à 2 fr. 68 cent.

2.° Le *gros tournois,* au titre de 11 deniers 12 gr. valant 88 cent.

3.° L'*angevin,* évalué à 7 deniers et demi ; titre, 3 den. 18 gr. équivalant à 56 cent.

4.° Le *nantais,* fabriqué à Nantes. 15 nantais valoient 12 deniers tournois, même titre que le précédent : valeur actuelle 6 cent.

Je dois ajouter à ces monnoies celle que fit frapper en or Blanche de Castille, mère de Saint Louis, pendant sa régence. Elle représentoit la reine tenant un sceptre de la main droite et une fleur de lis de la gauche. De l'autre côté étoit une croix, avec cette légende : *Christus. Regnat. Vincit. Imperat.* Titre 23 karats. Valeur actuelle 44 fr. à-peu-près.

— La langue française continue à faire des progrès sous le règne de Saint Louis. Il y a une petite nuance favorable à cette langue, entre ce que nous avons cité de Villehardouin, à la fin du règne précédent, et ce que nous allons citer de sire de Joinville, dans sa *vie de Saint Louis.*

« Le bon seigneur roi estant par une fois en grand maladie qu'il eut à Fontaine-Bliaut, dist à monseigneur Loys son aisné filz (mort en 1260) : Beau filz, je te pry que tu te faces amer au peuple de ton royaume : car voyerement je aymerois mieux que ung Ecossoys vinst d'Ecosse ou quelque autre longtain et estrangier pays, qui gouvernast le peuple du royaume bien et laïaument, que tu te gouvernasse mal a point et en reproche, etc. »

Citons encore un passage du même ouvrage : c'est sire de Joinville qui parle lui-même.

« Il m'apela une foiz et me dist : Senechal, or vous demande, lequel vous ameriez miex ou que vous fussiez mezeau (lépreux), ou que vous eussiez fait un péchié mortel ; et je qui onques ne li menti, li respondi que je en ameraie miex avoir fait trente péchiez que

estre mezeau ; et me dist : comment me diste vous ce? et je li dis que encor li disoie-je ; et il me dist : vous distes comme un hardi musar (fou, étourdi), car nulle si laide mézelerie n'est comme d'estre en péchié mortel, etc. etc. »

Nota. Dans l'énumération que nous avons faite des enfans de Saint Louis, nous avons dit que le sixième fils de ce roi, Robert, comte de Clermont, étoit la tige de la maison de France, actuellement régnante ; en effet, la descendance directe de Saint Louis ayant éprouvé, depuis Jean I, qui à peine a vu la lumière, en 1316, une première interruption ; sous les règnes suivans, la descendance directe des princes montés sur le trône par les droits du sang, ayant également eu plusieurs interruptions (1), et la plus marquante de ces interruptions ayant été celle que la mort de Henri III, dernier des Valois, a occasionnée, en ne laissant aucune postérité, ni aucun près parent ; il s'est trouvé que personne n'a eu plus de droit au trône que Henri, roi de Navarre, descendant en ligne droite de Saint Louis, mais par une branche collatérale (celle des Bourbons commençant à Robert comte de Clermont) composée de neuf princes. Nous allons donc donner la généalogie de ces neuf princes, dans une colonne particulière placée à côté de celle des rois de France. Cette colonne collatérale de la maison de Bourbon nous conduira de père en fils, depuis Saint Louis jusqu'à Henri IV.

---

(1) Les princes qui sont cause des interruptions dans la descendance directe, par défaut d'enfans mâles, ou parce qu'ils sont morts sans postérité, sont :

Jean I, mort au berceau, en novembre 1316. (Branche capétienne.)

Philippe V, dit le Long, mort en janvier 1322, ne laissant que des filles. (Branche capétienne.)

Charles IV, dit le Bel, mort en 1328, ne laissant que des filles. (Branche capétienne.)

Charles VIII, mort en 1498, ne laissant aucun enfant, tous ceux qu'il a eus étant morts en bas âge. (Branche de Valois.)

Louis XII, mort en 1515, ne laissant que des filles. (Branche de Valois-Orléans.)

François II, mort en 1560, sans postérité. (Branche de Valois-Angoulême.)

Charles IX, mort en 1574, ne laissant qu'une fille morte à cinq ans. (Branche de Valois-Angoulême.)

Henri III, mort en 1589, sans postérité. (Branche de Valois-Angoulême.)

Louis XVII, mort à douze ans, en juin 1792 (branche de Bourbon.)

PHILIPPE III, dit LE HARDI.

1270—1285.

47.e Roi de France, 10.e de la 3.e race, 10.e de la branche capétienne.

PHILIPPE III, dit LE HARDI, fils de S. Louis et de la reine Marguerite, né en mai. 1245;

Proclamé roi, dans le camp devant Tunis, le 25 août. 1270;

De retour à Paris, le 31 mai 1271.

Sacré à Reims, par Miles de Bazoches, évêque de Soissons, le siége de Reims étant vacant, le 15 ou le 31 août. . . 1271.

Marié, 1.° le 28 mai 1262, dans la ville de Clermont en Auvergne, à ISABELLE d'Arragon, fille de Jacques, I, roi d'Arragon; morte d'une chûte de cheval à Cosence en Calabre, au retour d'Afrique, le 28 janvier 1271, à l'âge de 24 ans.

Marié, 2.° au mois d'août

BRANCHE collatérale de Bourbon.

I.°

ROBERT, comt. de Clermont, 6.e fils de St. Louis, frère de Philippe-le-Hardi, est né vers 1256. Il épousa en 1272 BÉATRIX, fille de Jean de Bourgogne. seigneur de Charolais, et d'Agnès, dame de Bourbon.(1) C'est

(1) La généalogie de Béatrix remonte très haut : cette princesse descend de Aimar ou Ademar, petit-fils, par Nivelon II, son père, de Childebrand II, qui vivoit en 814. Ademar existoit en 921. Il est la tige des seigneurs de Bourbon. Gui son frère, lui succéda; mais Aimon I, son fils aîné, succéda à Gui dans la seigneurie de Bourbon. Archambaud I, second fils d'Aimon I, et son principal héritier, transmit son nom à ses successeurs et l'attacha au château de Bourbon, chef-lieu pour lors du Bourbonnois, qui fut nommé depuis Bourbon-l'Archambaud, pour le distinguer des deux autres lieux du même nom.

Les successeurs d'Archambaud I sont :

1274, à MARIE de Brabant, fille de Henri III, duc de Brabant; morte à Murel près de Meulent, le 12 janvier 1321.

Le roi meurt à Perpignan, le 5 octobre. . . . . 1285.

Les enfans qu'il a eus d'ISABELLE D'ARRAGON sont :

1.° Louis, mort empoisonné, en 1276.

2.° PHILIPPE LE BEL, qui succède à la couronne.

Branche collatérale de Bourbon.

---

en 1283 que Robert succéda avec sa femme, à sa belle-mère Agnès, dans la terre de Bourbondont il prit alors le nom, mais en retenant tou-

---

Archambaud II, fils ou petit-fils du précédent. Il vivoit encore en 1018.

Archambaud III, fils du précédent, qui meurt vers 1064.

Archambaud IV, dit le Fort, fils du précédent, qui meurt en 1078.

Archambaud V, fils du précédent, qui meurt en 1096.

Archambaud VI, fils du précédent, frustré pendant quelque temps de la succession de son père, par Aimon II son oncle. On croit qu'il est rentré dans ses biens, par jugement de Louis le Gros. Il meurt vers 1116; on doute qu'il ait été marié.

Archambaud VII, fils d'Aimon II, mort en 1171. Il étoit allié à la maison de Savoie et à celle de France par son mariage avec Agnès de Savoie, sœur d'Adelaïde, femme de Louis le Gros.

Archambaud VIII, fils du précédent, mort en 1200.

Mathilde ou Mahaut, fille unique du précédent, mariée d'abord à Gautier de Vienne, sire de Salins, puis à Gui II, seigneur de Dampierre, qui mourut en 1215. Mahaut meurt en 1218.

Archambaut IX, fils de Dampierre et de Mahaut; il meurt en 1238.

Archambaut X, fils aîné du précédent; il meurt à Chypre, dans la première croisade de Saint Louis, en 1249.

Mahaut, fille aînée du précédent; elle épouse Eudes de Bourgogne, et meurt en 1262.

Agnès, sœur de Mahaut, lui succède dans la seigneurie de Bourbon. Elle épouse Jean de Bourgogne, qui meurt en 1268. Agnès devenue veuve, se remarie en secondes noces avec Robert II, comte d'Artois, et meurt en 1283.

Enfin Béatrix, fille d'Agnès et de Jean de Bourgogne; épouse Robert, comte de Clermont, fils de Saint Louis.

3.° Charles, comte de Valois et d'Alençon, par qui la race de Valois monte sur le trône. Il est investi des comtés de Valois et Alençon, le 28 février 1285; puis comte d'Anjou et du Maine, le 16 août 1290 (par mariage avec Marguerite, fille aînée de Charles II, roi de Sicile), et fait pair en septembre 1297. Il est père du roi Philippe de Valois, et meurt en 1325.

4.° Robert, comte d'Artois, mort en bas âge.

Les enfans qu'il a eus de Marie de Brabant sont:

5.° Louis, comte d'Evreux, souche des comtes d'Evreux, rois de Navarre. Il fut investi du comté d'Evreux, le 7 octobre 1298, puis du comté de Longueville et autres, et fait pair en 1317. Il est mort en 1319. (Son fils nommé Philippe devint roi de Navarre par sa femme, Jeanne de France, fille unique de Louis Hutin, roi de France et de Navarre; ils eurent pour fils Charles le Mauvais, etc.)

6.° Marguerite de France, mariée à Edouard I, roi d'Angleterre, morte en 1317.

7.° Blanche, mariée à Rodol-

Branche collatérale de Bourbon.

jours les armes de France, précaution qui a beaucoup servi à ses descendans, pour se maintenir dans le rang des princes du sang. La branche des Courtenai n'eut pas, dit-on, perdu ce rang, si elle en eût ainsi usé. (Voy. Louis VI et Pierre son 6.e fils.) Beatrix de Bourgogne, femme de Robert, mourut en 1310, et son mari en 1318.

Leurs enfans furent:

1.° Louis, qui succéda à son père dans le comté de Clermont, et à sa mère dans l'héritage de

phe III, duc d'Autriche, proclamé depuis roi de Bohême; il étoit fils aîné de l'empereur Albert I. Blanche meurt à Vienne en Autriche, en 1305.

— Il n'y a point eu de minorité ni de régence à l'avénement de Philippe le Hardi, puisqu'il avoit alors vingt-cinq ans; mais il existe un trait qui a rapport à une espèce de régence que la mère du roi vouloit exercer, et qui mérite d'être cité. La reine Marguerite, dévorée de la passion de régner, avoit fait faire un serment singulier à son fils Philippe, lorsqu'il étoit encore mineur. Elle lui avoit fait jurer, 1.° d'être sous le bail et tutelle de sa mère jusqu'à l'âge de trente ans; 2.° de ne point prendre de conseillers confidens contre la volonté de sa mère; 3.° de révéler les desseins qu'il sauroit être contre elle; 4.° de ne faire aucun traité avec Charles, comte de Provence, son oncle; 5.° de ne donner que jusqu'à une certaine somme; et 6.° de ne découvrir jamais le présent serment. Aussitôt que le jeune prince sentit quelles seroient les conséquences d'un tel serment, il s'adressa au pape Urbain IV, qui l'en délia, et le dégagea de toutes ses promesses par une bulle donnée en 1263.

— Sous le règne de ce roi l'on voit trois fleurs-de-lys seules sur les armes de France; mais l'écu en fut encore parsemé par la suite.

— Les premières lettres d'anoblissement datent du règne de ce prince. La première fut accordée en 1270 à Raoul l'argentier, par Philippe le Hardi, qui renouvela ce qu'avoient pratiqué les

Branche collatérale de Bourbon.

Bourbon. Nous en parlerons dans l'article suivant.

2.° Jean qui fut baron du Charolais, et qui, à sa mort, en 1316, ne laissa qu'une fille nommée Béatrix II, en faveur de laquelle le Charolais fut érigé en comté par Philippe le Hardi, lorqu'elle eut épousé Jean I, comte d'Armagnac.

3.° Pierre, gr. archidiacre de Paris.

4.° Blanche, mariée à Robert VII, ct^e^. d'Auvergne.

5.° Marie, morte religieuse à Poissi en 1372.

6.° Marguerite, femme de Jean, comte de Namur.

empereurs romains en anoblissant *per codicilos honorarios*, par des brevets d'honneur. Avant Philippe, il n'y avoit que deux moyens de se procurer la noblesse : c'étoit l'acquisition d'un fief, ou le mariage avec une femme noble. Ce n'est qu'en 1579 que la possession d'un fief a cessé d'être un titre de noblesse.

— On croit que le papier de chiffon a commencé à paroître sous le règne de Philippe le Hardi. M. Schwandner, prétend même qu'il existe un diplôme de l'empereur Frédéric II, de l'an 1243, écrit sur papier de linge. Un auteur Arabe cité par Casiri dans sa *Bibliotheca arabico-hispana*, tom. 2, p. 9, avance que le papier a été inventé à la Mecque, par Joseph Amru, vers l'an 88 de l'hégire (706 de J. C.) Selon Abulfeda, les Arabes trouvèrent une belle fabrique de papier à Samarcande en Bucharie, l'an 704 de J. C. Mais il n'y a pas de doute que ces papiers étoient de coton et non de chiffons. Quant au papier de soie, il fut inventé à la Chine l'an 180 avant J. C. La plus ancienne fabrique de papier de linge que l'on connoisse en Europe, est celle de Nuremberg, en 1390 ; il en existoit sans doute précédemment.

— Sous le règne de Philippe le Hardi, il se passa en Sicile un événement horrible, connu sous le nom de *Vêpres siciliennes*. Le jour de Pâques 1282, l'oncle de Philippe, Charles d'Anjou, étant roi de Naples, on massacra 8000 Français, dans toute l'île de Sicile, et en moins de deux heures. Le signal fut le premier coup de vêpres, il n'y eut que deux gentilshommes français d'é-

Branche collatérale de Bourbon.

II.°

LOUIS I DE BOURBON, fils de Robert et de Béatrix de Bourgogne, vit le jour en 1279; il fut appelé *Louis Monsieur* du vivant de son père. Il devint sire de Bourbon en 1310, par la mort de sa mère, et comte de Clermont en 1318, par la mort de son père. Il passa pr. l'homme le plus sage du royaume, et joignit à une longue expérience des affaires, de grands talens militaires.

Aussi son excellente conduite sous les rois Philippe-le-Bel, Louis-le-Hutin, Philippe-le-Long et Charles-le-Bel, lui valut de la part de ce dernier roi, l'érection de la terre de Bourbon en duché-pairie. Les lettres que Charles IV lui délivra à ce sujet le 27 décembre 1327, renfermentune

pargnés, tout le reste fut égorgé.

— Le droit de *joyeux avénement* avoit déjà lieu du temps de Philippe le Hardi, puisqu'il en est question dans un arrêt du parlement rendu à la Chandeleur de 1274. Il n'étoit donc pas inconnu avant le règne de Henri III, comme l'ont assuré quelques auteurs.

— Philippe le Hardi cède au pape Grégoire X, le comté vénaissin, en 1274.

— Les grands fiefs réunis à la couronne sous Philippe, sont :

Le comté de Provence, en 1272.
Le comté de Toulouse, *id.*
Le comté d'Alençon, en 1283.
Le comté de Chartres, en 1284.

— L'empereur Rodolphe ordonne, en 1282, que désormais dans l'empire, les actes publics seront écrits en allemand.

— L'ordre des Célestins fut institué en 1274, sous la règle de S. Benoît, par S. Pierre-de-Moron, qui fut ensuite pape, sous le nom de Célestin V.

— Sous Philippe le Hardi, le marc d'argent valoit 2 liv. 16 s.

On frappa, en 1279, une monnoie d'or, nommée pour la première fois en France, *écu d'or à la couronne;* on en frappa aussi sous Philippe de Valois. Salzade, (dans son *Recueil des monnoies, tant anciennes que modernes*, Bruxelles, 1767, *in*-8.° *fig.*) met cette monnoie au titre de vingt-quatre karats; mais il se trompe; l'or ne peut parvenir à ce degré de pureté, même dans le creuset des chimistes. On croit que cet écu étoit à la taille de 54 au marc, titre 23 karats 16 trente-deuxièmes, équivalant à 14 fr. 22 c.

Branche collatérale de Bourbon.

phrase qui sembloit prédire les hautes destinées de la maison de Bourbon. *Nous espérons*, dit le roi, *que la postérité du nouveau duc, marchant sur ses traces, sera dans tous les temps l'appui et l'ornement du trône.* La même année 1327, Charles-le-Bel donna aussi en pairie au nouveau duc de Bourbon, le comté de la Marche en échange de celui de Clermont.

Louis I, duc de Bourbon, avoit épousé en 1310, Marie, fille de Jean d'Avêne, comte de Hainaut, morte en 1354; lui-même étoit mort dès 1341.

Leurs enfans sont :

1.° Pierre, duc de Bourbon, né en 1311.

2.° Jacques mort en bas âge.

3.° JACQUES, comte de la Marche. C'est celui dont nous parlerons dans

L'*obole d'argent*, connue dès 1278, valoit alors 4 deniers, qu'on peut estimer 33 centimes. Dans le quatorzième siècle, elle valut 52 c.

— La langue française est à-peu-près au même état que nous l'avons vue sous S. Louis. Mais elle avoit déjà la gloire d'être très répandue hors de France. Guillaume et les Normands l'avoient portée en Angleterre; les lois et les arrêts s'y rendoient dans cette langue. Charles d'Anjou l'avoit mise en vogue à Naples et dans la Sicile. Cinq empereurs français gouvernant à Constantinople, l'avoient propagée, tant dans cette ville que dans les environs. Louis IX et ses prédécesseurs en avoient fait de même en Egypte, en Syrie, etc. (Philippe de Navarre avoit rédigé et mis en français les *assises de Jérusalem.*) Les peuples voisins de la France envoyoient leurs enfans à Paris pour se perfectionner dans cette langue; et les poëtes les plus estimés d'Italie, qui se sont formés par la lecture de nos premiers romans en vers, convenoient que la langue française étoit la plus harmonieuse et la plus riche pour traiter tous les sujets. Ce qui avoit attiré tant d'estime et de considération à notre langue, étoit sans doute le grand nombre d'ouvrages en tout genre qui parurent sous les règnes de Philippe Auguste, de Louis VIII, de S. Louis et de Philippe le Hardi. Chansons, fabliaux, romans, poëmes moraux, histoire, tout étoit du ressort de cette langue; et quoiqu'elle fût encore au berceau, elle montroit tant de souplesse et en même temps d'énergie, que l'on s'empressoit de tous côtés de se la rendre familière. Les prin-

Branche collatérale de Bourbon.

l'article suivant.

4.° Jeanne, femme de Guignes VII, c^te^. de Forez.

5.° Marguerite, mariée d'abord à Jean II, sire de Sully; puis à Hutin de Wermeilles.

6.° Béatrix, femme d'abord de Jean de Luxembourg, roi de Bohême; puis d'Eudes, seigneur de Grancey en Bourgogne.

7.° Marie, qui épouse d'abord, en 1330, Gui, prince de Galilée, fils de Hugues IV, roi de Chypre; et en secondes noces, Robert de Sicile, prince de Tarente et d'Achaie. Elle mourut en 1387.

8.° Une princesse nommée Philippe, décédée en bas âge.

On attribue à Louis duc de Bourbon, un fils naturel nommé Gui, seigneur de Cluys et de la Ferté-Chauderon.

cipaux romans qui parurent alors, furent le *roman de la rose*, commencé par Guillaume de Machaut, surnommé de Lorris, et fini par Jean de Mehun, dit Clopinel; la *Bible-Guyot*, attribuée par Fauchet à Guyot de Provins, et par Massieu à Hugues de Bercy, surnommé Guyot; le roman d'*Alexandre* et celui du *Paon*, qui en est la continuation; le roman du *Brut*, contenant les anciennes histoires de Bretagne; celui du *Rou*, qui contient l'histoire des anciens ducs de Normandie; l'*histoire de France* en vers par Philippe Mouskes; le roman en vers du *roi Artus et des chevaliers de la table ronde*; celui de *Perceval le Galois, ou le chevalier au Lion*; celui de *Lancelot du lac*; ceux de *Berthe au grand pied*; de *Charlemagne*; de *Renaud de Montauban*; d'*Ogier le Danois*, et de *Cléonadès*. Ce dernier roman est d'un nommé Adenez, qui en avoit composé plusieurs autres, ainsi qu'on peut le voir par ces vers qui sont en tête du roman de Cléonadès.

Je qui fis d'Ogier le Danois,
Et de Bertain qui fut au bois,
Et de Benon de Commarche
Ai un autre livre rempli
Moult merveilleux et moult divers, etc.

Cet Adenez vivoit sous Philippe le Hardi; il étoit même protégé de la Reine et de Blanche son amie, qui l'une et l'autre aimoient la poésie et même la cultivoient. Tout le monde connoît les poésies de Thibaut, roi de Navarre, recueillies par M. de la Ravalière; celles de Henri, comte de Soissons, qui fut fait prisonnier dans la première croisade de S. Louis, et enfin celles de beaucoup d'autres poëtes, qu'il seroit trop long de détailler ici. L'éclat dont brille

Branche collatérale de Bourbon.

III.°

JACQUES DE BOURBON, fils de Louis I, duc de Bourbon, et de Marie de Hainaut, comte de la Marche, et seigneur de Montaigut en Combrailles, se distingua, comme son père, par son courage et ses grands talens. Le 15 juin 1349, il fut créé souverain et général capitaine dans toutes les parties du Languedoc. En 1354 il reçut du roi Jean l'épée de connétable; mais en 1356, il fut fait prisonnier à la fameuse journée de Poitiers, et ne fut délivré qu'en 1360. Il combattit des brigands, nommés les tard-venus, qui désoloient le Lyonnois, et fut tellement couvert de blessures, ainsi que Pierre son fils, dans une affaire qui eut lieu près de Brignais, à trois lieues de Lyon,

ici notre langue naissante, ne s'est pas souteau sous les règnes suivans.

PHILIPPE IV, dit Le Bel, 1285-1314.

48.e Roi de France, 11.e de la 3.e race, 11.e dela branche capétienne.

PHILIPPE IV dit le Bel, fils de Philippe le Hardi, et d'Isabelle d'Arragon, né à Fontainebleau l'an 1258;

Roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, du chef de sa femme, en 1284,

Proclamé roi de France à Perpignan, le 6 octobre . . 1285;

Sacré avec la reine, à Reims, par Pierre Barbet, archevêque de cette ville, le 6 janvier 1286.

Marié à Jeanne, fille de Henri I, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, le 16 août 1284; morte le 2 avril 1305, âgée de 23 ans.

Philippe meurt des suites d'une chute de cheval à la chasse, le 29 novembre . 1314.

Ses enfans sont:

1.° Louis (X), son successeur.

2.° Philippe le Long, roi de France, après Jean I.er, fils de Louis X.

3.° Charles le Bel, roi de

Branche collatérale de Bourbon.

le 2 avril 1361, que l'un et l'autre en moururent au bout de quelques jours.

Jacques de Bourbon, comte de la Marche, avoit épousé, en 1335, Jeanne, fille et héritière de Hugues de Châtillon-St.-Pol. Les enfans qu'il eut de ce mariage, sont:

1.° Pierre, fils aîné, mort en même temps que son père.

2.° Jean de Bourbon, dont nous parlerons dans l'art. suivant.

3.° Jacques, Sg.r de Préaux.

4.° Isabelle, mariée d'abord à Louis, vicomte de Beaumont, au Maine; puis à Bouchard VII, Ct.e de Vendôme.

IV.

Jean de Bourbon, fils de Jacques et de Jeanne de Châtillon, Ct.e de la Marche, devint comte de Vendôme et de Castres, seigneur de Le-

France, après Philippe le Long.

4.° Robert, né en 1296, accordé en 1306, avec Constance, fille de Frédéric d'Arragon III, roi de Sicile. Il meurt à Saint-Germain-en-Laye, à l'âge de 12 ans, au mois d'août 1308.

5.° Marguerite, promise, en 1294, à Ferdinand IV, roi de Castille; ce mariage n'eut pas lieu.

6.° Isabelle, née en 1292; mariée en 1308 à Edouard II, roi d'Angleterre; elle en eut Edouard III, depuis roi d'Angleterre, duquel sont descendus les autres rois d'Angleterre du même nom. Elle mourut à Londres en 1357.

7.° Blanche, morte jeune.

— Philippe le Bel convoque les états-généraux à l'occasion de ses démêlés avec Boniface VIII. C'est la première fois que le tiers-état y fut appelé. Cette assemblée nationale eut lieu le 10 avril 1302. Boniface VIII avoit donné cinq bulles pour prouver ses droits sur le temporel des rois de France. Philippe s'opposa fortement aux prétentions de ce pape, dont le pontificat n'est nullement honorable. Il extorque la tiare par une ruse ridicule, gouverne très mal, et finit misérablement. Aussi Célestin V, à qui il avoit fait abdiquer la tiare, lui dit au commencement de son règne : « Tu es monté sur le trône pontifical comme un renard, tu régneras comme un loup,

Branche collatérale de Bourbon.

signem en Narbonnais, d'Epernon, de Brehencourt, du Thail, de Quillebœuf, etc., par son mariage contracté en 1364 avec Catherine de Vendôme, qui devint héritière, en 1374, de Bouchard VII, son frère, C.te de Vendôme. Jean se distingua dans l'art militaire comme ses aïeux. Il fut nommé lieutenant-général pour le roi, dans le Limosin. Il mourut le 11 juin 1393, et Catherine de Vendôme, sa femme, le 1.er avril 1412.

Leurs enfans sont :

1.° Jacques II de Bourbon, qui après avoir joué des rôles importans, soit dans les affaires, soit à la guerre, et après s'être marié d'abord en 1406 à Béatrix, fille de Charles III, roi de Navarre, puis en 1415, à Jeanne II, rei-

et tu mourras comme un chien. » Cette prophétie ne s'est que trop vérifiée.

— La loi sur les apanages des princes fils du roi, avoit éprouvé jusqu'alors beaucoup de variations. Elle est définitivement fixée sous Philippe le Bel. Les partages ou apanages dont l'apanagé pouvoit disposer comme de son bien, devinrent une espèce de majorat ou de substitution, et furent enfin chargés de retour à la couronne, à défaut d'*hoirs*. Ils furent une sorte de concession, qui sans morceler le domaine de la couronne, en suspendit seulement la jouissance pour quelque temps et quelque portion, mais sans toucher à la propriété.

— C'est sous le règne de Philippe le Bel, en 1307, que la république des Suisses commence à s'établir. Trois cantons se révoltent contre la maison d'Autriche, qui les gouvernoit avec trop de sévérité. Ces trois cantons sont Uri, Undervalden et Schwitz, qui a donné son nom à la nouvelle république. Les dix autres cantons se sont réunis successivement à ces trois premiers, et Appenzel, le dernier, s'y joignit en 1513.

— Depuis 1307 à 1313, a lieu le terrible procès, qui mit fin à l'ordre des TEMPLIERS. Philippe le Bel, du consentement de Clément V, fait arrêter tous ces chevaliers, s'empare du temple à Paris, et de tous leurs titres. Cinquante-sept chevaliers périrent par le feu, sur la fin de mai 1311. L'ordre fut aboli dans le concile de Vienne en 1311 et 1312. Jacques de Molay, grand-maître, Guy, dauphin d'Auvergne, et Hugues de Peralde, chevaliers, furent

Branche collatérale de Bourbon.

ne de Naples, finit par se faire Cordelier à Besançon où il mourut en 1438.

2.° LOUIS, comte de Vendôme, dont nous parlerons dans l'art. suivant.

3.° Jean, seigneur de Carenci.

4.° Anne, mariée d'abord à Jean de Berri, comte de Montpensier; puis à Louis le Barbu, duc de Bavière-Ingolstadt.

5.° Marie, qui s'étant fait enlever par le chevalier Jean de Beyne, Sg.r des Croix, fut poursuivie et arrêtée par son frère Jacques II, dont nous venons de parler, et mise dans une prison où elle languit pendant plus de trente ans.

6.° Charlotte, l'une des plus belles princesses de son temps, mariée le 2 août 1409 à Jean II, roi de Chypre. Elle

brûlés vifs dans l'île du palais à Paris, le 13 mars 1314.

— Le fameux pont du Saint-Esprit est terminé en 1309; on a été près de quarante-cinq ans a le construire.

— On fait remonter l'origine de la peinture à l'huile à la fin du 13.e siècle. M. Mechel cite un tableau de la galerie de Vienne, de 1297. Il seroit antérieur de quelque temps à Jean de Bruges, à qui l'on attribue cette invention.

— Le pape Clément V transporte le Saint-Siége à Avignon en 1308. Les papes y résiderent jusqu'en 1376, époque à laquelle Grégoire XI (dernier pape français) retourna à Rome, où il arriva en 1377.

— Ce n'est que sous le règne de Philippe le Bel, en 1311, que l'on commence à mettre quelque ordre dans les fournitures de vivres aux armées. Avant ce temps, les peuples étoient obligés de fournir les vivres aux troupes qui marchoient contre l'ennemi. Les emplois des subsistances aux armées ne furent d'abord exercés que par commission, et ceux qui en étoient pourvus, se nommoient simplement commis. Ils étoient choisis par le roi même. Cela dura ainsi jusqu'à Henri III. (Voyez son règne).

— Le Parlement de Paris, établi dès 755, ne commença à être sédentaire qu'en 1294, et même il ne le fut réellement qu'en 1302.

La Basoche, communauté des clercs du parlement, est établie en 1303.

— C'est sous le règne de Philippe le Bel, que les *Olim* furent faits; ce sont les premiers recueils d'arrêts du parlement, réunis et reliés ensemble par

Branche collatérale de Bourbon.

n'arriva près de son époux qu'en 1411.

7.° Un fils naturel, nommé Jean, et surnommé le Bâtard de la Marche.

V°.

Louis II de Bourbon, second fils de Jean de Bourbon et de Catherine de Vendôme, seigneur de Montdoubleau en 1406, et comte de Vendôme en 1412, ne fut pas aussi heureux que ses pères, ni dans les négociations, ni dans l'art militaire. Il fut d'abord attaqué par Jacques, son frère aîné, puis arrêté et mis en prison pendant huit mois. Dans la suite il fut pris par les Anglais à la bataille d'Azincourt, en 1415, et ne recouvra sa liberté moyennant une forte rançon qu'en 1426. Ce prince fut sage, vaillant, spirituel, mais tou-

Jean de Montluc, greffier du parlement. On les nomma *Regestum, quasi iterum gestum*, parce que c'étoit des copies. C'est sans doute delà que vient le mot *registre*. On conservoit encore les *Olim* dans le dépôt du parlement de Paris, avant la révolution.

— Les grands fiefs réunis à la couronne sous Philippe le Bel, sont :

Le comté de la Marche, en 1303.
Le comté d'Angoulême, en 1307.
Le comté de Bigorre, *id.*
Et le comté de Lyon, en 1310.

— Ce prince est le premier de nos rois qui donna des lettres d'érection en duchés-pairies. Elles furent données en 1296 en faveur de Jean II, comte de Bretagne, qui prit le nom de duc. L'Anjou et l'Artois furent aussi érigés en duchés-pairies, dans le même temps.

— L'origine de la charge de grand écuyer de France remonte à 1294. Ce grand écuyer avoit la surintendance de toutes les écuries du roi, et nommoit aux places vacantes d'écuyers cavalcadours, écuyers ordinaires et autres officiers des écuries du roi. Il avoit encore beaucoup d'autres prérogatives.

— Les duels sont pour toujours défendus, en matière civile, l'an 1305.

— Sous Philippe le Bel, l'habillement ordinaire des hommes étoit une soutane ou longue tunique, et par-dessus une robe ou court-manteau ; l'habit court, excepté à l'armée, n'étoit que pour les valets. Depuis les dernières croisades et pendant près de deux siècles, les robes et les manteaux des dames et demoiselles de haute naissance, étoient chargés des armoiries de leur maison. Ceux des fem-

Branche collatérale de Bourbon.

jours malheureux. Cependant il fut, en 1429, un des seigneurs français, qui contribuèrent avec Jeanne d'Arc, à la levée du siège d'Orléans. Il mourut le 21 décembre 1446, âgé d'environ 70 ans. Il étoit fort religieux, comme on le voit par les vœux qu'il fit pendant ses deux captivités, et qu'il exécuta ensuite. Le premier de ces vœux consistoit à aller depuis Vendôme aux églises de Chartres et de Saint Denis, nu-pieds, en chemise, et un cierge de 50 livres à la main. Le second consistoit à se présenter dans l'église de Vendôme, le corps tout nu, et un cierge de 32 livres à la main. Le zèle des fidèles n'iroit pas jusques-là aujourd'hui ; d'ailleurs la décence s'y oppo-

mes mariées étoient mi-partie des armoiries de leurs maris et des leurs propres. Les veuves mettoient quelquefois pardessus leur tunique armoriée un scapulaire blanc, semé de larmes noires, et ne le quittoient que dans le seul cas où elles se remarioient. Ces mêmes veuves avoient pour ceinture une corde à gros nœuds, tandis que les dames mariées avoient des ceintures brillantes d'or et de pierreries. Les ceintures des veuves s'appeloient cordelières. On en voit encore sur les cachets et autour des armoiries des dames veuves.

— C'est également sous Philippe le Bel que la cavalerie commença à quitter le haubert, ou la jacque de mailles, composée de petits anneaux de fer, et la cotte d'armes, espèce de soubreveste, pour prendre l'armure complette de fer.

— En 1294, Philippe le Bel rendit une loi somptuaire, réglant la quantité de mets à chaque repas, et le nombre de robes qu'on pourra se donner par an, avec les prix des étoffes selon sa qualité, son état et ses facultés. Au souper ou grand repas, deux mets et un potage au lard sans fraude. Au dîner ou petit repas, un mets et un entremets. Si c'est jeûne, deux potages aux harengs et deux mets; jamais qu'une seule espèce de viande dans un plat ou une seule espèce de poisson. Cette frugalité s'observoit à la table du roi. Les comtes à 6000 l. de terre, ne pouvoient se donner que quatre robes par an, et autant à leurs femmes. Les prélats et chevaliers, deux. Le prix des étoffes est fixé à 25 sols tournois, 18 s. 16 s. 10 s. l'aune de drap, selon les qualités et la fortune. Défense aux bourgeoises d'avoir des chars, et de se

Branche collatérale de Bourbon.

seroit. Louis de Bourbon épousa, en premières noces, le 21 décembre 1414, Blanche, fille de Hugues II, comte de Rouci; elle mourut le 22 août 1421, sans enfans; et en secondes noces il épousa, le 24 août 1428, Jeanne de Laval, morte le 18 décembre 1468. Il eut de ce second mariage;

1.° Jean, dont nous allons parler.

2.° Catherine, morte sans alliance.

3.° Un enfant naturel, Jean surnommé le bâtard de Vendôme, né à Londres d'une mère Anglaise.

N'omettons pas que Louis II de Bourbon, à son retour d'Angleterre, où il avoit passé sept années, en otage, créa en 1379, l'ordre militaire de l'*écu d'or*, que dans la suite il nomma l'ordre de *l'espérance*. L'écu portoit

faire accompagner la nuit avec des torches de cire, etc.... etc....

— Les batailles célèbres sous le règne de Philippe le Bel, sont :

1.° Celle de *Courtrai* en Flandres, perdue en 1302, par les Français contre les Flamands; le comte d'Artois y est tué.

2.° La bataille de *Mons-en-Puelle*, en Flandres, gagnée en 1304, par Philippe le Bel, sur les Flamands.

— L'université de Montpellier a été fondée en 1289.

Celle d'Avignon l'a été en 1303.

Et celle d'Orléans en 1312.

La reine Jeanne de Navarre fonde le collége de Navarre à Paris en 1302.

— Par ordonnance de Philippe le Bel, de juillet 1311, l'intérêt de l'argent a été fixé à 20 pour 100.

— En 1312, on a tellement altéré les monnoies d'argent, qu'elles n'avoient plus que le septième de leur valeur intrinsèque.

— C'est sous Philippe le Bel que la légende de nos rois a porté sur les monnoies SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM. Elle a été supprimée depuis 1793.

— Le marc d'argent sous ce règne, est à 2 liv. 15 s. 6 d.

— Les monnoies d'or en usage, sous Philippe le Bel, sont :

1.° *La Cadière*. Le roi y étoit représenté assis sur une chaise appelée *cadière*, diminutif de *cathedra*. Titre 22 k., valeur actuelle, à-peu-près 20 f. 75 c.

2.° Le *Gros royal*; on croit qu'il est le même que la cadière; car dans une ordonnance de 1304, Philippe le Bel l'appelle *royal d'or à la chaise*.

Branche collatérale de Bourbon.

pour inscription *alleu*. Le connétable du Guesclin fut décoré du collier d'or de cet ordre par ce prince.

VI°.

JEAN II DE BOURBON, comte de Vendôme, fils de Louis II, et de Jeanne de Laval, eut aussi des talens militaires. Il ne voulut pas entrer avec les ducs de Berri et de Bretagne, dans la ligue dite du *bien public*; et il resta toujours attaché à Louis XI, auquel il rendit des services. Mais ce roi ne lui tint nul compte de ses services ni de ses talens; et il le laissa toujours sans emploi.

Jean de Bourbon eut, en 1465, un procès avec Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, pour le comté de la Marche; il succomba dans cette affaire, par jugement du

3.° *La masse*, espèce de gros écu d'or ; le roi y est représenté une masse à la main. Titre 22 karats, valeur 19 f. 4 c.

4.° *Mouton d'or à la grande et à la petite laine*. C'étoit *l'agnelet* de S. Louis dont on changeoit le titre et le poids. L'empreinte étoit un mouton. Le plus commun pesoit 77 grains, titre 23 karats, valeur actuelle 12 fr. 77 c. Louis Hutin, Philippe le Long, Charles le Bel et plusieurs souverains, à l'exemple des rois de France, ont fait fabriquer des pièces d'or avec l'empreinte du mouton.

5.° Le *petit royal*. Titre 23 karats, valeur 10 f. 74 c.

Les monnoies d'argent sont :

1.° Le *petit tournois*. Titre 9 d. 12 g., valeur actuelle, 36 c.

2.° Le *bourgeois*. Titre 6 d., valant 13 cent.

— La langue est à-peu-près au même état où elle étoit sous le règne précédent. Nous en verrons la preuve dans les vers de Jean de Mehun, le plus célèbre et le plus savant des poëtes du règne de Philippe le Bel. Il a continué le roman de la rose de Guillaume de Lorris. Voici comment il traite les juges dans cette continuation :

Tous s'efforcent de l'autrui prendre :
Tel juge fait le larron pendre,
Qui de plein droit seroit pendu
Si jugement lui fût rendu.

Il paroît que les juges de ce siècle n'avoient ni la délicatesse ni la probité de ceux des siècles postérieurs. L'auteur n'a pas plus ménagé les femmes que les ministres de la justice, car il dit :

Branche collatérale de Bourbon.

conseil du 21 janvier 1466. Il mourut le 6 janvier 1478. Il avoit épousé, en 1454, Isabelle de Beauveau, fille et héritière de Louis de Beauveau, seigneur de la Roche-sur-Yon. Elle mourut en 1475.

Leurs enfans sont :

1.° François : nous en parlerons dans l'art. suivant.

2.° Louis, tige des princes de la Roche-sur-Yon, depuis ducs de Montpensier.

3.° Jeanne, mariée à Louis de Joyeuse.

4.° Catherine, femme de Gilbert de Chabannes.

5.° Jeanne, mariée d'abord à Jean II, duc de Bourbon ; ensuite à Jean de Latour, Ct.e d'Auvergne ; enfin, en troisièmes noces, à François de la Pause, baron de la Garde.

6.° Charlotte, femme d'Engilbert de Clèves,

Folle est qui son ami ne plume
Jusques à la dernière plume;
Car qui miex plumer le saura
C'est elle qui meilleur l'aura
Et plus cher sera vendue.

et contre les médecins,

S'ils reviennent de Montpellier
Leurs lectuaires font moult ch...;
Et lors disent, ce m'est avis,
Qu'ils ont gimgembrate et piris. (poivre)
Et cil qui vient devers Salerne
Nous vend vessie por lanterne.
Ils occient moult de la gent,
Car ils n'ont amis ni parent
Que ils voulsissent trouver sain.

Jamais ouvrage n'a été aussi loué et aussi décrié que le *roman de la rose*. Pasquier le regardoit comme un chef-d'œuvre d'esprit, d'imagination et de goût, et les gens austères comme un livre très dangereux et mauvais sous tous les rapports. Il a été anathématisé dans toutes les chaires, et Gerson a fait un gros traité en latin pour le combattre.

LOUIS X, dit LE HUTIN.
1314—1316.

49.e Roi de France, 12.e de la 3.e race, 12.e de la branche capétienne.

LOUIS X, surnommé LE HUTIN, fils de Philippe le Bel et de Jeanne de Navarre, né le 4 octobre 1289, ou 1291;

Roi de Navarre, en 1305, sacré en cette qualité en 1307.

Succède à son père au trône

Branche collatérale de Bourbon.

comte de Nevers.

7.o Renée, abbesse et réformatrice de Fontevrault.

8.o Isabelle, abbesse de la Trinité de Caen.

Le Ct.e Jean eut en outre deux enfans naturels, savoir: 1.o Jacques, Sgr. de Bonneval, tige des seigneurs de Ligni; 2.o Louis, evêque d'Avranches.

VII.o

FRANÇOIS DE BOURBON, Ct.e de Vendôme, fils de Jean de Bourbon et d'Isabelle de Beauveau, né en 1470, mourut, pour ainsi dire, à la fleur de l'âge, le 30 octobre 1495, laissant de grands regrets au roi Charles VIII, auquel il étoit fort dévoué. Un historien du temps, André de la Vigne, s'en exprime ainsi: *De ce trespas le roi fut tant fasché*

de France, le 29 novembre . . . . 1314.

Sacré et couronné à Reims, par Robert de Courtenai, archevêque, le 3 août . . 1315;

Marié 1.°, en 1305, à Marguerite, fille de Robert II, duc de Bourgogne; renfermée pour sa mauvaise conduite au Château-Gaillard, en 1314, et étranglée avec une serviette au mois d'août 1315.

Marié 2.°, le 31 juillet 1315, à Clémence, fille de Charles-Martel, roi de Hongrie; morte le 13 octobre 1328.

Le roi meurt le 5 ou le 8 juin. . . . . 1316.

Il eut de Marguerite,

1.° Jeanne, née le 18 janvier 1311, qui fut reine de Navarre, du chef de son père, et qui épousa, par dispense du 5 mai 1318, Philippe dit le Sage, comte d'Evreux, petit-fils de Philippe le Hardi, et fils de Louis, comte d'Évreux. Elle mourut en 1349. Le président Hénault ajoute les deux notes suivantes à l'article de Jeanne. La première est ainsi conçue: « Belleforêt, (historien français) a voulu jeter des doutes sur la légitimité de Jeanne, à cause

Branche collatérale de Bourbon.

---

que merveilles, ensemble toute la seigneurie de France, et non sans cause; car c'estoit un des beaux et des bons princes du monde. Il avoit épousé, le 8 sept. 1487, Marie de Luxembourg, veuve du Cte. de Romont, qui est morte le 1.er avril 1546 avec le titre de mère des pauvres. Ce fut elle qui fonda la superbe verrerie de la Fère.

De ce mariage sortirent:

1.° Charles, dont nous parlerons dans l'article suivant.

2.° Jacques, mort peu après sa naissance.

3.° François, comte de Saint-Paul, tige des ducs d'Estouteville.

4.° Louis, cardinal, évêque à la fois de Laon, de Tréguier, et archevêque de Sens.

5.° Antoinette, femme de Claude de Lorraine, duc de Guise puis

de la mauvaise conduite de sa mère. » Voici la seconde : « Le comte d'Evreux, (mari de Jeanne) après la mort de Philippe le Long et de Charles le Bel, entra en possession du royaume de Navarre, qui appartenoit à sa femme, comme fille et héritière de Louis le Hutin, attendu que ce royaume tomboit en quenouille, à la différence du royaume de France, auquel elle prétendoit aussi comme fille de Louis le Hutin, mais dont elle fut exclue par la loi salique. Philippe le Long et Charles le Bel prirent cependant toujours le titre de roi de Navarre. A l'égard des comtés de Champagne et de Brie, dont Jeanne étoit aussi héritière, Philippe de Valois les conserva, en s'accommodant avec elle, et lui donnant d'autres terres en France. Ce traité est de 1336, et doit être regardé comme la véritable époque de l'union irrévocable de la Champagne et de la Brie à la couronne. »

Louis X eut de Clémence,

2.° Jean, enfant posthume, qui n'a vécu que quatre jours.

— On aperçoit pour la première fois, depuis Hugues Capet, une *main de*

Branche collatérale de Bourbon.

---

d'Aumale.

6.° Louise, abbesse de Fontevrault.

VIII.°

Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, fils de François de Bourbon et de Marie de Luxembourg, né le 2 juin 1489, se distingua d'abord sous Louis XII, en 1507, à la prise de Gênes, et en 1509, à la bataille d'Agnadel, gagnée sur les Vénitiens ; il fut créé chevalier sur le champ de bataille. François I, pour le récompenser de ses services, érigea le comté de Vendôme en duché-pairie par lettres du mois de février 1515. Il est impossible de porter plus haut la grandeur d'ame et l'amour pour le bien de l'État, que le fit le duc de Vendôme, lors des malheurs qui résultèrent de la

justice sur le sceau de Louis X.

— Ce roi rendit en 1515, un édit, qui affranchit tous esclaves, gens de corps, gens de main-morte, et gens de *poueste*, selon l'ancienne manière de parler, moyennant une certaine somme. Il y déclare qu'étant roi des Francs, il désiroit qu'il n'y eût plus d'esclaves dans son royaume. Voilà de beaux sentimens d'humanité et bien dignes d'un roi de France. Ils auroient encore plus de prix, si un entier désintéressement les eût accompagnés. Sans doute les besoins de l'état exigeoient que l'on payât une redevance pour obtenir sa liberté.

— Enguerrand de Marigny, administrateur des finances, fut par arrêt (injuste, dit-on,) condamné à être pendu, le 21 juin 1315, aux fourches patibulaires de Montfaucon, qu'il avoit fait élever.

— Le marc d'or, sous le règne de Louis X, fut remis à 28 liv. et le marc d'argent à 54 s.

— La littérature, et par conséquent la langue française, n'ont fait aucun progrès sous les règnes de Louis X, Philippe le Long, Charles le Bel, et plus encore sous Philippe de Valois; au contraire la poésie se ralentit beaucoup, à cause des longues guerres contre l'Angleterre, qui changèrent l'esprit et le goût des Français.

JEAN I, 1316.

50.e Roi de France, 13.e de la 3.e race, 13.e de la branche capétienne.

JEAN I, fils de Louis X et de Clémence, né le 15 no-

Branche collatérale de Bourbon.

---

funeste bataille de Pavie. Sa fidélité à la régente, contre laquelle se liguèrent les grands du royaume, et qui lui valut l'honneur d'être nommé chef des conseils pendant tout le temps de la régence; son dévouement et ses offres généreuses au roi, dont il avoit cependant à se plaindre, peuvent être regardés comme le triomphe de la vertu et de l'héroïsme dans un grand homme d'Etat. Aussi l'historien de la maison de Bourbon lui rend bien justice, lorsqu'il dit: *l'amour de l'Etat étoit sa passion dominante. Biens, santé, vie, jalousie, autorité de commandement, il étoit toujours prêt à tout sacrifier, lorsqu'il s'agissoit de le défendre. L'histoire de France ne présente pas un plus grand citoyen.*

vembre 1316,

Mort le 19 du même mois. Il fut enterré à Saint-Denis auprès de son père ; il y avoit un tombeau sur lequel il étoit représenté au maillot. (Quelques auteurs ne comptent point cet enfant au nombre des rois de France, vu son existence éphémère.)

QUATRIÈME MINORITÉ, sous la troisième race. Clémence étant enceinte à la mort de Louis X, Philippe, frère cadet de ce roi, (et depuis Philippe le Long) fut déclaré régent sous le titre de gouverneur du royaume et des comtés de Champagne et de Brie, par délibération des trois états, et acte consenti des princes du sang et des pairs du royaume, le 17 juillet 1316.

— PREMIÈRE APPLICATION DE LA LOI SALIQUE. Jeanne, fille de Louis X et de Marguerite, est éliminée du trône de France. Nous avons vu précédemment qu'elle fut mariée, par dispense du 5 mai 1318, à Philippe le Sage, fils de Louis, comte d'Evreux. Elle lui avoit été accordée par acte du 27 mars 1317, (c'est-à-dire 1318, parce que l'année commençoit alors à Pâques.) La dispense qu'accorda le pape Jean XXII, étoit nécessaire, puisque Jeanne n'avoit alors que six ans.

Par le même acte d'accord du 27 mars 1317, dont nous venons de parler, Eudes IV, duc de Bourgogne, oncle maternel et tuteur de Jeanne, renonce, au nom de sa pupille, à tous droits sur les couronnes de France, de Navarre,

Branche collatérale de Bourbon.

Le duc de Vendôme avoit épousé, le 18 mai 1513, Françoise, fille de René duc d'Alençon, morte le 15 septembre 1550. Lui-même mourut à Amiens le 25 mars 1537. Ses enfans, tous nés à la Fère-sur-Oise, sont :

1.° Louis, mort dans son enfance.

2.° ANTOINE; c'est celui dont nous parlerons dans l'art. suivant.

3.° François, Ct^e d'Enghien, vainqueur de Cérizoles en 1544, tué à la Roche-Guion de la chûte d'un coffre que les princes, en jouant, lui laissèrent tomber sur la tête, le 23 février 1546.

4.° Charles, dit le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, élu roi de France par la ligue en 1589, sous le nom de Charles X. (Je possède de la monnoie frappée avec l'effigie de ce roi de

et sur les comtés de Champagne et de Brie, moyennant indemnité et retour des comtés, à défaut d'hoirs mâles du roi.

Philippe le Sage, comte d'Evreux, né en 1305, meurt le 16 septembre an 1343 à Xérès en Andalousie; Jeanne sa femme meurt le 6 octobre 1649. Leurs enfans furent, 1.° Charles le Mauvais, roi de Navarre; 2.° Philippe, comte de Longueville; 3.° Louis, comte de Beaumont le Roger; 4.° Jeanne, religieuse à Lonchamps; 5.° Blanche, mariée au roi Philippe de Valois; 6.° Marie, femme de Pierre IV, roi d'Arragon; 7.° Agnès, alliée à Gaston Phœbus III, comte de Foix; et 8.° Jeanne, femme de Jean, vi-comte de Rohan.

PHILIPPE V, dit LE LONG, 1316—1322.

51.e Roi de France, 14.e de la 3.e race, 14.e de la branche capétienne.

PHILIPPE V dit LE LONG, deuxième fils de Philippe le Bel et de Jeanne de Navarre, frère de Louis X, né en . . . 1294,

Comte de Bourgogne en janvier 1306, (1307), par son mariage avec Jeanne de Bourgogne.

Comte de Poitou, en décembre 1311.

Nommé pair de France, en 1315.

Régent du royaume depuis le

Branche collatérale de Bourbon.

---

la ligue.)

5.° Jean, Ct.e de Soissons.

6.° Louis, tige de la branche des princes de Condé.

7.° Marie, morte de regret, dit-on, de ce que Jacques Stuard V, roi d'Ecosse, à qui elle avoit été fiancée, lui avoit préféré Magdelaine de France, fille de François I.

8°. Marguerite, femme de François de Clèves, duc de Nevers.

9.° Madelaine, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers.

10.° Catherine, abbesse de Notre-Dame de Soissons.

11.° Rénée, abbesse de Chelles.

12.° Eléonore, abb. de Fontevrault.

Le duc de Vendôme eut encore d'une demoiselle de Gand, nommée Nic.e de Board, un fils naturel, connu sous le nom de Nicolas Bourbon Board;

5 juin jusqu'au 19 novembre 1316,

Succède à Jean, le 19 novembre 1316;

Marié en janvier 1307, à Jeanne, fille d'Otton IV, comte palatin de Bourgogne et de Mahaut, comtesse d'Artois. Accusée d'adultère, comme Marguerite sa belle-sœur, elle est reléguée pendant un an à Dourdan; elle rentre en grâce, et meurt à Roye le 21 janvier 1329.

Le roi meurt le 3 janvier . . . . 1322.

Ses enfans sont :

1.° Louis, né le 8 février 1316, mort à sept mois;

2.° Jeanne, comtesse de Bourgogne et d'Artois, mariée, en 1318, à Eudes IV, duc de Bourgogne, aïeul du dernier duc Philippe, surnommé de Rouvres; elle meurt en 1347;

3.° Marguerite, mariée, en 1320, à Louis II de Créci, comte de Flandres, et père du comte Louis III, qui devint comte d'Artois et de Bourgogne après Philippe de Rouvres; elle mourut en 1382;

4.° Isabelle, mariée, 1.° à Guigues VIII, dauphin de Viennois, et comte d'Albon; 2.° à

Branche collatérale de Bourbon.

sa postérité est éteinte.

Le duc de Vendôme, devenu le chef de sa maison en 1527, par la mort du connét. de Bourbon, commença dès-lors à en porter les armes pleines, en supprimant trois lionceaux que la branche de Vendôme y avoit ajoutés pour sa distinction.

IX.°

Antoine de Bourbon, deuxième fils de Charl. de Bourbon, duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon, né à la Fère le 22 avril 1518, succéda à son père dans le duché de Vendôme en 1537. Il suivit l'exemple de ses ancêtres dans la carrière des armes, et devint roi de Navarre par son mariage avec Jeanne d'Albret, fille unique de Henri d'Albret, roi de Navarre, et de

Jean, baron de Faucogney en Franche-Comté; elle meurt sans enfans, en 1345;

5.° Blanche, religieuse de Longchamps, en 1327, morte en 1358.

— Deuxième application de la loi salique. Jeanne, l'aînée des filles de Philippe, est mariée, comme on vient de le voir, à Eudes IV, duc de Bourgogne.

— Philippe V tient les états-généraux, le 2 février 1317, à l'occasion des prétentions de deux princes du sang, Charles, comte de la Marche, et Eudes IV, duc de Bourgogne, qui, ennemis de Philippe V, vouloient l'éloigner du trône, et y élever Jeanne, fille de Louis X, la regardant comme héritière légitime de la couronne; les trois ordres réunis de l'état déclarèrent solennellement que *les lois et la coutume, inviolablement observées parmi les Français, excluoient les filles de la couronne.*

— Philippe le Long a rendu plusieurs sages ordonnances, qu'il seroit trop long de détailler ici; les principales sont celle qui règle que les confiscations seront employées à acquitter les rentes à vie ou perpétuelles; celle qui réunit au domaine les terres que le roi possédoit avant son avénement; celle qui défend aux maîtres du parlement, présidens ou autres, d'interrompre les *besongnes* du parlement; celle qui règle la discipline de cette compagnie, etc.

— Philippe songeoit, en 1321, à établir en France l'uniformité des poids et

Branche collatérale de Bourbon.

—

la célèbre Marguerite de Valois, sœur de François I. Ce mariage qui éprouva des difficultés et des retards, eut lieu à Moulins le 20 octobre 1548, en présence des rois et reines de France et de Navarre.

Antoine de Bourbon, avec un courage capable d'affronter les plus grands dangers, avoit dans le caractère une facilité qui dégénéra en irrésolution et en foiblesse. Il ne jouit d'aucun crédit à la Cour de France, ni sous François I, ni sous Henri II, ni sous François II. Cependant après la mort de François II, en 1560, il disputa la régence à la reine Catherine de Médicis. Ni l'un ni l'autre n'en obtinrent le titre. Mais Catherine en eut la réalité, et pour consoler Antoine, elle lui fit décerner

mesures, ainsi que des monnoies. Louis XI eut depuis la même pensée, mais cela n'a été exécuté que pendant la révolution française.

— Sous le règne de Philippe, on recevoit religieuses des filles de l'âge de huit ans, et l'on exigeoit que toutes les religieuses apprissent la langue latine.

— En 1320, il s'éleva parmi les disciples de S. François une dispute aussi ridicule que terrible dans ses suites. Ces religieux, qui ont fait vœu de renoncer à toutes sortes de propriété, sont-ils propriétaires du pain qu'ils mangent? voilà la question. Une bulle de Jean XXII déclara l'affirmative, malgré les moines et leur règle. Plusieurs d'entre eux furent brûlés vifs par ordre de ce pape, comme réfractaires à sa bulle.

— La monnoie d'argent frappée sous le règne de Philippe le Long, fut le *denier parisis*, ainsi nommé, parce qu'il fut frappé à Paris. Il valoit un quart de plus que le denier tournois. Tit. 4. den. 12 gr. Valeur actuelle 9 centimes.

— Pour montrer l'état de la langue française au temps de Philippe, nous allons donner un fragment d'une ancienne chronique manuscrite du 14.e siècle. « L'an 1320, Henri Tapperel de Picardie, prévost de Paris, tenoit ung prisonnier riche, homme coupable de mort. Le jour vint qu'on devoit pendre ce riche homme; mais le prévost fut corrompu par argent qu'on lui donna, et print ung poure homme en Chastelet, auquel il imposa le nom du riche homme, et le fit pendre en lieu du riche homme; et pour ce que ce cas fut sceu, le prévost fut pendu (au mois d'août.) »

Branche collatérale de Bourbon.

par les états-généraux, en 1561, la lieutenance générale du royaume. Ce prince étoit engagé dans le calvinisme. Mais, après le colloque de Poissy, il l'abjura et revint au sein de l'Eglise, par politique, dit-on. Quant à Jeanne d'Albret, qui dans le principe étoit catholique, elle embrassa le calvinisme et le fit avec une telle ardeur, qu'elle répondit à Catherine de Médicis qui vouloit la convertir: « Madame, si j'avois mon royaume et mon fils à la main, je les jeterois tous les deux au fond de la mer plutôt que d'aller à la messe. » Son mari, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, se déclara, après sa conversion, l'ennemi juré des Calvinistes. Il fut séduit par l'adresse de ceux qui gou-

Ajoutons à ce morceau un jugement de lettres royaux, du 23 janvier 1318, par lesquelles Philippe le Long confirme celles de Louis X pour l'affranchissement des serfs de ses domaines. « Nous considérant que nostre royaume est dict et nomé le royaume des Francs, et veuillans que la chose en vérité soit accordante au nom, et que la condition des gens amende de nous en la venue de nostre nouvel gouvernement..... ordonnons que généralement partout nostre royaume, de tout comme il puet appartenir à nous et à nos successeurs, teles servitutes soient rémanées à franchise à tous ceulx qui de orine ou ancienneté, ou de nouvel par mariage ou par résidence des lieux de la serve condition, sont incheus ou pouraient incheir en lieu de servitutes, et diverses conditions, franchises soient données o (à) bonnes conditions. »

CHARLES IV, dit le Bel. 1322—1328.

52.e Roi de France, 15.e de la 3.e race, 15.e de la branche capétienne.

CHARLES IV, dit le Bel, troisième fils de Philippe le Bel et de Jeanne de Navarre, frère de Louis X et de Philippe V, né en 1295;

Comte de Lamarche et de Bigorre, le 3 juin 1313.

Pair de France en mars 1316 (1317).

Branche collatérale de Bourbon.

---

vernoient secrétement à la Cour, et par les promesses de l'Espagne qui le flattoit du don de la Sardaigne; mais il n'obtint rien. Etant allé au siége de Rouen qui étoit au pouvoir des Calvinistes, il y fut blessé mortellement en octobre 1562, et mourut le 17 novembre suivant.

Ce prince avoit beaucoup de magnificence; il eut de son mariage avec Jeanne d'Albret, morte en 1572,

1.° Un fils, mort fort jeune.

2.° Un autre fils, également mort fort jeune.

3.° Le Ct.e de Merle, que sa nourrice laissa tomber du haut d'une fenêtre, et qui fut tué.

4.° Henri de Bourbon, si connu sous le nom de Henri IV.

5.° Catherine, femme de Hen-

Roi de France et de Navarre, le 3 janvier. . . . . 1322.

Sacré à Reims par l'archevêque de Courtenai, le 21 février 1322.

(Charles le Bel prit le titre de roi de Navarre, ainsi que Philippe le Long son prédécesseur l'avoit pris, tous deux en qualité de tuteurs de Jeanne leur nièce, fille de Louis X, à qui le royaume appartenoit du chef de sa mère).

Marié, 1.° avant 1307, à BLANCHE, fille d'Otton IV, comte de Bourgogne; enfermée au château-gaillard d'Andeli, vers 1315; séparée pour cause de parenté, par sentence du pape Jean XXII, du 19 mai 1322, morte religieuse à Maubuisson, en 1326.

Marié, 2.° le 21 septembre 1322, à MARIE DE LUXEMBOURG, fille de l'empereur Henri VII, morte à Issoudun, en février 1324, des suites d'une fausse couche.

Marié, 3.° le 5 juillet 1324, à JEANNE, fille de Louis de France, comte d'Evreux, morte à Brie-comte-Robert, le 4 mars 1371.

Charles IV meurt à Vincennes, 1.er février . . . . 1328.

ri, duc de Bar.

Antoine de Bourbon eut encore de Louise de Rouet de la Béraudière, un fils naturel nommé Charles de Bourbon, qui ayant été légitimé, fut évêque de Cominges, de Lectoure, et enfin archevêque de Rouen; il se démit de cet archevêché en 1604, et mourut en 1610.

Louise de Rouet, sa mère, étoit une des syrènes de la Cour de Catherine de Médicis. Elle épousa, en 1573, Robert de Gombatet, sieur d'Arcis-sur-Aube, maître-d'hôtel du roi.

Ici se termine la généalogie de Henri IV, quatrième fils d'Antoine de Bourbon, dixième descendant direct de Saint-Louis, cousin de Henri III, dernier des Valois, au dixième degré, et cependant alors premier prince du sang,

Les enfans qu'il a eus de BLANCHE, *sa première femme, sont :*

1.° Philippe, né en 1313, mort jeune.

2.° Jeanne, morte également jeune, le 18 mai 1321.

Les enfans qu'il a eus de JEANNE *sa troisième femme, sont :*

3.° Jeanne, née en 1326, morte en 1327.

4.° Marie, décédée en 1341, sans alliance.

5.° Blanche, née posthume, le 1.er avril 1328, mariée à Philippe de France, duc d'Orléans, le 18 janvier 1345, morte le 8 février suivant :

— TROISIÈME APPLICATION DE LA LOI SALIQUE. Blanche, dont nous venons de parler, est exclue du trône. Elle épouse Philippe, duc d'Orléans, dernier fils de Philippe de Valois, lequel meurt en 1375.

Philippe VI de Valois, aussitôt après la mort de son cousin Charles IV, avoit été déclaré régent du royaume, en attendant les couches de la reine, à l'exclusion d'Edouard III, roi d'Angleterre, qui prétendoit à cet honneur en qualité de neveu du roi défunt. En effet il étoit né d'Isabelle, fille de Philippe-le-Bel, mariée à Edouard II. Il s'appuyoit, pour prétendre à la couronne, sur ce faux raisonnement : la loi salique exclut

Branche collatérale de Bourbon.

par l'extinction de toutes les branches aînées de la maison royale. Il avoit donc les droits les plus incontestables au trône de France qui lui est échu par la mort de son cousin Henri III, arrivée le 1.er août 1589.

Nous retrouverons ce grand prince, à son rang dans la série chronologique des rois de France.

Nous allons ajouter à cette notice sur la branche collatérale de Bourbon, la liste des princes qui ont occupé le duché de Vendôme, jusqu'à sa réunion à la couronne, en 1712.

Henri de Bourbon, né en 1553; c'est Henri IV, reconnu duc de Bourbon, à la mort de son père, en 1562. Il meurt assassiné en 1610.

César de Bourbon, fils de Henri IV et de Gabriële d'Es-

bien les filles, mais elle n'exclut pas les mâles descendus de ces filles. Au bout de deux mois, la reine Jeanne, veuve de Charles IV, étant accouchée de la princesse Blanche, Philippe de Valois monta sur le trône, comme nous le verrons bientôt.

— Sous le règne de Charles-le-Bel, la coëffure des femmes étoit en pain de sucre d'une hauteur prodigieuse, et de la partie supérieure pendoit un voile très fin. Quelques-unes avoient simplement des bonnets pointus, ornés de panaches de plumes, attachés sous le menton; et d'autres, des bonnets en forme de boisseaux plus ou moins élevés; on laissoit paroître une partie des cheveux. Cette mode a duré pendant tout le 14.e siècle.

— Les jeux floraux sont institués à Toulouse, en 1323, par sept des principaux habitans de cette ville, qui sans doute peuvent être mis au rang des troubadours. Clémence Isaure fait en 1343 une fondation à ce sujet, de sorte qu'elle est regardée comme l'institutrice de cette société littéraire qui fut érigée en académie de belles lettres, par lettres-patentes de 1694; de nouvelles lettres-patentes augmentèrent le nombre de ses membres en 1725. Cet établissement est tout ce qui nous est resté de ces anciens troubadours qui, selon l'expression du président Henault, étoient les chevaliers errans de la galanterie, et qui alloient chantant et faisant l'amour de château en château.

— La monnoie d'or frappée sous Charles-le-Bel, en 1325, fut le *Royal-double*, au titre de 22 karats. Valeur actuelle, 12 fr. 40 cent.

Branche collatérale de Bourbon.

trées, né en 1594. Il reçoit du roi, son père, le duché-pairie de Vendôme, par lettres du 3 avril 1598. Il meurt en 1665.

Louis II de Bourbon, né en 1612 de César de Bourbon, et de Françoise, duchesse de Mercœur et de Penthièvre, duc de Vendôme à la mort de son père, en 1665. Devenu veuf en 1657, il embrassa l'état ecclésiastique et mourut le 6 août 1669.

Louis-Joseph de Bourbon, né en 1654 de Louis II de Bourbon, et de Laure Mancini, nièce du cardinal Mazarin, fut duc de Vendôme, à la mort de son père en 1669. Il s'appeloit, avant cette époque, duc de Penthièvre et de Mercœur. Ce fut un grand général, qui rendit des services importans à Louis XIV. Il mourut le 11 juin 1712.

Charles IV acheta des seigneurs le droit qu'ils avoient de frapper monnoie, droit déjà bien restreint par ses prédécesseurs ; il acheta également leurs ateliers. Dèslors la monnoie seigneuriale disparut petit-à-petit, et l'on n'eut plus que de la monnoie royale.

— Le peu de durée qu'ont eue les derniers règnes, ne permet pas d'apercevoir un changement notable dans la langue française. Depuis Philippe IV, dit le-Bel, jusqu'à Charles IV, dit aussi le-Bel, il ne s'est écoulé que quatorze ans. On va voir par le fragment suivant que le langage du règne de Charles est semblable à celui du règne précédent. Ce fragment est tiré d'un roman dont le manuscrit est du 14.[e] siècle; il a dû être composé sous le règne de Charles; il a pour titre : *Histoire de Guillaume de Palerme et de la belle Melior sa mie.*

Branche collatérale de Bourbon.

Comme il ne laissa point d'enfans de son mariage avec Marie-Anne, fille de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, morte le 11 avril 1718, le duché de Vendôme fut réuni à la couronne en 1712, suivant la condition à laquelle il avoit été donné à César de Vendôme par Henri IV.

« Li roi d'Espaigne ung bel enfant avoit dont la mère estoit trespassée. Si fut li roi par ses barons incité à se remarier, et lui fut donné à femme dame de grand renom qui moult fut subtile et cauteleuse : De leur mariage issit ung filz; et véant ladicte dame que le filz de la première femme succéderoit à la couronne et non le sien, fut esmue et irritée : pourquoi une nuit que elle fut couchiée avecque son mari, lui dict telle parole : Sire, avez ung filz de votre première femme, qui succéderoit à la couronne si Diex faisoit de vouz commandement; de manière que mon filz et le vostre seroit en grant dangier de mendier sa vie, qui vous tourneroit et à moi aussi à grant vitupere, scandale et ennui; mais s'il vous plaisoit me permettre d'y remédier, etc., etc. » Le roi y consentit. « . . . . . La dame print l'enfant et en chambre secrette l'emmena. Là fut par elle despouillé et enoingt d'un oiguement que magicienne avoit fait par subtilité et que la royne avoit chèrement acquis et gardé, et fut l'oignement de

telle force et vertu que soudain la tendre et blanche chair de l'enfant fut muée en forme de bête, et perdant la parole eut toute sa figure en forme de loup garou, etc. »

— Comme on a omis de mettre à la suite des règnes précédens dont on a l'histoire particulière, l'indication des auteurs qui l'ont donnée, nous allons réparer cette omission pour le règne de Philippe-Auguste et pour celui de Saint-Louis, seuls rois dont nous ayons trouvé la vie écrite séparément.

M. Baudot de Juilly a publié l'*histoire de Philippe-Auguste*, Paris, 1702, 2 vol. in-12. On n'y trouve que ce qui est rapporté dans les grands corps d'histoire. Les *anecdotes de la Cour de Philippe-Auguste de mademoiselle de Lussan*, (attribuées à l'abbé de Boismorand), *Paris*, 1733, 6 *vol. in*-12, doivent être mises au rang des romans historiques, mais romans très agréables.

— L'auteur le plus estimé pour l'histoire de SAINT-LOUIS, est sire de Joinville; son ouvrage a été souvent réimprimé; mais l'édition la meilleure, la plus recherchée, est celle de Paris, préparée par Melot, perfectionnée et publiée après sa mort par Capperonier; elle a pour titre : *Histoire de Saint-Louis; par Jean, sire de Joinville : les annales de son règne; par Guillaume de Nangis : sa vie et ses miracles par le confesseur de la reine Marguerite : le tout publié d'après les manuscrits de la bibliothéque du Roi et accompagné d'un glossaire :* Paris, imp. royale, 1761. *in-folio*. Avec carte.

Ici se termine la première branche de la troisième race, par le défaut d'héritiers mâles de la part de Charles IV, et par le défaut de princes, fils directs de l'un de ses prédécesseurs. La couronne passe donc, dans la branche des Valois, au fils du comte d'Artois qui étoit le troisième fils de Philippe-le-Hardi.

II.° BRANCHE DES VALOIS.
1328——1589.

PHILIPPE VI, dit DE VALOIS.
1328—1350.

53.e Roi de France, 16.e de la 3.e race, 1.er de la branche de Valois.

PHILIPPE VI, dit DE VALOIS, fils de Charles, comte de Valois, (troisième fils de Philippe-le-Hardi), et d'Isabelle d'Arragon; cousin de Charles IV dont nous venons de parler, est né en 1293;

Régent en février 1328;

Reconnu roi de France par les Etats le 1.er avril 1328;

Sacré à Reims avec la reine son épouse, par l'archevêque Guillaume de Trie, le 29 mai 1328;

Marié 1.° en juillet 1313, à JEANNE, troisième fille de Robert II, duc de Bourgogne, morte de la peste à Paris le 12 septembre 1348.

Marié 2.° le 29 janvier 1349 à BLANCHE, âgée de 17 ans, seconde fille de Philippe III d'Evreux, roi de Navarre, et de Jeanne de France. Elle mourut le 5 octobre 1398.

Le roi meurt à Nogent-le-Roi le 22 août . . . . 1350.

Les enfans qu'il eut de JEANNE DE BOURGOGNE, sont:

1.° JEAN, duc de Normandie, son successeur.

2.° Louis, né et mort le 17 janvier 1328.

3.° Louis, né le 8 juin 1330, mort quinze jours après.

4.° Philippe de France, duc d'Orléans et de Touraine, comte de Valois, né en 1336, marié en 1344 à Blanche de France, fille posthume de Charles-le-Bel. Il meurt en 1375 sans enfans légitimes.

5.° Marie de France, mariée le 8 juillet 1332 à Jean de Brabant duc de Limbourg, morte en septembre 1333.

Il eut de BLANCHE DE NAVARRE, *sa seconde femme*,

6.° Jeanne, dite Blanche de France, née posthume en 1351, morte à Beziers en Languedoc le 15 septembre 1371.

7.° *Fils naturel.* Jean, comte d'Armagnac, qui s'est battu en duel, en 1350, avec le chevalier d'Ypres en Flandres, et l'a vaincu.

— Les états-généraux eurent lieu deux fois sous Philippe-de-Valois.

— Ce prince forme en 1342 l'établissement des greniers à sel et de la gabelle, (mot qui vient du saxon *gapal* ou *gapel*, qui signifie *impôt*, *tribut*, ou de l'hébreu *gap* qui a la même signification). Philippe-le-Bel avoit déjà mis un impôt sur le sel en 1286 ; Philippe-le-Long l'avoit augmenté en 1318. Mais Philippe-de-Valois fut le premier qui força ses peuples, en 1344, à prendre le sel dans ses greniers : ce qui le fit appeler *le roi de la loi salique* par Edouard III. La gabelle fut depuis mise en ferme par Henri II le 4 janvier 1548. Le premier bail fut de dix ans. « Les pays du Nord, dit Henault, sont privés de la chaleur nécessaire pour faire le sel, et ceux situés au delà du 42.e degré de latitude, comme est l'Espagne, font un sel trop cor-

rosif qui mange et détruit les chairs au lieu de les nourrir et de les conserver. La France seule se trouve dans un climat tempéré propre à faire le sel. Aussi est-ce une des grandes richesses de ce royaume. »

— C'est vers 1345 que les Français commencèrent à connoître les canons. Il est question d'armes à feu dans un compte de Barthelemi de Drach, trésorier des guerres, rendu en 1338. Les Anglais, à la bataille de Crecy, en 1346, firent jouer six pièces de canon qui sans doute causèrent plus de peur que de mal. On présume que la poudre a été inventée vers 1300. Elle devoit être très informe dans le principe; les uns en attribuent l'invention à Roger Bacon, moine anglais, né en 1216, mort en 1294; il est bien vrai qu'il en décrit la composition; mais Plot prétend que Bacon a tiré cette description d'un auteur grec nommé Marc, dont Méad possédoit le Traité *de compositione ignium*. D'autres donnent cette découverte à Berthod Schwartz, autre moine de Fribourg en Brisgaw, qui vivoit vers 1380; enfin il en est qui prétendent que la poudre vient de la Chine où elle étoit, ainsi que le papier, connue depuis trois mille ans. Les canons n'étoient dans le principe composés que de tables de cuivre ou de fer battu assemblées en rond et liées avec des cercles de fer. Il y en avoit aussi en plomb, en bois et même en cuir. Le mot *canon*, vient de l'italien *cannone*, augmentatif de *canna* qui signifie long bâton creux.

— Philippe-de-Valois est le premier qui ait pris deux anges pour support de ses armes.

— Le 4 décembre 1334, le pape Jean XXII meurt. Il avoit ajouté une troisième couronne à la thiare. Le pape Hormisdas, mort en 523, y avoit mis la première; et Boniface VIII, mort en 1303, la seconde.

— Le 19 juin 1348, le pape Clément VI, (Pierre Rogier, qui avoit été chancelier de France), fit l'acquisition, pour le Saint-Siège, de la ville d'Avignon, qu'il paya 80,000 florins d'or à Jeanne reine de Naples. Le comtat Venaissin appartenoit déjà aux papes, Philippe-le-Hardi leur en ayant fait don, lors de son entrevue à Lyon avec Grégoire X en 1274.

— Les grands fiefs réunis à la couronne sous Philippe-de-Valois, sont :

Le comté de Champagne, en 1328.
Le comté de Brie, *idem.*
Le comté de Valois, *id.*
Le comté d'Anjou, *id.*
Le comté du Maine, *id.*
Le comté de Chartres, en 1329.
Le dauphiné de Viennois, en 1349.
Le comté de Montpellier, en 1350.

— Les célèbres batailles qui ont eu lieu sous le même prince, sont :

1.° Celle de *Cassel* en Flandres, gagnée par le roi contre les Flamands révoltés, en 1328.

2.° Celle de *l'Écluse* en Flandres, où la flotte française est détruite par celle d'Angleterre, en 1338.

3.° Celle de Crecy en Picardie, où Philippe-de-Valois est défait en 1346 par Edouard III. Le duc d'Alençon, frère du roi, et chef de cette branche, y est tué.

— C'est depuis le règne de Philippe-de-Valois que le titre de dauphin a toujours été porté par le fils aîné du roi.

— Le luxe et les modes furent la passion favorite de la nation dans le siècle de Philippe-de-Valois. Les écuyers et les gens du bel air firent revivre la longue barbe. Des plumets énormes leur chargeoient la tête, et des chaînes servoient d'ornement de cou. Ils portoient des habits si courts et si étroits qu'ils pouvoient à peine cacher ce que la pudeur ordonne de couvrir. Il faut cependant convenir que les princes du sang et les grands seigneurs conservèrent l'ancien habillement et laissèrent au peuple cette mode trop peu grave.

— Les universités fondées sous Philippe de Valois, sont :

1.° Celle de Cahors, établie en 1332 par le pape Jean XXII ; les quatre facultés n'y furent qu'en 1422 ; elle a été supprimée en 1751 et réunie à celle de Toulouse.

2.° L'université de Grenoble, fondée en 1339, et transférée à Valence en 1452.

3.° L'université de Perpignan, fondée en 1349.

— Philippe-de-Valois rend en 1328 une ordonnance par laquelle il remet les monnoies sur le pied qu'elles étoient du temps de Saint Louis.

Les monnoies d'or qu'il fit frapper, sont :

1.° L'*ange*, ainsi nommé de ce qu'un ange y étoit empreint : il fut beaucoup en usage sous les règnes suivans. On en tailla d'abord trente-trois au marc, puis trente-huit un tiers. Le premier, au titre de 23 karats un trente-deuxième, est évalué à 21 fr. 36 cent.

2.° La *couronne*, frappée en 1339; on l'évalue 20 fr. 25 cent.

3.° Le *pavillon*, espèce d'écu d'or, à la taille de quarante-huit au marc, titre 23 karats; valeur actuelle 15 f. 66 cent.

4.° Le *parisis d'or*, ainsi nommé, parce qu'il valoit 20 sous parisis d'argent fin du poids de 4 deniers. Il n'a pas eu cours longtemps; estimé 25 fr. 18 cent.

5.° Le *demi-ange*, c'est-à-dire, la moitié de l'*ange*.

6.° Le *lion*, à la taille de cinquante au marc; valeur à-peu-près 15 fr.

7.° Le *denier-d'or-à-l'écu*, à la taille de cinquante-quatre au marc.

8.° Le *florin-Georges*, dont le poids n'est pas connu.

Les monnoies d'argent sont :

1.° Le *gros à la couronne*, au titre de 10 deniers six grains; valeur actuelle 49 cent.

2.° Le *gros à la fleur de lis*, au titre de six deniers; valeur 32 cent.

— La langue française ne reçoit aucune amélioration sous le règne de Philippe-de-Valois. Les fragmens suivans en feront juger; ils sont tirés d'un ouvrage moitié prose, moitié vers, intitulé : *Livre de bonne vie* ou *Mandevie*. L'auteur, Jean Dupin, moine de Vauxcelles, y critique, moralise et satyrise tous les états, et indique la manière dont on devroit vivre. Le pape même n'est pas oublié dans la revue générale. Il ne peut pécher comme chef de l'Eglise, dit l'auteur, mais bien comme homme. Cette distinction est assez surprenante pour le temps où elle a été faite. Voici comment elle est exposée :

Le Pape péchier ne pourroit
Comme Sainct Père ; ce seroit
A s'état imperfection :
Mais comme home cil pécheroit,
Ainsi qu'aultre cheoir pourroit
Par aucune tentation . . . .
Le Pape est souverain en terre,
De prier Dieu ne se doibt lasser,
Tout prêtre en sainctété passer,
S'autrement fait, je dis qu'il erre.

L'auteur parlant de l'abolition des Templiers, qui eut lieu de concert entre Philippe-le-Bel et Clément V, s'exprime ainsi :

Ou par droict ou par volonté
Furent les Templiers condamnés;
Pape Clément leur fit telle honte,
Puis fut le temple transporté
A l'hospital, non pas donné :
Le Pape en eust d'argent grand monte.

Ce passage prouve que le motif de la condamnation des Templiers n'étoit guères plus connu dès le principe que de nos jours; car Jean Dupin devoit déjà exister lors de ce fameux procès; il a écrit trente à quarante ans après.

— L'abbé de Choisy a publié l'*histoire de Philippe-de Valois* (et de ses successeurs jusqu'à la mort de Charles VI). *Paris*, 1688, — 95. 3 *vol. in*-4.° Nouvelle édition. *Paris*, 1750, 4 *vol. in*-12. cette histoire est assez estimée.

JEAN II, dit LE BON, 1350—1364.

54.e roi de France, 17.e de la 3.e race, 2.e de la branche de Valois.

JEAN II, dit LE BON, fils de Philippe VI et de Jeanne, né au Château-du-Gué-de-Maulni, près du Mans, le 26 avril, . 1319;

Investi du duché de Normandie et des comtés d'Anjou et Maine, en février (1331) 1332;

Roi de France, le 22 août. 1350;

Sacré à Reims (avec Jeanne de Boulogne, sa seconde femme), par l'archevêque Jean d'Arcy, le 26 septembre 1350;

Marié 1.°, en mai 1332, à Bonne de Luxembourg, fille aînée de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, morte à Maubuisson, le 11 septembre 1349. On ne peut lui donner le titre de reine, puisqu'elle est morte avant que son époux ne montât sur le trône;

Marié 2.°, le 19 février 1349 (1350), à Jeanne, fille de Guillaume XII, comte d'Auvergne et de Boulogne, et de Marguerite d'Evreux, laquelle étoit veuve de Philippe de Bourgogne, comte d'Artois. Elle mourut sans enfans de ce second mariage le 29 septembre 1360, (quoique Mezerai lui donne deux filles qui, dit-il, moururent jeunes). Elle avoit eu de son premier mariage Philippe de Rouvres, dernier duc de la première branche de Bourgogne.

Jean fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers, le 19 septembre 1356, et emmené en Angleterre, le 11 avril 1357. Il revint en France le 30 juillet 1360, et rentra à Paris le 30 décembre suivant;

Il retourne en Angleterre en janvier 1364;

Et meurt à Londres le 8 avril de la même année . . . . 1364.

Les enfans qu'il eut de Bonne de Luxembourg, sont :

1.° Charles, duc de Normandie, et premier dauphin de France, son successeur;

2.° Louis de France, d'abord comte d'Anjou et du Maine, créé duc d'Anjou, fait pair de France en octobre 1360, et depuis roi de Sicile à Naples. Il est la tige des ducs d'Anjou, d'où est sortie la seconde branche des rois de Naples et de Sicile; il est mort en 1384;

3.° Jean de France, duc de Berri, comte de Poitou, d'Estampes, d'Auvergne et de Boulogne, pair de France en septembre 1359, marié en 1360, à Jeanne d'Armagnac, fille aînée de Jean I.er, comte d'Armagnac, qui fut établi gouverneur de la ville de Paris en 1405, et qui se réunit à la faction d'Orléans après la mort de Louis duc d'Orléans. Jean mourut le 15 juin 1416. (Amédée VIII, duc de Savoie, qui fut pape pendant le schisme, sous le nom de Félix V, étoit son petit-fils, par Marie de Berri sa mère);

4.° Philippe de France, dit le Hardi, d'abord fait duc de Touraine en octobre 1360, puis investi du duché de Bourgogne, le 6 septembre 1363, tige de la branche des derniers ducs de Bourgogne, dont la succession a été portée dans la maison d'Autriche, par Marie, fille unique de Charles, dernier duc de Bourgogne, à la réserve de ce duché réuni à la couronne, en vertu de confiscation du 11 mai 1478. Philippe, marié en 1369 à Marguerite, fille unique du comte de Flandre, Louis III, meurt en 1404;

5.° Jeanne de France, née le 24 juin 1343, accordée en 1347 avec Henri de Brabant, duc de Limbourg, mort avant le mariage,

et ensuite mariée, en 1351, à Charles II, dit le mauvais, roi de Navarre. Elle mourut à Evreux en 1373;

6.° Marie de France, née en 1344, et mariée le 4 juin 1364, à Robert I.er, duc de Bar. Elle meurt vers 1404;

7.° Agnès de France, née en 1345, morte en août 1349;

8.° Marguerite de France, née en 1347, religieuse au prieuré de Poissy, morte en 1356;

9.° Isabelle de France, née le 1.er octobre 1348, mariée en juin 1360, à Jean Galéas, âgé de onze ans, comte de Vertus, et depuis premier duc de Milan. Elle mourut le 11 septembre 1372. (L'historien Villani dit, au sujet de ce mariage, que le roi Jean obligé de payer une somme considérable pour sa rançon, vendit, pour ainsi dire, sa fille à Galéas Visconti, 600,000 florins, pour être mariée au jeune Galéas, qui avoit alors onze ans).

— Le règne du roi Jean est celui des plus grands troubles. On y tient plusieurs fois les états-généraux. Voici les plus notables : 1.° en 1355, relativement à des subsides pour la guerre contre Edouard; 2.° le 17 octobre 1356, sur la convocation du Dauphin, lieutenant du royaume, pendant la captivité de son père. Comme les factieux dominoient dans ces états, l'assemblée fut dissoute au bout de huit jours; 3.° le 7 novembre 1357, mais il n'y eut aucun résultat; 4.° le 14 mars 1358, le Dauphin s'y fait déclarer majeur et régent du royaume jusqu'au retour de son père, en 1360; 5.° Le 25 mai 1359; et enfin 6.° le roi Jean les tint encore après son retour.

— Les commissaires des guerres existent dès 1356, sous le roi Jean. Leurs commissions furent érigées en titres d'offices en 1567. Ils furent supprimés et recréés

par édit de 1691, puis réduits à 127 commissaires ordinaires, par édit de janvier 1713, non compris les commissaires provinciaux, ceux attachés à la maison du roi, etc. Enfin, la déclaration du roi du 20 août 1767, avoit rétabli toutes les charges de commissaires des guerres sur le pied militaire. A la révolution cette partie a éprouvé des changemens comme toutes les autres; à mesure que la France s'est agrandie, et que les armées se sont accrues, le nombre des commissaires des guerres, des commissaires ordonnateurs, des inspecteurs aux revues, étoit devenu très considérable; maintenant il est réduit en proportion des forces militaires que la France a sur pied.

— Le roi Jean institue, en 1351, l'ordre de chevalerie appelé d'abord l'ordre *de la Vierge Marie*, et ensuite l'ordre *de l'Etoile*, avec cette devise : *Monstrant regibus astra viam*, par allusion à l'étoile des Mages; c'étoit pour l'opposer à celui *de la Jarretière*, qu'Édouard III venoit d'établir en Angleterre. C'est le premier ordre en France dont l'histoire fasse mention, car il ne faut pas compter l'ordre *de la Genette*, attribué à Charles Martel, ni ceux dont nous avons parlé à l'article de S. Louis. L'ordre de l'Etoile n'a subsisté que jusqu'au règne de Charles VIII qui l'abolit à cause de l'ordre de S. Michel, que Louis XI, son père, avoit institué en sa place. D'ailleurs le roi Jean ayant nommé cinq cents chevaliers dès l'origine, fut cause que cet ordre tomba bientôt dans le mépris, et il fut abandonné aux chevaliers du guet. Le siége de l'ordre étoit à Saint-Ouen près Paris.

— En 1356, parut l'ordonnance du roi Jean pour le gouvernement du royaume.

— Le peuple fut accablé d'impôts sous le règne de ce roi; c'est alors que fut établie la cour des aides pour subvenir à la rançon du roi et aux autres besoins de l'état. On avoit d'abord imposé une quantité de droits, dont la levée fut plus à charge au peuple que profitable à l'état et au prince. Mais le roi, à son retour d'Angleterre, substitua à tous ces droits une *imposition* générale, une *aide* de douze deniers par livre sur toutes les marchandises vendues dans le royaume, de deux

cinquièmes sur le prix du sel, et d'un treizième sur les vins et autres boissons. Cependant l'imposition sur les liqueurs étoit proportionnée à leur qualité; les vins médiocres payoient moins que les vins délicats.

— En 1358, les paysans se soulevèrent contre la noblesse; cette faction fut nommée *la Jacquerie*. Paris fut en proie aux plus grands troubles, aux assassinats, etc.

— La fameuse bulle d'or de l'empereur Charles IV, fils de Jean, roi de Bohême, qui règle la constitution de l'Allemagne, parut en 1356. Elle a été rédigée par le célèbre Barthole, et n'en est pas moins écrite d'un style barbare. On y voit en trente articles la forme du gouvernement, l'élection des empereurs, la succession des électeurs, les priviléges des membres de l'empire, les assemblées aux diètes générales, le cérémonial de la cour impériale, les fonctions des électeurs, le service de la table de l'empereur le jour de son couronnement, et les autres jours qu'il tiendra cour solennelle. Pour prouver que le style et les idées de cette charte sont barbares, il suffit de dire qu'on la commence par y apostropher les sept péchés mortels; on y prouve la nécessité de sept électeurs par les sept dons du Saint-Esprit, par le chandelier à sept branches, etc., etc.

— Le roi Jean, par un édit de 1361, réunit à la couronne,

Le duché de Bourgogne (qu'il donne en 1363 à son quatrième fils, Philippe le Hardi, à titre d'apanage).
Le duché de Normandie,
Le comté de Toulouse,
Et le comté de Champagne.

— En 1360, le roi d'Angleterre Edouard III interdit l'usage de la langue française dans tous les actes publics en Angleterre, où l'on s'en étoit servi jusqu'alors.

— Les batailles et traités remarquables qui ont lieu sous le roi Jean, sont:

La funeste bataille de *Poitiers*, du 19 septembre 1356. Le roi Jean à la tête d'une armée de 80,000

hommes, attaque 8000 Anglais, commandés par Edouard, prince de Galles, dit le prince Noir, et, malgré ce grand avantage du nombre, il est vaincu, après avoir été deux fois blessé au visage. Le prince de Galles le mène à Bordeaux, et l'année suivante on le conduit prisonnier en Angleterre. Le duc Pierre de Bourbon et le comte de Ponthieu sont tués dans cette bataille.

Traité de *Bretigny*, dans l'Orléanais, conclu le 8 mai 1360, entre Charles, régent de France, et les députés d'Edouard III, par lequel on rend la liberté au roi Jean.

Bataille de *Brignais*, près Lyon, en 1361; Jacques de Bourbon, comte de la Marche, y est blessé à mort ainsi que son fils aîné Pierre. Ils combattoient contre ce qu'on appeloit les *grandes Compagnies*, qui avoient désolé la France, et qui passèrent dans la suite en Italie, sous les ordres de Bertrand Duguesclin, qui en purgea le royaume. Ces grandes compagnies étoient composées de gens de guerre, qui s'assembloient sans être autorisés par le prince, et s'élisoient un chef. Elles parurent vers 1360. Le continuateur de Nangis les appelle *Filii Belial, guerratores de variis nationibus, non habentes titulum.* On les nommoit aussi les *Tard-Venus*, ou *Malandrins*, ou *Roturiers*, etc.

— Louis d'Anjou, dit de Tarente, roi de Naples, second mari de la reine Jeanne I.re, établit en 1352 l'ordre de chevalerie du *Nœud;* il composa cet ordre de soixante chevaliers distingués par leur bravoure.

— Sous le règne du roi Jean, les monnoies subirent une grande variation, qui causa beaucoup de troubles dans l'état, et même dérangea sa constitution. Cette variation fut si subite, qu'*à grand peine* (lit-on dans le recueil des ordonnances) *étoit homme qui, en juste paiement des monnoies, de jour en jour se put connoître.* C'étoit le genre d'impôts de ce temps-là et le plus fatal au commerce; aussi le peuple obtint-il comme une grâce qu'il fût remplacé par les tailles et les aides. Les choses en vinrent au point, dans ce bouleversement du numéraire, que le roi fut obligé de payer ce qu'il achetoit pour sa maison, avec une monnoie de

cuivre, qui avoit au milieu un petit clou d'argent. Cependant le luxe ne fut jamais plus grand que dans ce temps parmi les grands seigneurs de la cour et la haute bourgeoisie.

Avant de donner la liste des monnoies qui eurent cours sous le règne du roi Jean, nous devons dire qu'on n'en peut déterminer le titre, parce que ce titre change à chaque instant. Voici un résumé des variations du prix du marc d'argent depuis le 26 mars 1356, jusqu'au 7 décembre 1360, qui peint bien l'ignorance politique et les malheurs de ce temps.

	l.	s.
Sous le Roi Jean.		
Le 26 mars 1356, le marc des espèces étoit de	6	10
Sous Charles, dauphin et régent.		
Le 23 janvier 1357, il étoit de	8	4
Le 1 mai 1358, de	10	
Le 20 juillet 1358, de	14	
Le 30 août 1358, de	6	15
Le 25 février 1358 (1359), de	7	
Le 1 juin 1359, de	9	
Le 9 juillet 1359, de	12	
Le 31 juillet 1359, de	18	
Le 8 septembre 1359, de	22	3
Le 19 octobre 1359, de	29	8
Le 27 novembre 1359, de	12	
Le 4 décembre 1359, de	15	
Le 31 décembre 1359, de	23	12
Le 21 janvier 1359 (1360), de . . .	34	12
Le 10 février 1359 (1360), de	42	
Le 27 février 1359 (1360), de	13	17
Le 3 mars 1359 (1360), de	77	16
Le 18 mars 1359 (1360) de	102	
Le 31 mars 1359 (1360) de	11	
Le 23 avril 1360, de	11	
Le 4 mai 1360, de	11	
Le 29 mai 1360, de	11	
Le 27 juin 1360, de	9	
Le 24 juin 1360, de	15	
Le 22 octobre 1360, de	7	
Depuis le retour du roi Jean.		
Le 7 décembre 1360, de	4	10

Les monnoies d'or frappées sous le roi Jean, sont :

1.° Le *Joannes*, espèce d'écu frappé en 1344, évalué 15 f. 66 c.

2.° Le *mouton d'or*, espèce d'agnelet, à la taille de 52 au marc, évalué 14 f. 46 c.

3.° Le *franc d'or*, frappé en 1360, du poids de 73 grains, évalué à 13 f. 48 c.

4.° Le *petit mouton*, moitié du mouton d'or, évalué 7 f. 23 c.

Les monnoies d'argent sont :

1.° Le *gros tournois*, qui vaut à-peu-près 1 f. 3 c.

2.° Le *blanc à l'étoile*, frappé en 1359, estimé 37 c.

3.° Le *blanc à la couronne;* il y en a plusieurs de ce nom; celui de 1356 étoit à la taille de 96 au marc, et équivaut à 37 c.

Il y avoit un autre *blanc à la couronne*, qui valoit 5 blancs ou liards; c'est delà qu'on appeloit encore dans certaines provinces avant la révolution, *six blancs*, la somme de 2 s. 6 d., équivalant à 12 centimes et demi.

4.° Le *gros* valant 33 c.

5.° Le *blanc à la fleur de lis*, à la taille de 60 au marc, valant 30 c.

6.° Le *gros blanc*, valant 22 c.; c'est le même que le gros tournois blanc.

7.° Enfin, *le blanc*, frappé en 1351, estimé 13 c.

— La langue française est toujours à-peu-près au même état que sous les règnes précédens. Voici le début de la traduction de Tite-Live, qu'un Bénédictin, nommé Pierre Bercheur, fit par ordre du roi Jean :

« C'est le commencement de Titus-Livius,

Prince de très souveraine excellence, Jehan, roi de France, par la grâce divine, il est tout certain, très souverain seigneur, que tout excellent prince, de tant comme il a l'engin plus clairvoyant et de plus noble et vive qualité de tant veut-il plus voulentiers en cherchier et savoir les vertueux faicts et les notables œuvres des princes anciens, et les faits d'armes, raisons et mystères par lesquels ils conquirent jadis les pays et les terres, et édifièrent empires et royaumes, et plusieurs accrurent, défendirent, gouvernèrent et tinrent par grant succession et par longue durée, afin que par semblable guise ils puissent grever leurs ennemis, etc. »

Tel est le commencement du prologue du traducteur. Voici comment il débute dans la traduction.

« Prologue de l'acteur (l'auteur Tite-Live.)

Je me prends à écrire les choses faictes par les Romains dès le commencement que Rome fut fondée..... même les choses que les poëtes disent avoir été faictes avant Rome fondée, etc. etc. »

CHARLES V, dit LE SAGE.
1364 — 1380.

55.e Roi de France, 18.e de la 3.e race, 3.e de la branche de Valois..

CHARLES V, dit LE SAGE, fils aîné de Jean II et de Bonne de Luxembourg, né à Vincennes, le 21 janvier. 1337;

Dauphin de Viennois, par cession de Humbert, dernier Dauphin, le 16 juillet 1349;

Duc de Normandie, le 7 décembre 1355;

Lieutenant-général du royaume, lors de la captivité de son père, en septembre 1356;

Régent le 14 mai 1357;

Succède à son père le 8 avril . . . . . 1364.

Sacré et couronné à Reims, avec la reine sa femme, par l'archevêque Jean de Craon, le 19 mai 1364;

Marié le 8 août 1350, à JEANNE de Bourbon, fille aînée de Pierre I, duc de Bourbon, morte en couches le 6 février 1377 (1378), à l'âge de quarante ans.

Il meurt au château de Beauté-sur-Marne, le 16 septembre. . . . . 1380.

Les enfans qu'il eut de JEANNE DE BOURBON sont :

1.° CHARLES (VI), son successeur;

2.° Louis de France, d'abord comte de Valois, puis investi du duché de Touraine, en novembre 1386, et de celui d'Orléans par échange, le 4 juin 1392; enfin, comte d'Angoulême le 6 octobre 1394, et créé duc de

Valois, lorsque Charles VI érigea ce comté en duché-pairie, en juillet 1406. Il fut assassiné à Paris, rue Barbette, le 23 novembre 1407. Ce prince est la tige de la branche royale d'Orléans, car il eut pour fils de son mariage avec Valentine Visconti de Milan, Charles duc d'Orléans, père de Louis XII, et Jean comte d'Angoulême, aïeul de François I; aussi ces deux rois exercèrent successivement les droits de Valentine sur le Milanais. Louis eut encore Philippe comte de Vertus, et de plus un fils naturel, Jean, comte de Dunois, auteur des ducs de Longueville, de qui les derniers marquis de Rothelin sont descendus par seconde bâtardise;

3.° Jean, mort en bas âge;

4.° Jeanne, née en 1357, morte à l'abbaye de Saint-Antoine, à Paris;

5.° Bonne, morte jeune, le 7 novembre 1360;

6.° Jeanne, née le 7 juin 1366, morte la même année;

7.° Marie, née le 27 février 1370, accordée à Guillaume de Bavière, IV.e comte de Hainaut et de Hollande, morte avant le mariage, en 1377;

8.° Isabelle, née le 24 juillet 1373, accordée à Jean I, duc d'Alençon, morte avant le mariage, en février 1377;

9.° Enfin, Catherine, dont la naissance, arrivée le 4 février 1377, causa la mort à sa mère; elle fut mariée en août 1386, à Jean de Berri, comte de Montpensier, et mourut en octobre 1388.

— Par une ordonnance de 1374, Charles V fixa le

terme de la minorité des rois de France à 14 ans révolus. Philippe-le-Hardi en avoit fait autant, mais ces ordonnances étoient restées sans exécution.

— C'est sous le règne de Charles V qu'on ne grava plus sur l'écu de France que trois fleurs de lis; auparavant elles étoient sans nombre. (Voyez sur la nature et l'origine des fleurs de lis, la savante dissertation de M. Bullet. Après avoir exposé et réfuté toutes les conjectures des antiquaires sur cet objet, il prétend que *li* est un mot celtique qui signifie *roi*, et que la fleur de lis est un ornement arbitraire qui veut dire *fleur de roi*. *Llys* en gallois, composé de *Lly* roi, et de *S*, *sy* habitation, signifie *Cour royale*. *Lit*, en breton, exprime *solemnité*, en conséquence M. Bullet est d'avis que lit de justice veut dire *solemnité de justice*). L'opinion de M. Bullet n'a pas eu beaucoup de succès et n'a pas détruit celle des personnes qui voient dans la fleur de lis la forme d'un fer de lance divisé en trois branches, dont les deux latérales sont recourbées.

— C'est sous le règne de Charles V et par son ordre que fut construite la bastille, dont Aubriot de Dijon, prévôt de Paris, posa la première pierre le 22 avril 1370. Cette forteresse fut achevée en 1382. On a donc été douze ans à la bâtir. Ayant été abattue le 14 juillet 1789, la durée de son existence a été de quatre cent sept ans.

— On croit que ce règne a vu la découverte des lunettes dites besicles, qu'on attribue à Alexandre de Spina, religieux.

— Sous le règne de Charles V on imagina les habits mi-partis, semblables à ceux des anciens bedeaux. Les plus notables bourgeois de Paris avoient des robes miparties de blanc et de violet. Les maîtres d'hôtel du roi portoient velours inde et tanné; les huissiers, camocas bleu et rouge; les panetiers, échansons et valets tranchans, satin blanc et tanné; les valets de chambre gris-blanc et noir. Le roi avoit sous son manteau royal une cote-hardie d'écarlate-vermeille, dont la forme ressembloit aux fourreaux des enfans. Cet habillement

étoit commun aux hommes et aux femmes, et avoit une queue traînante plus ou moins longue selon la qualité des personnes. Les nobles des deux sexes portoient les armoiries de leur maison brodées sur leurs habits.

— On attribue à Charles V l'établissement de la bibliothéque royale qui, dit-on, consistoit en neuf cent dix volumes; mais ils furent dissipés, et ce n'est guères que sous Louis XI et Francois I que cette bibliothéque a pris une forme stable, et est devenue par ses accroissemens successifs l'une des plus belles bibliothéques du Monde.

— Le papier étoit connu avant le règne de Charles V, comme on l'a vu précédemment à l'article de Philippe-le-Bel; mais le défaut d'apprêt le rendoit presque inutile. C'est sous Charles V qu'on trouva le moyen de le coller et de lui donner toutes les qualités propres à permettre que l'on en fît usage pour l'écriture. On en établit deux manufactures, l'une à Essone, l'autre à Troie.

— Les jeux en usage en France dans le siècle de Charles V, étoient les dez, les dames, les échecs, la paume, les quilles, le palet, le billard, l'arc et l'arbalète. Les autres divertissemens étoient les joûtes, les tournois, la danse et la musique. On avoit pour instrumens de musique, la viele, la robebe, la guiterne, le leu, la marache, le micanon, la cistole, le psalterion, le tambour, les naquaires, la trompe, les orgues, la cornemuse, le flageolet, les chevrettes, les doucines, les cymbales, le timbre, la flûte, le cornet d'Allemagne, la fistule, la pipe, la buisne et le monocorde.

Le violon étoit connu en France dès le 9.e siècle; il n'avoit alors que trois cordes et se nommoit rebec. On ignore quand on y en a ajouté une quatrième; ce doit être vers le 15.e siècle; on en connoît un de Kerlin, fabriqué en 1449 avec quatre cordes; les violons que Charles IX fit faire à Amati de Crémone, avoient aussi quatre cordes. Les Stradivarius et les Stainer passent pour les plus célèbres luthiers. on prétend que ce dernier, Jacques Stainer, qu'il ne faut pas confondre avec Marc son frère, n'a jamais fait que douze violons, tous

acquis à grands frais par Frédéric le Grand. Cependant on connoît près de trois mille violons étiquetés de son nom, mais ils ont été introduits par des ouvriers allemands qui ont travaillé sur ses modèles.

— Charles V, par édit de 1371, accorda la noblesse à tous les bourgeois de Paris. Charles VI, Louis XI, François I et Henri II la leur confirmèrent; Henri III, en 1577, la restreignit au prévôt des marchands et aux échevins. Ceux-ci jouirent de ce privilège jusqu'en 1667 qu'il fut supprimé. On le rétablit en 1707; il fut encore supprimé en 1715, puis rétabli en 1716, et il a subsisté jusqu'à la révolution française.

— Charles V a rendu beaucoup de sages ordonnances, entr'autres, 1.° celle qui défend les jeux de hazard, et excite à tous les jeux d'adresse et de force. On est cependant surpris de voir compris dans la défense les jeux de *tables*, (dames), de *palmes* (paumes), de *quilles*, de *palet*, de *billes* (billard), etc.; 2.° celle qui favorise les commerçans étrangers qui se trouveroient en France lors d'une déclaration de guerre; 3.° celle qui défend les guerres privées, etc., etc.

— Les grands fiefs réunis à la couronne sous Charles V, sont:

Le comté d'Auxerre, en 1365.
Le duché de Valois, en 1375.
Le duché d'Orléans, *idem*.
Le comté de Ponthieu, en 1380.

— Les batailles célèbres sous ce règne, sont:

1.° Celle de *Cocherel* en Normandie, gagnée le 6 mai 1364, par Duguesclin, commandant pour Charles V, contre le roi de Navarre dont les troupes étoient commandées par Jean de Grailly, captal de Buch, qui fut fait prisonnier.

2.° Bataille d'*Aurai* en Bretagne, donnée le 29 septembre 1364; Duguesclin y est fait prisonnier par Jean Chandos le plus grand homme de guerre de l'Angleterre.

3.° Bataille de *Montiel* en Espagne, donnée en 1366. Duguesclin chasse du royaume de Castille Pierre-le-Cruel, souillé du meurtre de son frère, et de l'em-

poisonnement de sa femme Blanche de Bourbon, sœur de la femme de Charles V. Duguesclin place Henri de Transtamare, frère bâtard de Pierre, sur le trône de Castille. Il est nommé par Henri, connétable de ce royaume.

— Commencement du grand schisme d'occident en 1378. Après la mort de Grégoire XI, arrivée le 27 mars 1378, tous les cardinaux qui étoient à Rome, élurent Urbain VI (Barthélemi de Prignano) : Plusieurs d'entr'eux étant sortis, prétendirent que l'élection n'avoit pas été libre à cause des troubles qui existoient à Rome, et élurent le 20 septembre de la même année 1378 Robert de Genève, sous le nom de Clément VII, qui dans la suite se retira à Avignon. Ce schisme ne s'est terminé qu'au bout de quarante ans, après le concile de Constance où Martin V fut élu. Voici la liste des Papes et des antipapes qui ont existé pendant la durée du schisme.

PAPES.	ANTI-PAPES.
Urbain VI, 1378-1389.	Clément VII, 1378-1394.
Boniface IX, 1389-1404.	
Innocent VII, 1404-1406.	
Grégoire XII, 1406, *déposé au concile de Pise en* 1409.	Benoît XIII, 1394, *déposé au concile de Pise en* 1409; *mais n'ayant aucun égard à cette déposition, il meurt toujours anti pape en* 1424.
Alexandre V, 1409-1410.	
Jean XXIII, 1410, *déposé au concile de Constance en* 1415.	
Martin V, 1415-1431.	Clément VIII, 1424 - 1429, *époque à laquelle il se soumet au pape Martin V, et finit ainsi le schisme.*

Don Martène prétend que les cardinaux électeurs de Clément VII, en 1378, offrirent le pontificat au roi de France Charles V, qui étoit veuf, et que ce prince l'avoit refusé, parce qu'étant estropié du bras gauche, il n'auroit pu célébrer la messe.

— L'université d'Orange est fondée en 1365 par Raimond V, prince d'Orange, le dernier de la maison de Baux.

— Le collége de Maître Gervais ou de Notre-Dame de Bayeux est fondé à Paris en 1370, par Maître Gervais Chrétien, chanoine de Paris, chantre de Bayeux et

premier physicien (Médecin) de Charles V. Il est mort en 1383.

— Le marc d'or sous Charles V étoit à 63 liv. 17 s. 6 den. ; et le marc d'argent à 5 liv. 16 s. La dot que ce prince accorda à chacune de ses filles, fut de 10,000 l. ce qui peut équivaloir à 95,000 fr. de notre monnoie.

Les monnoies d'or frappées pendant ce règne, sont :

Le *franc d'or*, ou *florin d'or aux fleurs de lis*, frappé en 1365, à la taille de 63 au marc ; titre 23 karats ; valeur actuelle 11 f. 93 cent. (On nomme cette monnoie le *franc-à-pied*, tandis que celle du roi Jean se nommoit le *franc-à-cheval*, parce que dans l'une de ces espèces le roi étoit représenté à pied, et dans l'autre, à cheval).

Les monnoies d'argent sont :

1.° La *florette*, valant 16 deniers parisis, titre, 14 deniers 12 gr., valeur actuelle, 1 fr. 40 c.

2.° Le *niquet*, titre de 11 den. 12 gr., valeur actuelle 1 fr. 7 c.

— La langue française ne fait que de foibles progrès sous le règne de Charles V. Voici le commencement d'un récit que Raoul de Presle adresse à ce roi sur l'origine des fleurs de lis.

« Et si portez les armes de trois fleurs de lis en signe de la benoite Trinité qui de Dieu par son angle (ange) furent envoyées au roy Clovis, premier roy chrestien, pour soy combattre contre le roy Candat, qui estoit sarrazin, adversaire de la foy chrestienne, et qui estoit venu d'Allemaigne à grant multitude de gens ès parties de France, et qui avoit fait, mis et ordonné son siège à Conflans-sainte-Honorine, dont combien que la bataille commençast en la vallée, toutes voies fust-elle achevée en la montaigne, en laquelle est à présent la tour de Mont-Joye. Et là fut pris premièrement et nommé vostre cry en armes, c'est assavoir Mont-Joye-Saint-Denis. Et en révérence de ceste victoire, et de ce que ces armes nostre-Seigneur envoya du ciel par un angle, demonstra à un hermite, qui tenoit en icelle vallée à une fontaine, un hermitaige, en lui disant que il feist raser les armes de trois croissans que Clovis portoit lors en son escu, et feist mettre

en ce lieu les trois fleurs de lis, et en icelles se combatist, et il auroit victoire contre le roy Candat, lequel le revela à la femme de Clovis qui repairoit oudit hermitaige, et aportoit souvent audit hermite sa recreation, laquelle les emporta et defaça les croissans et y mit les trois fleurs de lis, etc. »

— L'abbé François-Timoléon de Choisy, mort en 1724, a publié l'*histoire du roi Charles V*. Paris, 1688. *in*-4.°

CHARLES VI, dit LE BIEN AIMÉ. 1380—1422.

56.e Roi de France, 19.e de la 3.e race, 4.e de la branche de Valois.

CHARLES VI dit LE BIEN-AIMÉ, fils aîné de Charles V et de Jeanne de Bourbon, né le 3 décembre. 1368;

Succède à son père le 16 septembre 1380;

Déclaré majeur ou du moins qu'il pourra l'être avant 14 ans, dans une assemblée des grands du royaume, le 2 octobre 1380;

Sacré et couronné à Reims, par l'archevêque Richard Pique, le 4 novembre 1380. (Dans les *Recherches sur le sacre des rois de France*, on place à tort le sacre de Charles VI, au 25 octobre, au lieu du 4 novembre);

Marié le 17 juillet 1385 à ISABELLE de Bavière âgée alors de 14 ans, fille d'Etienne II, duc de Bavière Ingolstad, morte, détestée de tous les bons Français, le 30 septembre 1435.

Charles VI meurt à l'Hôtel Saint-Paul à

Paris le 22 octobre . . . . 1422.

*Les enfans qu'il eut d'*Isabelle de Bavière*, sont :*

1.° Charles de France, dauphin de Viennois, né le 26 septembre 1386, mort la même année.

2.° Charles de France, duc de Guienne, depuis dauphin, né le 6 février 1392, mort le 11 janvier 1400.

3.° Louis de France, dauphin, duc de Guienne, né le 22 janvier 1396, marié en 1404 avec Marguerite, fille aînée de Jean; duc de Bourgogne en 1408. (Il prend le maniement des affaires conjointement avec la reine sa mère, et est établi chef du conseil du roi son père, le 31 décembre 1409); il meurt sans enfans le 18 décembre 1415.

4.° Jean de France, né le 31 août 1398, duc de Touraine et de Berri, dauphin de Viennois après son frère, marié le 30 juin 1406 à Jacqueline de Bavière, fille unique de Guillaume de Bavière IV, comte de Hainaut et de Hollande. Il meurt de poison à Compiègne, sans enfans, le 5 avril 1415 (1416). Louis II d'Anjou, roi de Naples, dont il n'avoit plus que le titre, et beau-père du dernier dauphin (Charles VII), fut soupçonné de cette mort.

5.° Charles (VII), successeur de son père.

6.° Philippe, né le 10 novembre 1407, mort le même jour.

7.° Jeanne, née le 14 juin 1388, morte en 1390.

8.° Isabelle de France, née le 9 novembre 1389, mariée 1.° en 1396, à Richard II, roi d'Angleterre en 1401; 2.° le 29 juin 1406, à Charles, comte d'Angoulême, depuis duc d'Orléans. Elle meurt en couches le 13 septembre 1409.

9.° Jeanne, née le 24 janvier 1391, mariée, en 1397, à Jean VI, duc de Bretagne; elle meurt à Vannes le 27 septembre 1433.

10.° Marie, née le 22 août 1392, religieuse à Poissi en 1397. Après avoir refusé d'épouser le fils du duc de Bar, elle meurt de la peste à Paris le 19 août 1438.

11.° Michelle, née le 11 janvier 1394, mariée à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne en 1409; meurt à Gand, sans enfans, l'an 1422.

12.° Catherine, dernière fille de Charles VI, née à Paris le 27 octobre 1401, mariée 1.° en juin 1420, par suite du traité du 21 mai précédent, à Henri V, roi d'Angleterre, qui, par ce traité, fut institué successeur de Charles VI et régent. Il résulta de ce mariage un fils; (c'est Henri VI, depuis roi d'Angleterre). Henri V mourut revêtu du titre de successeur de Charles VI, le 31 août 1422. Mariée 2.° (clandestinement) à Owen Tyder (ou Tudor), chevalier d'une maison inconnue. Catherine eut de ce second mariage Edmond, comte de Richemond, père de Henri VII, roi d'Angleterre. Elle mourut à Londres en 1458.

Fille naturelle que Charles VI eut d'Odette de Champdivers.

13.° Marguerite de Valois, demoiselle de

Belleville, mariée à Jean de Harpedène, seigneur de Belleville en Poitou.

— Cinquième Minorité. Charles VI, à la mort de son père, est âgé de douze ans. Charles V avoit rendu une ordonnance en 1374, par laquelle il déclaroit que s'il mouroit avant que son fils eût atteint quatorze ans, le duc d'Anjou son frère, et oncle du pupille, seroit régent du royaume; et par une seconde ordonnance, rendue le même mois, le même cas avenant, il déféroit la tutelle à la reine et aux ducs de Bourgogne et de Bourbon; et si la reine venoit à mourir ou à se remarier, le duc de Bourgogne devoit être tuteur, et à son défaut le duc de Bourbon (1). La

(1) Le président Hénault fait des réflexions très judicieuses sur les régences, à l'occasion des dispositions de Charles V que nous venons de rapporter. Nous croyons devoir en faire mention ici. « Il étoit temps, dit-il, de mettre ordre à l'abus des régences qui absorboient l'autorité royale. Dans la première et la seconde race, le Roi n'étoit majeur qu'à vingt-deux ans, et pendant sa minorité tous les actes étoient scellés du sceau du régent. Cet usage étoit fondé sur l'opinion que le Roi n'étoit point roi qu'il n'eût été sacré, et ce sacre étoit différé par le régent, le plus long-temps qu'il pouvoit: aussi voyons-nous que, même encore sous la troisième race, où la puissance des régens étoit fort diminuée, les rois faisoient sacrer leurs fils de leur vivant, pour assurer leur état, que l'autorité du régent pouvoit rendre incertain. Cette matière est trop vaste pour la traiter dans toute son étendue; il suffira de quelques remarques. 1.° La régence étoit distinguée de la tutèle, et ne se confondoit pas dans la même personne; ensorte que, par exemple, Charles V avoit donné la tutèle de son fils à la reine son épouse, et la régence au duc d'Anjou; ce qui n'eut pas lieu, parce que la reine mourut avant Charles V. La reine Blanche, mère de Saint Louis, fut la première qui réunit ces deux titres que l'on distingua toujours, mais que l'on ne sépara jamais depuis Charles V. 2.° Les rois ont disposé de la régence par leurs testamens, et leurs dispositions ont été suivies. 3.° Charles IX est le premier qui ait déclaré solennellement sa majorité. 4.° Le premier de nos rois qui ait voulu apporter quelques réglemens sur les régences, est Philippe-le-Hardi: il rendit deux ordonnances, l'une, étant encore en Afrique, et l'autre à son retour, par lesquelles il vouloit que son fils fût déclaré majeur à quatorze ans; mais ces ordonnances n'eurent pas d'exécution après lui; celles même de Charles V furent contredites pendant la minorité de Charles VI, qui rendit à son tour deux déclarations conformes à celles du roi son père, qui sont enfin devenues la jurisprudence constante de notre droit public en cette matière.

reine mourut avant Charles V, et malgré les sages dispositions de ce roi, la régence causa des troubles ; elle fut disputée entre le duc d'Anjou, le duc de Berri et le duc de Bourgogne, tous trois oncles de Charles VI. On s'en rapporta à des arbitres qui déférèrent au duc d'Anjou la régence et la présidence au conseil, qui déclarèrent que les ducs de Bourgogne et de Bourbon auroient l'éducation du roi avec la surintendance de sa maison, et qui arrêtèrent que l'on préviendroit l'âge auquel le roi auroit dû être sacré. On le prévint en effet, et le duc d'Anjou cessa d'être régent le 4 novembre, date du couronnement.

— On a tenu les états-généraux sous le règne de Charles VI, en 1382 et précédemment, mais toujours pour les impôts.

— C'est sous le même règne que le parlement commença à enregistrer les ordonnances des rois. Les registres du parlement de Paris prouvent qu'en 1418 cette compagnie hasarda de délibérer sur les ordonnances qui lui étoient portées, et que quand elle les désapprouvoit, elle ne les laissoit transcrire sur ses registres qu'avec des expressions qui marquoient son improbation. Cela n'a plus subsisté par la suite.

— Les livres étoient excessivement rares sous le règne de Charles VI. Les clercs avoient la plus grande difficulté à se procurer les plus indispensables. Ce fut en leur faveur que Henri Beda, légua, en 1406, son bréviaire écrit sur vélin, à l'église de Saint-Jacques de la boucherie, pour y être enfermé dans une cage de fer, contre le pilier le plus éclairé et le plus visible de la nef. Cette cage étoit pour empêcher que le bréviaire ne fût volé ; on pouvoit passer la main et le bras à travers le treillis, pour tourner les feuillets. On fit la même chose l'an 1415, à Saint-Séverin ; il en étoit de même à Bordeaux, Senlis, Laon, etc. (Voyez sur la cherté des livres dans le moyen âge, le discours préliminaire de nos *Curiosités bibliographiques*. pp. IV—XVI. Paris, 1804, *in*-8.°

— En décembre 1402, parut un réglement, qui permit aux confrères de la Passion de représenter

publiquement les pièces de théâtre appelées mystères ; mais, dès 1398, ces représentations avoient lieu à l'hôtel de la Trinité à Paris.

— On prétend que les cartes à jouer furent inventées sous le règne de Charles VI, pour distraire ce prince, quand il avoit des accès de démence ; d'autres en placent l'invention sous le règne suivant, et d'autres l'attribuent aux Allemands ou aux Espagnols. (*Voyez* BULLET, RIVE, et notre *Dictionnaire bibliographique*, tom. 1, p. 150.) L'origine de la gravure en bois doit coïncider avec celle des cartes à jouer ; la plus ancienne image que l'on connoisse en ce genre, est un *S. Christophe* de 1423.

— Sous le règne de Charles VI, et même précédemment, une fille pouvoit sauver la mort à un criminel en s'offrant de l'épouser. On connoît des lettres de grâces accordées sur ce motif par Charles V, en 1376, et par Charles VI, en 1382.

On trouve un fait fort singulier dans le *trésor des chartes*, registre 123, pièce 2. Charles VI, par des lettres de réhabilitation accordées à un coupable nommé Jean Mauclerc de Senlis, à qui l'on avoit coupé le poing pour avoir frappé un Flamand, lui permet de remplacer ce poing par un autre, de quelle matière il voudra.

— Jusqu'à Charles VI on avoit refusé dans le parlement de Paris et dans plusieurs autres, des confesseurs aux criminels condamnés à mort. Le roi rendit, le 12 février 1397, une ordonnance, par laquelle il leur accorda cette grâce ; les cordeliers furent gagés pour assister les criminels dans leurs derniers momens.

— C'est en 1414 que l'on commença à se servir de l'arquebuse au siége d'Arras. Ce mot vient de l'italien *arco* arc, et *buse* percé. L'extrémité de l'arme, qu'on appuyoit contre le visage et l'estomach, étoit faite en façon d'arc ou de crosse. Il y avoit un bassinet où étoit l'amorce qu'on allumoit avec une mèche. On se servit fort long-temps de cette arme ; mais sous le règne de François II, on inventa la platine, et le fusil remplaça l'arquebuse. Le mot *fusil* vient de *focile* ou *fucile*, pierre à feu dont on a fait fusil.

— Vers 1382 finit le règne des troubadours, que l'on regarde à juste titre comme les pères de notre poésie. Le plus ancien poëte provençal connu, est Guillaume IX, comte de Poitiers en 1071. Les troubadours étoient déjà célèbres en 1120, et même plutôt, car la poésie provençale ne fut jamais en plus grand honneur que sous Raymond V, comte de Toulouse. Aux troubadours succédèrent les jongleurs, les joueurs (d'instrumens) et les ménestrels.

— Sous Charles VI, les troupes quittèrent entièrement le haubert ou l'habit maillé, pour reprendre l'armure de fer battu, qui, pour faire un armement complet, consistoit en un casque et une cuirasse, à laquelle se joignoient les brassards, les cuissarts et les grêves.

— Les chapeaux sont inventés sous ce règne.

— C'est sous le même règne que Jean Wiclef, anglais, s'élève contre la cour de Rome et contre les richesses du clergé. Sa doctrine dangereuse fit un tel effet en Angleterre, que la chambre basse proposa, en 1414, de s'emparer de tout le temporel de l'église. Voici comment en vouloit disposer la même chambre; elle proposoit de partager les biens du clergé entre quinze nouveaux comtes, quinze cents chevaliers, six mille deux cents écuyers et cent hôpitaux. Wiclef mourut en 1384; ses sectateurs, Jean Huss, réformateur de la Bohême, et Jérôme de Prague furent brûlés vifs, le premier en 1415, et le second en 1416.

— Jean de Montagu, surintendant des finances et grand-maître de la maison du roi, est condamné par une commission établie pour le juger, à perdre la tête, ce qui fut exécuté le 17 octobre 1409. Les Célestins de Marcoussi obtinrent, par arrêt de 1411, la permission d'enlever le cadavre et l'inhumèrent dans leur église. Dans le siècle suivant, François I.er, à la vue du tombeau de Montagu, plaignit ce malheureux d'avoir été, quoique réputé innocent, condamné par justice. *Sire*, reprit vivement un Célestin, *il n'a pas été jugé par juges, mais par commissaires*. Ce mot fit une telle impression sur le roi, qu'il jura,

mettant la main sur l'autel, de ne jamais permettre qu'on mît à mort quelqu'un condamné par une commission.

— Les batailles et les traités qui ont eu lieu sous Charles VI, sont :

1.° La bataille de *Rosbecq* en Flandre, donnée en 1382. Le roi y défait 40,000 Flamands révoltés contre le duc de Bourgogne. Leur commandant Philippe d'Artevelle y est tué.

2.° La bataille *d'Azincourt* en Picardie, donnée en 1415. Le connétable d'Albret est complétement défait par Henri V. Le général, six princes du sang et une noblesse innombrable y laissèrent la vie; trois princes furent faits prisonniers. C'est la dernière fois que l'oriflamme parut à cette bataille. L'oriflamme étoit une espèce de gonfanon, bannière ou étendard, en tafetas rouge ou couleur de feu, sans broderie ni figure, fendu par en bas, ce qui formoit trois queues entourées de houpes de soie verte. Il étoit déposé dans l'église de Saint-Denis. Guillaume Guyart le décrit ainsi.

Oriflamme est une bannière,
Aucun poi plus fort que guimple,
De sendal rougissant et simple
Sans pourtraiture d'autre affaire.

Louis le Gros est le premier de nos rois qui l'ait été prendre en cérémonie sur l'autel de Saint-Denis en 1224. On ne le tiroit delà que dans les grandes expéditions, ensuite on le reportoit avec les mêmes cérémonies. Louis IX, dans ses croisades, Philippe le Bel, Philippe de Valois, etc. se sont servis de l'oriflamme. On ne le voit plus paroître sous le règne de Charles VII, parce que Saint-Denis étoit au pouvoir des Anglais.

3.° Traité de *Troyes*, du 21 mai 1420, par lequel la coupable Isabelle de Bavière veut détruire la loi salique, déshérite son fils le Dauphin, et fait passer la couronne au roi d'Angleterre Henri V. Il est dit par ce traité, que Catherine de France épousera Henri V (ce qui fut exécuté un mois après), et qu'après la mort de Charles VI, la couronne de France passera à Henri V, qui dès-lors prendra le titre de régent et d'héritier du royaume. En effet, depuis ce traité jusqu'au décès

de Charles VI, tout s'expédioit à la Chancellerie avec cette formule : *Par le roi, à la relation du roi d'Angleterre, héritier et régent de France.* Un an auparavant (en 1419), les lettres et mandemens se faisoient au nom de la reine en cette forme : *Isabelle, par la grâce de Dieu, reine de France, ayant pour l'occupation de Monsieur le Roi, le gouvernement et administration du royaume.* Catherine, après la mort de Henri V, épousa Owen Tyder, comme nous l'avons vu plus haut en parlant de Catherine la dernière des filles de Charles VI.

4.° Bataille de *Baugé* en Anjou, gagnée par le maréchal de la Fayette, en 1421, sur le duc de Clarence, lieutenant-général de Normandie, qui y est tué.

Nota. Cette bataille s'étoit donnée en l'absence de Henri V qui étoit repassé en Angleterre; à cette nouvelle, il revient en France pour se venger; il commet plusieurs actes d'hostilité, et meurt à Vincennes le 31 août 1422, âgé de trente-six ans, laissant la régence de France à son frère le duc de Betfort, et la régence d'Angleterre à son cadet le duc de Glocester. Charles VI meurt peu après; sa mort sauve la France. Henri VI, fils de Henri V, enfant de neuf mois, qui étoit à Londres, est proclamé roi à Paris et à Londres; mais il fut chassé de ces deux royaumes. Charles VII lui reprit la couronne de France, et Édouard IV celle d'Angleterre.

Le président Hénault, à l'occasion de l'infame conduite d'Isabelle de Bavière, fait encore des réflexions bien judicieuses sur l'aveuglement des peuples. « Ils abandonnent, dit-il, sans le moindre murmure les lois fondamentales de l'état à la fureur d'une reine déshonorée et à l'imbécillité d'un roi sans volonté, tandis que dans d'autres temps ils s'opposent avec véhémence à des dispositions sages et qui sont faites pour les rendre heureux. Par exemple, Anne d'Autriche est l'objet de la haine des Parisiens, et Isabelle de Bavière l'est de leur confiance. On consent à devenir sujet d'un roi d'Angleterre, et on refuse de reconnoître Henri IV. La tête de Mazarin est mise à prix, et le coadjuteur (le cardinal de Retz) est l'ami du peuple. Le corps d'un ministre (Colbert), le père du commerce et des

arts, court risque d'être déchiré à son enterrement, et on fait des reliques de celui de Jacques Clément. Ce n'est pas qu'il n'y eût dans ces temps divers des hommes sages qui gémissoient des malheurs publics; mais ils ne sont jamais les plus forts, parce qu'ils ne font pas le grand nombre, et parce que la révolte suppose plus de chaleur et est plus agissante que la sagesse. » Cette matière (l'aveuglement du peuple) seroit le sujet d'un beau livre et d'un livre utile; et quel terrible chapitre y fourniroit la révolution depuis 1789 jusqu'au moment actuel !

—Charles VI étant à Toulouse en 1389, y institue l'ordre de la *ceinture de l'espérance*. Cet ordre n'a pas long-temps subsisté, car à peine le connoît-on.

— L'université d'Angers a été fondée en 1398, et augmentée en 1432.

L'université d'Aix en Provence établie en 1409 par le pape Alexandre V, a cessé de subsister après un certain intervalle de temps; mais Henri IV l'a rétablie en 1603.

—Au commencement du règne de Charles VI, le marc d'or et d'argent étoit à peu près au même prix que dans le règne précédent; c'est-à-dire, le premier à 60 liv. 10 s., et le second à 5 liv. 8 sous; mais la désastreuse guerre contre les Anglais obligea d'affoiblir les monnoies à différentes reprises; de sorte qu'en 1420 le marc d'or valoit 171 liv. 13 s. 4 deniers, et le marc d'argent 28 liv.

Les monnoies d'or, sous Charles VI, sont :

1.° *L'écu d'or au soleil*, ainsi nommé parce qu'il a un soleil au-dessus de la couronne; il est à la taille de 60 au marc, titre 23 karats, équivalant à 12 fr. 52 c. De semblables écus ont paru sous Louis XI.

2.° Le *ducat aux fleurs de lis*, frappé en 1384; évalué 12 fr. 50 c.

3.° Le *salut* : son nom provient de la salutation angélique qui y est empreinte; il est du même poids et de la même valeur que le franc de Charles V à peu près.

4.° L'*écu d'or à la couronne*, qui fut très répandu, tant sous le règne de Charles VI que sous celui de son

successeur. Il pesoit 76 grains et 4 cinquièmes. Les étrangers en firent de pareils ; il équivaut à 12 f. 50 c.

5.° L'*écu heaume*, ainsi nommé parce qu'il étoit surmonté d'un casque ; équivalant à 15 f. 60 c.

Les monnoies d'argent sont :

Le *grand-blanc*, titre 9 deniers, estimé 40 cent.

—Pour faire connoître l'état déjà perfectionné de la langue française à la fin du règne de Charles VI, je ne puis trouver un morceau plus convenable qu'un passage des poésies charmantes de l'immortelle Clotilde de Surville, qui a rapport aux événemens dont nous venons de parler. Paris étoit au pouvoir des Anglais ; le duc de Betfort, à la mort de Charles VI, faisoit reconnoître roi de France son neveu Henri VI, tandis que Charles VII, fugitif, étoit au Puy-en-Vélay où Bérenger de Surville étoit allé le rejoindre. Voici le passage d'une héroïde que Clotilde adresse à ce Berenger son époux, vers la fin de 1422 :

Bellonne au front d'arhain ravage nos provinces ;
France est en proie aux dents des léoparts :
Banny par ses subjects, le plus noble des princes
Erre, et proscript en ses propres remparts,
De chastels en chastels et de villes en villes,
Contrainct de fuyr lieux où debvoit regner,
Pendant qu'hommes félons, clercs, et tourbes serviles
L'ozent, ô crime! en jusdment assigner!....
Non, non, ne peult durer tant coulpable vertige :
O peuple franc, reviendraz à ton roy!
Et pour te rendre à luy, quand faudroit un prodige,
L'attends du ciel en ce commun desroy.
De tant de maulx, ami, ce penser me console ;
Onc n'a parcils vengié divin secours :
Comme degatz de flotz, de volcans, et d'Eole ;
Plus sont affreux, plus croy que seront courts.
L'az donc veu ce daulphin! ne s'éloingne du Rosne
Qui roule encore ondes franches d'horreurs!
Par luy puisse Valoys reconquester un trosne
Qu'ont esbranlé séquaniques fureurs! etc.

Plus loin, apostrophant le duc de Bourgogne qui avoit été tué sur le pont de Montereau par les gens qui accompagnoient le dauphin, elle s'écrie :

Faut qu'en son propre seyn France te donnast l'estre,
Prince félon, l'opprobre des Valoys!
Monstre esgorgé trop tard, et qui n'aurois dû l'estre
Qu'enmyeu torments et par glaifve des loix!
Eust ton juste guerdon, eussent tes longs suplices,

Ors que, sans peur, touz crimes sont commys,
Possible, esmeu le cueur de tant d'affreux complices
Par qui Brittons notre Gaule ont soubmys.
Ainsy fourbes Troyens heureulx de son désastre,
Aux soldats Grecs vendirent Ilion;
Ainsy François, plus vils, que soldoya Lancastre,
Ouvrent Lutèce aux vaultours d'Albion, etc.

Il est impossible d'exprimer avec plus de force l'amour de la patrie et l'amour pour son roi que ne le fait Clotilde dans ces vers. L'amour conjugal est peint dans d'autres endroits avec la même chaleur.

— Jean Juvenal ou plutôt Jouvenel des Ursins, archevêque de Reims, mort en 1473, a écrit l'*histoire de Charles VI et des choses mémorables advenues durant quarante-deux ans de son règne; mise en lumière par Théodore Godefroy*. Paris, 1624, in-4°. La meilleure édition est celle de Denis Godefroy fils. *Paris, imprimerie royale*, 1653, in-fol.

On peut encore lire avec intérêt l'*histoire de la vie et du règne de Charles VI par Mlle. de Lussan*. Paris, 1753, 8 vol. in-12.

CHARLES VII. 1422—1461.

57.e Roi de France, 20.e de la 3.e race, et 5.e de la branche de Valois.

CHARLES VII, dit LE VICTORIEUX, fils de Charles V et d'Isabelle de Bavière, né le 22 février . . . . 1402 (1403).

D'abord appelé comte de Ponthieu, puis dauphin, après la mort de son frère Jean en 1415.

Duc de Touraine le 15 juillet 1416.

Sorti de Paris le 30 mai 1418 (il n'y rentre qu'en 1437).

Régent du royaume le 24 juin 1418.

Déclaré déchu de la succession à la cou-

ronne par la faction d'Angleterre, le 23 décembre 1420.

Proclamé roi de France à Espali, près du Puy, le 28 octobre . . . . 1422.

Couronné peu après à Poitiers.

(En même temps le duc de Betfort, nommé régent de France par les Anglais, observe toutes les formalités pour faire reconnoître roi de France son neveu Henri VI, âgé de dix mois : (il étoit né le 6 décembre 1421.) Paris est dans un tel avilissement que tous les ordres qui s'y trouvent, prêtent serment de fidélité au monarque anglais, proclamé roi de France à Saint-Denis le 9 novembre 1422 ; dès-lors on met en tête des actes publics : *Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et d'Angleterre*. Edouard avoit déjà pris ce titre ; mais c'est ici proprement l'époque de la prétention chimérique des rois d'Angleterre au titre de *rois de France*. De longues guerres entre les Français et les Anglais, avec des succès balancés, furent le résultat de cette proclamation de deux rois en France. Enfin, les Anglais furent obligés de céder).

Charles VII, conduit à Reims par Jeanne d'Arc, y est sacré et couronné, le 17 juillet 1429, par l'archevêque Renaud de Chartres son chancelier. Jeanne, dans ce jour de triomphe, tenant son étendard à la main, accola le roi et lui dit : « Gentil roy, or est « exécuté le plaisir de Dieu qui vouloit que « vinssiez à Reims recevoir le sacre, en « montrant que vous estes vray roy, et celui « auquel le royaume doit appartenir. »

(Le jeune Henri VI quitte l'Angleterre et vient à Paris se faire sacrer et couronner roi de France par le cardinal de Wincester son oncle, le 17 décembre 1431. Les évêques de Beauvais et de Noyon, et des gens de la noblesse, du clergé et de la robe ne rougirent point de se trouver à cette cérémonie).

Charles VII fait son entrée solennelle à Paris le 8 ou le 12 novembre 1437.

Marié en 1422 à Marie d'Anjou, fille de Louis II, roi de Sicile, duc d'Anjou, morte le 29 novembre 1463, âgée de cinquante-neuf ans.

Charles VII meurt à Mehun-sur-Yèvre, le 22 juillet . . . . 1461.

Les enfans qu'il eut de Marie d'Anjou, *sont :*

1.° Louis (XI) son successeur ;

2.° Jacques de France, né en 1432, mort à Tours le 2 mars 1436 (1437).

3.° Philippe de France, né le 4 février 1436, mort quatre mois après.

4°. Charles de France, duc de Berri, de Normandie et de Guienne, né le 28 décembre 1446. (Il se joint en 1464 à Charles de Bourgogne, comte de Charolois, pour faire la guerre à son frère (Louis XI). Il mourut à Bordeaux, le 12 mai 1472, du poison que lui donna Jean-Favre Versois, abbé de St.-Jean-d'Angely, son aumônier. Il laissa deux filles naturelles qu'il eut de Colette de Chambes-Montsoreau, veuve de Louis I d'Amboise, vicomte de Thouars).

5°. Radegonde de France, accordée le 22 juillet 1430 à Sigismond, duc d'Autriche : elle meurt avant son mariage le 19 mars 1444.

6.° Catherine de France, née en 1439, mariée à Charles-le-Téméraire, connu alors sous le nom de comte de Charolois, et depuis (en 1467) duc de Bourgogne ; il la perdit en 1446 : il prit pour seconde femme, en 1454, Isabelle, fille de Charles I, duc de Bourbon, morte en 1465 ; et enfin il épousa en troisièmes noces, en 1468, Marguerite, sœur d'Edouard IV, roi d'Angleterre, morte en 1503 : lui-même avoit été tué devant Nancy le 5 janvier 1476 (1477).

7.° Yolande, née le 23 septembre 1434, mariée en 1452 à Amédée IX, duc de Savoie ; elle meurt le 29 août 1478.

8.° Jeanne de France, mariée en 1447 à Jean II, duc de Bourbon ; elle meurt, sans enfans, le 4 mai 1482.

9°. Marguerite de France, née en mai 1437, morte le 24 juillet 1438.

10.° Jeanne de France, née le 7 septembre 1438, morte en 1446.

11.° Marie, sœur jumelle de Jeanne, morte le 14 février 1439.

12.° Magdeleine de France, née le 1.er décembre 1443, mariée le 7 mars 1461 à Gaston de Foix, prince de Viane ; morte en 1486.

Les enfans naturels que Charles VII eut de la célèbre Agnès Sorel, née vers 1409, morte le 9 février 1449 (1450), sont :

13.° Charlotte, qui épousa en 1462 Jacques de Brezé, comte de Maulevrier, grand sénéchal de Normandie. Elle fut poignardée par son mari qui la surprit en adultère avec Pierre de la Vergne son amant, à Romiers-les-Dourdan. La Vergne fut tué le premier. Charlotte fut mère de Louis de Brezé qui épousa Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II.

14.° Marguerite, élevée au château de Taillebourg par les ordres du roi son père, mariée le 18 décembre 1458, avec Olivier de Coetivy, chevalier-sénéchal de Guyenne, morte vers 1473.

15.° Jeanne, mariée à Antoine de Beuil, comte de Sancerre.

16.° Une fille qui, selon Monstrelet, mourut peu de jours après sa naissance.

—Le parlement de Toulouse a été rendu sédentaire par Charles VII en 1443. Il avoit été fondé en 1303 sous Philippe-le-Bel; supprimé en 1312 pour une sédition, et incorporé à celui de Paris; rétabli en 1419 sous Charles VI, transporté à Béziers en 1427, réuni une seconde fois à celui de Paris dans cette même année; enfin remis définitivement à Toulouse en 1443.

—Le parlement de Grenoble est rendu sédentaire en 1453, ou plutôt créé par le dauphin (Louis XI): cette création fut ratifiée deux ans après par Charles VII.

—L'intérêt de l'argent ou le prix des rentes constituées fut fixé, par une ordonnance de 1442, au denier douze, c'est-à-dire à 8 $\frac{1}{3}$ pour cent. Il fut réduit au denier seize par Henri IV, c'est-à-dire à 6 $\frac{1}{4}$ pour cent; au denier dix-huit (5 $\frac{5}{9}$) par édit de 1634; et enfin au denier vingt (5 pour cent), tel qu'il est aujourd'hui, par édit de 1667. Charles VII a publié encore plusieurs ordonnances, entre autres, celle de 1446 touchant le

parlement ; une autre de 1454, donnée au Montil-lès-Tours en cent vingt-cinq articles ; le 123e. portoit que toutes les coutumes du royaume propres à chaque province seroient rédigées par écrit ; mais cela resta sans exécution. Charles VIII ordonna en 1497 que l'on reprît ce travail important ; on le commença, mais il ne fut terminé que sous Charles IX qui lui donna sa dernière perfection.

—C'est en 1438, sous Charles VII, qu'est arrêtée la fameuse pragmatique-sanction dans une assemblée de l'église gallicane tenue à Bourges. Elle est relative aux élections ecclésiastiques dont il est question dans la pragmatique attribuée à Louis IX et qui sont rétablies, aux réserves et aux expectatives abolies aussi bien que les annates. Cette pragmatique est composée des décrets du concile de Bâle, ouvert dès 1431 par Martin V et continué sous Eugène IV. La cour de Rome y a toujours été très opposée, et a ressenti une grande joie quand Louis XI, sollicité par Pie II, en a accordé l'abrogation. Le parlement s'opposa à cette abrogation ; mais le concordat passé entre Léon X et François I abrogea entièrement la pragmatique : malgré cela on s'y est toujours conformé dans les jugemens émanés des parlemens.

N'oublions pas que Charles VII, par sa déclaration de 1441, décida que son intention et celle de l'assemblée de Bourges étoient que l'accord fait entre Eugène IV et ses ambassadeurs eût son effet du jour de la date de la pragmatique, et non pas du jour de la date du décret fait à Bâle avant la date de la pragmatique. On a conclu de cette pièce, que les décrets des conciles généraux, pour ce qui regarde la discipline, n'ont de force en France qu'après avoir été passés par édits de nos rois.

—En 1437, Charles VII établit une cour des aides pour le Languedoc, le Rouergue, le Quercy et la Guienne.

—Charles est aussi le premier de nos rois qui ait imposé de nouveaux tributs sans le concours des états généraux.

—C'est sous le même roi qu'on a établi une milice

toujours subsistante, connue sous le nom de gendarmerie (cavalerie) et de francs archers (infanterie), ainsi qu'une taille perpétuelle destinée à la levée et à l'entretien de cette milice, sans qu'il fût besoin du concours ni du consentement des états. Cette taille, à la fin du règne de Charles VII, étoit de 1,800,000 liv., et sous Louis XI son successeur, elle fut portée à 4,700,000 liv.

—Charles VII est le premier qui ait fait fabriquer des jetons d'or et d'argent pour servir à ses officiers des comptes, pour leurs calculs.

—Les diamans n'ont commencé à être bien connus que sous Charles VII : Agnès Sorel est, dit-on, la première qui en ait porté. On prétend que c'est pour Charles-le-Téméraire, dernier duc de Bourgogne, que le premier diamant a été taillé en 1475, deux ans avant sa mort. Il étoit épais et taillé pyramidalement; il le portoit au cou, suspendu à une chaîne d'or. Les Suisses s'en emparèrent lorsque Charles fut trouvé mort sur le champ de bataille devant Nancy. Les Fuggers d'Augsbourg l'achetèrent des Bernois, et le vendirent à Henri VIII, roi d'Angleterre. La reine Marie sa fille ayant épousé Philippe II, roi d'Espagne, en devint possesseur, et il est resté en Espagne.

Les plus beaux diamans connus sont :

Celui du grand Mogol, pesant	279 karats $\frac{9}{16}$	estimé	11,723,278 f.
Celui de l'ancien Grand-Duc de Toscane	139 k. $\frac{1}{2}$	estimé	2,608,335
Le Sancy	55 k.	payé	600,000
Le Pitt ou le régent; brut 410 karats, et taillé......	135 k.	payé	135,000 liv. sterl.
Le diamant de Russie	779 k.	payé	2,250,000 f. comptant;
et de rente viagère			100,000 fr.

Tous ces prix, soit d'estimation, soit d'acquisition, sont au-dessous de la valeur des diamans en question, si l'on s'en rapporte au tarif de Jeffries, qui, selon

la règle établie pour l'évaluation du diamant (portant que sa valeur croît selon le carré de son poids), estime qu'un diamant d'un karat (4 grains) vaut huit louis, et un de trente karats vaut sept mille deux cents louis.

—Sous Charles VII, la dot des filles de France étoit de cent mille écus; mais le marc d'argent étoit à 8 l. 10 s.

—On attribue l'invention de la gravure sur cuivre à Maso Finiguerra, orféyre florentin, qui en fit, dit-on, la découverte en 1460; cependant Demurr cite *onze* feuilles d'une *passion* gravée en 1440.

—C'est sous le règne de Charles VII, en 1453, *que* finit l'empire d'orient, par la prise de Constantinople dont Mahomet II s'empare après quarante-neuf jours de siège. Voici en deux mots quelle fut la durée du fameux empire romain, soit gouverné par un seul empereur, soit divisé en empire d'orient et en empire d'occident.

Il commence trente-un ans avant J.-C. dans la personne d'Auguste; et le siège de l'empire est à Rome jusqu'à l'an 330 que Constantin le transfère à Bysance, appelée depuis Constantinople. En 395, Théodose partage l'empire romain en empire d'orient qu'il donne à Arcadius, et en empire d'occident qu'il donne à Honorius. (L'empire romain a duré quatre cent vingt-six ans, pendant lesquels il a eu soixante-cinq empereurs.)

L'empire d'occident subsiste jusqu'en 476, époque où il finit dans la personne d'Augustule : (il a duré quatre-vingt-un ans, pendant lesquels on compte onze empereurs). Alors l'Italie devient la proie des Hérules, des Ostrogoths et des Lombards. Ce bouleversement dure jusqu'en 800, époque où Charlemagne rétablit l'empire d'occident, et il dure encore aujourd'hui dans la personne des empereurs d'Allemagne. (Depuis Charlemagne jusqu'à François II maintenant régnant, on compte mille quatorze ans et cinquante-huit empereurs).

Quant à l'empire d'orient, il devint bientôt l'empire des Grecs ou *le bas-empire*. (Depuis Arcadius

en 395, jusqu'à Murtzuphle en 1204, on compte huit cent neuf ans et soixante-douze empereurs).

En 1204, Baudouin, comte de Flandre, s'empare de Constantinople et y établit l'empire des Latins. Pendant cinquante-sept ans que dure ce nouvel empire, sous six empereurs français, les empereurs grecs transportent le siège de leur état à Nicée. Théodore Lascaris exerce l'autorité dans cette ville, et s'y fait couronner en 1206. Cet empire de Nicée dure, sous cinq empereurs grecs, jusqu'en 1261, époque de la destruction de l'empire des Latins. Michel Paléologue en devient souverain; mais content de l'empire de Nicée qu'il possédoit, il donne celui de Constantinople à son fils Andronic qui vingt-un ans après, en 1282, à la mort de son père, réunit les deux empires de Nicée et de Constantinople, c'est-à-dire tout l'ancien empire d'orient. Ses successeurs résident à Constantinople jusqu'en 1453 : les empereurs grecs qui ont occupé ce trône depuis 1282 jusqu'en 1453, c'est-à-dire cent soixante-onze ans, sont au nombre de sept. Mahomet II s'empare de Constantinople le 29 mai 1453 ; dès-lors les Turcs l'ont toujours occupée, et depuis Mahomet II jusqu'à Mahmoud II maintenant régnant, ils comptent vingt-quatre empereurs. Le dernier empereur d'orient fut Constantin-Paléologue. Si l'on fait remonter l'empire d'orient à Constantin-le-Grand, il aura duré onze cent vingt-trois ans; si on ne le prend que depuis Arcadius où commence véritablement le bas-empire, il aura duré mille cinquante-huit ans.

—La prise de Constantinople, en 1453, fit refluer la littérature en occident, sur-tout en Italie. En 1458, Grégoire de Typherne, élève d'Emmanuel Chrysolore, est le premier qui obtint la liberté d'enseigner le grec à l'université de Paris. Cette université sous Charles VII étoit composée de vingt-cinq mille écoliers; celle de Prague en comptoit quarante mille.

—L'art de l'imprimerie fut découvert à Mayence de 1436 à 1440, par Jean Gutenberg, qui eut pour collaborateurs et associés Jean Fust et Pierre Schœffer. Le monument typographique le plus ancien que l'on connoisse avec une date certaine est un *almanach* ou

annuaire de l'an 1457, imprimé (sans doute en 1456) sur une feuille d'un seul côté, et qui a été découvert par M. Fischer dans les archives de Mayence en 1803 ou 1804.

Quant au stéréotypage, c'est-à-dire aux impressions faites avec des planches coulées sur des pages entières, composées d'abord avec des caractères ordinaires (et depuis avec des caractères en cuivre gravés en creux au lieu de l'être en relief), on en regarde comme l'inventeur William Ged, orfévre écossais, qui a travaillé depuis 1725 jusqu'en 1739. On a de lui un *Salluste* stéréotype, petit in-12 de cent cinquante pages, exécuté à Edimbourg en 1739. Vandermey, Valleyre, Foulis, Hoffman, Carez, Didot et Héran ont travaillé dans ce genre; mais, à l'exception des deux derniers, tous n'avoient fait que des essais, et encore par des procédés différens.

—L'habit long commence à redevenir à la mode, tel qu'on le portoit sous Philippe de Valois, parce que Charles VII avoit les jambes courtes, par rapport à sa taille. Cependant les élégans portoient encore une espèce de camisole étroite, attachée par des aiguillettes à des haut-de-chausses si serrés qu'ils dessinoient toutes les formes. On resserroit l'entre-deux de ces nouvelles gregues d'étuis indécens, appelés braguettes, enjolivées de rubans et de touffes de franges : on en voit encore la forme dans nos tapisseries antiques. Pour paroître large des épaules, on ajoutoit à l'habit, des épaules artificielles, appelées *mahoitres*. Les manches étoient déchiquetées, les souliers armés de longues pointes de fer, un petit chapeau pointu et de haute forme, les cheveux en touffe sur le front jusqu'aux sourcils : tel étoit l'accoutrement d'un petit maître qui ressembloit plus à un singe qu'à un homme.

Les chemises étoient alors de serge; on regardoit comme une singularité que la reine eût deux chemises de toile.

Les femmes quittèrent la robe traînante pour en adopter de très courtes avec de larges bordures; leurs coiffures étoient des bourrelets fort larges, surmontés d'un haut bonnet pointu en forme de pain de sucre.

—Les grands fiefs réunis à la couronne sous Charles VII, sont :

Le comté de Valentinois en 1434.

Le comté de Comminges *idem*.

—Les célèbres batailles et traités qui ont eu lieu sous Charles VII, sont :

1.° La bataille de *Cravant*, en Bourgogne, gagnée en 1423 par les Anglais.

2.° Celle de *Verneuil* en Normandie, où le duc de Betfort, en 1424, défait Jean Stuart, connétable, qui y est tué.

3.° La *journée des harengs*, devant Orléans assiégé en 1429. Le duc de Bourbon (Louis II) y est défait par les Anglais que commandoit le chevalier Fastol. (Ce combat est appelé la *journée des harengs*, parce que Fastol amenoit aux assiégeans un convoi de harengs lorsqu'il fut attaqué par le duc de Bourbon).

4.° La bataille de *Patai*, dans l'Orléanais, en 1429 : le connétable de Richemont défait et prend prisonnier le fameux Talbot, général anglais. Jeanne d'Arc étoit à ce combat.

5.° Bataille de *Bullegneville* en Lorraine, donnée en 1431 ; Réné d'Anjou est défait et fait prisonnier par Antoine de Vaudemont : ils se disputoient la Lorraine.

6.° Traité d'*Arras* en 1435, par lequel Philippe-le-Bon se détachant des Anglais et revenant à Charles VII, assure le salut de la France.

7.° Bataille de *Fourmigny* en Normandie, gagnée en 1450 par Dunois sur les Anglais ; elle décide du sort de la Normandie.

8.° Bataille de *Gastillon* en Guyenne, donnée en 1453 : le fameux Talbot est défait et tué par Dunois. Cette bataille décide du sort de la Guyenne qui fut pour toujours réunie à la France.

—C'est sous le règne de Charles VII, en 1429, que Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, institua l'ordre de la *Toison-d'Or*, composé d'abord de vingt-quatre chevaliers. L'empereur Maximilien I.er a continué cet ordre dans la maison d'Autriche, à raison de son mariage avec Marie de Bourgogne. En 1789, le roi de

France, MONSIEUR, M. le comte d'Artois, M. le duc de Penthièvre et neuf seigneurs de France en étoient décorés.

—L'ordre des Minimes est institué en 1435 par Saint François de Paule, Calabrois, qui leur donna une règle approuvée par Sixte IV en 1474, puis en 1492.

—Les universités fondées sous Charles VII, sont :

1.° L'université de Dôle en Franche-Comté, établie en 1426 par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et transférée à Besançon par Louis XIV en 1691 ;

2.° L'université de Poitiers, fondée en 1431 par le pape Eugène IV et Charles VII : elle étoit fameuse pour l'étude du droit ;

3.° L'université de Nantes, fondée en 1460 par le pape Pie II.

—Le collége de Sainte-Barbe a été fondé à Paris en 1430 par Jean Hébert, docteur et professeur en droit canon.

—Charles VII, à son avénement au trône, porta le marc d'or à 84 livres, et le marc d'argent à 7 liv. 10 sous : cela étoit bien différent du prix auquel les malheurs du temps l'avoient forcé de les porter peu auparavant; car dans les lieux qui lui obéissoient, le 3 mai 1418 (il étoit alors régent), le marc d'argent qui valoit 9 livres, en valut 90 en juillet 1422, et le marc d'or qui valoit 94 liv. en valut 320 : de sorte que le marc d'argent que l'on payoit à la monnoie 90 liv., en sortoit monnoyé à la valeur de 361 liv. 10 sous, ce qui donnoit par marc 270 liv. de profit au roi ; et le marc d'or qui entroit à la monnoie au prix de 320 liv. en sortoit monnoyé en valeur de 2,847 livres. Mais ce profit exorbitant causa la ruine de tous les particuliers ; et Charles VII, huit jours après la mort de son père, remit le marc d'or et d'argent au taux ordinaire. Il fut cependant obligé de l'augmenter encore de temps en temps pour résister aux Anglais ; mais ceux-ci ayant été chassés du royaume le 21 avril 1454, le désordre des monnoies cessa ; et sur la fin du règne de Charles VII, le marc d'argent valut 8 l. 15 s., et le marc d'or 100 fr.

Les principales pièces d'or frappées sous le règne de Charles VII sont :

1.° Le *salut*; pendant que Henri VI étoit maître de Paris, il fit frapper des *saluts* à un plus haut titre que celui de Charles VI, qui étoit probablement à vingt-deux karats, évalué 11 fr. 41 cent. ;

2.° L'*angelot*, monnoie frappée également pendant qu'Henri VI occupoit Paris. L'empreinte étoit Saint Michel tenant une épée d'une main et de l'autre un écu chargé de trois fleurs-de-lis : on en tailloit cent cinq au marc, évalué 7 fr. 40 cent.

Les monnoies d'argent sont :

1.° Le *petit-blanc*, évalué 14 centimes ;

2.° Le *niquet* valant 2 deniers, et estimé 6 cent. ;

3.° L'*angelot d'argent*, fabriqué par ordre d'Henri VI, présentant le double écu de France et d'Angleterre, porté par un ange. Il valoit 15 sous à l'époque où le marc d'argent étoit à 7 liv. inconnu ; évalué 5 fr. 60 cent.

Charles VII fit frapper de la monnoie sur laquelle il y a de chaque côté de l'écu une fleur de lis couronnée ; mais je n'en connois ni le titre ni la valeur.

— La langue française continue à s'épurer ; on y trouve moins de ces mots dont la structure et l'orthographe, quoique faisant bien sentir l'étymologie, tiennent aux temps de barbarie, et moins de ces inversions purement latines qui ne s'accordent guère avec le génie de notre langue, et qui étoient si fréquentes avant qu'elle fût formée. Voici comment Alain Chartier, secrétaire de Charles VII, raconte l'arrivée de ce prince à Paris en 1437 :

« A l'entrée de la porte Sainct-Denys, un enfant en guyse d'un angele, qui portoit un escu d'azur à trois fleurs de liz d'or, et sembloit qu'il volast et descendit du ciel. Le roi estoit armé de toutes pieces sur un beau coursier, et avoit un cheval couvert de velours d'azur en couleur, semé de fleurs de liz d'or d'orfavrerie. Son roi-d'armes devant lui, portant sa cotte d'armes moult riche de velours azuré à trois fleurs de liz de brodeure ; et estoient ces fleurs de liz d'or brodées de grosses perles. Et un aultre escuyer d'escuyrie

sur un grant destrier, qui portoit une grant espée en escharpe, qui estoit toute semée de fleurs de liz d'or d'orfavrerie, etc. »

Alain Chartier que nous venons de citer, étoit l'homme le plus laid, mais le plus éloquent du royaume. Marguerite d'Ecosse, première femme du dauphin (Louis XI), le trouvant un jour endormi sur une chaise, lui donna un baiser. Les seigneurs de la cour en témoignèrent leur surprise, sur-tout à raison de la laideur du personnage : « Je n'ai pas baisé l'homme, dit-elle, mais la précieuse bouche d'où sont issus et « sortis tant de bons mots et précieuses paroles. »

—Denis Godefroy a donné l'*Histoire de Charles VII, qui contient les choses mémorables advenues depuis l'an 1422 jusqu'en 1461, mise en lumière et enrichie de plusieurs titres, mémoires, traités, etc.* Paris, imprim. royale, 1661, in-fol. Nicolas Baudot de Juilly, mort en 1759, a aussi donné une *Histoire de Charles VII.* Paris, 1697, 2 vol. in-12; nouvelle édition, *Paris*, 1754, 2 vol. in-12.

LOUIS XI. 1461—1483.

58.ᵉ Roi de France, 21.ᵉ de la 3.ᵉ race, 6.ᵉ de la branche de Valois.

LOUIS XI, fils de Charles VII et de Marie d'Anjou, né à Bourges le 3 juillet . . . . 1423.

Dauphin, puis propriétaire du Dauphiné par cession du 18 juillet 1440.

Succède à son père le 22 juillet... 1461.

Sacré et couronné à Reims par Jean Jouvenel, archevêque de cette ville, le 14 août de la même année 1461.

Marié, 1.° le 24 juin 1436, dans la ville de Tours, à MARGUERITE D'ÉCOSSE, fille

aînée de Jacques Stuart I, roi d'Écosse : morte sans enfans le 16 août 1444. (On prétend qu'elle fut si malheureuse, qu'à l'âge de vingt-six ans, déjà lasse de vivre, elle dit en mourant : *fi de la vie, qu'on ne m'en parle plus*).

Marié, 2°. ou plutôt accordé le 14 février 1451 avec CHARLOTTE de Savoie, fille de Louis II, duc de Savoie, et d'Anne de Chypre. Le mariage ne fut consommé que six ans après. (On assure encore que Charlotte ne fut pas plus heureuse que Marguerite, et qu'elle mourut à vingt-huit ans (le 1.er décembre 1483) de la suite des mauvais traitemens de son époux).

Louis XI meurt le 30 août . . . . 1483.

Il eut de son mariage avec CHARLOTTE DE SAVOIE,

1.° Louis, mort en très bas âge, en 1458 : (le père Anselme ni Legendre n'en parlent pas; il est reconnu qu'il a existé).

2.° Joachim, né le 14 août 1459, mort en bas âge.

3.° CHARLES, successeur de Louis XI.

4.° François, duc de Berri, né en 1472, mort un an après.

5.° Louise, née en 1461, morte en bas âge.

6.° Anne de France, née en 1462, mariée le 3 novembre 1474 à Pierre de Bourbon, sieur de Beaujeu. Le roi l'établit gouvernante du dauphin (Charles VIII); elle avoit huit ans de plus que lui. Elle meurt dans son château de Chantelle le 14 novembre 1522.

7.° Jeanne de France, née en 1464, mariée en 1476 à Louis, duc d'Orléans (depuis Louis XII) qui fit annuller son mariage le 22 décembre 1498. Elle mourut à Bourges, en odeur de sainteté, le 10 janvier 1504.

Enfans naturels : Louis XI *eut de Phélise Renard,*

8.° Gayette, mariée en 1460 à Charles de Sillons.

Il eut de Marguerite de Sassenage, veuve d'Amblard de Beaumont,

9.° Jeanne, dame de Mirebeau, légitimée le 25 février 1465, mariée peu de jours après à Louis (bâtard) de Bourbon, comte de Roussillon, amiral de France, mort le 19 janvier 1486. Elle mourut en 1519, fort âgée.

10°. Marie, qui épouse en 1467 Aymar de Poitiers, seigneur de Saint-Valier; elle meurt en couches d'un fils, peu de temps après son mariage. Elle fut grand'mère de la célèbre Diane de Poitiers.

11.° Isabeau, mariée à Louis de Saint-Priest.

—Les états généraux se tiennent à Tours en 1468, relativement à la Normandie, au duc de Bretagne, et à l'élection de plusieurs personnes pour la réforme de l'état.

—Le parlement de Bordeaux, démembré de celui de Toulouse, avoit été créé sous Charles VII; mais les Bordelois s'étant révoltés, cet établissement n'avoit plus eu lieu : enfin, en 1462 il fut créé de nouveau et entra en exercice. Ducange prétend que ce fut en 1460, et d'autres en 1502.

—C'est depuis Louis XI que le titre de TRÈS CHRÉ-

TIEN est devenu la qualification propre des rois de France. Cette expression de formule a été adoptée dans les lettres apostoliques depuis le pape Paul II qui l'a ainsi décidé.

Louis XI est également le premier roi de France envers lequel on a usé du terme de MAJESTÉ.

— Les premières manufactures de soieries s'établirent en France sous Louis XI; elles le furent à Tours en 1470.

— Ce roi ordonna, en 1472, que l'on sonnât l'*angelus* à midi, et que l'on récitât trois fois l'*ave Maria*, ayant un genou à terre.

— Le Pape Paul II donne la pourpre aux cardinaux en 1465.

— C'est en 1474 que l'on fit pour la première fois en France l'opération chirurgicale de l'extraction de la pierre déjà connue depuis le 10.e siècle dans les Pays-Bas. Le roi permit que l'on fit l'essai sur un archer condamné à mort, et tourmenté de cette maladie. L'opération réussit parfaitement. Au bout de quinze jours, l'archer fut guéri, eut sa grâce, et reçut même une gratification du roi.

— Les postes furent établies par édit de Louis XI, du 19 juin 1464. Il y en a qui prétendent qu'elles étoient déjà connues sous Louis-le-Gros et même sous Charlemagne; mais cela est plus que douteux.

— Louis XI augmenta les tailles de 3,000,000 liv. par an. Sous son prédécesseur elles étoient de 1,800,000 l. pendant vingt ans, il leva donc chaque année 4,700,000 l.

— Monstrelet peint ainsi la mode sous le règne de Louis XI : « Les hommes se prindrent à se vestir plus court qu'ils n'eurent onc fait, tellement que l'on véoit la façon de leurs corps......, et si faisoient les manches fendre de leurs robes et de leurs pourpoints, pour monstrer leurs chemises déliées, larges et blanches, portoient aussi leurs cheveulx si longs qu'ils leurs cachoient le visaige; et sur leurs têtes portoient bonnêt de draps hauts et longs d'un quartier au plus......, et qui étoit hui court vestu, il estoit le lendemain vestu jusqu'à terre. »

— Louis XI est le premier de nos rois qui prit des Suisses à sa solde. Ils la reçurent pour la première fois en 1480, et furent joints aux francs archers établis par Charles VII. Le roi institua aussi cent gentils-hommes au bec de corbin, le 4 septembre 1474, pour la garde de son corps, et une compagnie de cent archers de la garde, en 1479.

— C'est également sous Louis XI que les maîtres de l'artillerie qui existoient dès le 12.e siècle, c'est-à-dire, avant l'invention de la poudre, reçurent le titre de maîtres généraux de l'artillerie. Guillaume Picard et Jacques Richard Galiot furent les premiers revêtus de cette dignité en 1479. Le titre de grand-maître de l'artillerie parut sous François I.er Antoine de la Fayette en fut pourvu en 1515. Ce n'est donc pas le duc de Sully qui l'a eu le premier sous Henri IV, comme on le croit ordinairement. Louis Charles de Bourbon, nommé grand-maître de l'artillerie en 1710, s'est démis de cette charge en 1755; et Louis XV en réunit les fonctions au ministère de la guerre. Le nom d'artillerie est connu depuis très longtemps, il étoit affecté aux machines de guerre qui ont précédé les armes à feu.

— Les grands fiefs réunis à la couronne sous Louis XI, sont :

Le duché de Berry, en 1465.
Le duché de Normandie, en 1468.
Le duché de Guyenne, en 1474.
Le duché de Bourgogne, en 1477.
Le comté de Boulogne, *idem*.
Le comté de Pardiac, *id.*
Le comté de la Marche, *id.*
Le duché d'Anjou, en 1480.
Le comté du Maine, en 1481.
Le comté de Provence, *idem*.

— Les batailles célèbres sous le règne de Louis XI, sont :

1.° Celle de *Mont-Lheri* dans l'Ile de France, en 1465, entre Louis XI et les seigneurs confédérés sous le nom de *Ligue du bien public*. Ces seigneurs sont les ducs de Calabre, de Bourbon, de Bretagne, celui de Berri même, Charles, frère du roi, le duc de Ne-

mours, les comtes de Charolois, de Dunois, d'Armagnac, de Dammartin, etc.; ils prirent pour prétexte le soulagement des peuples, mais réellement ils étoient aigris parce que le roi les avoit dépouillés de leurs emplois. La victoire fut indécise; cependant le champ de bataille resta aux Bourguignons.

2.° Traités de *Conflans*, du 5 octobre 1465, et de *Saint-Maur*, du 29 même mois, qui mettent fin à la guerre du bien public. « Par ces traités, dit Comines, les princes butinèrent le monarque et le mirent au pillage. » (Il le leur rendit bien par la suite). Comme le peuple fut oublié dans ces traités, il appela la ligue des princes la *ligue du mal public*.

3.° Batailles de *Granson* et *Morat* perdues en 1476, par Charles-le-Téméraire, fils de Philippe-le-Bon, contre les Suisses.

4.° Bataille de *Nancy*, en 1477; Charles-le-Téméraire y est mis en déroute et tué. En lui finit la seconde maison de Bourbon, qui avoit duré près de cent vingt ans sous quatre princes (Philippe-le-Hardi, Jean-sans-Peur, Philippe-le-Bon et Charles.)

— L'ordre de chevalerie de l'*Etoile* étant tombé en discrédit, Louis XI institue celui de *Saint-Michel*, en l'honneur de cet archange, le 1.er août 1469, et fixe d'abord le nombre des chevaliers à trente-six; mais sous ses successeurs et surtout sous Henri III, cet ordre fut tellement prodigué qu'on en appeloit le cordon le *collier à toutes bêtes*. Ce n'est qu'en 1661 et 1665 que Louis XIV rétablit la dignité de cet ordre; il le réduisit à cent. Il voulut aussi qu'il y eut six commandeurs ecclésiastiques et six chevaliers de robe.

— Les principales universités fondées sous Louis XI, sont :

1.° Celle de Caen, établie dès 1431 et 1437 par les Anglais et le Pape Eugène, mais qui n'est reconnue telle qu'en 1452.

2.° L'université de Bourges, fondée en 1464; quelques auteurs prétendent que son premier établissement date de 1240 sous Saint-Louis.

3.° L'université de Bordeaux, fondée en 1473.

— C'est en 1470 que trois imprimeurs de Mayence,

Ulric Gering, Martin Crantz et Michel Friburger, vinrent exercer leur art à Paris, y étant attirés par Guillaume Ficher et Jean de la Pierre, docteurs en théologie. Ils s'établirent dans le collége de Sorbonne. Le premier livre sorti de leurs presses est *Epistolae Gasparini Pergamensis*, Parisiis, 1470, *in*-4.°

Voici la liste des villes de France où l'art de l'imprimerie est porté sous le règne de Louis XI, avec le nom des premiers imprimeurs; nous y avions ajouté la nomenclature du premier ouvrage sorti de chaque presse, mais nous la supprimons, parce qu'elle eût été trop volumineuse.

L'imprimerie a été établie à Strasbourg en 1471 par Henri Eggestein.

A Lyon, en 1473, par Barthelemi Buyer.

A Angers, en 1477, par Jean Delatour et Jean Morelli.

A Chablis, en 1478, par Pierre Lerouge.

A Poitiers, en 1479, par Jean Bouyer et Guillaume Bouchet.

A Caen, en 1480, par Jacques Durand et Gilles Quijoue.

A Vienne en Dauphiné, en 1481, par Pierre Schenck.

A Metz, en 1482, par Jean Colin.

A Troyes, en 1483, par Guillaume Lerouge.

— Les Carmelites de la Congrégation de France sont établies par Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, en 1467.

— Sous Louis XI le marc d'argent a été à 8 liv. 15 s., puis à 10 liv. Le marc d'or à 118 liv. 10 s.

Les principales monnoies frappées sous son règne, sont des *écus au soleil*, et des *écus à la couronne*, comme les précédens.

En argent :

1.° Le *sixain*, monnoie d'argent, qui a eu lieu jusqu'à François I.er, titre 4 den. 12 gr., évalué 22 cent.

2.° Le *liard* ou *quart de sou*, en cuivre; ce sont les premiers qui paroissent; ils valent un centime et quart.

— La langue française est à-peu-près la même sous Louis XI que sous Charles VII, cependant on y aperçoit quelques progrès; j'en tire la preuve des *mémoires*

de Philippes de Comines, dont je vais citer un fragment qui a rapport à Louis XI. « Entre tous ceux que j'ay jamais connu le plus sage pour soi tirer d'un mauvais pas, en tems d'adversité, c'estoit le roy Louis XI nostre maistre, le plus humble en paroles et en habits; et qui plus travailloit à gagner un homme qui le pouvoit servir ou qui luy pouvoit nuire, et ne s'ennuyoit d'être refusé une fois d'un homme qu'il prétendoit gagner, mais y continuoit en luy promettant largement et donnant par effet argent et estats qu'il connoissoit lui plaire..... Nul homme ne presta jamais tant l'oreille aux gens, ni ne s'enquist de tant de choses comme il faisoit, ne qui voulust jamais connoistre tant de gens; car aussi véritablement il connoissoit toutes gens d'authorité et de valeur qui estoient en Angleterre, Espagne, Portugal, Italie, et es seigneuries du duc de Bourgogne et en Bretagne, ainsi comme il faisoit ses sujets, etc. »

— Charles Duclos a écrit l'*histoire* de Louis XI. Paris, 1745 et 46, 4 vol. *in*-12. Nouvelle édition, *La Haye*, 1750, 3 vol. *in*-12. L'histoire de ce roi a été écrite précédemment par Pierre Mathieu, *Paris*, 1610, *in-folio*, ou 1628, *in*-4.°; par Varillas, *Paris*, 1686, 2 vol. *in*-4.° ou 4 vol. *in*-12; et *La Haye* et *Paris*, 1689, 4 vol. *in*-12. Les *mémoires de Comines* (mort en 1509), sont très intéressans et le meilleur ouvrage à consulter sur Louis XI. L'édition de Bruxelles, 1723, 5 vol. *in*-8.°, est la plus ample. Mademoiselle de Lussan (ou plutôt Baudot de Juilly), a aussi donné *l'histoire du règne de Louis XI*, Paris, 1755, 6 vol. *in*-12.

CHARLES VIII. 1483—1498.

59e. Roi de France, 22.e de la 3.e race, 7.e de la branche de Valois.

Charles VIII, unique fils de Louis XI et de Charlotte de Savoie, né au château d'Amboise le 30 juin 1470;

Succède à son père le 30 août . . 1483;

Sacré à Reims le 30 mai 1484, par Pierre de Laval, archevêque de cette ville;

Marié, le 6 décembre 1491, à ANNE, duchesse de Bretagne; morte le 9 janvier 1514 à l'âge de trente-six ans. (Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien et de Marie de Bourgogne, étoit élevée à la Cour de France et devoit épouser Charles VIII; on l'appeloit même *madame la dauphine;* mais elle fut renvoyée. Cela irrita d'autant plus Maximilien, que Charles donna la main à ANNE que cet empereur avoit épousée par procureur. Ce double affront fut cause de la guerre qui eut lieu, en 1492, de la part de Maximilien, auquel se joignit Henri VII, roi d'Angleterre).

Charles VIII meurt le 7 avril . . . 1498.

Il eut d'Anne de Bretagne les enfans suivans :

1.° Charles Orland, dauphin de Viennois, né le 10 octobre 1492, mort le 6 décembre 1495.

2.° Charles, né le 8 septembre 1496, mort le 2 octobre suivant.

3.° François, mort peu après sa naissance.

4.° Anne, morte en bas âge.

— SIXIÈME MINORITÉ sous la troisième race. Charles VIII arrive au trône âgé de treize ans. La tutelle et la régence avoient été déférées par Louis XI à Anne de Beaujeu, sœur du jeune roi. Elle eut pour concurrent Louis duc d'Orléans, qui prétendit que cet emploi le regardoit comme premier prince du sang. La régente assembla les états à ce sujet : ils eurent lieu à Tours depuis le 15 janvier jusqu'au 14 mars 1484 : le roi y

fut déclaré majeur, et on nomma douze personnes pour composer son conseil.

— On assembla encore deux fois les états sous Charles VIII, une fois entr'autres à Tours, en 1484. On y fit un tableau effrayant de la misère de ce temps. « Le peuple, dirent les trois ordres, opprimé tout à la fois par les gens de guerre qu'il paie cependant pour en être protégé, et par les officiers chargés de lever les impôts, est chassé de ses maisons dévastées, et erre sans subsistances dans les forêts. La plupart des laboureurs à qui on a saisi jusqu'à leurs chevaux, attèlent leurs femmes et leurs enfans à la charrue, et n'osent même labourer que la nuit de peur d'être jetés dans les prisons; ils se cachent pendant le jour. D'autres réduits au désespoir, fuient chez l'étranger, après avoir égorgé leur famille qu'ils n'étoient plus en état de nourrir. » Malgré ces malheurs, l'attachement des Français pour leur roi étoit tel que les états déclarèrent « que si le roi n'avoit pas assez d'argent, ils lui en bailleroient à son plaisir, et que s'il avoit guerre ou qu'on l'offensast, ils y mettroient leur personne et leurs biens. »

— Le Parlement de Dijon, institué par Louis XI le 18 mars 1476, est rendu sédentaire par Charles VIII en 1494.

— Avant l'année 1497, le grand conseil, attaché à la suite de la Cour, étoit ambulatoire; Charles VIII, par son édit du 2 août de cette année, le rendit sédentaire et l'érigea en Cour souveraine, présidée par le chancelier et composée de dix-sept conseillers pour vaquer avec les maîtres des requêtes à l'expédition des affaires qui seroient portées devant eux. François I.er créa un premier président qui fut supprimé dans la suite. Louis XIV, en 1690, créa un premier président et huit présidens en titre d'office, qui furent supprimés en 1738 et que Louis XV remplaça par un conseiller d'Etat et huit maîtres des requêtes.

— On attribue à Charles VIII la création de l'office de *grand-louvetier* de France, dont les fonctions sont de commander à l'équipage du roi entretenu pour la

chasse du loup; d'autres en font commencer l'origine à François I.er

— En 1496, Charles VIII établit la compagnie des Cent-Suisses, dont Louis de Menton est le premier capitaine-colonel. Charles, ainsi que son prédécesseur, eut des Suisses dans ses armées; il y ajouta des lansquenets, c'est-à-dire de l'infanterie allemande. L'infanterie française, composée du rebut de la nation, n'étoit alors dans nulle estime.

C'est sous Charles VIII que le titre de *grand-aumônier* paroît pour la première fois. Auparavant, et dès le règne de Pepin en 756, le grand-aumônier se nommoit *chapelain du roi*. Le premier qui fut investi de la charge de *grand-aumônier*, en 1486, fut Geoffroi de Pompadour, évêque d'Angoulême. François I.er institua en 1543 le cardinal de Meudon, *grand-aumônier de France*. Cette dignité est le premier office ecclésiastique de la maison du roi.

— En 1492, Christophe Colomb, Génois, aidé par Ferdinand et Isabelle, souverains d'Espagne, découvre un nouveau monde. Il parvient d'abord à l'île de Cuba, puis à l'île Hispaniola (aujourd'hui Saint-Domingue). En 1498, Améric Vespuce, Florentin, découvre le continent de l'Amérique et lui donne son nom. Dès 1402 à-peu-près, Jean de Bethencourt, chambelland de Charles VI et cousin de l'amiral de France, avoit déjà voyagé aux îles Canaries, et s'en étoit fait déclarer souverain.

— Le sucre n'a été commun en France que depuis la découverte de l'Amérique. Il étoit déjà connu avant Christophe Colomb; mais on en consommoit très peu. L'île de Madère fournissoit, dès 1484, une grande quantité de cannes de sucre au Portugal. Cette plante a été cultivée pour la première fois au Brésil par les Portugais.

La découverte du thé en 1650, du café en 1655, et du chocolat en 1670, a dû rendre, quelques années après, la fabrication du sucre beaucoup plus considérable. Ainsi l'on peut établir l'usage commun du sucre en France, vers l'an 1700. La découverte du sucre de

betteraves au 19.e siècle, n'a pas eu le succès qu'on en attendoit et qu'on faisoit espérer.

— Les femmes, sous Charles VIII, se coiffoient en cheveux, et elles portoient des robes de satin blanc. Tel étoit le vêtement de la reine le jour de son mariage. Les duchesses étoient coiffées d'un chapeau, qui étoit entouré d'une couronne relevée avec des tresses et un plumet; les comtesses n'avoient sur leur chapeau qu'une couronne perlée avec le plumet.

— Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII, est la première reine de France qui a porté le deuil de son époux en noir. Auparavant les reines le portoient en blanc. De là le surnom de Blanche donné à plusieurs veuves de nos rois. Anne, à la mort de son époux, mit une cordelière à ses armes. Cet usage s'est conservé. Nous avons vu ailleurs que les veuves se ceignoient d'une corde au lieu des ceintures somptueuses qu'elles portoient avant leur veuvage.

— Les principales batailles données sous le règne de Charles VIII, sont :

1.° Bataille de *Saint-Aubin*, dans la Bretagne, en 1488; le duc d'Orléans, (depuis Louis XII), révolté, y est défait et fait prisonnier par Louis de la Trimouille. (C'est au sujet de ce la Trimouille, que Louis XII, parvenu au trône, dit que le roi de France ne vengeoit pas les querelles du duc d'Orléans).

2.° Bataille de *Fournoue*, dans le duché de Parme, gagnée le 6 juillet 1495, par Charles VIII, contre les confédérés trois fois plus nombreux que les troupes du roi. Ces confédérés étoient l'empereur Maximilien, l'archiduc Philippe, dit le Beau, son fils, Ferdinand, roi d'Arragon, Henri VII, roi d'Angleterre, Ludovic Sforce et les Vénitiens. Le comte de Vendôme (François de Bourbon, aïeul d'Antoine de Bourbon), se signala à cette bataille. Charles VIII lui rendit alors tous les biens confisqués sur le connétable de Saint Paul, dont il avoit épousé la petite-fille. C'est une chose à remarquer que cette branche de Vendôme, tige de la maison régnante, s'enrichit par les successions de deux rébelles; car la branche de Montpensier obtint aussi le retour des biens confisqués sur le connétable de Bourbon.

3.° Bataille de *Seminare*, dans la Calabre, gagnée en 1495 par d'Aubigny. Malgré cette bataille, le royaume de Naples est repris et rendu à Ferdinand aussi promptement qu'il avoit été conquis par Charles VIII qui y avoit fait son entrée victorieuse, le 21 février, avec les ornemens impériaux.

— Sous le règne de Charles VIII, l'art typographique est porté pour la première fois dans les villes suivantes :

A Bréand-Loudéhac, en 1484, par Robin Foucquet.
A Rennes, en 1484, par Pierre Belleesculée et par Josses.
A Abbeville, en 1486, par Jean Dupré et Pierre Gerard.
A Besançon, en 1487, par Jean Comtet.
A Rouen, en 1487, par Guillaume Letalleur.
A Orléans, en 1490, par Mathieu Vivian.
A Dijon, en 1491, par Pierre Metlinger.
A Nantes, en 1493, par Etienne Larcher.
A Limoges, en 1495, par Jean Berton.
A Provins, en 1496, par Guillaume Tavernier.
A Tours, en 1496, par Mathieu Lateron.
A Avignon, en 1497, par Nicolas Lepe.

— Les religieuses de l'ordre des *Minimes*, établies en 1395, et approuvées par Alexandre VI, sont réformées par Jules II en 1506.

— Sous Charles VIII, le marc d'or est à 130 liv. 3 s. 4 den., et le marc d'argent à 10 liv. puis à 11 liv.

Les monnoies d'or et d'argent sont à-peu-près les mêmes que sous les deux règnes précédens. On y voit en or, des *écus à la couronne*, des *écus au soleil*; en argent, des *gros-d'argent*; en billon, des *blancs à la couronne*, des *blancs au soleil*, des *Carolus*, des *mailles*, des *liards*, des *deniers tournois*, des *doubles tournois* et des *deniers bourdelais*.

On frappe à Lyon la première monnoie portant le buste de nos rois, et cela, à l'occasion du mariage de Charles VIII. Il existe aussi des monnoies que ce roi fit frapper en Italie.

On connoît un *gros-d'argent* frappé à Pise, après que Charles y fut entré le 8 novembre 1494, et eut accordé

aux Pisans la demande qu'ils lui firent de les délivrer de la domination des Florentins. Cette pièce porte d'un côté la Vierge tenant l'enfant Jésus, et pour légende, PROTEGE VIRGO PISAS; et au revers, les armes de France avec cette légende : KAROLUS : REX : PISANORU : LIB : (*liberator*); titre, 10 deniers 18 gr., taille de 82 au marc; valeur actuelle 58 cent.

Les pièces frappées à Naples, sont des *escus-d'or*, au même titre et au même poids que les *écus d'or au soleil, de France*. D'un côté sont les armes de France avec cette légende : KAROLUS : D : G. R. FRANCORU : SIC : IER, et de l'autre, des croisettes de Jérusalem, avec cette devise : XPS. VINCIT. XPS. REGNAT. XPS. IMPAT. Les autres pièces sont des *ducats*, des *grands blancs* et une petite monnoie de billon.

— La langue française ne fait pas de progrès sous ce règne. Nous allons le prouver par un passage d'un historien contemporain qui raconte les derniers instans de Charles VIII, mourant par accident à Amboise, lorsqu'il en faisoit reconstruire le château; il voulut passer par une porte trop basse et se donna un coup à la tête. Il ne se plaignit pas d'abord, mais bientôt il tombe à la renverse, sans connoissance et sans mouvement dans la galerie par où il s'en retournoit avec la reine. Ecoutons maintenant l'historien du temps : « Toute personne estoit dans la dicte galerie qui vouloit, et le trouvoit-on couché sur une povre paillasse dont il ne partit jusqu'à ce qu'il eut rendu l'ame, et y fut neuf heures. Trois fois la parole lui revint, et à trois fois il disoit : Mon Dieu, la glorieuse Vierge Marie, Monseigneur Saint Claude, Monseigneur Saint Blaise me soyent en ayde. Ainsi départit de ce monde dans la vingt-huitième année de son asge si puissant et si grant roi et en si misérable lieu, qui tant avoit de belles maisons, et en faisoit une si belle, et si ne sceut à ce besoing finer d'une povre chambre. » Comines parlant de ce roi, dit : « Ne fust jamais que petit homme de corps et peu entendu; mais il estoit si bon qu'il n'est point possible de veoir meilleure créature. »

— Varillas a donné l'*histoire de Charles VIII*. Paris, 1691, *in-4.°*, ou 3 *vol. in-12*. Mademoiselle de

Lussan a aussi publié des *mémoires secrets et intrigues de la Cour de France sous Charles VIII.* Paris, 1741, *in*-12.

LOUIS XII. 1498—1515.

60.e Roi de France, 23.e de la 3.e race, et 8.e de la branche de Valois; seul Valois-Orléans.

LOUIS XII, dit le Père du Peuple, fils de Charles, duc d'Orléans, et de Marie de Clèves, descendant du roi Charles V, par Louis d'Orléans, son aïeul (qui fut assassiné le 23 novembre 1407 par ordre du duc de Bourgogne ;) et cousin issu de germain de Louis XI ; né à Blois le 24 juin . . . 1462;

Succède à Charles VIII le 7 avril . 1498;

Sacré à Reims, par Guillaume Briçonnet, archevêque de cette ville, le 27 mai de la même année 1498 ;

Marié 1.° en 1476, à Jeanne de France, née en 1464, fille de Louis XI, qu'il épousa malgré lui. Il fit déclarer nul son mariage par Alexandre VI le 12 décembre 1498. Jeanne se retira à Bourges où elle fonda en 1501 l'ordre des Annonciades dont elle prit l'habit sans faire de vœux. Le roi lui avoit donné pour son entretien le duché de Berry avec plusieurs domaines, et 12000 écus de pension. Cette princesse vertueuse mourut le 5 février 1504 (1505).

Marié 2.° au château de Nantes, le 8 janvier 1499, à Anne, duchesse de Bretagne, veuve de Charles VIII, qu'il avoit aimée avant qu'elle fut reine. Elle mourut, re-

grettée, le 9 janvier 1514. « Tout le peuple de France, dit Brantôme, ne se put saouler de la pleurer. »

Marié 3.° à Abbeville, le 9 octobre 1514, à Marie d'Angleterre, fille de Henri VII et sœur de Henri VIII, rois d'Angleterre. Elle avoit été fiancée en 1503 à Charles d'Autriche, depuis empereur. Après la mort du roi, elle se remaria (n'ayant encore que dix-huit ans) à Charles Brandon, duc de Suffolck, le 31 mars 1515. Elle mourut le 23 juin 1534, laissant de son second mariage deux filles, Françoise, mère de l'infortunée Jeanne Gray, et Catherine; le duc de Suffolck vécut jusqu'au mois d'août 1545.

Louis XII meurt le 1.er janvier . . 1515.

Il n'eut d'enfans que d'Anne de Bretagne, savoir :

1.° Un prince anonyme, mort au berceau.

2.° Un second prince, aussi anonyme, mort enfant.

3.° Claude de France, princesse mariée à François, comte d'Angoulême, devenu roi de France, sous le nom de François I.er

4.° Renée de France, née le 25 octobre 1510, mariée en 1527 à Hercule d'Est II, duc de Ferrare; morte à Montargis le 12 juin 1575. Sa fille épousa François, duc de Guise.

On attribue à Louis XII un fils naturel, nommé Michel de Bucy, protonotaire apostolique, doyen de Saint-Aignan d'Orléans, postulé archevêque de Bourges le 25 septembre 1505, et mort le 8 février 1511. On

croit que sa mère fut une jeune blanchisseuse de la Cour. Mais on n'a rien de certain à cet égard.

— QUATRIÈME APPLICATION DE LA LOI SALIQUE (1). La fille de Louis XII (Claude de France) est mariée au comte d'Angoulême, et ne parvient au trône que parce que ce comte y est monté par les droits du sang.

— On tient une fois les états généraux sous le règne de Louis XII. Ils ont lieu à Tours en 1505.

— En 1498, le roi rend un édit, portant que tous les baillis et sénéchaux seront gradués.

— Le parlement d'Aix est établi par Louis XII, en 1501.

— Le 20 mars 1499, le roi érige en parlement la cour souveraine de Normandie, dite l'échiquier, mot venu des Anglais. Ce parlement est rendu sédentaire à Rouen sous François I.er, en 1515.

— C'est à Anne de Bretagne, femme de Louis XII, que les reines de France sont redevables de plusieurs prérogatives, comme d'avoir leurs gardes, de donner audience aux ambassadeurs, aux députés, etc.

— L'empereur Maximilien divise l'empire en dix cercles : il en institue six en 1500, et quatre en 1512. Il y avoit déjà eu une première division de l'empire

---

(1) La loi salique est attribuée à Pharamond ou à Clovis. Du Haillan prétend que c'est une invention de Philippe-le-Long, en 1316, pour exclure de la couronne la fille de Louis Hutin; mais on connoissoit cette loi avant Philippe-le-long. Elle renferme 71 articles, et regarde toutes sortes de matières, telles que la police pour les mœurs, le gouvernement, l'ordre de la procédure, les peines pour le larcin, les incendies, les maléfices, etc. Il n'y a qu'un seul article pour les successions, et encore ne regarde-t-il pas spécialement la couronne. Il porte seulement en général : *En la terre salique aucune portion d'héritage ne vient à la femelle, ainsi que le sexe viril acquiert la possession.* Le style de cette loi n'est presque plus intelligible, c'est un langage latinisé. Ce qui prouve qu'elle est très ancienne.

en quatre cercles, faite par l'empereur Albert II, dans une diète de Nuremberg, en 1438.

— Louis XII défend la vénalité de tous les offices de judicature. Dès avant S. Louis, les offices des juridictions inférieures étoient vénaux, et continuèrent de l'être sous son règne. On trouve quelques traces de vénalité sous Louis Hutin, et encore depuis. Charles VII réforma cet abus, qui se renouvela sous Louis XI; Charles VIII le prohiba de nouveau. Louis XII suivit son exemple, cependant il contrevint lui-même à ses défenses en quelques occasions.

— La France commence à avoir une infanterie nationale sous Louis XII. Jusques-là le préjugé avoit avili cette troupe; on la regardoit comme un asyle contre la misère; un gentilhomme ne croyoit pas pouvoir y acquérir de l'honneur; ce ne fut que par déférence pour les volontés du roi, et à condition de conserver leur premier état, que plusieurs gendarmes consentirent à commander les troupes de pied que Louis XII avoit levées dans son royaume et surtout dans la Gascogne; mais les services importans que rendit cette infanterie dans les guerres d'Italie, la réputation éclatante des capitaines qui se chargèrent de la discipliner, changèrent peu-à-peu les idées à cet égard, et bientôt l'infanterie française acquit une célébrité qui est toujours allée en croissant.

— L'habillement des hommes sous Louis XII, consistoit en un pantalon serré de soie cramoisie ou couleur de feu. Le premier vêtement étoit une soubreveste qui descendoit à la naissance des cuisses, et dont les manches serrées arrivoient jusqu'au poignet. Il étoit fixé à la hauteur des hanches par une ceinture plus ou moins riche, à laquelle ceux qui avoient le port d'armes attachoient leur épée. L'habit de dessus étoit une grande robe, nommée houppelande, qui descendoit à la naissance du pied, et quelquefois à mi-jambes. Elle pouvoit s'ouvrir ou se fermer par-devant. La partie supérieure se terminoit par un grand collet rond ou chaperon, qui retomboit sur les épaules, et qui étoit en menuvair (petit gris), martre, zibeline ou hermine. Les souliers étoient des espèces de sandales ou pantou-

fles, comme nos mules de palais. Les femmes portoient une toque en forme de cœur et faisant l'éventail, d'où sortoit un grand voile, qui en se retroussant sur les épaules, s'ajustoit assez bien avec leurs cheveux, qu'elles ne cachoient plus.

— Le pape Jules II pose la première pierre de l'église de Saint-Pierre de Rome, le 18 avril 1506.

— Les grands fiefs réunis à la couronne sons Louis XII, sont :

Le duché d'Orléans, en 1498.
Le duché de Valois, idem.

— Le comté de Nevers est érigé en duché pairie, en 1505, par Louis XII, pour Engilbert de Clèves. Voilà la première pairie créée en faveur d'un prince étranger.

La terre de Nemours fut érigée en duché pairie en 1507, pour Gaston de Foix.

— Les batailles célèbres de ce règne sont :

1.° Celle de *Seminare* en Calabre, perdue, le vendredi 21 avril 1503, par d'Aubigny contre Antoine de Lodève.

2.° Celle de *Cérignole*, dans le royaume de Naples, également perdue huit jours après la précédente, c'est-à-dire le 28 avril 1503, par le duc de Nemours, qui y fut tué. Il étoit le dernier rejeton de la branche d'Armagnac, descendante de Clovis. Gonsalve de Cordoue commandoit l'armée ennemie. On prétend que la perte de ces deux batailles, arrivées un vendredi, donna lieu à la superstition qui fait regarder ce jour comme malheureux.

3.° Bataille d'*Agnadel* en Italie, gagnée le 14 mai 1509, par Louis XII, sur les Vénitiens, commandés par d'Alviane, qui est fait prisonnier.

4.° Bataille de *Ravenne* en Italie, gagnée le 11 avril 1512, par le duc de Nemours, jeune héros qui y périt à 28 ans.

5.° Bataille de *Guinegate* en Picardie, ou *journée des éperons*, (parce qu'on y fit plus usage des éperons que de l'épée). Les Français y sont défaits en 1513 par Henri VIII, roi d'Angleterre.

— Louis XII prit pour devise le porc-épi, avec ces mots, *cominùs et eminùs;* cette devise est sans doute tirée de l'ordre de chevalerie du porc-épi, que créa, vers 1407, Louis de France, duc d'Orléans, grand-père de Louis XII.

— L'académie de Lyon prend sa source dans une société particulière de gens de lettres qui s'étoit formée en 1506; il y en eut ensuite une autre pour les sciences et belles-lettres, établie en 1700; puis il y eut, en 1713 et 1750, une société royale pour la physique, les mathématiques et les arts; ces deux compagnies furent réunies en 1758, sous le titre d'académie des sciences, belles-lettres et arts; elle a été supprimée en 1793, et rétablie depuis.

— L'art typographique est porté à Perpignan par J. Rosembach de Heldeberg, en 1500.

— Les religieuses *Annonciades* sont établies à Bourges en 1501, par la bienheureuse Jeanne, reine de France.

L'ordre des *Récollets*, religieux de Saint François, fondé en 1503, est approuvé en 1531.

— Le marc d'or étoit, sur le fin du règne de Louis XII, à 130 l. 3 s. 4 d., et le marc d'argent à 12 l. 15 s.

On a frappé sous ce prince :

1.° Des *écus d'or au porc-épi*, à la taille de 70 au marc, titre 23 karats, évalués 10 f. 73 c.

2.° Des *écus d'or au soleil*, comme les précédens, puis des demi-écus de ces deux espèces.

3.° Des *testons d'argent*, imités par la suite en Italie, en Suisse et en Allemagne; titre 11 deniers 8 grains; évalué 2 f. 35 c. (Le mot *teston* vient de l'effigie de la tête du roi empreinte sur la pièce.)

— La langue française commence à se perfectionner d'une manière très sensible; nous voici au célèbre poëte Villon, dont Boileau a dit :

Villon sut le premier dans ces siècles grossiers
Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers.

Ce Villon étoit pauvre, assez mauvais sujet, puisqu'il fut condamné à être pendu; mais le roi lui fit

grâce. Voici des vers où il parle de sa propre personne avec beaucoup de franchise :

Pauvre je suis dez ma jeunesse
De pauvre et de petite extrace
. . . .
Hé Dieu! si j'eusse estudié
Au temps de ma jeunesse folle,
Et à bones mœurs dédié
J'aurois maison et couche molle;
Mais, hélas! je fuyois l'escole
Come faict le mauvais enfant :
En escrivant cette parole
A peu que le cœur ne me fend.
. . . . , ...
Si Dieu m'eust doné rencontrer
Un autre piteux Alexandre
Qui m'eust faict en bon heur entrer,
Et puis qu'il m'eust vu condescendre
A mal, estre ard et mis en cendre
Jugé me fusse de ma voix;
Nécessité fait gens méprendre
Et faim saillir le loup du bois.

Pour donner une idée de la prose sous le règne de Louis XII, et de la manière dont on tournoit une dédicace, je vais transcrire celle que Jean le Maire de Belges adresse à ce roi en lui présentant son *traictié de la différence des scismes et des conciles de l'église.*

« Intitulation de ceste présente euure, au nom très redoubtable et très victorieux du roy très chrestyen, Loys xij.e, par la grâce de Dieu, roy de France heureuse.

« Dont procède tel hardement à ma petitesse, tres-hault, trèsexcellent et trèspuissant prince, que de dédijer et intituler à vostre sacrée et trèsredoubtée maiesté la lecture de ceste mienne petite euure, synon au moyen de la confidence qui à moy pusillanime et craintif a esté persuadée de vostre clémence et facilité très humaine par ung de vos bons seruiteurs et varletz de chambre ordinaire, lequel m'a donné asseurance que vostre sublimité ne prend pas seullement en gré les euures des siens meilleurs judiciaires cronicqueurs et historiographes desquels je suis disciple, mais aussi maintesfois donne receuil (accueil) agréable à ce que les moindres estrangiers lui présentent, laquelle vertu est proprement annexée à magnificence royale. Or plaise

donc à vostre trèsresplendissant et trèsinvaincue excellence recevoir ce petit labeur en aussi bonne part comme de tout mon cueur et en toute humblesse et subjection je le vous présente, intitule et dédie, desirant la persévérance de vostre felicité et exaltation d'icelle en concorde et fraternité des autres princes chrestiens jusques à la depression et humiliation de tous vos ennemis, laquelle Dieu tout puissant (de qui vous représentés l'ymage en terre) vous vueille ottroyer par sa justice et grâce. »

— Varillas a publié l'*histoire de Louis* XII, Paris 1688, *in*-4.°, ou 3 vol. in-12. M. l'abbé Tailhé a aussi donné une *histoire de Louis* XII, Paris, 1755, 3 *vol. in*-12.

FRANÇOIS I. 1515—1547.

61.e roi de France, 24.e de la 3.e race, 9.e de la branche de Valois; premier Valois-Angoulême.

FRANÇOIS I, dit LE PÈRE DES LETTRES, comte d'Angoulême et duc de Valois, arrière-petit-fils de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti; petit-fils de Charles, comte d'Angoulême, frère cadet du père de Louis XII; et fils de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, et de Louise de Savoie; né à Cognac le 12 septembre . . . . 1494.

Parvient à la couronne de France le 1.er janvier . . . . 1515.

Sacré à Reims par Robert de Lenoncourt, archevêque de cette ville, le 25 janvier de la même année 1515.

Marié, 1°. le 18 mai 1514, à CLAUDE de France, fille aînée de Louis XII, qui lui avoit été solennellement promise aux états

de Tours en 1506, et à laquelle il avoit été fiancé dès cette année ; et cela pour empêcher l'union de cette princesse avec l'archiduc Charles, union qui avoit été projetée précédemment à la sollicitation de la reine Anne, et que les états rejetèrent. La reine Claude, née le 13 octobre 1499, mourut à Blois le 20 juillet 1524.

Marié, 2.° le 4 juillet 1530, à ÉLÉONORE d'Autriche, fille de Philippe archiduc d'Autriche, surnommé le Beau, et de Jeanne dite la Folle(1); sœur aînée de l'empereur Charles-Quint et veuve d'Emmanuel, roi de Portugal, qu'elle avoit épousé en 1519. Éléonore, née à Louvain le 24 novembre 1498, mourut, sans enfans, le 18 février 1558, à Talavera en Espagne, à trois lieues de Badajoz.

Prisonnier à Pavie, le 24 février 1525.

Échangé le 21 mars 1526, avec le dauphin et le duc d'Orléans ses fils, donnés en ôtages pour la sureté de l'exécution du traité fait le 14 janvier précédent à Madrid, dans sa prison, avec l'empereur.

François I meurt au château de Rambouillet le 31 mars . . . . 1546.

Les enfans qu'il eut de CLAUDE de France sont :

1.° François, dauphin de Viennois, duc de Bretagne, né le 28 février 1518, accordé dès 1518 à Marie, fille de Henri VIII, roi

(1) Cette Jeanne étoit fille uniquede Ferdinand d'Arragon, et d'Isabelle de Castille ; son mariage avec Philippe-le-Beau, célébré à Lille en Flandres en 1496, établit la domination d'Espagne sur les Pays-Bas.

d'Angleterre; mort le 12 août 1536, du poison que lui donna dans un verre d'eau le comte Montecuculi, Ferarrois, comme il jouoit à la paume dans le château de Tournon. Le comte fut écartelé à Lyon.

2.° Henri II, successeur de François I.

3.° Charles, duc d'Orléans, de Bourbon, d'Angoulême, etc., né le 22 janvier 1522, mort sans alliance le 8 septembre 1545.

4.° Louise, née le 29 août 1515, accordée l'année suivante avec Charles d'Autriche, roi d'Espagne, morte un an après.

5.° Charlotte, née le 23 d'octobre 1516, morte le 8 septembre 1524.

6. Magdeleine, née le 10 août 1520, mariée le 1.er janvier 1536 à Jacques Stuart V, roi d'Ecosse. (Ce prince eut d'un second mariage avec Marie de Lorraine, fille de Claude, duc de Guise, l'infortunée Marie Stuart, née en 1542, décapitée le 18 février 1587.) Magdeleine mourut en 1537.

7.° Marguerite, née le 5 juin 1523, accordée en 1526 avec Louis de Savoie, prince de Piémont qu'elle n'épousa pas; mariée le 9 juillet 1559 à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. Elle mourut à Turin le 24 septembre 1574. (De son fils aîné, Charles-Emmanuel I, descendent les ducs de Savoie, les princes de Carignan et les comtes de Soissons.)

8.° Fils naturel. Villecouvin, né d'une mère inconnue.

François I n'eut point d'enfans de ses deux maîtresses; 1.° Françoise de Foix, comtesse de Châteaubriant, morte en 1537; 2.° d'Anne

Pisseleu, duchesse d'Etampes, d'abord nommée mademoiselle d'Heilly, que la régente avoit prise pour fille d'honneur : elle épousa Jean de Bretagne dont la mère étoit fille de Philippe de Comines, et qui fut fait duc d'Etampes. Elle est morte après 1575. On attribue encore à François I des intrigues avec Anne de Boulen, qui fut depuis femme de Henri VIII ; avec une femme que l'on a nommée la belle Feronière ; et avec une nommée Cureau, mère d'Etienne Dolet : mais rien n'est prouvé à cet égard.

—Il y a eu deux régences sous François I ; l'une et l'autre ont été confiées à sa mère, Louise de Savoie, née en 1476, fille aînée de Philippe II, duc de Savoie, et de Marguerite de Bourbon sa première femme. La première régence commença le 15 juillet 1515, lors de la première expédition du roi en Italie : elle dura jusqu'en février 1516. La seconde commença le 12 août 1524, lors de la seconde expédition d'Italie si fatale au roi ; elle dura jusqu'au 21 mars 1526.

Louise de Savoie mourut à Grez dans le Gâtinois, le 29 septembre 1532 ; elle n'eut d'autres enfans que François I et la célèbre Marguerite, reine de Navarre, si connue dans la république des lettres par ses *Nouvelles*, par son *Miroir de l'ame pécheresse*, etc., etc. Marguerite épousa en premières noces Charles, dernier duc d'Alençon ; et en secondes noces, Henri d'Albret, roi de Navarre, dont elle eut Jeanne d'Albret, mère de Henri IV.

— Les ordonnances qui ont paru sous le règne de Francois I, sont, 1.° celle de 1535 relative à l'administration de la justice ; 2.° celle de Villers-Coterets, du 10 août 1539, qui regarde la prompte expédition des procès. C'est dans cette ordonnance qu'il est dit que *doresnavant tous arrêts soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel, françois et non aultrement*.

—C'est en 1517 que Martin Luther et Ulric Zwingle, tous deux théologiens, attaquèrent les indulgences dans leurs sermons et dans leurs écrits; le premier à Wittemberg en Saxe, et l'autre à Zurich en Suisse. Par la suite ils attaquèrent plusieurs dogmes et institutions de l'église, se firent beaucoup de partisans, et occasionnèrent un schisme considérable qui causa beaucoup de troubles en Europe; ils furent secondés par Jean Calvin qui commença à se faire connoître en 1532. On appela les Luthériens et les Zwingliens, protestans, parce qu'ils protestèrent en 1529 contre les décrets de la diète de Spire, qui leur défendoient de rien innover dans la religion, ni d'abolir la messe jusqu'à la tenue d'un concile général. On ignore d'où vient le sobriquet *huguenot* qui commença à être en usage sous François II; il y a plus de vingt opinions sur son origine. Le dictionnaire de Trévoux en rapporte la plupart: voyez le mot *huguenot*. Le 8 avril 1530, les luthériens d'Allemagne firent présenter à Charles-Quint, par plusieurs princes de l'empire, dans une diète tenue à Ausbourg, les articles de leur croyance rédigés par Mélanchton; c'est ce qu'on appelle *la confession d'Ausbourg*. Les protestans ne tardèrent pas à faire des progrès en France. Le 19 janvier 1535, François I assista avec ses fils au supplice de six luthériens, condamnés au feu par sentence du châtelet. En 1536, Calvin composa *ses institutions chrétiennes*, pour servir d'apologie aux réformés brûlés à Paris, et les dédia à François I. Cet ouvrage est l'abrégé de toute sa doctrine. Il seroit trop long de rapporter ici, même en abrégé, toutes les dissentions et les malheurs qu'a occasionnés ce schisme en France; il suffit de dire que Henri IV, par un édit rendu à Nantes en avril 1598 et enregistré le 15 février 1599, a accordé aux protestans le libre exercice de leur religion en France; que Louis XIII a confirmé cet édit en montant sur le trône, et que Louis XIV l'a révoqué par un autre édit du 22 octobre 1685.

—Le schisme d'Angleterre est causé en 1534 par le divorce que fit Henri VIII avec Catherine d'Arragon, fille de Ferdinand et d'Isabelle, après dix-huit ans de

mariage, pour épouser Anne de Boulen qu'il fit décapiter en 1536. A celle-ci succéda Jeanne Seymour, morte en couches; puis Anne de Clèves, répudiée au bout de six mois; ensuite Catherine Howard, décapitée en 1542; et enfin Catherine Parr qui faillit aussi être victime de la férocité de ce Néron de l'Angleterre, qui mourut le 29 janvier 1547.

—Jean de Leyde, qui s'étoit fait proclamer roi des anabaptistes, est supplicié à Munster en 1536 : là finit le règne de ces sectaires.

— Francois I donne, en 1539, un édit qui permet d'établir des loteries dans toutes les villes de France : cela opéra la ruine d'un grand nombre de particuliers.

—L'origine des carosses date de 1530. Il n'en existoit d'abord que deux; celui de la reine et celui de Diane, fille naturelle de Henri II. En 1563, ils furent si multipliés, que le parlement pria Charles IX de les défendre dans Paris. On les nommoit *coches*. En 1594, Henri IV créa un inspecteur des coches publics. Vers la fin du règne de ce prince, on commença à suspendre les coches avec des soupentes en cuir, et on les nomma carosses. Sous le règne de Louis XIII, ou au commencement de celui de Louis XIV, on inventa les ressorts et l'on mit des glaces aux carosses. Ces voitures si rares sous les règnes précédens, devinrent si communes qu'en 1658 on en comptoit trois cent dix à Paris, et en 1763, quatorze mille; dès-lors le nombre en a considérablement augmenté. En 1650, un nommé Sauvage établit à Paris des carosses publics, et comme il logeoit à l'image Saint-Fiacre, on appela ces voitures des *fiacres*. C'est en 1657 qu'un nommé Givri plaça des carosses dans les places publiques, pour les louer à la journée, à l'heure et à la demi-heure.

— Avant le règne de François I, la dignité de maréchal de France n'étoit qu'une commission temporaire; mais ce prince créa, le 5 décembre 1516, Gaspard de Coligni-Châtillon, maréchal de France à vie, et dès-lors cette dignité n'a plus été temporaire. On fait remonter l'origine des maréchaux de France à 1185, sous le règne de Philippe-Auguste; ils remplissoient la pre-

mière fonction militaire des armées de terre, cependant après le connétable. Dans le principe, la fonction du maréchal étoit de mener l'avant-garde au combat. Il n'y eut d'abord qu'un maréchal de France; mais St. Louis en nomma deux; François I, trois; Henri II, quatre; François II, cinq; Charles IX, sept; Henri III, neuf : mais sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, le nombre n'en fut pas fixé. Après la promotion de 1703, il y en avoit vingt.

— Depuis Louis le Jeune, les Français laissoient croître leurs cheveux et se rasoient la barbe. François I introduisit la mode des cheveux courts et de la longue barbe. Le roi changea aussi la manière de se vêtir. A l'habit long qui étoit en usage sous Louis XII, il substitua l'habit court, assez ressemblant sur la fin de son règne à celui de nos coureurs, à part le manteau qu'on mettoit par-dessus. On ajouta au pantalon en usage sous Louis XII, un retroussis d'étoffe plissée, et couverte par bandes lâches d'une couleur différente de celle qui en composoit le dessous. Ce vêtement se nommoit trousse. La soubreveste unie par-devant avoit aussi des manches bouffantes et divisées par bandes comme la trousse. Les bourgeois de Paris portoient communément dans les grandes cérémonies de longues robes de velours noir, cramoisi ou écarlate. Les parlementaires étoient vêtus de robes traînantes de velours noir, fourrées de martre; ils portoient un chaperon doublé de menu-vair sur l'épaule, à la manière des docteurs; le chapeau pour les hommes étoit composé d'une étoffe plissée très serrée, soit en velours, en satin ou en drap. Cette coiffure, en forme de toque, étoit surmontée par des plumes et chargée de perles et de pierreries. Les femmes portoient une robe et un corset assez juste, le tout brodé ou uni; les manches du corset ornées de perles et de pierres précieuses, étoient bouffantes et chargées de rubans; les femmes nobles couvroient le devant du corps d'un surcot, et leur manteau étoit doublé d'hermine.

— François I est auteur de la formule, *car tel est notre bon plaisir*. Avant lui le sceau tenoit lieu de signature, car la noblesse en grande partie ne savoit ni lire ni écrire. Mais dès-lors les actes publics ont dû être signés.

— Sous le règne de ce prince, il y avoit des *conseillers du roi languayeurs de pourceaux*. Leurs fonctions étoient d'examiner les langues des cochons pour vérifier s'ils n'étoient point ladres. (Voyez les registres du parlement de Paris de l'an 1544.)

— C'est sous François I, qu'a eu lieu le premier voyage autour du monde. Le portugais Ferdinand Magellan sortit d'Espagne le 20 septembre 1519, découvrit le fameux détroit qui porte son nom le 20 octobre 1520, et fut tué dans l'île de Matan, le 27 avril 1521. Le vaisseau qu'il avoit monté, rentra en Espagne le 7 septembre 1522. Ce vaisseau avoit parcouru plus de 14,460 lieues, dans les trente-sept mois qu'a duré ce voyage.

— Les tailles, sous François I, furent augmentées de plus de 9,000,000. Les guerres qu'il eut à soutenir en furent cause, ainsi que l'accroissement subit de la maison d'Autriche, qui obligea à des dépenses considérables pour la sûreté de l'état.

— C'est à l'attaque de Mézières, en 1521, que l'on employa, dit-on, pour la première fois, les mortiers et les bombes. Les mousquets parurent aussi pour la première fois dans la guerre d'Italie, en 1525; ils étoient si gros et si pesans, qu'il falloit deux hommes pour les porter; on les chargeoit de pierres rondes, et on les tiroit appuyés sur des fourchettes. L'arme à feu nommée pistolet, est inventée à Pistoye, ville d'Italie, en 1545. Le roi François II en a défendu l'usage en 1559.

— Les cavaliers à la guerre étoient entièrement couverts de fer; leur armure consistoit en dix pièces qui étoient jointes ensemble par des charnières, et clouées avec tant de justesse, qu'elles s'éloignoient ou se rapprochoient suivant les mouvemens que vouloit faire le cavalier. Ces dix pièces sont, 1.° le casque; 2.° le hausse-col; 3.° la cuirasse; 4.° les épaulières; 5.° les brassarts, 6.° le gantelet; 7.° les tassetes ou petites lames de fer mobiles qui tournant autour du corps, tomboient sur le haut des cuisses; 8°. les cuissarts; 9.° les genouillères, et 10.° les grèves.

Les chevaux étoient aussi couverts de fer, ou au moins d'un grand cuir décoré d'armoiries. Leur tête étoit coiffée d'un masque de fer, armé d'une longue pointe placée sur le front, en forme de corne.

— Les fiefs réunis à la couronne sous François I, sont :

Le comté d'Angoulême, en 1515.
Le duché de Bourbonnais, en 1523.
Le comté d'Auvergne, *id.*
Le comté de Clermont, *id.*
Le comté de Forez, *id.*
Le comté de Beaujolais, *id.*
Le comté de la Marche, *id.*
Le duché d'Alençon, en 1525.
Le comté du Perche, *id.*
Le comté d'Armagnac, *id.*
Le comté du Rouergue, *id.*
Le Dauphiné d'Auvergne, en 1531.

— Les principales batailles et les traités de paix conclus sous François I, sont :

1.° La bataille de *Marignan*, dans le Milanais, gagnée les 13 et 14 septembre 1515, sur les Suisses, par François I, qui y fit des prodiges de valeur. Ils y perdirent 15,000 hommes. Cette bataille rend le roi maître du Milanais.

2.° La bataille de *Pavie*, dans le Milanais, perdue le 24 février 1525; le roi y est fait prisonnier, après avoir reçu plusieurs blessures, l'une au visage, vers le sourcil, l'autre au bras, la troisième à la main droite. Le brave Louis II de la Trimouille, qui avoit servi avec gloire sous quatre de nos rois, y périt à l'âge de 75 ans. Bonnivet cause de tous ces malheurs par ses pernicieux conseils, eut le même sort. Le roi conduit d'abord à Pizigithone, fut transféré ensuite à Madrid, où il eut le château pour prison.

Traité de *Madrid*, du 14 janvier 1526, qui rend la liberté à François I, à des conditions très onéreuses. La célèbre Marguerite, alors duchesse d'Alençon, et depuis reine de Navarre, sœur de François I, s'étoit transportée à Madrid pour y travailler à la délivrance de son frère qu'elle aimoit tendrement; mais elle n'avoit rien pu obtenir.

Le traité *de Cambrai* en Flandres, conclu en 1529; on l'a appelé la *paix des Dames*, parce qu'elle fut conclue par Louise de Savoie, mère du Roi, et par Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint.

Bataille de *Cerizoles* dans le Piémont, gagnée en 1544 par François, comte d'Enghien, âgé de vingt-un ans, contre le marquis del Gasto. Ce prince accompli fut tué deux ans après dans un jeu malheureux. (Voyez plus haut dans la branche collatérale de Bourbon, art. VIII, François, troisième fils de Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, *pag*. 80.)

— Le comté d'Angoulême fut érigé en duché-pairie, en 1515, en faveur de Louise de Savoie, mère de François I; le ressort fut réservé au parlement de Paris.

Le comté de Dunois fut érigé en duché-pairie, en 1525. Charles IX donna depuis, par lettres-patentes de 1571, à MM. de Longueville, le rang de princes du sang, qui leur fut confirmé par Louis XIV en 1653.

La terre de Guise fut érigée en duché-pairie, en 1527, par lettres-patentes, vérifiées en 1528. On a rétabli ce duché-pairie, en 1704, en faveur du prince de Condé.

— L'ordre des *Théatins* fut établi, en 1524, par Marcel Gaëtan, avec Pierre Caraffa, qui fut ensuite le pape Paul IV.

L'ordre des *Capucins* fut institué par Mathieu Baschi, frère mineur de l'observance; c'est une réforme très exacte des frères mineurs à l'égard de la pauvreté. Cette réforme fut confirmée par Clément VIII, en 1520. C'est de leur capuce long et pointu que leur est venu le nom de capucins.

Les *Franciscains* furent réformés en 1532, par S. Bernardin de Sienne, qui établit une observance plus étroite parmi eux. Delà venoit leur distinction en observantins et en conventuels.

L'ordre des *Carmelites* fut fondé par Sainte Thérèse en 1533.

Celui des *Augustins déchaussés* parut également en 1533.

La fameuse société des *Jésuites*, fondée en 1534, par Ignace de Loyola à Monmartre près Paris, fut approuvée par Paul III, le 27 septembre 1540. Les attentats contre Henri IV, vers 1594, firent bannir les Jésuites du royaume par arrêt du parlement de Paris, qui ne fut pas exécuté par-tout. Henri IV les rappela peu après. En 1758, Joseph II, roi de Portugal, les expulsa de ses états. Louis XV les supprima en 1763; Charles III, roi d'Espagne en agit de même en 1767; le roi de Naples, le duc de Parme et le Grand-Maître de Malte imitèrent cet exemple en 1768; enfin le pape Clément XIV abolit entièrement cet ordre en 1773.

L'ordre des religieuses *Ursulines* fut fondé en 1537.

L'ordre des *Barnabites* ou clercs de Saint-Paul fut institué en 1533, sous le pape Clément VII.

— Le collége royal de France est établi à Paris en 1530, par François I.

— Le marc d'or fut porté sous le règne de François I, à 165 l. 7 s. 6 d., et le marc d'argent à 14 l. 10 s.

La monnoie frappée sous ce prince fut :

L'écu d'or à la salamandre, en 1539; on en tailloit environ 71 au marc : titre 23 karats; évalué 10 f. 58 c.

Les monnoies d'argent sont :

Le *douzain*, qui fut en usage jusqu'à Henri IV : titre 3 d. 12 g.; évalué 16 c.

Le *teston*, qui valoit encore 20 s. en 1641 : titre 7 d. 10 g.; évalué 1 f. 92 c.

— Le règne de François I peut être considéré comme l'époque où la langue française sort de la barbarie. L'ordonnance de ce prince qui proscrit le latin des actes publics, a contribué à perfectionner le français et à le répandre dans toute l'Europe Ce roi a mérité le beau titre de PÈRE DES LETTRES, non-seulement parce qu'il les a cultivées, mais parce qu'il en a recueilli les débris échappés aux ravages de la Grèce, qu'il a attiré en France le plus de savans étrangers qu'il a pu, et qu'il a partagé avec Léon X la gloire d'avoir fait fleurir les sciences et les arts en Europe. On peut juger de l'état de la langue française sous François I par ce fragment que nous tirons des poésies de ce roi.

Celle qui fut de beauté si louable
Que pour sa garde elle avoit une armée,
A autre plus qu'à vous ne fut semblable,
Ne de Paris son ami mieux aimée;
Mais il y a différence d'un point,
Car à bon droit elle a été blâmée
De trop aimer et vous ne m'aimés point.

Si ung œuvre parfait doit chacun contenter,
Il ne faut qu'un seul jour voir ma mie chanter;
Car qui la verroit moins perdroit un trop grand bien,
Et qui la verroit plus mourroit pour être sien.

— Varillas a donné *l'histoire de François I.* Paris, 1685, 2 *vol. in*-4°. ou 3 *vol. in*-12. Mdll^e^. de Lussan est *auteur d'anecdotes de la cour de François I.* Londres, (Paris) 1748, 3 *vol. in*-12. Enfin M. Gaillard a publié *l'histoire* (politique, littéraire et galante) *de François I, dernière édition.* Paris, 1768, 8 *vol. in*-12, bien préférable aux précédentes.

HENRI II. 1547 — 1559.

62.e Roi de France, 25.e de la 3.e race, 10.e de la branche de Valois; 2.e Valois-Angoulême.

HENRI II, fils de François I et de la reine Claude, né à Saint-Germain-en-Laye le 31 mars 1519;

D'abord duc d'Orléans, puis dauphin en 1536 après la mort de François son aîné, enfin duc de Bretagne par apanage en 1540;

Succède à son père le 31 mars . . 1547;

Sacré à Reims le 28 juillet 1547, par le cardinal Charles de Lorraine, archevêque de cette ville;

Marié le 27 octobre 1533 *à Catherine de Médicis*, fille unique de Laurent de Médicis duc d'Urbin et de Madeleine de la Tour d'Auvergne, dite de Boulogne, nièce de Clément VII; elle est née à Florence le 13

avril 1519, et naturalisée française au mois de mai suivant; morte au château de Blois le 5 janvier 1589. (Elle étoit, par sa mère, arrière-petite-fille de Jean comte de Vendôme).

Henri II meurt, à Paris, au palais des Tournelles, des suites d'un coup de lance que Montgomeri lui donne dans un tournoi; il expire douze jours après sa blessure, le 10 juillet . . . . 1559.

Les enfans qu'il eut de CATHERINE, *sont:*

1.° FRANÇOIS (II), qui devint roi de France et d'Ecosse.

2.° Louis de France, duc d'Orléans, né le 3 février 1548, mort deux ans après.

3.° CHARLES Maximilien (IX), d'abord duc d'Angoulême, puis duc d'Orléans, et par la suite roi de France.

4.° Edouard-Alexandre, d'abord duc d'Anjou, puis duc d'Orléans, ensuite roi de Pologne et enfin roi de France, sous le titre de HENRI III.

5.° Hercules, nommé depuis François, duc d'Alençon, puis d'Anjou, et enfin de Brabant, né le 18 mars 1554; mort sans mariage le 10 juin 1584.

6.° Elisabeth de France, née le 13 avril 1545, mariée le 20 juin 1559 à Philippe II roi d'Espagne; morte en couches le 3 octobre 1568.

7.° Claude de France, née le 12 décembre 1547; mariée le 5 février 1558 à Charles II, duc de Lorraine; morte à Nancy le 20 février 1575; (elle fut tenue sur les fonts de baptême par les ambassadeurs des Suisses.

8.° Marguerite de France, duchesse de Valentinois, née le 14 mai 1552; mariée le 18 août 1572, (six jours avant la Saint-Barthelemi,) à Henri de Bourbon, roi de Navarre, (depuis Henri IV); morte le 27 mars 1615.

9.° Victoire de France, née le 23 juin 1556, morte le 17 août suivant.

10.° Jeanne de France, sœur jumelle de Victoire, morte peu de temps après sa naissance.

Enfans naturels. Henri II a eu 1.° de madame Flamin, dame écossaise de la maison de Leviston :

11.° Henri d'Angoulême, grand prieur de France, gouverneur de Provence et amiral des mers; tué par le comte Philip. Altoviti, baron de Castelane, le 2 juin 1586. De Thou avance que ce prince eut part à la Saint-Barthelemi.

2.° *De Philippe Duc, demoiselle piémontaise, qui se fit religieuse après ses couches :*

12.° Diane d'Angoulême, légitimée, mariée 1.° le 13 février 1552, à Horace Farnèse, duc de Castro; 2.° à François, duc de Montmorenci, pair et maréchal de France, fils du connétable; morte à Paris le 11 janvier 1619, âgée de quatre-vingts ans. (Ce fut elle qui réconcilia Henri III avec le roi de Navarre (Henri IV).

3.° *De Nicole de Savigni :*

13.° Henri de Saint-Rhemy, qui a été gentilhomme ordinaire du roi Henri III.

Henri II n'eut point d'enfans de Diane de Poitiers, née le 3 septembre 1499, mariée le 29 mars 1514, à Louis de Brézé, comte de Maulevrier, grand-sénéchal de Normandie, et veuve le 23 juillet 1531, ayant de son mari deux filles, dont la première fut mariée au maréchal de Bouillon-la-Marck, et la seconde au duc d'Aumale. Louis de Brézé étoit fils de Jacques de Brézé, et de Charlotte, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel, par conséquent bâtarde de France. Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, mourut le 22 avril 1566.

— Le parlement de Bretagne est établi à Rennes en 1553.

— Henri II, en 1547, réduit à quatre le nombre des secrétaires d'Etat; ils étoient douze depuis Charles VI. Ils ont le titre de secrétaires des commandemens et finances.

— Henri II est le premier de nos rois qui ait honoré les maréchaux de France du titre de cousin.

— Les états-généraux se tinrent en 1558, afin d'obtenir un subside extraordinaire. La magistrature y entra comme un quatrième ordre, mais cette fois seulement. Les assemblées se tenoient à la salle du parlement.

— En 1555, l'évêque de Paris, autorisé par une bulle de Jules III, voulut permettre l'usage des œufs en carême; le parlement s'y opposa, et sur le réquisitoire des gens du roi, empêcha l'exécution de la bulle et du mandement.

— Il se forme plusieurs églises protestantes en France; la première est établie à Paris en 1555.

— Un édit de 1556 déclare nuls les mariages clandestins; un autre, de la même année, condamne à la peine de mort les filles ou femmes qui détruisent leur fruit.

— L'établissement des banquiers expéditionnaires en Cour de Rome, date de l'an 1550.

— La baronnie de Montmorency est érigée en duché-pairie en 1551.

Comme c'est ici l'époque de la réunion des pairies laïques anciennes, à la couronne, nous allons dire un mot de l'histoire de la pairie. On peut la diviser en cinq époques.

Dans la première, qui remonte très haut, nous voyons ces anciennes pairies qui existoient déjà sous Hugues-Capet. Elles parurent avec tout leur éclat sous le règne de Philippe-Auguste; mais depuis ce prince, elles rentrèrent successivement dans le domaine royal d'où elles étoient sorties, et cela dans l'ordre suivant : La Normandie reconquise sous Philippe-Auguste, et réunie pour ne plus changer de maître, sous Charles VII. Le comté de Toulouse, sous Saint-Louis. La Champagne, sous Philippe-le-Bel. La Guyenne confisquée par Louis-le-Jeune et réunie sous Charles VII. Quant à la Bourgogne, depuis le règne de Robert elle étoit dans la maison de France; il en est de même du comté-pairie de Flandre réuni lors de la mort de Louis III à la 2.e maison de Bourgogne par le mariage de Philippe-le-Hardi avec l'héritière de Flandre en 1369. Toutes ces anciennes pairies qui achevèrent de s'éteindre sous Charles VII, peuvent être considérées comme formant le premier âge de la pairie.

La seconde pairie ne fut pas de même nature que la première. Les rois de France, pour maintenir une dignité si éclatante, qui donnoit du lustre à la couronne, qui l'avoit quelquefois soutenue et qui n'avoit eu d'inconvénient que l'indépendance; les rois de France, dis-je, créèrent de nouvelles pairies sur le modèle des anciennes, mais avec cette différence essentielle que ce fut par lettres patentes. Ces nouvelles pairies ne furent conférées qu'aux seigneurs du sang. Jean, duc de Bretagne, fut le premier qui en fut revêtu en 1297, dans le temps qu'il existoit encore quelques pairies anciennes.

Le troisième âge de la pairie fut celui où elle fut conférée par nos rois à des princes étrangers. Le duc de Nevers eut le premier cet honneur par l'érection du

comté de Nevers en duché-pairie, qui fut faite en 1505.

Le quatrième âge de la pairie, qui a subsisté jusqu'à la révolution, est celui où nos rois érigèrent les terres des principaux seigneurs de leur Cour en duché-pairie. Le baron de Montmorenci fut le premier d'entre eux qui, comme nous l'avons dit plus haut, fut en 1551 revêtu de cette éminente dignité.

Le cinquième âge de la pairie commence avec la constitution donnée par Louis XVIII au peuple français en 1814. Cette constitution établit une chambre des pairs en même temps qu'une chambre des députés des départemens. L'article 27 porte que la nomination des pairs de France appartient au roi, que leur nombre est illimité, qu'il peut en varier les dignités, les nommer à vie ou les rendre héréditaires. L'article 30 porte que les membres de la famille royale et les princes du sang sont pairs par le droit de leur naissance, etc. Sa majesté a nommé, le 4 juin 1814, les cent cinquante-quatre membres de la chambre des pairs. Les anciens ducs et pairs, tant ecclésiastiques que laïques, et les simples ducs qui existoient lors de la formation de la chambre des pairs, en font partie.

Tels sont les cinq âges de la pairie en France. Le président Hénault nous a fourni les quatre premiers; mais il observe fort bien d'après un vieux manuscrit de la bibliothéque du roi, rapporté par le père Simplicien, que les pairs du roi *ne sont mie appelés pers pource qu'ils soyent pers à luy, mais pers sont entre eux ensemble.*

— En 1560, Jean Nicot, ambassadeur français en Portugal, rapporta de ce pays le premier tabac que l'on vit en France. Les Espagnols le découvrirent à Tabago, en 1520. Cette poudre s'appela d'abord *nicotiane*, ensuite *herbe à la reine*, parce que Nicot la présenta à Catherine de Médicis. On l'appela encore *herbe du grand prieur*, parce que le grand prieur de France en usoit beaucoup. Cette plante prit aussi le nom des cardinaux de Sainte-Croix et de Tournebon qui en firent l'éloge. Mais enfin on convint de lui laisser le nom de *tabac* qui vient de Tabago d'où on l'a d'abord

tiré. En 1629 il commença à être d'un usage assez commun. Louis XIV le frappa d'un impôt de 30 sous par livre en 1649.

— Les fiefs réunis à la couronne sous Henri II, sont :

Le duché de Bretagne, en 1547.
Les trois évêchés, Metz, Toul et Verdun, en 1555.
Le comté de Calais, en 1558.
Le comté d'Oye, *idem*.

— Les principaux sièges, batailles et traités qui ont eu lieu sous Henri II, sont :

Le siège de *Metz*, défendu par François, duc de Guise, et par toute la haute noblesse de France contre Charles-Quint, en 1553.

La bataille de *Renti* en Artois, gagnée en 1554 par Henri II, contre Charles-Quint, qu'il chercha vainement à combattre corps à corps.

La bataille de *Saint-Quentin* en Picardie, gagnée en 1557 par Emmanuel Philibert, duc de Savoie, sur le connétable de Montmorency qui y est fait prisonnier, ainsi que le comte de Montpensier et le maréchal de Saint-André ; le comte de Soissons y fut tué.

Le traité de *Cateau-Cambresis* en Flandre, signé le 2 avril 1559 avec l'Angleterre, et le lendemain avec l'Espagne. La paix est conclue par le connétable de Montmorency contre l'avis des Guise qui auroient voulu poursuivre les avantages qu'on avoit sur les Espagnols. Calais, Metz, Toul et Verdun nous restent.

— L'université de Reims est fondée en 1548 par Charles, cardinal de Lorraine.

— L'ordre des *Frères de Saint-Jean-de-Dieu* est établi en 1554.

— Nicolas Briot, tailleur général des monnoies, invente le balancier pour frapper les espèces. Cette découverte ne prend pas en France ; elle est adoptée en Angleterre. Ce n'est qu'au commencement du règne de Louis XIV, que les Français en font usage.

Un édit de Henri II, du 8 août 1548, porte que l'effigie du roi sera désormais empreinte sur les monnoies, au lieu de la croix trop facile à contrefaire. On

établit aussi l'usage de mettre sur chaque pièce l'année de sa fabrication et le rang que le roi, dont elle porte l'image, tient parmi ceux de son nom. Le millésime étoit cependant déjà marqué sur quelques monnoies précédentes.

Henri II érigea, par édit de janvier 1551, la chambre des monnoies en Cour souveraine. Cette chambre existoit depuis le règne du roi Jean. La première fois qu'il en est fait mention, c'est dans des lettres clauses, écrites le 8 août 1358 par Charles, dauphin, régent de France pendant la captivité du roi Jean son père. Auparavant, il y avoit des généraux maîtres des monnoies : le nombre n'en étoit pas déterminé ; il le fut à huit et un *clerc* pour *tout l'office des monnoies*, par ordonnance du même Charles, en 1359. La chambre des monnoies fut transférée à Bourges par mandement de Charles VI, du 1.er avril 1418 ; et cela à raison des troubles et des divisions qu'occasionnèrent les Anglais ; elle fut rétablie à Paris en 1437 par Charles VII qui créa un procureur du roi pour cette chambre en 1436, et un greffier en 1448. Charles VIII établit en 1491 un receveur-général des monnoies et un huissier-portier de l'hôtel de la monnoie de Paris. François I, en 1522, créa un président et deux conseillers de robe longue. Enfin Henri II établit en 1551, pour la Cour souveraine des monnoies, un président, trois généraux en robe longue, ce qui fait, avec les officiers précédemment nommés, treize juges. Le nombre en a beaucoup été augmenté sous les rois suivans : au commencement du 18.e siècle, la Cour des monnoies étoit composée d'un premier président, de huit présidens, de trente-cinq conseillers, d'un procureur-général, de deux avocats-généraux, d'un greffier en chef, de deux substituts et de dix-sept huissiers.

Le marc d'or valoit, sous Henri II, 172 liv., et le marc d'argent 15 liv.

Ce prince a fait frapper des *Henri* ou *doubles écus*, au titre de 23 karats 4 tr. évalués 20 fr. 85 cent.

Il y avoit aussi des *quarts-d'écus*, valant un *demi-Henri*, et des écus d'or, au même titre, valant 35 f. 67 c., mais que l'on ne connoît que par les quarts d'écus.

Henri ordonna aussi en 1553, qu'il seroit fabriqué

au moulin, nouvelle découverte, des *testons* en argent, à la taille de 25 au marc, au titre de 11 den. 6 gr. équivalant à-peu-près à 1 f. 10 c.

— Nous trouvons la langue française entièrement formée sous le règne de Henri II. Pour le prouver, je prends au hasard deux fragmens de poésies tirés de deux poëtes obscurs qui ont travaillé sous ce règne; le premier est Acace d'Albiac dit Duplessis; il a mis en cantiques les proverbes de Salomon, et l'ecclésiaste, imprimés à Lausanne en 1556, *in*-8.°

Mieux vault le bon renom que l'onguent prétieux;
Mieux le jour de la mort à l'homme vertueux
Que le jour du festin de sa nativité.
Mieux vault aussi aller en la maison de deuil
Qu'en celle de banquets, car l'homme y voit à l'œil
Sa fin, et est souvent d'icelle admonnesté.

ECCLÉSIASTE, *chap.* VII.

Le second poëte est Albert Babinot, auteur de la *Christiade*, avec odes et cantiques. *Poitiers*, 1560, *in*-8.° Voici un fragment d'un de ses sonnets :

Qui veult de Dieu tous les secrets comprendre,
Ses saincts conseils, sa haute majesté,
Ses jugemens, l'excès de sa bonté,
Quand il a fait ça bas son fils descendre,
Qu'il vienne icy en un crible entreprendre
Tarir la mer, conter l'infinité
Des flots enflés par le vent irrité,
Ou mesurer la phrygienne cendre, etc.

— Claude-François Lambert a publié l'*Histoire du règne de Henri II*. Paris, 1755, 2 *vol. in*-12. Varillas avoit écrit précédemment l'*Histoire de Henri II*. Paris, 1692, 2 *vol. in*-4.° ou 3 *vol. in*-12, et *la Haye*, 1693, 3 *vol. in*-12; à cette histoire est jointe celle de *François II*. On doit encore à mademoiselle de Lussan des *Annales de la Cour de Henri II*. Paris, 1749, 2 *vol. in*-12.

FRANÇOIS II. 1559—1560.

63.e Roi de France, 26.e de la 3.e race, 11.e de la branche de Valois; 3.e Valois-Angoulême.

FRANÇOIS II, fils aîné de Henri II et de Catherine de Médicis, né au château de

Fontainebleau le 20 janvier . . . . 1544 ;

Roi d'Ecosse, par son mariage avec Marie Stuart en 1558 ;

Roi de France le 10 juillet . . . . . 1559.

Sacré à Reims, le 18 septembre de la même année 1559, par le cardinal de Lorraine ;

Marié le 24 avril 1558 à MARIE STUART, née le 15 novembre 1542, reine d'Ecosse, fille de Jacques V, roi d'Ecosse, et de Marie de Lorraine, sœur des Guise, et veuve de Louis, duc de Longueville. (Après la mort de François II, elle quitta la France malgré elle, repassa en Ecosse où elle épousa Henri Stuart son cousin, dont elle eut Jacques I.er, roi d'Angleterre. Enfin elle se maria en troisièmes noces à Jacques Herburn, comte de Bothuel, calviniste, qui fut soupçonné de la mort du roi Henri. Ses sujets la poursuivirent ; elle se réfugia en Angleterre auprès de la reine Elisabeth, qui la fit arrêter, la tint dix-huit ans en prison et lui fit trancher la tête le 18 février 1587.)

François II meurt sans postérité le 5 décembre . . . . 1560.

— C'est sous ce règne, quoique très court, (dix-sept mois), que se préparèrent tous les maux qui désolèrent la France sous les trois règnes suivans : la foiblesse du roi, l'ambition des Guise abusant de l'autorité que le roi leur avoit confiée, et s'étayant du prétexte de la religion, l'opposition du roi de Navarre et du prince de Condé, l'ambition des grands désirant profiter des troubles, tels sont les causes des événemens terribles dont on a eu à gémir par la suite.

— François II rend plusieurs édits en 1559 : l'un pour défendre de porter des armes à feu ; l'autre pour révoquer toutes les aliénations du domaine ; un troi-

sième pour ordonner aux juges, lorsqu'il y aura une place vacante dans les tribunaux, de présenter trois sujets, parmi lesquels le roi en choisira un pour la remplir.

— Antoine Minard, président au parlement, très zélé pour la religion catholique, est assassiné d'un coup de pistolet au milieu de Paris, revenant du palais sur sa mule, le 12 décembre 1559 entre cinq et six heures du soir.

— Cet assassinat fait avancer le supplice d'Anne du Bourg, conseiller au parlement et diacre, accusé de calvinisme; il est condamné à être dégradé, pendu et brûlé; ce qui fut exécuté le 23 décembre 1559. Cette exécution donna lieu à la conjuration d'Amboise qui éclata au mois de mars 1560. On prétend que le prince de Condé étoit le chef secret de cette entreprise dont le prétexte étoit la religion. Il s'agissoit d'enlever le roi, et de rendre l'autorité royale plus indépendante. Les Guise furent avertis. La Cour qui étoit à Blois se retira à Amboise, le duc de Guise fut déclaré lieutenant-général du royaume, et la plupart des conjurés, arrêtés et punis de mort.

— C'est sous le règne de François II, que l'ordre de Saint-Michel a commencé à être avili; les Guise engagèrent ce prince à ajouter dix-huit chevaliers aux trente-six qui étoient de fondation. « Les marques d'honneur, dit M. de Sainte-Palaye, sont la monnoie de l'Etat, il est aussi dangereux de la hausser à l'excès que de la baisser. » M. Henault ajoute à cette pensée la réflexion suivante : « Les honneurs et les récompenses ne deviennent jamais plus communs que quand le mérite est plus rare. »

— L'université de Tournon est fondée en 1560 par le cardinal de ce nom.

— On n'a frappé en France aucune monnoie sous le nom de François II; mais il y a eu en Ecosse des *testons* fabriqués au nom de ce prince et de Marie son épouse.

— Ce règne a été si court que la langue française n'a pu y éprouver aucun changement.

— La même raison a sans doute empêché d'écrire l'histoire particulière de François II ; il n'y a que Varillas qui en a publié une à la suite de celle de Henri II, dont nous avons parlé dans le règne précédent.

CHARLES IX. 1560—1574.

64.e roi de France, 27.e de la 3.e race, 12.e de la branche de Valois; 4.e Valois-Angoulême.

CHARLES IX, second fils de Henri II et de Catherine de Médicis, frère de François II son prédécesseur ; né à Saint-Germain-en-Laye le 27 juin . . . . 1550 ;

Monte sur le trône le 5 décembre . 1560 ;

Sacré à Reims, par le cardinal Charles de Lorraine, le 5 mai 1561 ;

Marié le 26 novembre 1570 à Élisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II, et de Marie d'Autriche, fille de Charles-Quint ; (Philippe II, roi d'Espagne, après la mort d'Anne d'Autriche sa femme, sœur d'Elisabeth, fit proposer, par un Jésuite très savant, à celle-ci devenue veuve de Charles IX, de l'épouser ; elle n'y voulut jamais consentir malgré les instances de l'empereur et de l'impératrice sœur de Philippe II, chez lesquels elle s'étoit retirée). Elle mourut à Vienne en Autriche le 2 janvier 1592, âgée de trente-sept ans, avec la réputation d'une princesse accomplie.

Charles IX meurt à Vincennes le 30 mai . . . . 1574.

Il eut de la REINE ELISABETH,

1.° Marie Elisabeth de France, née le 27 octobre 1572, morte le 2 avril 1578.

ENFANS NATURELS. Il eut de Marie Touchet :

2.° Un fils mort en bas âge.

3.° Charles de Valois, qui fut d'abord chevalier de Malte et grand-prieur de France, puis comte d'Auvergne et de Lauraguais en juin 1589, et créé duc d'Angoulême en janvier 1620; marié 1.° en mai 1591, à Charlotte, fille aînée de Henri I, duc de Montmorency connétable de France; morte en août 1636, après lui avoir donné trois fils, savoir : Henri, mort en démence en 1668; Louis, mort sans postérité en 1653, et François, mort en 1622. Marié 2.° en février 1644 à Françoise de Narbonne, fille de Charles, baron de Mareuil, morte sans enfans en 1713. Charles de Valois meurt le 24 septembre 1650. Marie Touchet, mère de Charles, étoit fille d'un lieutenant particulier au présidial d'Orléans; elle épousa par la suite François de Balzac, seigneur d'Entragues, dont elle eut Henriette de Balzac l'une des maîtresses de Henri IV. Elle mourut le 28 mars 1638, âgée de quatre-vingt-neuf ans. Henriette de Balzac, marquise de Verneuil, née en 1579, mourut le 9 février 1633.

— SEPTIÈME MINORITÉ. Charles IX monte sur le trône, âgé de dix ans. L'administration du royaume, et non la régence, est confiée à Catherine de Médicis mère du roi. Antoine de Bourbon, roi de Navarre,

(père de Henri IV), est déclaré lieutenant-général du royaume.

Charles IX se fait proclamer majeur à treize ans et un jour, au parlement de Rouen en 1563. C'est le premier roi dont la majorité ait été déclarée dans un parlement.

— Le 13 décembre 1560, on tient les états généraux à Orléans, puis on les transfère à Pontoise; ils avoient été convoqués sous le dernier règne; les députés représentent que leurs pouvoirs sont expirés à la mort du roi; on arrête qu'ils doivent continuer leurs opérations, vu que par la loi du royaume *le mort saisit le vif*, que l'autorité royale ne meurt point en France et qu'elle passe sans interruption, du roi défunt à son légitime successeur.

— Les principales ordonnances rendues par Charles IX, sont: 1.° celle qui eut lieu aux états d'Orléans en 1560; 2.° celle de Roussillon qui est une suite de la précédente, publiée en 1563; 3.° celle de Moulins, pour la réformation de la justice, en 1566.

— Le 9 septembre 1561 on fait l'ouverture du fameux colloque de Poissy, en présence du roi, de la reine, des princes du sang, de six cardinaux, de quatre évêques, etc. Théodore de Bèze, élève de Calvin, y parle pour les calvinistes, et le cardinal de Lorraine, pour les catholiques; ils disent de fort belles choses, se font de grands complimens et ne décident rien. Le 16 septembre, il y eut une seconde séance qui fut suivie de deux conférences particulières entre cinq docteurs catholiques et cinq ministres calvinistes. Dans la disposition où étoient les esprits, il ne pouvoit y avoir et il n'y eut aucune conciliation.

— Charles IX, en janvier 1563 (1564), rend un édit, dont le 39.e article ordonne de dater les actes publics et particuliers, en commençant l'année au 1.er janvier. Ce qui fut confirmé par une déclaration du 4 août suivant, donnée par le roi à Roussillon en Dauphiné. Avant cet édit, l'année commençoit à Pâques, c'est-à-dire, environ trois mois après nous; de sorte qu'elle étoit tantôt plus longue, tantôt plus courte,

parce que pâques est une fête mobile qui se célèbre le dimanche dans la pleine lune qui suit l'équinoxe. Il arrivoit même quelquefois qu'on avoit deux mois d'avril presque complets dans la même année; par exemple, l'année 1347 a commencé le 1.er avril jour de pâques et a fini à pâques suivant, qui tomboit le 20 avril, ce qui a fait deux mois d'avril moins dix jours dans la même année. L'usage de commencer l'année à pâques ou à quelques fêtes considérables entre noël et l'annonciation, inclusivement (du 25 décembre au 25 mars), duroit depuis à-peu-près le 6.e siècle. Antérieurement, c'est-à-dire, dans les premiers siècles de l'ère vulgaire, l'année commençoit au 1.er janvier, comme chez les Romains. L'édit de Charles IX qui la fait commencer de même, ne fut pas exécuté à l'instant. Ce ne fut qu'en 1567 que le parlement adopta cette loi, de sorte que l'an 1566 n'eut que huit mois et dix-sept jours (depuis le 14 avril jusqu'au 31 décembre). L'église de Beauvais ne l'adopta qu'en 1580; la Franche-Comté et les Pays-Bas, en 1573, etc., etc.

Nota. Quand, dans le cours de notre ouvrage, jusqu'à ce moment, on trouve des doubles dates, comme en tête de cet article (1563—1564), cela signifie que la première date appartient au style ancien qui commence l'année à pâques, et que la seconde date appartient au style nouveau, qui la fait commencer au 1.er janvier.

— Le régiment des gardes françaises est institué par Charles IX en 1563, sous le nom de dix enseignes de la garde du roi.

— Charles IX est le premier de nos rois qui ait autorisé les secrétaires d'Etat à signer pour lui en certaines occasions.

— Le palais des Tuileries est bâti en 1564 sur les dessins de Philibert de Lorme, par les ordres de Catherine de Médicis. Henri IV le termina en 1603; Louis XIII et Louis XIV l'ont étendu, exhaussé et décoré. Le jardin des Tuileries a été fait sur les dessins du célèbre Lenostre.

— L'intérêt de l'argent fut porté sous le règne de Charles IX, à 20 pour cent; du moins c'est à ce denier que le roi faisoit ses emprunts.

— Le 24 août 1572, jour de Saint-Barthelemi, le trop fameux massacre des protestans commence à deux heures du matin par l'assassinat de l'amiral de Coligny. On égorge dans tous les quartiers de Paris. Pendant deux jours que dura le carnage, on compte plus de deux mille victimes, parmi lesquelles il y eut vingt seigneurs de marque et environ six cents gentils-hommes. Les enfans au berceau ne furent pas épargnés. Plusieurs catholiques furent enveloppés dans ce déluge de sang. Des courriers furent expédiés à tous les gouverneurs des provinces pour faire exterminer tous les huguenots. Plusieurs obéirent, mais d'autres plus sages répondirent qu'ils ne pouvoient croire que le roi commandât un tel massacre. On connoît la belle lettre que le vicomte d'Orthe écrivit de Bayonne au roi : *Sire, dans cette ville, je n'ai trouvé que de bons citoyens et fermes soldats, mais pas un bourreau.* Il ne périt qu'un seul homme en Bourgogne, par les précautions que prit le comte de Chabot; le comte de Gordes sauva la Provence; MM. de Saint-Herem, l'Auvergne; Tanneguile-Veneur, la Haute-Normandie; Jacques de Matignon, les villes de Saint-Lô et d'Alençon. A Paris, la nourrice du roi et Ambroise Paré furent les seuls épargnés. Le roi de Navarre (Henri IV), marié depuis six jours, et le prince de Condé firent abjuration pour sauver leur vie; mais cette abjuration n'étoit pas sincère.

— Le duché d'Uzès, en Languedoc, est créé en 1565 et érigé en pairie en 1572, en faveur d'Antoine de Crussol, vicomte d'Uzès, avec extension à ses deux frères. Antoine de Crussol meurt sans postérité le 15 août 1573.

— Les batailles données sous Charles IX, sont :

Celle de *Dreux*, dans l'île de France, gagnée en 1562 par les catholiques sur les huguenots. Le maréchal Saint-André fut tué, et les deux généraux, prisonniers. Anne de Montmorency commandoit les catholiques, et le prince de Condé, les calvinistes.

La bataille de *Saint-Denis*, gagnée le 10 novembre 1567 par les catholiques; le connétable de Montmorency y fut blessé à mort.

Bataille de *Jarnac*, en Saintonge, gagnée le 13 mars 1569 par le duc d'Anjou sur le prince de Condé (Louis I), qui y fut tué, à l'âge de trente-neuf ans, de la manière la plus barbare, et de sang-froid par Montesquiou.

Bataille de *la-Roche-la-Belle*, dans le Limousin, le 25 juin 1569. Le duc d'Anjou y est battu par l'amiral de Coligny, par le prince d'Orange et le prince de Béarn (depuis Henri IV), âgé de seize ans, qui y fit ses premières armes.

Bataille de *Moncontour*, en Poitou, gagnée le 3 octobre 1569 par le duc d'Anjou sur l'amiral de Coligny.

(En 1571, eut lieu la fameuse bataille de Lépante, gagnée contre les Turcs par Dom Jean d'Autriche, bâtard de Charles-Quint).

— La congrégation des *Prêtres de l'Oratoire* fut instituée à Rome, en 1570, par Saint Philippe de Nery et confirmée par Grégoire XIII.

Les Religieux de la *Charité*, fondés par Saint Jean de Dieu, sous la règle de Saint Augustin, furent confirmés en 1571 par Pie V.

— L'université de Douai est établie en 1563 par Philippe II, roi d'Espagne.

L'université de Besançon est fondée en 1564 par Ferdinand, empereur d'Allemagne.

L'université de Pontamousson l'est en 1573, puis transférée à Nanci en 1769.

— Le collége de Clermont (appelé ensuite le collége de Louis-le-Grand), est bâti à Paris, en 1563, par les Jésuites, aux frais d'un évêque de Clermont. Mais ce n'est qu'en 1618 que les Jésuites l'ouvrent et commencent à y enseigner.

Le collége des Grassins est fondé à Paris, en 1569, par Pierre Grassin, conseiller au parlement de Paris.

— Le marc d'or est sur la fin du règne de Charles IX, à 200 liv., et le marc d'argent à 17 liv.

Charles IX a fait frapper des *écus d'or*, des *testons*, des *sols-parisis*, des *sols-tournois*, des *liards*, des

doubles et des *deniers*, dont la valeur est à peu de chose près la même que sous les règnes précédens.

Il y a ici une observation essentielle à faire sur les monnoies frappées sous le règne de ce prince; c'est qu'au commencement de ce règne, on se servit encore des coins de Henri II, et par conséquent on trouve des espèces d'or et d'argent frappées en 1561 au nom et à l'effigie de ce roi, mort en 1558. Cela pourroit embarrasser les chronologistes dans la suite des temps.

— La langue française s'améliore sous le règne de Charles IX. Ce prince a lui-même cultivé la poésie, il a aussi fait un livre intitulé, *la Chasse royale*. Paris, 1625, *in*-8.° Voici des vers de sa façon, adressés à Ronsard :

Ronsard, je connois bien que si tu ne me vois,
Tu oublies soudain de ton grand roi la vois :
Mais pour t'en souvenir pense que je n'oublie
Continuer tousiours d'apprendre en poésie.
Et pour ce j'ai voulu t'envoyer cet escrit,
Pour enthousiaser ton phantastique esprit.
Donc ne t'amuses plus à faire ton mesnage,
Maintenant n'est plus temps de faire jardinage.
Il faut suivre ton roy, qui t'aime par sus tous,
Pour les vers qui de toy coulent braves et doux;
Et croy, si tu ne viens me trouver à Amboise,
Qu'entre nous adviendra une bien grande noise.

Ajoutons à ces vers l'impromptu suivant qui est du même prince :

François premier prédit ce point,
Que ceux de la maison de Guise
Mettroient ses enfans en pourpoint
Et son pauvre peuple en chemise.

—Varillas a écrit l'*histoire de Charles IX*; Paris, 1683, 2 vol. in-4°. Cette même histoire a paru à *Cologne*, 2 vol. in-12, et on y a restitué les passages retranchés dans l'édition précédente. Enfin, il en a paru une nouvelle édition (Paris, 1686, 2 vol. in-4°.), qui a été corrigée sur les remarques de Charles d'Hozier, en plus de quatre cents endroits.

HENRI III. 1574—1589.

65.e Roi de France, 28.e de la 3.e race, et 12.e de la branche de Valois; 5.e Valois-Angoulême.

HENRI III, troisième fils de Henri II et de Catherine de Médicis, frère de Charles IX, né le 19 septembre . . . . 1551.

Elu roi de Pologne le 9 mai 1573, couronné en cette qualité le 15 février 1574.

Succède à son frère Charles IX, le 30 mai . . . . 1574.

S'évade, lui quatorzième, de la Pologne, le 18 juin de la même année 1574, et revient en France le 5 septembre suivant.

Sacré à Reims le 15 février 1575 par le cardinal de Guise, évêque de Metz, parce que Louis de Lorraine nommé à l'archevêché de Reims n'étoit point encore prêtre.

Marié le 16 février 1575 à Louise de Lorraine, fille de Nicolas, comte de Vaudremont, frère puîné du duc de Lorraine; morte le 29 janvier 1601. (Le fameux comte d'Egmont, décapité en 1568, étoit frère de la mère de cette reine.)

Henri III est assassiné par Jacques Clément le 31 juillet, et meurt le 1.er août 1589.

Il n'a laissé aucune postérité.

— La reine mère, Catherine de Médicis, exerce la régence sans en prendre le titre, depuis la mort de Charles IX jusqu'à l'arrivée de Henri III qui étoit en Pologne, c'est-à-dire depuis le 30 mai jusqu'au 5 septembre 1574.

— L'ordonnance de Blois (rendue à Paris) paroît en 1579; elle est principalement relative aux vœux de

religion, au crime de rapt, à la noblesse qui ne peut s'obtenir par l'acquisition d'un fief noble, etc., etc.

—La ligue prend son origine dans l'édit de pacification donné par Henri III aux protestans le 14 mai 1576, par lequel il leur accorde le libre exercice de leur religion. Les zélés catholiques en sont révoltés. On tient les états à Blois, et l'édit de pacification est révoqué. Une confédération a lieu entre les catholiques; les chefs de parti la nomment sainte union, et les peuples l'appellent sainte ligue. Le roi pour empêcher le duc de Guise d'être chef de la ligue, se le rend lui-même, la signe, la fait signer au duc d'Anjou son frère, et à tous les grands du royaume. La mort du duc d'Anjou, frère de Charles IX, arrivée en 1584, rend le roi de Navarre le plus proche héritier de la couronne : alors le duc de Guise fait éclater la ligue en exprimant ses craintes d'avoir pour roi un prince huguenot; il se fait donc déclarer chef de la sainte union. Le cardinal de Bourbon publie un manifeste le 31 mars 1585, y prend le titre de premier prince du sang, et recommande aux Français de maintenir la couronne dans la branche catholique. Cette déclaration est appuyée des noms de presque tous les princes de l'Europe, le pape à leur tête; les ducs de Lorraine et de Guise y sont qualifiés de lieutenans généraux de la ligue : il y est question d'un traité conclu avec l'Espagne, traité le plus dangereux pour la France. Le roi, au lieu d'opposer la force à cette insulte, fait sa propre apologie, établit des confrairies, et se donne en spectacle dans des processions peu décentes. Les ligueurs prennent les armes et s'emparent de plusieurs villes. Le duc de Guise établit en 1585 le conseil des seize, espèce de ligue particulière, composée d'hommes qui lui sont vendus, et ennemis de la royauté; ils se distribuent dans les seize quartiers de la ville, et prennent l'administration des affaires. En 1586, le duc de Guise fait la guerre au roi. En 1587, Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt de l'île-de-France, révèle au roi la faction des seize et l'entreprise qu'ils avoient formée de lui ôter la couronne : rien ne peut tirer ce prince de son assoupissement. Le duc d'Eper-

non, ayant été insulté, s'assure de la bastille et de l'arsenal dont les seize vouloient s'emparer. En 1588, le roi, poussé à bout par la faction, laisse échapper des menaces qui font peur aux seize; ils pressent le duc de Guise de venir à Paris; le roi le lui défend; il y entre toujours, et n'a pas de peine à séduire le peuple. On se barricade à Paris, on force les troupes du roi; le duc de Guise appaise le tumulte; la reine mère le presse de sortir de la capitale, il n'en veut rien faire. Le roi quitte Paris, et le duc de Guise en reste maître; il s'empare de la bastille et de l'arsenal qu'il confie à un procureur du parlement, nommé Bussi-Leclerc, l'un des seize. Le roi convoque les états à Blois; le duc de Guise s'y rend et y est assassiné le 23 décembre 1588, et son frère le cardinal de Guise, le lendemain. Le duc de Mayenne est fait chef de la ligue en 1589, et le parlement de Paris mis à la bastille par Bussi-Leclerc. Dans cet intervalle arrive l'assassinat de Henri III, à Saint-Cloud, par Jacques Clément. Mayenne fait proclamer roi à Paris le vieux cardinal de Bourbon (l'oncle de Henri IV), sous le nom de Charles X, et traverse Henri de tout son pouvoir : enfin celui-ci, par son abjuration faite en 1593, porte le dernier coup à la ligue, malgré la résistance de Rome qui ne l'absout qu'en 1595.

— Le luxe et la passion du jeu sont portés à l'excès sous le règne de Henri III. On employa dans la fabrication des étoffes tant de matières d'or et d'argent, que les hôtels des monnoies en manquèrent.

—L'an 1578, le 31 mai, le roi posa la première pierre du Pont-Neuf, qui fut entrepris sur les dessins de Jacques Androuet du Cerceau, et terminé en 1604.

— C'est en octobre 1582 qu'eut lieu la réforme du calendrier Julien ou de Jules-César, ordonnée par une bulle de Grégoire XIII, du 24 février 1581. Cette réforme, dont le but étoit de rétablir l'harmonie entre l'année civile et le cours du soleil, s'exécuta en supprimant dix jours dans le mois d'octobre 1582, de sorte que le lendemain de la St. François, le 5 octobre, fut compté pour le 15; par conséquent cette année n'eut que

trois cent cinquante-cinq jours. On arrêta que l'année suivante (1583) commenceroit au 1.er janvier, et que chaque quatrième année, à compter de 1584, seroit bissextile comme par le passé, c'est-à-dire, auroit un jour de plus ajouté au mois de février, pour absorber la fraction de cinq heures quarante-huit minutes quarante-trois secondes et trente tierces qui excèdent les trois cent soixante-cinq jours de chaque année. Mais, pour empêcher qu'à l'avenir l'erreur julienne ne se renouvellât, on résolut de retrancher ce qu'il y avoit de trop dans l'année de Jules-César (les onze minutes quatorze secondes trente tierces), c'est-à-dire un jour tous les cent vingt-neuf ans, et conséquemment trois jours sur quatre cents ans. Il fut donc ordonné que trois années séculaires qui, d'après le calendrier Julien, devoient être bissextiles, seroient communes, et que dans la quatrième année séculaire seulement, on intercaleroit un jour : ainsi les années 1700 et 1800 qui devoient être bissextiles ou de trois cent soixante-six jours, n'ont été que de trois cent soixante-cinq ; il en sera de même de 1900 : mais l'an 2000 sera bissextile, comme il doit l'être d'après le calendrier Julien.

La réforme du calendrier Julien s'appelle nouveau style ou calendrier grégorien ; tous les peuples ne l'ont pas adoptée en même temps. Voici l'ordre chronologique dans lequel elle s'est répandue en Europe :

Les Italiens, les Espagnols et les Portugais l'adoptèrent comme à Rome, c'est-à-dire en 1582, du 5 au 15 octobre ;

Les Français en 1582, du 10 au 20 décembre ;

Les Brabançons en 1582, du 15 au 25 décembre ;

Le Danemarck en 1582, puis en 1699 avec les corrections d'Erhard Weigel, professeur de mathématiques à Iéna ;

Les états catholiques d'Allemagne, en 1582, 1583 et 1584 ;

Les cantons Suisses, catholiques seulement, en 1583 et 1584 ;

Les Polonais en 1586 ;

Les Strasbourgeois en février 1682 ;

Les Hollandais et les cantons Suisses protestans, en février 1700 ;

Les Anglais au mois d'août 1752 ;

Les Suédois au mois de février 1753 ;

Les Russes sont le seul peuple qui ait conservé l'ancien style ; et comme leur année 1800 a été bissextile, tandis que dans le reste de l'Europe elle n'a été que commune, ils sont maintenant en retard de douze jours sur les autres peuples ; aussi sont-ils obligés d'avoir deux dates dans leurs relations avec les étrangers, celle du calendrier Julien pour eux, et celle du grégorien pour ceux avec lesquels ils sont en relation. (Avant 1700, leur année commençoit au mois de septembre ; Pierre-le-Grand ordonna que désormais elle commenceroit au 1.er janvier.)

— Henri III crée, le 31 janvier 1586, la charge de grand-maître des cérémonies annexée jusqu'alors à celle de grand-maître de l'hôtel.

— L'origine du système des entreprises pour les vivres des armées remonte à 1574, époque à laquelle le premier traité des vivres aux troupes fut passé avec Amory de Niort au camp de Lusignan.

—Le deuxième voyage autour du monde est exécuté par l'Anglais Drack, qui sort de Plymouth le 15 septembre 1577 et y rentre le 3 novembre 1580.

—Le troisième voyage autour du monde est exécuté par Thomas Cavendish, qui sort de Plymouth le 21 juillet 1586, et y rentre le 9 septembre 1588.

—La première compagnie d'arquebusiers dont il soit fait mention dans l'histoire est celle qui existoit à Reims, lorsque Henri III y fit son entrée le 11 février 1575.

— C'est en 1583 que Henri III institua la confrérie des pénitens dans laquelle il s'enrôla le premier, et qui devint un objet de ridicule, parce qu'on savoit que la vraie dévotion n'en étoit pas le mobile, sur-tout de la part des courtisans.

—C'est également sous Henri III que l'on introduisit à la cour des fauteuils pour la personne du roi, et des plians pour sa suite.

— Aux chapeaux dont l'usage, inventé sous Char-

les VI, avoit été renouvelé sous François I, Henri III préféra la toque italienne qui donnoit à sa figure un air plus efféminé; il la portoit de velours ornée de pierreries et penchée sur une oreille. Les éventails parurent pour la première fois sous son règne.

— Henri III fonde l'ordre de chevalerie du *Saint-Esprit*, le 31 décembre 1578, en mémoire de ce qu'il avoit été élu roi de Pologne et étoit parvenu à la couronne de France le jour de la Pentecôte, et sans doute dans le dessin de retirer du parti calviniste, par l'espérance de cet honneur, les grands du royaume qui y étoient engagés, et par là même s'opposer aux progrès de la ligue. Le nombre des chevaliers fut limité à cent, y compris huit ecclésiastiques, dont quatre cardinaux et quatre archevêques ou évêques. A la première promotion qui se fit avec beaucoup d'appareil aux Grands-Augustins de Paris, le 1.er janvier 1579, le nombre des chevaliers ecclésiastiques fut rempli; mais on ne reçut que vingt-sept chevaliers laïques, afin de laisser une espérance plus prochaine à ceux que l'on vouloit attirer par cette distinction. Il y eut encore une promotion en 1584. Louis XIV maintint cet ordre en 1664; avant d'y être admis, il falloit avoir reçu celui de St. Michel : voilà pourquoi les armes des chevaliers du Saint-Esprit étoient entourées d'un double collier. On appeloit ces chevaliers, cordons bleus, parce que la croix du Saint-Esprit pend à un ruban de cette couleur. De Saint-Foix a publié en 1767 l'histoire de cet ordre.

— Le comté d'Evreux fut réuni à la couronne en 1583.

— Le marquisat d'Elbœuf en Normandie est érigé en duché-pairie au mois de novembre 1581, en faveur de Charles de Lorraine, marquis d'Elbœuf, premier du nom (fils d'un frère cadet de François de Lorraine, duc de Guise). Charles meurt en 1605.

Le comté de Joyeuse et la baronnie d'Epernon sont érigés en duchés-pairies en 1581.

La seigneurie de Piney, qui étoit duché depuis septembre 1576, est érigée en pairie au mois d'octobre 1581, en faveur de François de Luxembourg-Limbourg,

comte de Roucy, etc., avec extension à ses descendans mâles et femelles. Il meurt le 30 septembre 1613. François-Henri de Montmorenci, comte de Bouteville, maréchal de France, est reçu duc et pair du duché de Luxembourg le 22 mai 1662.

Le comté de Montbason est érigé en duché-pairie au mois de mai 1588, en faveur de Louis de Rohan, comte de Montbason, avec extension à ses frères. Il meurt sans postérité le 1.er novembre 1589.

— Les principales batailles qui ont eu lieu sous Henri III sont :

Celle de *Coutras* en Guyenne, gagnée en 1587 par le roi de Navarre (depuis Henri IV) sur le duc de Joyeuse. (Lorsque le duc de Joyeuse se maria, Henri III dépensa douze cent mille écus à ses noces, et en outre quatre cent mille autres qu'il promit de lui payer. Les revenus de l'état passoient en dépenses aussi frivoles : aussi les tailles étoient de trente-deux millions sous ce règne, tandis qu'elles étoient d'environ treize millions sous le règne précédent).

La bataille de *Vimori* en Gâtinois, donnée en 1588 : le duc de Guise y bat les Allemands venus au secours des protestans.

—L'ordre des *Feuillans*, religieux vivant sous l'étroite observance de la règle de Saint Bernard, furent ainsi appelés d'une réforme de cet ordre, commencée en 1586 à l'abbaye de Feuillans près Toulouse, par don Jean de la Barrière, et approuvée par Sixte V.

Les frères de la *Charité* pour les malades sont établis en 1588.

—Le marc d'or fut, sous le règne de Henri III, à 222 livres, et le marc d'argent à 19 liv.

On ne commença à frapper des monnoies sous le coin d'Henri III qu'au 26 juillet 1575, quoiqu'il fût monté sur le trône le 30 mai 1574; jusques-là on s'étoit servi des coins de Charles IX.

La monnoie d'or frappée au nom de Henri III est :

Le *quadruple d'or* en 1575; on en tailloit soixante et douze et demi au marc. Il représente le poids des demi-louis de 1640, tit. 20 kar. 8 tr., et équivaut à 10 l. 47 c.

Les monnoies d'argent sont :

1.° Le *franc* valant alors 20 sous ; de-là l'usage de donner le nom de franc à la livre qui a bien varié depuis ce temps ; car le franc de Henri III, au titre de 10 den. 10 gros, est évalué 2 f. 72 cent.

2.° Le quart d'écu de France, au titre de 11 den., valant encore 15 sous en 1641 ; estimé 1 fr. 76 cent.

— La langue française étant arrivée à un point de perfection très voisin de celui où elle a été portée dans le siècle suivant, nous ne parlerons plus de ses progrès ; nous nous contenterons de citer ici un passage des mémoires de la reine Marguerite, sœur de Henri III, relativement aux efforts qu'on avoit faits pour entraîner dans le calvinisme ce prince, lorsqu'il étoit encore jeune. « Son adolescence, dit-elle, n'avoit pu éviter l'impression de la malheureuse huguenoterie. Sans cesse il me crioit de changer de religion, jetant souvent mes heures dans le feu, et au lieu me donnant des psalmes et prières huguenotes, lesquelles soudain que je les avois, je les baillois à madame de Courton, ma gouvernante, que Dieu m'avoit fait la grâce de conserver catholique, laquelle me menoit souvent chez le bonhomme monsieur le cardinal de Tournon, qui me conseilloit et fortifioit à souffrir toutes choses pour maintenir ma religion, et me redonnoit des heures et des chapelets au lieu de ceux que m'avoit brûlés mon frère d'Anjou. La reine ma mère ne savoit point l'erreur où il étoit tombé, et soudain qu'elle le sut, le tança fort, lui et ses gouverneurs ; et les faisant instruire, les contraignit de reprendre la vraie, sainte et ancienne religion de nos pères de laquelle elle ne s'étoit jamais départie. »

On trouvera dans les œuvres de Montaigne et de Charron un tableau naïf de l'état de la langue française, du style et de l'orthographe dans le seizième siècle. Montaigne, né en 1533 et mort en 1592, a vu les règnes de François I, Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV ; et Charron, né en 1541, est mort en 1603 : comme leurs ouvrages sont très répandus, nous n'en citerons aucun fragment. Il en est de même des poésies de Malherbe, né en 1555, mort

en 1628; de celles de Racan, né en 1589, mort en 1670; et enfin des ouvrages immortels du grand Corneille, né en 1606, mort en 1684. A Corneille succède Racine; à Racine, Voltaire, etc. La langue étoit entièrement formée du temps de Montaigne; elle n'a fait que se polir sous les écrivains qui l'ont suivi, surtout sous la plume de Pascal, né en 1623, et qui a publié ses Provinciales en 1656, ouvrage immortel, très piquant dans son temps, mais qui n'est plus guère considéré que comme le premier monument de la langue française portée à un haut degré de perfection. Comme les ouvrages des écrivains dont nous venons de parler se trouvent dans toutes les bibliothèques, nous ne croyons pas devoir continuer nos notices sur les progrès de la langue française sous les règnes suivans: les fragmens que nous citerions sont trop connus pour qu'ils pussent piquer la curiosité.

—Varillas a publié l'*Histoire de Henri III*; Paris, 1694, 3 vol. in-4°. ou 6 vol. in-12. L'ouvrage le plus piquant à consulter sur ce règne est le *Journal de Lestoile*, dont l'édition la plus ample est celle de Lenglet-Dufresnoy: *la Haye* (Paris), 1744, 5 vol. in-8°.

III.° BRANCHE DES BOURBONS.

1589——1814.

HENRI IV. 1589—1610.

66.e Roi de France, 29.e de la 3.e race, 1.er de la branche de Bourbon.

HENRI IV, dit LE GRAND (1), fils d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, duc de Vendôme, et de Jeanne d'Albret, né au château de Pau en Béarn, le 13 décembre 1553.

Roi de Navarre, à la mort de sa mère, le 10 juin . . . . 1572.

Faisant une abjuration forcée du calvinisme, le 2 septembre 1572, à raison de la Saint-Barthelemi ; protestant contre cette abjuration en février 1576.

Roi de France, comme plus proche héritier du trône, le 1.er août . . . . . 1589.

---

(1) Les ascendans directs de Henri IV, sont compris dans une colonne collatérale qui commence, après le règne de Saint Louis, à la page 60 du présent volume, et qui se termine à la page 89 ; la forme typographique de notre ouvrage n'a pas permis de prolonger cette colonne jusqu'au moment où Henri IV monte sur le trône. Les neuf princes de Bourbon compris dans cette colonne, sont :

1.° Robert, fils de Saint Louis, mort en 1318.
2.° Louis I, fils de Robert, mort en 1341.
3.° Jacques, fils de Louis, mort en 1361.
4.° Jean I, fils de Jacques, mort en 1393.
5.° Louis II, fils de Jean, mort en 1446.
6.° Jean II, fils de Louis, mort en 1478.
7.° François, fils de Jean, mort en 1495.
8.° Charles, fils de François, mort en 1537.
9.° Antoine, fils de Charles, et père de Henri IV, mort en 1562.

Abjurant sincèrement le calvinisme, à St. Denis, entre les mains de Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, le 25 juillet 1593.

Sacré à l'église de Notre-Dame de Chartres le 27 février 1594, par Nicolas de Thou, évêque de cette ville, parce que Reims étoit au pouvoir des ligueurs.

Entre à Paris le 22 mars 1594.

Absous par la Cour de Rome en 1595.

Marié, 1.° le 18 août 1572 à MARGUERITE de Valois, fille de Henri II, sœur des trois rois précédens : ce mariage fut un piège tendu aux protestans, qui ne s'attendoient guère à la terrible journée du 24 du même mois, fête de St. Barthelemi. Marguerite se conduisit si mal pendant son mariage qu'elle fut enfermée au château d'Usson où elle resta pendant vingt-deux ans ; ensuite elle reparut à la cour en 1605, et vécut à Paris, partageant son temps entre la littérature, les plaisirs et la dévotion, jusqu'au 27 mars 1615, époque de sa mort : elle avoit soixante ans. On prétend qu'elle a eu deux enfans naturels, l'un d'un nommé Chanvallon, et l'autre d'un nommé d'Aubiac. Son mariage avec Henri IV fut déclaré nul par sentence des commissaires du pape, le 17 décembre 1599.

Marié, 2.° le 10 décembre 1600, à MARIE DE MÉDICIS, fille de François II de Médicis, grand duc de Toscane, née à Florence en 1573 ; morte à Cologne dans l'indigence le 3 juillet 1642.

Henri IV est assassiné à Paris, rue de la Ferronnerie, par l'infame Ravaillac, le ven-

dredi 14 mai . . . . 1610.
(L'exécrable assassin, natif d'Angoulême, âgé de trente-un ans, a subi le supplice des régicides le 27 mai, treize jours après son crime.)

Les enfans que Henri IV a eus de Marie de Médicis, *sont :*

1.° Louis (XIII) son successeur.

2.° N...., duc d'Orléans, né le 16 avril 1607, mort le 17 novembre 1611.

3.° Gaston Jean-Baptiste de France, né à Fontainebleau le 25 avril 1608, d'abord duc d'Anjou, puis successivement d'Orléans et de Chartres en 1611, et de Montpensier par son premier mariage en 1626 avec Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, qui mourut le 4 juin 1627 de suites de couches: sa fille unique, Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, est morte fille en 1693. Gaston se remaria en 1632 avec Marguerite de Lorraine, fille puînée de François, comte de Vaudemont, qui mourut en 1672, après lui avoir donné cinq enfans; savoir: 1.° N...., duc de Valois, mort en 1642 à deux ans; 2.° Marguerite-Louise, née en 1645, mariée en 1661 à Cosme III, grand duc de Toscane; 3.° Elisabeth, née en 1646, mariée en 1667 à Louis-Joseph, duc de Guise, et morte en 1696; 4.° Françoise-Madeleine, née en 1648, mariée en 1663 à Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, morte en 1664; enfin, 5.° Anne-Marie qui n'a vécu que quatre ans. Gaston est mort le 2 février 1660, ne laissant aucun enfant mâle, comme on vient de le voir.

4°. Elisabeth de France, née le 22 novembre 1602, mariée le 18 octobre 1615 à Philippe IV, roi d'Espagne, morte à Madrid le 6 octobre 1644.

5.° Christine de France (et non Catherine), née le 10 février 1606, mariée le 11 février 1619, morte le 27 décembre 1663.

6.° Henriette-Marie de France, née le 25 novembre 1609, mariée le 11 mai 1625 à Charles I.er, roi d'Angleterre (décapité en 1649). Dès 1644 cette princesse avoit quitté l'Angleterre, par suite des troubles qui désoloient alors ce royaume. Elle mourut à Colombes près Paris, le 10 septembre 1669.

Enfans naturels. *Henri IV eut, 1.° de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, morte en 1599 :*

7.° César, duc de Vendôme, né au mois de juin 1594, mort en 1665 : il est la tige des ducs de Vendôme;

8.° Alexandre, dit le chevalier de Vendôme, né en avril 1598, légitimé en 1599, reçu chevalier de Malte en 1604, ambassadeur à Rome vers Paul V en 1615 ; à son retour, arrêté et prisonnier à Vincennes en 1626 ; mort, soupçonné d'avoir été empoisonné le 8 février 1629 ;

9.° Catherine-Henriette, mariée à Charles de Lorraine, duc d'Elbœuf, morte en 1633.

2.° *De Henriette de Balzac d'Entragues, marquise de Verneuil, morte le 9 février 1633, âgée de cinquante-quatre ans :*

10.° Henri, né en octobre 1601, légitimé en 1603, par la suite pourvu de plusieurs

abbayes, fait évêque de Metz dont il conserva le titre long temps; reçu chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en janvier 1662, duc et pair en 1663, ambassadeur en Angleterre sous le titre de duc de Verneuil en 1665, gouverneur de Languedoc en 1666, marié en 1668, après s'être démis de ses bénéfices, à Charlotte Seguier, veuve de Maximilien-François de Béthune, duc de Sully, dont il n'eut pas d'enfans : mort à Verneuil, le 28 mai 1682;

11.° Gabrielle-Angélique, légitimée de France, mariée le 12 décembre 1622 à Bernard de la Valette et de Foix, duc d'Épernon, morte en couches le 24 avril 1627.

3.° *De Jacqueline de Beüil, comtesse de Moret :*

12.° Antoine de Bourbon, né en 1607, comte de Moret, légitimé en 1608, abbé de Savigny, de St.-Etienne de Rouen, de St.-Victor de Marseille et de Signy, tué d'un coup de mousquet, le 1.er septembre 1632, à la bataille de Castelnaudari.

4.° *De Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin, morte en 1651;* (femme du maréchal de l'Hopital, après avoir eu des enfans de Louis de Lorraine, dernier cardinal de Guise, fils du Balafré) :

13.° Jeanne-Baptiste de Bourbon, comtesse de Romorantin, légitimée en mars 1608, reçue religieuse à Chelles, coadjutrice de Fontevrault en 1624, morte le 16 janvier 1670;

14.° Marie-Henriette de Bourbon, abbesse de Chelles en 1627, morte le 10 février 1629.

— Le règne de Henri IV est un des plus célèbres de la monarchie. Un royaume qui appartenoit à Henri par les droits du sang, conquis autant par les qualités du cœur que par des victoires importantes, une grande habileté dans toutes les parties du gouvernement, un désir soutenu de soulager le peuple et de le rendre heureux, valurent à ce roi le surnom de GRAND. Il fut parfaitement secondé par les ministres qu'il se choisit : est-il des noms qui rappellent de plus grands talens et de plus grandes vertus que ceux de Sully, de Villeroi, de Bellièvre, du chancelier Silleri, du président Jeannin ?

—La paulette fut établie en 1604. C'étoit un droit annuel que les officiers de judicature et de finances payoient au roi, afin d'assurer leurs offices à leurs veuves ou à leurs héritiers. Charles Paulet, secrétaire de la chambre du Roi, sous le ministère de Sully, fut inventeur et premier fermier de ce droit.

— Quatrième voyage autour du monde. Olivier de Noort, Hollandais, sort de Roterdam le 2 juillet 1598, et y rentre le 26 août 1601.

—On doit à Henri IV l'achevement de la galerie du Louvre, la façade de l'hôtel-de-ville, et le Pont-Neuf terminé en 1604.

—La place royale est également terminée en 1604.

—C'est encore à lui que l'on doit l'établissement des manufactures de tapisseries de haute-lisse en laine et en soie, rehaussées d'or et d'argent; l'introduction des vers-à-soie en France et la plantation des mûriers. On commença sous son règne à faire des petites glaces dans le genre de celles de Venise.

— La poudre pour les cheveux fut inventée sous Henri IV : Marguerite de Valois, sa première femme, ne la connoissoit pas dans sa jeunesse, car elle recouroit à toutes sortes d'artifices pour tempérer la noirceur de ses cheveux. Dans le principe, on appeloit la poudre de la *griserie*. Le jésuite Valadier qui a donné la description des fêtes célébrées à l'occasion de l'arrivée de Marie de Médicis en France, dit que les *cheveux* de cette reine *étoient en leur naïve beauté, sans*

griserie (poudre) *et sans fard*. Dès 1593 la poudre devoit être commune, puisque Lestoile raconte qu'on vit cette année des religieuses frisées et poudrées se promener dans Paris.

—Les habillemens étoient fort élégans sous le règne de Henri IV; les hommes portoient des fraises autour du cou; les manches de leurs habits étoient déchiquetées et nouées avec des rubans; les manchettes étoient à plusieurs rangs. On portoit la barbe et les cheveux courts. Les dames avoient la poitrine découverte, portant de gros colliers de perles et de pierreries, et des fraises soutenues de fil de laiton, qui avoient près d'un pied de haut. Les femmes ne se servirent plus de chapeaux; mais la coiffure consistoit en cheveux frisés, bouclés et ornés de fleurs ou de pierreries, avec un panache blanc.

L'habillement militaire, pour les grands, consistoit en une armure complète de fil de fer ou de tôle battue, et jointe en charnière pour lui donner plus de souplesse.

—Une ordonnance de police, du 12 novembre 1609, porte que les comédiens des théâtres de l'hôtel de Bourgogne et du Marais ouvriront leurs portes à une heure après midi; que les représentations commenceront à deux heures précises, qu'il y ait des spectateurs ou qu'il n'y en ait pas, et que le jeu finira à quatre heures et demie; et cela, depuis la Saint-Martin jusqu'au 15 février. Ce règlement eut lieu, parce qu'alors Paris n'avoit point de lanternes, il y avoit beaucoup de boue, très peu de carosses et quantité de voleurs.

— Les rentes ou intérêts, par édit de juillet 1601, furent réduits à 16 pour cent.

— Les grands fiefs réunis à la couronne sous Henri IV, sont:

Le vicomté de Béarn, en 1589.
Le royaume de Navarre, *id.*
Le comté d'Armagnac, *id.*
Le comté de Foix, *id.*
Le comté d'Albret, *id.*
Le comté de Bigorre, *id.*
Le duché de Vendôme, *id.*

Le comté de Périgord, *id.*
Le vicomté de Limoges, *id.*

— Les duchés-pairies créés sous Henri IV, sont :

Celui de Montbason, en Touraine, créé en mai 1588, en faveur de Louis de Rohan I, comte de Montbason, avec extension à ses frères. Louis meurt sans postérité le 1.er novembre 1589.

Le duché-pairie de Thouars. Louis de la Trémoille, vicomte de Thouars, fut créé seulement duc en juillet 1563 ; il mourut le 25 mars 1577, mais Claude, son fils, fut créé pair en 1595.

Le duché-pairie de Sully dans l'Orléanais, fut créé en février 1606, en faveur du célèbre Maximilien de Béthune, premier du nom, marquis de Rosny, baron de Sully, et maréchal de France, qui mourut en 1641.

Le duché-pairie d'Aiguillon fut créé en faveur de Henri de Lorraine, baron d'Aiguillon, fils aîné de Charles, duc de Mayenne, en août 1599 ; il fut reçu duc le 2 mars 1600, et mourut sans postérité, le 17 septembre 1621. Ce duché fut créé de nouveau en 1638, sous Louis XIII, en faveur de Marie-Madeleine Vignerod, tante d'Armand-Jean, duc de Richelieu, avec extension à ses héritiers mâles et femelles. En vertu de cette clause, elle appela, en 1674, au duché d'Aiguillon, Marie-Thérèse sa nièce, à laquelle elle substitua son petit-neveu Louis, marquis de Richelieu, dont le fils, le comte d'Agenois, a été déclaré duc d'Aiguillon, par arrêt du parlement de 1731, contradictoire avec tous les pairs de France.

— Henri IV réunit, le 31 octobre 1608, les ordres militaires et hospitaliers de S. Lazare de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel, qui existoient depuis très long-temps, mais qui avoient beaucoup perdu de leur splendeur. Henri les fit revivre avec éclat. Il nomma Philibert Nerestang, son capitaine des gardes, grand-maître de l'ordre. Louis XIV donna encore plus de lustre à cet ordre sous son règne. MONSIEUR en fut nommé grand-maître et chef général en 1772. Il parut le 31 décembre 1778, un nouveau réglement sur l'admission dans cet ordre, et le 21 janvier 1779 il parut

encore un autre réglement sur l'admission des élèves de l'école militaire dans cet ordre.

— Les plus célèbres batailles sous Henri IV, sont :

La bataille d'*Arques*, en Normandie, gagnée le 22 septembre 1589, par Henri IV, sur le duc de Mayenne, trois fois plus fort que lui.

La bataille d'*Ivry*, en Normandie, gagnée le 14 mars 1590, par Henri IV, sur le duc de Mayenne.

La bataille d'*Aumale*, en Normandie, où Henri s'expose, en 1592, avec une poignée de monde contre toute l'armée du duc de Parme ; il y reçoit un coup dans les reins ; c'est la seule blessure qu'il ait eue de sa vie.

La bataille de *Fontaine-Française* en Bourgogne, donnée en 1595 ; Henri IV, avec 300 chevaux, voit fuir devant lui 10,000 hommes, commandés par Velasco et le duc de Mayenne.

Traité de *Vervins*, en Picardie, passé en 1598, entre Henri IV et Philippe II. Il est très favorable à la France.

— L'ordre des *Doctrinaires* ou Pères de la doctrine chrétienne, fut institué en 1598, par César de Bus ; leur congrégation fut confirmée par Clément VIII.

Les Pénitens du tiers ordre de S. François furent réformés et nommés *Picpus* en 1593. Ce nom leur vient d'un petit village près Paris, où étoit leur couvent.

L'ordre des *Trinitaires déchaussés* pour la rédemption des captifs, est établi en 1599.

Les *Chanoinesses* de Lorraine sont établies par Pierre de Mattaincourt, en 1599.

Les filles du Calvaire sont instituées, en 1601, par Antoinette d'Orléans de Longueville.

— Le marc d'or, sous Henri IV, étoit en 1602, à 240 l. 10 s., et le marc d'argent à 20 l. 5 s. 4 d.

Après la mort de Henri III, on vit trois sortes de monnoies en France. 1.° Celle de Henri IV, roi légitime ; 2.° celle du cardinal de Bourbon, (frère cadet d'Antoine de Bourbon, et oncle de Henri IV) ; il fut élu roi sous le nom de Charles X, par arrêt du conseil de l'union, vérifié en parlement, et proclamé dans

toutes les villes du parti de la ligue. La justice, les monnoies et tous les actes publics furent au nom de Charles X, dans les lieux soumis aux ligueurs. Le cardinal de Bourbon mourut à Fontenai en Poitou, le 9 mai 1590. Enfin, 3.° la monnoie du parti nommé, *les Politiques*, qui ne reconnoissoient aucun de ces deux rois.

1.° Les monnoies frappées au nom de Henri IV, furent les mêmes, soit en or, soit en argent, billon et cuivre, que celles qui existoient sous le règne précédent, et même sous quelques règnes antérieurs. Ces monnoies sont l'*écu d'or*, *le franc* en argent, *le teston*, le *demi-écu*, le *quart-d'écu*, le *demi-quart*; en billon, la pièce de *six blancs*, le *douzain*, le *liard*.

2.° Les monnoies frappées au nom du prétendu Charles X, par ses lettres patentes du 15 décembre 1589, sont, en or, des *écus* et des *demi-écus au soleil*; en argent, le *franc*, le *quart-d'écu*, puis le *douzain*, etc. La légende porte : KAROLUS X, DEI GRATIA, FRANCORUM REX. Ces espèces n'ont commencé à être frappées qu'en 1590; et quoique le prétendu Charles X mourût dans cette année, on n'a pas moins continué à frapper des monnoies sous son nom jusqu'au 22 mars 1594, jour de l'entrée de Henri IV à Paris, et même jusqu'en 1597, année où l'on trouve encore des quarts-d'écu au nom de Charles X.

3.° Quant à la monnoie des *politiques*, elle ne portoit l'effigie d'aucun roi, mais d'un côté les armes de France, et de l'autre une croix, avec cette légende répétée des deux côtés : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM.

— Henri IV a eu plusieurs auteurs qui ont écrit sa vie. L'un des plus connus est Hardouin de Perefixe, qui a donné l'*Histoire du roi Henri IV*, Paris, 1661, in-12, nouvelle édition; *Paris*, 1662, in-4.°; *idem*, 1681, in-12 avec des additions; *idem*, 1749, 2 vol. in-12. Perefixe, d'abord évêque de Rhodez, précepteur de Louis XIV, puis archevêque de Paris, est mort en 1671. De Bury a aussi composé une *Histoire de la vie de Henri IV*; Paris, 1765, 2 vol. in-4.°; ou 1766, 4 vol. in-12; ou enfin 1767, 4 vol. in-12. La meilleure édition du *Journal de Lestoile* sur

le règne de Henri IV est celle de Lenglet-Dufresnoy, *la Haye* (*Paris*) 1741, 4 vol. in-8°.

LOUIS XIII. 1610—1643.

67.e Roi de France, 30.e de la 3.e race, 2.e de la branche de Bourbon.

LOUIS XIII, dit LE JUSTE, fils aîné de Henri IV et de Marie de Médicis, né à Fontainebleau le 27 septembre . . . . . 1601.

Roi de France et de Navarre, le 14 mai . . . . 1610.

Sacré à Reims le 17 octobre 1610, par le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen, représentant l'archevêque de Reims à qui son grand âge ne permit pas de faire la cérémonie.

Marié le 25 octobre 1615, dans la ville de Bordeaux, à ANNE D'AUTRICHE, infante d'Espagne, née en 1602, fille de Philippe III, roi d'Espagne, et de Marguerite d'Autriche: (ce mariage se fait en même temps que Philippe IV, encore infant d'Espagne, reçoit la main d'Elizabeth, sœur de Louis XIII.) La reine Anne d'Autriche meurt d'un cancer le 20 janvier 1666.

Louis XIII meurt à St.-Germain-en-Laie, le 14 mai . . . . 1643.

Il laissa d'ANNE son épouse :

1.° Louis (XIV) son successeur.

2.° Philippe de France, né le 21 septembre 1640, d'abord duc d'Anjou jusqu'en 1651, puis duc d'Orléans; marié, première-

ment, le 13 mars 1661, à Henriette-Anne d'Angleterre, fille de l'infortuné Charles I.er, morte le 30 juin 1670, dont il eut, 1.° un fils mort à deux ans; 2.° Marie-Louise, femme de Charles II, roi d'Espagne, morte le 12 février 1689; 3.° une seconde princesse, morte en naissant; et 4°. une troisième, Anne-Marie, femme de Victor-Amédée II, duc de Savoie. Marié, secondement, le 12 novembre 1671, à Charlotte-Elizabeth de Bavière, fille de Charles-Louis, comte-palatin du Rhin, dont il eut, 1.° un prince mort à trois ans; 2.° Philippe II, duc d'Orléans, régent en 1715; et 3.° Elizabeth-Charlotte, femme de Charles, duc de Lorraine.

— *Huitième minorité.* Louis XIII succède à son père à neuf ans. On peut présumer que Marie de Médicis, veuve de Henri IV n'a pas été vivement affectée de l'horrible crime qui venoit de la priver de son époux; car le roi fut assassiné à quatre heures du soir, et à six heures du même jour, la reine avoit déjà pris toutes les précautions pour faire rendre l'arrêt qui la déclara régente. Elle réunit la tutelle à la régence, jusqu'au 2 octobre 1614, jour auquel le roi fut déclaré majeur dans un lit de justice tenu au parlement : il avoit atteint ses quatorze ans le 27 septembre précédent. La reine-mère fut encore déclarée régente en 1629, lorsque le roi partit pour aller porter des secours au nouveau duc de Mantoue, en Italie.

— Les états généraux sont assemblés à Paris par la reine le 27 octobre 1614; ils avoient été indiqués à Sens pour le 25 août; mais comme le roi devoit être majeur au 27 septembre, la reine jugea à propos d'attendre cette majorité et de faire transférer les états à Paris. Plusieurs objets y furent présentés, et tous furent contredits suivant les intérêts différens des trois ordres. Alors on reconnut l'inutilité de ces assemblées;

aussi ce sont les derniers états qu'on ait tenus jusqu'au règne de l'infortuné Louis XVI.

— Le parlement de Pau est établi par Louis XIII en 1619.

Celui de Metz est établi par le même roi en 1633; auparavant les peuples alloient plaider en dernier ressort à la chambre impériale de Spire.

—En 1620, les procureurs sont érigés en titre d'office et leur nombre limité.

—Le code Marillac, nommé communément le *code Michaut*, est publié en forme d'édit, en 1629. C'est un recueil de nos plus fameuses ordonnances, auxquelles on avoit joint celles qui avoient été faites sur les demandes des derniers états généraux. Cet édit est composé de quatre cent soixante-un articles, dont cent trente-deux sur le fait de la guerre et trente-un sur le fait de la marine. Le 39.e regarde les mariages clandestins; le 58.e, les maîtres des requêtes; le 221.e, l'obligation enjointe aux nobles de signer à l'avenir tous les actes de leur nom de famille et non de celui de leur terre: le 137e. est contre les jeux de hasard. Quoique le roi ait fait publier ce code dans un lit de justice, il n'a point été observé par la suite.

— L'évêché de Paris est érigé en archevêché en 1622.

—La première compagnie des mousquetaires est créée en 1622, cassée en 1626 et recréée en 1657. La deuxième compagnie fut créée en 1660; c'étoit la compagnie des gardes du cardinal Mazarin qui la donna au roi.

— Les lieutenans généraux des armées du roi sont créés en 1633; auparavant il n'y avoit que des maréchaux de camp. M. de Chevrières, marquis de St.-Chaumont, est le premier pour qui l'on trouve des pouvoirs de lieutenant général en 1633. Le nombre des lieutenans généraux a été augmenté sous Louis XIV à la guerre de 1667, et très multiplié depuis 1672.

—La statue de Henri-le-Grand, ouvrage de Jean de Boulogne, envoyée par Ferdinand et Cosme II, grands ducs de Toscane, qui en firent présent à Louis XIII

et à la reine-mère, est élevée sur le Pont-Neuf le 23 août 1614. C'est le premier monument érigé dans Paris à la mémoire de nos rois; il est renversé et brisé le 10 août 1792. On ouvre une souscription en 1814 pour le rétablir.

La statue équestre de Louis XIII est élevée sur la place royale le 27 septembre 1639, aux frais du cardinal de Richelieu. Elle éprouve en 1792 le même sort que celle de Henri IV.

— Le pont Marie et le pont de la Tournelle sont bâtis en 1614; celui de St.-Michel en 1618; le pont au change est aussi construit sous le même règne; avant il étoit en bois; mais ayant été brûlé en 1639, on le reconstruisit en pierre.

— Le cardinal de Richelieu établit l'Imprimerie royale en 1642: les frais de cet établissement coûtent 360,000 liv. Trichet-Dufresne est chargé de la correction, Cramoisy de l'impression, et Sublet des Noyers de la surintendance ou direction. Cette Imprimerie avoit été fondée dès 1531 par François I.er, qui en avoit confié d'abord la direction à Robert Etienne; mais elle étoit bien éloignée de la magnificence où l'a portée le cardinal de Richelieu.

L'imprimerie du Vatican qui passe pour la première du monde par le grand nombre de ses caractères en toutes langues, a été, dit-on, fondée par Pie IV, qui en a confié la direction à Paul Manuce, en 1561; mais c'est de Sixte-Quint qu'elle a reçu tout son éclat. La direction en fut confiée par ce pape au Vénitien Dominique de Baza, connu par son grand savoir et ses talens typographiques.

— Thomas Parck, Anglais, meurt en 1634, âgé de cent cinquante-deux ans; il a vu dix rois d'Angleterre.

— C'est le 21 juin 1633 que l'inquisition de Rome condamna Galilée, âgé de soixante et dix ans, à être emprisonné et à réciter les sept pseaumes de la pénitence une fois par semaine, pendant trois ans, pour avoir soutenu que la terre tournoit autour du soleil, *système*, dit le décret de condamnation, *absurde et faux en bonne philosophie, et erroné dans la foi.*

Galilée se rétracta pour obtenir sa liberté ; il demanda pardon d'avoir soutenu ce qu'il croyoit la vérité, et l'abjura, à genoux et les mains sur l'évangile, comme une erreur, une absurdité et une hérésie.

—Urbain Grandier, curé de Loudun, fut condamné par une commission particulière à être brûlé vif, comme atteint et convaincu du crime de magie : la sentence fut exécutée le 18 avril 1634.

—Arrêt du parlement, donné le 13 mars 1626, qui condamne au feu le traité du jésuite Santarel, *de haeresi, schismate*, etc. *et de potestate romani Pontificis :* Romæ, 1625, in-4.° ; dans lequel l'auteur avance que le pape a droit de donner des tuteurs aux rois incapables de régner, et même de les déposer, s'il le juge à propos.

— Déclaration de Louis XIII, de 1626, qui défend l'impression de toutes sortes de livres qui n'auroient pas un nom d'auteur. Henri II en avoit donné une pareille en 1555.

—Selden publie pour la première fois les marbres d'Arundel; *Londres*, 1628, in-4.° Ces marbres renferment la chronologie des principaux événemens de l'histoire grecque depuis Cécrops, gravée deux cent soixante-trois ans avant J.-C.

— Cinquième voyage autour du monde : Georges Spilberg, Allemand au service de Hollande, part de Zélande le 8 août 1614, et revient le 1.er juillet 1617.

Sixième voyage autour du monde : Jacques Lemaire et Guillaume Schouten, Hollandais, sortent du Texel le 14 juin 1615 ; ils arrivent à Batavia en 1616. Georges Spilberg les arrête et les renvoie en Europe sur des vaisseaux de la Compagnie. Lemaire meurt en route, et Schouten revoit sa patrie le 24 juin 1617. (Les Hollandais fondent la ville de Batavia dans l'isle de Java, en 1619.)

Septième voyage autour du monde : Jacques Lhermite, Hollandais, et Jean-Hugues Schapenham sortent de Hollande en 1623 ; Lhermite meurt en sortant du détroit de la Sonde, et son vaisseau rentre au Texel le 9 juillet 1626.

—Une déclaration de Louis XIII, du 25 avril 1634, fixe le premier méridien à l'Isle-de-Fer, l'une des Canaries, qui est à 20 degrés 5 minutes 50 secondes à l'occident de celui qu'on a établi depuis à l'observatoire de Paris (1).

—Le palais du Luxembourg, à Paris, est bâti sous Louis XIII en 1615, par Marie de Médicis : Jacques de Brosse en est l'architecte. C'est un des plus vastes après celui du Louvre; il a été terminé en moins de six ans. Louis XVI, par lettres patentes de 1778, enregistrées en 1779, en a fait don à MONSIEUR (maintenant Louis XVIII). Le sénat y a tenu ses séances. La chambre des pairs l'occupe en ce moment.

—En 1639, la statue équestre de Louis XIII est élevée sur la place royale par le cardinal de Richelieu. La statue est de Biard, sculpteur Français, et le cheval, de Daniel de Volterre, Italien.

—Le Palais royal est bâti par le cardinal de Richelieu, qui en fit don au roi; ce prince le donna à *Monsieur* (Philippe d'Orléans) : Louis XIV renouvella

---

(1) Il n'est peut-être pas inutile de dire un mot des différens méridiens connus; cela peut faciliter l'étude des cartes anciennes ou étrangères, dont la série des longitudes varie selon l'emplacement des premiers méridiens adoptés par chaque peuple.

Ptolomée, qui nous a laissé les plus anciennes cartes géographiques connues, a placé son premier méridien aux îles fortunées (les Canaries); parce que c'étoit la limite la plus occidentale des pays connus alors.

Les Anglais faisoient autrefois passer leur méridien par le cap Lézard, au sud-ouest de l'Angleterre; maintenant ils le font passer par l'observatoire de Greenwich, qui est de 2 deg. 20 min. 15 sec. à l'occident de celui de Paris. Quelquefois ils le placent à Londres, à 2 deg. 25 min. 47 sec. à l'ouest de Paris.

Les Hollandais avoient fixé le leur au pic de Tenerif, qui est d'un degré à l'orient du méridien de l'île de Fer, et à 19 deg. de longitude occidentale de Paris.

Les Portugais faisoient passer le leur par l'une des Açores.

Les Espagnols par Tolède dans la nouvelle Castille.

Les Suédois à Upsal, à 15 degrés 18 minutes 45 secondes de longitude orientale de Paris.

Les Américains des États-Unis, à Philadelphie.

Les Chinois à Pékin.

etc. etc.

cette donation en 1692, en faveur du duc de Chartres, depuis duc d'Orléans et régent du royaume.

— Le jardin des Plantes est établi, en 1634, par les soins de Bouvard, premier médecin du roi, et de Gui de la Brosse, médecin ordinaire : ce jardin est appelé *le jardin du roi*.

— Le canal de Briare, qui communique de la Loire à la Seine par quarante-deux écluses, est terminé sous le règne de Louis XIII. Sully l'avoit commencé en 1604 sous Henri IV. Louis XIII en céda le fonds à Jacques Guyon et à Guillaume Bouteroue qui en furent les entrepreneurs.

—En 1626, l'archiduchesse Isabelle a fait faire un canal qui joint le Rhin et la Meuse, en s'étendant depuis Rhinberg jusqu'à Venloo : on le nomme le canal Eugénie ou de Sainte-Marie.

—On cessa de porter la barbe sous Louis XIII; on se contenta de deux moustaches et d'un petit bouquet de barbe au menton.

Les premières perruques parurent en 1630; elles furent d'abord toutes à calotte avec peu de cheveux à l'entour : la première fut portée par un abbé, nommé la Rivière. Mais bientôt on les travailla avec beaucoup d'art; elles furent toutes en cheveux, et devinrent excessives par leur volume, sous le règne de Louis XIV : c'est au point qu'un nommé Binette, coiffeur du roi, disoit qu'il dépouilleroit toutes les têtes des sujets pour couvrir celle du souverain. Les cheveux les plus estimés se vendoient jusqu'à 80 livres l'once. Une belle perruque valoit mille écus.

— Les ducs et pairs créés sous Louis XIII sont les suivans :

Charles de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France, a été créé duc et pair en avril 1611, mais il a été seulement reçu le 8 juillet 1620 : il est mort en 1621.

François de Bonne, seigneur de Lesdiguières, et depuis connétable, a été créé duc et pair en 1611; son gendre, Charles de Créqui, l'a été également. François de Bonne, mort le 28 septembre 1626, est le der-

nier connétable nommé par nos rois. Le grand office de connétable a dès-lors été supprimé.

Charles d'Albert, seigneur de Luynes, comte de Maillé et Touraine, connétable de France, est créé duc et pair sous le nom de Luynes, en août 1619 : il meurt le 15 décembre 1621.

Georges de Brancas, marquis de Villars, est créé duc en 1627, et pair en 1652 : il meurt le 23 janvier 1659.

François V, comte de la Rochefoucauld et premier duc du nom, est créé duc et pair en 1622 ; mais les lettres d'érection ne furent enregistrées qu'en 1631, et le duc ne fut reçu que le 24 juillet 1637 : il mourut le 8 février 1650. (Son fils François VI s'est immortalisé par son livre des *Maximes*). François VIII, comte de la Roche-Guyon, du chef maternel, est créé duc en novembre 1679, avec extension à ses descendans mâles et femelles ; il est ensuite duc de la Rochefoucauld par succession, et meurt le 22 avril 1728.

Armand-Jean Duplessis, seigneur de Richelieu, cardinal, est créé duc de Richelieu en août 1631, duc de Fronsac en juillet 1634, et pair de France la même année, avec extension à ses héritiers mâles et femelles : il meurt le 4 décembre 1642.

Claude de Rouvroy, seigneur de Saint-Simon, premier gentilhomme de la chambre et grand louvetier, est créé duc et pair en janvier 1635 : il meurt le 3 mai 1693.

Jacques Nompar de Caumont I, marquis de la Force, est créé duc et pair en juillet 1637 : il meurt le 10 mai 1652.

—Les grands fiefs réunis à la couronne sous Louis XIII, sont :

Le comté d'Auvergne, en 1615 ;

La principauté de Sédan, en 1642.

—Les siége et batailles célèbres sous le même règne, sont :

Le fameux siège de la *Rochelle*, dans le pays d'Aunis, en 1628. Les protestans se défendirent opiniâtrement dans cette place ; et après avoir éprouvé les hor-

reurs de la famine, se rendirent au roi et au cardinal de Richelieu le 28 octobre 1628.

Le 6 mars 1629, le roi en personne force les trois barricades du *Pas* de *Suze* en Piémont. Il avoit sous lui les maréchaux de Créqui et de Bassompierre.

La bataille de *Veillane* en Piémont, gagnée le 10 juillet 1630 par le duc de Montmorency sur le général Doria.

La bataille de *Castelnaudari* en Languedoc, donnée en 1632; le maréchal Henri de Montmorency, duc et pair de France, y est blessé et fait prisonnier par le maréchal de Schomberg : son procès lui est fait à Toulouse où il a la tête tranchée le 30 octobre 1632, à l'âge de trente-sept ans.

La bataille de *Casal* en Piémont, gagnée en 1640 par le maréchal d'Harcourt sur Léganès, général des Espagnols.

La bataille de la *Marfée* en Champagne, gagnée le 6 juillet 1641 par le comte de Soissons, révolté, qui y fut tué.

La bataille de *Kempen* en Allemagne, gagnée le 17 janvier 1642 par le comte de Guébriant sur les généraux Lamboy et Merci, l'un et l'autre faits prisonniers.

—L'ordre religieux des *Dames de la Visitation* fut fondé en 1610, à Annecy, à l'invitation de madame de Chantal, par Saint-François de Sales, et approuvé par Paul V, le 5 octobre 1618. M. Girault, dans les *détails historiques sur les ancêtres*, *etc. de madame de Sévigné*, qu'il a mis en tête des lettres inédites de cette dame (*Paris*, 1814, in-8.°), dit que madame de Chantal, après avoir fondé quatre-vingt-sept monastères de son ordre, mourut à Moulins le 13 décembre 1641. Elle étoit aïeule de cette marquise de Sévigné, si spirituelle, et qu'on regardera toujours comme le modèle des épistolographes.

Les *Ursulines*, fondées en 1537, furent établies en France en 1611.

Les *Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur* furent établis en 1613 par Jean Renaud, abbé de Limoges, qui fit venir des moines de la congrégation de Saint Vannes, commencée en Lorraine en 1597. La

congrégation de Saint Maur fut confirmée par Grégoire XV, et s'étendit par toute la France. Elle s'est rendue célèbre dans les lettres.

La congrégation des *chanoines réguliers*, de Sainte Geneviève fut établie en 1615, pour toute la France, à Sainte-Geneviève de Paris, par le cardinal de la Rochefoucauld, en vertu d'une bulle d'Urbain VIII.

La congrégation de *l'Oratoire, corps*, disoit l'avocat général Talon, *où tout le monde obéit et où personne ne commande*, fut fondée en France par le cardinal de Berulle en 1612.

Les prêtres de *la Mission*, ou *Lazaristes*, furent institués en 1625.

Les religieuses du *Refuge* sont fondées en 1632 par la pieuse Marie-Elisabeth Ranfin, née à Remiremont.

— L'université de Strasbourg est fondée en 1621.

— L'académie française pour la perfection de la langue, l'éloquence et la poésie, est établie par Louis XIII en 1635; les lettres-patentes ne furent enrégistrées que le 10 juillet 1637; elle a été supprimée pendant la révolution, mais une des classes de l'institut royal de France la remplace.

Nota. Cette académie n'a pas de collection de ses travaux aussi volumineuse que celle de l'académie des inscriptions et de l'académie des sciences; on peut réunir ce qui la concerne, en 55 *vol. in*-12 ainsi détaillés.

1.° Son histoire par Pelisson, 3.e édit. *Paris*, 1753, 2 vol.
2.° Recueil de ses harangues, 1714-1787 . . . . . . 8 vol.
3.° Recueil de pièces d'éloquence et de poésie (Prix), 1671-1761 . . . . 39 vol.
4.° Histoire des membres de l'académie par d'Alembert, 1787 . . . . 6 vol.

Les travaux de la classe de littérature de l'Institut peuvent faire suite à cette collection.

— Le marc d'or étoit au commencement du règne de Louis XIII, à 278 liv. 6 s. 6 den.; et à la fin, à 384 liv. Le marc d'argent à 20 liv. 5 s. 4 den. au commencement, et 26 liv. 10 s. à la fin.

Les monnoies d'or frappées sous ce prince, sont :

Les *louis d'or;* les premiers ont été frappés en 1640. Le célèbre graveur Warin en fit les coins et les poinçons. On en tailla trente-six et un quart au marc.

Ils pesoient cent vingt-sept grains, et valoient 10 liv. monnoie du temps. Plusieurs auteurs, entr'autres Leblanc et Salzade ont prétendu qu'ils étoient au titre de 22 karats, mais il paroît par le tarif que le gouvernement a donné en 1773, qu'ils ne passoient pas 21 karats 25 trent.; on les évalue à 19 f. 62 cent. de la monnoie actuelle.

Les *pistoles* ou *doublons* étoient une monnoie d'Espagne qui avoit beaucoup de cours en Europe; elle étoit au même poids et au même titre que le louis dont nous venons de parler; aussi ce louis ayant cours pour 10 l., on a conservé au mot *pistole* la signification de 10 liv. tournois, quelle qu'en ait été la valeur par les changemens subséquens.

Les *quadruples* étoient de 20 liv., qui répondent à 38 f. 93 c. de notre monnoie; ils renfermoient à-peu-près quatre demi-louis de ceux mentionnés ci-dessus. Mais dans le principe le louis valoit 5 liv. 10 s., monnoie du temps; le double, 11 liv.; le quadruple, 22 l.

Les monnoies d'argent sous Louis XIII, étoient le *franc*, valant en 1636, 27 sous; et le *louis d'argent*, valant en 1641, 60 sous.

— Levassor, d'abord oratorien, puis prêtre anglican, a publié l'*Histoire du règne de Louis XIII.* Amsterdam, 1700 — 1711, 19 *vol. in*-12, ou plutôt 10 *tomes en* 25 *vol.* Nouvelle édition, *Paris*, 1757, 7 *vol. in*-4.°; et *Hollande*, 1750, 22 *vol. in*-12. Cette histoire a été très critiquée et ce n'est pas sans fondement. Le père Griffet a donné l'*Histoire de Louis XIII.* Paris, 1757, 2 *vol. in*-4.°, qui forment les tomes 14 et 15 de la nouvelle édition de l'*Histoire de France* par Daniel. On doit encore à M. de Bury une *Histoire de Louis XIII.* Paris, 1766, 4 *vol. in*-12. Quant à l'*Histoire* du même roi, attribuée à Jacques Lecointe, Paris, 1716, 1717, 10 *vol. in*-12, (ou plutôt 7), elle est peu estimée.

LOUIS XIV. 1643—1715.

68.e roi de France, 31.e de la 3.e race, 3.e de la branche de Bourbon.

LOUIS XIV dit LE GRAND, fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, surnommé DIEU-DONNÉ, né à Saint Germain-en-Laye, le 5 octobre 1638;

Succède à son père le 14 mai . . 1643;

Sacré à Reims le 7 juin 1654, par Simon Legras, évêque de Soissons, le siège de Reims étant alors vacant;

Marié le 4 juin 1660 à MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, infante d'Espagne, fille de Philippe IV, roi d'Espagne, née le 20 septembre 1638 et morte le 30 juillet 1683;

Marié secrètement, sur la fin de 1685, à madame de *Maintenon*, née le 27 novembre 1635; morte le 15 avril 1719;

Louis XIV meurt le 1.er septembre 1715.

Il eut de MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, les enfans suivans:

1.° LOUIS de France, dit MONSEIGNEUR ou le GRAND-DAUPHIN, né le 1.er novembre 1661. Il fut l'élève du duc de Montausier et du grand Bossuet; il épousa, le 7 mars 1680, Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, qui mourut le 20 avril 1690. (On prétend que devenu veuf, ce prince épousa secrètement mademoiselle Choin, l'une des dames de la princesse de Conti; laquelle mourut en 1744, sans avoir eu d'enfans de ce mariage secret). Quant au grand dauphin, il mourut

à Meudon le 14 avril 1711. Il eut les enfans suivans de son mariage avec la princesse de Bavière.

a. Louis, né le 6 août 1682, d'abord duc de Bourgogne; il fut l'élève de Fénélon et du duc de Beauvilliers. Dauphin à la mort de son père en 1711, surnommé le SECOND DAUPHIN, il épousa, le 17 décembre 1697, Marie-Adélaïde de Savoie, née le 6 décembre 1685, et morte le 12 février 1712; lui-même meurt six jours après son épouse, le 18 février 1712. Leurs enfans sont: 1.° N....., duc de Bretagne, né le 25 juin 1704, décédé le 11 mars 1705; 2.° Louis, duc de Bretagne, né le 8 janvier 1707, et mort dauphin le 8 mars 1712; 3.° Louis, né le 15 février 1710, d'abord duc d'Anjou, dauphin à la mort de son frère en 1712, et roi de France sous le titre de LOUIS XV, à la mort de Louis XIV, en 1715.

b. Philippe, duc d'Anjou, né à Versailles le 19 décembre 1683, appelé par le testament de Charles II à la couronne d'Espagne le 2 octobre 1700, marié d'abord à Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, morte en 1714; puis à Elisabeth Farnèse, morte en 1766. Les enfans provenant du premier mariage, sont: 1.° Louis, prince des Asturies, mort en 1724; 2.° Philippe, infant, mort six jours après sa naissance le 8 juillet 1709; 3.° Philippe-Pierre-Gabriël, mort en 1719, âgé de sept ans; 4.° Ferdinand, né le 23 septembre 1713, successeur de Philippe son père, et mort le 10 août 1759. Les enfans du second mariage sont: 5.° Don Carlos ou Charles III, né le 20 janvier 1716, duc de Parme et de Plaisance en 1731, roi des deux Siciles en 1735, et successeur de Ferdinand à la couronne d'Espagne en 1759; mort en 1789; 6.° François, infant, mort un mois après sa naissance le 21 avril 1717; 7.° Philippe, né en 1720, mort en 1765, duc de Parme et de Plaisance; 8.° Louis-Antoine-Jacques, né en 1727, nommé archevêque et cardinal à dix ans, se démet de ces dignités en 1754; 9.° Marie-Anne-Victoire,

née en 1716, mariée, en 1729, au prince du Bresil, depuis roi de Portugal; 10.° Marie-Thérèse-Antoinette-Raphaele, née en 1726, mariée en 1745 à Louis, dauphin de France, morte en 1746; 11.° et enfin Marie-Antoinette Ferdinande, née en 1729, mariée en 1750 à Victor Amédée, duc de Savoie.

c. Charles de France, duc de Berry, né le 31 août 1686, marié le 6 juillet 1710 à Marie-Louise-Elisabeth, fille aînée de Philippe II duc d'Orléans, qui l'a rendu père de deux enfans, savoir : N....., duc d'Alençon, né et mort en 1713; et Marie-Louise-Elisabeth, morte le lendemain de sa naissance en 1714.

2.° Philippe de France, duc d'Anjou, né le 2 août 1668, mort le 18 juillet 1671.

3.° Louis-François de France, second duc d'Anjou, né le 14 juin 1672, mort le 4 novembre suivant.

4.° Anne-Elisabeth de France, née le 18 novembre 1662, morte le 30 décembre suivant.

5.° Marie-Anne de France, née le 16 novembre 1664, morte le 26 décembre suivant.

6.° Marie-Thérèse de France, née le 2 juillet 1667, morte le 1.er mars 1672.

Enfans naturels : Louis XIV a eu 1.° de Louise-Françoise de la Baume-le-Blanc, née en 1644, duchesse de la Vallière et de Vaujour en 1667, puis religieuse Carmelite en 1674, morte en 1710 :

7.° Louis de Bourbon, légitimé de France, né le 2 octobre 1667, comte de Vermandois, amiral de France, mort à Courtray, au retour de sa première campagne, le 18 novembre 1683.

8.° Marie-Anne de Bourbon, légitimée de

France, dite mademoiselle de Blois, née le 2 octobre 1666, mariée le 16 janvier 1680 au prince de Condé, mort en 1685; elle lui survit et meurt le 3 mai 1739.

2.° *De Françoise-Athenaïs de Rochechouart de Mortemart, duchesse de Montespan, née en 1641, morte le 28 mai 1707.*

9.° Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, né le 31 mars 1670, légitimé de France en 1673, marié, le 19 mars 1692, à Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, fille puînée d'Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, et d'Anne Palatine de Bavière; mort au château de Sceaux le 14 mai 1736.

Il est résulté de ce mariage;

a. Louis Constantin, né le 27 novembre 1695, mort à Versailles le 28 septembre 1698.

b. Louis-Auguste, prince de Dombes, né le 4 mai 1700, mort le 23 janvier 1753, sans alliance.

c. Louis-Charles, comte d'Eu, né à Sceaux le 15 octobre 1701, mort à Sceaux le 13 juillet 1775, sans alliance.

d. Louise-Françoise, dite *mademoiselle du Maine*, née le 4 décembre 1707, morte à Anet le 19 août 1743.

e. Un prince, mort enfant.

f. Une princesse, morte au berceau.

g. Une seconde princesse, morte au berceau.

10.° Louis-César de Bourbon, comte de Vexin, etc., né le 20 juin 1672; légitimé de France en novembre 1673; mort le 10 janvier 1683.

11.° Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, etc., né le 6 juin 1678; légitimé de France au mois de novembre 1681;

marié, le 22 février 1723, à Marie-Victoire-Sophie de Noailles, fille d'Anne-Jules, duc de Noailles, et de Marie-Françoise de Bournonville; mort à Rambouillet le 1.er décembre 1737.

Il est résulté de ce mariage, Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, né à Rambouillet le 16 novembre 1725; pair de France, grand-amiral et grand-veneur de France; marié en 1744 à Marie-Charlotte-Félicité de Modène, morte en 1754; lui-même meurt le 4 mars 1793. De ce mariage, sont nés :

a. N....., duc de Rambouillet, né en 1746, mort le 13 novembre 1750.

b. Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas de Bourbon, prince de Lamballe, né le 6 septembre 1747, grand-Veneur en 1755, marié, le 31 janvier 1767, à Marie-Thérèse-Louise, princesse de Carignan; il meurt le 6 mai 1768 sans postérité.

c. Jean-Marie, duc de Chateauvillain, né en 1748, mort en 1755.

d. N......, comte de Guincamp, né en 1750, mort le 14 mars 1759.

e. Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, née le 13 mars 1753, mariée le 5 avril 1769 à Louis-Philippe-Joseph de Bourbon-Orléans, duc de Chartres, puis duc d'Orléans, mort le 6 novembre 1793. (Nous parlerons des princes ses enfans, par la suite)

f. N......, née le 18 octobre 1751, morte le 25 septembre 1753.

12.° Louise-Françoise de Bourbon, dite *Mademoiselle de Nantes*, née en 1673, légitimée de France la même année; mariée à Versailles, le 24 juin 1685, à Louis III, duc de Bourbon; restée veuve le 4 mars 1710; morte le 16 juin 1743.

13.° Louise-Marie de Bourbon, dite *Mademoiselle de Tours*, née et légitimée de

France en 1676, morte aux eaux de Bourbonne le 15 septembre 1681.

14.° Françoise-Marie de Bourbon, dite *Mademoiselle de Blois*, née le 4 ou le 9 mai 1677, légitimée de France en novembre 1681, mariée à Versailles, le 18 février 1692, à Philippe, duc d'Orléans, depuis régent de France; morte le 1.er février 1749.

15.° N..... Un prince, mort fort jeune.

16.° N..... Un second prince, également mort au berceau.

3.° *De Marie-Angélique Descoraille de Roussille, duchesse de Fontanges, morte le 28 juin 1681, à l'âge de vingt ans, au monastère de Port-Royal.*

17.° Un fils, qui a peu survécu à sa mère.

— Neuvième minorité. Louis XIV n'avoit que cinq ans à la mort de son père, arrivée le 14 mai 1643. Le 18 du même mois, il se rend au parlement ou plutôt on l'y porte; il y tient un lit de justice où la régence est déférée purement et sans restriction à Anne d'Autriche sa mère.

— C'est pendant cette minorité qu'eurent lieu les troubles de la fronde commencés en 1648 et terminés par l'amnistie générale qu'accorda le roi, le 21 octobre 1652. Ces troubles prirent leur source dans des mécontentemens contre la Cour et dans la haine qu'on portoit au cardinal Mazarin. Le mot frondeur vient de ce que ceux qui étoient opposés à la Cour en frondoient toutes les opérations. Cela alla si loin que le roi fut obligé de sortir de Paris le 6 janvier 1649; il n'y rentra que le 18 août. Ensuite la reine mère lui fit parcourir la Normandie et plusieurs autres provinces pour les raffermir contre les entreprises des frondeurs. Tout le monde connoît les détails de ces troubles. Voici comment ils finirent: le prince de Condé quitta Paris le 16 octobre 1652, cinq jours avant que le roi y rentrât. Le duc

d'Orléans se retira à Blois; Mademoiselle de Montpensier, dans ses terres. Le cardinal de Retz, coadjuteur de l'église de Paris, le plus fort boute-feu de ces dissentions, fut enfermé à Vincennes, et il le méritoit bien. De là on le conduisit à la citadelle de Nantes d'où il se sauva en 1661. Le cardinal Mazarin rentra à Paris le 3 février 1653. Autant on l'avoit maudit précédemment, autant on lui donna de bénédictions à son retour. Les princes, les ambassadeurs et le parlement lui firent la cour.

— Le parlement de Besançon est définitivement établi dans cette ville par Louis XIV, en 1676; il fut d'abord rendu sédentaire à Dôle par Philippe-le-Bon, supprimé par le roi d'Espagne en 1668, rétabli par Louis XIV, en 1674, enfin transféré à Besançon en 1676. (La conquête de la Franche-Comté a été faite en 1668; Besançon a été pris le 7 février; Salins, dans le même temps; Dôle se rend le 14, et Gray le 19. Mais cette province fut rendue par le traité d'Aix-la-Chapelle, le 2 mai de la même année 1668; elle fut reconquise sur l'Espagne en 1674, et elle fut cédée définitivement à la France par le traité de Nimègue en 1678).

— Le parlement de Tournai, érigé en 1686, avoit été établi en conseil souverain dès 1668; mais il fut transféré à Douai après la paix d'Utrecht, en 1713.

— Les principales ordonnances données par Louis XIV, sont : 1.° celle de 1667, dite le *Code civil*, contenant un réglement pour la procédure civile et l'établissement d'un style uniforme dans toutes les Cours. 2.° Celle de 1669, sur les réglemens des juges et les évocations, etc. 3.° Celle de 1669, concernant les eaux et forêts. 4.° Celle de 1670, dite le *Code criminel*; elle regarde la procédure criminelle. 5.° Celle de 1673, dite le *Code marchand*, relative au commerce. 6.° Celle de 1680 concernant les aides et gabelles. 7.° Celle de 1681, sur les contrats maritimes et la juridiction des officiers de l'amirauté. 8.° Celle des fermes, en 1681. 9.° Celle de 1687, pour la procédure devant le conseil d'Etat. 10.° Celle de 1689, pour les armées navales, etc. Les ordonnances de Louis XIV sont, après le droit

romain, ce que l'on connoît de meilleur en fait de jurisprudence.

— Edit de 1655, pour l'établissement du papier timbré; il est renouvelé en 1673.

— Les intendans des provinces commencent à exercer leur autorité en 1653. On en avoit envoyé dans les provinces dès 1634; ils furent rappelés en 1648, sur les plaintes des parlemens qui les trouvoient trop puissans. Mais en 1653, on en renvoya avec le titre d'intendant de justice, police et finances. Ils ont subsisté ainsi jusqu'à la révolution. Les préfets les ont remplacés.

— Les avocats au conseil sont créés en titre d'office, par édit de 1643.

— Les Hollandais apportent le café de Batavia en 1655. La France en est redevable aux soins du botaniste Rissous, qui en mit un jeune pied au jardin du roi. Mais le climat de France ne convient point à cette plante; celui qu'on y consomme vient des îles ou de l'Arabie.

— Le chocolat fut en usage en France vers 1670; et le thé, vers 1650.

— C'est en 1656 que fut établie au château de Madrid, dans le bois de Boulogne, près Paris, la première manufacture de bas au métier.

— En 1657, Louis XIV fait bâtir l'Hôpital-général à Paris. L'Hôtel-Dieu date de l'an 608, sous Clovis II.

— En 1655, on commence à élever la façade du Louvre sur les dessins de Charles Perrault.

— En 1664, Louis XIV songe à exécuter le fameux canal de Languedoc, par lequel la Méditerranée devoit communiquer à l'Océan. Ce projet avoit occupé plusieurs de nos rois depuis Charlemagne; enfin, en 1664, on examine les lieux; Riquet, directeur des fermes de Languedoc, est chargé de l'exécution sur le plan et les mémoires d'Andréossy, habile mathématicien. L'ouvrage est commencé en 1666, et terminé en 1680. Pour établir la communication des deux mers par ce canal, on s'est servi de la Garonne depuis la tour de Cordouan jusqu'à Toulouse. Les deux extré-

mités de ce canal sont Toulouse et le port de Cette, distans l'un de l'autre de trente-deux lieues en ligne droite. Ce canal a coûté plus de treize millions. C'est un des plus beaux monumens du règne de Louis XIV, si fécond en grandes choses.

— En 1682, fut commencé le canal d'Orléans, qui communique avec celui de Briare (dont nous avons parlé au règne de Louis XIII), et joint pour la seconde fois la Loire à la Seine. Il commence à deux lieues au-dessus d'Orléans, et a dix-huit lieues de cours; il est soutenu par trente écluses. MONSIEUR, frère de Louis XIV, l'a fait terminer en 1692.

— L'Hôtel des Invalides est construit en 1671. Liberal Bruand fut l'architecte des bâtimens, et Hardouin Mansart, celui de l'église.

— En 1686, le maréchal de la Feuillade fait élever à ses frais la statue de la place des Victoires en l'honneur du roi.

— Le Pont-Royal est construit par les ordres de Louis XIV, sur les dessins de Mansart.

— Cette même année 1686, Louis XIV établit la Maison de Saint-Cyr, d'après le plan de madame de Maintenon, qui en fait élever les bâtimens pour la somme de 95,000 liv.

— En 1687, le Château de Versailles, commencé en 1661, est terminé. Les frais de construction furent si exorbitans que Louis XIV a supprimé exactement toutes les pièces et tous les mémoires qui auroient pu en faire connoître le montant.

— C'est sous Louis XIV qu'on a commencé à réformer les canons de fer et à perfectionner ceux de métal. les autres armes à feu, inventées sous ce règne, sont la *coulevrine*, ainsi nommée de son extrême longueur; la *basilique*, qui avoit vingt-six calibres de long; le *dragon volant*, qui en avoit vingt-neuf; et la *demi-coulevrine*, qui en avoit vingt-six.

La baïonnette fut inventée à Bayonne en 1666. Elle se mettoit d'abord dans le fusil, ensuite on la perfectionna, de sorte qu'on peut tirer sans être obligé de l'ôter.

— Huitième voyage autour du monde. L'Anglais Cowley part de la Virginie en 1683, et y revient le 12 octobre 1686, sans avoir fait de découvertes importantes.

Neuvième voyage autour du monde. Wood Roger sort de Bristol le 2 août 1708, et revient aux Dunes le 1.er octobre 1711.

— Les grands fiefs réunis à la couronne sous Louis XIV, sont :

Le comté d'Artois, en 1659.
Le comté de Flandre, *idem.*
Le comté de Nevers, en 1665.
Le comté de Bourgogne, en 1678.
La principauté d'Orange, en 1700.
Le comté de Dunois, en 1707.
Le duché de Vendôme, en 1712.

— Les duchés-pairies érigés sous le règne de Louis XIV, sont :

Le duché-pairie de la Meilleraye, érigé en faveur de Charles Delaporte, seigneur de la Meilleraye en Poitou, maréchal de France, créé duc par brevet en 1641, pair par lettres-patentes en 1663. Il meurt en 1664.

Le duché-pairie d'Albret, le duché d'Auvergne, et le duché-pairie de Château-Thierri sont cédés, en 1652, à Frédéric-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, prince de Sedan et vicomte de Turenne, en échange de la principauté de Sedan et du duché de Bouillon : le duché-pairie d'Albret date de 1556, sous Henri II ; le duché d'Auvergne, de 1390, sous le roi Jean ; et le duché-pairie de Château-Thierry, de 1566, sous Charles IX.

Le duché-pairie de Rohan, en Bretagne, avoit été érigé dès avril 1603, en faveur de Henri, vicomte de Rohan, prince de Léon, petit-fils d'une sœur de Henri d'Albret roi de Navarre, avec extension à ses descendans mâles seulement ; mais il mourut sans postérité masculine, en 1638. Henri Chabot, comte de Saint-Aulaire, est investi du titre de duc et pair en 1648 ; ses lettres ne furent enrégistrées qu'en 1652.

Le duché-pairie de Rambouillet a été érigé en 1711

en faveur du comte de Toulouse, prince légitimé. Dès 1643, le comté de Châteauvillain et le marquisat d'Arc avoient été érigés en duché-pairie sous le nom de Vitri; mais au mois de mai 1703, il le fut de nouveau en faveur du comte de Toulouse. Il en est de même du duché-pairie de Penthièvre, érigé dès 1569 par Charles IX, et créé de nouveau en faveur du comte de Toulouse en 1697.

Le duché-pairie de Gramont, dans la Navarre, a été créé en novembre 1648, en faveur d'Antoine d'Aure III, arrière-petit-fils d'Antoine I, substitué au nom de Gramont, comte de Guiche, vicomte d'Asteret, maréchal de France, mais il n'a été reçu qu'en décembre 1663; il est mort en 1678.

Le duché-pairie de Villeroi est érigé en 1651, en faveur de Nicolas de Neufvelle, marquis de Villeroi et d'Alincourt, maréchal de France, petit-fils de Nicolas, seigneur de Vill, ministre-secrétaire d'Etat sous les rois Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII. Mais il n'est reçu qu'en 1663, et meurt en novembre 1685.

Le duché-pairie de Mortemart, dans le Poitou, est érigé en 1650, en faveur de Gabriël de Rochechouart, marquis de Mortemart; il n'est reçu qu'en 1663; il meurt en 1675.

Le duché-pairie de Saint-Aignan, dans le Berri, est créé en décembre 1663, en faveur de François de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan, qui meurt en 1687.

Le duché-pairie de la Vallière, en Anjou, érigé en 1667 en faveur de Françoise-Louise Leblanc, créée duchesse avec extension à ses descendans mâles et femelles; elle meurt en 1710. Ce duché est érigé de nouveau en février 1723, en faveur de Charles-François de la Baume-Leblanc, duc de la Vallière.

Le duché-pairie de Tresmes en Champagne est créé en 1648, dans la famille de Gêvres, en faveur de René Potier, comte de Tresmes, qui n'est reçu qu'en 1663. Il meurt en 1670.

Le duché-pairie de Noailles, dans le Limousin, est créé en 1663 en faveur d'Anne de Noailles, comte d'Ayen, qui meurt en 1678.

Le duché-pairie d'Aumont, en Champagne, créé en 1665 en faveur d'Antoine d'Aumont de Rochebaron, marquis d'Isles et de Villequier, maréchal de France. Il meurt en janvier 1669.

Le duché-pairie de Charost dans le Berri, érigé en février 1651, en faveur de Louis de Béthune, fils d'un frère cadet du célèbre Maximilien, duc de Sully : les lettres-patentes sont de 1670; mais il est mort le 20 mars 1651 sans avoir été reçu.

L'archevêché de Paris est érigé en duché-pairie (sur la terre de St.-Cloud) en 1674, en faveur de François de Harlai de Chanvalon, archevêque de Paris, et de ses successeurs.

Le duché-pairie de Boufflers en Picardie, érigé en faveur de Louis-François, marquis de Boufflers, maréchal de France, créé duc en 1695, et pair en 1708, reçu en 1709 : il meurt le 22 août 1711.

Le duché-pairie de Villars, érigé en faveur de Louis-Hector de Villars, maréchal de France, créé duc en 1705, et pair en septembre 1709 : il meurt à Turin en 1734.

Le duché-pairie d'Harcourt en Normandie, érigé en faveur de Henri d'Harcourt, marquis de Beuvron et de Thury, maréchal de France, créé duc en 1700 et pair en 1709, reçu en 1710 : il meurt en 1718.

Le duché-pairie de Fitzjames (c'est la terre de Warti en Picardie, érigée sous ce nom,) est créé en faveur de Jacques Fitzjames I, duc titulaire de Berwick en Angleterre, maréchal de France, fils naturel de Jacques II, roi de la Grande-Bretagne, et de la sœur du fameux Marlboroug; il est créé duc en 1710, avec extension aux enfans mâles du second lit, et reçu la même année. Il est tué à Philisbourg en 1734.

Le duché-pairie d'Antin est érigé en 1711 en faveur de Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, marquis d'Antin, héritier et seigneur des anciens duchés d'Epernon et de Bellegarde : il meurt en 1736.

Le duché-pairie de Chaulnes en Picardie est érigé en 1621 en faveur d'Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet, maréchal de France, frère du connétable duc de Luynes : il meurt en octobre 1649. Ce duché est

rétabli en 1711 en faveur de Louis-Auguste d'Albert d'Ailly.

Le duché-pairie d'Estrées, érigé en faveur de François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres dans le Soissonnois, créé duc et pair en 1648, reçu en 1663, mort en 1670.

Le duché-pairie d'Aubigny en Berry, érigé en faveur de Louise-Renée du Penacouet de Keroualle, duchesse de Portsmouth en Angleterre, créée duchesse et paire en 1684, avec extension à ses descendans mâles. Elle meurt non reçue en 1734.

Le duché-pairie de Rohan-Rohan en Saintonge, créé en juillet 1626 en faveur de Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise, qui meurt non reçu ni marié en 1641. Le même duché-pairie érigé en octobre 1714 en faveur d'Hercule de Rohan, prince de Soubise.

Le duché-pairie de Tallard, érigé en 1712 en faveur de Camille d'Hostun, comte de Tallard, maréchal de France, qui meurt le 30 mars 1728.

Le duché de Carignan est créé en 1662 en faveur d'Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons, père du prince Eugène, qui meurt en 1673.

Le duché-pairie de Duras est créé en 1668 en faveur de Jacques-Henri de Durfort, marquis de Duras, maréchal de France; mais les lettres-patentes ne furent point vérifiées : cette terre fut érigée de nouveau en duché-pairie au mois de février 1689. Emmanuel-Félicité de Durfort, fils duma réchal duc de Duras, fut créé duc et pair en 1757.

Le duché d'Humières créé en 1690 en faveur de Louis de Crevant, maréchal de France, seigneur d'Humières en Artois, avec extension à sa fille et à ses enfans mâles. Il meurt en 1694.

Le duché de Lorges, d'abord de Quintin, érigé en 1691, en faveur de Gui-Aldonce de Durfort, comte de Lorges et de Quintin, frère cadet de Jacques Henri I, duc de Duras : il meurt en 1703.

Le duché-pairie de Coligny, érigé en 1643, en faveur de Gaspard III de Coligny, maréchal de France, petit-fils de l'amiral. Il meurt en 1646.

—Les batailles et traités de paix célèbres qui ont eu lieu sous le règne de Louis XIV, sont :

La bataille de *Rocroi*, gagnée le 19 mai 1643 par le duc d'Enghien (depuis grand Condé), contre les Espagnols : il n'avoit alors que vingt-deux ans.

Les batailles de *Fribourg* en Brisgaw, gagnées le 3, le 5 et le 9 août 1644. Le prince de Condé et Turenne y acquièrent la réputation des plus grands capitaines de leur temps. Le général ennemi (Mercy) est obligé de décamper avec neuf mille bavarois.

La bataille de *Mariendal* en Franconie, donnée le 5 mai 1645 : Turenne y est battu par le général Mercy.

La bataille de *Nortlingue* en Souabe, gagnée le 3 août 1645 par le grand Condé, contre Mercy qui y fut tué.

La bataille de *Sommershausen* en Souabe, gagnée le 17 mai 1648 par Turenne, sur Montecuculli.

La bataille de *Lens* en Artois, gagnée le 20 août 1648 par le grand Condé, sur l'archiduc Léopold.

Traité de *Munster* ou de *Westphalie*, conclu le 24 octobre 1648, entre Louis XIV, l'empereur Ferdinand III, les électeurs, princes et états de l'empire : il termine la longue guerre de trente ans, et devient une des bases de la constitution germanique.

La bataille de *Rhetel* en Champagne, où Turenne est défait le 15 décembre 1650 par le maréchal Duplessis-Praslin.

Les combats d'*Etampes* et sur-tout du faubourg St.-Antoine, où Condé est défait le 2 juillet 1652 par Turenne.

La bataille des *Dunes* en Flandre, gagnée le 4 juin 1658 par M. de Turenne, contre le prince de Condé et don Juan qui étoient accourus pour secourir Dunkerque où commandoit le marquis de Leyde.

Le traité des *Pyrénées* conclu le 7 novembre 1659, entre la France et l'Espagne, par Mazarin et don Louis de Haro, dans l'île des Faisans ; il fut avantageux à la France, lui valut le Roussillon, l'Artois et beaucoup d'autres avantages.

Le traité de *Breda* en Hollande, signé le 31 juillet 1667, sous la médiation du roi de Suède. Il y a trois actes séparés dans ce traité ; l'un entre la France et l'Angleterre ; l'autre entre l'Angleterre et le Dane-

marck ; le troisième entre l'Angleterre et la Hollande.

Le traité *d'Aix-la-Chapelle*, passé le 2 mai 1668 entre la France et l'Espagne : les conquêtes que le roi avoit faites dans les Pays-Bas lui restent ; mais on rendit la Franche-Comté contre l'avis de M. de Turenne.

La bataille de *Sintzheim* dans le Palatinat, gagnée le 16 juin 1674 par Turenne, sur le duc de Lorraine et sur le comte de Caprara.

La bataille d'*Ensheim* en Alsace, gagnée le 4 octobre 1674 par Turenne, sur le duc de Lorraine beaucoup plus fort que lui.

La bataille de *Seneff* dans le Brabant, l'une des plus sanglantes de ces temps-là, gagnée le 11 août 1674 par le prince de Condé, sur le prince d'Orange, depuis roi d'Angleterre, et le comte de Souche : il y périt plus de vingt-sept mille hommes.

La bataille de *Turkeim* en Alsace, gagnée le 5 janvier 1675 par Turenne, qui s'immortalise par sa belle campagne d'Alsace. (C'étoit la dernière victoire que ce grand homme devoit remporter ; le 15 juillet de la même année, il fut tué d'un coup de boulet près Salsbac. Il étoit âgé de 64 ans).

La bataille de *Consarbruck* en Allemagne, perdue le 11 août 1675 par le maréchal de Créqui.

La bataille de *Cassel* en Flandre, gagnée le 11 avril 1677 par *Monsieur*, sur le prince d'Orange.

Le traité de paix de *Nimègue*, signé le 10 août 1678, entre la France et la Hollande ; le 17 septembre suivant entre la France et l'Espagne ; et le 5 février 1679, entre la France et l'Empereur. Dans ces différens traités, Louis XIV dicte des conditions à l'Europe. La Franche-Comté reste à la France.

Bombardement d'Alger, sous les ordres du maréchal d'Estrées, en 1688 : dès 1682, cette même ville avoit été bombardée et presque réduite en cendres par la flotte française sous les ordres de Duquesne. Les barbares d'Alger n'ont osé depuis attaquer les vaisseaux français.

La bataille de *Fleurus* dans les Pays-Bas, gagnée le 1.er juillet 1690 par le maréchal de Luxembourg sur le prince de Waldeck.

La bataille de *la Boine* en Irlande, gagnée le 11 juillet 1690 par Guillaume III, prince d'Orange, sur Jacques II; elle décide de la révolution d'Angleterre. Le maréchal de Schomberg y fut tué et le prince d'Orange effleuré d'un boulet. Après cette bataille, le roi Jacques se retira en France; Louis XIV lui donna pour asyle le château de St.-Germain-en-Laye.

La bataille de *Staffarde* en Piémont, gagnée par Catinat sur le duc de Savoie, le 18 août 1690.

Le combat naval de *la Hogue* dans la Manche, où Tourville est battu par l'amiral Russel le 29 mai 1692. Cette victoire affermit la révolution d'Angleterre.

Le combat de *Steinkerque* dans les Pays-Bas, le 3 août 1692; le prince d'Orange y est battu par le duc de Luxembourg, quoique celui-ci ait été surpris et trompé par la fausse lettre d'un espion.

La bataille de *Nerwinde* dans les Pays-Bas, gagnée le 29 juillet 1693, par le duc de Luxembourg sur le prince d'Orange.

La bataille de *la Marsaille* dans le Piémont, où Catinat, le 4 octobre 1693, est vainqueur du duc de Savoie. MM. de Vendôme s'y distinguent.

Les traités de paix conclus à *Riswick* en 1697, sous la médiation de la Suède. Ces traités sont au nombre de quatre : le premier avec la Hollande, signé le 20 septembre, d'après les bases des traités de Munster et de Nimègue; le second, signé une heure après avec l'Espagne, contient la restitution des places prises en Catalogne; le troisième est conclu avec l'Angleterre le 21; enfin, le quatrième avec l'Empereur, signé le 30 octobre, est réglé conformément aux traités de Westphalie et de Nimègue. Fribourg lui est rendu.

La bataille de *Carpi* dans le Modènois, le 9 juillet 1701. Le prince Eugène la gagne sur Catinat, et reste maître de tout le pays entre l'Adige et l'Adda. (C'est cette année 1701 que se forma la grande alliance contre la France, à l'occasion de la succession d'Espagne. Charles II étoit mort le 1.er novembre 1700; Louis XIV avoit accepté le testament de ce roi le 11 du même mois, et l'avoit déclaré à l'ambassadeur d'Espagne le 16. Philippe V avoit été proclamé à Madrid le 24, et étoit parti de Versailles le 4 décembre. Enfin,

Louis XIV avoit donné, le 3 février 1701, des lettres-patentes, par lesquelles il conservoit au roi d'Espagne et à ses enfans mâles, le droit de succéder à la couronne de France : (mais ces dernières dispositions ont été annullées par d'autres lettres du 5 novembre 1712). Les alliés n'avoient d'abord pour objet que de démembrer ce qu'ils pourroient de la succession d'Espagne, et ce ne fut qu'après les avantages qu'ils remportèrent par la suite qu'ils songèrent à détrôner Philippe V).

La bataille de *Chiari* en Italie, donnée le 1.er septembre 1701. Le prince Eugène y repousse avec grande perte, le duc de Savoie, le maréchal de Villeroi et le maréchal de Catinat.

La bataille de *Luzara* en Italie, gagnée le 15 août 1702 par M. de Vendôme : Philippe V s'y trouva; le marquis de Créqui, fils du maréchal, y fut tué.

La bataille de *Friedlingen* en Souabe, gagnée le 14 octobre 1702 par le marquis de Villars, sur le prince de Bade. Villars fut salué maréchal par les troupes.

La bataille d'*Hochstet* en Allemagne, gagnée le 20 septembre 1703 par le duc de Bavière et Villars, sur le comte de Stirum.

La bataille de *Spirback* en Allemagne, gagnée le 15 novembre 1703 par le maréchal de Tallard, sur le prince de Hesse (depuis roi de Suède, successeur de Charles XII).

La bataille d'*Hochstet* ou *Blenheim* en Allemagne, donnée le 13 août 1704. Eugène et Marlboroug y remportent une victoire complète sur l'électeur de Bavière et les maréchaux de Tallard et de Marsin. Tallard y perd son fils et y est fait prisonnier.

La bataille de *Cassano* dans le Milanais, gagnée le 16 août 1705 par Vendôme, sur le prince Eugène qui y est blessé.

La bataille de *Calcinato* en Italie, gagnée le 19 avril 1706 par Vendôme, sur le comte de Reventlau : elle fut décisive.

La bataille de *Ramillies* dans les Pays-Bas, perdue le 23 mai 1706 par Villeroi contre Marlborough.

La bataille de *Turin* dans le Piémont, perdue en septembre 1706 par le duc d'Orléans qui y fut blessé,

contre le prince Eugène. Le maréchal de Marsin y perdit la vie.

La bataille de *Castiglione* en Italie, gagnée par le comte de Medavi sur le prince de Hesse, le 9 septembre 1706.

La bataille d'*Almanza*, en Espagne, fut gagnée le 25 avril 1707 par le maréchal de Berwick, sur les Anglais et les Portugais : elle fut décisive.

La bataille de *Oudenarde*, dans les Pays-Bas, gagnée le 11 juillet 1708 par le duc de Marlborough, sur le duc de Vendôme.

La bataille de *Malplaquet*, dans les Pays-Bas, la plus longue et la plus meurtrière de cette guerre, perdue par les maréchaux de Villars et de Boufflers, le 11 septembre 1709, contre Marlborough et le prince Eugène. Malgré cela, cette journée fut glorieuse pour la France par le courage et le dévouement du soldat.

La bataille de *Sarragosse* en Espagne, gagnée le 20 août 1710 par M. de Staremberg, contre le marquis de Bay : elle mit Philippe V à deux doigts de sa perte.

La bataille de *Villaviciosa* en Espagne, gagnée le 10 décembre 1710 par le roi d'Espagne et le duc de Vendôme, sur Staremberg : elle fixa la destinée de Philippe V.

La bataille de *Denain* en Flandre, gagnée le 24 juillet 1712 par Villars sur les alliés : elle décida de la paix et fut le salut de la France.

La paix est signée à *Utrecht* en 1713, avec toutes les puissances, excepté avec l'empereur d'Allemagne. Il y eut plusieurs traités entre ces différentes puissances. Le traité de Barrière entre l'Angleterre et la Hollande est signé le 29 janvier; le traité pour l'évacuation de la Catalogne et pour la neutralité de l'Italie est du 14 mars; le traité avec le Portugal, le traité entre la France et le roi de Prusse, le traité avec la Savoie et le traité avec la Hollande sont signés le 11 avril; enfin, la paix est signée entre l'Espagne d'un côté, la Grande-Bretagne et la Savoie de l'autre, le 13 juillet de la même année 1713.

Le traité de paix de *Rastadt*, conclu le 6 mars 1714, entre le maréchal de Villars et le prince Eu-

gène, au nom de la France et de l'Autriche, termine entre ces deux puissances la dispute de la succession d'Espagne. La paix fut conclue avec l'empire à Baden en Argaw, le 7 septembre 1714, sur à-peu-près les mêmes bases que le traité de Rastadt.

—L'ordre royal et militaire de St. Louis est institué le 10 mai 1693 par Louis XIV, et doté de 300,000 l. de rente. Il y avoit d'abord huit grands-croix à 6000 l. de pension chacun; huit commandeurs à 4000 livres, et seize commandeurs à 3000 livres. Le nombre des chevaliers est indéterminé. Les conditions pour entrer dans cet ordre étoient d'être de la religion catholique, d'avoir servi sur mer ou sur terre en qualité d'officier pendant vingt ans, et d'être encore au service. Louis XVI, par édit enregistré le 11 février 1779, a beaucoup augmenté le nombre des dignitaires; il a été porté à trente-quatre grands-croix pour le service de terre, six grands-croix pour le service de mer; soixante-cinq commandeurs pour le service de terre, et quinze commandeurs pour le service de mer. Le roi est le chef souverain et le grand-maître de l'ordre; les princes du sang, les maréchaux de France, l'amiral et le général des galères étoient par leur rang et leur charge chevaliers de Saint-Louis. Les grands-croix portent la croix de St.-Louis attachée à un ruban large, couleur de feu, qu'ils mettent en écharpe; ils l'ont aussi en broderie sur le manteau et sur l'habit. Les commandeurs portent seulement le ruban en écharpe avec la croix, mais ils ne la portent point brodée sur l'habit. Les chevaliers ont la croix attachée sur l'estomac avec un petit ruban rouge. Ceux qui sont déjà chevaliers du Saint-Esprit la portent attachée à un petit ruban rouge au bas du cordon bleu et avec la croix du St.-Esprit.

—*Les Frères des écoles chrétiennes*, dits de Saint-Yon, doivent leur établissement à un chanoine de la cathédrale de Reims, nommé Jean-Baptiste de la Salle, qui ouvrit les premières écoles en 1679 dans cette ville. Ils furent appelés à Rouen en 1705 par l'archevêque et le premier président du parlement. Ils obtinrent des lettres patentes en 1724 par les soins de

M. de Tressan, archevêque de Rouen. Le pape approuva en janvier 1725 les constitutions des Frères, et les incorpora eux-mêmes à l'état religieux. Il n'existe point de corps religieux plus modeste, plus humble et plus utile que celui-là; aussi l'a-t-on conservé. La manière dont ces Frères donnent l'instruction est vraiment admirable, soit pour l'économie du temps, soit pour la solidité de leurs principes. Leurs soins sont particulièrement consacrés aux enfans du peuple, et ils les préservent non-seulement de l'ignorance, source de tant de maux, mais encore de cette immoralité dix fois plus terrible, et qui dans toutes les villes se propage d'une manière effrayante jusques parmi les enfans de l'âge le plus tendre. Si l'on formoit de ces excellens établissemens dans toutes les villes et dans tous les bourgs, la génération qui commence et les suivantes en retireroient des avantages incalculables, sur-tout sous le rapport des mœurs.

— Les religieuses du *Saint-Sacrement* ou de l'*adoration* perpétuelle, sont fondées par la reine Anne d'Autriche, en 1664.

Les religieux de la *Trappe* ou plutôt la réforme de Cîteaux à l'abbaye de la Trappe, diocèse de Séez, est établie par Armand-Jean Bouthillier de Rancé, en 1662.

— L'Académie royale de musique ou l'opéra, a été établie à Paris, en 1645; renouvellée en 1669, et confiée aux membres de l'hôtel de Paris en 1749; dès-lors cet établissement a éprouvé beaucoup de changemens.

L'Académie royale de peinture et de sculpture a été fondée à Paris en 1648. On prétend que dès 1391 il existoit dans cette ville une académie de Saint-Luc pour la peinture.

Une Académie de belles-lettres, commencée à Caen dès 1652, y fut établie par lettres-patentes en 1705, et eut une forme stable en 1731.

L'Académie royale des inscriptions et belles-lettres de Paris fut établie en 1663, avec un règlement en 1701, des lettres-patentes en 1713, et de nouveaux changemens en 1716.

Nota. La collection des Mémoires de cette Académie est fort intéressante. Elle se compose de 50 *vol. in*-4.° *fig.* imprimés à Paris de 1717 à 1808. Il y a des volumes de tables; ce sont les XIe, XXIe et XXXIe. M. de la Verdi a publié en 1791 une table des titres des Mémoires, classés par matières; elle est incomplette. On en prépare une générale qui doit renfermer par ordre alphabétique toutes les matières contenues dans les 50 volumes. L'édition *in*-12 de ces Mémoires est en 102 volumes, mais elle ne renferme que les 41 premiers vol. *in*-4°. Il faut ajouter à la collection in-4.°, les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, Paris, 1787 et suiv. 8 *vol. in*-4.°, et les *Mémoires* de l'Institut avec les suites, 24 *vol. in*-4.°; ils se continuent. L'Institut a été établi en 1795, et renouvellé en 1803.

L'Académie royale des sciences fut établie à Paris en 1666, renouvellée et affermie en 1669.

Nota. La collection des Mémoires de cette Académie, *Paris* 1701-1793, est en 164 *vol. in*-4.° *fig.*, y compris les prix, les savans étrangers, les machines et autres suites. L'édition *in*-12 est en 170 vol., et ne va que jusqu'en 1778, sans les prix ni les autres additions.

L'Académie royale de Villefranche en Beaujolois, étoit établie en société littéraire dès 1667; elle fut érigée en académie royale des sciences et beaux arts en 1695, et confirmée en 1718.

L'Académie royale d'Arles, établie pour les sciences et les langues, par les soins du duc de St.-Aignan, en 1668, n'a subsisté que jusqu'en 1710 ou 1715.

L'académie royale d'architecture de Paris a été fondée en 1671, confirmée avec de nouveaux réglemens en 1717, et renouvelée par lettres-patentes en 1756.

L'académie de Soissons a été établie en 1674, par les soins de Pélisson, sur le modèle de l'académie française.

L'académie littéraire de Nismes a été fondée en 1682, et renouvelée en 1752 sous le nom d'académie royale des belles-lettres, antiquités et histoire.

L'académie royale des belles-lettres d'Angers a été fondée en 1685.

La société royale de Montpellier a vu le jour en 1706.

L'académie des sciences, arts et belles-lettres de Bordeaux a été fondée en 1712.

— Le collège Mazarin ou des quatre Nations, a été

bâti en 1666 à Paris, d'après le plan du cardinal Mazarin, qui laissa des fonds pour l'exécuter.

— Le marc d'or et d'argent a éprouvé des variations sous le règne de Louis XIV. Le marc d'or étoit, au commencement de ce règne, à 384 liv., et le marc d'argent à 26 liv. 10 s. Mais à la fin, le marc d'or fin valoit 458 liv. 3 s. 7 den.; et le marc d'or monnoyé, 420 liv. Le marc d'argent fin étoit à 30 liv. 10 s. 10 den., (après avoir été à 40 liv.); et le marc d'argent monnoyé, à 28 liv.

Les monnoies d'or frappées sous ce règne, sont :

1.° Le *lys-d'or*, en 1665, titre 23 kar. 8 tr. équivalant à 12 f. 66 cent.

2.° Le *louis d'or* de 1693, poids de cent vingt-sept grains, évalué à 19 f. 62 cent.

3.° Le *louis d'or* de 1709 du mois d'avril, à la taille de trente-deux au marc, titre 21 karats 21 tr., évalué 22 fr. 12 cent. De la même année, mois de mai, à la taille de trente au marc, même titre, évalué 23 f. 60 cent.

Les monnoies d'argent consistoient en pièces peu différentes de celles que nous connoissons sous le titre d'écus de 6 liv., 3 liv., etc.

— Beaucoup d'auteurs ont écrit l'histoire de Louis XIV; nous nous bornerons aux ouvrages suivans : *Histoire du règne de Louis XIV, par* H. P. D. L. D. E. D. (Henri-Philippe de Limiers, docteur ès droits). *Paris*, 1717, 7 *vol. in*-12. Nouvelle édition, *Amsterdam*, 1719, 12 *vol. in*-12; et (Rouen), 1720, 2 *vol. in*-4.°, peu estimée. — *Histoire de France sous le règne de Louis XIV, par Isaac de Larrey*. Rotterdam, 1718—1721, 12 *vol. in*-12 ou plutôt 9; nouvelle édition, par de la Barre. *Rotterdam* (Rouen), 1733 — 38, 9 *vol. in*-12. — *Histoire de la vie et du règne de Louis XIV*, (par la Hode), *publiée par Bruzen de la Martinière, avec figures et médailles*. la Haye, 1740, 5 *vol. in*-4.°; et Basle, 1740, 6 *vol. in*-4.° — *Histoire du règne de Louis XIV, par Reboulet*. Avignon, 1744, 3 *vol. in*-4.° — *Histoire militaire du règne de Louis-le-Grand, par le marquis de Quincy*. Paris, 1726, 7 *vol. in*-4.° — Le *siècle de*

Louis XIV, publié par M. de Francheville (Voltaire). Berlin, 1752, 2 *vol. in*-12. Le même ouvrage augmenté du *Précis du siècle de Louis XV*. Genève, 1768, 4 *vol. in*-12.

LOUIS XV. 1715—1774.

69.e Roi de France, 32.e de la 3.e race, 4e. de la branche de Bourbon.

LOUIS XV, surnommé le BIEN-AIMÉ, troisième fils de Louis de France, duc de Bourgogne, second dauphin, et de Marie-Adélaïde de Savoie; petit-fils du grand dauphin, et arrière-petit-fils de Louis XIV; né à Versailles le 15 février 1710;

Succède à Louis XIV son bisaïeul, le 1.er septembre 1715;

Sacré à Reims, par Armand-Jules de Rohan, archevêque de cette ville, le 25 octobre 1722;

Déclaré majeur le 16 février 1723, et l'annonçant le 22 au parlement;

Marié, le 15 août 1725, à Marie Charlotte-Sophie-Félicité Leczinska, née le 23 juin 1703, fille unique de Nicolas-Stanislas Leczinski, (élu roi de Pologne le 12 juillet 1704, obligé de fuir de ses États dès 1710; élu une seconde fois le 12 septembre 1733; enfin abdiquant formellement après le traité de paix de 1736; mis en possession des duchés de Lorraine et de Bar en 1737; mort à Nanci le 23 février 1766, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.) et de Catherine, comtesse de Bnin-Opalinska, morte le 19 mars 1747.

Marie-Charlotte, reine de France, meurt le 24 juin 1758.

Louis XV meurt de la petite vérole le 10 mai . . . . 1774.

Ses enfans sont :

1.° Louis de France, dauphin, né le 4 septembre 1729, marié 1.° le 25 février 1745, à Marie-Thérèse-Antoinette-Raphaele, infante d'Espagne, fille du second lit du roi Philippe V, née le 11 juin 1726, morte de suites de couches le 22 juillet 1746. Le seul fruit de ce mariage est :

Marie-Thérèse de France, dite Madame, née le 9 juillet 1746, morte le 27 avril 1748.

Marié 2.° le 9 février 1747, à Marie-Josephe de Saxe, fille de Frédéric-Auguste II, roi de Pologne, électeur duc de Saxe, et de Marie-Josephe d'Autriche; née le 4 novembre 1731, et morte le 13 mars 1767; le dauphin, son mari, est mort à Fontainebleau le 20 décembre 1765. Les enfans nés de ce second mariage, sont :

a. Louis-Joseph-Xavier de France, duc de Bourgogne, né le 13 décembre 1751, mort le 22 février 1761.

b. Xavier-Marie-Joseph de France, duc d'Aquitaine, né le 8 septembre 1753, mort le 22 février 1754.

c. Louis-Auguste, duc de Berri, devenu dauphin de France en 1765, et roi, sous le titre de Louis XVI, en 1774.

d. Louis-Stanislas-Xavier de France, comte de Provence, parvenu au trône de France, sous le nom de Louis XVIII.

e. Charles-Philippe de France, comte d'Artois,

né le 9 octobre 1757, marié, le 16 novembre 1773, à Marie-Thérèse de Savoie, née à Turin le 31 janvier 1756. Il est proclamé MONSIEUR en 1814. Ses enfans sont :

1. Louis-Antoine d'Artois, duc d'Augoulême, petit-fils de France, né à Versailles le 10 août 1775; nommé en 1776, par le grand-maître de Malte, grand-prieur de France, en remplacement du prince de Conti, mort le 2 août de la même année; marié le 10 juin 1799, à Marie-Thérèse-Charlotte de France, fille de Louis XVI ; il n'est point encore résulté d'enfans de ce mariage.

2. *Mademoiselle*, née le 5 août 1776, morte le 5 décembre 1783.

3. Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry, petit-fils de France, né à Versailles le 24 janvier 1778.

4. Mademoiselle d'Angoulême, morte à six mois, le 22 juin 1783.

f. Marie-Zéphirine de France, dite *Madame*, née le 26 août 1750, morte le 1.er septembre 1755.

g. Marie-Adélaïde-Clotilde-Xavière de France, dite *Madame*, née le 23 septembre 1759, mariée le 27 août 1775 à Charles-Emmanuel-Ferdinand-Marie, prince de Piémont, né le 24 mai 1751, roi de Sardaigne, abdiquant en faveur de son frère Victor-Emmanuel IV de Savoie, en 1798, règne jusqu'en 1802 et se retire à Rome. La reine son épouse meurt en 1802. (Le Piémont fut réuni à la France en 1801, après la bataille de Marengo, et Victor-Emmanuel s'est retiré dans l'île de Sardaigne, qu'il a quittée en 1814 pour reprendre ses Etats).

h. Philippine-Marie-Hélène-Elizabeth de France, née à Versailles le 3 mai 1764; princesse qui fut le modèle de toutes les vertus; victime de la révolution le 10 mai 1794.

2.° N....., duc d'Anjou, né le 30 août 1730, mort le 7 avril 1733.

3.° Louise-Elisabeth de France, née le 14 août 1727, mariée en 1739 à Don-Philippe, infant d'Espagne, duchesse de Parme, Plaisance et Guastalla en 1749, morte à Versailles le 6 décembre 1759; (son mari meurt

le 18 juillet 1765, âgé de quarante-cinq ans).

4.° Anne-Henriette de France, née le 14 août 1727, sœur jumelle de la précédente, morte à Versailles le 10 février 1752.

5.° Louise-Marie de France, née le 28 juillet 1728, morte en 1733.

6.° Marie-Adélaïde de France, née le 23 mars 1732, passe en Italie le 21 février 1790, et y meurt le

7.° Marie-Louise-Thérèse-Victoire de France, née le 11 mai 1733, passe en Italie le 21 février 1790 avec Madame Marie-Adélaïde, et meurt à Trieste en 1799.

8.° Sophie-Philippine-Elisabeth-Justine de France, née le 17 juillet 1734, morte le 3 mars 1782.

9.° Thérèse-Félicité de France, née le 16 mai 1736, morte en 1744.

10.° Louise-Marie de France, née le 15 juillet 1737, religieuse Carmelite le 1.er octobre 1771, morte le 23 décembre 1787.

— Dixième minorité. Louis XV, à la mort de son bisaïeul, est âgé de cinq ans. Le testament de Louis XIV, qui établissoit un conseil de régence où le duc d'Orléans n'avoit que voix prépondérante, et qui donnoit au duc du Maine, prince légitimé, le commandement absolu des troupes de la maison du roi; ce testament, dis-je, est cassé. Le lendemain de la mort du roi, (le 2 septembre 1715), le parlement s'assemble et le duc d'Orléans s'y fait déclarer régent; le duc de Bourbon est chef du conseil de régence sous l'autorité du duc d'Orléans; le duc du Maine est surintendant de l'éducation du roi. Ces dispositions sont confirmées par le roi mineur dans son lit de justice tenu le 12 septembre de la même année. Le régent, par une déclara-

tion enrégistrée au parlement le 16 du même mois, établit sept conseils : 1.° celui de régence ; 2.° celui de conscience ; 3.° celui de guerre ; 4.° celui des finances ; 5.° celui de la marine ; 6.° celui des affaires étrangères ; et enfin 7.° celui des affaires du dedans du royaume. Un conseil de commerce fut établi au mois de décembre 1716. Mais en 1718, tous ces conseils sont supprimés, et on rétablit les secrétaires d'Etat dans leurs fonctions.

— En mars 1716, on établit une chambre de justice pour la recherche et la punition de ceux qui avoient commis des abus dans les finances. On calculoit que sans pousser la rigueur trop loin, on pourroit leur faire restituer 300,000,000 liv. Au mois de juin 1717, il y avoit déjà 70 millions d'acquittés ; on ignore à quelle somme est monté le reste.

— Le 2 mai 1716, on établit une banque générale sous le nom de Law et compagnie. En 1717 elle prend beaucoup de consistance ; le 4 décembre 1718 elle est déclarée banque royale ; quoique les billets de banque fussent déjà en émission considérable, le 22 avril 1719, on en ordonne une nouvelle fabrication de cent millions. Vers le mois d'août on répand le bruit qu'on vient de découvrir deux mines d'or à la Louisiane ; le 23 septembre, un arrêt du conseil affoiblit la valeur des espèces d'or d'un douzième, et celle des monnoies d'argent, d'un trentième, annonçant encore des diminutions successives à raison de la découverte des mines de la Louisiane ; le 2 octobre, Law fait ordonner par un arrêt, création de trois cent mille nouvelles actions de 5000 liv. chacune. Un autre arrêt du 21 décembre, défend de faire des paiemens au-dessus de 10 liv. en argent et au-dessus de 300 liv. en or. Le discrédit de l'argent et la confiance dans le papier furent tels qu'on enleva sur-le-champ les nouvelles actions ; ceux qui n'en purent avoir furent très fâchés, et les enchérirent à l'envi ; elles montèrent à des prix excessifs. Cependant il y en avoit une telle quantité qu'à la fin de 1719, leur valeur chimérique équivaloit à trois fois tout l'argent qui pouvoit être dans le royaume. On prétend qu'au mois de mai 1720 on en comptoit pour plus de six

milliards. Bientôt les yeux furent dessillés, surtout par l'arrêt du 2 février 1720, qui défendoit à tout particulier de garder dans sa maison plus de 500 liv. en argent ou en or, sous peine de 10,000 liv. d'amende. Enfin ces billets si recherchés, tombèrent dans le plus grand discrédit. Le 15 août 1720, un arrêt mit hors de commerce les gros billets de banque; et le 10 octobre suivant, un autre arrêt proscrivit les petits billets. Ainsi finit le systême de Law, dont le résultat fut de doubler les dettes de l'Etat. Le 10 décembre de la même année, ce banquier fut obligé de fuir, chargé de l'exécration publique, emportant avec lui deux mille louis pour toute fortune. Il est mort à Venise à-peu-près dans l'indigence. Au commencement de la révolution française, nous aurions dû profiter de la terrible épreuve par laquelle ont passé nos pères; mais loin de là, nous avons encore davantage creusé le gouffre, en créant, à ce qu'on prétend, pour 40 milliards d'assignats et pour 2 milliards 400 millions de mandats. Aussi les résultats ont été les mêmes, la banqueroute et la ruine d'un grand nombre de familles.

— Le duc d'Orléans étant régent, fait travailler au canal de Montargis qui va depuis cette ville jusqu'à la Seine. On l'exécute parce que la rivière de Loing dans laquelle se jettent les canaux de Briare et d'Orléans, n'étoit presque plus praticable depuis Montargis jusqu'à l'endroit où le canal de ce nom se perd dans la Seine. Il a huit lieues de longueur en ligne droite.

— Le canal de Picardie a été entrepris sous le règne de Louis XV pour favoriser le commerce des provinces septentrionales du royaume avec les autres et surtout avec Paris. MM. Oudard et Dumons ont été chargés de l'exécution de ce canal qui a été navigable en 1734.

— Les principales ordonnances de Louis XV, sont :

1.° Celle des donations, en 1731.

2.° Celle des testamens, en 1735.

3.° Celle des régistres de baptêmes, mariages, sépultures, en 1736.

4.° Celle du faux, en 1737.

5.° Celle des substitutions, en 1747, etc., etc.

— Louis XV établit à Paris l'Ecole militaire, en

le 1.er degré du méridien à Quito, étant de . 56,750,
le 49.e à Paris, étant de . 57,069,
et le 66.e à Tornéo, étant de . 57,422,
les degrés de toute méridienne vont de l'équateur au nord toujours en augmentant : et cette augmentation forme une démonstration complette de l'applatissement de la terre. Elle a été encore confirmée par l'expérience de la diminution du pendule et par la figure de la planette Jupiter dont on voit que le disque est sensiblement applati. Il résulte de toutes les expériences faites à ce sujet, que la terre est applatie aux pôles, d'un 272.e à-peu-près de son diamètre à l'équateur. Maclaurin et Clairaut l'estiment applatie d'un 230.e, et Boscovich, d'un 311.e ; j'ai pris le terme moyen. (Je me suis un peu étendu sur cette importante découverte, parce qu'elle est due à la protection que Louis XV accordoit aux sciences, surtout à l'astronomie, science pour laquelle il avoit de la prédilection).

— On doit à ce roi la perfection des grandes routes ; en 1751 il établit, pour le bureau des ponts et chaussées, un architecte ingénieur en chef, quatre inspecteurs généraux, un directeur des géographes et vingt-cinq ingénieurs. Le nombre en a été augmenté depuis.

— En 1756, Louis XV donna à MM. Cassini, Camus et Montigni des lettres-patentes pour la confection d'une carte exacte, géométrique et détaillée de la France. Cette carte, l'un des beaux monumens du 18.e siècle, commencée dès 1744, très bien exécutée, est en cent quatre-vingt-deux feuilles y compris la carte des triangles. Les exemplaires de premières épreuves valent 5 à 600 fr., et plus d'un tiers en sus, lorsqu'elle est collée sur toile avec boîtes. Les exemplaires en cent soixante-une feuilles manquent des cartes de la Bretagne. On ajoute à cette collection, la carte des Pays-Bas Autrichiens, du Brabant, du duché de Luxembourg, du pays de Liége, etc., par Ferrari, parce que cette carte est sur la même échelle que celle de Cassini. Elle est en vingt-cinq feuilles et vaut quatre à cinq louis.

— La petite poste a été établie à Paris le 9 juin 1760.

— Le palais Bourbon a été commencé en 1722, par ordre de Louise-Françoise de Bourbon, légitimée de France, duchesse de Bourbon.

— La construction de la nouvelle église de Sainte-Geneviève, métamorphosée en panthéon pendant la révolution, a été commencée le 3 septembre 1764, sur les dessins de Soufflot. Ce beau monument a déjà coûté 20 à 25 millions, et n'est pas encore terminé.

— La statue équestre de Louis XV a été érigée sur la place qui porte son nom, entre les Tuileries et les Champs-Élisées, le 20 juin 1763.

— Le 18 février 1738, le feu a pris au palais à Paris et a consumé le corps de bâtiment où étoit la chambre des comptes. L'Hôtel-Dieu a été brûlé le 2 août 1737 et le 30 décembre 1772.

— La ville de Lisbonne a éprouvé un tremblement de terre qui l'a presque entièrement renversée et détruite le 1.er novembre 1755. Le feu, l'eau et les brigands achevèrent de la dévaster.

— Les grands fiefs réunis à la couronne sous Louis XV, sont :

Le duché de Lorraine, en 1737.
Le duché de Bar, *idem*.
Le vicomté de Turenne, en 1738.
La principauté de Dombes, en 1762.

— Les duchés-pairies érigés sous le règne de Louis XV, sont :

Celui de Villars-Brancas, en Provence, créé en 1716 dans la famille de Brancas.

Le duché-pairie de Valentinois, en Dauphiné, créé en 1716 dans la famille de Matignon.

Le duché-pairie de Nivernois, créé en 1721 dans la famille de Mancini.

Le duché-pairie de Biron, dans la Guyenne, créé en 1723 dans la famille de Gontaut. (Charles de Gontaut, baron de Biron, maréchal de France, avoit été créé et reçu duc et pair en juin 1598; et il étoit mort sans enfans légitimes le 31 juillet 1602).

Le duché-pairie d'Aiguillon, dans la Guyenne, créé en 1731 dans la famille de Duplessis-Richelieu.

Le duché-pairie de Fleury, en Languedoc, créé en 1736 dans la famille de Rosset, en faveur de Jean-Hercules de Rosset, baron de Perignan, seigneur de Ceilhes, fils d'une sœur du cardinal de Fleury.

Le duché de Broglie, érigé en juin 1742, en faveur de François-Marie, comte de Broglie, baron de Ferrières, maréchal de France, qui meurt le 21 mai 1745.

Le duché-pairie de la Vauguyon, en Guyenne, érigé en 1758 dans la maison de Quelen, en faveur d'Anne-Paul-Jacques de Quelen Stuer de Caussade, reçu en 1759.

Le duché-pairie de Choiseul, érigé en 1759 en faveur d'Etienne-François de Choiseul de Stainville, ministre et secrétaire d'Etat.

Le duché-pairie de Praslin, en Champagne, érigé en 1762 en faveur de César-Gabriël de Choiseul, comte de Chevigny, ministre et secrétaire d'Etat de la marine.

Le duché-pairie de la Rochefoucauld, en Angoumois, créé en 1770 dans la famille de la Rochefoucauld.

— Les célèbres batailles et traités de paix qui ont eu lieu sous Louis XV, sont :

La bataille de *Parme*, gagnée le 29 juin 1734 par le maréchal de Coigny, sur les Impériaux, qui y perdent le comte de Merci leur général, et huit mille hommes.

La bataille de *Guastalla*, en Italie, gagnée le 19 septembre 1734 sur les Impériaux.

Le Traité de *Vienne* en Autriche, qui termine, le 3 octobre 1735, quant aux préliminaires, et le 19 novembre 1738, en définitif, la querelle de la succession de Pologne. Il cause de grands changemens en Italie, et procure la Lorraine à la France.

La fameuse retraite de *Prague*, en Bohème, qui immortalise en 1742 le maréchal de Belle-Isle; il ramène, au cœur de l'hiver, la garnison de Prague sur les frontières de France sans être entamé. L'armée forte de onze mille hommes d'infanterie et de trois mille de cavalerie traverse trente-huit lieues de campagnes dévastées, sans cesse harcelée par l'ennemi, et en proie au froid le plus rigoureux qui fit périr plus de huit cents hommes.

La bataille de *Dettingue*, gagnée le 26 juin 1743

par les Anglais que commandoit Georges II ; les Français combattoient sous les ordres du maréchal d'Estrées.

La bataille de *Fontenoi*, dans les Pays-Bas, gagnée le 11 mai 1745 par les Français commandés par le roi en personne, assisté du dauphin et du maréchal comte de Saxe, sur les Anglais, les Hollandais et autres alliés commandés par le duc de Cumberland.

La bataille de *Raucoux*, dans les Pays-Bas, gagnée par le maréchal de Saxe, le 11 octobre 1746, sur le prince Charles et les Hollandais.

La bataille de *Lawfeld*, dans les Pays-Bas, gagnée le 2 juillet 1747 par les Français, sur les Anglais, les Hollandais et autres alliés.

Le traité d'*Aix-la-Chapelle*, conclu le 18 octobre 1747 entre les Puissances belligérantes.

La bataille de *Rosback*, en Saxe, le 5 novembre 1757 ; le roi de Prusse y défait le prince de Soubise, qui y est fait prisonnier.

La bataille de *Saint-Cast*, en Bretagne, où le duc d'Aiguillon force, le 11 septembre 1758, les Anglais à se rembarquer avec une perte considérable ; on l'évalue à cinq mille hommes.

La bataille de *Berghen*, près de Francfort, le 13 avril 1759 ; le duc de Broglie y défait les Hessois et les Hanovriens commandés par le prince Ferdinand de Brunswick.

La bataille de *Menden*, en Westphalie, le 1.er août 1759 ; le maréchal de Contades y est forcé à la retraite par le prince de Brunswick.

Le traité connu sous le nom de *Pacte de famille*, est signé le 15 août 1761 entre la France et l'Espagne.

La bataille de *Friedberg*, gagnée le 30 août 1762 par le prince de Condé, sur le prince de Brunswick.

Traité définitif de paix, signé à Paris le 10 février 1763, entre le roi de France, le roi d'Espagne et le roi d'Angleterre. Le Portugal y accède par un acte particulier du même jour. Le 15 février de la même année, la paix est signée entre l'impératrice-reine et le roi de Prusse, et entre le roi de Prusse et le roi de Pologne ; ces différens traités rendent la paix à l'Europe troublée depuis sept ans par une guerre presque générale sur terre et sur mer.

Le partage d'une grande partie de la Pologne a lieu le 14 mai 1773 entre l'impératrice, reine de Hongrie, l'impératrice de Russie et le roi de Prusse.

— L'ordre du mérite militaire a été créé par Louis XV, le 10 mars 1759, en faveur des officiers étrangers, non catholiques, au service de France. Il y avoit deux grands-croix et quatre commandeurs, savoir : un grand-croix et deux commandeurs allemands; et un grand-croix et deux commandeurs Suisses. Le cordon de cet ordre étoit bleu foncé, sans être ondé. Le nombre des chevaliers n'étoit pas plus déterminé que dans l'ordre de Saint-Louis.

— L'université de Dijon a été fondée en 1721.

L'université de Pau, en Béarn, a été instituée en 1722.

L'université de Nancy est établie en 1769, ou plutôt on y transfère celle de Pontamousson.

— Les académies fondées sous le règne de Louis XV, sont :

L'académie des sciences et beaux-arts de Pau, établie en 1720.

Celle des sciences et belles-lettres de Béziers, en 1723.

Celle des sciences et belles-lettres de Marseille, en 1726. On a établi dans la même ville une académie de peinture et de sculpture en 1753.

La société littéraire de Montauban, fondée en 1730, et érigée en académie de belles-lettres en 1744.

L'académie royale de chirurgie, établie à Paris en 1731, confirmée en 1748, et avec de nouveaux réglemens en 1751.

L'académie de belles-lettres, établie à la Rochelle, en 1732.

La société littéraire d'Arras, en 1737.

L'académie des sciences, belles-lettres et arts de Dijon, fondée et dotée par M. Pouffier, établie par lettres-patentes de 1740; les réglemens furent changés en 1762; il y en a eu de plus récens en 1767.

L'académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, établie en 1744.

L'académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, établie à Toulouse en 1746. Elle existoit en société littéraire dès 1729. La société des beaux-arts de cette

ville, qui date de 1726, fut érigée en académie de peinture et sculpture en 1750.

La société littéraire de Clermont-Ferrand fut établie en 1747.

Celle des belles-lettres, sciences, arts et commerce d'Auxerre, en 1749.

Celle des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens, en 1750.

La société royale des sciences et belles-lettres de Nancy fut établie par édit de Stanislas, en 1751.

L'académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon fut fondée en 1752.

La société littéraire de Châlons-sur-Marne, en 1756.

La société des sciences et arts de Metz, en 1760.

La société royale d'agriculture, établie à Paris en 1761.

— Le marc d'or étoit le 30 juillet 1720, (vers la fin du bouleversement des finances occasionné par le système de Law), à 1800 liv., et le marc d'argent à 120 liv. Le marc d'or, en 1726, descendit à 720 liv. 9 s. 1 den., et le marc d'argent à 40 liv. Le marc d'or n'a point éprouvé d'augmentation jusqu'en 1773, époque où il fut porté à 784 liv. 11 s. 11 den.; dès-lors il est allé jusqu'à 828 liv. 12 s.; puis il est redescendu à 768 liv. Le marc d'argent est allé à 53 liv. 9 s. 2 den., puis un peu plus haut.

Les pièces d'or frappées au commencement du règne de Louis XV, sont:

Le *louis* de 1716, connu sous le nom de *noailles*, parce que le duc de Noailles étoit alors directeur général des finances. Les *noailles* étoient à la taille de vingt au marc; titre 21 kar. 22 tr., évalué 35 f. 45 c.

Le *louis* de 1723, connu sous le nom de *chevalier*, à cause d'une croix de St.-Louis qui lui servoit d'empreinte; il ne pesoit que cent vingt-deux grains. Titre 21 karats, 19 tr.; évalué 18 fr. 69 cent.

En 1726, Louis XV ordonne une refonte générale des monnoies : on frappe des louis d'or, des doubles louis et des demi-louis, de 24 livres, de 48 livres et 12 liv.; puis en argent, des écus de 6 l., de 3 l., des pièces de vingt-quatre sous, de douze sous et de six

sous. Il n'y a pas eu de refonte jusqu'en 1785 sous Louis XVI.

De février 1726 à novembre 1785, on a fondu en pièces d'or pour la somme de	986,643,888 l.
Et en pièces d'argent pour la somme de	1,917,637,989 l. 16 s.
Total	2,904,281,877 l. 16 s.

En 1793, la monnoie, par suite des troubles politiques, n'a plus porté l'effigie du roi, mais l'emblême de la république; un peu avant, c'est-à-dire depuis 1791, il avoit paru des monnoies royales, dites constitutionnelles; elles portoient l'effigie de Louis XVI, avec le titre de Roi des Français. Outre des louis et des écus de six livres, on avoit frappé des pièces de trente sous et de quinze sous. Depuis l'établissement du gouvernement républicain, on a adopté dans les monnoies le système décimal; les pièces d'or étoient de 40 francs et de 20 fr.; celles d'argent de 5 francs, de 2 fr., d'un franc, de 50 centimes et de 25 cent. Celles de billon, d'un décime (ou 2 s.), de 5 cent. (ou 1 s.) et d'un centime.

En 1800, la monnoie a porté l'effigie de Bonaparte, premier consul, sur le revers, république française, et sur la tranche, Dieu protège la France.

En 1804, la monnoie portoit l'effigie de Napoléon, empereur, et au revers, république française; ensuite le revers a porté; empire français.

En 1814, au mois de mai, la monnoie porte l'effigie de LOUIS XVIII, Roi de France; au revers les armes de France; à l'exergue, la valeur de la pièce et le millésime; puis sur la tranche, *Domine salvum fac regem*. On suit toujours le système décimal. Il seroit peut-être à propos, pour la commodité du commerce de détail, d'avoir quelques sous-divisions duo-décimales dans les monnoies d'argent au-dessous de 5 fr. et dans celles de billon.

—Plusieurs auteurs se sont occupés de l'histoire de Louis XV, et cependant il n'existe pas une seule vie de ce prince écrite avec l'impartialité et les détails qu'exige son règne : ou ce sont des ouvrages super-

ficiels et incomplets ; ou ce sont des écrits dictés par la passion, qui répugnent autant au bon goût qu'à la morale. Nous nous dispenserons donc d'en citer aucun ; car ils sont ou inutiles ou mauvais, et dans l'un ou l'autre cas, ce seroit une chose inconvenante que d'en rappeler même les titres.

LOUIS XVI. 1774—1793.

70.e Roi de France, 33.e de la 3.e race, 5.e de la branche de Bourbon.

LOUIS XVI (que l'on peut appeler à juste titre LOUIS LE VERTUEUX), troisième fils de Louis, dauphin de France, et de Marie-Josephine de Saxe, né à Versailles le 23 août . . . . 1754.

Dauphin de France, à la mort de son père, le 20 décembre 1765.

Roi de France et de Navarre le 10 mai 1774.

Sacré à Reims, le 11 juin 1775, par le cardinal de la Roche-Aimon, archevêque de cette ville.

Marié le 16 mai 1770 à MARIE-ANTOINETTE-JOSEPHE-JEANNE DE LORRAINE, archiduchesse d'Autriche, sœur de l'empereur Joseph II, fille de Marie-Thérèse, impératrice-reine de Hongrie et de Bohême, morte en 1780, et de François I de Lorraine, empereur d'Allemagne, mort en 1765. Marie-Antoinette, née à Vienne le 2 novembre 1755, périt, victime de la révolution, le 16 octobre 1793.

Louis XVI, le meilleur, le plus humain et le plus vertueux des princes, périt.... ! ! ! le 21 janvier . . . . 1793.

Ses enfans sont :

1.° Marie-Thérèse-Charlotte de France, Madame Royale, née le 19 décembre 1778; cette princesse partage la dure captivité de ses augustes parens depuis le 14 août 1792. Elle recouvre sa liberté en vertu d'un décret du 11 messidor an III (30 juin 1795), qui porte qu'elle sera échangée contre les députés, les ambassadeurs et les ministres français détenus en Autriche. Cet échange a lieu le 27 décembre 1795.

Mariée le 10 juin 1799 à Monseigneur le duc d'Angoulême, fils aîné de Mgr. le comte d'Artois, Frère du Roi, né le 6 août 1775.

2.° Louis-Joseph-Xavier-François, dauphin de France, né à Versailles le 22 octobre 1781, mort le 4 juin 1789.

3.° Louis-Charles, duc de Normandie, devenu dauphin en 1789, enfermé au temple, et reconnu par les Princes Français, roi de France et de Navarre, sous le titre de Louis XVII, après la mort de Louis XVI.

4.° Sophie-Hélène-Béatrix, née le 9 juillet 1786, morte le 19 juin 1787.

—Le parlement de Nancy est établi par Louis XVI en 1777 : il étoit auparavant cour souveraine.

— Les états généraux ont lieu sous ce prince, qui en espéroit le soulagement de ses peuples et la restauration des finances; mais ils ont les plus funestes résultats pour lui, pour une partie de sa famille et pour son royaume. Une constitution qu'il accepte le 14 septembre 1791 (et qu'il ne pouvoit plus s'empêcher d'accepter) prépare la chute du trône dont on avoit déjà ébranlé les fondemens par un grand nombre de lois rendues précédemment. (Voyez les détails à la suite du précis généalogique de la maison royale de France).

—Louis XVI signale son avénement au trône par un acte de bienfaisance. Il rend en juin 1774 un édit par lequel il fait remise à ses peuples du droit de joyeux avénement : mais ce qui est plus précieux encore que cette libéralité, c'est le préambule de l'édit; il décèle en peu de mots toutes les vertus, toute la bonté paternelle dont ce prince étoit animé; elles ont constamment formé la base de sa conduite pendant son règne, et se retrouvent encore énoncées dans le dernier acte qu'il a rédigé avant de mourir, dans ce testament qu'on ne peut lire sans la plus vive émotion.

Le préambule de l'édit en question est un monument si digne de passer à la postérité que nous ne pouvons nous refuser au plaisir de le consigner ici : Louis XVI avoit alors vingt ans.

« Assis sur le trône où il a plu à Dieu de nous élever, nous espérons que sa bonté soutiendra notre jeunesse et nous guidera dans les moyens qui pourront rendre nos peuples heureux; c'est notre premier desir. Connoissant que cette félicité dépend principalement d'une sage administration des finances, parce que c'est elle qui détermine un des rapports les plus essentiels entre le souverain et ses sujets, c'est vers cette administration que se tourneront nos premiers soins et notre première étude. Nous étant fait rendre compte de l'état actuel des recettes et des dépenses, nous avons vu avec plaisir qu'il y avoit des fonds certains pour le paiement exact des arrérages et intérêts promis, et des remboursemens annoncés. Considérant ces engagemens comme une dette de l'état, et les créances qui les représentent comme une propriété au rang de toutes celles qui sont confiées à notre protection, nous croyons de notre premier devoir d'en assurer le paiement. Après avoir ainsi pourvu à la sureté des créanciers de l'état, et consacré les principes de justice qui feront la base de notre règne, nous devons nous occuper de soulager nos peuples du poids des impositions; nous ne pouvons y parvenir que par l'ordre et l'économie : les fruits qui doivent en résulter ne sont pas l'ouvrage d'un moment, et nous aimons mieux jouir plus tard de la satisfaction de nos sujets, que de les éblouir par des soulagemens

dont nous n'aurions pas assuré la stabilité. Il est des dépenses nécessaires qu'il faut concilier avec la sureté de nos états; il en est qui dérivent des libéralités peut-être susceptibles de modération, mais qui ont acquis des droits dans l'ordre de la justice par une longue possession, et qui dès-lors ne présentent que des économies graduelles; il est enfin des dépenses qui tiennent à notre personne et au faste de notre cour : sur celles-là nous pourrons suivre plus promptement les mouvemens de notre cœur, et nous nous occupons déjà des moyens de les réduire à des bornes convenables : de tels sacrifices ne nous coûteront rien, dès qu'ils pourront tourner au soulagement de nos sujets; leur bonheur fera notre gloire, et le bien que nous pourrons leur faire sera la plus douce récompense de nos travaux. Voulant que cet édit, le premier émané de notre autorité, porte l'empreinte de ces dispositions et soit comme le gage de nos intentions, nous nous proposons de dispenser nos sujets du droit qui nous est dû à cause de notre avénement à la couronne. » Et c'est un Prince dont toute la conduite a répondu à ces sublimes paroles, que l'on a immolé!!!

— Un édit du roi, enrégistré au parlement de Paris, le 10 août 1779, supprime le droit de main-morte et de servitude dans les domaines royaux, et dans ceux tenus par engagement, ainsi que l'abolition du droit de suite sur les serfs et main-mortables.

— Le 20 février 1778, le parlement de Paris a enrégistré des lettres-patentes, confirmatives d'un mandement de l'archevêque de Paris, portant suppression des fêtes de S. Mathias, S. Jacques et S. Philippe, S. Jacques le majeur, S. Laurent, S. Barthelemi, S. Mathieu, S. Michel, S. Simon et S. Jude, S. Marcel, S. Martin, S. André, S. Thomas et des Innocens.

Par le concordat du 15 juillet 1801, les fêtes conservées en France sont Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, l'Assomption, la Toussaint et Noël; toutes les autres ont été ou supprimées ou transférées au Dimanche le plus voisin du jour où elles tomboient.

— La vaccine a été découverte en Angletetre vers 1776, par le docteur Edward Jenner, médecin an-

glais; il n'a publié le résultat de ses recherches que vers 1794 ou 1798; jamais découverte n'a été accueillie avec plus d'empressement, et n'a parcouru le globe avec plus de rapidité.

— Les aérostats ont été découverts en 1783. Le premier ballon a été lancé par M. Montgolfier le 23 août de cette année. La découverte de la descente en parachute date de 1797.

— La société royale de médecine a été fondée à Paris par ordre du roi en 1776.

— Par déclaration enrégistrée le 5 septembre 1780, le roi abolit la question, usage atroce, qui, à force de tourmens, obligeoit quelquefois l'innocent à se déclarer coupable.

— Dix-huitième voyage autour du monde. M. de la Pérouse sort de Brest le 1.er août 1785. Son voyage a lieu pendant les années 1786, 1787 et le commencement de 1788; il part de Botany-Bay le 15 mars de cette dernière année, et dès-lors on n'en a plus entendu parler. Jamais peut-être navigateur (Cook excepté) n'a inspiré autant d'intérêt, ni causé d'aussi vifs regrets. Le général d'Entrecasteaux envoyé à la recherche de la Pérouse en 1791, n'a rien découvert; il est mort en juillet 1793, comme il touchoit au terme de son intéressant voyage. Après sa mort, l'expédition a été dirigée par M. de Rossel, qui en a publié la relation à Paris en 1809, 2 *vol. in-4.°* et atlas.

Dix-neuvième voyage autour du monde. Alexandre Malespina, espagnol, et don Joseph de Bastiamente, sortent de Cadix en 1789, et y reviennent à la fin de 1793. Malespina a été mis en prison à son retour.

Vingtième voyage autour du monde. Etienne Marchand, capitaine français, entreprend ce voyage aux frais de la maison de commerce Baux de Marseille; il sort de ce port le 14 décembre 1790, et revient à Toulon le 14 août 1792. Ce voyage est le premier autour du monde entrepris par un Français aux frais particuliers d'une maison de commerce. Après son retour, le capitaine Marchand prend un nouveau commandement pour l'Ile de France où il est mort.

On connoît encore le voyage de l'Anglais Georges Vancouver, exécuté de 1790 à 1795 ; celui de John Turnbull, exécuté de 1800 à 1804 ; enfin celui de A. J. Krusenstern, capitaine de la marine impériale russe, exécuté de 1803 à 1806.

— Le 16 mars 1781, M. Herschell, savant Anglais, découvre une nouvelle planète, qu'il a d'abord nommée *Uranus* ou *Georgium Sidus*, et qu'on appelle maintenant *Herschell* ou *Uranus*.

Dès-lors on a fait plusieurs découvertes importantes dans le même genre.

M. Piazzi a découvert, le 1.er janvier 1801, une planète, qu'il a nommée *Cérès-Ferdinand*, et qui maintenant porte son nom, ou simplement *Cérès*.

M. Olbers a découvert *Pallas* le 28 mars 1802 ; on l'appelle *Olbers* ou *Pallas*.

M. Harding a découvert *Junon* le 5 septembre 1804, on la nomme *Harding* ou *Junon*.

Enfin, M. Olbers a encore découvert, le 29 mars 1807, une nouvelle planète, à laquelle on a donné le nom de *Vesta* (1).

— Les duchés-pairies créés sous le règne de Louis XVI, sont :

Celui de Clermont-Tonnerre érigé en 1775, en fa-

---

(1) Pour satisfaire la curiosité du lecteur, qui peut désirer de savoir quel rang occupent ces nouvelles planètes dans le système du monde, nous allons présenter un petit tableau de ce système dont nous avons établi les calculs d'après les meilleurs auteurs. On y verra, dans la première colonne, la distance moyenne de chaque planète au soleil, et dans la seconde, le temps de sa révolution sidérale autour de cet astre :

	lieues.	an.	j.	h.	m.	s.
1.° MERCURE.	13,300,000	«	87	23	15	43
2.° VÉNUS. . .	24,852,000	«	224	16	49	11
3.° LA TERRE.	34,357,000	1	0	6	15	8
4.° MARS . . .	52,350,000	1	321	23	30	36
5.° VESTA . .	91,597,800	3	240	4	55	12
6.° JUNON . .	92,283,840	4	10	23	57	7
7.° CÉRÈS. . .	95,028,000	4	221	12	56	9
8.° PALLAS . .	95,890,000	4	221	17	0	58
9.° JUPITER .	178,755,000	11	327	14	18	4
10.° SATURNE .	328,104,000	29	173	23	16	31
11.° URANUS .	659,101,000	84	28	0	17	6

veur de Gaspard de Clermont-Tonnerre, marquis de Vauvillers, en Franche-Comté.

Le duché-pairie d'Aubigny, érigé en 1777 en faveur du duc de Richemond, qui est en même temps pair de France et d'Angleterre.

Le duché-pairie de Choiseul, en Lorraine, créé en 1786, dans la famille de Choiseul.

Le duché-pairie de Coigny, en Normandie, créé en 1788. (François de Franquetot, comte de Coigny, maréchal de France, avoit été créé duc en février 1747, et reçu le 18 avril suivant.)

— L'ordre de Saint-Antoine dont nous avons parlé, pag. 25, fondé en 1095, a été réuni à l'ordre de Malte par acte du 15 avril 1775, confirmé par lettres-patentes du Roi, des 30 mai et 25 juillet 1777, et par deux bulles du Pape Pie VI, du 17 décembre 1776 et 7 mai 1777.

— La France avoit pris part à la guerre des Etats-Unis d'Amérique et de l'Angleterre, depuis 1778; un traité conclu à Versailles, en 1783, termine cette guerre, et assure l'indépendance des Etats-Unis.

Nota. Les événemens qui regardent la fin du règne de Louis XVI, sont consignés dans la notice chronologique qui suit le Précis généalogique.

— Le règne de l'infortuné Louis XVI, auquel se lie l'histoire de la révolution, n'a point encore eu d'historien qui ait traité ce sujet avec l'impartialité et le style convenables; on connoît des *anecdotes du règne de Louis XVI, de M. Nougaret.* Paris, 1791, 6 *vol. in*-12. — *Louis XV et Louis XVI, par M. Fantin Desodoarts.* Paris, 1798, 5 *vol. in*-8.° — Le *journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple par M. Cléry.* Londres, 1798, *in*-8.°, et 1814, *in*-12, fig. — L'*histoire impartiale du procès de Louis XVI, par M. Jauffret.* Paris, 1793, 8 *vol. in*-8.° — L'*éloge historique et funèbre de Louis XVI*, (par M. Montjoye). (Paris), 1796, *in*-8.°, (réimprimé en 1814). Le même auteur a donné l'*histoire de Marie-Antoinette.* Paris, 1797, *in*-8.°, et 1814 2 *vol. in*-8.° — L'abbé Proyart a publié *Louis XVI, détrôné avant d'être Roi*,

1 vol. *in*-8.°, et *Louis* XVI *aux prises avec la perversité de son siècle*, 4 vol. *in*-8.°.

Quant aux histoires de la révolution, il en existe plusieurs, dont voici les principales : *Histoire de la révolution de* 1789, *etc. par deux amis de la liberté*. Paris, 1790-1802, 20 *vol. in*-8.°, ou 19 *vol. in*-12. — *Précis historique de la révolution, par M. Lacretelle jeune*. Paris, 1801, 5 *vol. in*-18.°, précédé de l'*almanach de la révolution, par Rabaut*, 1 *vol. in*-18. — *Histoire de la révolution de France*, (jusqu'en 1797), *par Bertrand Molleville*. Paris, 1801-1803, 14 *vol. in*-8.° — *Histoire philosophique de la révolution française, par M. Fantin Desordoats*, dernière édition. *Paris*, 1806, 10 *vol. in*-8.° *Histoire de France depuis la révolution de* 1789, *par M. de Toulongeon*. Paris, 1801-1806, 3 *vol. in*-4.°, ou 4 *vol. in*-8.° — *Mémorial ou journal historique de la révolution française, par M. Lecomte*, (jusqu'au 30 floréal an X). *Paris*, 1801-1803, 3 *vol. in*-12, etc. La mine la plus féconde que l'on puisse consulter sur les événemens de la révolution, est le *Moniteur*, mais tous les faits y sont présentés sous la livrée du parti dominant à l'époque où ils sont arrivés ; il faudroit tout le talent, la sagacité et l'impartialité d'un Tacite, pour tirer de ce grand chaos une véritable histoire de la révolution. On ne peut guère l'espérer que dans un temps éloigné.

LOUIS XVII. 1793—1795.

71.e roi de France, 34.e de la 3.e race, 6.e de la branche de Bourbon.

LOUIS XVII, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette d'Autriche, né à Versailles le 27 mars. 1783;

D'abord duc de Normandie, puis Dauphin de France, le 4 juin 1789;

Enfermé à la tour du Temple à Paris avec sa famille infortunée, le 13 août 1792;

Roi de France et de Navarre, le 21 janvier. 1793;

(Le Dauphin a été reconnu en cette qualité et proclamé par les princes de la famille royale, et par les Français qui les ont suivis);

Mort au Temple, victime d'affreux traitemens, le 5 juin. 1795;

— Onzième minorité. Le dauphin est âgé de dix ans à la mort de son père : la régence est dévolue à son oncle Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence.

LOUIS XVIII. 1795—

72.e Roi de France, 35.e de la 3.e race, 7.e de la branche de Bourbon.

LOUIS XVIII, fils de Louis, Dauphin de France, et de Marie-Joséphine de Saxe, petit-fils de Louis XV, et frère de Louis XVI, né le 17 novembre. 1755;

Marié le 14 mai 1771, à Marie-Joséphine-Louise de Savoie, née à Turin le 2 septembre 1753, morte à Londres le 25 novembre 1810;

Forcé de s'expatrier le 21 juin 1791;

Roi de France et de Navare, quoique hors du territoire français, le 5 juin. . . 1795;

Reconnu en cette qualité dès cette époque, et proclamé par les Princes de la famille royale, et par ceux qui les accompagnoient; puis dix-neuf ans après, *appelé*

librement au trône de France par le peuple français, le 6 avril 1814.

— Louis XVIII, n'ayant pas eu d'enfans de son mariage avec MARIE-JOSÉPHINE-LOUISE DE SAVOIE, l'héritier présomptif de la couronne est Mgr. le comte d'Artois, son frère, proclamé MONSIEUR en avril 1814. Ses fils sont (comme nous l'avons dit) :

Louis-Antoine d'Artois, duc d'Angoulême, né en 1775, marié le 10 juin 1799, à Marie-Thérèse-Charlotte de France, fille de Louis XVI;

Et Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry, né en 1778. (Voyez pag. 240.)

Nous terminons ici la généalogie de la troisième race des Rois de France, et principalement des Bourbons, race illustre que près de neuf siècles de gloire et de splendeur de son côté, d'amour et de respect de la part des Français, et d'admiration de la part de toutes les puissances du monde, n'ont pu garantir de la plus terrible des catastrophes, dans les dernières années du 18.e siècle. par le fait d. leur imposition et de leurs dilapidations

Nota. Pour compléter ce qui regarde la généalogie de la famille royale, nous allons donner une notice généalogique des branches collatérales du sang royal dont il existe des descendans. Quoique nous ayons parlé de plusieurs de ces princes précédemment, nous croyons devoir les présenter ici dans leur ordre de descendance, et y ajouter la branche de Conti, puisque le dernier rejeton vient de mourir. (Le 13 mars 1814.)

NOTICE GÉNÉALOGIQUE

Des Branches collatérales du sang royal, dont il existe des descendans.

1.° Branche d'Orléans.

1.° Philippe I, duc d'Orléans, frère unique de Louis XIV, né en 1640, mort en 1701. (Voyez son article au règne de Louis XIII, pag. 205).

2.° Philippe II, duc d'Orléans, fils du précédent, né le 2 août 1674, régent de France pendant la minorité de Louis XV, mort en 1723.

3.° Louis, duc d'Orléans, fils du précédent, né à Versailles en 1703, mort en 1752.

4.° Louis-Philippe, duc d'Orléans, fils du précédent, né en 1725, mort en 1785.

5.° Louis-Joseph-Philippe, duc d'Orléans, fils du précédent, né à Saint-Cloud, le 13 avril 1747, duc de Chartres jusqu'en 1785; marié le 5 avril 1769 à Louise-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, née le 13 mai 1753; et mort le 6 novembre 1793. Les enfans nés de ce mariage sont :

a. Louis-Philippe d'Orléans, d'abord duc de Chartres, et maintenant duc d'Orléans, né à Paris le 6 octobre 1773.

b. Antoine-Philippe d'Orléans, duc de Montpensier, né le 3 juillet 1775.

c. Eugénie-Louise d'Orléans, *Mademoiselle*, née le 23 août 1777.

d. Alphonse-Leogd., comte de Beaujolois, né le 7 octobre 1779.

2.° BRANCHE DE CONDÉ.

1.° Louis I, prince de Condé, oncle de Henri IV, né en 1530, de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, tué de la manière la plus atroce, en 1569, par Montesquiou.

2.° Henri I de Bourbon, prince de Condé, fils du précédent, né en 1553, mort empoisonné, en 1588.

3.° Henri II de Bourbon, prince de Condé, fils du précédent, né posthume en 1588, mort en 1646. Il est la tige de la branche de Conti.

4.° Louis II de Bourbon, prince de Condé, fils du précédent, né en 1621, surnommé à juste titre le GRAND-CONDÉ, premier prince du sang et duc d'Enghien, mort en 1686.

5.° Henri-Jules de Bourbon, fils du précédent, né en 1643, mort en 1709.

6.° Louis III de Bourbon, prince de Condé, fils du précédent, né en 1668, mort subitement en 1710.

7.° Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé, fils du précédent, né en 1692, premier ministre sous Louis XV, après la mort du régent (le duc d'Orléans), et mort en 1740.

8.° Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, fils du précédent, né à Paris le 9 août 1736, marié à Charlotte-Godefride-Elizabeth de Rohan-Soubise, mort à Paris le 5 mars 1760, à vingt-trois ans.

9.° Louis-Henri-Joseph, duc de Bourbon, fils du précédent, né à Paris le 13 avril 1756, marié le 24 avril 1770 à Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, née à Saint-Cloud le 9 juillet 1750.

10.° Louis-A.-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, fils du précédent, né à Chantilly le 2 août 1772, arrêté en 1804 hors du territoire français, et assassiné dans les fossés du château de Vincennes, dans la nuit du 20 au 21 mars de la même année 1804.

3.° Branche de Conti.

1.° Armand de Bourbon, prince de Conti, fils de Henri II de Bourbon, prince de Condé, frère du Grand-Condé; né en 1629, mort à Pézénas en 1666.

2.° François-Louis de Bourbon, prince de la Roche-Yon, puis de Conti, fils du précédent, né en 1664, mort à Paris le 22 février 1709.

3.° Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, fils du précédent, né en 1695, mort à Paris le 4 mai 1727.

4.° Louis-François de Bourbon, prince de Conti, fils du précédent, né en 1717, mort à Paris le 2 août 1776. (Louise-Diane d'Orléans, son épouse, est morte à Paris le 26 septembre 1736, âgée de vingt ans).

5.° Louis-François-Joseph de Bourbon, prince de Conti, fils du précédent, né le 1.er novembre 1734, marié le 27 février 1759 à Fortunée-Marie d'Est, née à Modène le 24 novembre 1731; mort à Barcelone le 13 mars 1814.

Prince légitimé.

1.° Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, né en 1678, légitimé en 1681, mort en 1737. (Voyez pag. 219).

2.° Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, fils du précédent, né en 1793. (Voyez pour le mariage de M. le duc de Penthièvre, et pour ses enfans, son article au règne de Louis XIV, pag. 220).

Nota. Tous les événemens qui se sont passés pendant le cours de la révolution française, depuis son origine jusqu'au retour de Louis XVIII, sont d'une telle importance, que nous avons cru devoir les rapporter avec plus de détails, et en faire la seconde partie de notre travail. Nous avions d'abord formé le projet de n'étendre cette seconde partie pour les détails chronologiques, que jusqu'à la mort de Louis XVI, et d'en composer une troisième de l'analyse des constitutions et des différentes espèces de gouvernemens que la France a eus depuis cette époque; mais nous avons pensé qu'il seroit plus convenable et même plus utile de continuer sans interruption la série chronologique des événemens depuis le commencement de la révolution jusqu'à la présentation de la charte royale, et tout en indiquant les constitutions, avec un petit précis à leur ordre de date, de moins nous appesantir sur leur analyse, d'autant plus qu'elles ne sont maintenant qu'un objet de curiosité, et une preuve frappante, après tant d'essais infructueux, que la monarchie tempérée, qui pendant plus de quatorze siècles a fait de la France l'un des premiers états de l'Europe, est le seul gouvernement qui convienne au caractère de la nation.

Notre ouvrage, au lieu de trois parties, n'en a donc que deux, savoir, la généalogie anecdotique de la maison royale de France, que nous venons de terminer, et le précis chronologique de la révolution française que nous allons commencer.

PRÉCIS CHRONOLOGIQUE

Des principaux événemens qui ont eu lieu en France depuis la première assemblée des Notables ouverte le 22 février 1787, par ordre de Louis XVI, jusqu'à l'établissement de la Charte royale présentée par Louis XVIII le 4 juin 1814.

Nous ne parlerons point des causes de la révolution; tant de publicistes ont écrit sur cet objet que la matière est épuisée, et que l'opinion publique nous paroît formée à cet égard; d'ailleurs un précis purement chronologique doit être dégagé de toutes discussions, et peut-être y auroit-il encore à discuter sur une question aussi importante. Nous commençons donc notre série chronologique par indiquer la lettre de Louis XVI du 29 novembre 1786, relative à la convocation d'une assemblée des notables du royaume, dont le but doit être de s'occuper des impôts et de rétablir le crédit public. La convocation étoit pour le 29 janvier 1787, mais elle n'a eu lieu que trois semaines plus tard.

Assemblées des Notables.

1787.

Le 22 *février*. Ouverture des séances de l'assemblée des notables du royaume, à Versailles. Cette assemblée est composée de cent trente-sept membres, pris dans les différens ordres de l'état; et divisés en sept bureaux, dont chacun est présidé par un prince du sang. Ces princes sont: Monsieur, M. le comte d'Artois, M. le duc d'Orléans, M. le prince de Condé, M. le duc de Bourbon, M. le prince de Conti, et M. le duc de Penthièvre. A l'ouverture, le roi prononce un discours dans lequel il invite chacun des membres de

1787.

l'assemblée à l'aider de ses conseils pour améliorer les finances de l'état. M. de Calonne, contrôleur général des finances, fait un long discours sur ses travaux depuis quatre ans qu'il a succédé à M. d'Ormesson; il finit par annoncer que le *déficit* est de quatre-vingts millions.

Le 8 *avril*, M. de Calonne reçoit une lettre de retraite de la part du roi.

Le 20 *avril*, M. de Calonne, quittant le ministère, est exilé à sa terre en Lorraine, et de là il passe en Hollande. Le roi le remplace par M. de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse.

Le 25 *mai*. L'assemblée des notables se sépare après avoir arrêté six articles principaux : 1.° Emprunt de six millions de rentes viagères assignées sur les tailles; 2.° établissement d'assemblées provinciales pour la répartition égale des impôts; 3.° suppression de la corvée en nature; 4.° suppression d'un grand nombre de droits sur les traites et gabelles; 5.° reculement des barrières aux frontières; 6.° établissement d'un conseil des finances. Le roi adopta ces six articles.

Le   *juin*. Edit du roi créant des assemblées provinciales pour la répartition égale des impôts.

Le 19 *juin*. Madame Sophie, seconde fille de Louis XVI, meurt âgée de onze mois et dix jours.

Le 6 *juillet*. On présente à l'enregistrement du parlement de Paris une déclaration du roi concernant le timbre. Plusieurs membres du parlement s'opposent à l'enregistrement.

Le 16 *juillet*. Grande séance du parlement à laquelle assistent les princes et les pairs. M. de Semonville, conseiller, fait un long discours sur la nécessité d'assembler les états généraux, et termine par demander qu'il soit fait au roi des remontrances contre l'enregistrement de l'impôt.

Le 15 *août*. Le parlement de Paris est exilé à Troyes pour avoir protesté contre l'enregistrement de l'impôt nouveau. Le 20 septembre suivant il est rappelé.

Plusieurs parlemens ont éprouvé le même sort par leur résistance à l'autorité royale.

1787.

Le 19 *novembre.* Le roi tient un lit de justice pour création d'un emprunt de quatre cent quatre-vingts millions.

Le 20 *novembre.* Le duc d'Orléans est exilé, ainsi que deux conseillers du parlement de Paris, M. l'abbé Sabathier et M. Freteau, pour s'être opposés à cet emprunt.

1788.

Le 29 *janvier.* Le roi fait enregistrer au parlement de Paris un édit en faveur des protestans, par lequel la validité de leurs actes de naissance, de mariage et de décès est reconnue.

Le 5 *mai.* MM. Duval d'Espréménil et Monsabert, conseillers au parlement de Paris, sont arrêtés.

Le 8 *mai.* Le roi tient un lit de justice à Versailles; il y fait enregistrer de nouveaux édits qui diminuent l'autorité du parlement, et qui ordonnent l'établissement d'une cour plénière, la création de grands bailliages, etc.

Le 8 *août.* Le roi révoque par un édit, l'établissement de la cour plénière, et annonce la convocation des états-généraux pour le 1.er mai 1789.

Le 25 *août.* M. Necker succède à M. de Brienne, archevêque de Sens, dans la place de contrôleur-général des finances.

Le 26 *août.* Mouvemens à Paris; c'est le prélude de la révolution. On brûle en effigie l'archevêque de Sens.

Le 6 *novembre.* Seconde assemblée des notables de France; elle est congédiée le 12 décembre suivant, sans avoir rien fait d'important.

Le 14 *décembre.* Mort de Charles III, roi d'Espagne, âgé de soixante-douze ans; il a régné vingt-cinq ans à Naples et vingt-neuf en Espagne : son fils Charles IV lui succède.

Le 27 *décembre.* Le roi arrête dans son conseil privé, que le tiers-état aura, aux états-généraux, un nombre de représentans égal à celui des représentans de la noblesse et du clergé réunis.

1789.

En *janvier.* Des clubs s'établissent à Paris et dans plusieurs provinces: les esprits commencent à s'échauffer. Les qualifications d'*aristocrates* et de *démocrates* jettent déjà quelque division parmi les Français.

Le 7 *avril.* Mort subite du sultan Abdoul-Achmet ; son neveu Selim III lui succède.

Le 28 *avril.* La maison et la manufacture de papiers peints de M. Reveillon, dans le faubourg Saint-Antoine, sont pillées par la populace. Sinistre présage des horreurs auxquelles devoit se livrer cette populace, lorsqu'égarée par des factieux, elle ne connoîtroit plus aucun frein.

Le 4 *mai.* Procession des états-généraux, à Versailles ; cérémonie magnifique et imposante.

Le 5 *mai.* Le roi installe les états-généraux à Versailles, et en fait l'ouverture.

Le 20 *mai.* Le clergé renonce à ses priviléges pécuniaires.

Le 23 *mai.* La noblesse renonce aux mêmes priviléges.

Le 3 *juin.* M. Silvain Bailly est nommé président de la chambre du tiers-état, en place de M. d'Ailly qui donne sa démission.

Le 4 *juin.* Mort du dauphin de France, âgé de sept ans.

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

Le 17 *juin.* Le tiers-état des états-généraux de France se constitue en ASSEMBLÉE NATIONALE.

Le 20 *juin.* Le roi fait fermer la salle de l'assemblée nationale à Versailles ; les députés se rendent au jeu de Paume, et jurent de ne se séparer qu'après avoir donné une constitution à la France.

Le 23 *juin.* Séance royale des états-généraux de France. Le roi casse les arrêtés du tiers-état, qui persiste dans son opposition et déclare inviolables les députés de la nation.

Le 27 *juin.* Sur la demande du roi, la noblesse et le clergé se réunissent au tiers-état.

Le 11 *juillet.* M. Necker part secrètement de Paris, par ordre du roi.

Les 12 et 13 *juillet.* On brûle les barrières de Paris.

1789.

Le 14 *juillet*. Le mouvement insurrectionnel augmente : le peuple va prendre des armes à l'hôtel des Invalides, s'empare de la Bastille, en massacre le gouverneur, M. de Launay ; M. de Flesselles, prévôt des marchands, est tué d'un coup de pistolet. L'assemblée nationale ne désempare pas. M. de la Fayette, en qualité de vice-président, occupe le fauteuil toute la nuit. Paris est dans une grande agitation.

Le 15 *juillet*. Le roi ordonne le renvoi des troupes : on démolit la Bastille.

Le 16 *juillet*. Tous les princes et plusieurs grands seigneurs de la Cour quittent Paris; il ne reste près du roi que MONSIEUR, Mesdames, tantes du roi, madame Elisabeth, la reine et ses enfans.

M. Bailly est nommé maire de Paris ; et M. de la Fayette, commandant de la milice parisienne.

Le 17 *juillet*. Le roi se rend à Paris pour calmer les inquiétudes du peuple. M. Bailly reçoit sa majesté aux barrières ; et parvenu à l'hôtel-de-ville, lui présente la cocarde nationale. Le roi l'accepte et retourne à Versailles, couvert des bénédictions du peuple.

Le 22 *juillet*. Troubles à Paris ; le peuple massacre M. Foulon et son gendre M. Berthier, intendant de la généralité de Paris. Une fermentation générale se fait sentir dans les provinces ; on brûle et on pille grand nombre de châteaux.

Le 28 *juillet*. Retour de M. Necker à Paris ; le 29, il se rend à l'assemblée nationale, et le 30, à l'hôtel-de-ville de Paris.

Le 4 *août*. Séance nocturne de l'assemblée nationale, dans laquelle on décrète l'égalité d'impôts, la renonciation aux priviléges, le rachat des droits féodaux, l'abolition du droit de chasse, des justices seigneuriales, de la vénalité des offices ; enfin tous les priviléges sont abolis.

Le 13 *août*. Le roi agrée le titre de RESTAURATEUR DE LA LIBERTÉ FRANÇAISE ; on chante le *Te Deum*.

Le 23 *août*. On décrète la liberté des opinions religieuses, et le 24, la liberté de la presse.

Le 1.er *octobre*. Repas donné par les gardes du roi,

1789.

aux officiers du régiment de Flandre arrivé à Versailles. Bientôt on fait un crime à la Cour de ce qui s'est passé dans ce repas. grande imprudence!.. de la Cour.

Les 5 et 6 *octobre*. Grande émeute à Paris. La populace et surtout beaucoup de femmes se portent en foule à Versailles, entrent au château, massacrent plusieurs gardes du corps, et forcent le roi et sa famille à venir à Paris.

Le 12 *octobre*. Décret sur la translation de l'assemblée nationale à Paris.

Le 14 *octobre*. Le duc d'Orléans demande un passeport pour aller en Angleterre; il l'obtient, est arrêté à Boulogne-sur-Mer; l'assemblée ordonne qu'on le laisse passer.

Le 19 *octobre*. Première séance de l'assemblée nationale de France, à Paris, dans la salle du manège près les Tuileries.

Le 2 *novembre*. L'assemblée nationale déclare les biens ecclésiastiques, biens nationaux, et les met à la disposition de la nation.

Le 3 *novembre*. Décret qui déclare que tous les parlemens resteront en vacance.

Le 17 *décembre*. L'assemblée nationale ordonne pour la première fois une création de papier-monnoie nommé *assignats*. (Ils ont duré jusqu'au 18 juillet 1796 [30 messidor an IV], jour où les assignats ont cessé d'avoir cours. Les *mandats* ont eu cours depuis le [28 ventôse an IV] 18 mars 1796, jusqu'au 21 mars 1797 [1.er germinal an V]. Voyez la date du 18 mars 1796).

1790.

Le 15 *janvier*. L'assemblée nationale rend un décret sur la division de la France en quatre-vingt-trois départemens, qui auront chacun des districts, des cantons et des municipalités. Les noms des départemens sont tirés pour la plupart de ceux des rivières principales et des montagnes.

Le 18 *janvier*. M. de Favras est condamné à mort et exécuté.

Le 4 *février*. Le roi se rend à l'assemblée nationale

1790.

et contracte l'engagement de maintenir la constitution.

Le 13 *février*. Décret supprimant les vœux monastiques.

Le 20 *février*. Mort de l'empereur Joseph II; Léopold II son frère, lui succède d'abord comme roi de Bohême et de Hongrie, et ensuite, le 30 septembre suivant, comme empereur d'Allemagne.

Ferdinand III d'Autriche est grand duc de Toscane.

Le 15 *mars*. Décret supprimant les droits féodaux.

Le 17 *mars*. Décret sur la vente des biens nationaux jusqu'à la concurrence de 400 millions.

Le 17 *avril*. Décret sur le nombre, la forme et la fabrication des assignats.

Le 22 *mai*. Décret portant que le droit de guerre et de paix appartient à la nation et non au roi.

Le 7 *juin*. Décret qui fixe le nombre des métropoles et des évêchés.

Le 9 *juin*. L'assemblée nationale décrète que la liste civile du roi sera de vingt-cinq millions, ainsi qu'il l'a fixée lui-même; et que le douaire de la reine sera de quatre millions de revenu.

Le 19 *juin*. L'assemblée nationale supprime tous les titres de noblesse, les ordres, les livrées, les armoiries, et toute espèce de distinctions.

Le 14 *juillet*. Fédération des quatre-vingt-trois départemens dans le Champ-de-Mars à Paris; le roi se rend à cette fête célébrée avec beaucoup d'éclat.

Le 31 *août*. Sédition à Nancy, occasionnée par les régimens du roi, de Châteauvieux et de Mestre-de-camp. Trait héroïque du jeune Désilles, officier au régiment du roi, qui meurt percé de balles dans le moment où se jetant sur les canons il vouloit empêcher l'effusion du sang.

Le 4 *septembre*. M. Necker se démet du ministère des finances de France; sa démission est acceptée, il se retire dans sa terre de Copet en Suisse.

Le 7 *septembre*. Décret sur l'organisation judiciaire, et suppression des parlemens, fixée au 30 septembre.

Le 27 *novembre*. Décret relatif au serment à prêter par tout ecclésiastique fonctionnaire public.

1790.

Le 26 *décembre*. Le roi accepte la constitution civile du clergé, et envoie son acceptation à l'assemblée nationale. Le lendemain, cinquante-huit ecclésiastiques prêtent le serment au sein de l'assemblée. Cela n'empêche pas que cette constitution n'ait été un brandon de discorde dans l'église.

1791.

Le 26 *janvier*. Loi pour l'exécution du décret déjà rendu sur la prestation du serment des ecclésiastiques.

Le 21 *février*. Départ de Mesdames, tantes du roi, pour Rome; elles sont arrêtées par le peuple à Arnay-le-Duc; mais un décret de l'assemblée nationale les autorise à suivre leur route.

Le 28 *février*. Le peuple de Paris se porte à Vincennes et démolit les parapets du donjon.

Quatre cents membres de la société monarchique se rendent au château des Tuileries; on les accuse d'avoir voulu chasser la garde nationale du château. le roi leur ordonne de déposer leurs armes; on les appelle les *chevaliers du poignard*.

Des émigrations multipliées ont lieu.

Le 5 *mars*. Décret qui supprime les fermiers généraux.

Le 15 *mars*. Gobel, évêque de Lida, est élu évêque de Paris.

Le 17 *mars*. Nouveau décret relatif au serment des ecclésiastiques fonctionnaires publics.

Le 22 *mars*. Décret qui exclut les femmes de la régence.

Le 25 *mars*. Décret qui rend les rois majeurs à dix-huit ans.

Le 2 *avril*. Mort de Mirabeau. L'assemblée nationale arrête qu'elle portera son deuil pendant huit jours.

Le 4 *avril*. L'église de Sainte-Geneviève prend le titre de Panthéon, en vertu d'un décret; le corps de Mirabeau est le premier qu'on y dépose, au milieu d'une grande pompe funèbre.

Le 18 *avril*. Le roi est arrêté par la garde nationale

1791.

et par le peuple de Paris à l'instant où il veut se rendre à Saint-Cloud pour faire ses pâques. Dès-lors on le surveille très étroitement au palais des Tuileries. On peut dire que depuis plus d'un an, à dater de cette époque, la royauté n'existoit plus en France. Il n'en restoit que l'ombre sous un malheureux prince, esclave et gardé à vue dans son palais.

Le 3 *mai*. L'effigie du pape est brûlée à Paris par des factieux, dans l'enceinte du Palais-Royal. Les principes religieux étoient alors au niveau des principes politiques ; il n'en existoit plus et tous les ressorts du pacte social étoient brisés.

Le 31 *mai*. Invention d'une machine qui remplace la potence et la roue. Un décret porte que la peine de mort sera appliquée aux criminels sans torture. Le nouvel instrument prend le nom vulgaire de *guillotine*, de celui de son inventeur M. Guillotin, docteur en médecine, (mort en 1814).

Le 5 *juin*. Un décret ôte au roi le droit de faire grâce.

Le 9 *juin*. Décret portant que les brefs, rescrits, bulles, provenant de la cour de Rome, seront réputés nuls s'ils n'ont été approuvés par le corps législatif et sanctionnés par le roi.

Le 10 *juin*. Le roi proteste secrètement contre les décrets qu'il a sanctionnés et contre ceux qui lui seront présentés.

Le 11 *juin*. Décret qui ordonne à Mg.r le prince de Condé de revenir en France sous quinzaine.

Du 20 au 21 *juin*. Le roi s'éloigne secrètement de Paris, accompagné de la reine, du dauphin, de madame royale, sa fille, de madame Elisabeth, sa sœur ; et de madame de Touzzel, gouvernante de ses enfans. Ils prennent la route de Montmedi. MONSIEUR et MADAME, partis une heure après le roi, sous le nom de comte et comtesse de Lille, prennent la route de Mons. Aussitôt qu'on s'aperçoit de l'absence du roi, des courriers sont dépêchés sur tous les points du royaume. La consternation est universelle. On court aux armes. L'assemblée nationale ne désempare pas. Les ministres sont chargés du pouvoir exécutif.

1791.

Le 22 *juin.* Drouet, maître de poste de Sainte-Menehould, croit reconnoître le roi pendant qu'on change de chevaux. Il en fait part à la municipalité, qui à l'instant fait courir à Varennes. Les gardes nationales se rassemblent, les hussards sont désarmés et la voiture du roi est arrêtée.

Le 23 *juin.* L'assemblée nationale envoie MM. Latour-Maubourg, Pétion et Barnave à Varennes, pour accompagner le roi à son retour. M. de Bouillé est suspendu de ses fonctions militaires.

Le 25 *juin.* Le roi rentre à Paris avec sa famille.

Le 26 *juin.* MM. Leblanc et Thevenin, qui ont arrêté la voiture du roi à Varennes, se présentent à l'assemblée nationale.

Le 27 *juin.* Trois commissaires, envoyés pour recevoir les déclarations du roi et de la reine, viennent rendre compte à l'assemblée nationale de leur mission.

Le 28 *juin.* Décret relatif à la nomination d'un gouverneur pour l'héritier du trône. Ce décret étoit de la poudre jetée aux yeux des Français de bonne foi; car le plan des républicains étoit déjà formé, et le commencement de son exécution perçoit de toutes parts.

Le 1.er *juillet.* On annonce à l'assemblée nationale l'arrivée de MONSIEUR et de MADAME à Bruxelles.

Le 7 *juillet.* Le roi instruit que M. le comte d'Artois fait faire des enrôlemens en son nom, envoie à l'assemblée nationale son désaveu formel.

Le 9 *juillet.* Décret qui ordonne aux émigrans de revenir en France sous deux mois, sinon qu'ils seront tenus de payer une triple imposition.

Le 11 *juillet.* Translation des cendres de Voltaire au Panthéon.

Le 15 *juillet.* M. de Bouillé sera jugé par la haute-cour nationale d'Orléans.

Décret qui déclare le roi suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce qu'on lui ait présenté l'acte constitutionnel.

Le 17 *juillet.* Insurrection du Champ-de-Mars : attentat qui y est commis envers deux particuliers : on publie la loi martiale : le drapeau rouge est déployé.

Le 18 *juillet.* Rapport des troubles du Champ-de-Mars. Décret contre les séditieux.

1791.

Le 30 *juillet*. Abolition des ordres de chevalerie.

Le 24 *août*. Décret constitutionnel sur la garde du roi.

Le 27 *août*. Traité de Pilnitz, (château d'Allemagne dans la Haute-Saxe), entre l'empereur d'Allemagne et le roi de Prusse, relativement aux affaires de France.

Décret qui déclare que le mariage est, aux yeux de la loi, un simple contrat civil.

Décret qui déclare que Jean-Jacques Rousseau a mérité les honneurs dus aux grands-hommes. Mais par décret du 21 septembre, il est décidé que ses cendres resteront à M. Girardin.

Le 3 *septembre*. La constitution est terminée; une députation de soixante membres va la présenter au roi.

Le 13 *septembre*. Le roi écrit à l'assemblée nationale qu'il accepte la constitution. En voici le titre et un petit précis.

Constitution française décrétée par l'assemblée nationale constituante, pendant les années 1789, 90 et 91; présentée à l'acceptation du roi le 3 septembre 1791, et acceptée par sa majesté le 14 du même mois.

Cette constitution porte en substance que le gouvernement français est monarchique; que la constitution de l'état est représentative; que les représentans sont le corps législatif et le roi; que le pouvoir législatif est délégué à une assemblée nationale qui sera permanente, mais cependant composée de représentans temporaires librement élus par le peuple, pour être exercé par elle avec la sanction du roi; que le pouvoir exécutif est délégué au roi, pour être exercé sous son autorité, par des ministres et autres agens responsables; que le pouvoir judiciaire est délégué à des juges élus à temps par le peuple; qu'il y aura des assemblées primaires et des assemblées électorales; que le nombre des représentans est de 745; que le roi a le droit de refuser sa sanction aux décrets qui lui sont proposés, etc. etc. Cette constitution, précédée de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, en 17 articles, est, après un petit préambule, divisée en sept titres dont voici les sommaires. 1.° Dispositions fondamentales garanties par la constitution. 2.° De la division du royaume (en 83 départemens) et de l'état des citoyens. 3.° Des pouvoirs publics, en cinq chapitres, dont le premier traite de l'assemblée nationale législative; le second, de la royauté, de la régence et des ministres; le troisième, de l'exercice du pouvoir législatif; le quatrième, de l'exercice du pouvoir

1791.

exécutif; et le cinquième, du pouvoir judiciaire. 4.° De la force publique. 5.° Des contributions publiques. 6.° Des rapports de la nation française avec les nations étrangères. Et 7.° de la révision des décrets constitutionnels.

Le 14 *septembre.* Décret portant qu'Avignon et le comtat Venaissin font partie intégrante de la France.

Le même jour. Le roi se rend à l'assemblée nationale pour signer la constitution. Il promet de la maintenir de tout le pouvoir qui lui est délégué.

Le 30 *septembre.* L'assemblée nationale constituante de France tient sa dernière séance. Le roi se rend à la salle et y prononce un discours. Le président proclame la clôture des travaux de l'assemblée.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Le 1.er *octobre.* Première séance de l'assemblée législative.

Le 14 *octobre.* Proclamation du roi aux émigrés, relativement à la nouvelle constitution.

Le 16 *octobre.* Lettre du roi aux princes français sur le même objet.

Le 28 *octobre.* Décret qui requiert MONSIEUR de rentrer en France dans le délai de deux mois, faute de quoi il est déclaré déchu de son droit éventuel à la régence.

Le 31 *octobre.* Rapport fait par le ministre des relations extérieures, M. de Montmorin, sur les réponses faites par les puissances à la notification de l'acceptation de l'acte constitutionnel. Les princes français expriment dans leur manifeste, le désir de voir la religion, l'autorité royale et la justice rentrer dans leurs droits.

Le 1.er *novembre.* Nouvelle émission d'assignats. La somme en circulation est portée à quatorze cents millions.

Le 8 *novembre.* Décret portant que les biens des princes français seront séquestrés; et condamne à mort les émigrés rassemblés au delà des frontières, s'ils ne rentrent avant le 1.er janvier 1792.

Le 11 *novembre.* Lettre du roi aux princes français pour les engager à revenir en France.

1791.

Le roi voulant sortir de son appartement sur les neuf heures du soir, en est empêché par un factionnaire.

Le 12 *novembre*. Le roi appose le *veto* au décret contre les émigrés. il leur adresse une seconde proclamation.

Le 17 *novembre*. Pétion est nommé maire de Paris, et installé le lendemain par Bailly son prédécesseur.

Le 29 *novembre*. Décret qui prive de traitement et de pension tous les prêtres qui ne feront pas le serment civique. Le roi appose son *veto* sur ce décret, le 19 décembre suivant; le directoire du département de Paris l'y avoit engagé par un arrêté du 5 novembre.

Le 2 *décembre*. Manuel est nommé procureur syndic de la commune de Paris.

Le 3 *décembre*. Réponse des princes à la lettre du roi du 11 novembre.

Le 6 *décembre*. Louis Narbonne est nommé ministre de la guerre.

Le 14 *décembre*. Le roi se rend à l'assemblée, et y prononce un discours fort applaudi sur les réquisitions à faire aux princes allemands.

Le 28 *décembre*. La reine va à l'opéra, et y est saluée par des acclamations.

1792.

Le 1.er *janvier*. Monsieur, M. le comte d'Artois, M. le prince de Condé, M. de Calonne, M. le vicomte de Mirabeau, et M. de la Queuille sont décrétés d'accusation.

M. Luckner et M. de Rochambeau sont nommés maréchaux de France.

Pétion refuse de faire le compliment du nouvel an à la reine.

Le 16 *janvier*. Monsieur est déchu de son droit à la régence.

Le 20-24 *janvier*. Troubles occasionnés à Paris, au sujet des accaparemens de sucre et de café. Rapport fait à l'assemblée sur cet objet. Le peuple pille les boutiques des épiciers sous prétexte d'accaparement.

Le 10 *février*. Jean VI, prince du Brésil, est déclaré prince régent de Portugal.

1792.

Le 14 *février*. On commence à porter dans Paris quelques bonnets rouges.

Le 1.er *mars*. L'empereur Léopold II meurt; son fils François II lui succède comme roi de Hongrie et de Bohême, et ensuite comme empereur le 7 juillet suivant.

Le 3 *mars*. Simonneau, maire d'Etampes, est massacré par la populace, pour n'avoir pas voulu diminuer le prix du pain dans sa commune.

Le 16 *mars*. Gustave III, roi de Suède, est assassiné par Ankastroem, il meurt le 29. Son fils, encore mineur, lui succède sous le nom de Gustave IV; et son frère, le duc de Sudermanie, est déclaré régent du jeune prince son neveu.

Le 16 *mars*. La garde constitutionnelle du roi commence à faire son service.

Le 20 *mars*. On fait l'essai du nouvel instrument pour les supplices.

Le 31 *mars*. Lettre du roi pour dénoncer un traité conclu le 3 février 1792, entre les princes français et le prince de Hoenlohe-Schillings-Fürst.

Le 5 *avril*. Décret qui prohibe tout costume ecclésiastique et religieux, sur la motion de l'évêque Torné.

Le 17 *avril*. Tumulte à la municipalité sur l'éloignement des bustes de la Fayette et Bailli.

Le 18 *avril*. M. de Fleurieu, ex-ministre de la marine, est nommé gouverneur du prince royal.

Le 20 *avril*. Déclaration de guerre à l'empereur François II, roi de Hongrie et de Bohême.

Le 28 *avril*. Les hostilités commencent près de Lille, les Français sont repoussés à Tournay; ils massacrent leur général Théobald Dillon; le lendemain, le général français Biron éprouve un nouvel échec; il rentre en désordre à Valenciennes le 30.

Le 29 *avril*. Nouvelle émission de trois cents millions d'assignats.

Le 3 *mai*. Royou, auteur du journal *l'Ami du Roi*, et Marat, auteur de l'*Ami du Peuple*, sont décrétés d'accusation.

Le 19 *mai*. Un décret supprime le traitement cons-

1792.

titutionnel d'un million dont devoit jouir M. le comte d'Artois comme frère du roi.

Le 26 *mai*. Décret sur la déportation des ecclésiastiques qui refusent de se soumettre à la constitution civile du clergé.

Le 27 *mai*. Fermentation au sujet de la garde du roi.

Le 30 *mai*. Licenciement de cette garde, et décret d'accusation contre M. le duc de Brissac, qui en est commandant.

Le 31 *mai*. L'Autriche et la Prusse invitent le Danemarck à la coalition contre la France; le ministre Bernstorf refuse.

Le 4 *juin*. Servan propose, à l'insu du roi, de former un camp sous Paris.

Le 8 *juin*. Décret pour la formation d'un camp de 20,000 hommes près Paris. Le roi y appose le *veto* le 19.

Le 10 *juin*. Pétition des 8000, contre l'établissement du camp sous Paris.

Le 12 *juin*. Le roi renvoie les ministres Servan, Roland et Clavières. Ils sont remplacés le 13 par Mourgues, Dumouriez et Beaulieu.

Le 14 *juin*. Décret portant que les ministres destitués emportent les regrets de la nation.

Le 19 *juin*. Décret portant que les titres de noblesse seront brûlés.

Luckner prend Menin.

Le 20 *juin*. Affreuse journée : les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau sont en insurrection. La populace s'attroupe et se porte au château des Tuileries ; on insulte le roi, on le force à mettre un bonnet rouge sur sa tête ; on veut le contraindre à rapporter le *veto* du 19, sur les décrets concernant le camp sous Paris, et la déportation des ecclésiastiques. Le roi refuse et n'est point intimide par les insultes de cette populace effrénée. Pétion arrive sur le soir et dissipe la multitude (1).

---

(1) Le lendemain, le jeune dauphin, enfant si aimable, si intéressant, voyant encore quelques mouvemens dans le château, se réfugia plein d'effroi près de la reine, en s'écriant : Maman, est-ce qu'hier n'est pas fini?

1792.

Le même jour 20, Luckner prend Ypres et Courtrai.

Le 28 *juin*. La Fayette, général d'une des armées, demande la punition des factieux. (On avoit formé trois armées : celle du nord, celle du centre ou de la Moselle, et celle du Rhin. MM. de Rochambeau, Luckner et de la Fayette les commandoient. D'après le rapport d'Aubert du Bayet, les armées consistoient en 203,000 hommes de troupes de lignes, et 925,000 volontaires).

Le 29 *juin*. Un grand nombre d'adresses contre la journée du 20 juin, parviennent des départemens à l'assemblée.

Le 30 *juin*. Lettre de la Fayette à l'assemblée législative, en retournant à son armée.

Le 1.er *juillet*. Pétition des 20,000 au sujet des événemens du 20 juin.

Le 6 *juillet*. Arrêté du directoire du département de Paris, qui suspend Pétion et Manuel, pour l'affaire du 20 juin : Rœderer défend le maire de Paris. Le roi confirme l'arrêté du département.

Le 7 *juillet*. Les divisions qui existent à l'assemblée législative semblent se calmer; les deux partis s'embrassent. Le roi vient tenir un discours dans cette séance.

Le 11 *juillet*. Décret proclamant que la patrie est en danger.

Le 13 *juillet*. Décret qui lève la suspension de Pétion.

Le 14 *juillet*. Anniversaire de la fête de la fédération au Champ de Mars.

Le 17 *juillet*. Députation des fédérés qui demandent la suspension du pouvoir exécutif, etc.

Le 18 *juillet*. Arrestation et massacre de Du Saillant, chef du rassemblement de la noblesse qui avoit eu lieu à Jalès (village et château de la Haute-Loire.) Du Saillant a été massacré sur la place publique des Vans (Vivarais) avec quatre autres personnes.

Le 20 *juillet*. Proclamation du roi sur les dangers de la patrie.

1792.

Le 22 *juillet*. Proclamation de la municipalité de Paris sur le même objet.

Le 25 *juillet*. Les sections de Paris sont en permanence. On fait courir le bruit qu'il y a un amas d'armes aux Tuileries; des factieux demandent la déchéance du roi. Rassemblement à la place de la Bastille et dans le faubourg Saint-Marceau.

Le 27 *juillet*. Le tocsin avoit sonné. Pétion vient déclarer à l'assemblée nationale qu'il croit le calme rétabli.

Tumulte au Palais royal; Despréménil y est maltraité. Il a été condamné à mort le 22 avril 1794.

Le 30 *juillet*. Les Marseillais arrivent à Paris. Ils proscrivent les cocardes en rubans. Combat entre eux et les gardes nationales aux Champs-Élysées.

Le 31 *juillet*. Nouvelle émission de trois cents millions d'assignats.

Le 2 *août*. Déclaration des princes français, datée de Bingen.

Le duc d'Orléans se plaint de ce que le roi ne veut l'employer ni sur mer ni sur terre.

Députation des Marseillais demandant la déchéance du roi.

Le 3 *août*. Pétion demande au nom de la commune la déchéance du roi. Deux sections de Paris protestent le 5, contre cette pétition.

Le 4 *août*. La section de Mauconseil déclare qu'elle ne reconnoît plus Louis XVI pour roi des Français.

Le 6 *août*. Pétition signée au champ de Mars pour la déchéance, pour appeler une convention nationale, etc., etc. On fait courir le bruit que le roi veut s'enfuir.

Le 8 *août*. MONSIEUR signe conjointement avec les autres princes émigrés un manifeste, où sont exposés leurs sentimens, et les motifs de la coalition sur le territoire français.

Le 9 *août*. Rœderer mandé à l'assemblée nationale, expose les mesures prises contre une insurrection annoncée pour la prochaine nuit.

Le 10 *août*. Journée d'horrible mémoire. A minuit,

1792.

le tocsin sonne, la générale bat. Séance permanente de l'assemblée nationale commencée à deux heures du matin. Les Marseillais et la populace des faubourgs marchent contre le château des Tuileries; ils sont repoussés une première fois par la garde suisse : à une seconde tentative, ils forcent l'entrée et font un horrible massacre des Suisses et des autres défenseurs du château, qui périssent avec gloire, victimes de leur dévouement. Le roi se rend avec sa famille dans la salle de l'assemblée législative. Décret qui le déclare suspendu de ses fonctions, et qui convoque une convention nationale. Autre décret qui nomme les ministres suivans : Servan, Clavière, Roland, Danton, Lebrun et Monge. Ces six particuliers composent le conseil exécutif.

Le 11 *août*. Toutes les statues des rois sont renversées et brisées, même celle de Henri IV.

Le 12 *août*. Le roi et sa famille sont mis sous la garde de la commune de Paris, et conduits dans la tour du temple.

Le 14 *août*. Beaucoup d'arrestations et d'emprisonnemens à Paris.

Le 15 *août*. Un décret d'accusation frappe MM. Alex. Lameth, Barnave, Duport du Tertre, Bertrand-Molleville, Duportail, Montmorin et Tarbé.

Le 16 *août*. Décret qui fixe la majorité à vingt-un ans.

Le 17 *août*. Rapport sur les papiers trouvés chez M. de la Porte, intendant de la liste civile.

Le 18 *août*. Etablissement d'un tribunal criminel extraordinaire pour les crimes du 10 août, c'est-à-dire pour juger ceux qui ont montré de la fidélité au roi et qui ont échappé au massacre.

Le 20 *août*. M. de la Fayette passe à l'étranger avec une partie de son état-major. Un décret de la veille l'avoit décrété d'accusation et remplacé par Dumouriez.

Le 21 *août*. M. Dangremont est condamné à mort par le tribunal du 10 août, comme partisan des émigrés et enrôlant pour les princes français.

1792.

Le 23 *août*. Le maréchal Luckner est remplacé par Kellerman, et A. Dillon est destitué, malgré sa lettre de justification adressée à l'assemblée nationale le 22.

Prise de Longwy par les Prussiens.

Le 25 *août*. Durozoi, journaliste, est condamné à mort par le tribunal du 10 août, et exécuté aux flambeaux. M. de la Porte, intendant de la liste civile, est condamné le 28, et exécuté.

Le 26 *août*. Décret qui ordonne la déportation de tout ecclésiastique non assermenté.

Le 30 *août*. Décret qui consacre le divorce comme principe.

Le 2 *septembre*. Verdun se rend aux troupes du roi de Prusse. Le commandant de la place, Beaurepaire, se tue en sortant du conseil de guerre où la résolution de se rendre a été prise. Les honneurs du panthéon lui sont accordés par décret du 12 du même mois.

Le roi de Prusse marche sur Paris.

Les 2, 3, 4 et 5 *septembre*. Jours de barbarie, de férocité et de deuil pour la France. Des cannibales se transportent dans les prisons et y massacrent, tant là que dans les rues, plusieurs milliers de détenus, dont beaucoup d'ecclésiastiques et de nobles, sous prétexte qu'ils étoient ennemis de la révolution. Madame la princesse de Lamballe, amie de la reine, est une des principales victimes de la rage de ces monstres. Sa tête est promenée autour du temple. suites de la lacheté de Verdun;

C'est particulièrement de ces jours affreux que datent les calamités, les fureurs sanguinaires qui ont déshonoré la France pendant plus de deux ans : elle a été couverte d'échafauds où le sang innocent n'a cessé de couler en abondance.

Le 9 *septembre*. Les prisonniers d'Orléans, au nombre de cinquante-un, parmi lesquels on distinguoit M. le duc de Brissac, des archevêques, des ministres, etc., qui avoient été envoyés à la haute cour nationale, sont rappelés à Versailles, et impitoyablement massacrés à leur entrée dans le parc.

Le 11 *septembre*. MONSIEUR, accompagné de M. le comte d'Artois, part à la tête de six mille hommes de cavalerie pour se réunir à l'armée prussienne; ils éta-

1792.

blissent d'abord leur quartier-général à Verdun, puis à Vouzières, etc. : mais bientôt la retraite du roi de Prusse oblige LL. AA. RR. de se retirer également.

Le 14 *septembre*. Les Français, poursuivis par les Prussiens, se retirent à Châlons-sur-Marne.

Le 19 *septembre*. Décret qui supprime l'ordre de Malte.

Le 20 *septembre*. Le général Kellermann défait les Prussiens à Valmy (en Champagne).

Le 21 *septembre*. L'assemblée nationale législative déclare que sa session est terminée, et va au-devant de la convention nationale.

CONVENTION NATIONALE.

Le 21 *septembre*. Installation de la convention nationale. Décret qui abolit la royauté, et qui proclame la république.

Le 22 *septembre*. Le général Montesquiou s'empare de la Savoie.

Le 23 *septembre*. Décret qui destitue le général Montesquiou. Ce décret est suspendu le 26, d'après une lettre qu'écrit ce général à la convention, et annullé le 7 octobre suivant.

Le 28 *septembre*. Prise de Nice et du fort Montalban par le général Anselme : ce pays est constitué en république le 5 décembre suivant.

Le 29 *septembre*. Lille est bombardé, et le général Custines prend Spire.

Les plaines de Champagne sont le théâtre d'un combat opiniâtre et sanglant : de ce moment les Prussiens commencent leur retraite, qui se fait à petites journées et sans qu'on les poursuive.

Le 2 *octobre*. Une lettre de Dumouriez annonce la retraite des ennemis.

Le 4 *octobre*. Le général Custines prend Worms.

Le 6 *octobre*. Les Autrichiens lèvent le siège de Lille.

Le 9 *octobre*. Décret qui prononce la peine de mort contre les émigrés pris les armes à la main.

Le 10 *octobre*. Les titres de *Monsieur* et *Madame*

1792.

sont proscrits et remplacés par ceux de *citoyen* et *citoyenne*.

Le 14 *octobre*. Le contre-amiral Truguet annonce la prise de Villefranche.

Le 15 *octobre*. La décoration de la croix de Saint-Louis est supprimée.

Le 16 *octobre*. Des monstres demandent le jugement et la mort du roi et de la reine.

Le 20 *octobre*. MONSIEUR et M. le comte d'Artois s'établissent au château de la Neuville ; ils y restent jusqu'au 13 novembre, jour où ils se voient contraints de licencier leur armée et de se retirer en Allemagne.

Le 21 *octobre*. Le général Custines prend Mayence.

Le général Kellermann reprend Longwy ; il étoit déjà rentré à Verdun le 13.

Le 22 *octobre*. Le territoire français est entièrement évacué par les Prussiens.

Le 23 *octobre*. Décret qui bannit à perpétuité tous les émigrés Français, et peine de mort contre ceux qui rentreroient en France.

Le 24 *octobre*. L'infame Marat est dénoncé pour avoir dit qu'il falloit abattre deux cent soixante mille têtes dans l'intérieur de la France.

Le 27 *octobre*. Nouvelles propositions faites par des cannibales de hâter le procès du roi et de la reine.

Le 28 *octobre*. Custines prend Francfort-sur-le-Mein.

Le 29 *octobre*. Louvet dénonce Robespierre.

Le 6 *novembre*. Victoire de Jemmappes gagnée par le général Dumouriez : il s'étoit déjà emparé de Mons.

Le 7 *novembre*. Rapport du comité de législation sur le jugement de Louis XVI.

Le 8 *novembre*. Prise de Tournai par le général de la Bourdonnaye.

Le 10 *novembre*. Les Autrichiens, battus au Pont-Rouge, à Commines et à Varleton, quittent leurs postes retranchés.

Peine de mort décrétée contre les émigrés qui ne sortiroient pas dans quinze jours du territoire de la république.

1792.

Le 12 *novembre*. Prise de la ville de Gand par le général de la Bourdonnaye, et de Charleroi par le général Valence.

Le 13 *novembre*. Prise de Bruxelles par le général Dumouriez. Prise de Francfort par le général Van-Helden.

Le 15 *novembre*. Discussion sur la mise en jugement du roi.

Le 16 *novembre*. Prise de la ville d'Ostende par le général Mouthon, et de Malines par Dumouriez.

Le 17 *novembre*. On annonce l'évasion du général Montesquiou. Il passe de Genève en Suisse, emportant la caisse de l'armée, en compensation des biens qu'il laissoit en France. (Un décret du 3 septembre lui a permis de revenir en France. Il est mort à Paris le 30 décembre 1798). honnête voleur !

Le 18 *novembre*. Prise des villes d'Ypres, Furnes et Bruges, par le général de la Bourdonnaye.

Prise d'Anvers par le général Lamarlière.

Le 19 *novembre*. Décret par lequel la convention promet à tous les peuples qui voudroient recouvrer leur liberté, protection et secours.

Le 21 *novembre*. La Savoie demande sa réunion à la France.

Nouvelle émission de 800 millions d'assignats.

Le 22 *novembre*. Prise de Tirlemont par Dumouriez.

Le 27 *novembre*. La Savoie est transformée en département du Mont-Blanc.

Dumouriez prend Liége.

Le 28 *novembre*. Francfort qu'occupent les Français par suite de la prise de Mayence, est livré aux Prussiens par un corps de Hessois. Les Français y sont égorgés.

Le 30 *novembre*. La citadelle d'Anvers est prise par le général Miranda.

Le 2 *décembre*. La citadelle de Namur est prise par le général Valence.

Le 3 *décembre*. Décret qui porte que Louis XVI sera jugé par la convention. Le 4, il est décrété que tout congé sera refusé aux membres de la convention

1792.

jusqu'après le jugement de Louis XVI; et le 6, que ce prince sera traduit à la barre pour subir un interrogatoire.

Le 7 *décembre*. Une commission de vingt-un membres est nommée pour faire le rapport des faits imputés à Louis XVI.

Le 9 *décembre*. Les états de l'évêché de Bâle se constituent en république.

Le 10 *décembre*. Prise de Ruremonde par le général Miranda.

Le 11 *décembre*. Louis XVI mandé à la barre de la convention y paroît accompagné de Santerre. Barrère, président, après avoir fait lire un acte énonciatif des prétendus crimes imputés au Roi, lui fait quarante-deux questions, auxquelles le roi répond avec assurance et fermeté. Le roi nomme pour ses défenseurs MM. Tronchet et Target.

Le 13 *décembre*. Target refuse d'être le défenseur de Louis XVI. M. de Malesherbes s'offre spontanément.

Le 14 *décembre*. Prise des villes de Merzick, Freindenburg et Saarbruck par le général Beurnonville.

Le 16 *décembre*. Décret qui expulse la famille des Bourbons du territoire français : les détenus au temple et le duc d'Orléans sont exceptés.

Le 17 *décembre*. M. Deseze est admis comme troisième conseil du roi.

Le 21 *décembre*. L'armée française s'empare de tout le pays entre la Saare et la Moselle, jusqu'à Consaarbruck.

Le général Miranda annonce la prise de possession par les Français de toute la Gueldre autrichienne.

Le 24 *décembre*. Louis XVI fait son testament, monument de vertu, de piété, de grandeur d'ame, de bonté, de générosité, même envers ses cruels ennemis auxquels il pardonne.

Le 25 *décembre*. Décret qui ordonne que Louis XVI paroîtra le lendemain à la barre à dix heures.

Le 26 *décembre*. Louis XVI est amené à la barre avec ses trois défenseurs. M. Deseze porte la parole, et dans un discours éloquent expose tout ce qui peut

1792.

exciter la sensibilité, repousser les griefs absurdes, et intéresser en faveur de l'auguste accusé ; mais il parloit à des tigres altérés du sang de la victime. Louis XVI dit un mot après M. Deseze ; puis il se retire ainsi que ses défenseurs.

Discussions et débats tumultueux pour savoir si Louis XVI sera jugé sans désemparer.

1793.

Le 7 *janvier.* La discussion sur le jugement de Louis XVI est fermée ; on renvoie au 14 la délibération sur la position des questions.

Le 12 *janvier.* Des mouvemens sont provoqués à Marseille, à Rouen et dans d'autres villes, pour faire considérer l'appel au peuple comme devant être l'appel à la guerre civile.

Le 13 *janvier.* L'ambassadeur à Rome (Basseville) est massacré dans cette ville par le peuple qui met le feu à l'académie française de peinture.

Le 14 *janvier.* Discussion très bruyante sur la position des questions relatives au jugement de Louis XVI; enfin, après beaucoup de débats tumultueux et d'injures dites de part et d'autre, un décret porte qu'on délibérera sur les questions suivantes :

1.° Louis est-il, ou non, convaincu du crime de conspiration et de haute trahison ?

2.° Le jugement, quel qu'il soit, sera-t-il soumis à la sanction du peuple ?

3.° Quelle peine infligera-t-on à Louis ?

Le 15 *janvier.* Délibération sur la première question : (Louis est-il coupable ?)

L'assemblée étoit composée de sept cent quarante-cinq membres.

Absens par commission	20
Malades	5
Un non votant, sans motif	1
Votant pour l'affirmative	693
Députés n'ayant pas voulu prononcer...	26
	745

1793.

Délibération sur la seconde question : (Y aura-t-il appel au peuple ?)

L'assemblée étoit composée de sept cent dix-sept membres présens :

Refusant de voter	10
Votant contre l'appel au peuple	484
Votant pour	283
	717

Le 16 *janvier*. Délibération sur la troisième question : (Quelle peine sera infligée ?)

L'assemblée étoit composée de sept cent quarante-cinq membres :

Mort	1
Malades	6
Absens sans cause	2
Absens par commission	11
Se dispensant de voter	4
	24

L'absence de ces vingt-quatre membres réduit le nombre des votans à sept cent vingt-un ; la majorité est donc de trois cent soixante-un :

Les votans pour la mort sont au nombre de	366
Ceux qui ont voté pour la détention, ou la mort avec restriction, ou toute autre peine, sont au nombre de	355
	721

Le 17 *janvier*. A trois heures du matin, le décret fatal est prononcé.

Les trois défenseurs ont successivement la parole. M. Deseze lit un écrit du roi, par lequel il interjette appel à la nation elle-même du jugement de ses représentans ; M. Deseze fait sentir la justice de cette demande. M. Tronchet demande le rapport du décret portant arrêt de mort. M. de Malesherbes, ému et tremblant, veut parler, mais il est trop affecté.

La séance est levée à dix heures du matin.

Le 18 *janvier*. Grande discussion sur cette question : Y aura-t-il un sursis à l'exécution de Louis ?

Le 19 *janvier*. On procède à l'appel nominal ; sur six cent quatre-vingt-dix votans :

1793.

Pour le sursis	310
Pour l'exécution prompte	380
	690

La convention déclare nul l'acte de Louis XVI portant appel au peuple.

Le 20 *janvier*. Le décret de mort est signifié au roi. Il demande un délai de trois jours pour se disposer à paroître devant Dieu, un confesseur à son choix, et la liberté de voir sa famille sans témoins, etc. Tout lui est accordé, excepté le délai de trois jours.

Le 21 *janvier*. L'infortuné monarque se dispose à mourir; il s'acquitte de ses devoirs envers Dieu, sort de la tour du temple à huit heures et demie du matin, arrive sur la place Louis XV à dix heures dix minutes; dit quelques mots à son confesseur, et veut parler au peuple; mais le féroce Santerre fait faire un roulement de tambours; on ne peut entendre que ces mots: « *Français, je meurs innocent; je pardonne à tous* « *mes ennemis; je souhaite que ma mort soit utile au* « *peuple.* . . . . . » A dix heures vingt minutes, le parricide est consommé!!! Louis reçoit au ciel la récompense de ses vertus.

Le 28 *janvier*. Monsieur et M. le comte d'Artois, étant au château de Ham en Westphalie, apprennent cet affreux événement. Ils reconnoissent par une déclaration, M. le dauphin, fils de Louis XVI, pour roi de France, sous le nom de Louis XVII. Monsieur prend le titre de régent du royaume, et donne à M. le comte d'Artois celui de lieutenant général. Peu de temps après il va s'établir à Véronne, sous le nom de comte de Lille. (Voyez le 5 *juin* 1795).

Le 1.er *février*. La convention déclare la guerre au roi d'Angleterre et au Stathouder de Hollande. Peu après, elle ordonne une levée de trois cent mille hommes. Cette mesure et l'attentat commis contre Louis XVI donnent naissance à la guerre de la Vendée.

Le 4 *février*. Le comté de Nice est réuni à la France sous le nom d'*Alpes maritimes*.

Le 7 *mars*. La convention déclare la guerre à l'Espagne. Alors se forme une forte coalition contre la ré-

1793.

publique; les puissances qui se coalisent, sont : l'Autriche, la Prusse, l'Empire, l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, le Portugal, les deux Siciles, l'Etat ecclésiastique et le roi de Sardaigne.

Le 23 *mars*. L'évêché de Bâle est réuni à la France sous le nom de Mont-Terrible; par la suite il a fait partie du département du Haut-Rhin.

Le 26 *mars*. On établit dans la convention un comité de sureté générale.

Le 28 *mars*. Un tribunal révolutionnaire est établi, et la guerre civile de la Vendée commence.

Le même jour, Dumouriez fait une déclaration contre la convention, et un traité avec le général ennemi, le prince de Saxe-Cobourg.

Le 1.er *avril*. Dumouriez fait arrêter quatre commissaires de la convention : Camus, Quinette, Bancal et Lamarque, ainsi que le ministre de la guerre, Beurnonville. Ils sont adressés au général Clairfait qui les renvoie au prince de Cobourg. Celui-ci les déclare prisonniers d'état, et les fait passer de la Hollande en Moravie où ils sont restés trente-trois mois. Le 3 avril, Dumouriez, abandonné de son armée, se retire chez l'ennemi.

Le 6 *avril*. Etablissement d'un comité de salut public dans la convention.

Le 14 *avril*. Le parti, dit de la Gironde, brouillé avec les jacobins, fait décréter d'accusation le féroce Marat : le 24, le parti anarchiste le fait absoudre.

Le 7 *mai*. On décrète la fabrication de douze cent millions d'assignats.

Le 18 *mai*. Le même parti de la Gironde fait établir une commission extraordinaire pour maintenir l'ordre dans le parti terroriste. Cette mesure fut le signal de la perte des girondins devenus bientôt la proie de leurs actifs et féroces adversaires.

Le 31 *mai*. JOURNÉE DU TRENTE-UN MAI. Triomphe des anarchistes (dont Robespierre, aidé de la commune de Paris, est le chef) contre la Gironde, c'est-à-dire le parti le moins exagéré de la convention. Vingt-neuf députés sont mis en arrestation. Les deux ministres

1793.

Lebrun et Clavière y sont mis le 2 juin. Les vingt-neuf députés sont :

Gensonné.	Buzot.	Doulcet de Pontécoulant.
Vergniaux.	Biroteau.	Lidon.
Brissot.	Rabaut-S.-Etienne.	Le Hardy.
Guadet.	La Source.	Kervélégant.
Gorsas.	Lanjuinais.	Vigée.
Pétion.	Grangeneuve.	Gomaire.
Salles.	Lesage.	Bertrand.
Chambon.	Louvet.	Boileau.
Barbaroux.	Valazé.	Molveaux.
Henri Larivière.	Gardien.	

Alors s'affermit l'empire des jacobins et le régime de la terreur. Plusieurs départemens se révoltent contre la tyrannie de la convention, entre autres, la Gironde et le Calvados. Marseille et Lyon ne tardent pas à imiter cet exemple. Pendant ces affreux débats entre des factieux de toute espèce, la gloire militaire des Français s'éclipse un instant. Quatre places du Nord sont au pouvoir des Autrichiens et des Anglais : ce sont Valenciennes, Condé, le Quesnoi et Landrecies. Landau est bloqué ; Mayence est cerné ; une partie du Roussillon est au pouvoir des Espagnols.

Acte constitutionnel, présenté au peuple français par la convention nationale, le 24 juin 1793, an 2 de la république, et accepté le 10 août suivant.

Cette constitution qui n'a presque point eu d'exécution, parce que la terreur et l'anarchie dominoient par-tout, établit en principe la souveraineté du peuple, et l'unité et l'indivisibilité de la république. Précédée, comme la première constitution, de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, elle est divisée en 124 articles, mais sans titres ni chapitres ; il y a seulement quelques sommaires répandus parmi les articles et dont voici la liste : De la république. De la distribution du peuple en assemblées de canton. De l'état des citoyens. De la souveraineté du peuple. Des assemblées primaires. Des assemblées électorales. Du corps législatif dont la session est d'un an, et qui doit se réunir chaque année au 1.er juillet. Des séances du corps législatif. Des fonctions du corps législatif. De la formation de la loi. De l'intitulé des lois et décrets. Du conseil exécutif composé de 24 membres. Des relations du conseil exécutif avec le corps législatif. Des corps administratifs et municipaux. De la justice civile. De la justice criminelle. Du tribunal de cassation. Des contributions publiques. De la trésorerie nationale. De la comptabilité. Des forces de la république. Des conventions nationales. Des rapports de la

1793.

république française avec les nations étrangères. Enfin, de la garantie des droits, en tête desquels sont l'égalité, la liberté, etc. puis la liberté indéfinie de la presse, le droit de se réunir en sociétés populaires, et la jouissance de tous les droits de l'homme. Cette constitution, faite avec précipitation, et marquée au coin de l'esprit de vertige qui dominoit alors, a été promptement suivie d'un régime révolutionnaire, mille fois plus terrible que toutes les horreurs qui déshonoroient la France depuis quatre ans.

Le 13 *juillet.* Les Polonais cèdent à la Russie une moitié de la Lithuanie : le traité est signé à Grodno. Par un second traité, signé aussi à Grodno le 25 septembre, les Polonais cèdent à la Prusse une partie de la grande Pologne, avec les villes de Dantzick et de Thorn.

Le 14 *juillet.* Marie-Anne-Charlotte Corday, née en 1768 à Saint-Saturnin près Seez en Normandie, et élevée à Caen, poignarde le féroce Marat, et périt sur l'échafaud le 17 du même mois.

Le 25 *juillet.* Arrestation dans le pays des Ligues grises, par ordre du gouvernement de Milan, de Semonville, ambassadeur de la république à Constantinople, et de Maret, ministre plénipotentiaire à Naples. Ils sont conduits dans les états de l'empereur d'Allemagne.

Le 26 *juillet.* Décret qui ordonne l'établissement des télégraphes.

Le 1.er *août.* Les tombeaux des rois, à St.-Denis, sont violés par des énergumènes sacrilèges.

Le 16 *août.* La convention ordonne la levée en masse du peuple pour la défense de la liberté.

Le 23 *août.* Un décret met en réquisition tous les jeunes gens de 18 à 25 ans.

Le 27 *août.* Les habitans de Toulon livrent la ville aux Anglais.

Le 28 *août.* Le général Custines est condamné à mort; et son fils, le 3 janvier suivant.

Le même jour, la convention décrète un emprunt d'un milliard sur tous les riches.

Le 5 *septembre.* On établit une armée révolutionnaire ambulante, qui porte la terreur dans toutes les

communes où elle passe, traînant à sa suite de l'artillerie et la machine fatale qui ne respecte ni l'innocence ni la vertu. Cette armée de sang est licenciée au bout de dix mois.

Le 8 *septembre*. Bataille de Hondskoote, près de Dunkerque; le général Houchard bat le duc d'Yorck.

Le 17 *septembre*. Un décret ordonne l'arrestation de toutes les personnes suspectes au parti dominant.

Le 27 *septembre*. Loi qui établit le *maximum*, c'est-à-dire, qui taxe les denrées de première nécessité; loi absurde qui porte le dernier coup au commerce.

Le 5 *octobre* (14 *vendémiaire* AN II). Décret qui abolit l'ère vulgaire, et qui ordonne que l'ère des Français comptera de la fondation de la république qui a eu lieu le 22 septembre 1792. Un autre décret du 4 frimaire an 2 (24 novembre 1793) divise l'année en douze mois égaux de trente jours, et chaque mois en trois décades. Les mois d'automne sont, *vendémiaire, brumaire, frimaire;* les mois d'hiver sont, *nivôse, pluviôse, ventôse;* les mois du printemps sont, *germinal, floréal, prairial;* et les mois d'été, *messidor, thermidor, fructidor.* On ajoutoit à ces douze mois cinq jours, nommés d'abord *sansculotides,* puis *jours complémentaires.* On vouloit aussi diviser le jour en dix heures, au lieu de vingt-quatre, et l'heure en cent minutes : cela n'a pas eu lieu, du moins quant à l'exécution. Le calendrier républicain a été supprimé le 9 septembre 1805, comme nous le verrons à cette date.

Le 7 *octobre* (16 *vendémiaire*). Gorsas, mis hors la loi le 28 juillet, est arrêté au palais royal, et condamné à mort : c'est le premier député qui ait subi cette peine.

Le 9 *octobre* (18 *vendémiaire*). Lyon insurgé tombe au pouvoir des armées de la république, après une longue résistance. Un grand nombre de Lyonnais sont massacrés par les jacobins, de la manière la plus atroce, et l'on démolit la plus belle partie de la ville.

GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE établi jusqu'à

1793 (AN II.)

la paix, par décret du 19 vendémiaire an II (10 octobre 1793).

Cet affreux décret établit le règne de l'anarchie, de la terreur et des échafauds. Tous les pouvoirs sont concentrés dans le comité de salut public.

Le 14 *octobre* (23 *vendémiaire*). Les Autrichiens et les Prussiens s'emparent des lignes de Weissembourg et de Lauterbourg.

Le 16 *octobre* (25 *vendémiaire*). Marie-Antoinette-Josephine-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, reine de France et de Navarre, est jugée et condamnée à mort; elle subit son sort avec la résignation, le sang-froid et le courage qu'elle n'a cessé de montrer pendant ses longs malheurs, et sur-tout pendant l'infame procédure, dernier tourment que lui ont fait endurer les tigres altérés de son sang.

Le 17 *octobre* (26 *vendémiaire*). Bataille de Watignies, gagnée par le général Jourdan sur le prince de Cobourg.

Le 31 *octobre* (10 *brumaire*). Vingt-un membres de la convention sont condamnés à mort, et exécutés. Ce sont :

Brissot.	Gardien.	Minvielle.
Gensonné.	Boileau.	Duprat.
Vergniaux.	Vigée.	La Case.
La Source.	Sillery.	Antiboul.
Le Hardy.	Ducos.	Beauvais.
Fauchet.	Duchatel.	Duperret.
Boyer-Fonfrède.	Carra.	Valazé, qui se tue.

Le 10 *novembre* (20 *brumaire*). Le délire va au point de décréter que le culte catholique sera remplacé par le culte de la raison, auquel l'église Notre-Dame de Paris est consacrée.

Le 17 *novembre* (27 *brumaire*). Le général Houchard est condamné à mort.

Le 19 *décembre* (29 *frimaire*). Le général Dugommier reprend Toulon qui est abandonné par les Anglais. Buonáparte y commandoit l'artillerie.

Le 27 *décembre* (7 *nivôse*). Les Français reprennent les lignes de Weissembourg et de Lauterbourg.

1794 (AN II.)

Le 4 *février* (16 *pluviôse*). La convention décrète la liberté des Nègres.

Le 24 *mars* (4 *germinal*). Plusieurs membres du parti dit des Cordeliers, sont condamnés à mort, entre autres, Hebert, Ronsin, Cloots, Vincent, etc.

Le 5 *avril* (16 *germinal*). On fait subir le même sort à Danton, Lacroix, Chabot, Camille Desmoulins, Herault-Sechelles, etc., du même parti que les précédens. Chaumette fut condamné le 13 du même mois. Le régime de la terreur prend tous les jours de l'accroissement. Pendant trois mois, les victimes sont conduites à pleines voitures au lieu du supplice.

Le 16 *avril* (27 *germinal*). Décret qui ordonne que tous les prévenus de conspiration et ceux qui pourroient porter ombrage, seront traduits de tous les points de la république au tribunal révolutionnaire à Paris; et qui renvoie de Paris, des villes frontières et maritimes, dans le délai de dix jours, tous les nobles et étrangers sous peine de mort.

Le 7 *mai* (18 *floréal*). Robespierre fait proclamer l'existence d'un être suprême et l'immortalité de l'ame. Le 8 juin, il célèbre en personne la fête de l'être suprême. Son pouvoir est à son comble. Il se forme contre lui une conjuration.

Le 10 *mai* (21 *floréal*). Madame Elizabeth-Philippine-Marie, sœur de Louis XVI, est condamnée à mort. Cet horrible supplice a d'autant plus étonné et affligé les ames honnêtes, que les vertus de l'auguste princesse, sa bonté, sa douceur, sa bienfaisance étoient connues de tout le monde; et même les plus scélérats des révolutionnaires n'avoient jamais songé à demander sa mort, tant la vertu a d'empire sur les cœurs même les plus féroces.

Le 11 *mai* (22 *floréal*). Décret qui ordonne la réclusion de tous les prêtres infirmes et sexagénaires dans le chef-lieu de leur département.

Le *même jour*. Le représentant Maignet, après avoir fait enchaîner, à Bedouin, les prêtres, nobles, parens d'émigrés et autorités constituées, et les avoir fait juger par un tribunal révolutionnaire, met le feu à cette ville pour en détruire jusqu'au nom.

1794 (AN II.)

Le 27 *mai* (8 *prairial*). Décret qui enjoint de ne faire aucun prisonnier anglais ou hanovrien. Ce décret, disons-le à l'honneur des soldats français, n'a jamais reçu son exécution ; il a été rapporté le 8 nivôse (28 décembre suivant.)

Le 1.er *juin* (13 *prairial*). Décret qui ordonne une école de Mars, supprimée cinq mois après.

Le 26 *juin* (8 *messidor*). Bataille de Fleurus gagnée par le général Jourdan sur les Autrichiens. Dans l'espace d'un mois la Belgique est une seconde fois conquise.

Dans le même temps le général Dugommier remporte de grands avantages en Espagne.

Le 13 *juillet* (25 *messidor*). Les représentans Petion et Buzot sont trouvés morts auprès de Castillon, district de Libourne, département du Bec-d'Ambès.

Le 27 *juillet*, JOURNÉE DU NEUF THERMIDOR AN II. Robespierre est accusé en pleine séance à la convention, arrêté à la maison commune où il se réfugie, et exécuté le lendemain avec vingt-deux de ses partisans. Couthon, Saint-Just, Lebas, Henriot, Robespierre jeune, sont du nombre, ainsi que les membres de la commune de Paris. Fin du régime de la terreur. Le sang cesse de ruisseler sur les places publiques.

Le 1.er *août* (14 *thermidor*). La convention rapporte un décret du 10 juin, qui avoit augmenté les pouvoirs du comité de salut public.

Le même jour 1.er *août*, Joseph Buonaparte épouse Marie-Julie Clary.

Le 24 *août* (7 *fructidor*). On organise de nouveau les comités de salut public et de sureté générale. Leur autorité est bornée ; les personnes arrêtées comme suspectes sont mises successivement en liberté.

Le 2 *septembre* (16 *fructidor*). La convention se charge des fonctions de la municipalité de Paris, qui trop long-temps avoit rivalisé de pouvoir avec les comités.

1794 (AN III.)

Le 26 *septembre* (5 *vendémiaire*). La veuve de

1794 (AN III.)

J.-J. Rousseau présente à la convention deux manuscrits de cet auteur, cachetés sous enveloppe. Décret qui en ordonne l'ouverture et l'examen. Ce sont les *Confessions* retouchées et dans lesquelles les noms des personnes sont rétablis.

Le 30 *octobre* (9 *brumaire*). Etablissement d'une école normale, destinée à former des professeurs; institution qui n'a offert aucun résultat. pour le moment

Le 11 *novembre* (21 *brumaire*). Clôture du club des Jacobins.

Le 9 *décembre* (19 *frimaire*). Soixante-treize députés arrêtés après le 31 mai 1793, rentrent dans la convention.

Le 15 *décembre* (25 *frimaire*). L'infâme Carrier, conventionnel, est condamné à mort.

Le 24 *décembre* (4 *nivôse*). Suppression du *maximum*, qui avoit perdu le commerce et produit la disette.

1795 (AN III.)

Le 3 *janvier* (14 *nivôse*). Déclaration signée à Saint-Pétersbourg, entre la Russie et l'Autriche, touchant le dernier démembrement de la Pologne, et le lot qui est réservé à la Prusse.

Le 19 *janvier* (30 *nivôse*). Pichegru achève la conquête de la Hollande et entre à Amsterdam. La rigueur du froid qui avoit couvert de glace les campagnes inondées, favorisa les succès de l'armée française.

Le 9 *février* (21 *pluviôse*). Traité de paix de Paris, entre la république française et le grand duc de Toscane.

Le 17 *février* (29 *pluviôse*). Charette, au nom des Vendéens, accepte la paix à Nantes. Stofflet, chef des Chouans, l'accepte le 20 avril suivant.

Le 28 *mars* (8 *germinal*). Les Etats de Courlande et de Semigalle se soumettent à la Russie, et cessent d'avoir des ducs particuliers.

Le 1.er *avril* (12 *germinal*). JOURNÉE DU DOUZE GERMINAL AN III. Tentative de la populace des faubourgs de Paris, dirigée contre la majorité de la convention.

1795 (AN III.)

Le 5 *avril* (16 *germinal*). Traité de paix de Bâle entre la république française et le roi de Prusse. Evacuation des Etats prussiens sur la rive droite du Rhin par les Français.

Le 7 *avril* (18 *germinal*). La convention décrète l'introduction des nouveaux poids et mesures. Ils furent mis en activité le 22 décembre suivant.

Le 6 *mai* (17 *floréal*). Le féroce Fouquier-Tinville, accusateur public du tribunal révolutionnaire, reçoit le prix de ses forfaits et subit le supplice auquel il avoit envoyé tant de victimes innocentes.

Le 16 *mai* (27 *floréal*). Traité de paix de Paris, entre la république et les provinces unies des Pays-Bas. Le stathouderat est aboli. Cession de la Flandre hollandaise, etc.

Le 17 *mai* (28 *floréal*). Traité de Bâle entre la république française et le roi de Prusse, pour la neutralité d'une partie de l'empire.

Le 20 *mai* (1.er *prairial*). JOURNÉES DES 1.er, 2 ET 3 PRAIRIAL AN III. Nouvelle insurrection des Jacobins. On se bat dans la salle de la convention. Le représentant Feraud est atteint d'un coup de feu, les factieux lui tranchent la tête. Quatorze députés jacobins sont arrêtés, parmi lesquels se trouvent Romme, Goujon, Duroy, Duquesnoy, Bourbotte, Garnier de Saintes, Soubrany, etc.

Le 25 *mai* (6 *prairial*). Arrestation à Rennes de quelques chefs de chouans. La guerre civile recommence. A Paris, Collot-d'Herbois, Barrère, Billaud-Varennes et Vadier sont décrétés d'accusation.

Le 31 *mai* (12 *prairial*). Le tribunal révolutionnaire est supprimé.

Le 5 *juin* (17 *prairial*). Louis-Charles, dauphin de France, âgé de douze ans, meurt au Temple, où il avoit été enfermé avec ses augustes parens. Six mois après la mort de l'infortuné Louis XVI, on avoit enlevé cet enfant à sa malheureuse mère, et on l'avoit confié à un cordonnier nommé Simon, monstre aussi ignare qu'atroce, qui ne lui apprit qu'à boire et à jurer. On soupçonne qu'un poison lent a terminé les jours de

1795 (AN III.)

cette victime innocente, dévouée encore à la rage des bourreaux du roi et de la reine.

Après cette funeste mort, MONSIEUR prit le titre de Louis XVIII, roi de France et de Navarre, et publia un manifeste par lequel il accordoit un pardon général à tous les Français qui se soumettroient à son autorité. Peu de temps après, sa majesté fut forcée de quitter Véronne. Elle se rendit à l'armée de Condé sur le Rhin, fut encore obligée de s'éloigner et courut un danger des plus grands dans la petite ville de Dillingen sur le Danube. Un coup de fusil parti de la maison qui se trouvoit en face de l'auberge où étoit sa majesté, effleura son front et en fit couler le sang. On n'a point connu les exécrables auteurs de cet attentat. Sa majesté se retira à Blankembourg, d'où elle est sortie en 1798 pour se rendre à Mittaw. Après un séjour dans cette ville pendant lequel s'est célébré le mariage de M. le duc d'Angoulême, sa majesté est allée à Varsovie, qu'elle a quitté en 1805 pour retourner à Mittaw; et par la suite elle s'est rendue en Angleterre où elle est restée jusqu'à l'heureux moment de son retour en France.

Le 27 *juin* (9 *messidor*). Débarquement dans le département du Morbihan, d'un corps d'émigrés commandés par MM. Puisaye et Charles de Sombreuil.

Le 30 *juin* (12 *messidor*). La convention arrête l'échange de l'auguste princesse fille de Louis XVI, contre les représentans du peuple, les ambassadeurs et les ministres français détenus en Autriche. Cet échange a eu lieu le 27 décembre suivant.

Le 21 *juillet* (3 *thermidor*). Journée de Quiberon. Les émigrés, abandonnés par les Anglais, sont défaits dans la baie de Quiberon, par les troupes que commande Hoche. Tallien fait périr plus de cinq cents émigrés qui s'étoient rendus prisonniers.

Le 22 *juillet* (4 *thermidor*). Traité de paix entre la république française et le roi d'Espagne. Cession de la partie espagnole de l'île Saint-Domingue.

Le 4 *août* (17 *thermidor*). Les colonies françaises sont déclarées parties intégrantes de la république.

Le 22 *août* (5 *fructidor*). Une nouvelle constitu-

1795 (AN III)

tion est décrétée, nous en parlerons à la date de l'installation du directoire.

Le 23 *août* (6 *fructidor*). Décret qui ordonne la dissolution de tous les clubs.

Le 28 *août* (11 *fructidor*). Paix de Bâle entre la république française et le prince de Hesse-Cassel.

Le 4 *septembre* (18 *fructidor*). Décret qui rapporte celui d'accusation contre M. Talleyrand-Perigord, et lui permet de rentrer en France.

Le 16 *septembre* (30 *fructidor*). Décret portant qu'il y aura six ministres en France : 1.° un ministre de la justice ; 2.° un ministre de l'intérieur ; 3.° un ministre des finances ; 4.° un ministre de la guerre ; 5.° un ministre de la marine ; 6.° un ministre des relations extérieures. Postérieurement, 7.° un ministre de la police.

1795 (AN IV.)

Le 1.er *octobre* (9 *vendémiaire* AN IV). La Belgique, le pays de Liège et tous les autres pays conquis sont réunis à la France, et divisés en neuf départemens.

Le *5 octobre*, JOURNÉE DU 13 VENDÉMIAIRE AN IV. Les ~~terroristes et les~~ royalistes Parisiens attaquent à force ouverte la convention ; ils sont repoussés et dispersés par les troupes que commande Barras. Celui-ci avoit chargé Buonaparte, promu au grade de général de brigade après le siège de Toulon, des dispositions militaires dans cette journée.

Le 9 *octobre* (17 *vendémiaire*). Joseph Lebon, conventionnel, est condamné à mort pour ses excès révolutionnaires.

Le 14 *octobre* (22 *vendémiaire*). Décret portant le nombre des hôtels des monnoies, à huit, savoir : Paris, Perpignan, Bayonne, Bordeaux, Nantes, Lille, Strasbourg et Lyon. On y fabrique des espèces d'or et d'argent.

Le 20 *octobre* (28 *vendémiaire*). Décret portant que la place de bibliothécaire de la bibliothéque nationale est supprimée. Il y aura un conservatoire com-

1795 (AN IV.)

posé de huit membres : deux conservateurs pour les livres imprimés ; trois pour les manuscrits ; deux pour les antiques, les médailles et les pierres gravées ; et un pour les estampes.

Le 24 *octobre* (2 *brumaire*). La Prusse et l'Autriche signent à Pétersbourg une convention relative aux limites de leurs acquisitions respectives en Pologne. Alors le démembrement total de ce royaume est consommé. Le 25 novembre, Stanislas Poniatowski, dernier roi de Pologne, résigne sa couronne à Grodno, par les ordres de l'impératrice de Russie.

Le 25 *octobre* (3 *brumaire*). Décret pour l'établissement d'un Institut national ; et pour l'établissement des écoles primaires, des écoles centrales et des écoles spéciales.

Le 26 *octobre* (4 *brumaire*). La convention termine ses séances, après avoir siégé trois ans et trente-cinq jours. Ce même jour elle rend un décret d'amnistie pour tous les délits révolutionnaires.

(Nous avons placé quelques-uns des derniers faits avant la constitution suivante, quoiqu'ils lui soient postérieurs en date, parce qu'ils ont eu lieu avant l'installation du directoire exécutif).

DIRECTOIRE ET CONSEILS.

CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, présentée à l'acceptation du peuple, le 22 août 1795 (5 fructidor an III), et acceptée le 23 septembre 1795 (1.er vendémiaire an IV).

Cette constitution est précédée de la déclaration des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen. (On commençoit à sentir la nécessité de rétablir l'ordre, aussi a-t-on ajouté la déclaration des devoirs à celle des droits. Mais combien on étoit encore éloigné de l'heureux temps où l'on connoîtroit la juste valeur de ses droits, et où l'on seroit vraiment pénétré de ses devoirs !) Cette constitution diffère dans ses bases de celles qui ont eu lieu antérieurement. Le pouvoir exécutif, nommé DIRECTOIRE, est composé de cinq membres ; le pouvoir législatif est délégué à deux conseils ; celui des ANCIENS composé de 250 membres qui adoptent les lois, et celui des CINQ-CENTS, qui les propose. Cette constitution est divisée en quatorze titres qui comprennent 377 articles. Ces titres sont :

1795 (AN IV.)

1.° Division du territoire. 2.° Etat politique des citoyens. 3.° Assemblées primaires. 4.° Assemblées électorales. 5.° Pouvoir législatif ; dispositions générales ; conseil des CINQ-CENTS ; conseil des ANCIENS; garantie des membres du corps législatif ; relation des deux conseils entre eux ; promulgation des lois. 6.° Pouvoir exécutif. 7.° Corps administratifs et municipaux. 8.° Pouvoir judiciaire ; dispositions générales ; justice civile ; justice correctionnelle et criminelle ; tribunal de cassation ; haute cour de justice. 9.° Force armée ; garde nationale sédentaire ; garde nationale en activité. 10.° Instruction publique. 11.° Finances ; contributions ; trésorerie nationale et comptabilité. 12.° Relations extérieures. 13.° Révision de la constitution. 14.° Dispositions générales.

Le gouvernement établi par cette constitution a duré depuis le 28 octobre 1795 (6 brumaire an IV), jusqu'au 9 novembre 1799 (18 brumaire an VIII. Le 31 *octobre* (9 brumaire an IV), les premiers directeurs nommés sont Réveillère-Lépeaux, Barras, Letourneur de la Manche, Rewbell et Sieyes. Sieyes ayant remercié, Carnot le remplace.

Le 4 *novembre* (13 *brumaire*). Le directoire exécutif est installé.

Le 23 *novembre* (2 *frimaire*). Victoire du général Scherer, à Loano, remportée sur le général autrichien Devins, qui perd huit mille hommes et qui est obligé de quitter l'État de Gênes.

Le 10 *décembre* (19 *frimaire*). Décret portant emprunt forcé de 600 millions.

1796 (AN IV.)

Le 23 *février* (4 *ventôse*). Buonaparte est nommé au commandement de l'armée d'Italie. C'est ici que commence la carrière étonnante qu'il a parcourue.

Le 25 *février* (6 *ventôse*). Stofflet, chef des chouans, ayant repris les armes, est exécuté à Angers.

Le 8 *mars* (18 *ventôse*). Buonaparte épouse Joséphine Tascher de la Pagerie, veuve du vicomte de Beauharnais, condamné à mort le 23 juillet 1794, et laissant un fils, Eugène, qui a été vice-roi d'Italie, et une fille, Hortense-Eugénie, épouse de Louis Buonaparte.

Le 18 *mars* (28 *ventôse*). Création d'un nouveau papier-monnoie, nommé *mandats territoriaux*, pour

1796 (AN IV.)

être échangé contre les assignats. On en a fabriqué pour deux milliards quatre cents millions. Le 15 février précédent, on avoit ordonné le brisement de tous les objets qui avoient servi à la fabrication des assignats. On prétend que la somme émise montoit à quarante milliards, dont il restoit trente-deux en circulation qui furent déclarés hors de cours.

Le 22 *mars* (2 *germinal*). Le général Charette, chef des Vendéens, est arrêté par le général Travot, et fusillé à Nantes le 29.

Le général Hoche appaise complètement les troubles de la Vendée qui duroient depuis plus de trois ans.

Le 11 *avril* (22 *germinal*). Bataille de Montenotte; première victoire de Buonaparte en Italie. Les Autrichiens et les Piémontais sont coupés.

Le 14 *avril* (25 *germinal*). Victoire remportée à Millesimo.

Le 15 *avril* (26 *germinal*). Combat de Dego. Le général autrichien Baulieu est mis en fuite et se retire à Tortone.

Le 22 *avril* (3 *floréal*). Bataille de Mondovi, gagnée sur les Piémontais.

Le 28 *avril* (9 *floréal*). Armistice, puis traité de paix du 15 mai, entre la république et le roi de Sardaigne. Cession de la Savoie, des comtés de Nice, de Tende, de Beuil, etc.

Le 10 *mai* (21 *floréal*). Conspiration de Babeuf contre la constitution de l'an III. Il est arrêté, livré à une haute Cour de justice à Vendôme, et après une longue procédure, condamné à mort avec un nommé d'Arthès son complice, et exécuté le 24 mai 1797 (5 prairial an V).

Le 11 *mai* (22 *floréal*). Passage du pont de Lodi sur l'Adda, victoire importante remportée sur le général Baulieu; tout le Milanais tombe au pouvoir des Français.

Le 15 *mai* (26 *floréal*). Traité de paix signé à Paris, entre la république française et le roi de Sardaigne.

Le 4 *juin* (16 *prairial*). Les généraux Kléber et

1796 (AN IV.)

Lefebvre gagnent la bataille d'Altenkirchen sur le prince Ferdinand de Wirtemberg.

Le 19 *juin* (1.er *messidor*). L'armée française entre à Bologne et à Ferrare.

Le 24 *juin* (6 *messidor*). Le général Moreau passe le Rhin près Strasbourg, s'empare du fort de Kehl, et remporte plusieurs victoires. Le général Jourdan passe le Rhin près Coblentz le 1.er juillet, et s'avance aussi dans l'Allemagne.

Le 6 *juillet* (18 *messidor*). Les Français s'emparent des lignes du Tyrol ; et le 18, commence le siège de Mantoue.

Le 16 *juillet* (28 *messidor*). Les mandats territoriaux sont retirés de la circulation.

Le 3 *août* (16 *thermidor*). Bataille de Lonado, où les Autrichiens commandés par Wurmser, sont défaits.

Le 5 *août* (18 *thermidor*). Bataille de Castiglione, gagnée sur le même général.

Le même jour, traité de Berlin entre la république et le roi de Prusse, relativement à une nouvelle ligne de démarcation.

Le 7 *août* (20 *thermidor*). Traité de Paris entre la république et le duc de Wirtemberg. Cession de la principauté de Montbeliard, des seigneuries d'Héricourt, de Passavant, etc.

Le 10 *août* (23 *thermidor*). Bataille de Neresheim, gagnée par le général Moreau, sur l'archiduc Charles.

Le 12 *août* (25 *thermidor*). Résolution portant que le commerce et l'industrie seront soumis à un droit de patente et à un dixième en sus du loyer des maisons.

Le 15 *août* (28 *thermidor*). Les Anglais s'emparent du Cap de Bonne-Espérance et de l'escadre hollandaise.

Le 19 *août* (2 *fructidor*.) Traité d'alliance offensive et défensive conclu à Saint-Ildefonse, entre la France et l'Espagne.

Le 22 *août* (5 *fructidor*). Traité de paix signé à Paris, entre la France et le Margrave de Bade. Cession de plusieurs seigneuries appartenant à ce prince.

Le même jour, défaite du général Bernadotte par

1796 (AN IV.)

l'archiduc Charles, à Neumarck; le lendemain, ce prince force à la retraite le général Jourdan.

Le 24 *août* (7 *fructidor*). Le général Moreau bat les Autrichiens à Friedberg.

Le 3 *septembre* (17 *fructidor*). Bataille de Vurtzbourg, gagnée par l'archiduc Charles sur le général Jourdan.

Le 4 *septembre* (18 *fructidor*). Bataille de Roveredo, ou Santo-Marco, gagnée par Buonaparte sur les Autrichiens.

Le 8 *septembre* (22 *fructidor*). Bataille de Bassano, gagnée sur le général Wurmser; il est encore battu le 15 (29 fructidor), à Saint-Georges, et parvient à se retirer à Mantoue.

Le 9 *septembre* (23 *fructidor*). Nouvelle conspiration des Jacobins, dite du camp de Grenelle; une commission militaire est nommée pour en juger les auteurs; plusieurs conspirateurs sont condamnés à mort, entre autres Huguet et Javoques, représentans du peuple.

Le 19 *septembre* (3.e *j. complémentaire*). Bataille d'Altenkirchen. Le général Marceau y est blessé à mort à l'âge de vingt-sept ans. Moreau est forcé de rétrograder à cause de la défaite de l'armée de Jourdan.

1796 (AN V.)

Le 2 *octobre* (11 *vendémiaire.*) Bataille de Biberach, gagnée par Moreau pendant sa belle retraite; le 3, il se bat encore à Buchau; le 19, à Emmedingen, contre l'archiduc Charles; le 24, à Schliengen; enfin il repasse le Rhin à Huningue le 26 octobre.

Le 10 *octobre* (19 *vendémiaire*). Traité de paix signé à Paris entre la France et le roi de Naples.

Le 16 *octobre* (25 *vendémiaire*). Mort de Victor-Amédée, roi de Sardaigne; son fils Charles-Emmanuel IV lui succède.

Le 24 *octobre* (3 *brumaire*). Conférences infructueuses de Paris, entre Lord Malmesbury et le Gouvernement français. Le 19 décembre, ce Lord reçoit l'ordre de quitter Paris et le territoire français.

Le 5 *novembre* (15 *brumaire*). Traité de paix entre la république et le duc de Parme.

1796 (AN V.)

Les 15 et 17 *novembre* (25 et 27 *brumaire.*) Bataille d'Arcole, gagnée par les Français, et qui décida du sort de l'Italie.

Le 17 *novembre* (27 *brumaire*, et 6 *novembre*, ère des Russes). Catherine II, impératrice de Russie, meurt d'apoplexie, à l'âge de soixante-huit ans, après trente-cinq ans de règne. Son fils Paul I.er, âgé de quarante-deux ans, lui succède; il est couronné à Moscou le 16 avril 1797 (5 avril, ère des Russes, ou ère julienne.)

1797 (AN V.)

Le 9 *janvier* (20 *nivôse*). Le fort de Kehl se rend à l'archiduc Charles, après cinquante-un jours de tranchée ouverte. Le 5 février suivant, les Autrichiens s'emparent aussi de la tête de pont de Huningue.

Les 14, 15 et 16 *janvier*, (25, 26 et 27 *nivôse*). Bataille de Rivoli gagnée par Buonaparte, sur les Autrichiens qui perdent vingt-cinq mille hommes. Buonaparte pénètre ensuite dans le cercle d'Autriche.

Le 15 *janvier* (26 *nivôse*). Première réunion des membres d'une secte nommée les THÉOPHILANTROPES, (amis de Dieu et des hommes). Cette réunion a lieu à Paris, rue Saint-Denis, n.° 34, au coin de la rue des Lombards. Ces sectaires, qui vouloient remplacer tous les cultes par un pur déisme, se réunirent successivement dans la plupart des églises de Paris. Le zèle de ces nouveaux fidelles se ralentit insensiblement. Leurs assemblée devinrent moins nombreuses; et bientôt tournées en ridicule, elles virent leurs temples déserts. Un arrêté des consuls, du 12 vendémiaire an X, porta que les théophilantropes ne pourroient plus s'assembler dans les édifices nationaux.

Le 26 *janvier* (7 *pluviôse*). Dernière convention signée à Pétersbourg sur le partage de la Pologne entre la Russie, l'Autriche et la Prusse. On assure au roi démissionnaire, Stanislas Poniatowski, un revenu de 200,000 ducats.

Le 31 *janvier* (12 *pluviôse*). Découverte d'une conspiration en faveur de la royauté. Théodore Dunan,

1797 (AN V.)

Proly, Berthelot, Lavilleheurnois, Brottier et Lahoussaie, en font partie. Le 8 avril suivant, un conseil de guerre condamne à la réclusion Lavilleheurnois, Dunan, Proly et Brottier, et renvoie au tribunal criminel Lahoussaie. Le directoire, par un arrêté du même jour, les renvoie tous au tribunal criminel, ainsi que Sourdat.

Le 2 *février* (14 *pluviôse*). Mantoue se rend par capitulation aux Français. Les Autrichiens abandonnent entièrement l'Italie.

Le 19 *février* (1.er *ventôse*). Traité de paix conclu à Tolentino entre la république et le pape. Cession d'Avignon et du comtat, du Ferrarais, du Bolonais et de la Romagne.

Le 16 *mars* (26 *ventôse*). Bataille du Tagliamento, gagnée par Buonaparte sur l'archiduc Charles. Les Autrichiens abandonnent les Etats vénitiens; ils sont poursuivis dans le Tyrol, la Styrie et la Carinthie. Le 19 mars, les Français s'emparent de Gradisca; le 21, de Gortz et Brixen; le 23, de Botzen et Trieste; et enfin le 29, de Clagenfurt.

Le 5 *avril* (16 *germinal*). Traité d'alliance offensive et défensive entre la république et le roi de Sardaigne.

Le 9 *avril* (20 *germinal*). Insurrection des provinces vénitiennes contre les Français. On massacre trois cents Français malades dans les hôpitaux de Vérone. Le 27, cette ville se rend aux Français par capitulation. Les magistrats s'enfuient. Beaucoup de paysans arrêtés et condamnés à être fusillés, sont amenés sur la place publique. Le général Augereau leur pardonne. Le 3 mai, Buonaparte lance un manifeste foudroyant contre la république de Venise. Le 20, le général Baraguey-d'Hillier entre dans Venise à la tête de six mille hommes. Dès le 16 mai, le doge avoit annoncé que par résolution du grand conseil, du 12 mai, le gouvernement seroit administré par une municipalité provisoire, etc. Dès-lors la constitution de ce pays est changée.

Le 17 *avril* (28 *germinal*). L'armée française du général Hoche passe le Rhin à Neuwied, et remporte plusieurs avantages sur les Autrichiens.

1797 (AN V.)

Le 18 *avril* (29 *germinal*). Préliminaires de paix signés près de Léoben, à trente lieues de Vienne, entre le général Buonaparte et les ministres de l'empereur.

Le 20 *avril* (1.er *floréal*). L'armée française de Moreau passe le Rhin près Strasbourg ; elle bat plusieurs fois les Autrichiens et s'avance en Allemagne. Mais la nouvelle des préliminaires de Léoben arrête ses succès et ceux de l'armée du général Hoche.

Le 19 *mai* (30 *floréal*). On renouvelle un tiers de l'assemblée législative. Le parti modéré acquiert plus d'influence ; le directoire commence à être divisé d'opinion.

Le 20 *mai* (1.er *prairial*). Letourneur sort du directoire par le sort, et est remplacé par Barthelemi, qui est installé le 6 juin suivant.

Le 22 *mai* (3 *prairial*). Gênes se révolte contre son sénat ; un gouvernement démocratique est établi le 14 juin sous le nom de république ligurienne.

Le 6 *juillet* (18 *messidor*). On entame de nouvelles conférences à Lille, pour la paix entre la France et l'Angleterre. Lord Malmesbury et les plénipotentiaires français n'étant point d'accord, ces conférences sont rompues le 17 septembre suivant.

Le 9 *juillet* (21 *messidor*). Fédération de Milan. On proclame la république cisalpine, formée de la Lombardie autrichienne, du Bergamasque, du Bressan, du Cremasque et autres portions de l'Etat de Venise, de Mantoue et du Mantouan, du Modénois, de Massa et Carrara. Le Bolonais, le Ferrarais et la Romagne ne furent réunies à cette nouvelle république que le 27 juillet. Ce n'est qu'après le traité de Campo-Formio que cette république a été définitivement formée.

Le 10 *août* (23 *thermidor*). Traité de paix entre la France et le Portugal ; mais la reine de Portugal ne l'a pas ratifié.

Le 15 *août* (28 *thermidor*). Ouverture d'un concile national tenu à Paris par les évêques de France assermentés ; il avoit pour objet la pacification de l'église et le rétablissement du culte. Il a duré jusqu'au 12 novembre (22 brumaire AN VI).

1797 (AN V.)

Le 4 *septembre*. JOURNÉE DU DIX-HUIT FRUCTIDOR AN V, en faveur de la majorité du directoire, contre ceux que l'on accusoit d'être partisans de la royauté. Les résultats de cette révolution dans le directoire et le corps législatif, sont la condamnation à la déportation,

1.° De deux directeurs; savoir :

Barthelemy et Carnot.

2.° De onze membres du conseil des anciens, qui sont :

Barbé-Marbois.
Dumas.
Ferrand-Vaillant.
Lafond-Ladebat.
Lhomond.
Muraire.
Murinais.
Paradis.
Portalis.
Rovère.
Tronçon-du-Coudray.

3.° De quarante-deux membres du conseil des cinq cents, savoir :

Aubry.
J. J. Aimé.
Bayard.
Blain.
Boissy-d'Anglas.
Borne.
Bourdon de l'Oise.
Cadroy.
Couchery.
Delahaye.
Delarue.
Doumerc.
Dumolard.
Duplantier.
Duprat.
Gilbert-Desmolières.
Henri Larivière.
Imbert-Colomès.
Camille Jordan.
Jourdan des Bouches-du-Rhône.
Gau.
Le Cariers.
Le Marchand-Gomicourt.
Lemerer.
Mersan.
Madier.
Maillard.
Noailles.
André de la Lozère.
Macurtin.
Pavie.
Pastoret.
Pichegru.
Polissard.
Praire-Montaut.
Quatremère Quincy.
Saladin.
Siméon.
Vauvilliers.
Vaublanc.
Villaret-Joyeuse,
Et Willot.

4.° De plusieurs journalistes, entre autres :

Suard.
Sicard.
La Harpe.
L'abbé de Vauxelles.
Perlet,
etc. etc.

5.° De différens particuliers, tels que :

La Ville-Heurnois.
Brottier.
Dunan.
Cochon.
Dossonville.
Miranda, général.
Morgan, général.
Mailhe, ex-constituant.
Ramel, commandant; etc.

Cette révolution commença à ébranler le gouvernement directorial, et lui fit beaucoup perdre dans l'opinion publique.

Le 10 *septembre* (24 *fructidor*.) Le directeur Barthelemy est remplacé par Merlin de Douay; et Carnot est remplacé par François de Neufchâteau.

1797 (AN VI.)

Le 17 *octobre* (26 *vendémiaire*). Traité de Campo-Formio, (hameau du Frioul, près d'Udine), entre la France et l'empereur d'Allemagne. La Belgique est cédée à la France, et la Lombardie autrichienne à la république cisalpine, reconnue par l'empereur. Les Etats de la république de Venise sont partagés : Corfou, Zante, Cephalonie, Saint-Maure, Cerigo, et îles dépendantes, avec l'Albanie, sont cédées à la France. L'Istrie et la Dalmatie, les îles de l'Adriatique, la ville de Venise avec les Etats de Terre-Ferme, jusqu'à l'Adige, au Tartaro et au Pô, sont cédés à l'empereur. Le reste des Etats de Terre-Ferme est donné à la république cisalpine. Le Brisgaw est cédé en indemnité par l'empereur au duc de Modène.

Le 26 *octobre* (5 *brumaire*). La Valteline, Chiavenne et Bormio sont réunis à la république cisalpine par arrêté de Buonaparte.

Le 16 *novembre* (26 *brumaire*). Mort de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, âgé de cinquante-trois ans, et roi depuis plus de onze ans. Frédéric-Guillaume III, né le 3 août 1770, lui succède.

Le 21 *novembre* (1.er *frimaire*). Installation du corps législatif de la république cisalpine, à Milan.

Le 9 *décembre* (19 *frimaire*). Un congrès s'ouvre à Rastadt pour traiter de la paix entre la France et l'Empire.

Le 23 *décembre* (3 *nivôse*). Mort de Frédéric-Eugène, duc de Wurtemberg ; son fils Frédéric-Guillaume-Charles, âgé de quarante-trois ans, lui succède : il est créé électeur en 1803, et roi en 1806.

Le 28 *décembre* (8 *nivôse*). Le général français Duphot est massacré à Rome. La légation française sort de cette ville ; et la guerre recommence à cette occasion.

Le 29 *décembre* (9 *nivôse*). La ville de Mayence capitule ; les troupes françaises en prennent possession ainsi que du fort de Cassel.

1798 (AN VI.)

Le 17 *janvier* (28 *nivôse*). Installation du corps législatif de la république ligurienne à Gênes.

1798 (AN VI.)

Le 22 *janvier* (3 *pluviôse*). Révolution à la Haye. Arrestation et destitution de plusieurs membres du gouvernement batave.

Le 24 *janvier* (5 *pluviôse*). Révolution dans le pays de Vaud, en Suisse; les Vaudois secouent le joug de Berne, et plantent l'arbre de la liberté à Lausanne; dans le même temps une armée française pénètre en Suisse et marche contre Berne.

Le 28 *janvier* (9 *pluviôse*). Mulhouse est réuni à la France.

Le 10 *février* (22 *pluviôse*). Le général Berthier entre à Rome à la tête d'une armée, et occupe le château Saint-Ange.

Le 12 *février* (24 *pluviôse*). Stanislas Poniatowski, roi démissionnaire de Pologne, âgé de soixante-six ans, meurt à Pétersbourg.

Le 15 *février* (27 *pluviôse*). Révolution à Rome. Une république dirigée par cinq consuls, y est établie.

Le 19 *février* (1.er *ventôse*). Le pape Pie VI est enlevé de Rome, on le conduit d'abord à Sienne, puis dans une Chartreuse près Florence, enfin on le tranfère dans l'intérieur de la France. On lui avoit fait traverser les Alpes et le mont Genèvre par un froid excessif, et porté par quatre hommes. L'attendrissement des peuples sur ses malheurs, le respect, les témoignages du plus tendre intérêt l'accompagnèrent sur toute sa route en Italie, à Briançon, à Gap, à Grenoble, à Voiron, enfin à Valence où il arriva au mois d'août 1799. Il avoit alors 82 ans, et montroit un courage supérieur à son infortune et à la fatigue d'un si long voyage. (Voyez 29 *août* 1799.)

Le 5 *mars* (15 *ventôse*). Les Français entrent à Berne, après une bataille sanglante, suivie d'une capitulation. Le 11 avril, on établit la république helvétique sur les bases de celle de France.

Le 13 *avril* (24 *germinal*). La légation française est insultée à Vienne; Bernadotte, ambassadeur, quitte la ville. Le 30 mai, il s'ouvre des conférences à Selz, entre François de Neufchâteau et le comte de Cobenzl relativement à cette injure; elles sont terminées le 6 juillet suivant.

1798 (AN VI.)

Le 15 *avril* (26 *germinal*). Les troupes françaises entrent à Genève, qui est réunie à la France le 26 du même mois (7 *floréal*).

Le 1.er *mai* (12 *floréal*). Une nouvelle constitution de la république batave est proclamée.

Le 11 *mai* (22 *floréal*). Loi révolutionnaire qui casse les élections de plusieurs départemens pour le renouvellement du tiers au corps législatif.

Le 19 *mai* (30 *floréal*). Buonaparte sort de Toulon avec une flotte portant une armée de débarquement, destinée à une expédition en Egypte.

Le 22 *mai* (3 *prairial*). François de Neufchâteau, sorti du directoire par le sort, est remplacé par Treilhard.

Le 30 *mai* (11 *prairial*). Quatre mille Anglais débarquent à Ostende, sont défaits, et deux mille sont prisonniers.

Le 12 *juin* (24 *prairial*). Les Français s'emparent de Malte, qui se rend par capitulation à l'armée navale de Buonaparte.

Le même jour, le directoire batave est dissous, et plusieurs membres du corps législatif sont arrêtés.

Le 1.er *juillet* (13 *messidor*). L'armée française débarque en Egypte.

Le 2 *juillet* (14 *messidor.*) Prise d'Alexandrie, et ensuite prise de Rosette.

Le 21 *juillet* (3 *thermidor*). Bataille des Pyramides.

Le 23 *juillet* (5 *thermidor*). Entrée dans la ville du Caire.

Le 1.er *août* (14 *thermidor*). Combat naval d'Aboukir. L'amiral français Bruix est tué ; son vaisseau, l'*Orient*, de cent vingt canons, incendié ; et sur douze autres vaisseaux, dix sont pris par l'amiral Nelson.

Le 16 *août* (29 *thermidor*). Charles-Jean Bernadotte épouse Eugénie-Bernardine-Désirée Clary, sœur cadette de la femme de Joseph Buonaparte.

Le 12 *septembre* (26 *fructidor*). La Porte déclare la guerre à la France, à cause de l'expédition d'Egypte.

1798 (AN VII.)

Le 24 *septembre* (3 *vendémiaire*). Le corps législatif de France décrète une levée de deux cents mille conscrits.

Le 10 *octobre* (19 *vendémiaire*). Combat naval sur les côtes d'Irlande, entre une flotte française destinée pour l'Irlande, et une flotte anglaise commandée par l'amiral Waren. La flotte française est défaite, perd le vaisseau *Lehoche* de quatre-vingt-quatre canons, et cinq frégates.

Le 17 *octobre* (26 *vendémiaire*). L'empereur de Russie, Paul I, est élu grand-maître de Malte.

Le 21 *octobre* (30 *vendémiaire*). Insurrection au Caire contre les Français; les séditieux sont punis.

Le 24 *novembre* (4 *frimaire*). Les Français sont attaqués sur le territoire romain par les Napolitains; le 29, ceux-ci occupent Rome. Et le 4 décembre, Macdonald bat l'armée napolitaine à Civita-Castellana.

Le 6 *décembre* (16 *frimaire*). La France déclare la guerre aux rois de Naples et de Sardaigne. Le 9, le roi de Sardaigne renonce à la souveraineté du Piémont, et se retire avec sa famille en Sardaigne, par suite d'une convention conclue avec le général Joubert. Le même jour, les Napolitains sont battus à Calvi par les Français.

Le 23 *décembre* (3 *nivôse*). La Russie fait alliance avec la Porte, et envoie une armée contre la France.

1799 (AN VII.)

Le 15 *janvier* (26 *nivôse*). Troubles à Naples; les Lazzaronis s'emparent de la ville; le général Mack passe du côté des Français qui le reçoivent comme prisonnier de guerre. Le 23, l'armée française, commandée par Championnet, met en fuite les Lazzaronis, s'empare de Naples : on y établit la république parthénopéenne. Le même jour, révolution de Lucques.

Le 4 *février* (16 *pluviôse*). Buonaparte marche vers la Syrie avec une partie de son armée; bientôt après il gagne la bataille d'El-Arich, et s'empare de Gaza et de Jaffa.

1799 (AN VII.)

Le 16 *février* (28 *pluviôse*). Mort de Charles-Théodore, électeur de Bavière, âgé de soixante-quinze ans. Le duc de Deux-Ponts, Maximilien-Joseph, lui succède : il est créé roi de Bavière en 1806.

Le 12 *mars* (22 *ventôse*). La France déclare la guerre à l'Autriche et à la Toscane.

Le 22 *mars* (2 *germinal*). L'armée française, commandée par Jourdan, est défaite près de Stockach en Souabe.

Le 30 *mars* (10 *germinal*). Le général autrichien Kray bat les Français sur l'Adige, et le 5 avril, près de Vérone.

Le 8 *avril* (19 *germinal*). Deuxième coalition contre la France, entre l'Angleterre, l'Autriche, une partie de l'Empire, les rois de Naples et de Portugal, la Russie, la Turquie et les Etats barbaresques.

Le même jour 8 avril, rupture du congrès de Rastadt; le 28 du même mois, les plénipotentiaires français à ce congrès, Bonnier, Roberjeot et Jean de Bry sont assassinés à leur départ de Rastadt. Les deux premiers sont tués, et le troisième est seulement blessé.

Le 16 *avril* (27 *germinal*). Bataille du mont Thabor, en Syrie, gagnée par Buonaparte.

Le 21 *avril* (2 *floréal*). Les Grisons sont réunis à la république helvétique.

Le 27 *avril* (8 *floréal*). Bataille de Cassano sur l'Adda; les Français éprouvent un échec devant Suwarow qui entre à Milan.

Le 5 *mai* (16 *floréal*). La princesse, fille de Louis XVI, part de Vienne pour se rendre à Mittaw, et épouser monseigneur le duc d'Angoulême : la célébration du mariage a lieu le 10 juin suivant.

Le 16 *mai* (27 *floréal*). Rewbel, sortant du directoire par le sort, est remplacé par Sieyes, ambassadeur à Berlin.

Le 20 *mai* (1.er *prairial*). Buonaparte lève le siège de Saint-Jean-d'Acre, après soixante jours de tranchée ouverte.

Le même jour, entrée d'un nouveau tiers dans le

1799 (AN VII.)

corps législatif de France : le parti jacobin reprend le dessus.

Le 16 *juin* (28 *prairial*). Discussion entre le corps législatif et le directoire. Treilhard, éliminé comme ayant été nommé inconstitutionnellement, est remplacé par Gohier.

Le 18 *juin*. JOURNÉE DU TRENTE PRAIRIAL AN VII. Révolution dans le directoire : les directeurs Lareveillère et Merlin sont remplacés par Roger Ducos et Moulins.

Le 19 *juin* (1.er *messidor*). Macdonald, après trois jours de combat sur la Trebia, est défait par les Austro-Russes, et se retire vers Gênes.

Le 20 *juin* (2 *messidor*). La citadelle de Turin se rend par capitulation aux Austro-Russes.

Le 21 *juin* (3 *messidor*). L'armée royaliste napolitaine, commandée par le cardinal Ruffo, rentre à Naples : le roi y rentre le 13 juillet.

Le 12 *juillet* (24 *messidor*). Loi révolutionnaire rendue en France, qui ordonne de prendre des ôtages parmi les parens des émigrés et les nobles.

Le 25 *juillet* (7 *thermidor*). Les Français battent les Turcs devant Aboukir en Egypte.

Le 28 *juillet* (10 *thermidor*). Capitulation de Mantoue : l'Italie est presque entièrement reconquise par les alliés.

Le 1.er *août* (14 *thermidor*). Douze cents Turcs, qui défendoient le fort d'Aboukir, se rendent à Buonaparte.

Le 15 *août* (28 *thermidor*). Bataille de Novi perdue par les Français contre les Austro-Russes : le général Joubert y est tué, et est remplacé par Moreau.

Le 23 *août* (6 *fructidor*). Buonaparte s'embarque en Egypte pour revenir en France. Il laisse le commandement de l'armée à Kleber.

Le 29 *août* (12 *fructidor*). Le pape Pie VI, arrivé depuis peu à Valence, y meurt après onze jours de maladie. Il avoit régné vingt-cinq ans. Ses entrailles renfermées dans une urne d'or sont restées à Valence où le gouvernement consulaire a fait faire des obsèques solennelles au Saint-Père, et a ordonné qu'on lui éle-

1799 (AN VII.)

vât un tombeau ; son corps transporté à Rome, y a été reçu avec pompe par Pie VII, assisté de dix-huit cardinaux, le 17 février 1802.

Le 18 *septembre* (2.[e] *jour complémentaire*). Bataille de Manheim, gagnée par les Autrichiens sur les Français.

Le 19 *septembre* (3.[e] *complémentaire*). Bataille de Berghen, gagnée par les Français commandés par le général Brune, sur les Anglais.

1799 (AN VIII.)

Le 25 *septembre* (3 *vendémiaire*). Bataille de Zurich, gagnée par Massena sur les Austro-Russes. C'est à l'entrée des troupes françaises dans cette ville que le célèbre Lavater a été blessé ; il est mort quinze mois après.

Le 5 *octobre* (13 *vendémiaire*). Retraite de Suwarow du canton de Glaris. Les troupes russes qu'il commande sont rappelées par Paul I.

Le 9 *octobre* (17 *vendémiaire*). Buonaparte débarque seul à Fréjus, et arrive à Paris le 16.

Le 18 *octobre* (26 *vendémiaire*). Les Anglo-Russes commandés par le duc d'Yorck, après avoir été plusieurs fois défaits par le général Brune, font une capitulation à Alkmaer, et évacuent la Nord-Hollande.

Le 9 *novembre*. JOURNÉE DU DIX-HUIT BRUMAIRE AN VIII. Révolution remarquable. Buonaparte parvient à faire destituer le directoire, à dissoudre le conseil des cinq-cents réuni à Saint-Cloud, et à supprimer la constitution directoriale de l'an III.

CONSULAT.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE CONSULAIRE, établi le 11 novembre 1799 (20 brumaire an VIII).

Ce gouvernement est composé de trois consuls ; Sieyes, Roger Ducos et Bonaparte, et de deux commissions legislatives composées chacune de 25 membres. On exile 62 députés factieux.

C'est alors que l'on commence à espérer le retour de l'ordre et de la tranquillité publique ; et c'est la première fois que les anarchistes sont véritablement réprimés et mis dans l'impossibilité de causer de nouveaux troubles.

1799 (AN VIII.)

Le 13 *novembre* (22 *brumaire*). Rapport de la loi du 12 juillet sur les ôtages.

CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, présentée le 13 décembre 1799 (22 frimaire an VIII), acceptée par le peuple le 7 février 1800 (18 pluviôse an VIII).

Cette constitution établit un gouvernement consulaire, composé de Buonaparte, premier consul, nommé pour dix ans; de Cambacérès, second consul également pour dix ans; et enfin de Lebrun, troisième consul, nommé pour cinq ans. Il y a en outre un sénat conservateur, un corps législatif composé de 300 membres, et un tribunat composé de 100 membres. (Ce tribunat a été réduit à 50 membres le 4 août 1802, et supprimé le 19 août 1807). Un conseil d'état est établi le 24 décembre 1799. Cette constitution composée de 95 articles est divisée en sept titres, *savoir* : 1.° De l'exercice des droits de cité. 2.° Du sénat conservateur. 3.° Du pouvoir législatif. 4.° Du gouvernement. 5.° Des tribunaux. 6.° De la responsabilité des fonctionnaires publics. 7.° Dispositions générales.

Il étoit difficile que cette constitution durât long-temps avec le caractère du nouveau chef de l'état.

Le 24 *décembre* (3 *nivôse*). Etablissement du conseil d'état.

Le 25 *décembre* (4 *nivôse*). Le sénat conservateur et les consuls entrent en fonctions. Le gouvernement consulaire n'est installé aux Tuileries que le 19 février suivant.

1800 (AN VIII.)

Le 1.er *janvier* (11 *nivôse*). Installation du nouveau corps législatif et du tribunat.

Le 5 *janvier* (15 *nivôse*). Cent trente-trois individus, dont la plupart souillés de crimes, sont condamnés à la déportation.

Le 7 *janvier* (17 *nivôse*). Traité conclu à El-Arich, entre le Grand-Visir et Sidney Smith d'une part, et Kleber de l'autre, pour l'évacuation de l'Egypte. Le cabinet de Londres n'approuve pas ce traité.

Le 20 *janvier* (30 *nivôse*). Le général Joachim Murat épouse Marie-Annonciade-Caroline, sœur de Buonaparte : il en a eu deux fils et deux filles.

Le 29 *janvier* (9 *pluviôse*). Paix de Montfaucon avec la Vendée méridionale.

1800 (AN VIII.)

Le 14 *février* (25 *pluviôse*). Pacification avec les chouans par le général Brune.

Le 17 *février* (28 *pluviôse*). Nouvelle division de la France en préfectures et arrondissemens communaux.

Le 1.er *mars* (10 *ventôse*). La banque de France est établie.

Le 3 *mars* (12 *ventôse*.) Loi qui ordonne la clôture de la liste des émigrés.

Le 10 *mars* (19 *ventôse*). Kleber bat les Turcs près d'El-Hanca.

Le 18 *mars* (27 *ventôse*). Grégoire-Barnabé Chiaramonti, né à Césène le 14 août 1742, évêque de Tivoli, cardinal en 1785, puis évêque d'Imola, est élu pape dans le conclave tenu à Venise. Il prend le nom de Pie VII. Il étoit parent de Pie VI.

Le 21 *mars* (30 *ventôse*). Formation de la république des Sept-Iles.

Le 25 *avril* (5 *floréal*). Moreau passe de nouveau le Rhin et pénètre dans la Souabe.

Le 28 *avril* (8 *floréal*). Reprise du Caire par les Français; Mourad-Bey, chef des Mamelucks, fait sa soumission à la France.

Le 3 *mai*, le 5 et le 9 (13, 15 et 19 *floréal*). Les Autrichiens, battus par Moreau à Engen, à Mœskirch et à Biberach, se retirent vers Ulm.

Le 14 *mai* (24 *floréal*). Buonaparte avec une armée traverse le Saint-Bernard, et descend dans la vallée d'Aoste : le 2 juin, il entre à Milan, et le 4 il y proclame le rétablissement de la république cisalpine.

Le 14 *juin* (25 *prairial*). Bataille de Marengo près d'Alexandrie, gagnée par Buonaparte sur le général Mélas. La victoire fut incertaine pendant quelque temps; enfin le général Desaix la décida, mais il y trouva la mort.

Le 14 même jour, le général Kleber est assassiné en Egypte. Le général Menou lui succède dans le commandement de l'armée.

Le 16 *juin* (27 *prairial*). Armistice entre les Français et les Autrichiens. Les places fortes du Piémont

1800 (AN VIII.)

et de la Lombardie, avec les villes de Gênes, Savone et Urbin sont livrées aux Français. Les Autrichiens se retirent au-delà de l'Oglio.

Le 20 *juin* (1.er *messidor*). Convention de prêt *ou* de subside, signée à Vienne entre l'Autriche et la Grande-Bretagne.

Le 2 *juillet* (13 *messidor*). Le roi d'Angleterre sanctionne l'union de l'Irlande avec l'Angleterre et l'Écosse. Ces trois royaumes sont soumis à un seul parlement.

Le 28 *juillet* (9 *thermidor*). Préliminaires de paix entre la France et l'Autriche, non ratifiés par cette dernière.

Le 7 *août* (19 *thermidor*). Changemens dans le gouvernement de la Suisse; celui qui s'établit est provisoire.

Le 5 *septembre* (18 *fructidor*). L'Ile de Malte tombe au pouvoir des Anglais après vingt-six mois de blocus. Le 11, ils s'emparent de l'Ile de Curaçao, l'une des plus petites Antilles.

Le 20 *septembre* (3.e jour *complémentaire*). Armistice conclu à Hohenlinden, entre les Français et les Autrichiens. Ingolstadt, Ulm et Philisbourg sont livrés aux Français. Un congrès est indiqué à Lunéville.

1800 (AN IX.)

Le 30 *septembre* (8 *vendémiaire*). Traité d'amitié et de commerce entre la France et les Etats-Unis d'Amérique.

Le 9 *octobre* (17 *vendémiaire*). Projet d'assassiner Buonaparte à l'opéra. Les prévenus, Demerville, Ceracchi, Azena, Topino-lebrun et dix-neuf autres sont traduits au tribunal criminel le 30 octobre.

Le 15 *octobre* (23 *vendémiaire*). Les Français prennent possession de Florence et de toute la Toscane.

C'est vers ce temps que la fiévre jaune fit tant de ravages à Cadix.

Le 28 *novembre* (7 *frimaire*). Rupture de l'armistice en Allemagne.

1800 (AN IX.)

Le 3 *décembre* (12 *frimaire*). Victoire remportée à Hohenlinden par Moreau sur l'archiduc Jean.

Le 10 *décembre* (19 *frimaire*). Moreau passe l'Inn, s'avance dans l'Autriche, occupe Salzbourg le 15 ; il bat les Autrichiens le 18 sur la Traun, prend Lintz, Steyers, etc., et s'approche rapidement de Vienne.

Le 16 *décembre* (25 *frimaire*). Traité de neutralité armée entre la Russie, la Suède, le Danemarck et la Prusse, contre l'Angleterre : c'est celui de 1780 renouvelé.

Le 24 *décembre*. JOURNÉE DU TROIS NIVOSE AN IX. Attentat contre la vie de Buonaparte, par le moyen d'une machine infernale qui éclata à huit heures du soir, dans la rue Nicaise, à l'instant où Buonaparte alloit à l'opéra. Les prévenus de cet attentat sont les quatre nommés plus haut dans l'affaire du 9 octobre (17 vendémiaire an IX), puis Diana, la femme Fumey, Dutey et Lavigne. Ceux-ci ont été acquittés par jugement du 9 janvier 1801 ; mais Dominique Demerville, Joseph Arena, Joseph Ceracchi et Jean-Baptiste Topino-lebrun ont été condamnés à mort par le même jugement, et exécutés, à cause de l'appel, le 31 janvier. Ceci est un Mensonge cette Machination etoit Royaliste

Le 25 *décembre* (4 *nivôse*). Nouvel armistice entre Moreau et l'armée autrichienne, à Steyers. Les Autrichiens évacuent le Tyrol, et livrent les forteresses de Braunau et de Vurtzbourg aux Français.

Le même jour, le général Brune en Italie force le passage du Mincio et bat les Autrichiens.

1801 (AN IX.)

Le 4 *janvier* (14 *nivôse*). Déportation de cent vingt-neuf anarchistes et perturbateurs du repos public.

Le 16 *janvier* (26 *nivôse*). Les Français et les Autrichiens signent un armistice à Trevise en Italie, et obtiennent plusieurs places fortes.

Le *février*. Toussaint Louverture, général nègre, prend possession de la partie espagnole de Saint-Domingue, au nom de la république française ; il gouverne l'île jusqu'à l'arrivée du général Leclerc.

1801 (AN IX.)

Le 9 *février* (20 *pluviôse*). Traité de paix de Lunéville, entre la France d'une part, l'empereur d'Allemagne et l'empire de l'autre : toute la rive gauche du Rhin, le comté de Falckenstein et le Frictal sont cédés à la France. Les clauses principales du traité de Campo Formio sont confirmées, et la Toscane est assurée au duc de Parme.

Le 8 *mars* (17 *ventôse*). Une armée de dix-sept mille cinq cents Anglais, commandés par le général Abercrombie, débarque à Aboukir en Egypte. Le 21, elle gagne une bataille sur les Français ; mais Abercrombie y est tué.

Le 9 *mars* (18 *ventôse*). Réunion des quatre départemens du Rhin à la France.

Le 21 *mars* (30 *ventôse*). Traité entre la France et l'Espagne ; le duché de Parme, Plaisance et Guastalla, est cédé à la France, et y sera réuni après la mort de don Ferdinand, dernier duc (arrivée en octobre 1801). La Toscane est assurée au prince de Parme, avec le titre de roi d'Etrurie.

Le 23 *mars* (2 *germinal*, 11 *mars* de l'ère des Russes). L'empereur de Russie, Paul 1.er, est assassiné dans son palais par plusieurs conjurés, pendant la nuit du 23 au 24. Son fils Alexandre I, prince magnanime, lui succède, et est couronné à Moscou le 27 septembre suivant (15 septembre en Russie.)

Le 28 *mars* (7 *germinal*). Traité de paix signé à Florence, entre la France et le roi des deux Siciles. Ce dernier cède à la France Porto-Longone, l'île d'Elbe, l'état Degli Presidi et la principauté de Piombino.

Le 27 *juin* (8 *messidor*). Le Caire se rend aux Anglo-Turcs : les Français l'évacuent.

Le 29 *juin* (10 *messidor*.) Un concile national composé de 45 évêques assermentés, s'ouvre à Paris. On y traite deux grandes questions : 1.° le schisme; 2.° la soumission due aux puissances sur la terre par le Clergé. Sur la première, le concile déclare qu'il n'y a pas de schisme en France ; et sur la seconde, que le Clergé doit être soumis au gouvernement, sans attendre la décision du Pape. Mais ce concile n'a pas atteint son

1801 (AN IX.)

but, qui étoit de rétablir la paix et l'unité dans l'église gallicane. Le cardinal Conzalvi, alors à Paris, ne prend aucun caractère, et ne prononce sur aucune des dispositions du concile.

Le 15 *juillet* (26 *messidor*). Intervient une convention entre le pape Pie VII et le gouvernement français, par laquelle il est déclaré que le culte de la religion catholique, apostolique et romaine sera public en France; qu'il sera fait une nouvelle circonscription de diocèses; que les évêques et archevêques seront nommés par le premier consul, et institués canoniquement par le Pape, etc., etc. Ce concordat a été présenté au corps législatif le 8 avril 1802, et proclamé le 18 du même mois (28 germinal an x).

Le 2 *août* (14 *thermidor*). Louis I, prince de Parme, est proclamé roi d'Etrurie.

Le 24 *août* (6 *fructidor*). Traité de paix et d'amitié, signé à Paris, entre la France et l'électeur de Bavière. Celui-ci renonce à ses anciennes possessions sur la rive gauche du Rhin.

Le 2 *septembre* (15 *fructidor*). Le général Menou rend la ville d'Alexandrie au général Anglais Hutchinson. Les Français évacuent l'Egypte, après l'avoir occupée plus de trois ans.

1801 (AN X.)

Le 29 *septembre* (7 *vendémiaire*). Traité de paix entre la France et le Portugal, signé à Badajoz par Lucien Buonaparte et le ministre portugais, M. Cypr-Bibeiro-Frein.

Le 1.er *octobre* (9 *vendémiaire*). Traité de Saint-Ildefonse entre la France et l'Espagne. La Louisiane est rendue à la France.

Le même jour, les préliminaires de paix sont signés à Londres entre la France et l'Angleterre.

Le 4 *octobre* (12 *vendémiaire*). La paix est signée à Paris entre l'Espagne et la Russie; et le 8, entre la France et la Russie.

Le 9 *octobre* (17 *vendémiaire*). La France et la

1801 (AN X.)

Porte signent des préliminaires de paix. La France et la Russie garantissent la république des Sept-Iles.

Le 18 *octobre* (26 *vendémiaire*). Nouvelle constitution de la république batave, modifiant celle du 1.er mai 1798.

Le 27 *octobre* (5 *brumaire*). Nouvelle organisation de la constitution helvétique. On établit un nouveau sénat et un nouveau pouvoir exécutif.

Le 29 *novembre* (8 *frimaire*). S. S. Pie VII établit par une bulle la nouvelle circonscription des diocèses en France : le cardinal Caprara la publie à Paris le 9 avril 1802 (19 germinal).

Le 25 *décembre* (4 *nivôse*). Nouvelle constitution de la république de Lucques. On établit un grand conseil de trois cents membres, un pouvoir exécutif de douze anciens, et un gonfalonier qui change tous les deux mois.

Le 27 *décembre* (6 *nivôse*). La France renouvelle ses traités de paix avec la régence d'Alger.

1802 (AN X.)

Le 3 *janvier* (13 *nivôse*). Louis Buonaparte épouse Hortense-Eugénie de Beauharnais, fille de Joséphine, épouse de Napoléon Buonaparte.

Le 26 *janvier* (6 *pluviôse*). Buonaparte, ayant convoqué à Lyon la consulta cisalpine, est nommé président de la république italienne, ci-devant cisalpine : il lui donne une nouvelle organisation.

Du 3 au 6 *février* (14 au 17 *pluviôse*). Le général Leclerc, beau-frère de Napoléon, débarque avec une armée à Saint-Domingue, pour reconquérir cette île occupée par les Nègres : cette expédition n'a eu que des résultats malheureux.

Le 25 *février* (6 *ventôse*). Traité de paix entre la France et la régence de Tunis.

Le 27 *mars* (6 *germinal*). Traité de paix d'Amiens, entre la France, l'Espagne, la république batave et la Grande-Bretagne. L'Angleterre rend ses conquêtes, à l'exception de l'île de la Trinité, des possessions hol-

landaises et de l'île de Ceylan qui lui sont cédées. La république des Sept-Iles est reconnue. On convient de la restitution de l'île de Malte à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, restitution qui n'a pas eu lieu. Cette paix ne dure que jusqu'au 16 mai 1803.

Le 8 *avril* (18 *germinal*). Loi relative à l'organisation des cultes en France. Le concordat fait avec le Pape le 15 juillet précédent, est proclamé le 18 avril avec beaucoup de solennité.

Le 9 *avril* (19 *germinal*). Le cardinal Caprara, légat *à latere*, donne un indult pour la réduction des fêtes, portant que les jours de fêtes qui seront célébrés en France, outre les dimanches, sont, 1.° la Nativité de J.-C., 2.° l'Ascension, 3.° l'Assomption, et 4.° la Toussaint, puis le premier jour de l'an.

Le 26 *avril* (6 *floréal*). Sénatusconsulte qui accorde amnistie à tout émigré qui rentrera en France avant le 1.er vendémiaire an XI (23 septembre 1802).

Le 4 *mai* (14 *floréal*). Insurrection des paysans du canton Léman ou pays de Vaud ; ils veulent anéantir tous les titres de féodalité dans leur canton: ils en brûlent un grand nombre.

Le 7 *mai* (17 *floréal*). Une armée française, commandée par Richepanse, occupe la Guadeloupe et soumet les Nègres rébelles.

Le 8 *mai* (18 *floréal*). Toussaint Louverture se rend au général Leclerc. Il n'eut pas à se louer de la conduite qu'on tint à son égard ; il fut envoyé en France, arriva à Paris le 7 août, fut enfermé au temple, et ensuite au fort de Joux près Besançon : il y est mort subitement en 1803.

Le même jour 8 *mai*, le sénat conservateur nomme Buonaparte premier consul pour dix ans, après l'expiration des dix premières années.

Le 12 *mai* (22 *floréal*). Nouvelle constitution helvétique : la Suisse est divisée en dix-huit cantons.

Le 19 *mai* (29 *floréal*). Création de la légion d'honneur pour récompenser les services civils et militaires. Cet ordre est composé d'un grand conseil d'administration et de seize cohortes ; il y a des grands officiers,

1802 (AN X.)

des commandans, des officiers et des chevaliers; le nombre en est indéterminé. Cet ordre a été maintenu par S. M. Louis XVIII, mais la décoration est changée; elle porte l'effigie de Henri IV; et tous les nouveaux membres nommés par le roi ne jouiront plus des honoraires attachés dans le principe à chaque grade.

Le 4 *juin* (15 *prairial*). Charles Emmanuel IV, roi de Sardaigne, abdique la couronne en faveur de son frère le duc d'Aoste, Victor Emmanuel.

Le 25 *juin* (6 *messidor*). Traité de Paris, entre la France et la Porte Ottomane. La libre navigation de la mer noire est assurée au pavillon français.

Le 26 *juin* (7 *messidor*). La république ligurienne reçoit une nouvelle organisation.

Le 2 *août* (14 *thermidor*). Sénatus-consulte qui proclame Buonaparte premier consul à vie.

Consulat a vie.

Sénatus-consulte organique de la constitution, donné par le sénat conservateur, le 4 août 1802, (16 thermidor an X).

Ce sénatusconsulte, qui est une nouvelle constitution, renferme 86 articles et est divisé en dix titres, savoir : 1.° Des assemblées et colléges électoraux. 2.° Des assemblées de canton. 3.° Des colléges électoraux d'arrondissement; puis de département. 4.° Des consuls. 5.° Du sénat, dont les membres ne peuvent excéder le nombre de 120. 6.° Des conseillers d'état dont le nombre ne peut excéder 50. 7.° Du corps législatif. 8.° Du tribunat réduit à 50 membres (supprimés par la suite.) 9.° De la justice et des tribunaux. 10 ° Du droit de faire grâce. — Le premier consul reçoit le droit de nommer son successeur. L'ambition de Buonaparte étoit trop grande pour qu'il s'arrêtât aux avantages que lui assuroit cette constitution.

Le 15 *août* (27 *thermidor*). L'abbé Fesch, oncle du premier consul, est sacré évêque, et nommé cardinal en janvier 1803; ensuite il a été nommé archevêque de Lyon.

Le 26 *août* (8 *fructidor*). L'île d'Elbe est réunie à la France par un sénatus-consulte.

Le   *août*. Le Fricktal est cédé à la république helvétique, et incorporé depuis au canton d'Argovie.

1802 (AN X.)

Le 30 *août* (12 *fructidor*). Le Valais se donne une constitution, et forme une république particulière.

Le 11 *septembre* (24 *fructidor*). Le Piémont divisé en six départemens, est réuni à la France.

1802 (AN XI.)

Le 9 *octobre* (17 *vendémiaire*). Parme et Plaisance sont occupés par les Français, aussitôt après la mort du dernier duc, don Ferdinand, qui avoit épousé la sœur de la reine de France, Marie-Antoinette, en 1769.

Le 21 *octobre* (29 *vendémiaire*). Les troupes françaises qui avoient quitté la Suisse dans le courant d'août, y rentrent, à cause des dissentions qui régnoient dans le pays. L'anarchie s'étoit emparée de toutes les parties de cette république. Le gouvernement helvétique avoit été obligé de quitter Berne, et de se retirer à Lausanne.

Le 2 *novembre* (11 *brumaire*). Le général Leclerc meurt à Saint-Domingue. Le peu de Français qui restent de son armée, se trouvent dans la plus triste position. Rochambeau prend le commandement, et reste encore dans cette île jusqu'au 30 novembre 1803.

C'est dans le cours de 1802, que Buonaparte méditant déjà le projet de se faire couronner, fit proposer à S. M. Louis XVIII de renoncer au trône de ses augustes ancêtres, lui offrant en échange un établissement en Italie, ou un traitement considérable en argent. Voici la réponse noble et grande de Sa Majesté.

« Je ne confonds pas M. Buonaparte avec ceux qui l'ont précédé : j'estime sa valeur, ses talens militaires ; je lui sais gré de quelques actes d'administration ; car le bien que l'on fera à mon peuple me sera toujours cher.

« Mais il se trompe s'il croit m'engager à renoncer à mes droits ; loin delà il les établiroit lui-même s'ils pouvoient être litigieux, par la démarche qu'il fait en ce moment.

« J'ignore les desseins de Dieu sur moi et sur mon peuple ; mais je connois les obligations qu'il m'a imposées. Chrétien, j'en remplirai les devoirs jusqu'à mon dernier soupir ; fils de Saint Louis, je saurai comme lui me respecter jusque dans les fers ; successeur de François I, je veux toujours pouvoir dire avec lui : TOUT EST PERDU, FORS L'HONNEUR.

« *Mittau, ce* 1802. *Signé* LOUIS. »

1803 (AN XI.)

Le 4 *janvier* (14 *nivôse*). Sénatus-consulte portant création de sénatoreries. Il doit y en avoir une par arrondissement de cour d'appel.

Le 23 *janvier* (3 *pluviôse*). Décret qui divise l'institut national en quatre classes.

Le 9 *février* (20 *pluviôse*). Le Pape Pie VII élève à la dignité de grand-maître de l'ordre de Malte Jean-Baptiste Tomasi, noble Napolitain. Le prince Ruspoli avoit remercié le Pape, qui lui avoit d'abord offert cette dignité.

Le 19 *février* (30 *pluviôse*). Nouvelle constitution de la Suisse, par un acte de médiation du gouvernement français. La république est divisée en dix-neuf cantons, et a un landaman annuel.

Le 25 *février* (6 *ventôse*). L'empire d'Allemagne règle les indemnités des princes dépossédés de leurs états.

Le 27 *avril* (7 *floréal*). Un recès du même empire opère de grands changemens en Allemagne. L'archichancelier de l'empire devient prince de Ratisbonne; le margrave de Bade, le duc de Wurtemberg et le landgrave de Hesse-Cassel sont nommés électeurs, etc.

Le 30 *avril* (10 *floréal*). La France cède la Louisiane aux États-Unis d'Amérique, moyennant indemnité.

Le 16 *mai* (26 *floréal*). La guerre se rallume entre la France et l'Angleterre. Le 22 tous les Anglais qui se trouvent en France sont arrêtés.

Le 26 *mai* (6 *prairial*). Le général Mortier entre dans l'électorat d'Hanovre, et en fait la conquête en peu de temps.

Le 27 *mai* (7 *prairial*). Louis I, roi d'Étrurie, meurt âgé de trente-un ans; son fils, Charles-Louis, âgé de trois ans et demi, lui succède sous la tutelle de sa mère.

Le 20 *juin* (1.er *messidor*). Les marchandises anglaises sont prohibées en France.

Le 19 *septembre* et le 20 (2 et 3 *complémentaires*). Les Anglais s'emparent des établissemens hollandais de Surinam, Demerari et Essequebo.

1803 (AN XII.)

Le 30 *novembre* (8 *frimaire*). Convention de neutralité entre la France, l'Espagne et le Portugal.

Le même jour, 30 *novembre*, les Français, sous les ordres de Rochambeau, quittent le cap et l'île Saint-Domingue. Les noirs, sous le commandement de Dessalines, étendent leurs conquêtes dans le pays, et massacrent les blancs.

1804 (AN XII.)

Le 15 *janvier* (24 *nivôse*). Le corps législatif de France adopte un nouveau code civil, appelé CODE NAPOLÉON. Il est divisé en trois livres ; le premier, qui renferme onze titres, traite des personnes ; le second, en quatre titres, traite des biens et des différentes modifications de la propriété ; le troisième, en vingt titres, regarde les différentes manières dont on acquiert la propriété.

Le 15 *février* (25 *pluviôse*). On découvre une conspiration à Paris ; Moreau est arrêté ; Pichegru l'est ensuite, avec Georges Cadoudal et autres, qui étoient arrivés d'Angleterre avec lui. Par suite des procédures criminelles qui ont eu lieu à cet égard, Moreau a été condamné le 10 juin suivant, à deux ans de détention, peine qui a été convertie en celle de l'exportation ; il a été conduit à Cadix, et de là s'est embarqué pour les Etats-Unis, où il est resté jusqu'au commencement de 1814. Georges Cadoudal et onze autres prévenus sont condamnés à mort le 10 mai 1804, et exécutés le 24 juin suivant. Quant à Pichegru, il fut trouvé mort dans la prison du Temple, le 5 avril précédent.

Le 21 *mars* (30 *ventôse*). Le duc d'Enghien arrêté perfidement hors du territoire français, à Etteinhem, est amené à Vincennes, condamné par une commission militaire, et mis à mort. Cette exécution barbare, ce crime politique inutile, a indigné toute la France et toute l'Europe.

Le 12 *avril*. C'est à peu près vers cette époque que Sa Majesté Louis XVIII, renvoyant au roi d'Espagne (Charles IV), l'ordre de la toison d'or, dont venoit d'être décoré Buonaparte, accompagna ce renvoi de la

1804 (AN XII.)

lettre suivante, bien digne d'un roi de France, toujours vertueux, toujours grand, dans l'adversité comme dans la prospérité.

« Sire,

« Monsieur et cher cousin,

« C'est avec regret que je vous renvoie les *insignia* de l'ordre de la toison d'or que S. M. votre père de glorieuse mémoire, m'avoit confiés. Il ne peut y avoir rien de commun entre moi et le grand criminel que l'audace et la fortune ont placé sur mon trône qu'il a eu la barbarie de teindre du sang pur d'un Bourbon, le duc d'Enghien.

« La religion peut m'engager à pardonner à un assassin; mais le tyran de mon peuple doit toujours être mon ennemi.

« Dans le siècle présent, il est plus glorieux de mériter un sceptre que de le porter.

» La Providence par des motifs incompréhensibles peut me condamner à finir mes jours en exil; mais jamais ni mes contemporains, ni la postérité ne pourront dire que dans le temps de l'adversité, je me suis montré indigne d'occuper jusqu'au dernier soupir le trône de mes ancêtres. »

Voila bien du pathos *Signé* LOUIS.

Le 30 *avril* (10 *floréal*.) Motion faite dans le tribunat pour le rétablissement du gouvernement d'un seul.

Empire Français.

Sénatus-consulte organique, du 18 mai 1804, (28 floréal an XII), qui confère à Napoléon Buonaparte le titre d'empereur. Ce sénatus-consulte a été accepté par le peuple, quant à ce qui regarde l'hérédité de la dignité impériale, ainsi que le porte un second sénatus-consulte, du 6 novembre 1804, (15 brumaire an XIII).

Le sénatus-consulte organique en question est la constitution impériale; il comprend 142 articles sous 16 titres différens, dont voici l'énoncé : 1.° Le gouvernement de la république est confié à un empereur qui prend le titre d'empereur des Français. 2.° De l'hérédité. 3.° De la famille impériale. 4.° De la régence. 5.° Des grandes dignités de l'empire, qui sont le grand électeur, l'archi-chancelier de l'empire, l'archi-chancelier d'état, l'archi-trésorier, le connétable, et le grand-amiral, etc. 6.° Des grands officiers de l'empire. 7.° Des sermens. 8.° Du sénat. 9.° Du conseil d'état. 10.° Du corps législatif. 11.° Du tribunat. 12.° Des colléges électoraux. 13.° De la haute cour impériale. 14.° De l'ordre judiciaire. 15.° De la promulgation. 16°. Proposition de l'hérédité de la dignité impériale dans la

1804 (AN XII.)

descendance de Napoléon Bonaparte, présenté à l'acceptation du peuple.

Un sénatus-consulte du 6 novembre suivant a donné le résultat des vœux de la nation pour l'hérédité de la dignité impériale. 3,572,329 ont, dit-on, voté pour, et 2,569 contre.

Le 15 *juillet* (26 *messidor*). Distribution de la décoration aux membres de la légion d'honneur.

Le 4 *août* (16 *thermidor*). François II, empereur d'Allemagne, se déclare empereur d'Autriche.

Le 11 *août* (23 *thermidor*). Décret sur l'établissement de vingt-quatre grands prix à distribuer tous les dix ans aux auteurs d'ouvrages et d'établissemens utiles.

1804 (AN XIII.

Le 8 *octobre* (16 *vendémiaire*). Dessalines se fait couronner roi d'Hayti (Saint-Domingue), sous le nom de Jacques I.er

Le 25 *novembre* (4 *frimaire*). Sa Sainteté Pie VII, arrive à Fontainebleau, pour le sacre de Napoléon.

Le 2 *décembre* (11 *frimaire*). Le sacre et le couronnement de Napoléon ont lieu à l'église Notre-Dame, à Paris.

Le 12 *décembre* (21 *frimaire*). L'Espagne déclare la guerre à l'Angleterre.

Nota. Pendant l'année 1804, une nombreuse armée française a bordé les côtes les plus rapprochées de l'Angleterre ; un camp étoit à Boulogne, menaçant cette île d'une descente par le moyen de bateaux plats qui ont coûté immensément, et qui n'ont servi que de sujet de carricatures aux Anglais.

1805 (AN XIII.)

Le 18 *mars* (27 *ventôse*). La royauté d'Italie est déférée à Napoléon, ou plutôt il se la fait déférer et l'accepte dans une séance du sénat. Il donne en même temps la principauté de Piombino à sa sœur Elisa, femme de Bacciochi, sénateur. Il va à Milan, et s'y fait couronner roi d'Italie, le 26 mai suivant, par le cardinal Caprara.

Le 28 *mars* (7 *germinal*). Le nègre Dessalines est défait devant les murs de Santo-Domingo, par les Fran-

1805 (AN XIII.)

çais, qui avoient porté des secours à cette ville en février, sous le commandement du général Ferrand.

Le 11 *avril* (21 *germinal*). L'Angleterre et la Russie font un traité à Pétersbourg, pour une troisième coalition continentale contre la France.

Le 26 *avril* (6 *floréal*). Nouvelle constitution de la république batave, proclamée à la Haye. Le 29, le grand pensionnaire Schimmelpenninck prête serment et entre en fonctions.

Le 4 *juin* (15 *prairial*). Le sénat et le peuple de Gênes demandent la réunion de la république ligurienne à la France; elle a lieu le 8 octobre suivant.

Lucques demande en même temps une constitution et un souverain de la famille Napoléon. Le 23, cette petite république est érigée en principauté pour Éliza et son époux Bacciochi, déjà princes de Piombino.

Le 8 *juin* (19 *prairial*). Le prince Eugène, beau-fils de Napoléon, est nommé vice-roi d'Italie. L'ordre de la couronne de fer est établi en Italie.

Le 9 *août* (21 *thermidor*). L'empereur d'Autriche accède à la coalition de la Russie et de l'Angleterre contre la France.

Le 27 *août* (9 *fructidor*). On lève le camp de Boulogne, et l'armée française se dirige sur l'Allemagne.

Le 8 *septembre* (21 *fructidor*). Les Autrichiens pénètrent en Bavière pour forcer l'électeur à entrer dans la coalition. Ils s'emparent de ce pays en peu de temps : l'électeur se retire à Wurtzbourg, et joint ses troupes à l'armée française.

Le 9 *septembre* (22 *fructidor*). Le calendrier républicain est supprimé, et le calendrier grégorien rétabli pour être suivi au 1.er janvier 1806. Le calendrier républicain ayant commencé le 5 octobre 1793, quoique la Convention ait voulu le faire remonter au 22 septembre 1792, n'a réellement subsisté que treize ans deux mois et vingt-quatre jours.

Le 21 *septembre* (4.e *jour complémentaire*). Convention de neutralité entre Napoléon et le roi des deux Siciles.

1805 (AN XIV.)

Le 24 *septembre* (2 *vendémiaire*). Napoléon part pour aller commander l'armée d'Allemagne, qui passe le Rhin le 25. Les hostilités commencent le 2 octobre.

Le 3 *octobre* (11 *vendémiaire*). La Suède s'engage par un traité avec l'Angleterre de mettre sur pied 12 mille hommes destinés à agir contre la France.

Le 6 et le 7 *octobre* (14 et 15 *vendémiaire*). Les Français passent le Danube, et tournent l'armée autrichienne.

Le 8 *octobre* (16 *vendémiaire*). Combat de Wertingen sur le Danube ; le prince Murat fait prisonnier le général autrichien Auffenberg avec deux mille hommes.

Le 9 *octobre* (17 *vendémiaire*). Combat de Gunzbourg, où les Autrichiens sont défaits. Le 10, les Français entrent à Ausbourg, le 12 à Munich.

Le 14 *octobre* (22 *vendémiaire*). Un corps autrichien de six mille hommes se rend, à Memmingen, au maréchal Soult ; le même jour et les deux suivans, combats d'Elchingen, de Langenau et d'Ulm, où les Autrichiens sont complètement battus.

Le 17 *octobre* (25 *vendémiaire*). Le général Mack capitule dans Ulm, et se rend avec sa garnison, qu'on a portée dans le temps à 30 mille hommes.

Le même jour 17, les hostilités commencent en Italie, entre les Français, commandés par Masséna, et les Autrichiens, commandés par l'archiduc Charles.

Le 19 *octobre* (27 *vendémiaire*). Le général autrichien Werneck capitule à Trochtelfingen, et se rend prisonnier avec un corps de 10 mille hommes au prince Murat.

Le 21 *octobre* (29 *vendémiaire*). Combat naval de Trafalgar, près Cadix, entre les Anglais et une flotte gallo-espagnole de trente vaisseaux de ligne, quatre frégates et deux bricks ; les Anglais sont vainqueurs. L'amiral français Villeneuve est fait prisonnier ; l'amiral espagnol Gravina est grièvement blessé ; l'amiral Nelson est tué. Ce combat nous coûte dix-neuf vaisseaux. Villeneuve s'est tué à Rennes en mai 1806.

Le 27 *octobre* (5 *brumaire*). Les Français passent

1805 (AN XIV.)

l'Inn, et entrent en Autriche; le 30 ils prennent Salzbourg et Braunau.

Le 30 *octobre* (8 *brumaire*). L'armée d'Italie passe l'Adige, et livre un combat sanglant aux Autrichiens, près de Caldiero. Le 2 novembre, le général autrichien Hillinger est fait prisonnier avec cinq mille hommes, dit-on, près de Montebello, dans l'état de Venise.

Le 2 *novembre* (11 *brumaire*). Les Français occupent Lintz en Autriche; le maréchal Ney entre le 7 à Inspruck, et s'empare de la plus grande partie du Tyrol.

Le 13 *novembre* (22 *brumaire*). Les Français occupent la ville de Vienne; le 14, celle de Presbourg, en Hongrie; le général autrichien Jellachich se rend près de Feldkirch avec quatre mille hommes au maréchal Augereau.

Le 16 *novembre* (25 *brumaire*). Combat de Guntersdorf, où les Français font deux mille prisonniers russes; le général Marmont occupe Gratz en Styrie.

Le 18 *novembre* (27 *brumaire*). Murat s'empare de Brunn en Moravie.

Le 20 *novembre* (29 *brumaire*). Une escadre anglo-russe débarque à Naples, avec 12 mille hommes.

Le 24 *novembre* (3 *frimaire*). Combat de Bassano; un corps Autrichien de six mille hommes, dit-on, se rend aux Français.

Le 2 *décembre* (11 *frimaire*). Célèbre bataille d'Austerlitz, nommée bataille des trois empereurs. Les armées de François II et d'Alexandre I succombent sous la valeur des Français.

Le 6 *décembre* (15 *frimaire*). Un armistice est conclu à Austerlitz dans une entrevue de Napoléon avec François II.

Le 15 *décembre* (24 *frimaire*). Napoléon conclut à Vienne une convention avec la Prusse, touchant les pays d'Anspach, de Clèves, d'Hanovre et de Neufchâtel.

Le 26 *décembre* (5 *nivôse*). Paix de Presbourg, entre la France et l'Autriche. Les anciens états de Venise, la Dalmatie et l'Albanie vénitienne sont cé-

1805 (AN XIV.)

dés au royaume d'Italie. La principauté d'Eichstett, une partie du territoire de Passau, le Tyrol et la ville d'Augsbourg sont abandonnés à l'électeur de Bavière, qui prend le titre de roi. L'électeur de Wurtemberg prend aussi le titre de roi. Toutes les possessions autrichiennes dans la Souabe, le Brisgaw et l'Ortenau sont adjugées aux rois de Bavière et de Wurtemberg, et à l'électeur de Bade. L'Autriche obtient Salzbourg et Berchtolsgaden; la souveraineté de Wurtzbourg est promise à l'électeur de Salzbourg. L'indépendance de la république batave et de la république helvétique, régie par l'acte de médiation, est reconnue.

1806.

Le 8 *janvier*. Les Anglais, sous l'ordre du général Baird, s'emparent du cap de Bonne-Espérance.

Le 12 *janvier*. Par suite du traité de Presbourg, les troupes françaises quittent Vienne.

Le même jour 12, adresse de Napoléon au sénat, datée de Munich, par laquelle il adopte le prince Eugène, fils de Joséphine son épouse, et vice-roi d'Italie, le nomme son successeur au royaume d'Italie, se réserve de déterminer le lien qui doit unir tous les états composant le système fédératif de l'empire français. Le 14, le prince Eugène épouse la princesse Auguste Amélie de Bavière.

Le 23 *janvier*. Mort du célèbre Villiam Pitt, ministre anglais, âgé de quarante-sept ans. Cette mort cause de grands changemens dans le ministère anglais.

Le 28 *janvier*. Les Prussiens occupent l'électorat d'Hanovre.

Le 6 *février*. Combat naval près de Saint-Domingue, entre les amiraux anglais Cochrane et Duckworth, d'une part, et l'amiral français Lasseigne, de l'autre; les Français y perdent trois vaisseaux de ligne.

Le 8 *février*. Une armée française entre à Naples, et le 15, Joseph Bonaparte y arrive. Le roi Ferdinand IV avoit quitté cette ville dès le mois précédent, et s'étoit retiré en Sicile.

1806.

Le 28 *février*. Le roi de Prusse cède à la France le comté de Neufchâtel et Vallengin.

Le 4 *mars*. Napoléon adopte la nièce de Joséphine son épouse, Stéphanie de Beauharnais, qui épouse le prince électoral de Bade, le 7 avril suivant.

Le 10 *mars*. Un vaisseau de ligne et une frégate française commandés par l'amiral Linois, sont pris près de Madère, par l'amiral anglais Warren.

Le 15 *mars*. Joachim Murat, grand amiral de France, beau-frère de l'empereur est nommé grand duc de Clèves et de Berg; il entre à Dusseldorf le 25.

Le 30 *mars*. Statut constitutionnel de la famille impériale. Le même jour, Joseph Bonaparte, grand électeur, est déclaré par Napoléon son frère, roi de Naples et de Sicile. Le duché de Guastalla est donné à la princesse Pauline, mais bientôt il est réuni au royaume d'Italie, et Pauline n'en conserve que le titre. La principauté de Neufchâtel est donnée au prince Berthier. Napoléon érige plusieurs duchés en Italie, réunit à la principauté de Lucques, les pays de Massa, Carrare et Carfagnano.

Le 8 *avril*. La Prusse prend possession d'Hanovre, et le 20, le roi d'Angleterre, en sa qualité d'électeur d'Hanovre, publie un manifeste contre la Prusse. Le 27, la Suède publie également un manifeste contre la Prusse.

Le 14 *avril*. Les deux premiers livres du code de procédure civile sont décrétés et ils sont promulgués le 24 suivant. Le troisième et le quatrième sont décrétés le 17 avril, et promulgués le 27. Le cinquième est décrété le 26, et promulgué le 1.er mai. Ces cinq livres forment la première partie. Le premier livre de la seconde partie a été décrété le 22 avril, et promulgué le 2 mai. Le second livre a été décrété le 28 avril, et promulgué le 8 mai. Le troisième a été décrété le 29 avril, et promulgué le 9 mai.

Le 22 *avril*. Nouvelle organisation de la banque de France.

Le 26 *mai*. Les Français occupent Raguse.

1806.

Le 27 mai. L'électeur archichancelier de l'empire d'Allemagne nomme le cardinal Fesch son coadjuteur et successeur.

Le 30 *mai*. Convocation d'une assemblée des Juifs à Paris.

Le 5 *juin*. Louis Bonaparte, frère de Napoléon, connétable de France, est nommé roi de Hollande; Talleyrand-Périgord est nommé prince de Bénévent, et Bernardotte, prince de Ponte-Corvo.

Le 11 *juin*. L'Angleterre déclare la guerre à la Prusse.

Le 26 *juin*. Le roi de Suède dissout les états de Poméranie, et donne à ce pays la constitution de la Suède.

Le 18 *juillet*. La place de Gaëte dans le royaume de Naples, capitule, et se rend aux Français, après trois mois de tranchée ouverte. Les Anglais qui avoient débarqué six mille hommes en Calabre le 1.er juillet, sont obligés d'évacuer ce pays, vers la fin du mois.

Le 20 *juillet*. Traité de paix entre la France et la Russie, non ratifié par Alexandre I.

Le 1.er *août*. Quatorze princes allemands déclarent à la diète de Ratisbonne leur séparation absolue et perpétuelle du corps germanique, et leur confédération nouvelle sous les auspices de Napoléon; leur diète doit se tenir à Francfort et se compose de deux colléges, celui des rois et celui des princes.

Collége des Rois.	*Collége des Princes.*
Le roi de Bavière.	Le duc de Nassau.
Le roi de Wurtemberg.	Le prince de Hohenzollern-Hechingen.
Le grand duc de Bade.	Le prince de Hohenzollern-Sigmaringen.
Le grand duc de Berg.	Les princes de Salm-Salm et Salm-Kirbourg.
Le grand duc de Darmstadt.	Le prince d'Isanbourg-Birtstein.
Et le prince primat, anciennement archi-chancelier de l'empire, et appelé à présider le collége des rois.	Le duc d'Aremberg.
	Le prince de Lichtenstein.
	Le prince de La Leyen.

Il y avoit eu, dès le 12 juillet précédent, un traité d'alliance perpétuelle entre la France et les princes

1806.

dont nous venons de parler. Napoléon est déclaré protecteur de cette confédération à la diète du 1.er août. Dès-lors le corps germanique est dissous. L'empereur François II renonce, le 6 août, à son titre et à ses privilèges comme empereur d'Allemagne. (Par la suite la confédération a reçu dans son sein le souverain de Wurtzbourg, avec le titre de grand-duc, tous les membres de la maison de Saxe, tels que Saxe-Weimar, Saxe-Gotha, Saxe-Meinungen, Saxe-Hildbourghausen, Saxe-Cobourg; les duchés d'Anhalt-Dessau, d'Anhalt-Bernbourg, d'Anhalt-Coethen; les principautés de Lippe-Detmold et de Lippe-Schaumbourg; les duchés de Mecklembourg-Schwerin et de Mecklembourg-Strelitz; les principautés de Reuss, de Schwarzbourg-Sondershausen, de Schwarzbourg-Rudolstadt, et de Waldeck. Ajoutons-y le royaume de Westphalie, le royaume de Saxe, le grand duché de Hesse, le grand duché de Francfort, les territoires d'Erfurt et de Katzenelnbogen, nous aurons un tableau à-peu-près complet de la confédération du Rhin tel qu'elle a existé jusques au commencement de l'année 1814).

Le 12 *août*. Les Espagnols, sous la conduite du capitaine Liniers, français de nation, reprennent Buenos-Ayres sur les Anglais.

Le 13 *août*. L'électeur de Bade et le landgrave de Hesse-Darmstadt prennent le titre de grands-ducs.

Le 9 *septembre*. Déclaration du roi de Danemarck sur la réunion du duché de Holstein au royaume de Danemarck.

Le 26 *septembre*. Napoléon quitte Paris et rejoint l'armée d'Allemagne pour s'opposer à une quatrième coalition continentale prête à éclater contre la France.

Les 29 et 30 *septembre*. Les Russes et les Montenegrins sont battus en Dalmatie par le général Marmont.

Le 30 *septembre*. L'électeur de Wurtzbourg, frère de François II, prend le titre de grand-duc, et adhère à la confédération du Rhin.

Le 8 *octobre*. Les hostilités commencent entre la France et la Prusse; et le 9, a lieu le combat de Schleitz où les Prussiens sont repoussés avec perte;

1806.

le 10, combat de Saalfeld où une partie de l'avant-garde prussienne est défaite par le maréchal Lannes; le prince Louis de Prusse, neveu du grand Frédéric, est tué dans le combat.

Le 14 *octobre*. Bataille d'Iena et d'Auerstaedt. Les Français battent l'armée prussienne; on lui tue beaucoup de monde; les prisonniers sont en grand nombre; beaucoup de canons, des drapeaux, des magasins, des bagages, sont les fruits de cette bataille décisive pour la Prusse et la Saxe.

Le 16 *octobre*. Quatorze mille Prussiens enfermés à Erfurt avec le prince d'Orange, le feld-maréchal Moellendorf et d'autres généraux, se rendent prisonniers à Murat.

Le 17 *octobre*. Le prince de Ponte-Corvo attaque à Halle l'armée de réserve prussienne commandée par le prince Eugène de Würtemberg, et lui fait grand nombre de prisonniers.

Le 25 *octobre*. Entrée de l'armée française à Berlin; prise du fort de Spandau, à trois lieues de Berlin, avec beaucoup de munitions et des prisonniers. Le 26, combat de Zchdenick; un corps de 6000 hommes de cavalerie est défait par Murat qui fait 700 prisonniers.

Le 28 *octobre*. Prise de possession du duché de Brunswick au nom de Napoléon. Le même jour, combat de Prentzlow; Murat attaque un corps de 16 mille hommes, le défait et l'oblige à mettre bas les armes.

Le 29 *octobre*. Six mille Prussiens capitulent à Passewalk avec le général Milhaud; la ville de Stettin et sa garnison se rendent au général Lasalle.

Le 31 *octobre*. L'électeur de Hesse-Cassel est déclaré ennemi de la France; les Français prennent possession de ses états.

Le 6 *novembre*. Combat de Lubeck. Le général Blucher commandoit les Prussiens, et les Français avoient à leur tête le prince Murat, le prince de Ponte-Corvo et le maréchal Soult. Les Prussiens sont chassés de Lubeck avec perte. Le 7, les restes du corps de Blucher capitulent à Rattkow; 12,000 hommes se rendent prisonniers.

1806.

Le 8 *novembre*. Magdebourg se rend au maréchal Ney, avec beaucoup d'hommes, de pièces de canon et de munitions de toutes espèces.

Le 10 *novembre*. Le duc de Brunswick meurt des blessures reçues à la bataille d'Iéna où il commandoit en chef. Les Français entrent à Posen.

Le 16 *novembre*. Suspension d'armes conclue à Charlottenbourg, entre la France et la Prusse, et non ratifiée par la Prusse.

Le 19 *novembre*. Reddition aux Français de la forteresse de Czenstokau dans la Prusse méridionale. Le 20, reddition de la forteresse de Hameln; et le 25, de celle de Nienbourg, puis de celle de Plassenbourg en Franconie. Les troupes françaises prennent possession des villes de Hambourg, Bremen et Lubeck.

Le 21 *novembre*. Napoléon déclare les îles britanniques en état de blocus.

Le 27 *novembre*. Les Français s'emparent du duché de Mecklenbourg, comme ayant fait cause commune avec les ennemis de la France.

Le 28 *novembre*. La Russie publie un manifeste contre la France. Murat s'empare de Varsovie.

Le 2 *décembre*. Glogau se rend aux troupes wurtembourgeoises. Le 6, Thorn se rend au maréchal Ney.

Le 11 *décembre*. Traité de paix conclu à Posen, entre la France et la Saxe. L'électeur de Saxe accède à la confédération et prend le titre de roi de Saxe.

Ordres de chevalerie de l'*union* et du *mérite*, établis en Hollande; ils sont par la suite réunis en un seul.

Le 15 *décembre*. Les ducs de Saxe de la branche Ernestine, par un traité conclu à Posen, sont admis dans la confédération du Rhin : ce sont les ducs de Saxe-Weimar, de Saxe-Gotha, de Saxe-Meinungen, de Saxe-Hildburgshausen et de Saxe-Cobourg.

Le 26 *décembre*. Batailles de Pultusk, de Golywin dans la Prusse orientale, et de Soldau en Pologne. Les Russes et les Prussiens sont battus.

Le 31 *décembre*. Traité d'amitié, de navigation et de commerce entre l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique.

1807.

Le 5 *janvier*. La ville de Breslau capitule, et le 11 la ville de Brieg en Silésie fait de même.

Le 23 *janvier*. Les Russes reprennent l'offensive contre les Français; mais le 25, ils sont battus à la bataille de Mohrungen en Prusse, et perdent beaucoup de monde.

Du 3 *février* au 7. Combats de Bergfried, de Waltersdörf, de Deppen et de Hoff; les Français y ont l'avantage sur les Russes.

Le 6 *février*. Le parlement britannique abolit la traite des Nègres pour le 1.er janvier 1808.

Le 8 *février*. Bataille sanglante de Preussick-Eylau; les Russes y perdent un grand nombre d'hommes, soit tués, soit prisonniers. Ils sont repoussés très loin de la Vistule.

Le 10 *février*. Ouverture du sanhedrin juif à Paris.

Le 16 *février*. Prise de Schweidnitz en Silésie. Combat d'Ostrolenka; défaite du corps du général Essen avec perte de 2000 hommes.

Le même jour 16, est rendu le décret contenant le tarif des frais et dépens en matière judiciaire; il est composé de deux livres et de deux décrets additionnels.

Le 20 *février*. Une escadre anglaise force le passage des Dardanelles, et bloque Constantinople pour l'obliger à se déclarer contre la France : mais, le 2 mars, elle se retire sans succès et repasse les Dardanelles.

Le 26 *février*. Combat de Braunsberg où les Russes sont battus.

Le 12 *mars*. Traité de cession de Cassel et de Kostheim, faite à la France par les princes de Nassau-Usingen et de Nassau-Weilbourg.

Le 20 *mars*. Prise d'Alexandrie en Egypte par les Anglais.

Le 18 *avril*. Suspension d'armes conclue à Schlatkow en Poméranie, entre la France et la Suède. Traité d'admission dans la confédération du Rhin des maisons d'Anhalt, de Schwartzbourg, de la Lippe, de Reuss et de Waldeck, signé à Varsovie.

Le 23 *avril*. Bombardement de Dantzic.

Le 15 *mai*. Combat de Weischelmunde près de

1807.

Dantzic : les Russes voulant porter du secours à cette ville sont défaits et perdent beaucoup de monde. Le 20, Dantzic capitule et s'engage à ouvrir ses portes le 27 au maréchal Lefebvre, si elle n'est pas secourue. Le 28, Napoléon confère le titre de duc héréditaire de Dantzic au maréchal Lefebvre.

Le 17 *mai*. L'épée de Frédéric-le-Grand est déposée à Paris aux Invalides, avec solennité.

Le 29 *mai*. Révolution à Constantinople. Sélim III est forcé par les janissaires à quitter le trône; il est rélégué dans l'intérieur du Sérail. Son neveu Mustapha IV, né le 7 septembre 1779, lui succède.

Le 1.er *juin*. la ville et le fort de Neiss en Silésie capitulent.

Du 5 au 10 *juin*. Combats de Spanden, de Lomitten, de Deppen, de Gutstadt, de Heilsberg; l'armée russe se retire au-delà de l'Alle.

Le 14 *juin*. Bataille décisive de Friedland, gagnée sur les Russes et les Prussiens par Napoléon. Le 16, les Français entrent à Kœnisberg, et le 18 la forteresse de Kosel capitule.

Le 21 *juin*. Armistice entre les armées française et russe, signé à Tilsit; et peu après, entre les Français et les Prussiens.

Le 25 *juin*. Entrevue de Napoléon et d'Alexandre I sur un radeau au milieu du Niémen.

Le 28 *juin*. Capitulation de la forteresse de Glatz.

Le 3 *juillet*. La Suède dénonce l'armistice de Schlatkow.

Le 7 *juillet*. Paix de Tilsit entre la France et la Russie; elle est ratifiée le 9. La Prusse fait également un traité de paix avec la France; il est signé le 9 à Tilsit, et les ratifications sont échangées le 12 à Kœnisberg.

Par le premier de ces deux traités, on cède à la Russie la partie de la Pologne prussienne ou Prusse orientale, située entre le Bug, la Hossosna, la Bobra, la Narew, la Lisa, la Narteck, etc. Joseph Napoléon est reconnu comme roi de Naples, Louis Napoléon comme roi de Hollande, et Jérôme Napoléon comme

1807.

roi de Westphalie. La seigneurie de Jever est cédée au roi de Hollande.

Par le second traité de paix entre la France et la Prusse, cette dernière puissance cède toutes ses possessions en deçà de l'Elbe, de même que la partie principale de la Pologne prussienne, désignée dans les deux traités de Tilsit. Cette partie, érigée en grand duché de Varsovie, est donnée en toute souveraineté au roi de Saxe, avec le cercle de Cotbus dans la basse Lusace; la ville de Dantzic est rétablie dans son indépendance. La navigation de la Vistule et celle de la Netze sont déclarées parfaitement libres.

Le 11 *juillet*. Le duc de Mecklembourg-Schwerin rentre dans ses états.

Le 13 *juillet*. Les hostilités recommencent entre la France et la Suède.

Le 21 *juillet*. Constitution du duché de Varsovie et de la ville de Dantzic approuvée par Napoléon.

Le 27 *juillet*. Napoléon revient à St.-Cloud.

Du 7 au 12 *août*. Castel-Novo, Cattaro et les îles de la république ionienne sont rendues aux Français par les Russes.

Le 13 *août*. Les Anglais forment le blocus de la Sélande; la guerre éclate entre l'Angleterre et le Danemarck; Copenhague est assiégé par les Anglais.

Le 14 *août*. Marmont prend possession de Raguse, et cette république est réunie au royaume de Westphalie.

Le 19 *août*. Sénatusconsulte qui supprime le tribunat, et fixe à quarante ans l'âge pour être admis au corps législatif.

Le 20 *août*. Reddition de la ville de Stralsund.

Le 22 *août*. Jérôme Buonaparte épouse Frédérique-Catherine-Sophie-Dorothée, princesse de Wurtemberg. En 1802 il avoit épousé Mlle. Paterson, dont son frère Napoléon l'obligea de se séparer, sous prétexte qu'il avoit contracté ce mariage en état de minorité.

Le 24 *août*. Armistice entre les Russes et les Turcs.

Le 7 *septembre*. Capitulation de l'île de Rugen. Les Suédois s'engagent à l'évacuer et à la rendre aux Français.

1807.

Exécution d'un décret impérial du 28 août, renfermant les statuts fondamentaux du royaume de Westphalie. Le 15 novembre paroît l'acte constitutionnel, donné à ce royaume par Napoléon.

La ville et la flotte danoise se rendent aux Anglais le même jour 7 septembre, à la suite d'un terrible bombardement.

Le 10 *septembre* et jours suivans. Le code de commerce, en quatre livres, est décrété et promulgué dans le même mois.

Le 15 *septembre*. Fabrication en France de pièces de billon valant 10 cent. ou un décime.

Le 22 *septembre*. Le pacha du Caire bat les Anglais en Egypte, et les oblige à lui remettre Alexandrie.

Le 1.er *octobre*. Les diocèses des états de Parme et Plaisance sont réunis à l'église gallicane par décret de Napoléon.

Le 10 *octobre*. Traité entre la France et l'Autriche, signé à Fontainebleau. On y fixe les limites entre le royaume d'Italie et les provinces autrichiennes par le thalweg de l'Isonzo : ce traité est ratifié le 10 novembre.

Le 14 *octobre*. Déclaration de Napoléon qui défend des liaisons, soit commerciales, soit diplomatiques, de la part des puissances continentales avec l'Angleterre. Il menace le prince régent de Portugal de le détrôner s'il n'adhère pas à cette défense.

Le 16 *octobre*. Traité d'alliance entre la France et le Danemarck.

Le 20 *octobre*. Le prince régent de Portugal rend un édit pour fermer ses ports aux Anglais; cela n'empêche pas que le 26 une armée française, sous les ordres du général Junot, n'entre en Espagne pour agir avec les Espagnols contre le Portugal.

Le 29 *novembre*. Le prince régent quitte ses états et met à la voile pour le Brésil avec toute sa famille, beaucoup de seigneurs portugais, et tous ses trésors; il arrive à Rio-Janeiro dans le Bresil le 27 janvier 1808. Le lendemain de son départ de Lisbonne, le 30 novembre, le général Junot entre dans cette ville avec son armée.

1807.

Le 26 *octobre*. Alexandre I annonce une neutralité armée et toute rupture avec l'Angleterre, jusqu'à ce que cette puissance ait satisfait le Danemarck, renoncé à ses prétentions sur l'empire de la mer et fait sa paix avec la France.

Le 30 *octobre*. Le prince des Asturies est accusé d'avoir formé une conspiration contre le roi Charles IV son père, pour lui ôter le trône et la vie : quelques jours après le roi lui pardonne.

Le 11 *novembre*. La France et la Hollande signent à Paris un traité, par lequel la ville de Flessingue et les pays environnans sont cédés à la France par la Hollande, qui acquiert en compensation la seigneurie de Jeverland qui appartenoit à la Russie, et l'Ost-Frise.

Le même jour, le roi d'Angleterre déclare en état de blocus tous les ports et places fortes de France.

Le 16 *novembre*. Napoléon part pour l'Italie.

Le 10 *décembre*. Marie-Louise, reine-régente d'Etrurie, au nom de son fils mineur, renonce ou plutôt est forcée de renoncer au royaume d'Etrurie et d'en sortir : le lendemain les Français en prennent possession.

Le 19 *décembre*. Déclaration de guerre de l'Angleterre contre la Russie.

Le 20 *décembre*. L'adoption du prince Eugène par Napoléon est proclamée dans l'assemblée des trois colléges électoraux du royaume d'Italie. Ce prince ayant le titre de prince de Venise est déclaré héritier du trône d'Italie, à défaut d'enfans mâles, légitimes et naturels de Napoléon.

Le 23 *décembre*. Le Portugal est frappé d'une contribution de cent millions de francs.

Le 24 *décembre*. Le roi de Westphalie divise son royaume en huit départemens.

Le 25 *décembre*. L'île danoise de Sainte-Croix se rend aux Anglais; ils s'étoient déjà emparés le 22 des îles danoises Saint-Thomas et Saint-Jean.

1808.

Le 1.er *janvier*. Introduction du code de commerce publié par Napoléon.

Le même jour, Napoléon revient de son voyage d'Italie et arrive à Paris.

Le 3 *janvier*. Traité signé à Paris, entre Napoléon et Murat, grand-duc de Berg. Les seigneuries d'Elten, d'Essen et de Werden, le comté de la Marck avec la ville de Lippstadt, la principauté de Munster avec Cappenberg, les comtés de Tecklenbourg, de Lingen et de Dortmund, sont cédés en toute souveraineté au grand-duc.

Le 21 *janvier*. Un sénatusconsulte réunit au territoire de l'empire français les villes de Kehl, de Cassel près Mayence, Wesel, Flessingue, et leurs dépendances.

Le 1.er *février*. Le prince régnant d'Ahremberg épouse une demoiselle Tascher, nièce de Joséphine, et élevée par Napoléon au rang de princesse.

Le même jour, le général Junot, nommé gouverneur général du Portugal, déclare, de la part de Napoléon, que la maison de Bragance a cessé de régner.

Le même jour, Rome est occupée par des troupes françaises sous les ordres du général Miollis.

Le 2 *février*. Le prince Borghèse, beau-frère de Napoléon, est créé gouverneur général des départemens au-delà des Alpes : c'est une huitième grande dignité de l'empire.

Le 10 *février*. L'empereur de Russie se déclare contre la Suède, et le 21 suivant, ses troupes entrent dans la Finlande suédoise : elles en occupent Abo la capitale le 23 mars, et le 28, Alexandre I déclare que son intention est de réunir toute la Finlande à son empire. Le 31 mai, Swenborg, port principal de ce pays, se rend aux Russes qui s'emparent de la flotille suédoise se trouvant dans le port.

Le 1.er *mars*. Napoléon institue une noblesse héréditaire, et confère les titres de prince, de duc, de comte, de baron et de chevalier à beaucoup de personnes. Dans un premier statut sur cet objet, on traite de la nature et de la transmission des titres. Un second statut

1808.

regarde la formation et la conservation des majorats.

Le 8 *mars*. Joseph Napoléon établit à Naples l'ordre royal des Deux-Siciles.

Le 13 *mars*. Christiern VII, roi de Danemarck, meurt âgé de soixante ans; son fils lui succède, à l'âge de quarante ans, sous le nom de Frédéric VI.

Le 15 *mars*. Arrivée de Napoléon à Bayonne.

Le 17 *mars*. Napoléon fonde une université, composée d'autant d'académies qu'il y a de cours d'appel. M. de Fontanes est nommé grand-maître de cette université; M. Villaret, évêque de Cazal, chancelier; et M. de Lambre, secrétaire. Cette université avoit été annoncée par une loi du 10 mai 1806, et le décret contenant le règlement est du 17 septembre 1808.

Les 18 et 19 *mars*. Le peuple de Madrid et d'Aranjuez se soulève contre le roi Charles IV et contre son ministre le prince de la Paix. Le roi est forcé d'abdiquer et le prince des Asturies monte sur le trône sous le nom de Ferdinand VII.

Le 24 *mars*. Le grand-duc de Berg entre à Madrid à la tête d'une armée française.

Le 30 *mars*. Traité d'alliance et de subsides signé à Palerme, entre Ferdinand, roi de Sicile, d'une part, et l'Angleterre de l'autre.

Le 2 *avril*. Décret de Napoléon qui démembre de l'état ecclésiastique les légations d'Ancône, d'Urbino, de Macerata et de Camerino, et en forme trois nouveaux départemens du royaume d'Italie. Le 3 avril, le cardinal Caprara quitte Paris.

Le 20 *avril*. Arrivée du prince des Asturies à Bayonne; et le 30, arrivée du roi et de la reine d'Espagne dans la même ville. On sait par quels moyens ils y sont venus; c'est de ce perfide enlèvement que datent les premières secousses qui ont peu à peu ébranlé le trône de Napoléon. Combien de sang et d'or a coûté cette folle usurpation!

Le 1[er] *mai*. Nouvelle constitution du royaume de Bavière, publiée à Munich; on y adopte le code Napoléon.

Le 2 *mai*. Le peuple de Madrid se soulève contre

1808.

les Français. Ce soulèvement est réprimé ; mais l'insurrection s'étend successivement par toute l'Espagne indignée de la manière perfide dont on a agi envers ses souverains.

Charles IV déclare que son abdication a été forcée.

Le 5 *mai*. On prend possession, au nom du grand duc de Berg, de Munster, des comtés de la Mark, de Lingen, de Tecklenbourg et dépendances.

Le 6 *mai*. Le prince des Asturies, Ferdinand VII, résigne la couronne d'Espagne entre les mains du roi son père.

Le 9 *mai*. Prétendu traité signé à Bayonne entre Napoléon et Charles IV pour la cession des Espagnes et des Indes ; le 10 mai, même traité avec le prince des Asturies. Le même jour, le roi et la reine d'Espagne, le prince des Asturies, la reine d'Etrurie, les infans et le prince de la paix se retirent en France ; c'est-à-dire, qu'ils y sont conduits sous bonne escorte, et retenus prisonniers, les uns à Fontainebleau, et les autres à Valencey.

Le 24 *mai*. Sénatus-consulte qui réunit les duchés de Parme, Plaisance et la Toscane à l'empire français.

Le 25 *mai*. Grande junte espagnole convoquée à Bayonne pour le 15 juin suivant.

Le 27 *mai*. Insurrection de l'Espagne méridionale.

Le 6 *juin*. Joseph-Napoléon, roi de Naples, est déclaré roi des Espagnes et des Indes.

Les Portugais s'insurgent à Oporto contre les Français ; bientôt l'insurrection gagne tout le Portugal.

Le 8 et le 9 *juin*. Combat de Tudela contre les insurgés espagnols.

Le 9 *juin*. L'empereur d'Autriche commande, dit-on, une levée extraordinaire d'hommes dans ses Etats.

Le 15 *juin*. Ouverture de la junte espagnole à Bayonne.

Le 20 *juin*. Nouvelle constitution du royaume de Naples, arrêtée à Bayonne par Joseph-Napoléon, et garantie par son frère.

Le 21 *juin*. Division du royaume de Bavière en quinze cercles.

1808.

Le 2 *juillet*. Ouverture des Etats-généraux du royaume de Westphalie à Cassel.

Le 6 *juillet*. Nouvelle constitution d'Espagne, approuvée par la junte et publiée par Joseph-Napoléon. La junte tient sa dernière séance le 7.

Le 14 *juillet*. Bataille de Medina del Rio-Secco. Le maréchal Bessière, duc d'Istrie, défait le général espagnol Cuesta.

Le 15 *juillet*. Traité de Bayonne; Joachim Murat, grand duc de Berg, est déclaré roi des deux Siciles. Il se démet du grand duché de Berg en faveur de Napoléon.

Les 19 et 20 *juillet*. Combat de la Sierra-Morena; capitulation du général Dupont; elle a causé sa disgrace.

Le 20 *juillet*. Joseph, roi d'Espagne, arrive à Madrid; il y est proclamé le 25.

Le 28 *juillet*. Révolution de Constantinople. Mustapha IV est déposé; Mahmoud II, son frère puîné, le remplace. Sélim III est massacré.

Le 30 *juillet*. Déclaration officielle de la France touchant l'armement de l'Autriche.

Le 31 *juillet*. Une armée anglaise débarque en Portugal, sous le commandement d'Arthur Wellesley.

Le 1.er *août*. le roi Joseph est obligé de quitter Madrid et de se retirer à Burgos.

Le 14 *août*. Napoléon arrive à Paris.

Le 17 *août*. Le marquis de la Romana, secondé par les Anglais, s'embarque avec les troupes espagnoles sous ses ordres, dans les îles de Fionie et de Langeland, pour les ramener en Espagne.

Le 21 *août*. Bataille de Vimiera, en Portugal, entre les Français et les Anglais.

Le 24 *août*. Les insurgés d'Espagne proclament de nouveau Ferdinand VII.

Le 30 *août*. Convention signée à Cintra près de Lisbonne, entre le général Junot et les Anglais, pour l'évacuation du Portugal par l'armée française.

Le 6 *septembre*. Entrée de Joachim Napoléon à Naples.

Le 8 *septembre*. Traité signé par le comte de Cham-

1808.

pagni et le prince Guillaume de Prusse, qui termine tous les différens qui existoient entre la France et la Prusse.

Le 17 *septembre*. Décret de Napoléon, qui établit en Dalmatie un évêque du rit grec.

Le 22 *septembre*. Napoléon part pour les Etats de la confédération du Rhin. Le 27 il arrive, ainsi que l'empereur de Russie, à Erfurt. Les rois de Hollande, de Westphalie, de Saxe, de Bavière et de Wurtemberg, ainsi qu'un grand nombre de princes s'y réunissent. Ils y restent jusqu'au 14 octobre. Ce même jour, le duc de Holstein-Oldenbourg accède à la confédération du Rhin, par un traité signé à Erfurt. Napoléon parti d'Erfurt le 14, arrive le 18 à Saint-Cloud.

Le 25 *octobre*. Ouverture du corps législatif de France.

Le 29 *octobre*. Départ de Napoléon pour se rendre à Bayonne; il y arrive le 3 novembre; et le 5, au quartier-général à Vittoria.

Le 8 *novembre*. L'armée française s'empare de Burgos; le 9, Napoléon y entre.

Le 10 *novembre*. Bataille d'Espinosa; défaite de l'armée espagnole de Galice, commandée par le général Blake. Le même jour, destruction de l'armée espagnole d'Estramadure dans les plaines de Burgos.

Le 12 *novembre*. Dix seigneurs espagnols sont proscrits par Napoléon.

Les 14 et 16 *novembre*. Nouvelle révolution à Constantinople. L'ex-sultan Mustapha y est tué, ainsi que le grand-visir Mustapha Bairaktar.

Le 17 *novembre* et jours suivans. Le code d'instruction criminelle, en deux livres, est décrété.

Le 23 *novembre*. Bataille de Tudela; défaite des armées espagnoles d'Aragon et d'Andalousie, commandées par Palafox et Castannos.

Le 29 *novembre*. Convention de Berlin, pour l'évacuation des Etats prussiens par les troupes françaises, à l'exception des places de Stettin, de Custrin et de Glogau, où les Français conservent garnison. Le 3 décembre, ceux-ci quittent Berlin.

Le 30 *novembre*. Passage de Samo-Sierra, forcé par le duc de Bellune.

1808.

Le 4 *décembre.* Madrid capitule; Napoléon y fait son entrée à la tête de ses troupes.

Le même jour 4, paroissent plusieurs décrets rendus à Madrid par Napoléon; il supprime le conseil de Castille, l'inquisition, réduit les couvens à un tiers, et abolit les droits féodaux et les barrières de l'intérieur.

Le 5 *décembre.* La place de Rose en Catalogne capitule.

Le 9 *décembre.* Les différens corps de la ville de Madrid demandent le retour du roi Joseph.

Le 12 *décembre.* Proclamation de Napoléon pour traiter l'Espagne en province conquise si elle persiste à ne pas reconnoître le roi Joseph.

Le même jour, décrets rendus à Madrid sur la réunion des impositions aliénées et la suppression des justices seigneuriales en Espagne.

Le 15 *décembre.* Combat de Llinas en Catalogne; le général Gouvion-Saint-Cyr défait un corps espagnol.

Le 23 *décembre.* Les habitans de Madrid prêtent serment de fidélité au roi Joseph.

1809.

Le 1.er *janvier.* Napoléon arrive à Astorga.

Le 3 *janvier.* Combat de Prieros sur la frontière de Galice. L'arrière-garde anglaise y est défaite; une division espagnole met bas les armes à Villa-Franca.

Le 5 *janvier.* La paix est signée entre la Porte et l'Angleterre.

Le 7 *janvier.* Le roi et la reine de Prusse se rendent à Saint-Pétersbourg.

Le 12 *janvier.* L'île de Cayenne et la Guyanne française se rendent par capitulation aux Espagnols et aux Portugais.

Le 13 *janvier.* Le duc de Bellune détruit l'armée de Vénégas près de Tarazona.

Le 14 *janvier.* Traité de paix et d'alliance entre l'Angleterre et les insurgés espagnols.

Le 16 *janvier.* Les Anglais sont défaits près de la Corogne; le général John Moore y est tué; la Corogne capitule le 19.

23

1809.

Le 22 *janvier*. Le roi Joseph entre solennellement à Madrid.

Le 23 *janvier*. Napoléon retourne à Paris.

Le 30 *janvier*. Les Anglais débarquent à la Martinique ; et le 24 février ils s'en emparent par capitulation.

Le 1.er *février*. Napoléon fait avertir les membres de la confédération du Rhin de tenir leur contingent prêt.

Le 21 *février*. Les Français prennent Sarragosse après une opiniâtre résistance.

Le 26 *février*. La place du Ferrol en Espagne se rend aux Français.

Le 1.er *mars*. Acte du congrès des Etats-Unis d'Amérique, qui exclut des ports américains les vaisseaux anglais et français.

Le 2 *mars*. Sénatus-consulte qui érige le gouvernement général des départemens de la Toscane en grande dignité de l'empire ; et le 3, Elisa, princesse de Lucques et Piombino est nommée grande duchesse de Toscane. Le même jour, Napoléon cède le grand duché de Berg à Louis, fils du roi de Hollande, et s'en réserve l'administration pendant sa minorité.

Le 8 *mars*. Création d'une école militaire de cavalerie à Saint-Germain.

Le 13 *mars*. Gustave-Adolphe IV, roi de Suède, est arrêté. Charles, duc de Sudermanie, son oncle, prend les rênes du gouvernement ; les Etats de Suède sont convoqués pour le 1.er mai ; et le 19 mars, Gustalphe-Adolphe IV abdique la royauté.

Le 28 *mars*. Défaite du général espagnol Cuesta, entre Don-Benito et Médelin, par le duc de Bellune. Le 29, bataille sanglante d'Oporto, gagnée par le duc de Dalmatie, sur les Portugais ; les Français évacuent le Portugal.

Le 1.er *avril*. L'archiduc Charles prévient le général français en Bavière qu'il marche en avant ; et le 8, l'empereur d'Autriche rejoint son armée.

Du 9 au 11 *avril*. Invasion des Autrichiens dans la Bavière et l'Italie ; nouvelle guerre de l'Autriche contre la France et les alliés de la confédération du

1809.

Rhin. Les Autrichiens entrent le 16 à Munich. Dès le 11, le roi de Bavière et sa famille s'étoient retirés à Dillengen.

Le 12 *avril.* Départ de Napoléon pour rejoindre son armée d'Allemagne; le 13, il se rend avec son épouse à Strasbourg.

Le 15 *avril.* Invasion des Autrichiens dans le grand duché de Varsovie, sous les ordres de l'archiduc Ferdinand.

Le 16 *avril.* Bataille de Sacile entre le vice-roi d'Italie et l'archiduc Jean. Le 19, combat de Pfaffenhofen, livré par le général Oudinot. Le même jour, bataille de Thann, livrée par le duc d'Auerstaedt. Le 20, bataille d'Abensberg, gagnée par l'empereur contre l'archiduc Louis et le général Hiller. Le 21, Combat de Landshut, gagné par Napoléon et le duc d'Istrie; Landshut est pris.

Le 22 *avril.* Grande bataille d'Eckmühl, gagnée par Napoléon, entre Ratisbonne et Landshut, sur l'archiduc Charles. La perte des Autrichiens en tout genre est considérable; ils se retirent sur Ratisbonne qui est prise d'assaut par les Français le lendemain 23.

Le 24 *avril.* L'ordre teutonique est supprimé dans les Etats de la confédération du Rhin.

Le 25, combat de Neumarckt entre les Autrichiens et les Bavarois.

Le 28 *avril.* Le major prussien Schill sort de Berlin avec un corps de troupes, et se porte en partisan sur le royaume de Westphalie.

Le 29 *avril.* Le prince Eugène défait les Autrichiens entre Caldiero et Montebello, en Italie.

Le même jour. Les Bavarois entrent à Salzbourg; et l'armée de l'archiduc Jean bat en retraite.

Le 30 *avril.* L'armée française passe l'Inn.

Le 3 *mai.* Combat sanglant d'Ebersberg, sur la Traun, entre les ducs de Rivoli, d'Istrie, et le général Oudinot, contre l'archiduc Louis et le général Hiller.

Le même jour. La Russie déclare la guerre à l'Autriche.

Le 8 *mai.* Passage de la Piave par le vice-roi, contre l'archiduc Jean.

1809.

Le 9 *mai*. La diète de Suède est ouverte à Stockolm par le duc de Sudermanie; le 10, Gustave-Adolphe IV est déchu du trône, et sa descendance exclue de la succession. Le 6 juin, le duc de Sudermanie est élu roi de Suède sous le nom de Charles XIII. Et le 18 juillet, la succession au trône de Suède est déférée au prince Christian-Auguste de Holstein-Augustenbourg, pour lui et ses descendans mâles.

Le 11 *mai*. Bombardement de Vienne par les Français qui, le 13, y font leur entrée. La garnison est prisonnière de guerre.

Le 17 *mai*. Prise du fort de Malborghetto par l'armée d'Italie.

Le même jour. Combat d'Urfar vis-à-vis Linz, entre le prince de Ponte-Corvo et les Autrichiens.

Le même jour. Trieste est occupé par les Français.

Le même jour. Décret de Napoléon, rendu au camp de Vienne, qui réunit les Etats du pape à l'empire français. Rome est déclarée ville impériale; le pape continuera de siéger à Rome, et aura deux millions de francs de revenu. Cette usurpation et la manière dont Pie VII a été traité depuis, a indigné toute l'Europe. Pour justifier sa conduite, Napoléon a déclaré, le 3 décembre suivant, qu'il avoit réuni les Etats romains à son empire, parce que l'influence spirituelle, exercée par un souverain étranger en France, étoit contraire à l'indépendance de l'Etat, à la dignité et à la sureté du trône. De telles raisons étoient bien éloignées de faire changer l'opinion publique sur des procédés aussi injustes. C'était au contraire fort raisonnable.

Le 19 *mai*. Entrée du duc de Dantzick à Inspruck.

Le même jour. Entrée en Galicie, d'une armée russe commandée par le prince de Galitzin. L'archiduc Ferdinand fait sa retraite.

Le 20 *mai*. Prise de Zamosc par le prince Poniatowski.

Les 21 et 22 *mai*. Bataille sanglante d'Ebersdorf, de Gros-Aspern et d'Esling, sur la rive gauche du Danube. Les ponts du Danube rompus par la crue des eaux, forcent les Français à se retirer dans la grande

1809.

île du Danube, nommée *in der Lobau*; ils y sont foudroyés par le feu des ennemis, sans avoir presque aucun moyen de défense; le maréchal duc de Montebello (Lannes) y est blessé et meurt de ses blessures.

Le même jour. Capitulation des forts de Laibach.

Le 25 *mai*. Combat de Saint-Michel par l'armée d'Italie, qui, le 27, fait sa jonction avec la grande armée, près du Soemmering, et de Bruck sur la Muhr.

Le 31 *mai*. Des troupes hollandaises réunies aux Danois, prennent d'assaut la ville de Stralsund occupée par le major Schill, qui y périt.

Le 1.er *juin*. L'archiduc Ferdinand évacue Varsovie.

Le 5 *juin*. L'armée d'Italie marche vers la Hongrie.

Le 11 *juin*. Les Autrichiens occupent Dresde.

Le même jour 11 *juin*. Bulle d'excommunication du pape Pie VII, contre Napoléon et ses coopérateurs, pour avoir ordonné l'envahissement de Rome.

Le 14 *juin*. Bataille de Raab, gagnée par les armées italienne et française, contre les forces réunies de l'archiduc Jean, de l'archiduc Palatin et de l'insurrection hongroise. Le 22. La forteresse de Raab capitule.

Le 15 *juin*. Le général Suchet bat en Espagne, près de Santa-Fé, une armée espagnole commandée par Black.

Le 16 *juin*. Bataille de Sandomir, gagnée par le général Sokolnicki.

Le 26 *juin*. Bombardement de Presbourg.

Le 4 *juillet*. Passage du Danube à l'île de Lobau, par l'armée française aux ordres de Napoléon. Le 5. Bataille d'Enzersdorf.

Le 5 *juillet*. Dans la nuit du 5 au 6, le pape Pie VII est enlevé de Rome par le général Radet; après lui avoir fait traverser l'Italie, passer le Montcenis, séjourner à Grenoble, à Valence, à Avignon, à Nice, on le transfère à Savonne, dans l'Etat de Gênes; il y arrive le 16 août comme prisonnier d'Etat.

Le 6 *juillet*. Bataille de Wagram. Napoléon défait la grande armée autrichienne commandée par l'archiduc Charles.

1809.

Le 7 *juillet*. Santo-Domingo est pris par les Anglais réunis aux insurgés espagnols, contre les Français.

Le 10 *juillet*. Combat de Hollabrunn entre le duc de Rivoli et l'arrière-garde autrichienne.

Le 11 *juillet*. Attaque de Znaïm, en Moravie.

Le 12 *juillet*. Armistice d'un mois, signé à Znaïm, entre les armées française et autrichienne. On établit une ligne de démarcation. Les citadelles de Brunn et de Gratz, ainsi que le Tyrol et le fort de Sachsenbourg, sont évacués par les Autrichiens.

Le 14 *juillet*. Capitulation de Cracovie. Les Autrichiens livrent cette ville aux Polonais.

Le même jour. Les généraux Oudinot et Macdonald sont nommés maréchaux d'empire.

Le 15 *juillet*. Le duc de Brunswick-Oels traverse, à la tête de deux mille hommes, la Saxe et la Westphalie, et s'embarque à Elsfleth pour l'Angleterre.

Le 21 *juillet*. Les Anglais s'emparent de l'île d'Islande.

Le 26 *juillet*. Défaite des insurgés d'Espagne à Santo-Domingo, près de Tolède, par le roi Joseph.

Le 28 *juillet*. Bataille de Talaveyra de la Reyna, livrée par le roi Joseph aux insurgés d'Espagne et à leurs alliés les Anglais, commandés par sir Arthur Wellesley.

Le 31 *juillet*. Une grande flotte anglaise arrive sur les côtes de Zélande. Les Anglais débarquent dans l'île de Walcheren, et s'emparent de Middelbourg et de Tervère. Le 15 août. Capitulation de Flessingue; la garnison commandée par le général Monnet, se rend prisonnière de guerre.

Le 11 *août*. Bataille d'Almonacid, à trois lieues de Tolède, gagnée par le roi Joseph sur l'armée espagnole d'Andalousie.

Le 15 *août*. Création de l'ordre des trois toisons d'or, composé de cent grands chevaliers, de quatre cents commandeurs et de mille chevaliers.

Le même jour. Décret qui crée princes de l'empire le prince de Neufchâtel, sous le titre de prince de Wagram; le maréchal duc d'Auerstaedt, sous celui de

1809.

prince d'Eckmühl; le maréchal duc de Rivoli, sous celui de prince d'Eslingen.

Le 18 *août*. Décret royal de Madrid, qui supprime tous les couvens en Espagne. Le 20. Décret qui supprime les grandezza et tous les titres non renouvelés par des décrets spéciaux. Le 18 septembre. Décret qui supprime tous les ordres de chevalerie existant en Espagne, à l'exception de l'ordre royal d'Espagne, créé en 1808, et de celui de la toison d'or.

Le 14 *octobre*. Paix de Schoenbrunn, entre Napoléon et François I, empereur d'Autriche, (qui portoit le nom de François II, comme empereur dAllemagne). Par ce traité, l'Autriche cède, en faveur des souverains de la confédération du Rhin, les pays de Salzbourg et de Berchtolsgaden, avec une partie de la Haute-Autriche. Elle cède à Napoléon le comté de Gorice, le territoire de Montefalcone, le gouvernement et la ville de Trieste, le cercle de Villach en Carinthie, et tous les pays situés à la droite de la Save jusqu'à la frontière de la Bosnie, comme la Carniole, une partie de la Croatie, Fiume et le Littoral hongrois, l'Istrie autrichienne, etc. Elle cède au grand duché de Varsovie toute la Galicie occidentale avec Cracovie, etc.; et à la Russie, la partie la plus orientale de l'ancienne Galicie.

Le même jour, un décret de Napoléon, rendu à Schoenbrunn, porte que les pays cédés à la France par le traité de paix de Vienne, y compris la Dalmatie avec ses villes, formeront un seul et même corps, sous la dénomination de provinces illyriennes.

Le 26 *octobre*. Napoléon arrive à Fontainebleau. Le 29, on publie la paix à Paris.

Le 19 *novembre*. Bataille d'Ocanna, gagnée par le roi Joseph, en Espagne, contre les insurgés. Les Anglais se retirent en Portugal. Le 28, combat d'Alba de Tormès, gagné par le général Kellermann contre les insurgés.

Le 20 *novembre*. Les Français quittent Vienne.

Le 3 *décembre*. On célèbre à Paris l'anniversaire du couronnement de Napoléon. Le *Tè Deum* pour la paix

1809.

est chanté en présence des rois de Naples, de Hollande, de Westphalie, de Saxe et de Wurtemberg, qui se trouvent à Paris. Le sénat et tous les corps de l'Etat assistent à la cérémonie.

Le 16 *décembre*. Le sénat de France prononce la dissolution du mariage de Napoléon avec Joséphine. Elle conserve le titre d'impératrice-reine. Le 9 janvier suivant, l'officialité de Paris déclare par une sentence la nullité du mariage quant au lien spirituel. L'officialité métropolitaine a confirmé cette sentence le 12 du même mois.

Le 24 *décembre*. Les Anglais évacuent Flessingue et l'île de Walcheren, qui, le 27, est déclarée réunie à la France.

Le 25 *décembre*. Jérôme-Napoléon crée l'ordre de la couronne de Westphalie.

Le 28 *décembre*. Gustave-Adolphe IV, ci-devant roi de Suède, se retire avec toute sa famille en Suisse.

1810.

Le 6 *janvier*. Traité de paix signé à Paris, entre la France et la Suède. On rend à celle-ci la Poméranie suédoise et l'île de Rügen; elle adhère au système continental et ferme ses ports aux Anglais.

Le 14 *janvier*. Traité conclu à Paris, entre Napoléon et son frère roi de Westphalie, par lequel l'électorat d'Hanovre est réuni au royaume de Westphalie, à l'exception du duché de Saxe-Lauenbourg que Napoléon se réserve.

Le 19 *janvier*. L'armée d'Espagne force le passage de la Sierra-Morena et se porte sur le Guadalquivir.

Le 24 *janvier*. Déclaration de Napoléon contre l'administration de la Hollande qui a rendu ses ports les principaux entrepôts du commerce de l'Angleterre. — Les forteresses de Breda et de Berg-op-Zoom, sont occupées par des troupes françaises.

Les Français entrent à Cordoue et à Jaen.

Le 28 *janvier*. La ville de Grenade se rend à l'armée du général Sébastiani.

Le 30 *janvier*. Sénatus-consulte sur la dotation de la couronne.

1810.

Le 1.er *février*. L'armée d'Espagne s'empare de Séville ; le roi Joseph y fait son entrée.

Le 3 *février*. Les Anglais s'emparent de la Guadeloupe ; et le 17 suivant, de l'île d'Amboine.

Le 5 *février*. Le général Sébastiani prend Malaga après un combat sanglant.

Le 12 *février* et jours suivans. Le code pénal est décrété, en quatre livres, et promulgué dans le même mois.

Le 17 *février*. Sénatus-consulte qui décerne au fils aîné de l'empereur, le titre de *Roi de Rome*.

Le 19 *février*. Traité signé à Paris, par le prince Primat, touchant l'érection du grand-duché de Francfort. Le 1.er mars suivant, décret qui constitue ce grand duché en faveur du prince Primat et d'Eugène-Napoléon son successeur. La ville de Francfort et son territoire, la principauté d'Aschaffenbourg, la plus grande partie des principautés de Hanau et de Fulde, et la ville de Wetzlar y sont comprises.

Le 20 *février*. Bataille de Vich, en Catalogne, gagnée par le général Souham.

Le 27 *février*. Napoléon annonce au sénat son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche.

Dès le 7 *février*, les ambassadeurs de France et d'Autriche avoient signé la convention de ce mariage.

Le 28 *février*. Traité entre l'empereur Napoléon et le roi de Bavière : une partie du Tyrol est cédée au royaume d'Italie.

Le 11 *mars*. Célébration à Vienne du mariage de Napoléon avec l'archiduchesse.

Le 16 *mars*. Traité conclu à Paris, entre Napoléon et le roi de Hollande, par lequel tout commerce est interdit entre les ports de la Hollande et de l'Angleterre, aussi long-temps que les ordres du conseil britannique de 1807 ne seront pas révoqués. Des troupes françaises surveilleront l'exécution de ce traité.

Le Brabant hollandais et la Zélande, y compris l'île de Walcheren, sont cédés à la France.

Le 22 *mars*. Arrivée de l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche à Strasbourg.

1810.

Le 1.er *avril.* Célébration du mariage civil de Napoléon et de Marie-Louise à Saint-Cloud.

Le 2 *avril.* Célébration du mariage religieux à Paris, au Louvre.

Le 23 *avril.* Combat de Lerida, entre le général Suchet et Odonnel.

Le 24 *avril.* Traité conclu à Paris, entre le roi de Wurtemberg et le grand duc de Bade, pour la fixation des limites de leurs Etats.

Le 24 *avril.* Sénatus-consulte qui réunit à la France tous les pays situés sur la rive gauche du Rhin, depuis les limites des départemens de la Roër et de la Meuse-Inférieure, jusqu'à la mer. Une partie de ces pays forme le département des *Bouches du Rhin* dont Bois-le-Duc est le chef-lieu; et le reste est réuni au département des deux Nèthes.

Le 22 *mai.* La ville et principauté de Ratisbonne est donnée au roi de Bavière; et un décret impérial du 28, réunit le Tyrol méridional au royaume d'Italie.

Le 28 *mai.* Le prince royal de Suède, Christian-Auguste de Holstein-Angustenbourg, meurt subitement. Le 20 juin suivant, à l'arrivée du convoi funèbre de ce prince à Stockolm, le peuple se soulève, et massacre le comte de Fersen soupçonné de la mort du prince.

Le 5 *juin.* Sénatus-consulte qui ordonne la formation du département des Bouches de l'Escaut, composé des îles de Walcheren, Sud-Beveland, Schouwen et Tholen, réunies au département des deux Nèthes, par l'art. 3 de l'acte des constitutions du 24 avril précédent.

Le 1.er *juillet.* L'ambassadeur d'Autriche donne une fête à l'occasion du mariage de l'empereur. Le feu prend aux décorations de la salle du bal. Un incendie se manifeste et beaucoup de monde y périt. Beaucoup n'ont pas [illegible]

Le 3 *juillet.* Louis-Napoléon, roi de Hollande, abdique en faveur de son fils mineur; la régence est réservée à la reine mère; mais le 4, des troupes françaises, sous les ordres du duc de Reggio, entrent à Amsterdam; et le 9, un décret impérial ordonne la réunion de la Hollande à l'empire français. Amsterdam est déclarée troisième ville de l'empire.

1810.

Le 10 *juillet*. La forteresse de Ciudad-Rodrigo, en Espagne, se rend à l'armée française.

Le 5 *août*. Les départemens de Rome et du Trasimène, formés des Etats de l'Eglise, sont érigés en gouvernement général.

Le 21 *août*. Le prince de Ponte-Corvo est élu successeur au trône de Suède, par la diète de Suède assemblée à Ocrebro. Avant son arrivée, il doit embrasser la religion évangélique luthérienne.

Le 27 *août*. Capitulation de la forteresse d'Almeida sur la frontière de Portugal. Et le 15 septembre, entrée en Portugal, d'une armée française commandée par le prince d'Esling.

Le 1.er *octobre*. Décret du roi de Bavière, qui divise son royaume en neuf cercles.

Le 19 *octobre*. Décret de Napoléon, portant que toutes les marchandises anglaises existant en France, en Hollande, dans le grand-duché de Berg, dans les villes anséatiques et généralement depuis le Mein jusqu'à la mer, seront brûlées. Ce décret, dicté par la fureur et la démence, a été improuvé généralement.

Le 2 *novembre*. Le nouveau prince royal de Suède fait son entrée à Stockolm. Son épouse y arrive le 8 janvier suivant.

Le 12 *novembre*. Décret qui réunit le Valais à la France. Sénatus-consulte du 13 décembre, qui en forme le département du Simplon.

Le même jour, division du royaume de Wurtemberg en douze départemens.

Le 17 *novembre*. La Suède déclare la guerre à l'Angleterre.

Le 3 *décembre*. Les Anglais s'emparent de l'Ile de France.

Le 13 *décembre*. Sénatus-consulte qui porte que la Hollande, les villes anséatiques, le Lauembourg, et les pays situés entre la mer du Nord et une ligne tirée depuis le confluent de la Lippe dans le Rhin jusqu'à Halteren, de Halteren à l'Ems au-dessus de Telget, de l'Ems au confluent de la Verra dans le Weser, et de Stolzeneau sur le Weser à l'Elbe au-dessus du

1810.

confluent de la Steckenitz, font partie du territoire français et sont divisés en dix départemens, sous les noms du Zuyderzée, des Bouches de la Meuse, de l'Issel-Supérieur, des Bouches de l'Issel, de la Frise, de l'Ems-Occidental, de l'Ems-Oriental, de l'Ems-Supérieur, des Bouches du Weser et des Bouches de l'Elbe.

1811.

Le 1.er *janvier*. Prise de la ville de Tortose par le maréchal Suchet.

Le 8 *janvier*. Acte du parlement d'Angleterre, qui défère au prince de Galles la régence pendant la maladie du roi, avec des restrictions qui n'auront lieu que pendant une année.

Le 20 *janvier*. Prise d'Oporto par les Français. Et le 22, prise d'Olivença par le général Girard.

Le 9 *février*. Prise d'assaut du fort Pardaleras.

Le 19 *février*. Bataille de la Gebora, livrée par le maréchal duc de Dalmatie.

Le 28 *février*. Prise de possession du duché d'Oldenbourg par la France.

Le 5 *mars*. Bataille de Chiclana, près de Cadix, livrée par le duc de Bellune. Depuis ce jour jusqu'au 15 du même mois, l'armée française, commandée par le prince d'Eslingen, se retire du Portugal.

Le 10 *mars*. La ville de Badajoz capitule et se rend aux Français.

Le 20 *mars*. Naissance de François-Charles-Joseph, fils de Napoléon et de Marie-Louise.

Du 19 *avril*. Sénatus-consulte portant réunion des départemens du Golo et du Liamone en un seul, sous le nom de département de la Corse.

Le 27 *avril*. Sénatus-consulte portant que les arrondissemens de Rées, Munster et Newhausen formeront ensemble un département sous le nom de département de la Lippe; lequel sera du ressort de Liège.

Le 10 *mai*. Les Français abandonnent Almeida.

Le 16 *mai*. Bataille d'Alboera (Albuhera), livrée par le maréchal duc de Dalmatie.

1811.

Le 23 *mai*. Suppression de l'ordre militaire de Saint-Jean en Prusse.

Le 25 *mai*. Massacre des beys, en Egypte.

Le 1.er *juin*. Prise d'assaut du fort d'Oliva par les Français sur les Espagnols.

Le 16 *juin*. Les ducs de Raguse et de Dalmatie forcent les Anglais à lever le siège de Badajoz.

Le 17 *juin*. Ouverture d'un concile national à Paris; tous les évêques de France et d'Italie y avoient été appelés par une lettre de Napoléon, du 25 avril précédent. Le but de l'empereur tendoit à changer la discipline de l'Eglise, surtout dans ce qui regarde les nominations aux sièges vacans et à vaquer; et le tout, pour d'abord affoiblir et ensuite anéantir la puissance pontificale. Mais il trouva une courageuse résistance dans les pères du concile et dans le souverain pontife qui étoit toujours à Savonne. Certain de ne pas réussir, il dissout le concile après en avoir fait arrêter quelques-uns des membres les plus distingués, tels que l'éloquent M. de Boulogne, évêque de Troyes, M. l'évêque de Gand, etc.

Le 22 *juin*. Création d'un ministère des manufactures et du commerce en France; c'étoit le onzième; les dix autres étoient le ministère de la justice, le ministère des relations extérieures, le ministère de l'intérieur, le ministère des finances, le ministère du trésor public, le ministère de la guerre, le ministère de la direction de la guerre, le ministère de la marine et des colonies; le ministère de la police générale et le ministère des cultes.

Le 28 *juin*. La ville de Tarragone en Espagne est prise d'assaut par le général Suchet.

Le 19 *août*. Reprise de Figuieras par les Français.

Le 26 *août*. Batavia tombe au pouvoir des Anglais.

Le 18 *octobre*. L'ordre royal de l'*Union de Hollande* est supprimé et remplacé par l'ordre impérial de la *Réunion*. Ce nouvel ordre étendu à tout l'empire, est destiné à récompenser les services rendus dans l'exercice des fonctions judiciaires ou administratives et dans la carrière des armes; il est composé de deux cents grands-

1811.

croix, de mille commandeurs, et de dix mille chevaliers. Le cordon est bleu.

Le 25 *octobre*. Bataille de Sagonte, dans le royaume de Valence, livrée par le maréchal Suchet.

1812.

Le 8 *janvier*. Décret impérial portant suppression des corporations religieuses et ordres monastiques dans les départemens réunis par les décrets des 24 avril, 15 mai, 9 juillet, 12 novembre et 13 décembre 1810.

Le 9 *janvier*. La ville et la forteresse de Valence se rendent par capitulation au maréchal comte Suchet, qui est créé duc d'Albufera. Napoléon, pour récompenser les services rendus par les officiers-généraux, les officiers et soldats de l'armée d'Arragon, réunit, par un décret du 24 janvier, au domaine extraordinaire de la couronne, des biens situés dans la province de Valence jusqu'à la valeur de 200 millions.

Le 16 *janvier*. Le roi de Sicile, Ferdinand IV, étant à Palerme, se démet de la couronne en faveur de son fils.

Le 19 *janvier*. Prise de Ciudad-Rodrigo par les Anglais.

Le 18 *février*. Le prince régent d'Angleterre entre dans la plénitude du pouvoir royal.

Le 13 *mars*. Sénatus-consulte relatif à l'organisation de la garde nationale divisée en trois bancs.

Le 24 *mars*. Traité d'alliance entre la France et l'Autriche, signé à Paris, par lequel ces deux puissances se garantissent l'intégralité de leurs possessions actuelles. Les possessions de la Porte Ottomane, en Europe, sont également garanties. Dès le 24 février, un pareil traité existoit avec la Prusse.

Le 28 *mars*. Renouvellement de la capitulation entre la France et la Suisse.

Le 15 *avril*. Un employé au ministère de la guerre à Paris, nommé Michel, est condamné à mort pour avoir communiqué depuis long-temps à des personnes attachées à l'ambassade de Russie l'état de situation de nos armées en Allemagne.

1812.

Le 9 *mai*. Napoléon ayant résolu de porter la guerre en Russie, avoit mis sur pied la plus belle et la plus formidable armée que l'on ait encore vue. Elle étoit composée de cinq cent soixante-quinze mille hommes avec onze cent quatre-vingts pièces de canon. Chacun se demandoit quel étoit le but de cette guerre dont les préparatifs furent immenses. La Russie n'avoit fait aucun acte d'hostilité; tout le continent étoit en paix, excepté l'Espagne qui, depuis l'enlèvement de ses souverains, (le 9 mai 1808), n'avoit cessé d'être pour la France un chancre dévorateur qu'on auroit dû tâcher de guérir plutôt que d'aller exposer toutes les ressources de l'Etat dans une guerre lointaine, incertaine et sans but. Mais une fatalité entraînoit à sa perte celui que la fortune avoit aveuglé et qui croyoit avoir acquis le droit de la gouverner à son gré. Cependant, quand on considère quelle étoit sa puissance à l'époque dont nous parlons, on ne peut s'empêcher de reconnoître qu'il y a du surnaturel dans les événemens qui ont renversé si promptement un tel colosse. Un petit tableau des peuples soumis à sa domination, soit directe, soit indirecte, prouvera l'étendue du pouvoir dont il jouissoit, et combien il étoit impossible de prévoir que son trône dût s'écrouler aussi promptement.

Les peuples soumis à la domination, soit directe, soit indirecte de Napoléon, étoient :

	habitans.
La France qui, avec les augmentations des départemens réunis, de la Hollande, des villes anséatiques, etc. offroit, en 130 départemens, une population de	42,365,434
Les provinces illyriennes, qui, divisées en onze parties, donnoient une population de	1,531,000
Le royaume d'Italie, qui, divisé en 24 départemens, présentoit	6,662,831
La république de Saint-Marin	7,000
Le royaume de Naples qui, divisé en 14 provinces, donnoit	5,990,000
Les principautés de Lucques et Piombino	179,030
La principauté de Bénévent, 20,000 hab. et celle de Ponte-Corvo, 6000	26,000
Le royaume d'Espagne	10,541,621
	67,302,916

1812.

	habitans.
D'autre part	67,302,916
Le Portugal	2,000,000
La Suisse divisée en 21 cantons	1,434,094
La principauté de Neuchatel	43,800
CONFÉDÉRATION DU RHIN, *premier collége.*	
Le royaume de Bavière, divisé en 9 cercles	3,549,828
Le royaume de Westphalie, divisé en 8 départemens.	2,065,973
Le royaume de Saxe, divisé en 11 cercles	1,993,588
Ajoutons-y le grand duché de Varsovie.	3,800,262
Le royaume de Würtemberg, divisé en 12 cercles	1,301,959
Le grand duché de Bade, divisé en 9 cercles . .	959,639
Le grand duché de Hesse, divisé en 3 provinces .	565,922
Le grand duché de Francfort, divisé en 4 départemens.	290,445
Le grand duché de Wurtzbourg, divisé en 30 petits bailliages.	274,281
Le grand duché de Berg, divisé en 3 départemens.	843,740
Le territoire d'Erfurt, 51,000 habitans, et le territoire de Katzenelnbogen, 18,000 hab,; en tout	69,000
CONFÉDÉRATION DU RHIN, *second collége.*	
Duché de Nassau	303,137
Principauté de Hohenzollern-Hechingen	15,454
Principauté de Hohenzollern-Sigmaringen	32,719
Principauté d'Isembourg-Birstein	47,932
Principauté de Lichtenstein.	5,002
Principauté de la Leyen	3,875
Duché de Saxe-Weymar	116,385
Duché de Saxe-Gotha	189,887
Duché de Saxe-Meinungen	43,500
Duché de Saxe-Hildburghausen	29,767
Duché de Saxe-Cobourg	53,827
Duché d'Anhalt-Dessau	49,456
Duché d'Anhalt-Bernbourg	35,129
Duché d'Anhalt-Coethen	33,054
Principauté de Schwarzbourg-Sondershausen . . .	45,123
Principauté de Schwarzbourg-Rudolstadt	62,362
Principauté de Waldeck	44,906
Principauté de Lippe-Detmold	70,784
Principauté de Lippe-Schaumbourg.	24,744
Principauté de Reuss	76,920
Duché de Mecklembourg-Schwerin.	294,645
Duché de Mecklembourg-Strelitz	54,686
Total (1)	83,138,741

(1) Pour completter le tableau de la population de l'Europe, ajoutons

1812.

Tous ces peuples dont Napoléon avoit réglé la constitution et la circonscription de territoire, étoient obligés de lui fournir des contingens militaires proportionnés à leur population. L'Autriche et la Prusse lui en avoient également fourni pour la campagne de Russie dont nous allons parler. La Suède et le Danemarck étoient de même soumis à son influence. Comment avec de tels moyens et un pouvoir aussi étendu, cet homme qui faisoit tout trembler sous sa domination, et qui sembloit encore avoir affermi son trône par une alliance qui a étonné l'Europe; comment, dis-je, a-t-il succombé si promptement? Comment après les désastres de Russie a-t-il été assez aveugle pour ne pas conclure une paix qui eût encore été honorable? Comment après la déroute de Leipsick a-t-il pu penser que ses ennemis ne viendroient pas l'attaquer dans sa capitale? Comment, à la suite d'une invasion aussi prompte, aussi terrible, après l'écroulement d'un empire si formidable, la France a-t-elle le bonheur de revoir ses anciens souverains sur le trône, et de jouir d'une paix profonde? Ce n'est point par des calculs humains qu'on

celle des peuples suivans, en nombre rond.	habitans.
L'Angleterre.	12,000,000
Etats de l'empereur d'Autriche, après le traité de Vienne.	19,000,000
La Prusse	5,000,000
Dantzic	84,000
Le Danemark	2,400,000
La Suède.	2,000,000
La Russie d'Europe.	31,400,000
Ses acquisitions en Pologne	4,500,000
Ancienne Gallicie.	400,000
Turquie d'Europe	8,000,000
	84,784,000
Ajoutons à ce total le montant de la population que nous avons exposé ci-dessus, et portons-la en nombre rond à.	88,139,000
Nous aurons pour la population approximative de l'Europe,	172,923,000

Il y a des auteurs qui ne donnent à l'Europe que 167 millions d'habitans, mais leurs calculs datent de plusieurs années; d'autres, plus modernes, lui donnent 170 millions; mais d'après les tableaux de population les plus récens, nous pensons que nous nous rapprochons davantage de la vérité, malgré la plaie qu'a faite à l'humanité une guerre meurtrière de vingt ans. Il faut convenir aussi que l'inoculation et la vaccine ont beaucoup contribué à l'accroissement de la population.

1812.

peut trouver la solution de ces problêmes inouis. Reprenons la série chronologique des événemens : nous en sommes au dernier acte de la tragédie qui a trop long-temps fatigué l'Europe.

Napoléon sort de Paris le 9 mai; il passe le Rhin le 13; l'Elbe le 29, et la Vistule le 6 juin.

Le 17 *juin*. Les Etats-Unis d'Amérique déclarent la guerre à l'Angleterre.

Le 19 *juin*. Le pape Pie VII arrive à Fontainebleau; il sortoit de Savonne où il étoit détenu depuis le 16 août 1809, et gardé à vue.

Le 20 *juin*. Nouvelle constitution de la Sicile; on y établit un parlement composé de deux chambres. La féodalité est abolie.

Le 22 *juin*. Napoléon annonce la guerre avec la Russie par une proclamation datée de Wilkowitz.

Le 23 *juin*. L'armée française passe le Niémen sur différens points. L'armée russe se retire vers la Duna; toute la Lithuanie est ouverte aux Français qui, le 24, entrent à Kowno.

Le 28 *juin*. Napoléon fait son entrée à Wilna, capitale de la Lithuanie.

Le même jour, la diète de Warsovie, formée en confédération générale, déclare le royaume de Pologne et le corps de la nation polonaise rétablis : l'acte de confédération est soumis à Napoléon.

Le 16 *juillet*. Les Russes attaquent à Drissa l'avant-garde du général Sebastiani, qui bat en retraite d'une lieue; mais peu après le camp retranché des Russes tombe au pouvoir des Français.

Le 23 *juillet*. Combat de Mohilow, gagné par le prince d'Eckmuhl sur le prince Bagration.

Le 25 *juillet*. Combat d'Ostrowno à l'avantage des Français, qui le 28 entrent à Witepsk.

Le 2 *août*. Le maréchal Macdonald occupe l'importante place de Dunabourg.

Le 11 *août*. Les Anglais entrent à Madrid.

Le 17 *août*. Bataille de Smolensk et prise de cette ville.

Le 18 *août*. Combat de Polotsk; et le 19, combat

1812.

de Volontina, livré par le maréchal duc d'Elchingen.

Le 30 *août*. Viasma est occupé par les troupes françaises.

Le 7 *septembre*. Célèbre bataille de la Moskoua, à vingt-cinq lieues de Moskou, dans laquelle on a perdu une grande quantité de monde : l'avantage est resté aux Français. Le général Kutusow commandoit les Russes. Le général Bagration y a été grièvement blessé.

Le 14 *septembre*. Entrée des Français à Moskow. Le même jour et le suivant, un affreux incendie commandé par le gouverneur russe, avant son départ, se manifeste sur tous les points de la ville, et bientôt elle est réduite en cendres. Le Kremelin, forteresse qui est au centre de la ville, est le lieu de résidence de Napoléon. Lorsqu'on a quitté Moscow, le duc de Trevise a fait sauter ce fort le 23 octobre.

Le 29 *septembre*. Combat de Czerikow, livré par le prince Poniatowski, contre les Russes.

Le 15 *octobre*, commence la retraite de Moscow, si funeste à l'armée française.

Le 18 *octobre*. Combat de Winskowo entre le roi de Naples et le général russe, Benigsen, qui fut blessé.

Les 19 et 20 *octobre*. Combats de Polotsk, du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, contre le général russe, comte de Wittgenstein.

Le 22 *octobre*. En Espagne, le général Wellington lève le siège du château de Burgos. L'armée anglaise se retire vers le Portugal.

Le 23 *octobre*. Un ordre affiché de la police générale de Paris, annonce que trois ex-généraux, Mallet, Lahorie et Guidal, ont voulu renverser le gouvernement, faisant courir le bruit de la mort de Napoléon, qu'ils sont arrêtés, et qu'on va les juger. Le 29 octobre, sont condamnés à mort, par une commission militaire, MM. Mallet, Lahorie, Guidal, Soulier, Steenhouwer, Borderieux, Piquerel, Fessart, Lefebvre, Regnier, Beaumont, Rateau, Rabbe et Boccheiampe. D'après les ordres du grand-juge, on a

1812.

sursis à l'exécution de Rabbe et Rateau. Le 24 décembre, la peine de mort a été commuée, pour le colonel Rabbe, en une prison perpétuelle, et pour Rateau en celle des travaux forcés à perpétuité. Le 29 janvier suivant, un nommé Boutereux a été condamné à mort pour avoir participé aux projets de Mallet.

Le 24 *octobre*. Combat de Maloïaroslawetz entre le vice-roi d'Italie et les Russes.

Le 1.er *novembre*. Les Français rentrent à Madrid.

Le 2 *novembre*. Combat de Wiasma, du vice-roi d'Italie et du prince d'Eckmühl, contre les Russes.

Le 7 *novembre*. Le froid devient excessif en Russie, l'armée souffre considérablement; jusqu'au 3 décembre elle fuit en désordre; une partie meurt de froid, ce qui échappe à cette mort cruelle est fait prisonnier. (Voyez à la date du 3 décembre suivant).

Le 9 *novembre*. Le quartier général de la grande armée française arrive à Smolensk.

Le 10 *novembre*. En Espagne, jonction à Alba de Torméa, des trois armées françaises de Portugal, du centre et du midi.

Le 15 *novembre*. Le quartier général de la grande armée française quitte Smolensk.

Du 15 au 18 *novembre*. Combats de Wilkowitz entre le comte Regnier et le général russe Sacken.

Le 19 *novembre*. Combat de Borisow entre le duc de Reggio et une division de l'armée russe de Volhynie.

Le 28 *novembre*. Bataille de la Bérésina entre la grande armée française et les deux armées russes de Volhynie et de la Dwina, réunies.

Le 3 *décembre*. L'armée française arrive à Molodetschno : c'est de ce lieu et de ce jour qu'est daté le vingt-neuvième *bulletin de la grande armée*, qui fait un tableau si horrible des maux qu'elle a soufferts depuis le 7 novembre. Il suffit d'en transcrire quelques lignes pour en donner une idée : « Le froid qui avoit commencé le 7, s'accrut subitement, et du 14 au 16 le thermomètre marqua seize et dix-huit degrés au-dessous de glace. Les chemins furent couverts de ver-

1812.

glas; les chevaux de cavalerie, d'artillerie, de train, périssoient toutes les nuits, non par centaines, mais par milliers, sur-tout les chevaux de France et d'Allemagne : plus de trente mille chevaux périrent en peu de jours. Notre cavalerie se trouva toute à pied; notre artillerie et nos transports se trouvoient sans atelage. Il fallut abandonner et détruire une bonne partie de nos pièces, et de nos munitions de guerre et de bouche. Cette armée, si belle le 6, étoit bien différente le 14, presque sans cavalerie, sans artillerie, sans transports, etc., etc. »

Le 5 *décembre*. Napoléon, au quartier général de Semorgouy, en présence du roi de Naples, du vice-roi, du prince de Neufchâtel, des maréchaux d'Elchingen, de Dantzick, de Trevise, d'Eckmühl et d'Istrie, nomme le roi de Naples pour son lieutenant général; puis il part *incognito* sur un seul traîneau, sous le nom de duc de Vicence. Dans le mois de janvier suivant, le vice-roi a remplacé le roi de Naples dans le commandement général.

Le 18 *décembre*. Napoléon arrive à Paris.

Le 25 *décembre*. Décret qui destitue M. Frochot de ses fonctions de conseiller d'état et de préfet de la Seine, à cause de sa conduite dans l'affaire de Mallet. Ce décret injuste n'a nullement nui à la bonne réputation ni à l'estime publique que s'étoit acquises M. Frochot dans son administration.

Le 29 *décembre*. Capitulation du général Yorck, commandant un corps auxiliaire prussien, non ratifiée par le roi de Prusse, qui au contraire ordonne que le général Yorck sera mis en jugement, que tous les moyens seront pris pour le saisir, le traduire à Berlin et le punir selon *l'énormité de son crime*. Le général Kleist est nommé commandant le contingent prussien en remplacement du général Yorck.

1813.

Le 5 *janvier*. Les Français quittent Kœnisberg et prennent position sur la Vistule.

Le 8 *janvier*. Le duc d'Elchingen est nommé prince de la Moskoua.

1813.

Le 25 *janvier*. Nouveau concordat signé à Fontainebleau, entre Napoléon et le Pape. « Cet acte, dit un auteur moderne, contre lequel déposera toujours la captivité prolongée du chef de l'église, ne fut jamais publié que par celui qui avoit un intérêt direct d'entretenir l'erreur. »

Le 5 *février*. Sénatusconsulte sur la régence pendant la minorité de l'empereur des Français.

Le 25 *février*. Le ministre de l'intérieur (M. de Montalivet) présente au corps législatif l'exposé de la situation de l'empire. Cet exposé, le dernier qui a paru sous le gouvernement impérial, offre quelques détails assez curieux, dont cependant on ne peut garantir la vérité, car assez souvent il y a eu exagération dans les rapports relatifs aux produits, aux ressources et aux richesses de l'empire, soit pour éblouir, soit pour avoir le droit de tirer davantage d'une mine que l'on présentoit si féconde. Dans le moment où cet exposé a paru, tous les yeux étoient péniblement affectés du triste spectacle des désastres de la campagne de Moskow et de la guerre d'Espagne ; il falloit bien les distraire en leur offrant un tableau rassurant des ressources du grand empire. Voici quelques notices extraites de l'exposé en question.

POPULATION.

Population de l'ancienne France en 1789	26,000,000 individus.
La même en 1813	28,700,000
Population générale de l'empire	42,700,000

AGRICULTURE.

Produit moyen de la récolte en blé . . .	270,000,000 quintaux.
A déduire pour les semences	40,000,000
Produit moyen de la récolte en vin . .	40,000,000 hectolitres.
On en fait passer à l'alambic	3,800,000
Qui produisent d'eau-de-vie.	650,000
En 1791, la France consommoit en vins	16,500,000
La France possède en bois . . . . dont 1,800,000 appartiennent aux particuliers.	8,000,000 hectares.
Les mines de fer produisoient, en 1789, fonte en gueuse	1,960,000 quintaux.
Et aujourd'hui elles fournissent, même fonte	2,860,000
Elles produisoient en 1789, fonte moulée,	160,000
Et aujourd'hui	400,000
La France consomme annuellement en sel	560,000,000 livres.

Si l'on en croit le ministre, tous les produits de l'agriculture

1813.

dont on n'a vu qu'une partie dans les détails ci-dessus, sont par an de . . . . 5,031,000,000 francs.

MANUFACTURES.

Le nombre des brasseries qui existent en France est de 13,750

Elles produisent en bière . . . . 8,500,000 hectolit.

Trente-trois départemens fournissent en cidre 10,000,000 hect.

Les glaces, les verreries, les porcelaines, et les diverses manufactures de substances minérales, occupent 43,000 ouvriers.

J'ai passé dans cet article tout ce qui regarde les produits du travail de la soie (1), du coton, des laines, du chanvre, des fers, etc. etc. ainsi que ce qui regarde la nouvelle industrie relative au sucre de betterave, à l'indigo de pastel, à l'écarlate de garance, etc. Il suffit de dire que le ministre, récapitulant tout ce qui tient à l'agriculture et aux manufactures, avance que la valeur totale des matières que chaque année leur reproduction réelle donne à nos consommations, est au moins de . . . . 7,035,000,000 francs.

COMMERCE.

Le ministre finit l'article du commerce dont l'analyse seule seroit trop longue, par dire avec beaucoup d'exagération sans doute, que la situation territoriale dont il vient de faire l'exposé, nous permet de faire face à la fois à une guerre maritime et à deux guerres continentales, d'avoir constamment 900,000 hommes sous les armes, d'entretenir 100,000 hommes de matelots ou d'équipages maritimes, d'avoir cent vaisseaux de ligne, autant de frégates à l'entretien et en construction, et de dépenser tous les ans 120 à 150 millions en travaux publics.

TRAVAUX PUBLICS.

Depuis que Napoléon s'étoit fait nommer empereur, on a dépensé :

Pour les palais impériaux, etc.	62,000,000 fr.
Pour les fortifications	144,000,000
Pour les ports maritimes	117,000,000
Pour les routes.	277,000,000
Pour les ponts	31,000,000
Pour les canaux, etc.	123,000,000
Pour les travaux de Paris (2)	102,000,000
Pour les édifices publics des départemens, etc.	149,000,000
Total	1,005,000,000

A l'article du Louvre il est dit qu'on a fixé pour sa restauration. . . . . 50,000,000 fr.

---

(1) En 1787 la fabrique de Lyon avoit jusqu'à 15,000 métiers en activité. Pendant la dernière guerre ce nombre a été réduit à 8000. Déjà la fabrique se relève, et Lyon a reçu des commandes considérables. Extrait de L'EXPOSÉ DE LA SITUATION DU ROYAUME, du 12 juillet 1814.

(2) Voyez le tableau 3 de L'EXPOSÉ DE LA SITUATION DU ROYAUME.

1813.

y compris la valeur des maisons à abattre, et que 22,400,000 fr. y sont déjà dépensés.

Quant aux Tuileries, on y a dépensé 6,700,000

Pour préparer le sol où devoit être bâti le palais du roi de Rome, il en a déjà coûté . . . . 2,500,000 sur 20,000,000 fr. affectés à cet objet.

Je ne parlerai pas des autres palais, ni des fortifications, ni des routes, ni des ponts. Voici la liste des canaux dont il est question dans l'exposé du ministre.

Canal de Saint-Quentin qui réunit le Rhône à l'Escaut, Anvers et Marseille. Il a coûté . . . . 11,000,000 fr.

Canal de la Somme qui doit joindre celui de Saint-Quentin au port de Saint-Valery; non terminé. Somme fixée. . 5,000,000 f.
Somme dépensée 1,200,000

Canal de Mons à Condé, non terminé. Somme allouée 5,000,000
Somme dépensée 3,000,000

Canal du Rhône au Rhin, non fini. Somme allouée 17,000,000
Somme dépensée 10,500,000

Canal de Bourgogne, de la Saône à la Loire, non fini. Somme allouée 24,000,000
Somme dépensée 6,800,000

Canal de la Rame, de Saint-Malo, à l'embouchure de la Vilaine, non terminé. Somme allouée 8,000,000
Somme dépensée 5,000,000

Canal de Nantes à Brest, *idem*. Somme allouée 28,000,000
Somme dépensée 1,200,000

Canal de Niort à la Rochelle, *idem*. Somme allouée 9,000,000
Somme dépensée 1,500,000

Canal d'Arles aboutissant au port de Bouc, *idem*. Somme allouée 8,500,000
Somme dépensée 3,800,000

Canal dans la vallée du Cher, *idem*. Somme allouée 6,000,000
Somme dépensée 1,100,000

Dans le chapitre de l'*Administration intérieure*, on prétend que les procès civils ont diminué, et les procès criminels plus encore que les civils.

En 1801, population. . . . . 34,000,000 individus.
Nombre d'affaires criminelles 8500
Nombre de prévenus. . . . . 12,400 individus.
Nombre de condamnés. 8,000
Parmi lesquels ont été condamnés à mort . 882

En 1811, population 42,000,000
Nombre d'affaires criminelles 6,000
Nombre de prévenus . . . . 8,600 individus.
Nombre de condamnés. 5,500
Parmi lesquels ont été condamnés à mort . . 392

Les revenus des communes et des villes, y compris Paris, sont ainsi détaillés : Octrois . . . . 65,300,000 fr.
Centimes additionnels et perceptions diverses 42,700,000
Revenus fonciers 20,000,000

Total 128,000,000

1813.

850 villes ont plus de 10,000 fr. de revenu.

Instruction publique. Nombre des académies	35
Nombre d'auditeurs aux académies.	9,000
Nombre des lycées	35
Nombre des élèves externes aux lycées.	10,000
Nombre des pensionnaires.	8,000
Nombre des colléges.	510
Nombre des externes aux colléges	38,000
Nombre des pensionnaires	12,000
Nombre des pensions ou institutions particulières. .	1,877
Nombre d'élèves dans ces établissemens.	47,000
Nombre d'écoles primaires.	31,000
Nombre de jeunes garçons les fréquentant	920,000

Ainsi, dit le ministre, 1,000,000 de jeunes Français reçoivent le bienfait de l'instruction publique.

Les écoles de Saint-Cyr, de Saint-Germain et de la Flèche fournissent tous les ans à la carrière militaire 1500 jeunes gens.

L'école polytechnique en fournit tous les ans aux écoles spéciales du génie, de l'artillerie, des ponts et chaussées et des mines 150

En parlant de l'institut, le ministre dit que le tiers de son dictionnaire est fait.

Passant à la marine, il en parle longuement et fait voir combien nos ressources sont grandes dans cette partie.

Nous avons 100 vaisseaux dont 65 sont armés, équippés et approvisionnés pour six mois (1). Nous pouvons facilement construire et armer 15 à 20 vaisseaux de haut bord par an.

La conscription maritime produit tous les ans 20,000 conscr.

Le détail des forces de terre est ainsi énoncé :

Garde impériale, infanterie	20 régimens.
Cavalerie de la même garde	44 escadrons.
Infanterie de ligne	152 régimens.
Infanterie légère	37 régimens.

Ces 189 régimens forment 945 bataillons.

---

(1) Dans L'EXPOSÉ DE LA SITUATION DU ROYAUME, il est dit que depuis quinze ans la France a perdu en expéditions mal conçues, mal combinées,

43 vaisseaux,
82 frégates,
76 corvettes,
62 bâtimens de transport; le tout évalué 202,947,724 francs.

L'état de situation des forces navales de la France, au premier avril 1814, offre en bâtimens de toutes espèces, tant à la mer, armés ou en armement, que désarmés ou en réparation, et en construction :

468 bâtimens dont
60 vaisseaux,
39 frégates,
16 corvettes,
23 bricks,
18 flûtes,
312 bâtimens légers; auxquels il faut ajouter les deux tiers de 51 bâtimens qui étoient à Anvers, et ceux qui étoient à Corfou.

1813.

Artillerie	15 régimens.
Le train	30 bataillons.
Cavalerie	90 régimens.

Chaque régiment de cavalerie a huit compagnies.

Suisses.	4 régimens.
Etrangers	6

Et enfin plusieurs bataillons coloniaux (1).

Le ministre finit par dire « que le simple exposé de notre situation intérieure appuyé sur des *états* et sur des *chiffres*, l'exposé de notre situation *maritime* et militaire sont suffisans pour faire comprendre l'immensité de nos ressources, la *solidité de notre système*, et les *grâces* que nous avons à rendre à un gouvernement, etc. . . . . . » Quelle conclusion sur-tout dans la position où nous nous trouvions à cette époque!

Le 30 *mars*. Lettres-patentes de Napoléon, par lesquelles l'impératrice Marie-Louise est nommée régente pendant l'absence de l'empereur, et présidera le sénat, le conseil d'état, le conseil des ministres et le conseil privé.

Le 15 *avril*. Napoléon part de Paris pour Mayence, il y arrive le 16; le 25 il entre à Erfurt.

Le 2 *mai*. Bataille de Lutzen, livrée par Napoléon à Alexandre I.er et au roi de Prusse. Le duc d'Istrie (Bessière) est tué.

Le 8 *mai*. Napoléon arrive à Dresde, et le 12 le roi de Saxe s'y rend également.

---

(1) D'après L'EXPOSÉ DE LA SITUATION DU ROYAUME, présenté en juillet 1814, il existoit au mois de mai précédent, une force armée de terre composée de plus de 520,000 hommes, en y comprenant la gendarmerie, les vétérans, les invalides et les canoniers gardes-côtes. Outre cela il existe 122,597 militaires de tout grade jouissant de la solde de retraite ou de traitement de réforme. 160,000 prisonniers reviennent de Russie, de Prusse, d'Autriche et d'Angleterre.

L'état-major de l'armée est composé de 1874 individus, savoir :

19 Maréchaux, dont 4 sénateurs ayant ce titre.
347 Généraux de division.
479 Généraux de brigade.
248 Adjudans commandans.
175 Commandans d'armes.
102 Officiers formant le corps des ingénieurs-géographes.
47 Inspecteurs aux revues dont 6 en chef.
138 Sous-inspecteurs.
47 Adjoints.
55 Commissaires ordonnateurs.
245 Commissaires de première et de seconde classe.
76 Adjoints titulaires.

Enfin un grand nombre d'adjoints provisoires, payés comme les titulaires.

1813.

Le 19 *mai*. Rapport fait à l'Académie de Dijon, sur la découverte d'une machine à fabriquer le papier sans le concours d'aucun ouvrier, en l'absence même de tout surveillant, par l'action d'une seule roue hydraulique, qui remplace le service des ouvriers papetiers, connus sous les noms de plongeur, coucheur, leveur et vireur, et confectionne seule en une heure et demie une rame de papier toute passée à la presse. L'auteur de cette découverte est le sieur Ferdinand Leisteinschneider, demeurant à Poncey près St.-Seine-l'Abbaye, département de la Côte-d'Or. J'ai vu opérer sa mécanique qui tient du merveilleux. L'Académie de Dijon a encouragé cette précieuse découverte, en obtenant pour son auteur un brevet d'invention.

Les 19, 20 et 21 *mai*. Batailles de Bautzen, de Wurchen et d'Ochkirchen.

Le 4 *juin*. Armistice conclu à Plesswitz, entre Napoléon et ses alliés, d'une part, et Alexandre I, d'autre part : cet armistice doit durer jusqu'au 8 juillet; il est prolongé jusqu'au 10 août.

Le 16 *août*. Le général Moreau, venant d'Amérique, arrive à Prague, et reçoit de l'empereur de Russie, de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse l'accueil le plus flatteur.

Le 17 *août*. Les hostilités sont reprises ; les Russes sont battus sur le Bober ; mais peu après la division Macdonald y eut beaucoup à souffrir.

Le 23 *août*. L'impératrice Marie-Louise part de Paris et se rend à Cherbourg pour assister à l'ouverture du port qui a été agrandi et creusé dans le roc à cinquante pieds de profondeur.

Le 27 *août*. Bataille près Dresde ; les Français y ont l'avantage : le général Moreau y est blessé à mort ; on est obligé de lui faire l'amputation des deux jambes : il meurt à Lahn des suites de sa blessure, le 2 septembre.

Le 29 *août*. Le général Vandamme est défait en Bohême, et fait prisonnier.

Les 5 et 6 *septembre*. Combats près de Wittemberg. Le maréchal Ney y commandoit les Français, qui y firent

1813.

des prodiges de valeur, mais qui, malgré cela, y éprouvèrent des pertes assez considérables.

Le 16 *octobre*. Bataille de Wachau, où les succès et les pertes sont à peu près balancés.

Le 18 *octobre*. Bataille de Leipsick; les soldats français y débutent avec leur bravoure ordinaire; mais au milieu de l'action ils sont abandonnés subitement par les alliés de la France, qui se réunissent à l'ennemi. L'armée française se retire le 19 précipitamment du côté du Rhin. Le prince Poniatowski se noie en voulant traverser la rivière de l'Elster sur laquelle étoit le pont de Lindenau qu'on avoit fait sauter trop précipitamment pour favoriser la retraite de l'armée.

Du 29 au 31 *octobre*. Combat de Hanau; les Français en retraite se font jour à travers les Bavarois et les Autrichiens.

Le 2 *novembre*. Napoléon rentre à Mayence, et de là se rend à Paris.

Nota. Après la déplorable campagne de Moscow et d'autres qui en ont été la suite, S. M. LOUIS XVIII, quoique éloignée de ses sujets, ne s'intéressoit pas moins à leur sort. Voici l'extrait d'une lettre que Sa Majesté a adressée à l'empereur de Russie, relativement aux prisonniers français; cet extrait a été inséré dans la Gazette de Francfort du 15 février 1814.

« Le sort des armes a fait tomber dans les mains de V. M. impériale plus de 150,000 prisonniers, ils sont la plus grande partie Français. Peu importe sous quels drapeaux ils ont servi; ils sont malheureux, je ne vois parmi eux que mes enfans. Je les recommande à la bonté de V. M. impériale. Qu'elle daigne considérer combien un grand nombre d'entre eux a déjà souffert, et adoucir la rigueur de leur sort. Puissent-ils apprendre que leur vainqueur est l'ami de leur père! Votre Majesté ne peut me donner une preuve plus touchante de ses sentimens pour moi. »

Le 21 *décembre*. Les troupes alliées composées des armées russe, prussienne, suédoise, autrichienne, bavaroise, wurtembourgeoise, badoise, etc., entrent en France successivement : voici un état approximatif des forces de ces différentes armées :

1813.

1.°	Confédération du Rhin	145,000 h.
2.°	Autrichiens en France et en Italie	250,000
3.°	Russes	250,000
4.°	Prussiens	200,000
5.°	Suédois	30,000
6.°	Troupes hollandaises	30,000
7.°	Anglais en Espagne et dans les Pays-bas	60,000
8.°	Espagnols et Portugais en campagne	80,000
9.°	Napolitains	30,000
10.°	Corps auxiliaire Danois	10,000
	Total	1,085,000

Le point de départ de l'armée austro-russe a été Lœrac, à deux lieues de Bâle; elle a traversé le pont de cette ville sous le commandement du prince de Schwarzemberg, et s'est répandue dans l'Alsace et la Franche-Comté.

Le 30 *décembre*. Genève force la garnison française à se retirer de ses murs : elle est occupée par le corps de Bubna.

1814.

Du 1.er au 2 *janvier*. L'armée prussienne, dite de Silésie, aux ordres du maréchal Blucher, passe le Rhin à Manheim.

Le 2 *janvier*. La garnison française de Dantzick évacue la place après onze mois et demi de siége : elle est faite prisonnière ; le général Rapp se rend à Kiow.

Le 11 *janvier*. Traité par lequel Joachim, roi de Naples, entre dans la coalition contre la France.

Le 19 *janvier*. L'empereur Alexandre I, qui venoit d'entrer en France, passe à Vesoul, chef-lieu de la Haute-Saône (1); le roi de Prusse y arrive le 21 ; et

(1) Vesoul, ville peu étendue, étant un point central où aboutissent les routes des Vosges, de l'Alsace, de la Suisse, du Jura, de la Bourgogne et de la Champagne, a été, pendant le séjour des alliés, exposée à des logemens très considérables, et cela à raison des marches et contre-marches des troupes. D'après une note remise par M. le commandant de la place, cette ville a logé depuis le 17 janvier 1814, jusqu'au 22 juin suivant, en y comprenant les séjours :

Officiers	18,073
Militaires	1,222,302
Chevaux	744,779

1814.

le 23, l'empereur d'Autriche entre dans la même ville : ces trois souverains se réunissent à Langres le 25.

Le 24 *janvier*. Combat de Bar-sur-Aube entre la division du maréchal Mortier et les Autrichiens.

Le 25 *janvier*. Napoléon quitte Paris et rejoint sa garde à Vitry.

Le 27 *janvier*. Napoléon attaque une partie de l'arrière-garde prussienne qui étoit à Saint-Dizier, et la force d'en sortir.

Le 29 *janvier*. Combat de Brienne, il est très opiniâtre ; le champ de bataille reste aux Français.

Le 1.er *février*. Bataille de Chaumenil et de Dienville, il y eut de part et d'autre 70 à 80,000 hommes en action. Napoléon y eut un cheval tué sous lui, et un cosaque fut tué près du maréchal Blucher.

Le 2 *février*. Mgr. le duc d'Angoulême arrivé à Saint-Jean-de-Luz, adresse une proclamation touchante aux soldats, au nom de Sa Majesté Louis XVIII.

Le 3 *février*. Napoléon entre à Troyes, et quitte cette ville le 7.

Le 10 *février*. Bataille de Champ-Aubert. Le général

Et à l'époque du 17 janvier, elle avoit déjà logé le grand quartier général du prince de Schwarzenberg, sa nombreuse suite, et le troisième corps de l'armée autrichienne commandé par le général Giulay, fort de 36,000 hommes.

L'un des habitans de cette ville, M. Junot, receveur général de la Haute-Saône, a eu l'honneur de compter plusieurs souverains parmi les hôtes de distinction qu'il a possédés successivement dans ces circonstances ; ces souverains sont :

S. M. l'empereur Alexandre I, le grand duc Constantin, S. M. le roi de Prusse et le prince royal, son fils, (en janvier.)

La princesse Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, et son fils, (le 30 avril suivant.)

S. M. l'empereur d'Autriche, (le 5 juin suivant.)

On ne peut se faire une idée de la quantité de militaires de tous grades que chaque habitant de Vesoul a logés, qu'en comparant le nombre d'alliés rapporté ci-dessus avec la population de la ville qui est à peu près de 6000 ames.

Outre le séjour que Mg.r le comte d'Artois a fait à Vesoul en février et mars 1814, S. A. R. a comblé les vœux des habitans en assistant le 28 octobre suivant, aux fêtes qui lui étoient préparées. Mg.r le duc de Berry avoit précédé son auguste père dans la même ville le 8 du même mois.

1814.

Alsufieff est battu, et fait prisonnier, avec perte de deux mille hommes et de trente pièces de canon.

Le 11 *février*. Le prince de Wurtemberg entre à Sens, après une vive résistance de la part de la garnison.

Le *même jour*, 11 *février*. Bataille de Montmirail et de Marchais; les généraux Sacken et York y sont défaits.

Le 11 et le 12 *février*. Le général Bourmont repousse vigoureusement l'ennemi devant Nogent.

Le 13 *février*. Le maréchal Blucher attaque le maréchal Marmont, et le force à la retraite; mais le 14 il est battu à Vauchamp par Napoléon.

Le 14 *février*. Soissons est pris par le général Winzingerode.

Le 17 *février*. Combat de Nangis, le corps du général Witgenstein est battu, et perd beaucoup d'hommes, de canons, de fusils et de caissons; le corps du général Wrede, l'est également à Villeneuve.

Le 18 *février*. Combat de Montereau, le prince de Wurtemberg est obligé d'évacuer cette ville.

Le 21 *février*. S. A. R. M. le comte d'Artois arrive à Vesoul, chef-lieu de la Haute-Saône, et y séjourne jusqu'au 16 mars suivant.

Le 24 *février*. Blucher attaque le général Marmont. Napoléon occupé à suivre les Autrichiens, divise ses forces pour en opposer une partie à l'armée de Silésie, qui inquiétoit ses derrières, tandis que les maréchaux Victor, Oudinot et Macdonald continuent de se porter en avant sur les routes de l'Aube et de la Seine. Le maréchal Oudinot entre de vive force à Bar-sur-Aube, le maréchal Macdonald se porte à Bar-sur-Seine et ensuite sur la Ferté.

La retraite des alliés commencée depuis plusieurs revers, se continuoit, mais sans qu'ils se laissassent entamer. Ils se rallièrent et se remirent en ligne le long de l'Aube, où ils reçurent des renforts.

Le 26 *février*. Le général Bulow s'empare de la Fère et des magasins d'artillerie et d'équipages qui y étoient.

Le 27 *février*. Les alliés reprennent l'offensive, et

repoussent les Français engagés imprudemment, et sans artillerie, au-delà de Bar-sur-Aube.

Du 28 *février* au 2 *mars*. Le maréchal Macdonald éprouve un échec à la Ferté.

Le 1.er *mars*. Les ministres des empereurs de Russie et d'Autriche, des rois d'Angleterre et de Prusse signent à Chaumont le traité d'une ligue de vingt ans, dont le but est de forcer la France à souscrire une paix qui assure l'indépendance de l'Europe, etc.

Le 3 *mars*. Après une affaire très chaude, entre Vandœuvre et Troyes, les alliés entrent dans cette dernière ville.

Le 7 *mars*. Bataille de Craone, où Napoléon bat Blucher. Dans cette affaire très chaude, le maréchal Victor est grièvement blessé, ainsi que les généraux Grouchy et Laferrière.

Le 9 *mars*. Bataille de Laon; Blucher ayant l'avantage du terrain sur les hauteurs de Laon a des succès.

Le 12 *mars*. Le comte de Saint-Priest s'avance sur Reims, et y force le général Corbineau.

Le *même jour*, S. A. R. le duc d'Angoulême fait son entrée à Bordeaux, et y est accueilli avec enthousiasme.

Le 13 *mars*. Napoléon attaque et met en déroute le comte de Saint-Priest, qui est blessé d'un coup de boulet, et meurt plus tard des suites de sa blessure.

Le 15 *mars*. Les conférences du congrès de Châtillon sont rompues. Il existoit depuis le commencement de février, mais d'une manière à-peu-près insignifiante. Il étoit composé des membres suivans : pour la France, M. de Caulaincourt, duc de Vicence, et M. de la Benardière, conseiller. Pour la Russie, M. le comte Razamouski. Pour la Prusse, le baron de Humboldt. Pour l'Autriche, M. le comte de Stadion. Pour l'Angleterre, le lord Aberdeen, sire Charles Stuart, lord Cathcart et lord Castelreagh, et pour l'Espagne, M. Pizara.

Le 17 *mars*. Napoléon entre à Epernai à la tête de quarante mille hommes de sa garde.

Le 19 *mars*. Les alliés forcent les Français à évacuer Reims.

1814.

Le même jour 19, S. A. R. M. le comte d'Artois arrive à Nancy. S. A. R. sortoit de Vesoul.

Le 20 *mars*. Napoléon entre à Arcis-sur-Aube, non sans une vigoureuse résistance de la part de l'ennemi.

Le 21 *mars*. Lyon est occupé par le corps du général Bubna.

Les 21, 22 et 23 *mars*. Combats partiels; Napoléon y eut un cheval blessé sous lui.

Le 23 *mars*. L'arrière-garde française fait des pertes; le prince Schwarzenberg passe l'Aube et marche sur Vitry et Châlons. Napoléon se rejette rapidement par Doulevant et Bar-sur-Aube sur les derrières de l'armée de Schwarzenberg; il pousse ses avant-gardes jusqu'à Chaumont; il croyoit engager l'ennemi à une prompte retraite, mais les alliés continuent leur route; Blucher qui occupoit de nouveau Châlons-sur-Marne, se porte à la rencontre du prince de Schwarzenberg, et la réunion de leurs deux armées coupe à Napoléon la route de Paris.

Le 25 *mars*. M. le duc d'Angoulême adresse une proclamation vraiment paternelle aux habitans de Bordeaux.

Le même jour 25, l'empereur d'Autriche arrive à Dijon, et y reste jusqu'au 8 avril; il part alors pour se rendre à Paris, où il arrive le 15.

Le 27 *mars*. Combat de Fère-Champenoise, où les maréchaux Marmont et Mortier sont obligés de se retirer jusqu'à Sezanne avec une perte considérable.

Le même jour 27, l'impératrice Marie-Louise et son fils sortent de Paris.

Le 28 *mars*. Les alliés passent la Marne à Triport et le 29 à Meaux. Le 28 au soir, le maréchal Mortier, à Claye, repousse vigoureusement les attaques du général Yorck. Les divisions Wrede et Sacken restent en position à Meaux.

Le 29 *mars*. L'armée alliée s'approche de Paris sur la route de Meaux. Toutes les dispositions sont faites pour attaquer la ville, qui de son côté emploie cette journée en préparatifs de défense.

Le duc de Raguse, après avoir long-temps défendu

à Claye l'entrée de la forêt de Bondi, s'étoit lentement replié sous les murs de Paris.

Le 30 *mars*, à six heures et demie du matin, on attaque les hauteurs de Belleville, Saint-Chaumont et Montmartre, qui avoient été garnies d'artillerie. Le feu continue avec vivacité jusqu'à trois heures et demie. Une suspension d'armes est conclue entre le maréchal Marmont et les alliés, à cinq heures et demie; ceux-ci gardent leur position, et aucun militaire étranger ne pénètre dans la ville. Une capitulation est signée le 31, à deux heures du matin.

Le 31 *mars*. L'empereur de Russie, le roi de Prusse et le prince Schwarzenberg représentant l'empereur d'Autriche, font leur entrée à Paris à la tête d'une armée nombreuse. Ils y sont accueillis comme des libérateurs et des amis.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Le 1.er *avril*. Le sénat nomme un gouvernement provisoire, composé du prince de Bénévent, du sénateur comte de Beurnonville, du sénateur comte de Jaucourt, de M. le duc d'Alberg, conseiller d'état, et de M. l'abbé de Montesquiou.

Le même jour, le conseil général du département de la Seine et le conseil municipal de Paris publient une proclamation énergique, qu'ils terminent par une renonciation formelle à toute obéissance envers Napoléon Bonaparte, et par exprimer le vœu le plus ardent pour que le gouvernement monarchique soit rétabli dans la personne de Louis XVIII et de ses successeurs légitimes. Cette proclamation a été rédigée par M. Bellard, l'un des défenseurs du général Moreau.

Le 3 *avril*. Le sénat rend un décret, par lequel il déclare la déchéance de l'empereur Napoléon, abolit le droit d'hérédité établi dans sa famille, et délie le peuple français et l'armée du serment de fidélité.

Le même jour 3, le duc de Raguse enveloppé avec les débris de la garnison de Paris, par des forces supérieures, fait une convention avec le prince Schwarzenberg.

1814.

Nota. Napoléon ayant été nommé empereur le 18 mai 1804, et ayant cessé de l'être le 3 avril 1814, a gouverné en cette qualité pendant neuf ans et dix mois et demi. Comme dans la série chronologique des événemens qui se sont passés dans cet intervalle, nous n'avons point parlé de la conscription, nous allons donner la liste des sénatus-consultes qui ont ordonné des levées d'hommes depuis le 24 septembre 1805, date du premier sénatus-consulte de ce genre.

Sénatus-consultes relatifs à la conscription.

1.° Du 24 septembre 1805, ordonnant une levée de	80,000 hommes.
2.° Du 7 avril 1807	80,000
3.° Du 21 janvier 1808	80,000
4.° Du 10 septembre 1808	80,000
5.° Du même jour.	80,000
6.° Du 18 avril 1809	30,000
7.° Du même jour	10,000
8.° Du 5 octobre 1809	36,000
9.° Du 13 décembre 1810	120,000
10.° Du même jour	40,000
11.° Du 20 décembre 1811	120,000
12.° Du 13 mars 1812	100,000
13.° Du 1er. septembre 1812	137,000
14.° Du 16 janvier 1813	100,000
15.° Du même jour.	150,000
16.° Du 3 avril 1813	180,000
17.° Du 24 août 1813	30,000
18.° Du 9 octobre 1813.	280,000
19.° Du 11 novembre 1813	300,000
Total	2,033,000 hommes.

Dans ce total ne sont point compris les enrôlemens volontaires, les gardes départementales, et le surplus de chaque levée, à raison des réfractaires et des déserteurs. On n'y comprend pas non plus 17,000 cavaliers équipés, offerts en janvier 1813, ni les levées en masse, organisées en 1814 et portées à 143,000 hommes. On peut donc évaluer la totalité des soldats enrôlés depuis le 24 septembre 1805 (époque à laquelle nos armées étoient déjà formidables), jusqu'en 1814; on peut, dis-je, l'évaluer à trois millions d'hommes au moins: ce qui, divisé par 8, qui est le nombre des années pendant lesquelles se sont faites ces levées, donne à peu près 375,000 hommes par an.

L'état de la force armée de terre présentée au mois de mai 1814, en porte le montant, soit pour les troupes en activité, soit pour les militaires en retraite, soit pour les prisonniers non encore rentrés, à 802,597 individus. Si l'on déduit ce montant, du total de 3,000,000, il restera 2,197,403 militaires, victimes de la guerre depuis huit à neuf ans.

L'état de situation du royaume, du 12 juillet dernier, ex-

pose les pertes principales du matériel de la guerre dans un petit tableau ainsi conçu :

210 pièces de canon de tout calibre.
1,200,000 projectiles de toute espèce.
600,000 fusils et armes portatives.
12,000 voitures d'artillerie.
70,000 chevaux.

Ces pertes évaluées 250,000,000 fr. ont eu lieu seulement dans la guerre de 1812 et 1813.

Nous venons de voir un aperçu de la perte en hommes, de la perte en effets d'artillerie et d'approvisionnemens de guerre ; la perte en argent n'est pas moins étonnante, puisque l'accroissement des dettes de l'Etat pendant le cours de treize années, présente, d'après le rapport du ministre, un déficit d'un milliard six cent quarante-cinq millions quatre cent soixante-neuf mille francs. Qu'on se rappelle qu'en 1789, M. Necker, à l'ouverture des Etats-généraux, annonça que le déficit de 1787 étoit de 56,250,000 francs, (capital, 1,125,000,000) et que nous avions alors toutes nos colonies, tous les biens nationaux, une marine respectable, etc. etc. et l'on jugera de ce que la France a gagné à la révolution, quoique la valeur de ses troupes lui ait procuré des conquêtes immenses.

Le 4 *avril*. Napoléon étant à Fontainebleau apprend du maréchal Ney et du maréchal Lefebvre, que sa déchéance est prononcée ; il est vivement affecté de cette nouvelle, et écrit une abdication en faveur de son fils, acte inutile, puisque la déchéance étoit décrétée et l'hérédité abolie.

Le 5 *avril*. Napoléon ayant envoyé plusieurs maréchaux à Paris, pour faire au sénat des propositions de régence, apprend à leur retour, que la régence ne peut avoir lieu, mais qu'il pourra se retirer où il voudra avec sa famille, et six millions de revenu à l'île d'Elbe, par exemple. il se résigne.

Le 6 *avril*. Des arrêtés sont pris par le gouvernement provisoire pour la mise en liberté de Sa Sainteté Pie VII et de l'infant don Carlos.

Projet de constitution présenté au sénat par le gouvernement provisoire, et décrété le 6 avril 1814.

Ce projet fait à la hâte est divisé en 29 articles. Il porte en substance, que le gouvernement français est monarchique et héréditaire de mâle en mâle par ordre de primogéniture ; que le peuple Français appelle librement au trône de France Louis-Stanislas-Xavier de France, frère du dernier Roi ; que la noblesse ancienne reprend ses titres, et que la nouvelle conserve les siens ; que le pouvoir exécutif appartient

au Roi ; que le sénat est conservé ; que la dignité de sénateur est inamovible et héréditaire de mâle en mâle, par ordre de primogéniture ; que la dotation du sénat appartient aux sénateurs, et les revenus passent à leurs successeurs, etc. ; que la liberté des cultes est garantie ; que la liberté de la presse est entière, etc. ; que la dette publique est garantie, les ventes de biens nationaux maintenues, etc. etc. Tel est en substance ce projet, contre lequel l'opinion publique s'est prononcée.

Le 10 *avril*. Les alliés font chanter un *Te Deum* sur la place Louis XV, en actions de grâces de la paix.

La garde nationale de Paris prend la cocarde blanche.

Le même jour 10, bataille près de Toulouse, livrée à Wellington, par le maréchal Soult, qui, à cette époque, ignoroit encore les événemens de Paris. Par suite de cette bataille où les deux armées ont déployé le plus grand courage, Toulouse est occupé par l'armée anglo-espagnole, et reconnoît Louis XVIII avant d'avoir reçu les nouvelles de Paris.

Le 11 *avril*. Traité conclu entre l'empereur Napoléon et LL. MM. I. et R., les empereurs de Russie, d'Autriche et le roi de Prusse, par lequel Napoléon renonce pour lui et pour les siens à tout droit de souveraineté, tant sur l'empire Français et le royaume d'Italie, que sur tout autre pays ; lui, son épouse et ses parens conserveront leurs titres ; il sera, sa vie durant, prince souverain de l'île d'Elbe, qu'il adopte pour le lieu de son séjour ; il jouira d'un revenu de deux millions de livres, dont un réversible à l'impératrice. Les duchés de Parme, Plaisance et Guastala seront donnés à son épouse, et passeront à son fils. Chacun de ses parens jouira d'un revenu ainsi spécifié :

Sa première épouse	1,000,000 fr.
Sa mère	300,000
Joseph et son épouse	500,000
Louis Bonaparte, comte de Saint-Leu	200,000
La comtesse de Saint-Leu et ses enfans	500,000
Jérôme et son épouse	500,000
Elisa mariée à Bacciochi	300,000
Pauline mariée au prince Borghèse	300,000

Ce traité, dont nous ne donnons qu'un extrait, est en vingt-un articles, et se trouve en entier dans un

1814.

ouvrage intitulé *Campagne de Paris*, etc., brochure *in*-8°. Voyez encore l'ouvrage intitulé *Campagnes de Bonaparte*, en 1812, 1813, 1814, *traduit de l'allemand*. pp. 278-281. On y dit que dans les journaux étrangers, ce traité porte les signatures Metternich, Stadion, Rasoumouski, Nesselrode, Castelreagh, Hardenberg, Ney et Caulaincourt.

Louis Buonaparte a refusé les indemnités qui lui étoient offertes, et Joséphine est morte le 29 mai.

Le 12 *avril*. MONSIEUR, comte d'Artois, nommé lieutenant-général du royaume par S. M. Louis XVIII, fait son entrée dans Paris au milieu d'une foule immense, et aux cris mille fois répétés de *Vive Louis XVIII, vive Monsieur, vivent les Bourbons.*

Le 13 *avril*. S. A. R. le duc de Berry débarque à Cherbourg, et passe quelques jours en Normandie; il parcourt différentes villes de cette province.

Le 14 *avril*, le sénat défère le gouvernement provisoire de la France à S. A. R. M. le comte d'Artois, sous le titre de lieutenant général du royaume, en attendant l'arrivée de Sa Majesté.

Le 15 *avril*. l'empereur d'Autriche arrivant de Dijon, fait son entrée à Paris. Le lendemain, S. M. a une entrevue avec l'impératrice Marie-Louise, au petit Trianon; le départ de cette princesse pour Vienne y est décidé.

Le 20 *avril*. Napoléon quitte Fontainebleau, et part de cette ville pour se rendre à l'île d'Elbe. Il y arrive le 3 mai suivant.

Le même jour 20 *avril*, S. M. Louis XVIII fait son entrée solennelle à Londres (il quittoit Hartwel); il est reçu par S. A. R. le prince régent d'Angleterre, avec le plus grand cérémonial. Toute la ville de Londres prend part à cette solennité, retentit de cris d'allégresse, et fait des vœux pour le Monarque qui va rendre la paix à l'Europe. quelle farce !

S. A. R. Mad.^e la duchesse d'Angoulême arrive à Londres dans la voiture de la reine.

Le 21 *avril*. S. A. R. le duc de Berry arrive à Paris.

1814.

Le 23 *avril*. S. M. LOUIS XVIII et S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême quittent Londres, ainsi que LL. AA. SS. M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon ; ils sont accompagnés jusqu'à Douvres par son altesse royale le prince régent d'Angleterre.

Royaume de France.

Le 25 *avril*. Sa Majesté traverse le Pas de Calais en deux heures et demie, et arrive à trois heures après midi dans cette ville avec Madame la duchesse d'Angoulême et les deux princes dont nous venons de parler. Il est impossible d'exprimer l'enthousiasme avec lequel S. M. a été reçue par les braves habitans de toutes les villes qu'elle a parcourues depuis Calais jusqu'à Compiègne où elle est descendue le 29 avril à six heures du soir.

Le 3 *mai*. Sa Majesté LOUIS XVIII fait son entrée solennelle à Paris. Quel jour pour les cœurs vraiment français! jamais pareille fête n'a eu lieu dans la capitale. L'attendrissement général, causé par la joie de revoir des princes chéris, si long-temps victimes du malheur, est porté à son comble : l'enthousiasme qui exalte tous les cœurs ne peut se peindre ; les larmes coulent des yeux de six cent mille spectateurs se pressant sur les pas de S. M., et effacent dans le cœur paternel de ce bon roi vingt-cinq ans de chagrins et d'amertumes. Non jamais les Français, renommés jadis par leur attachement à leur souverain, n'ont été plus Français que dans ce beau moment ; il étoit impossible que tant de témoignages d'un sincère amour et d'une joie si pure, si légitime, s'adressassent à un cœur qui le méritât davantage et qui y fût plus sensible : c'étoit Henri IV au milieu de son peuple lui ouvrant les portes de Paris, et le recevant comme un tendre père qui vient sécher les larmes de ses enfans.

Le 30 *mai*. Traité de paix entre S. M. le roi de France d'une part, et S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, et ses alliés, d'autre part. Les plénipotentiaires qui ont discuté, arrêté et

1814.

signé ce traité, consistant en trente-trois articles, sont: pour S. M. le roi de France, M. Charles-Maurice Talleyrand-Périgord, prince de Bénévent; et, pour S. M. l'empereur d'Autriche, le prince Clément-Venceslas-Lothaire de Metternich et le comte Jean-Philippe de Stadion.

Par ce traité, la France conserve l'intégrité de ses limites, telles qu'elles existoient à l'époque du 1.er janvier 1792; elle reçoit en outre une augmentation de territoire du côté de la Belgique, de l'Allemagne et de l'Italie, tel qu'il est spécifié dans le traité: la navigation du Rhin, du point où il devient navigable, est libre. La Hollande, placée sous la souveraineté de la maison d'Orange, reçoit un accroissement de territoire. Les états d'Allemagne sont indépendans et unis par un lien fédératif. L'Italie, hors des limites des pays revenant à l'Autriche, est composée d'états souverains. L'île de Malte et ses dépendances appartiennent à l'Angleterre. Toutes les colonies sont rendues à la France par l'Angleterre, à l'exception de Tabago, de Sainte-Lucie, de l'Ile-de-France et ses dépendances, et de la partie de Saint-Domingue appartenante à l'Espagne, et qui sera rendue à S. M. Catholique. La Guadeloupe est rendue à la France par la Suède. La Guiane française, telle qu'elle existoit au 1.er janvier 1792, sera également rendue à la France, etc., etc.

Par un article additionnel, signé le même jour 30 mai, les traités de 1805 et 1809 sont entièrement annullés en autant qu'ils ne le seroient déjà par le précédent traité.

Le même jour, le traité de paix définitive a été conclu et signé entre la France et la Russie, la France et la Grande-Bretagne, et la France et la Prusse. Pour la Russie, a signé M. André, comte de Rasoumowsky; pour la Grande-Bretagne, M. Robert Stewart, vicomte Castlereagh; le sieur Gordon, comte d'Aberdeen; le sieur Shaw-Cathcart, et Charles-Guillaume Stewart: pour la Prusse, M. Charles-Auguste, baron de Hardenberg.

1814.

Au même traité étoient encore joints, 1°. un article additionnel, relatif au duché de Varsovie, entre la France et la Russie, pour la liquidation et les arrangemens réciproques concernant l'administration précédente de ce duché; 2.° cinq articles additionnels au traité entre la France et l'Angleterre, relatifs à la traite des Nègres, aux prisonniers de guerre, etc.; et 3.° un article additionnel au traité avec la Prusse, relatif à la nullité de tout ce qui a été fait en vertu des traités de Bâle du 5 avril 1795, de Tilsit du 9 juillet 1807, de la convention de Paris du 20 septembre 1808, et de tous actes postérieurs en vertu de ces traités.

Le 4 *juin*. CHARTE CONSTITUTIONNELLE, accordée, concédée et octroyée aux Français par S. M. LOUIS XVIII, roi de France et de Navarre, et publiée solennellement au palais du corps législatif le 4 juin de l'an de grâce 1814, le dix-neuvième du règne de Sa Majesté (1).

---

(1) Le Roi, en datant la constitution de la 19.e année de son règne, s'est conformé à l'une des maximes fondamentales de l'Etat suivies par plusieurs de ses prédécesseurs. Le Roi ne meurt point en France, tant qu'il reste des princes du sang royal, et qu'il n'y a point eu d'abdication formelle. *Mort le Roi, vive le Roi*, est un cri aussi ancien que la monarchie. Ce n'est point l'occupation matérielle du trône qui forme précisément le règne, mais bien le droit incontestable à la couronne, sur-tout lorsque l'exercice de ce droit n'est que suspendu pendant quelque temps par des événemens imprévus. Nous en voyons l'exemple dans l'histoire de Charles VII et de Henri IV. Charles VII étant encore dauphin, quitta Paris le 30 mai 1418, et par suite de troubles, n'y put rentrer qu'en novembre 1437: pendant son absence, Charles VI son père mourut en 1422; on eut la bassesse, d'après l'infame traité de Troyes de 1420, au lieu de reconnoître l'héritier légitime du trône, de proclamer roi de France Henri VI, roi d'Angleterre, âgé de dix mois. Charles VII, fugitif, ne fut reconnu roi que par ceux qui l'accompagnoient; remonté sur le trône en 1437, il mourut en 1461. Lui-même et tous les historiens ont daté les années de son règne du jour et de l'année où Charles VI est mort; de sorte qu'il a régné trente-huit ans neuf mois et un jour, et non pas vingt-quatre ans, ce qui seroit seulement la longueur de son règne, si l'on datoit depuis son retour en 1437. Il en est de même de Henri IV, qui

1814.

Cette charte constitutionnelle est précédée d'une déclaration où le Roi développe ses intentions avec autant de noblesse que de fermeté. C'est un monument précieux de la bonté, de la sagesse et des vues profondes de Sa Majesté. La constitution qui suit cette déclaration, est divisée en 76 articles ; les douze premiers regardent les *droits publics des Français ;* tels que l'égalité de tous devant la loi, les contributions proportionnées aux fortunes, l'égalité d'admission aux emplois, la garantie de la liberté individuelle, le libre exercice des cultes (mais la religion catholique est celle de l'Etat); la liberté de la presse, sauf la repression des abus; l'inviolabilité des propriétés, etc. Les articles de 13 à 23 concernent les *formes du gouvernement du Roi.* Sa personne est inviolable et sacrée; ses ministres sont responsables : à lui seul appartient la puissance exécutive; il est le chef suprême de l'Etat, commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois, fait des réglemens, etc. La puissance législative s'exerce collectivement par le Roi, la chambre des pairs et la chambre des députés des départemens, etc. etc. etc. etc. Les articles de 24 à 34 traitent *de la chambre des pairs.* Leur nomination appartient au Roi, le nombre en est illimité; les membres de la famille royale et les princes du sang sont pairs par

---

n'a vraiment commencé à régner qu'en 1594, quoiqu'il fût roi de France depuis l'assassinat de Henri III, en 1589. Personne ne conteste que son règne ne date du 1.er août 1589. Cependant le cardinal de Bourbon avoit été reconnu roi par les ligueurs sous le nom de Charles X. Louis XVIII est dans le même cas que les deux princes dont nous venons de parler. Les troubles du royaume l'ont forcé de sortir de France en 1791 ; Louis XVI, aussi injustement que cruellement détrôné, n'a pas perdu ses droits à la couronne, mais a seulement été privé, par la force, de l'exercice de ces droits ; on ne pouvoit les lui enlever ; il les a en mourant laissés à son fils, qui n'a pu en jouir quoique roi, étant mort encore enfant et détenu au Temple. Ces mêmes droits ont donc passé au premier prince du sang. Après vingt-cinq ans de malheurs, ce prince est appelé par le peuple Français à reprendre l'exercice de ses droits, il en jouit aux acclamations de la nation entière, qui aime à retrouver en lui le digne petit-fils de Saint Louis, de Henri IV et le frère de Louis XVI ; il est donc tout naturel qu'il date son règne, non pas de l'époque de son retour, mais de la mort de Louis XVII. Autrement ce seroit briser inutilement un anneau de la chaîne glorieuse qui l'unit à ses augustes prédécesseurs, et qui depuis tant de siècles ne présente pas la moindre interruption entre tant de rois tous de la même famille. Buonaparte aura sa place dans l'histoire, mais il ne sera pas plus compté parmi les rois de France que Henri VI et Charles X.

leur naissance, etc. Les délibérations de la chambre sont secrettes, etc. Aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la chambre et jugé que par elle en matière criminelle, etc. etc. Les articles de 35 à 54, concernent *la chambre des députés des départemens*; ils sont élus par les colléges électoraux pour cinq ans seulement; la chambre se renouvelle par cinquième chaque année; le nombre des députés de chaque département reste le même. Il faut être au moins âgé de quarante ans et payer 1000 fr. de contributions directes pour être admis dans la chambre. Les présidens des colléges électoraux sont nommés par le Roi, etc. etc. etc. etc. Les articles de 54 à 56 regardent les *Ministres*. Ils peuvent être membres de la chambre des pairs ou des députés; la chambre des députés a le droit de les accuser et de les traduire devant la chambre des pairs qui seule a le droit de les juger. Ils ne peuvent être accusés que pour fait de trahison ou de concussion, etc. etc. Les articles de 57 à 68 appartiennent à *l'ordre judiciaire*. Les cours, tribunaux ordinaires, tribunaux de commerce, jutices de paix, institution des jurés, sont maintenus; etc. Les codes et lois actuellement existans le sont aussi, jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé. Les articles de 69 à 74, regardent les *droits particuliers garantis par l'Etat*. Les militaires, etc. conservent leurs grades, honneurs et pensions. La dette publique est garantie. La noblesse ancienne reprend ses titres; la nouvelle conserve les siens; la légion d'honneur est maintenue, etc. etc. Les deux derniers articles 75 et 76 sont de circonstance, et concernent les députés des Départemens, siégeant actuellement. Ils continuent jusqu'à remplacement, et on fixe le renouvellement du premier cinquième en 1816 au plus tard.

Le 6 *juin*. L'empereur Alexandre et le roi de Prusse s'embarquent à Boulogne pour aller visiter l'Angleterre; ils y restent peu de temps, et retournent dans leurs états. L'empereur d'Autriche se rend directement de Paris à Vienne. Quelque temps après, les troupes alliées évacuent entièrement le territoire français.

Nous croyons devoir terminer ici notre Précis chronologique, parce que c'est de ce moment que la France rendue à son Souverain légitime, rétablie dans ses anciennes limites, et jouissant d'une paix qui assure le repos de l'Europe, voit enfin le vrai terme de la révolution et se retrouve placée, autant qu'il est possible, sur les bases de son

1814.

antique monarchie. Espérons que, sous le meilleur des Rois, sont anéantis à jamais, tant au dedans qu'au dehors de la France, ces menées sourdes, ces élémens désastreux qui nous menaçoient sans cesse de nouveaux troubles intestins ou de nouvelles guerres lointaines. Rallions-nous tous autour du trône; secondons les intentions paternelles de Sa Majesté; nous les connoissons; nous savons que toutes les pensées de ce bon Roi, ne se portant que sur l'avenir, ont pour but de faire succéder un bonheur stable aux maux inouis qui nous ont affligés pendant de trop longues années. Si nous nous confions sans réserve à sa bonté, à sa sagesse, à sa prudence, soyons assurés que la France recouvrera avant peu, non pas cet éclat immense et passager, qui, semblable à la flamme d'un volcan, n'a brillé momentanément qu'en épuisant les flancs qui l'ont produit, mais qu'elle recouvrera le lustre antique qui l'avoit placée au rang des premières puissances de l'Europe sans leur porter ombrage. Puisse l'exécution des vues profondes de Sa Majesté réaliser cette douce perspective! et puissent nos petits-neveux, bénissant le nom de LOUIS LE DÉSIRÉ, jouir au sein de la paix du fruit de ses bienfaits pendant plus de siècles que nous n'en comptons depuis le commencement de la monarchie!

[illegible] charles X. [illegible]

[illegible] en 1830 la Branche cadette des Bourbons a été portée sur le trône constitutionnel. en 1848 elle en est descendue et la france s'est de nouveau déclarée en République.

RÉCAPITULATION

De quelques objets essentiels, mentionnés dans notre ouvrage.

LA France, qui, (depuis 418 jusqu'à 1815), compte treize cent quatre-vingt-dix-sept ans d'existence, a vu trois dynasties se succéder sur le trône.

La durée de chacune de ces dynasties et le nombre de Rois, de Reines et d'enfans de France qu'elles ont fournis, sont résumés dans le petit tableau suivant :

	Durée. ans.	Rois.	Reines.	Princes.	Princesses.	Enfans naturels.
MÉROVINGIENS. De 418 à 752.	334	22	36	50	17	
CARLOVINGIENS. De 752 à 987.	235	15	22	30	31	12
CAPÉTIENS. De 987 à 1815.	828	35	50	99	99	38
	1397	72	108	179	147	50

Les plus grands Rois de la monarchie française sont :

Clovis, de 481 à 511.
Charlemagne, de 768 à 814. Empereur
Hugues-Capet, de 987 à 996.
Louis IX, de 1226 à 1270.
Louis XII, de 1498 à 1515.
Henri IV, de 1589 à 1610.
Louis XIV, de 1643 à 1715.
Napoléon Empereur de 1804 à 1814.

Les Rois de France de la troisième Race, qui, par défaut d'enfans mâles, ont occasionné des interruptions dans la descendance directe, sont :

Jean I, mort au berceau en 1316.
Philippe-le-Long, mort en 1322, ne laissant que des filles.
Charles-le-Bel, mort en 1328, ne laissant que des filles.
Charles VIII, mort en 1498, ne laissant aucun enfant.
Louis XII, mort en 1515, ne laissant que des filles.
François II, mort en 1560, sans postérité.
Charles IX, mort en 1574, ne laissant qu'une fille.

Henri III, mort en 1589, sans postérité.
Louis XVII, mort à douze ans, en juin 1793.

Les applications de la loi salique, sont celles qui ont été faites,

1.° A *Jeanne*, fille de Louis X, en 1316.
2.° A *Jeanne*, fille de Philippe-le-Long, en 1322.
3.° A *Blanche*, fille de Charles-le-Bel, en 1328.
4.° A *Claude*, fille de Louis XII, en 1515.

Les Rois de France, mineurs lors de leur avénement à la Couronne, sont :

Philippe I, âgé de sept ans, en 1060. Régente : Anne, mère du roi; puis Baudouin V, comte de Flandre.

Philippe-Auguste, âgé de quinze ans, en 1180. Régent : Philippe d'Alsace, comte de Flandre.

Louis IX, âgé de douze ans, en 1226. Régente : Blanche de Castille, mère du roi.

Jean I, qui n'a vécu que quatre jours, en 1316. Régent : Philippe, frère de Louis X.

Charles VI, âgé de douze ans, en 1422. Régent : le duc d'Anjou, oncle du roi.

Charles VIII, âgé de treize ans, en 1483. Point de régence, un Conseil de douze membres.

Charles IX, âgé de dix ans, en 1560. Point de régence; Catherine de Médicis administre le royaume.

Louis XIII, âgé de neuf ans, en 1610. Régente : Marie de Médicis, mère du roi.

Louis XIV, âgé de cinq ans, en 1643. Régente : Anne d'Autriche, mère du roi.

Louis XV, âgé de cinq ans, en 1715. Régent : le duc d'Orléans, prince du sang.

Louis XVII, âgé de dix ans, en 1793. Régent : MONSIEUR, oncle du roi.

Les principaux états-généraux ont eu lieu sous les Rois suivans :

Philippe-le-Bel, en 1302.
Philippe-le-Long, en 1317.
Philippe-de-Valois, en 1328.
Jean II, en 1355.
Charles VI, en 1382.
Louis XI, en 1468.
Charles VIII, en 1484.
Louis XII, en 1505.
Henri II, en 1558.
Charles IX, en 1560.
Louis XIII, en 1614.
Louis XVI, en 1789.

Grands Dignitaires du Royaume.

Les *Connétables* de France, dont le premier est Albéric, sous Henri I, vers 1060, sont au nombre de quarante-deux. Le dernier est François de Bonne, duc de Lesdiguières, mort en 1626, sous Louis XIII, qui, à cette époque, supprima cette dignité.

Les *Grands-Amiraux* de France ne remontent, quant au titre, qu'en 1322, mais la dignité d'amiral fut instituée par Saint Louis, dès 1270, dans la personne de Florent de Varennes. Dès-lors on compte cinquante-huit, tant amiraux d'origine que grands-amiraux. Le dernier a été Mg.r le duc de Penthièvre, mort en 1793.

Les *Maréchaux* de France, dont Albéric Clément fut le premier en 1185, sont au nombre de deux cent soixante-un. MM. Luckner et Rochambeau ont été les deux derniers, nommés en 1792. Les maréchaux de l'empire, nommés par Napoléon, sont au nombre de dix-neuf.

Les *Chanceliers* de France ont commencé en 720. Saint Boniface, archevêque de Mayence, a été archichancelier du roi Pepin en 752; on en a compté trente-six sous la seconde race. Le nombre des chanceliers et gardes des sceaux a été de cent six sous la troisième race. Le dernier, sous Louis XVI, étoit M. Champion de Cicé, en 1789.

Les *Grands-Aumôniers* de France ne remontent qu'en 1486, époque à laquelle Charles VIII a nommé Geoffroy de Pompadour son grand-aumônier. Auparavant, ceux qui exerçoient cette dignité, se nommoient chapelains du roi. On compte soixante-trois tant chapelains que grands-Aumôniers, depuis Fulrad, abbé de Saint-Denis, chapelain du roi Pepin en 756, jusqu'au cardinal de Rohan-Soubise, dit le prince Louis, qui a donné sa démission en 1786.

Les *Grands-Chambellans* de France sont au nombre de quarante-cinq. Le premier a été Gauthier I, de Villebéon, élu en 1174, mort en 1205; et le dernier, M. le duc de Bouillon, sous Louis XVI.

Les *Grands-Ecuyers* de France, qui remontent à Roger, maître de l'écurie de Philippe-le-Bel en 1294,

sont au nombre de quarante-cinq, dont le dernier a été M. le prince de Lambesc.

Les *Grands-Veneurs*, qui datent de 1231, sont au nombre de trente-huit; Geoffroi fut le premier sous Louis IX, et le prince de Lamballe, le dernier sous Louis XV.

Les *Louvetiers* et *Grands-Louvetiers* de France ont été au nombre de vingt-huit; Gilles le Rougeau fut le premier louvetier sous Philippe-le-Bel en 1308; mais la charge de grand-louvetier n'a été créée en titre d'office que sous Charles VIII : M. le comte d'Haussonville a été le dernier sous Louis XVI.

Comme il y a eu dans notre ouvrage quelques omissions et quelques altérations dans l'exposé de la valeur du marc d'or et d'argent sous les différens règnes, nous allons y remédier par une liste plus exacte des principales variations de ces marcs; nous commencerons à Louis VI pour le marc d'or, et à Louis VII pour le marc d'argent. Avant le règne de Louis VI, la livre romaine tenoit lieu du poids de marc.

Sons		Marc d'or. l.	s.	d.	Marc d'argent. l.	s.	d.
Louis VI,	en 1113	20	»	»	»	»	»
Louis VII,	en 1144	»	»	»	2	»	»
Philippe-Auguste,	en 1207	»	»	»	2	10	»
Louis IX,	en 1226	28	2	6	2	14	7
Philippe-le-Hardi,	en 1285	»	»	»	2	15	6
Philippe-le-Bel,	en 1293	»	»	»	3	1	»
	en 1310	55	11	9	3	7	6
Louis X,	en 1316	38	»	»	2	4	»
Philippe-le-Long,	en 1321	58	»	»	3	7	6
Charles-le-Bel,	en 1325	67	10	»	»	»	»
	en 1326	»	»	»	4	10	»
Philippe de Valois,	en 1330	41	13	»	2	18	»
	en 1342	168	»	»	12	10	»
	en 1350	53	»	»	5	»	»
Jean II,	en 1351	54	17	6	6	18	»
	en 1358	80	12	6	»	»	»
	en 1359	»	»	»	102	»	»
	en 1360	»	»	»	7	»	»
Charles V,	en 1365	62	10	»	5	5	»
Charles VI,	en 1381	60	10	»	5	8	»
	en 1420	171	13	4	28	»	»
Charles VII,	en 1423	84	»	»	7	»	»
	en 1456	100	»	»	8	10	»
Louis XI,	en 1475	118	10	»	10	»	»

		Marc d'or.			Marc d'argent.		
Charles VIII,	en 1488	130l.	3s.	4d.	11l.	»s.	»d.
Louis XII,	en 1514	130	3	4	12	15	»
François I,	en 1540	165	7	6	14	»	»
Henri II,	en 1549	172	»	»	15	»	»
Charles IX,	en 1573	200	»	»	17	»	»
Henri III,	en 1575	222	»	»	19	»	»
Henri IV,	en 1602	240	10	»	20	5	4
Louis XIII,	en 1615	278	6	6	20	5	4
	en 1636	384	»	»	23	10	»
Louis XIV,	en 1679	437	9	8	19	6	11
	en 1714	»	»	»	36	»	»
Louis XV,	en 1720	1800	»	»	120	»	»
	en 1723	1087	12	10	»	»	»
	en 1726	720	9	1	40	»	»
	en 1773	784	11	11	54	6	6

Dès-lors le marc d'or est allé à 828 liv. 12 s., puis il est redescendu à 768 liv. : le marc d'argent a été remis à 53 liv. 9 s. 2 den., puis il est remonté un peu plus haut ; enfin les variations qu'il a éprouvées depuis trente ans à peu près, sont comprises entre 48 et 54 liv.

La manière dont la première assemblée nationale dite constituante a été composée, ayant beaucoup influé sur les événemens si rapides de la révolution, nous allons indiquer à quelle classe de la société appartenoient et en quel nombre étoient les membres qui formoient la représentation des trois ordres ; savoir : la représentation du clergé, la représentation de la noblesse et la représentation du tiers-état, en nombre égal aux deux premières :

CLERGÉ,	archevêques et évêques, ...	48
	abbés et chanoines, ...	35
	curés, ...	208
NOBLESSE,	Prince du sang, ...	1
	magistrats de cours souveraines et de bailliages, ...	28
	gentilshommes, ...	241
TIERS-ETAT,	ecclésiastiques, ...	2
	gentilshommes, ...	12
	maires ou consuls, ...	18
	magistrats de divers tribunaux,	62
	avocats, ...	272
	médecins, ...	16
	négocians, propriétaires, cultivateurs, ...	176
	Total	1200 membres.

A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE, qui a subsisté depuis

le 5 mai 1789 jusqu'au 30 septembre 1791, ont succédé les assemblées suivantes :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, du 1.er octobre 1791 au 21 sept. 1792, .	750	membres.
CONVENTION NATIONALE, du 21 sept. 1792 au 26 octobre 1795, ...	750	
DIRECTOIRE EXÉCUTIF, du 4 nov. 1795 au 9 novembre 1799, . . .	5	
Conseil des anciens, .	250	
Conseil des cinq-cents,	500	
CONSULAT du 11 novembre 1799 au 18 mai 1804,	3	consuls.
Sénat-conservateur, fixé à 80 membres, on en a nommé jusqu'en 1804,	68	
Conseil d'Etat,		
Corps législatif, ...	300	membres.
Tribunat, jusqu'au 4 août 1802, . .	100	
de 1802, jusqu'au 19 août 1807, ...	50	
EMPIRE, du 18 mai 1804 au 3 avril 1814;		
Sénat conservateur; il y avoit en 1814,	141	
Conseil d'Etat, service ordinaire,	42	
service extraordin.,	15	
Corps législatif, ...	382	
Tribunat (supprimé en 1807).		
MONARCHIE FRANÇAISE rétablie le 6 avril 1814.		
Chambre des pairs, ...	153	
Chambre des députés des départem.	250	
Conseil d'Etat; conseillers ordin.,	25	
conseillers en service extraordinaires, . .	15	
conseillers honor., .	24	

Les principales guerres dont nous parlons dans notre ouvrage, sont au nombre de deux cent trente-deux, que l'on peut classer ainsi :

Depuis le commencement de la troisième race jusqu'à la révolution, cent dix batailles principales, dont soixante-douze gagnées et trente-huit perdues ;

Depuis le 28 avril 1792, jusqu'au 11 avril 1814, cent vingt-deux batailles ; nous n'y comprenons que les plus essentielles ; elles ont presque toutes été une suite de victoires pour les Français, qui enfin n'ont cédé qu'à la rigueur des frimats dans les régions hyperboréennes où un chef imprudent les avoit engagés.

FIN.

Voila la seule verité — que l'auteur ait dite.

TABLE
DES MATIÈRES.

Nota. Pour ne pas trop prolonger cette table, on a réuni plusieurs matières ensemble, telles que les articles des *Académies*, des *Batailles*, des *Duchés-pairies*, des *Monnoies*, des *Ordres de chevalerie* et des *Ordres religieux*, des *Parlemens*, des *Universités*, *etc etc* On voudra bien recourir à ces mots lorsque l'on aura besoin de consulter un objet particulier qui appartient à ces matières.

A

B

D

E

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

NOTICE DES OUVRAGES

Publiés par M. PEIGNOT.

NOTA. On donne ici la liste exacte des ouvrages de M. Peignot, parce qu'on lui en a attribué plusieurs qui lui sont étrangers, et qu'il répugne à sa délicatesse de passer pour auteur de productions qui ne sont pas de lui.

Manuel bibliographique ou Essai sur les bibliothéques anciennes et modernes, etc. *Paris, an* IX (1800). 1 *vol. in*-8.°

Tiré à 300 exempl., dont 6 sur papier vélin ; on y trouve le *Traité des bibliothéques anciennes*, traduit du latin de Juste Lipse.

Dictionnaire raisonné de bibliologie, contenant : 1.° l'explication des principaux termes relatifs à la bibliographie, à l'art typographique, à la diplomatique, aux langues, etc. *Paris, Renouard,* 1802—1804. 3 *vol. in*-8.°

On a tiré sur papier vélin 10 exempl. Le 3.e volume qui sert de supplément, offre, outre six cents articles additionnels, une récapitulation de l'ouvrage entier avec tables et tableaux. On peut se le procurer séparément.

Essai de curiosités bibliographiques. *Paris, Renouard*, 1804. 1 *vol. in*-8.°

Tiré à 300 exempl., tous sur papier vélin.

Dictionnaire critique, littéraire et bibliographique

des principaux livres condamnés au feu, supprimés ou censurés. Précédé d'un discours sur ces sortes d'ouvrages. *Paris, Renouard et Allais*, 1806, 2 *vol. in*-8.°

On a tiré 8 exempl. sur papier vélin, 2 sur papier rose et 2 sur papier bleu.

Petit Dictionnaire des locutions vicieuses; corrigées d'après l'académie. *Paris*, 1807. *in*-12.

Deux exempl. sur papier rose et deux sur papier bleu.

Amusemens philologiques ou variétés en tous genres. *Paris*, (*Besançon*), gr. *in*-8.°

Huit exemplaires sur papier vélin.

Bibliographie curieuse ou notice raisonnée des livres imprimés à petit nombre et sur papier de couleur. *Paris*, 1808. 1 *vol. gr. in*-8.°

Tiré à 100 exemplaires.

Principes élémentaires de morale, ou traité des devoirs de l'homme en société. *Paris*, 1809. *in*-12.

Dix exempl. sur pap. vélin, deux sur papier rose.

Répertoire de bibliographies spéciales, curieuses et instructives, etc. *Paris*, *Renouard*, 1810. *in*-8.°

Répertoire bibliographique universel. *Paris*, *Renouard*, 1812. *in*-8.°

Cet ouvrage sort des presses de Mad.e Crapelet. 2 exempl. sur gr. pap. de Hollande.

Essai sur l'histoire du parchemin et du vélin. *Paris*, *Renouard*, 1812. *in*-8.°

Tiré à 250 exempl. 2 sur gr. pap. vélin, et 2 sur VELIN.

Le portrait du Sage, ou l'homme vraiment heureux, etc. *Paris*, 1809. *in*-8.°

Tiré à 75 exempl., tous sur papier vélin.

Plan d'une bibliothéque choisie des classiques latins, considérés sous le rapport historique, analytique, phylologique et bibliographique, etc. *Paris*, (*Dijon*), *Renouard*, 1813. *in*-8.°

Dix exemplaires en papier vélin.

De la Maison royale de France, ou Précis généalogique et anecdotique sur la famille de Bourbon, etc. *Paris*, (*Dijon*), 1815. *in*-8.° fig.

Plusieurs exemplaires sur papier vélin.

FIN.

PRÉCIS CHRONOLOGIQUE

DES ÉVÉNEMENS POLITIQUES, CIVILS, MILITAIRES ET LITTÉRAIRES,

Survenus, tant en France que dans les différens États de l'Europe, depuis 1814 jusqu'en 1819.

NOTICE GÉNÉALOGIQUE

Relative à S. A. R. Mgr. le Duc de Berry, et à S. A. R. Marie-Caroline-Thérèse, Princesse des deux Siciles.

LOUIS XIV, 1638—1715, *marié à*

Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, 1638-1683.

Le grand Dauphin, 1661—1711.

Le Duc de Bourgogne, Dauphin, fils du grand Dauphin. 1682—1712.	PHILIPPE V, fils du grand Dauphin, Roi d'Espagne, 1683—1746.
LOUIS XV, 1710—1774.	CHARLES III, Roi de Naples, 1716—1788.
Louis, Dauphin, 1729—1765.	FERDINAND IV, Roi de Naples, né en 1751, marié en 1768 à Marie-Caroline-Louise, archiduchesse d'Autriche, fille de François I et de Marie-Thérèse, et sœur de l'infortunée Marie-Antoinette, Reine de France; elle est morte le 8 septembre 1814.
Charles-Philippe de France, Comte d'Artois, MONSIEUR, né le 9 octobre 1757, marié le 13 novembre 1773, à Marie-Thérèse de Savoie, née le 31 janvier 1756, morte le 2 juin 1805.	François-Janvier-Joseph, Prince héréditaire des deux Siciles, né le 19 août 1777, et veuf le 15 novembre 1801, de Marie-Clémentine, archiduchesse d'Autriche, fille de Léopold II; remarié le 6 octobre 1802 à l'infante Marie-Isabelle, sœur du Roi d'Espagne, né le 6 juillet 1789.
Charles-Ferdinand d'Artois, Duc de Berry, né le 24 janvier 1778.	Marie-Caroline-Thérèse, Princesse de Naples, fille du précédent, né le 5 novembre 1798.

Le mariage de Mgr. le Duc de Berry et de la Princesse Marie-Caroline-Thérèse, est célébré le

Nota. Dans le titre suivant, il y a une faute de date à corriger ; au lieu de : *jusqu'au mois de novembre 1815*, lisez : *jusqu'au mois de mars 1816.*

PRÉCIS CHRONOLOGIQUE

ET ANECDOTIQUE

DU RÈGNE DE LOUIS XVIII,

Depuis le mois d'avril 1814 *jusqu'au mois de novembre* 1815.

1814.

Le 23 *avril.* S. M. Louis XVIII, S. A. R. madame la duchesse d'Angoulême, LL. AA. SS. M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon quittent Londres, pour revenir en France; ils sont accompagnés jusqu'à Douvres par S. A. R. le prince régent, S. A. R. le duc de Clarence, et par un grand nombre de personnes de la plus haute distinction.

Le 24 *avril.* La famille royale de France, accompagnée de S. A. R. le duc de Clarence, s'embarque à Douvres sur une escadre de huit vaisseaux de ligne, et d'autres bâtimens; elle quitte le rivage anglais à midi et demi, traverse la Manche et arrive à Calais à trois heures. Il est impossible d'exprimer l'enthousiasme avec lequel l'auguste famille est reçue par les braves habitans de Calais. Elle séjourne dans cette ville le 25.

Le 25 *avril.* Louis-Sébastien Mercier, homme de lettres, connu par son *Tableau de Paris*, son *An 2440*, et beaucoup d'autres ouvrages, meurt à Paris, âgé de 74 ans.

Le 26 *avril.* L'archiduchesse d'Autriche Marie-Louise, après avoir régné en qualité d'Impératrice, depuis le 1.er avril 1810, jusqu'au 5 avril 1814, quitte la France.

Le 26 *avril.* S. M. Louis XVIII quitte Calais à une heure après midi, et arrive à Boulogne à quatre heures.

1814.

M. le maréchal Moncey vient à la rencontre de Sa Majesté jusqu'à cette ville. Le Roi l'accueille avec bonté. M. le Maréchal a eu l'honneur d'escorter Sa Majesté le reste de la route, et d'être admis à sa table.

Le 27 *avril.* Sa Majesté se rend à Abbeville, où l'empressement et la joie du peuple ne le cèdent en rien aux sentimens des habitans de Calais et Boulogne. Sa Majesté en part le lendemain à dix heures.

Le 28 *avril.* Même enthousiasme de la part des habitans d'Amiens. S. M. arrive dans cette ville à deux heures et demie, et en part le lendemain à neuf heures et demie du matin, pour se rendre à Compiegne.

Le 29 *avril.* S. M. arrive à Compiegne à six heures du soir : MM. les maréchaux Ney et Marmont étoient allés au devant de Sa Majesté jusqu'à Mouchy; M. le maréchal Ney a harangué S. M. au nom de l'armée.

A l'arrivée du Roi au château, M. le prince Berthier a harangué S. M. en présence et au nom du corps des maréchaux de France. La réponse de S. M. a été très touchante. MM. les maréchaux ont répliqué : « Sire, que V. M. nous considère comme les colonnes de son trône; nous voulons en être le plus ferme appui. » ! ! !

Une députation du corps législatif a l'honneur d'être présentée au Roi et de haranguer S. M. Elle étoit composée de MM. Bruys de Charles, président; de Chatenay-Lanty, Cherier, Dalmassy, Dauzat, Dequeux Saint-Hilaire, Faure, Gourlay, Griveau, Metz, de Mont-Louis, Moreau, Nell, Paroletti, de Pérès, Petit, de Prunelé, de Rivarola, Villiers de Longeau, Zapffet, Maurice de Caraman, Chapuis, Sylvestre de Sacy et Emeric David. S. M. a accueilli cette députation avec une bonté toute particulière.

Le 30 *avril.* MONSIEUR, comte d'Artois, lieutenant-général du royaume, et Mg.r le duc de Berry arrivent auprès du Roi à six heures du matin; *Monsieur* travaille avec son auguste frère jusqu'à onze heures.

M. le prince Berthier et MM. les maréchaux Moncey, Ney, Marmont, Mortier, Lefevre, Jourdan, Brune et Serrurier, ont l'honneur de dîner avec S. M. A la

1814.

fin du repas le Roi propose un toast à l'armée française. Tout le monde se lève, et y répond avec enthousiasme.

Le 1.er *mai*. S. M. l'empereur de Russie rend visite au Roi à Compiegne ; les deux Monarques s'embrassent avec effusion. Peu après arrive le prince de Lichstenstein : il a l'honneur de dîner avec ces Souverains. Le couvert est nombreux. On remarque parmi les personnes invitées, le prince Talleyrand, les maréchaux Moncey, Ney et Marmont, les seuls qui soient restés à Compiegne.

Le 2 *mai*. S. M. arrive de Compiegne à Saint-Ouen, à quatre heures et demie. C'est de ce lieu qu'elle adresse une déclaration aux Français, dans laquelle respirent la bonté, la magnanimité et le vif désir d'assurer le bonheur du peuple.

Le 3 *mai*. S. M. sortie de Saint-Ouen à onze heures du matin, fait son entrée solennelle à Paris par l'arc de triomphe de la rue Saint-Denis, à deux heures après midi, au milieu d'un nombreux cortège, et aux acclamations de la population entière de Paris, ivre du bonheur de posséder son Roi. Le Monarque, en habit bleu, avec les épaulettes de général, étoit dans une calèche découverte, riche et élégante, attelée de huit chevaux blancs donnés à S. M. par le prince régent d'Angleterre. A la gauche du Roi étoit madame la duchesse d'Angoulême, vêtue d'une robe blanche, coiffée d'une toque de plumes blanches, avec un voile rejeté en arrière. MONSIEUR, comte d'Artois, et Monseigneur le duc de Berry se tenoient à cheval, à droite et à gauche de la voiture. De la porte Saint-Denis le cortège se rendit à l'église Notre-Dame, où l'on chanta le *Te Deum* et le *Domine salvum fac Regem*. A quatre heures vingt minutes, le cortège arrive aux Tuileries, et le Roi rentre enfin dans le palais de ses pères. (Voyez notre précis DE LA MAISON ROYALE DE FRANCE *et de la révolution française*, pag. 391.)

[illegible] j'y étois, la canaille seule hurloit, on n'a applaudi que la garde impériale triste et taciturne.

Le 6 *mai*. Formation d'un conseil de la guerre, établi près du Roi, et composé des maréchaux Ney, Augereau et Macdonald ; du général Dupont, (nommé ensuite ministre de la guerre) ; des généraux Compan

et Curial, pour l'infanterie ; des généraux Preval et Latour-Maubourg, pour la cavalerie ; du général Lery, pour le génie ; des généraux Sorbier et Evain, pour l'artillerie ; du général Kellerman, pour la garde ; du commissaire ordonnateur Marchand, pour l'administration de la guerre ; et du général Félix, pour l'administration militaire.

Le 12 *mai*. Quatre ordonnances du Roi établissent l'organisation de l'armée sur le pied de paix, ainsi qu'il suit :

1.° Infanterie française, composée de quatre-vingt-dix régimens : le tout formant 144,795 hommes ;

2.° Cavalerie, composée de cinquante-six régimens, dont deux de carabiniers ; douze de cuirassiers ; quinze de dragons ; six de lanciers ; quinze de chasseurs, et six de hussards ;

3.° L'artillerie composée d'un état major général de huit régimens à pied, quatre régimens à cheval, un bataillon de pontonniers, etc., etc. Le tout formant 14,350 hommes.

4.° Génie, composé d'un état-major, trois régimens de sapeurs et mineurs, une compagnie d'ouvriers, etc. ; en totalité, 4824 hommes.

Cette organisation de l'armée n'a subsisté que jusqu'à l'usurpation de Buonaparte. Le 23 mars 1815, le Roi a licencié tous les corps militaires qui ont pris part à la révolte, et le 16 juillet suivant, une ordonnance royale a présenté un nouveau plan de réorganisation de l'armée.

Le 13 *mai*. S. A. R. MONSIEUR, comte d'Artois, est nommé colonel-général de toutes les gardes nationales de France.

Le 13 *mai*. Sa Majesté compose ainsi le ministère :

M. Dambray, chancelier de France. (M. de Barentin conserve les honneurs de la charge.)

M. le prince de Bénévent, ministre des affaires étrangères.

M. l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur.

M. le comte Dupont, ministre de la guerre. (*Nota*. M. le duc de Dalmatie (Soult) a succédé à M. Dupont dans le ministère de la guerre, au commencement de décembre, et M. le duc de Feltre (Clarke) a succédé à M. le duc de Dalmatie le 12 mars 1815.)

1814.

M. le baron Louis, ministre des finances.

M. Malouet, ministre de la marine et des colonies. (Après sa mort arrivée le 7 septembre 1814, une ordonnance du 3 décembre lui a donné pour successeur M. Beugnot.)

M. Beugnot, directeur général de la police. (La police générale du royaume et la préfecture de police de Paris, ont été réunies par ordonnance du 16 mai. M. Dandré a succédé à M. Beugnot, dans la direction générale de la police, lorsque celui-ci est passé au ministère de la marine.)

M. Ferrand, directeur général des postes.

M. Berenger, directeur général des contributions indirectes.

M. Becquey nommé le 16 mai directeur général de l'agriculture, du commerce, des arts et manufactures.

M. Pasquier, directeur général des ponts et chaussées.

M. Duchatel, directeur général des domaines.

M. Bergon, directeur général des forêts.

M. Laumont, directeur général des mines.

M. Benoît, directeur général de l'intérieur.

M. Regnard, directeur au département des affaires étrangères.

M. Royer-Collard, directeur général de l'imprimerie et de la librairie.

M. Amabert, directeur général de la loterie. (Il est mort en septembre 1815.)

Le 15 *mai*. Ordonnance du Roi qui nomme :

MONSIEUR, comte d'Artois, colonel général des Suisses.

M. le prince de Condé, colonel général de l'infanterie de ligne.

M. le duc d'Angoulême, colonel général des cuirassiers.

M. le duc de Berry, colonel général des chasseurs et chevau-légers.

M. le duc d'Orléans, colonel général des hussards.

M. le duc de Bourbon, colonel général de l'infanterie légère.

Le 15 *mai*. Ordonnance du Roi, qui autorise les conscrits de la classe de 1815, qui sont sous les drapeaux, à rentrer dans leurs familles.

Le 18 *mai*. Mg[r]. le duc d'Angoulême est nommé amiral de France.

Le 23 *mai*. Ordonnance du Roi, qui rétablit les gardes-du-corps.

Il y a six compagnies, de 505 hommes chacune. Les capitaines de ces compagnies sont MM. les ducs d'Havré et de Croï, le duc de Gramont, le prince de Poix, le maréchal Berthier, prince de Wagram, et le maréchal Marmont, duc de Raguse.

Une ordonnance du 15 juin, rétablit la compagnie

1814.

des chevau-légers, composée de 256 hommes; M. le comte Charles de Damas en est nommé capitaine-lieutenant.

Les deux compagnies des mousquetaires de la garde, (de chacune 256 hommes), sont rétablies. M. le comte Nansouty commande la première, et M. le marquis de la Grange, la seconde.

La compagnie des gendarmes de la garde (de 256 hommes), est rétablie; M. le comte de Durfort la commande.

Deux ordonnances du 15 juillet rétablissent la compagnie des gardes de la porte et celle des cent-suisses, composées chacune de 100 hommes, etc. M. le comte de Vergennes est capitaine-colonel des gardes de la porte, et M. le duc de Mortemart, capitaine-colonel des cent-suisses.

Nota. Cette maison militaire du Roi reçoit une autre organisation par l'ordonnance royale du 1.er septembre 1815. (Voyez cette date.)

Le 24 *mai*. S. S. Pie VII fait son entrée à Rome.

Le 25 *mai*. Antoine Cournand, homme de lettres, auteur de plusieurs ouvrages de prose et de poésie, meurt à Paris.

Le 27 *mai*. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême arrive à Paris.

Le 29 *mai*. Joséphine, première femme de Buonaparte, meurt à Malmaison près Paris. Elle étoit née le 24 juin 1768, à Saint-Pierre de la Martinique, et se nommoit Marie-Françoise-Joséphine Tascher de la Pagerie; son père, riche colon de la Martinique, la donna en mariage au vicomte de Beauharnais, avant la révolution. Celui-ci fut nommé général en chef de l'armée du Rhin le 29 mai 1792, et condamné à mort le 23 juillet 1794, âgé de 34 ans, laissant un fils (Eugène, qui a été vice-roi d'Italie, et a épousé, le 14 janvier 1806, la princesse Auguste-Amélie de Bavière); et une fille, Hortense-Eugénie, (qui a épousé Louis Buonaparte). La veuve Joséphine s'est mariée à Buonaparte le 8 mars 1796. Son mariage a été dissous par le sénat, le 16 décembre 1809. Et Buonaparte a épousé l'archiduchesse Marie-Louise, le 1.er avril 1810.

1814.

Le 30 *mai*. Traité de paix entre S. M. le Roi de France, d'une part, et S. M. l'empereur d'Autriche, etc. (Nous avons donné l'analyse de ce Traité dans notre Précis de la MAISON ROYALE DE FRANCE, *et de la Révolution française*, pag. 391 — 393.

Le 4 *juin*. Le Roi nomme à vie 154 pairs, pour composer la chambre des pairs.

Ce même jour, a lieu l'installation de la chambre des pairs et des députés.

Le Roi, en installant les deux chambres, leur présente la charte constitutionnelle. (Nous avons consigné l'analyse de cette charte dans notre Traité DE LA MAISON ROYALE DE FRANCE, pag. 393 — 395).

(Le Roi, par une ordonnance du 13 juillet 1815, a décidé que les articles 15, 25, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45 et 46 de la charte, seroient soumis à la révision du pouvoir législatif).

Le 6 *juin*. LL. MM. l'empereur Alexandre et le roi de Prusse qui étoient en France ainsi que S. M. l'Empereur d'Autriche, depuis le 17 janvier précédent, s'embarquent à Boulogne pour aller visiter l'Angleterre; ils restent à Londres jusqu'au 21, et retournent dans leurs Etats. L'empereur d'Autriche se rend directement de Paris à Vienne. Quelque temps après, les troupes alliées évacuent entièrement le territoire français.

Le 6 *juin*. Philippe-Xavier Leschevin, homme de lettres, né à Versailles en 1771, meurt à Dijon. M. Amanton, son confrère à l'académie de Dijon, a fait son éloge.

Le 14 *juin*. Ordonnance royale qui réunit au domaine de la couronne la dotation des sénatoreries.

Le 15 *juin*. Charles Palissot, homme de lettres, si connu par sa *Dunciade*, ses *Mémoires*, etc. meurt à Paris, à 84 ans; il étoit né à Nancy le 3 janvier 1730.

Le 15 *juin*. Joseph Despaze, homme de lettres, né à Bordeaux, et connu par ses *quatre satyres*, meurt à Cussac en Médoc, âgé de 45 ans.

Le 21 *juin*. Ordonnance du Roi, qui change la décoration de la légion d'honneur : d'un côté sera l'effigie de Henri IV, avec son nom ; et de l'autre côté, trois

1814.

fleurs de lys avec cet exergue : HONNEUR ET PATRIE. La plaque des grands-croix aura trois fleurs de lys surmontées de la couronne royale, avec le même exergue.

Le 21 *juin*. Ordonnance du Roi, qui règle l'organisation des corps royaux de cuirassiers, dragons, chasseurs à cheval et chevau-légers lanciers de France. Chaque régiment est fort de 644 hommes.

Le 29 *juin*. M. Dubois-Crancé, député à la convention, meurt à Rhetel.

Le 1.er *juillet*. Ordonnance du Roi, portant réglement sur la composition du corps de la marine et sur le service, l'avancement, les appointemens et le rang des officiers. Le corps royal des officiers de la marine est ainsi composé :

10 Vice-amiraux.
20 Contre-amiraux.
40 Capitaines de vaisseaux de première classe.
60 Capitaines de vaisseaux de seconde classe.
100 Capitaines de frégates.
400 Lieutenans de vaisseaux.
500 Enseignes.

Le 5 *juillet*. Ordonnance du Roi, qui nomme les membres du conseil d'état. Il y a, 1.° conseillers d'état ordinaires; 2.° conseillers d'état en service extraordinaire; 3.° conseillers d'état honoraires.

Ensuite, 1.° maîtres des requêtes ordinaires; 2.° maîtres des requêtes surnuméraires; 3.° maîtres des requêtes honoraires.

M. Locré a été nommé le 6 secrétaire général du conseil d'état; et M. Hochet, secrétaire-greffier du contentieux.

Le conseil d'état est composé de cinq sections ou comités; savoir : le comité de législation, le comité du contentieux, le comité des finances, le comité de l'intérieur et le comité du commerce. Cinq conseillers d'état et dix maîtres des requêtes sont attachés à chacun de ces comités. (Voy. le 23 août 1815.)

Le 11 *juillet*. Ordonnance du Roi, qui règle l'organisation de la gendarmerie royale. Elle est divisée en huit inspections générales, et forme vingt-quatre lé-

1814.

gions et quatre-vingt-quinze compagnies. Chaque brigade est composée d'un maréchal-des-logis ou brigadier et de cinq gendarmes.

Les huit inspecteurs-généraux de la gendarmerie, nommés par ordonnance du 18 juillet, sont: MM. les lieutenans-généraux Lagrange, Merle, Margaron et Preval; MM. les maréchaux-de-camp, Noirot, Bonnemain, Penne et Saunier. (Voyez, au 10 *septembre* 1815, l'ordonnance pour la réorganisation de la gendarmerie).

Le 12 *juillet*. M. l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, présente à la chambre des députés l'exposé de la situation du royaume. Il étoit impossible, d'après les désastres que la France venoit d'éprouver, que son état de situation fût bien brillant: mais il restoit encore de grandes ressources; et ces ressources, dans les mains d'un Roi aussi sage, aussi éclairé, et dont toutes les vues tendoient au soulagement et au bonheur du peuple, n'auroient pas tardé à rendre à la France son ancienne splendeur. Mais un événement aussi inconcevable que terrible, a replongé l'Etat au fond de l'abîme d'où il commençoit à sortir, et le bien que l'on pouvoit espérer en trois ans, ne pourra peut-être plus s'effectuer en dix.

Le 13 *juillet*. M. Chedeville, plus connu sous le nom de Morel, auteur de plusieurs opéras très connus, tels que la *Caravane*, les *Mystères d'Isis*, *Panurge dans l'île des Lanternes*, etc., meurt à Paris.

Le 16 *juillet*. Les fêtes de Saint-Napoléon et du rétablissement du culte, de l'anniversaire du couronnement et de la bataille d'Austerlitz, établies par un décret du 19 février 1806, et qui se célébroient le 15 août, sont supprimées par ordonnance du Roi.

Le 20 *juillet*. Rosière, acteur du vaudeville, et auteur, gendre d'Anseaume, meurt à Paris; il étoit né en 1739.

Le 22 *juillet*. M. le baron Louis, ministre des finances, présente à la chambre des députés, un projet de loi sur les finances. Voici le résultat des recettes et dépenses pour le budjet de 1815.

1814.

Recettes.

1.°	Contributions directes	340,000,000 f.
2.°	Enrégistrement, domaines et bois	120,000,000
3.°	Direction des contributions indirectes	130,000,000
4.°	Recettes diverses, postes, loteries, etc	28,000,000
		618,000,000 f.

Dépenses.

1.°	Maison du Roi. { Liste civile	25,000,000 f.
	Famille royale	8,000,000
2.°	Sénat et chambre des pairs	4,000,000
3.°	Corps législatif et chambre des députés	3,200,000
4.°	Chancellerie	20,000,000
5.°	Affaires étrangères	9,500,000
6.°	Intérieur	85,000,000
7.°	Guerre	200,000,000
8.°	Marine	51,000,000
9.°	Police générale	1,000,000
10.°	Finances	23,000,000
11.°	Dette publique	100,000,000
12.°	Intérêts de cautionnemens	8,000,000
13.°	Frais de négociations	10,000,000
		547,700,000
	Excédent des recettes affecté au paiement de l'arriéré	70,300,000
	Somme pareille aux recettes précédentes	618,000,000

Le 30 *juillet*. Ordonnance du Roi, qui supprime les écoles militaires de Saint-Cyr, de Saint-Germain, et du Prytanée militaire de la Flèche, et rétablit l'école militaire de Paris, créée en 1751. L'école royale et militaire de la Flèche sera rétablie sur l'ancien pied, sauf les changemens nécessaires. Elle servira d'école préparatoire à l'école militaire de Paris.

M. le lieutenant-général Dupont-de-Chaumont est nommé gouverneur de l'école royale militaire, et inspecteur de l'école militaire de la Flèche, par ordonnance du 30 juillet.

M. le maréchal-de-camp De Richemont est nommé commandant de l'école royale militaire, sous les ordres de M. Dupont-de-Chaumont. Une ordonnance du 18 novembre suivant, contient un réglement pour l'admission d'élèves pensionnaires dans les écoles royales militaires.

1814.

Le 2 *août*. Des plongeurs retrouvent dans la Seine, au bas du pont voisin des Tuileries, les diamans qui, vers le milieu d'avril précédent, avoient été volés à l'épouse de Jérôme Buonaparte ; on les a estimés 1,800,000 fr.

Le 19 *août*, le célèbre comte de Rumfort, si connu par ses travaux relatifs à l'économie domestique, meurt à sa maison de campagne à Anteuil près Paris.

Le 21 *août*. Ordonnance royale portant que toutes les inscriptions sur les listes d'émigrés, et encore subsistantes à défaut d'élimination ou de radiation, ou à quelque titre que ce soit, sont abolies, à compter du jour de la publication de la Charte constitutionnelle.

Le 22 *août*. MM. Falconnet, avocat, et Dard, avocat au conseil, qui avoient été arrêtés pour avoir publié, le premier, une *lettre au Roi sur la vente des biens des émigrés*; le second, une brochure *sur la restitution des biens des émigrés*, sont mis en liberté, ainsi que MM. Gueffier et Lenormant, imprimeurs-libraires, impliqués dans cette affaire.

Le 24 *août*. La ville de Washington, dans les Etats-Unis d'Amérique, est prise par les Anglais. Les édifices et propriétés publics, le chantier, l'arsenal et une frégate, prête à être lancée à l'eau, ont été la proie des flammes.

Le 30 *août*. La paix entre la France et l'Espagne est proclamée à Madrid.

Le 2 *septembre*. M. Jean-Emmanuel Gilibert, auteur de plusieurs ouvrages de botanique et de médecine, meurt à Lyon. Il étoit né le 21 juin 1741.

Le 7 *septembre*. Le Roi distribue les drapeaux aux douze légions composant la garde nationale de Paris.

Le 7 *septembre*. M. Mallouet, ministre de la marine, meurt à Paris ; il étoit né en 1740. Il a publié différens ouvrages sur les colonies.

Le 8 *septembre*. M. Philibert Chabert, directeur de l'école vétérinaire d'Alfort, meurt à cette école ; il étoit né à Lyon le 6 janvier 1737.

Le 18 *septembre*. M. Simon Chardon de la Rochette,

homme de lettres, et célèbre helléniste, meurt à Paris; il étoit né à la Rochette, en 1752.

Le 24 *septembre*. M. Seroux d'Agincourt, auteur de l'*Histoire de l'art par les monumens*, est mort à Rome.

Le 26 *septembre*. Ordonnance royale portant que les villes et communes du royaume reprendront les armoiries qui leur ont été attribuées par les rois de France, à la charge, par lesdites villes et communes, de se pourvoir à cet effet par-devant la commission du sceau. Une autre ordonnance, du 26 décembre suivant, contient le tarif des droits de sceau, etc.

Le 30 *septembre*. Les sieurs Marre-Roguin, imprimeur à Mortagne, Chaumerot jeune, Roux, Ferra aîné, Dentu, et Rousseau, libraires à Paris, sont arrêtés comme ayant imprimé et débité un libelle atroce, intitulé : *Extrait du Moniteur*.

Le 1.er *octobre*. Ordonnance royale portant qu'il sera attaché un aumônier à chacun des hôpitaux militaires.

Le 1.er *octobre*. M. Guillaume-Antoine Ollivier, membre de l'Institut, auteur d'un *Voyage en Perse*, meurt à Lyon. Il étoit né en 1756.

Le 5 *octobre*. Ordonnance qui permet aux archevêques et évêques d'établir dans chaque département une école ecclésiastique.

Le 6 *octobre*. M. Carnot déclare dans les journaux, que c'est sans son aveu et contre son intention, qu'on a imprimé un écrit intitulé : *Mémoire adressé au Roi, au mois de juillet 1814*.

Le 9 *octobre*. M. Adrien Lezay-Marnesia, homme de lettres, préfet de Strasbourg, est mort, par accident, dans cette dernière ville; il étoit âgé de 44 ans.

Le 21 *octobre*. La loi relative à la liberté de la presse est sanctionnée et publiée, après avoir excité de longues et vives discussions dans la chambre des députés. Une ordonnance du 23 porte que la direction générale de la librairie est dans les attributions du chancelier de France. Une autre ordonnance du 24 établit vingt censeurs royaux en titre, et vingt-deux censeurs honoraires.+Une autre ordonnance, du même

+ vie 6 18 oct

1814.

jour 24, renferme des mesures relatives à l'impression, au dépôt et à la publication des ouvrages, etc.

Le 21 *octobre*. M. Antoine-Jos.-Nic. de Rosni, homme de lettres, connu par plusieurs ouvrages de littératures d'histoire et romans, meurt à Paris; il y étoit né le 29 août 1771.

Le 25 *octobre*. Madame la duchesse d'Orléans accouche d'un fils, nommé le duc de Nemours. Le 26, a lieu la cérémonie du baptême. L'enfant a été tenu sur les fonts, à la chapelle du château des Tuileries, par le Roi et madame la duchesse d'Angoulême. Le baptême a été fait par M. l'archevêque de Reims. Le duc de Nemours a été nommé Louis-Charles-Philippe-Raphaël.

Nota. Je dois ici réparer une omission qui a eu lieu dans le cours de mon ouvrage sur LA MAISON ROYALE DE FRANCE, à la page 263. Lorsque j'ai parlé de la famille d'Orléans, j'ai simplement cité M. le duc d'Orléans maintenant existant, né à Paris le 6 octobre 1773. J'ajouterai qu'il a été marié, le 25 novembre 1809, à Marie-Amélie, fille de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, née le 26 avril 1782, et que de ce mariage sont nés :

1.° Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri-Ros. d'Orléans, duc de Chartres, né à Palerme le 3 septembre 1810.

2.° Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle d'Orléans, *Mademoiselle*, née à Palerme le 3 avril 1812.

3.° Marie-Christine-Caroline-Adélaïde-Françoise-Léopold. d'Orléans, née à Palerme le 12 avril 1813.

4.° Louis-Charles-Philippe-Raphaël d'Orléans, duc de Nemours, né à Paris le 25 octobre 1814.

Le 26 *octobre*. M. J.-B.-François Couchery, de Besançon, homme de lettres, auteur du *Journal des Mécontens*, meurt à Paris.

Le 1.er *novembre*. Un congrès des principales puissances de l'Europe s'ouvre à Vienne dans le cours de ce mois. On doit y agiter de grands intérêts. Voici la liste des plénipotentiaires réunis dans ce congrès, et qui avoient signé le Traité de Paris :

1814.

Autriche.... Le prince de Metternich. (Présidant les séances du congrès.)
Le baron de Wessenberg, envoyé de l'Autriche à Londres.
Russie...... Le comte Rasumowsky, ambassadeur de Russie à Vienne.
Le comte de Stackelberg, ministre de Russie à Vienne.
Le comte de Nesselrode, secrétaire d'état de Russie pour les relations extérieures.
France...... Le prince de Talleyrand, ministre des affaires étrangères.
Le duc d'Alberg, ministre de France.
Le comte Latour Dupin.
Le comte Alexis de Noailles.
Angleterre. Lord Cathcart, ambassadeur à la cour de Russie.
Lord Clancarty, ambassadeur à la Haye.
Lord Stuard, frère de lord Castlereagh, ambassadeur à Vienne.
Prusse...... Le prince de Hardenberg, chancelier d'état.
Le baron de Humboldt, ministre désigné auprès du Roi de France.
Suède........ Le comte de Lœwenhielm, ministre à la cour de Russie.
Espagne.... Le chevalier de Labrador, conseiller d'état au département des affaires étrangères.
Portugal... Le comte Palmella-Souza-Holstein, ministre à Londres.
Le comte Saldanha-de-Gama, ministre à la cour de Russie.
Le chevalier Lobo de Silveira, ministre désigné à la cour de Vienne.

Le comité nommé pour les affaires d'Allemagne est composé ainsi qu'il suit :

Autriche. Le baron de Wessenberg.
Prusse. Le baron de Humboldt.
Bavière. Le feld-maréchal prince de Wrede.
Hanovre. Le comte de Munster.
Le comte de Hardenberg.
Wurtemberg. Le comte de Winzengerode.
Le baron de Linden.

Les actes du congrès ont été arrêtés définitivement le 9 juin 1815, et signés par les plénipotentiaires. (Voy. le 9 *juin* 1815.)

Le 8 *novembre*. Loi relative à la circonscription d'un arrondissement communal formé du pays de Gex, dépendant du département de l'Ain; et à la division du

1814.

département du Mont-Blanc en trois arrondissemens communaux, dont les chef-lieux sont : Chambéry, Annecy et Rumilly.

Le 8 *novembre*. La loi relative à la liste civile la fixe à 25,000,000 pour la dépense du Roi et de sa maison civile, et à 8,000,000 pour la dotation des princes et princesses de la famille royale.

Le 10 *novembre*. M. l'abbé Aubert (Jean- Louis), homme de lettres, connu surtout par ses *Fables*, meurt à Paris. Il étoit né dans cette ville le 15 février 1731.

Le 17 *novembre*. M. le duc de Dalmatie (Soult), en vertu de l'autorisation de M. le duc d'Angoulême, du 7, forme une commission chargée de diriger et de surveiller l'exécution d'un monument religieux à la mémoire des malheureuses victimes de Quiberon.

Le 18 *novembre*. La loi relative à la célébration des fêtes et dimanches, est sanctionnée et publiée.

Le 23 *novembre*. M. Edouard-François-Marie Bosquillon, médecin professeur au collège de France, et homme de lettres, meurt à Paris.

Le 28 *novembre*. Une ordonnance du Roi rétablit les dispositions de l'édit du 10 mars 1759, portant création de l'institution du mérite militaire en faveur des officiers de terre et de mer qui ne professent pas la religion catholique. Les grands-croix sont au nombre de quatre, les commandeurs au nombre de huit; le nombre des chevaliers est illimité.

Le 29 *novembre*. Victor Pillement, né à Vienne, graveur distingué, est mort à Paris.

Le 30 *novembre*. Jean-Michel Moreau, dit Moreau jeune, célèbre dessinateur et graveur, né en 1741, meurt à Paris. On fait monter à plus de deux mille quatre cents les estampes dont il a orné les classiques français, latins, grecs et étrangers.

Le   *décembre*. M. D. A. F. Desade, né à Paris le 3 juin 1740, auteur de romans très mauvais et de quelques pièces de théâtre, est mort à Charenton dans les premiers jours de ce mois.

Le 2 *décembre*. L'évacuation de la Martinique par

1814.

les Anglais a commencé ; elle a été terminée le 9. L'île a été remise aux Français.

Le 5 *décembre*. M. Evariste Desiré Deforges, chevalier de Parny, né à l'île Bourbon, est mort à Paris, âgé de 60 ans. On l'a surnommé le Tibulle français. Que n'a-t-il borné ses talens à ce genre agréable !

Le 7 *décembre*. L'évacuation de la Guadeloupe a eu lieu ; elle a été terminée le 14 ; l'île a été remise aux Français.

Le 12 *décembre*. Ordonnance royale portant rétablissement des dotations spéciales de l'hôtel royal des Invalides, des écoles militaires et de l'ordre de Saint-Louis.

Le 12 *décembre*. M. le comte Nansouty, capitaine des mousquetaires gris, meurt à Paris.

Le 13 *décembre*. M. Charles, prince de Ligne, si connu par son esprit de société, par ses ouvrages, et par ses liaisons avec les plus grands personnages du Nord, est mort à Vienne, âgé de 79 ans et 7 mois.

Le 16 *décembre*. Ordonnance du Roi, qui détermine une nouvelle organisation de trois régimens étrangers.

Le 19 *décembre*. Mort de M. Pierre-Nicolas Gilbert, médecin, né à Brest en 1751.

Le 19 *décembre*. Le bey Sidi Ottoman, régent de Tunis, et ses deux fils, sont égorgés par Sidi Mahmoud Flassen, leur cousin, qui s'empare du gouvernement. Sidi Ottoman avoit succédé à Sidi Hamuda, pacha, son frère, mort le 24 septembre dernier, après un règne paisible de trente-deux ans.

Le 26 *décembre*. M. Nic.-Franç. Guillard, né à Chartres en 1752, auteur des opéras d'*Iphigénie en Tauride*, d'*Electre*, de *Chimène*, d'*OEdipe à Colonne*, etc., etc., etc., est mort à Paris.

Le 28 *décembre*. Une ordonnance du Roi, porte que l'imprimerie royale cessera d'être régie aux frais de l'Etat, etc. Une ordonnance du 30, nomme M. Anisson Duperron, directeur de l'imprimerie royale. Un décret de Buonaparte, du 21 avril 1815, révoque l'ordonnance du 28 décembre.

1815.

Le 15 *janvier*. Mlle. F.-A.-M. Raucourt, célèbre actrice, née à Paris le 3 mars 1756, meurt dans la même ville.

Le 15 *janvier*. Les journaux annoncent que Buonaparte, *revenu de toutes ses illusions*, a congédié sa garde, dont une partie, composée de trois cents hommes, a débarqué à Fréjus. « C'étoient, a-t-on dit, des espions chargés de venir, sous divers déguisemens, préparer les voies du retour de leur maître, débaucher l'armée, prêcher l'insubordination et promettre des merveilles à tous ceux qui abandonneroient le parti du Roi. »

Le 16 *janvier*. M. le duc de Fleury, pair de France, meurt des suites d'une chute de cheval.

Le 18 *janvier*. M. Stanislas-Jean, chevalier de Boufflers, connu par de jolies poésies, membre de l'Institut, meurt à Paris, âgé de 78 ans.

Les 18 et 19 *janvier*. On procède, en présence de M. le chancelier et de plusieurs personnes de la Cour désignées par le Roi, à la recherche et à l'exhumation des restes précieux de LL. MM. Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette. Le 20, leurs dépouilles mortelles ont été chacune enfermées dans un cercueil de plomb.

Le 19 *janvier*. S. A. S. Mad.e la duchesse douairière d'Orléans a le malheur de se casser la jambe. On ne peut exprimer la part qu'ont prise à cet accident toutes les ames honnêtes et sensibles.

Le 21 *janvier*. On a célébré dans toutes les églises de France un service solennel pour le repos de l'ame de LL. MM. Louis XVI et Marie-Antoinette, reine de France.

LL. AA. RR. les princes du sang, accompagnés du corps des maréchaux et des principaux personnages de la Cour, ont conduit solennellement, de Paris à Saint-Denis, les deux cercueils renfermant les restes de LL. MM. le Roi et la Reine de France; on les a déposés religieusement dans les caveaux, antiques sépultures de nos Rois, caveaux qui n'ont point été à l'abri de la rage féroce des monstres de 93.

1815.

Le 28 *janvier*. Ordonnance du Roi, qui établit un intendant général des arts et des monumens publics, et qui détermine les attributions de cet intendant. M. Quatremère de Quincy est nommé intendant général.

Le 15 *février*. Ordonnance du Roi, contenant institution des membres composant la Cour de cassation. M. Desèze en est nommé premier président; M. Mourre, procureur-général; et M. Jalbert, greffier en chef. Par ordonnance du 16, M. Muraire est nommé président honoraire.

Le 17 *février*. Ordonnance du Roi, concernant les conditions pour être admis en temps de paix dans la légion d'honneur. Une autre ordonnance, du même jour, fixe la répartition des grades de la légion d'honneur entre les différens ministères, de la manière suivante :

Un 40.e à la maison du Roi.
Deux 40.es à la chancellerie de France.
Un 40.e au ministère des relations extérieures.
Cinq 40.es à celui de l'intérieur et des cultes, et pour les gardes nationales.
Un 40.e à celui des finances.
Vingt-quatre 40.es à celui de la guerre.
Six 40.es à celui de la marine.

Le *même jour*. Une ordonnance du Roi renferme le réglement de l'instruction publique.

Les arrondissemens formés sous le nom d'académie, par le décret du 17 mars 1808, sont réduits à dix-sept, et prendront le titre d'université, sous le nom du chef-lieu assigné à chacune d'elles. Les lycées seront appelés colléges royaux. Chaque université sera composée, 1.° d'un conseil présidé par le recteur; 2.° de facultés; 3.° de colléges royaux; 4.° de colléges communaux.

Un conseil royal de l'instruction publique réglera et surveillera l'enseignement, la discipline dans toutes les universités. L'école normale de Paris sera commune à toutes les universités.

M. de Bausset, ancien évêque d'Alais, est président du conseil royal, à 40,000 fr. de traitement. Les conseillers sont, MM. Pastoret, Villaret, l'évêque de Chambéry, De la Malle, Faget de Baure, Delambre, Cu-

vier, Bonald, Gueroult, Royer-Collard, Quatremère de Quincy, à 12,000 fr. de traitement. MM. Nougarède, Legendre, Jussieu et Desrenaudes, sont nommés conseillers honoraires. M. Gueneau de Mussy est secrétaire du conseil, à 6000 fr. de traitement.

M. de Fontanes a un traitement de retraite de 30,000 fr.

Les inspecteurs-généraux des études, nommés par ordonnance du 21 février, sont : MM. Chabot, Sedillez, Royer-Collard, Dupuytren, l'abbé Frayssinous, Noël, Rendu, Roger, Coiffier, Poinsot, d'Andrezel, et Budan. (Voyez l'article 15 août 1815.)

Le *même jour 17 février*. Les ratifications du traité de paix entre l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique ont été échangées à Washington, à onze heures du soir. Le traité est revenu à Londres le 13 mars suivant.

Le 19 *février*. Traité entre Charles IV, ancien roi d'Espagne, et Ferdinand VII, son fils, roi actuel d'Espagne, par lequel la pension de huit millions de réaux (deux millions de France), allouée à S. M. Charles IV, sera portée à douze millions de réaux (trois millions de France), et si la reine d'Espagne survit à son époux Charles IV, sa pension sera de huit millions de réaux. L'infant Don François de Paule jouira des mêmes avantages et traitement que ses frères.

Le 25 *février*. Buonaparte donne une fête dans son château à Portoferrajo ; il affecte beaucoup de sérénité.

Le 26 *février*. Dans la nuit, pendant que la fête se prolongeoit, que madame Buonaparte la mère et sa fille Pauline en faisoient les honneurs, Buonaparte s'embarque avec 700 hommes de la vieille garde, 300 Corses et 140 Polonais ; en tout 1140 hommes. Sa flotille consistoit en sept bâtimens ; le brick l'*Inconstant*, de 26 canons ; les bombardes l'*Etoile*, la *Caroline*, et quatre felouques qu'il avoit fait acheter à Gênes ; il s'étoit procuré des munitions à Naples, et des armes à Alger. Les généraux Bertrand, Drouot, Cambronne, Molet, Raoul, Germaneski, etc., montèrent avec lui sur l'Inconstant.

Le 26 *février*. M. Charles - François - Dominique

1815.

Villiers, né à Boulchen (Boulay), dans la Lorraine allemande, le 4 novembre 1765, auteur de *la vie de Luther*, etc., meurt à Gottingue.

Le 27 *février*. Ordonnance du Roi, contenant institution des membres composant la chambre des comptes. M. Barbé Marbois, pair de France, en est nommé premier président. MM. Jard Panvilliers, Delpierre et de Surgy sont nommés présidens. M. Garnier est nommé procureur-général, et M. Pajot, greffier en chef.

Le 28 *février*. M. Ph.-Al.-Louis-Pierre de Valcour, connu sous le nom d'Aristide Valcour, auteur d'un grand nombre de comédies et d'opéras, meurt à Paris, âgé de 64 ans.

Le 1.er *mars*. Buonaparte entre dans le Golphe Juan, à trois heures après-midi. Un capitaine de la garde et 25 hommes, qui débarquent les premiers, se rendent à Antibes pour en séduire le commandant (le général Corsin), et la garnison. Leurs offres sont rejetées avec indignation; ils sont retenus prisonniers. A cinq heures après-midi, le débarquement est achevé. Buonaparte reste caché au bord de la mer jusqu'à onze heures du soir; alors il se met en marche avec sa troupe, et avance, à la faveur des ténèbres, jusques à Canne, Grasse, Saint-Vallier, etc. Le 2, il couche à Cerenon; le 3, à Barême; le 4, il dîne à Digne.

Le 4 *mars*. Le corps du maréchal-de-camp Quesnel a été trouvé flottant sur la Seine entre Boulogne et Saint-Cloud. On prétend qu'il a été jeté dans la Seine par des scélérats et d'après les ordres d'une certaine femme, parce qu'il n'avoit point voulu entrer dans la conspiration qui ramenoit Buonaparte en France.

Le 5 *mars*. La nouvelle de l'évasion de Buonaparte arrive à Naples; Murat déclare à l'ambassadeur d'Autriche, qu'il restera fidelle au système d'alliance. Il fait la même déclaration aux cabinets d'Autriche et d'Angleterre. En même temps il envoie le comte de Beaufremont, son aide-de-camp, en France, avec la mission de chercher Buonaparte et de l'assurer de son appui.

Le 5 *mars*. Le général Cambronne s'empare du pont

et de la forteresse de Sisteron. Buonaparte couche à Gap. Il fait imprimer dans cette ville plusieurs milliers de deux proclamations datées du Golphe Juan, le 1.er mars, l'une adressée au peuple, et l'autre à l'armée.

Le *même jour 5 mars*. La nouvelle du débarquement de Buonaparte arrive à Paris, et y cause la plus grande surprise. Les uns en sont vivement indignés, et les autres en conçoivent de coupables espérances.

Le *même jour 5 mars*. Le fameux docteur Antoine Mesmer, si connu par sa découverte du fluide magnétique, meurt âgé de 81 ans, à Mersbourg, près du lac de Constance; il étoit né à Weil près Stein sur le Rhin, en 1734.

Le 6 *mars*. Buonaparte couche à Gorp, et Cambronne va coucher à Mûre. Jusques-là il n'y avoit que des paysans qui, sur sa route, soit par surprise, soit par terreur, ou par un reste d'étonnement pour son ancienne renommée, eussent applaudi à son retour. Mais bientôt la défection des troupes va commencer.

Le *même jour 6 mars*. Le Roi rend une ordonnance contre Napoléon Buonaparte et ses complices, puis assemble la chambre des pairs et celle des représentans.

Le *même jour* 6. MONSIEUR, comte d'Artois, part pour Lyon, avec M. le maréchal Gouvion-Saint-Cyr et plusieurs autres généraux.

Le *même jour* 6. Le docteur Olbers découvre, vers la constellation de Persée, une nouvelle comète, qui s'avance lentement vers cette constellation, dans la direction du nord-est.

Le *même jour* 6. La garde impériale de l'île d'Elbe fait une proclamation à l'armée française. On y lit ces mots : « *Foulez aux pieds la cocarde blanche, elle* « *est le signe de la honte !* .... *Tout ce qui a été* « *fait sans nous est illégitime*.......... »

Le 7 *mars*. L'avant-garde d'une division de 6000 hommes, qui venoit de Grenoble, est rencontrée par Cambronne; elle ne se rend pas d'abord à ce général. Mais bientôt elle se livre à Buonaparte. Cette avant-garde étoit composée d'un bataillon du 5.e de ligne,

1815.

d'une compagnie de sapeurs et d'une compagnie de mineurs.

Entre Vizille et Grenoble, un adjudant du 7.e de ligne vient annoncer à Buonaparte que son colonel, M. de la Bédoyère, lui amène son régiment. Une demi-heure après, ce colonel se jette, ainsi que sa troupe, entre les bras de Buonaparte.

A dix heures du soir, on enfonce les portes de Grenoble; Buonaparte, au milieu de ses soldats, y entre. Il ne veut pas loger à l'hôtel de la Préfecture, mais chez un nommé Labarre, ancien soldat, son favori, qui tenoit l'hôtel des *Trois-Dauphins*, réceptacle, depuis six mois, de tous les traîtres qui méditoient le retour de Buonaparte.

Le *même jour 7 mars*. M. le duc d'Orléans se rend à Lyon avec tous ses aides-de-camp.

Le *même jour 7*. Le corps municipal de Paris présente une adresse de dévouement au Roi.

Le 7 *mars*. M. Antoine-Réné Mauduit, lecteur au collége de France, meurt à Paris à l'âge de 85 ans.

Le 7 *mars*. Mort de Lourdet de Santerre, auteur des jolis opéras de *Colinette à la Cour*, de *l'Embarras des Richesses*, du *Savetier et le Financier*, etc., etc.

Le 8 *mars*. Buonaparte reçoit les autorités constituées de Grenoble; savoir : la cour de justice, le clergé, le conseil de préfecture, les tribunaux, l'académie, etc., qui viennent lui présenter leurs hommages et une adresse de félicitation dans laquelle on remarque ces mots: .... *Tout est changé; les cyprès disparoissent, les lauriers refleurissent......... Plus de troupes étrangères en France*, ... etc. Soixante-dix-huit habitans, à la tête desquels est M. Renauldon, maire, ont signé cette adresse au nom de la ville de Grenoble.

Le *même jour* 8 *mars*. La cour de cassation présente au Roi une adresse de dévouement. (Voyez le 26 mars et le 12 juillet suivans). La cour royale et la cour des comptes en font de même.

Le 9 *mars*. Avant de sortir de Grenoble, Buonaparte rend plusieurs décrets, entre autres, un qui supprime la cocarde blanche. Il quitte Grenoble, va coucher à Bourgoing, puis se porte sur Lyon.

1815.

Le *même jour* 9. Ordonnance royale qui rappelle tous les militaires en sémestre et en congé limité, sous leurs drapeaux respectifs.

Le *même jour* 9. Le maréchal Ney supplie le Roi de l'employer dans la *guerre impie que le brigand, venu de l'île d'Elbe, osoit lui déclarer;* il promet *sur sa tête de l'amener mort ou vif à Paris.* Ce sont ses propres paroles. (Voyez le 13 mars.) Deux jours après, le Roi a la bonté de dire à Mad.[e] la maréchale Ney : *Vous avez un mari dont la loyauté égale le courage.*

Le *même jour* 9. La chambre des pairs présente son adresse de dévouement au Roi.

Le 10 *mars.* Buonaparte, parti de Bourgoing le matin, traverse la Guillotière, à Lyon, vers neuf heures du soir, escorté des troupes qui s'étoient réunies à lui, et de la populace de cette ville.

Monsieur, comte d'Artois, et M. le duc d'Orléans avoient quitté la ville dans le cours de la journée, sur les instances du duc de Tarente.

Le *même jour* 10. La chambre des députés présente son adresse au Roi.

Le 11 *mars.* Buonaparte passe en revue les troupes à Lyon. Le général Boyer, à la tête de la division qui étoit dans cette ville, se dirige sur la capitale.

Le *même jour* 11. Proclamation du Roi aux Français. Ordonnance royale concernant la convocation et la permanence des conseils-généraux de départemens. Autre ordonnance portant peine de mort contre les embaucheurs pour l'ennemi commun, et les provocateurs à la désertion. Autre ordonnance du Roi sur le prompt armement et équippement des gardes nationales sédentaires du royaume, qui doivent garder les places fortes, contenir les factieux dans l'intérieur, dissiper leurs rassemblemens, et intercepter leurs communications.

Le 12 *mars.* Buonaparte reçoit à Lyon les autorités constituées. Proclamation de M. le comte de Fargues, maire de Lyon, à ses concitoyens.

Le *même jour* 12. Le duc de Feltre est nommé par le Roi, ministre de la guerre, en remplacement du duc de Dalmatie.

Le *même jour* 12. Proclamation du Roi aux armées.

1815.

Le *même jour* 12. Décret de Buonaparte, accordant amnistie aux fonctionnaires civils et militaires, à l'exception de ceux dont les noms suivent; savoir: MM. Lynch, de la Roche-Jacquelin, de Vitrolles, Alexis de Noailles, le duc de Raguse, Sosthène de la Rochefoucauld, Bourrienne, Bellart, le prince de Bénévent (Talleyrand), le comte de Beurnonville, le comte de Jaucourt, le duc de Dalberg, l'abbé de Montesquiou. Ces Messieurs seront traduits devant les tribunaux, etc.; le séquestre sera apposé sur leurs biens, etc.

Le 13 *mars* au matin. Buonaparte rend plusieurs décrets datés de Lyon, mais fabriqués à l'île d'Elbe; par l'un, la chambre des pairs et la chambre des députés sont supprimées; les colléges électoraux des départemens seront réunis, dans le courant de mai, en assemblée extraordinaire du champ de mai, pour corriger et modifier les constitutions. Marie-Louise et son fils doivent être couronnés dans cette pompeuse cérémonie. Par un autre décret, tout ce qui a été fait relativement aux promotions et au changement de décoration dans la légion d'honneur, est annullé. Un troisième décret abolit la cocarde blanche, la décoration du lys, les ordres de Saint-Louis, du Saint-Esprit, de Saint-Michel, etc. Un quatrième abolit la noblesse et les titres féodaux. Un cinquième ordonne le séquestre des biens de la maison de Bourbon, et rapporte les lois qui rendoient les biens des émigrés. Un sixième expulse tous les émigrés du territoire de l'empire, et séquestre leurs biens. Un septième exclut des armées françaises, tous les généraux et officiers émigrés, ou qui ont quitté le service lors de la première coalition. Un huitième rétablit la garde impériale, supprime les cent-suisses, les gardes de la porte, les gardes-suisses, la maison militaire du Roi, etc. Un neuvième ordonne à tous les individus se disant gardes nationales de Marseille, qui ont violé les confins du Dauphiné, de rentrer dans leurs communes. Enfin, un dixième annulle tous les changemens opérés dans les cours et tribunaux.

Le *même jour* 13 *mars*. Buonaparte sort de Lyon,

après avoir dit aux habitans : *Je vous aime.* il passe à Ville-Franche et arrive à Mâcon.

Le *même jour* 13 *mars.* Le congrès de Vienne, par un acte énergique, déclare que Napoléon, par son invasion et son entrée à main armée en France, s'est placé hors des relations civiles et sociales ; et que, comme ennemi et perturbateur du repos du Monde, il s'est livré à la vindicte publique.

Le *même jour* 13 *mars.* Le maréchal Ney qui, arrivé de la veille à Lons-le-Saulnier, avoit fait crier le matin à ses troupes, *vive le Roi!* et le soir, *vive l'empereur!* fait une proclamation commençant par ces mots : « *La cause des Bourbons est à jamais perdue. La dynastie légitime va remonter sur le trône. C'est à Napoléon seul qu'il appartient de régner sur notre beau pays*, ... etc. » ! ! ! !

Le 14 *mars.* Buonaparte passe à Tournus et se rend à Châlons, où quelques Dijonnais s'y rencontrant par hazard, lui sont présentés comme députation de Dijon (1).

---

(1) On a dit, dans un rapport sur le voyage de Buonaparte, (inséré dans le *Moniteur*) que Dijon *venoit de chasser de son sein le préfet et le mauvais maire dont la conduite dans la dernière campagne* (de 1814) *a déshonoré Dijon et les Dijonnais.* Autant de mots, autant de faussetés et de calomnies. M. Terray, préfet de la Côte-d'Or, s'est retiré de son propre mouvement à Châtillon-sur-Seine, lorsqu'il a appris que Buonaparte s'avançoit sur Dijon (où cependant il n'est point venu.) Le même motif avoit engagé M. Durande, maire de la ville, à partir pour Paris. Il est revenu à Dijon quelque temps avant la dernière abdication de Buonaparte, et y a vécu dans la retraite jusqu'au 10 juillet, jour où les Dijonnais, apprenant que le Roi étoit rentré le 8 à Paris, se sont empressés d'arborer le drapeau blanc et d'aller, aux cris de *vive le Roi !* inviter M. Durande à reprendre ses fonctions de Maire et à proclamer par toute la ville, au milieu de l'allégresse publique, l'heureuse nouvelle du retour du Roi. Ce qui a été exécuté à l'instant par la Mairie, escortée de la garde nationale, et d'une foule immense d'habitans de tout rang, de tout âge et de tout sexe, qui mêloit ses acclamations aux airs chéris dont une musique guerrière faisoit retentir les rues et les places publiques. Est-il une preuve plus évidente que la conduite de M. le maire, dans la dernière campagne, n'avoit déshonoré ni Dijon, ni les Dijonnais ?

1815.

Le 15 *mars*. Ordonnance du Roi qui conserve le traitement des employés des administrations civiles qui prendront les armes pour la défense de la patrie.

Le 15 *mars*. Une loi relative aux récompenses nationales, cite comme ayant bien mérité de la patrie, les garnisons de la Fère, de Lille, de Cambray et d'Antibes; les maréchaux Mortier, duc de Trévise, et Macdonald, duc de Tarente, etc. Le dépôt de la charte constitutionnelle et de la liberté publique est confié à la fidélité et au courage de l'armée et des gardes nationales.

Le 15 *mars*. Buonaparte va coucher à Autun.

Le *même jour* 15. M. le duc d'Angoulême part de Nîmes pour Marseille.

Le 16 *mars*, Buonaparte couche à Avallon.

Le *même jour* 16. Le Roi et toute la famille royale se rendent à la chambre des députés, à laquelle étoit réunie la chambre des pairs. Le Roi y prononce un discours paternel qui cause la plus vive émotion dans cette auguste assemblée. Non, jamais enthousiasme n'a égalé celui qu'ont produit sur les auditeurs ces sentimens d'amour, cette éloquence du cœur, ce dévouement au bonheur du peuple qu'exprimoit avec tant de sensibilité la bouche du meilleur des Rois. Pourquoi la France entière n'a-t-elle pu être témoin de cette scène attendrissante! avec quelle indignation elle eût repoussé le monstre qui venoit la priver d'un tel père!

Le 16 *mars*. Ordonnance du Roi relative aux promotions dans la légion d'honneur.

Le 17 *mars*. Buonaparte déjeûne à Vermanton, puis se rend à Auxerre, où le maréchal Ney le rejoint.

Le *même jour* 17. Adresses de la chambre des pairs et de la chambre des députés au Roi, relativement à la séance royale.

Le *même jour* 17. Murat, roi de Naples, quitte la capitale. On annonce que son absence sera de quelques semaines, et qu'il a pour but de visiter les importantes provinces des Abruzzes, et de se rendre dans les Marches : tel étoit le but apparent; mais le but réel étoit

de commencer à exécuter le complot formé entre Buonaparte et lui, de soulever l'Italie, d'en expulser les troupes autrichiennes, et de venir se réunir aux troupes françaises du côté du Piémont. Nous verrons quelle aura été l'issue de ce projet.

Le 18 *mars*. M. le duc de Tarente est nommé commandant en chef de l'armée réunie pour la défense de Paris, sous les ordres de Mg^r^. le duc de Berry.

Le 19 *mars*. M. Benjamin Constant insère dans le *Journal des Débats* un article très violent contre Buonaparte. (Un mois après, le même M. B. Constant est nommé conseiller d'état par celui qu'il venoit de peindre sous des couleurs si horribles).

Le *même jour* 19. Proclamation du Roi qui annonce les motifs qui l'engagent à quitter momentanément la capitale. La session de la chambre des pairs et celle de la chambre des députés sont déclarées closes, etc., etc.

Le *même jour* 19. Le duc d'Orléans arrive à Lille.

Le 20 *mars*. A une heure moins un quart du matin, le Roi et la famille royale sortent de Paris : on ignore d'abord la route que ce prince malheureux, et si peu fait pour l'être, a prise; mais bientôt on sait qu'il a dirigé sa route sur Lille.

Le 20 *mars*. A quatre heures du matin, Buonaparte arrive à Fontainebleau; trois heures après il apprend que le Roi et les princes sont sortis de Paris. Vers midi, ses troupes commencent à défiler dans la capitale : à deux heures, le général Excelmans arrive aux Tuileries, fait relever par ses soldats les postes occupés par la garde nationale et arborer le drapeau tricolore. A neuf heures du soir, Buonaparte parvient clandestinement au château des Tuileries; il étoit nuit close : ses équipages vides arrivoient d'un côté, et lui de l'autre, dans une voiture très modeste.

M. de Montesquiou, ancien président du corps législatif, prend le commandement des gardes nationales de Paris.

Décrets datés du même jour 20, sur la composition du nouveau ministère.

1815.

Le prince archichancelier chargé du porte-feuille de la justice.

Boulay de la Meurthe, chargé de la comptabilité et de la correspondance du ministère de la justice.

Ministre des finances, le duc de Gaëte (Gaudin.)

Ministre secrétaire d'état, le duc de Bassano (Maret.)

Ministre de la Marine, le duc Decrès.

Ministre de la police générale, le duc d'Otrante.

Ministre du trésor impérial, le comte Molien.

Ministre de la guerre, le prince d'Eckmühl.

Ministre de l'intérieur, le comte Carnot.

Ministre des relations extérieures, le duc de Vicence (Caulaincourt) nommé le 21.

Le 20 mars, *même jour*, transaction des puissances alliées, réunies en congrès à Vienne, relative à une nouvelle organisation de la république helvétique, et à plusieurs stipulations qui, acceptées par la Suisse, doivent lui assurer la reconnoissance et la garantie de la part de toutes les puissances, de la neutralité perpétuelle de son territoire dans ses nouvelles frontières. Le grand-conseil a adhéré à cette transaction le 3 avril.

Le 21 *mars*. Le comte Molé est nommé directeur des ponts et chaussées.

Le *même jour* 21. Mademoiselle d'Orléans arrive à Lille.

Le 22 *mars*. S. S. Pie VII quitte Rome, qui venoit d'être occupé par un corps d'armée de Murat.

Le 22 *mars* et le 6 *avril suivant*. Buonaparte nomme un grand nombre de préfets. Mais, soit qu'ayant peu de confiance dans son gouvernement, quelques-uns de ceux qu'il a nommés aient refusé, soit que lui-même se soit défié de ses propres choix, il a tellement fait de changemens et tellement multiplié les nominations, que certains départemens ont eu jusqu'à quatre à cinq préfets dans moins d'un mois.

Le *même jour* 22. M. le duc de Bourbon s'embarque sur la Loire au Pont-de-Cé : il avoit quitté Angers le 20.

Le *même jour* 22. Le duc de Feltre, ministre de la guerre, arrive à Brighton, en Angleterre.

Le *même jour* 22. Proclamation du duc de Castiglione (Augereau) à ses troupes.

1815.

Le 23 *mars*. Joseph Buonaparte arrive à Paris.

Le 23 *mars*. Ordonnance du Roi, datée de Lille, portant qu'il est défendu à tout Français d'obéir à aucune prétendue loi de conscription, de recrutement, etc. qui émaneroit de Buonaparte : défendu également à toute autorité civile et militaire de faire exécuter lesdites lois. Toute autorité qui aura adhéré au parti de Buonaparte sera destituée, privée de toute solde d'activité ou pension de retraite. Par l'article V de cette même ordonnance, tous officiers ou soldats des corps de terre et de mer qui auront participé à la révolte et servi sous Napoléon, sont licenciés, etc.

Le *même jour* 23. D'après une dépêche du duc de Trévise (Mortier), « *Le comte de Lille* (*chef de la* « *famille des Bourbons*) *a quitté Lille pour se rendre* « *à Menin* » : telles sont les expressions de M. le duc. Le journal de Lille annonce que le Roi étoit accompagné de M. de Blacas d'Aulps, de M. le prince de Poix, du duc de Grammont, du père Elysée, etc.

Le 24 *mars*. Buonaparte rend un décret qui supprime la direction générale de la librairie et de l'imprimerie, et les censeurs.

Le 24 *mars*. M. le duc d'Orléans quitte Lille pour se rendre à Tournay.

Le 25 *mars*. Le général d'Erlon, commandant la 16.e division à Lille, annonce que M. le comte d'Artois et M. le duc de Berry ont quitté la France, et qu'ils se sont dirigés vers la Belgique, en passant par Armentières.

Le 25 *mars, même jour*. Buonaparte rend un décret contre la famille royale, et lui applique les lois des assemblées nationales sur l'émigration. Toute personne ayant exercé des fonctions ministérielles sous le Roi et toute sa maison militaire sont exilées à trente lieues de Paris, et placées sous la surveillance de la haute police.

Le 25 *mars*. Le conseil d'état s'assemble; il est composé en grande partie des anciens membres ; en voici l'état.

1815.

Section de législation : MM. Boulay, Berlier, Gilbert des Voisins.

Section de l'intérieur : MM. Regnault de Saint-Jean d'Angely, Begouen, Maret, Pelet, Thibaudeau, Miot, Corvetto, Chauvelin, Costaz, Mannay, Quinette, de Gerando.

Section des finances : MM. de Fermont, François de Nantes, Jaubet, Jollivet.

Section de la guerre : Andreossy, Bourcier, Dulauloy, Darn et Marchant.

Section de la marine : MM. Gantheaume, Cafarelli, Najac et Lascases.

Service ordinaire hors section : Réal, Duchatel, Lavalette, Merlin, Molé, d'Hauterive.

Service extraordinaire : MM. Dauchy, Dumas, Gau.

Tous ces membres du conseil d'état réunis rédigent une délibération contenant les principes qui dirigent leur opinion et leur conduite : l'équité, la bonne foi et la modération n'ont point présidé à la rédaction de cette pièce.

Le 25 *mars.* Traité des puissances alliées, signé au congrès à Vienne, et basé sur le traité de Chaumont, du 1.er mars 1814. (Voy. notre Précis DE LA MAISON ROYALE DE FRANCE, pag. 384).

Le 26 *mars.* Les différens corps de l'état présentent leurs hommages à Buonaparte, dans des adresses où respirent des sentimens d'admiration, d'attachement et de dévouement à sa personne. Ces adresses sont présentées par les nouveaux ministres, le nouveau conseil d'état, la cour de cassation, la cour des comptes, la cour dite impériale, et le conseil municipal de Paris.

Le 26 *même jour.* Buonaparte se déclare commandant en chef de la garde nationale de Paris, et nomme le lieutenant-général Durosnel commandant en second de la même garde.

Le 28 *mars.* Décret de Buonaparte qui supprime les directeurs généraux et commissaires généraux et spéciaux de police, qui crée sept lieutenans de police. Ces sept lieutenans sont, MM. Lecointre-Puyraveau, Joseph Thurot, Caillemer, H. Lasalle, Moreau, Gaillard et du Creuzot. Un huitième a été créé le 4 mai ; c'est M. J.-B. Teste. Deux autres ont été créés le 17 mai, l'un à Cherbourg, l'autre à Dieppe; ces lieutenans sont

1815.

MM. Raffin et Perrard. Un autre lieutenant, M. Renouard, a été établi à Perpignan.

Le 28 *mars*. M. le duc d'Angoulême arrive au Pont-Saint-Esprit. Le 29, il se porte sur Montelimart qui étoit occupé par M. le comte d'Escars. Le général Lebel, qui étoit venu sommer Montelimart de se soumettre au nom de Buonaparte, est repoussé avec perte par M. d'Escars.

Le 29 *mars*. Décret de Buonaparte qui abolit la traite des Nègres.

Le 29 *mars*. Lucien Buonaparte quitte Rome pour se rendre à Paris : il y arrive le 10 avril.

Le 30 *mars*. Murat arrive à Bologne, attaque les Autrichiens, dont on prétend qu'il a battu l'avant-garde.

Le 30 *mars*. Circulaire de M. Caulaincourt aux ambassadeurs, ministres et autres agens de France à l'extérieur; il les engage à prendre la cocarde tricolore, et à déclarer que Buonaparte renonce aux projets de grandeur qu'il pouvoit avoir antérieurement conçus, et que le systême de son cabinet est dans un tout autre principe.

Le 30 *mars*. Buonaparte rend un décret qui annulle l'ordonnance du 17 février dernier, portant réglement sur l'instruction publique, et qui rétablit l'université telle qu'elle étoit organisée par décret du 17 mars 1808. M. Lacépède est nommé grand-maître; il n'a pas accepté cette place. M. le duc de Plaisance (Lebrun), ayant été nommé le 9 mai suivant, a accepté.

Le 31 *mars*. Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, renonce, en faveur de S. M. l'empereur d'Autriche son père, aux duchés de Parme, Plaisance et Guastalla. L'empereur accepte ces états le 2 avril suivant.

Le 31 *mars*. Murat publie à Rimini une proclamation, par laquelle il appelle toute l'Italie à l'indépendance; c'est un tissu d'extravagances révolutionnaires. Le gouverneur général, M. de Bellegarde, a fait, le 5 avril à Milan, une réponse à cette proclamation. Cette réponse est forte en raisonnemens et en principes.

1815.

Le 31 *mars*. Le comte Chaptal est nommé directeur général du commerce et des manufactures. Le comte Bigot de Préameneu est nommé directeur général des cultes.

Le 1.er *avril*. Murat établit son quartier général à Faenza. La veille il étoit arrivé à Forli.

Le 1.er *avril, même jour*. Mad.me la duchesse d'Angoulême quitte Bordeaux à huit heures du soir, et s'embarque. L'esprit de cette ville étoit excellent. (Voy. *le Journal des Débats* du 24 août).

Le 2 *avril*. Le général Clausel entre à Bordeaux à onze heures du matin.

Le 2 *avril, même jour*. Une commission des présidens des sections du conseil d'état fait un rapport sur la déclaration des puissances alliées du 13 mars dernier. On y dit « que la France a été traitée par les « Bourbons comme un pays révolté, reconquis par les « armes de ses anciens maîtres, et asservie de nouveau « à une domination féodale. » Ce rapport est signé de Fermon, Regnault de Saint-Jean-d'Angely, Boulay, Andreossy et Bassano.

Le 3 *avril*. MM. Flaugergues, Bedoch, Raynouard et autres membres de la chambre des députés sont présentés à Buonaparte, qui leur fait l'accueil le plus distingué.

Le *même jour* 3 *avril*. Madame Lætitia, mère de Buonaparte et de l'épouse de Murat, arrive de l'île d'Elbe à Naples; le cardinal Fesch y étoit depuis quelques jours.

Le *même jour* 3 *avril*. M. le duc d'Angoulême vient à Valence; il y reste jusqu'au 6 avec les troupes sous ses ordres; elles eurent une affaire avec les soldats de Buonaparte, d'une rive de l'Isère à l'autre.

Le 4 *avril*. M. de Caulaincourt écrit deux lettres à lord Castlereagh, et lui en envoie une de Buonaparte pour le prince régent; le tout renfermant des propositions de paix et des protestations que Buonaparte la veut durable, etc. Le prince régent n'a point voulu recevoir la lettre de l'ex-empereur, et les deux adressées à lord Castlereagh ont été envoyées au congrès à

1815.

Vienne. Il en a été de même de toutes celles que M. de Caulaincourt et Buonaparte ont écrites, soit aux puissances, soit à leurs ministres.

Le 4 *avril*. Décret de Buonaparte contre les fonctionnaires civils et militaires qui n'abandonneront pas dans la huitaine les rassemblemens armés dont ils font partie dans les départemens méridionaux.

Le 4 *avril*. M. le général comte de Laborde fait arrêter par l'adjudant général Noël Girard, à Toulouse, M. le baron de Vitrolles comme ayant *déployé du caractère* et tenu une *conduite* INFAME ; mais il permet à M. de Damas-Crux de partir pour l'Espagne. M. le général de Laborde dit, dans son rapport, qu'il a pris sur lui de méconnoître les ordres de M. le maréchal Perrignon qui n'agissoit pas dans son sens. M. de Vitrolles est arrivé le 13 mai à Paris, et a été mis à Vincennes.

Le *même jour* 4 *avril*. Il y a un combat entre les Napolitains et les Autrichiens, à la suite duquel Murat est entré à Modène à la tête de son armée.

Le 5 *avril*. Le duc de Wellington, parti de Vienne le 25 mars, arrive à Bruxelles. Il est général en chef de toutes les troupes anglaises qui se réunissent dans la Belgique pour marcher contre Buonaparte.

Le 5 *avril*. M. Daru est nommé ministre d'état.

Le 7 *avril*. Une proclamation de S. M. l'empereur d'Autriche annonce l'érection du royaume de Lombardie et sa réunion à la monarchie autrichienne.

Le *même jour* 7. Proclamation du roi de Prusse contre la France.

Le 8 *avril*. Les plénipotentiaires de Naples à Vienne remettent au cabinet autrichien une note qui, en donnant l'assurance des sentimens d'amitié de leur maître (Murat) et de sa volonté de ne jamais se séparer de l'Autriche, porte que sa majesté se voit forcée de donner une position plus étendue à ses forces militaires. (Le 30 mars il avoit commencé les hostilités contre l'Autriche).

Le 8 *avril même jour*. M. le duc d'Angoulême capitule ; et par suite de cette capitulation, il doit s'em-

barquer à Cette. On prétend que les gardes nationaux du Dauphiné n'ayant pas voulu reconnoître cette capitulation, ont arrêté Mg^{r}. le duc d'Angoulême.

Le 8 *avril même jour.* On mande de Fondi que le duc de Bedfort a été assassiné dans les montagnes d'Istrie par dix-huit brigands. Il alloit rejoindre sa famille à Naples, pour la ramener en Angleterre.

Le 8 *avril.* Décret de Buonaparte qui enjoint à tous les fonctionnaires publics, civils, judiciaires, et à tous les employés recevant un traitement de l'état, de prêter le serment d'*obéissance aux constitutions de l'empire et de fidélité à l'empereur.*

Le 8 *avril.* Décret de Buonaparte qui supprime, à partir du 1.er juin, le droit de circulation sur les boissons et le droit de consommation générale sur l'eau-de-vie. (Ce décret qui avoit l'air d'une faveur, a été si onéreux dans son exécution, que plusieurs débitans ont abandonné leur commerce, parce que l'on a pris pour base de la répartition des droits à acquitter, la quotité des droits acquittés en 1812).

Le 10 *avril.* Décret de Buonaparte portant qu'il sera levé dans toute la France trois mille cent bataillons de gardes nationales, à raison de sept cent vingt hommes par bataillon; ce qui formera une force armée de deux millions deux cent cinquante mille quarante hommes.

Le 10 *avril.* Décret de Buonaparte qui prescrit aux agens politiques français employés à l'extérieur, de faire leur déclaration avant le 1er. mai, et de rentrer en France dans le délai de deux mois.

Le 11 *avril.* L'avant-garde du général Bianchi entre à Modène, après différentes affaires où les Napolitains ont eu le dessous, et ont été obligés d'évacuer cette ville.

Le 12 *avril.* Rapport fait par M. de Caulaincourt à Buonaparte. Il lui annonce que les courriers qu'il a expédiés aux différentes cours et aux ambassadeurs, ont été arrêtés sur les frontières; qu'aucune puissance ne veut reconnoître *sa majesté*, et qu'il faut s'attendre à la guerre.

Le *même jour* 12 *avril.* Combat très vif entre les

1815.

Autrichiens et les Napolitains, à Ochiobello, dans les environs de Ferrare; les Napolitains ont été repoussés dans l'attaque, obligés de lever le blocus de Ferrare, et de se replier sur Bologne, qu'ils ont ensuite abandonné.

Le 14 *avril*. Les Napolitains, dans la Toscane, abandonnent Florence, et se retirent vers Arezzo, où le général Nugent les poursuit l'épée dans les reins.

Le 15 *avril*. M. le duc d'Angoulême quitte Pont-Saint-Esprit pour se rendre au port de Cette. S. A. y arrive le 16, avec une escorte commandée par le général Radet; elle s'embarque à neuf heures du soir, accompagnée de MM. de Guiche, d'Escars, de Damas et de Polignac, ses aides de camp.

Le *même jour* 15 *avril*. L'armée napolitaine est en pleine retraite.

Le *même jour* 15 *avril*. Proclamation du Roi de France, datée de Gand.

Le 17 *avril*. M. Robert-Martin Le Suire, fécond romancier, né à Rouen, meurt à Paris, âgé de 78 ans.

Le 17 *avril*. Le lieutenant général Grouchy est nommé maréchal par Buonaparte.

Le 19 *avril*. Madame la duchesse d'Angoulême arrive à Plymouth, et le 21 à Londres.

Le *même jour* 19. M. le duc d'Angoulême arrive à Barcelonne, où il est reçu avec le cérémonial usité à l'égard des infans.

Le 21 *avril*. L'armée napolitaine éprouve une si grande défaite sur le Ronco, que Murat est forcé de demander un armistice qui lui est refusé. Les Autrichiens continuant leurs succès, forcent les Napolitains à évacuer Césenne.

Le 22 *avril*. Buonaparte publie sa nouvelle constitution sous le titre d'*acte additionnel aux constitutions de l'empire*. Cette pièce est un hommage involontaire rendu par l'usurpateur à la sagesse qui a présidé à la rédaction de la charte constitutionnelle rédigée et présentée au peuple par S. M. Louis XVIIII. Ce qui le prouve, c'est que la plupart des articles de cet acte sont calqués sur ceux de la charte. Il est divisé en six

1815.

titres : Le premier (art. 1-26) renferme des dispositions générales ; le second (art. 27-33) traite des colléges électoraux et du mode d'élection ; le troisième (art. 34-37) regarde la loi de l'impôt ; le quatrième (art. 38-51) a rapport aux ministres et à la responsabilité ; le cinquième (art. 52-58) concerne le pouvoir judiciaire ; enfin le sixième (art. 59-67) expose les droits des citoyens. Nous ne dirons rien du 67.e art. de cette prétendue constitution ; il n'est que trop connu.

On sait la manière dont s'est recueilli le vœu des Français sur cet acte additionnel ; les plus grands partisans de Buonaparte ont blâmé ce mode ridicule et sujet à mille supercheries. Voici le résultat ostensible du dépouillement général des votes : la France a vingt-neuf millions cent cinquante-deux mille sept cent quarante-trois habitans.

Votes civils pour l'adoption	1,288,357 ;	pour le rejet	4,207.
Armée de terre	222,100 ;	pour le rejet	320.
Armée de mer	22,000 ;	pour le rejet	272.
	1,532,457		4,799.

En 1804, lorsqu'on a voté pour l'établissement de l'empire, il y a eu 3,572,329 votes affirmatifs et 2,569 négatifs : il est vrai qu'alors la France avoit cent neuf départemens au lieu de quatre-vingt-sept ; et qu'alors, comme cette année, il peut y avoir eu quelques erreurs de calcul à bonne intention.

Le 22 *avril.* Buonaparte rend un décret relatif à l'organisation de corps francs ou partisans : on sait à quels excès se sont portés quelques-uns de ces partisans qui n'avoient de militaire que le nom, et qui ont fui l'ennemi pour venir exercer des brigandages dans quelques départemens, sur-tout dans celui du Doubs.

Le 22 *avril.* Les troupes autrichiennes, après avoir poursuivi et mis en fuite les Napolitains, entrent à Rome.

Le 22 *avril.* Décret de Buonaparte relatif à la composition de l'assemblée du Champ-de-Mai. Les membres de tous les colléges électoraux de département et d'arrondissement de l'empire, et les députations qui seront nommées par tous les corps de l'armée de terre et de mer, doivent composer cette assemblée.

1815.

Le 23 *avril*, Buonaparte rend un décret concernant l'envoi de commissaires extraordinaires dans les vingt-trois divisions militaires : voici la liste de ces commissaires dont les fonctions ont consisté à s'assurer de l'esprit qui animoit tous les employés dans les différentes branches de l'administration publique, et à remplacer ceux dont l'opinion n'étoit point au niveau des circonstances.

1re Division, à Paris (Seine), M. le baron de Sussy.
2e. Div. à Mézières (Ardennes), M. Bédoch.
3.e Div. à Metz (Moselle), M. le baron de Gérando.
4.e Div. à Nancy (Meurthe), M. le comte Rampon.
5.e Div. à Strasbourg (Bas-Rhin), M. de Pommereul.
6.e Div. à Besançon (Doubs), M. Dumolard.
7.e Div. à Grenoble (Isère), M. Bourdon de Vatry.
8.e Div. à Toulon (Var), M. le comte Rœderer.
9.e Div. à Montpellier (Hérault), M. le baron d'Alphonse.
10.e Div. à Toulouse (H.-Garonne), M. de Pontécoulant.
11.e Div. à Bordeaux (Gironde), M. Boissy d'Anglas.
12.e Div. à la Rochelle (Charente inférieure) M. Miot.
13.e Div. à Rennes (Ille et Vilaine), M. le comte Cafarelli.
14.e Div. à Caen (Calvados), M. Français de Nantes.
15.e Div. à Rouen (Seine inférieure), M. Quinette.
16.e Div. à Lille (Nord), M. le baron Costaz.
18.e Div. à Dijon (Côte-d'Or), M. le comte Thibaudeau.
19.e Div. à Lyon (Rhône), M. le comte Maret.
20.e Div. à Périgueux (Dordogne), M. le baron Marchand.
21.e Div. à Bourges (Cher), M. le comte Colchen.
22.e Div. à Tours (Indre et Loire), M. le comte Chasset.
23.e Div. à Bastia (Corse), M. le duc de Padoue (Arrighy).

Nota. La 17.e Division militaire ne subsiste plus ; elle avoit pour chef-lieu Amsterdam.

Le *même jour* 23 *avril*. Des habitans de Nantes envoyés à Rennes le 22 pour y poser les bases d'une fédération entre les cinq départemens de la Bretagne, se réunissent avec les Rennois pour discuter ces bases, à l'imitation du pacte fédératif que la Bretagne avoit signé en 1790 à Pontivy, appelé depuis Napoléon-Ville.

Le 24 *avril*. Les citoyens de Nantes, Rennes, Vannes, et les écoles de droit et de chirurgie des mêmes villes, présentent à leurs concitoyens les Bretons, un pacte fédératif en seize articles, précédés d'un considérant que l'on peut voir dans le N.o du 1.er mai du

Journal des Débats et dans d'autres feuilles. Ce pacte a été signé dans l'une des salles du palais de justice à Rennes, le 24 avril, par les commissaires Blin, Rouxel-Langotière, Gaillard de Kerbertin et Binet aîné, puis par plus de trois mille citoyens, dit-on. Cet exemple a été suivi à Paris et dans différens départemens.

Le 24 *avril*. Manifeste du Roi de France, délibéré au conseil du Roi, présidé par Sa Majesté, sur le rapport de M. le comte de Lally-Tolendal, à Gand.

Le 27 *avril*. Les Napolitains se retirent de Savignano et de Rimini; ils sont poursuivis par l'avant-garde du comte de Neipperg.

Le 27 *avril*. Buonaparte casse par un décret les arrêtés pris, l'un le 17 novembre 1814 par le gouverneur de la 13.ᵉ division militaire, et l'autre par le préfet du Morbihan, le 1.ᵉʳ décembre même année, tendant à l'érection du monument de Quiberon.

Le 28 *avril*. M. le général en chef Frimont joint le corps du comte de Neipperg à la Catholica, et poursuit l'arrière-garde des Napolitains. On surprend Pesaro; le lendemain on arrive à Fano, et l'on continue à marcher en avant avec rapidité, quoique les Napolitains eussent détruit tous les ponts et qu'ils canonassent de leurs barques l'unique route qu'il y eût le long de la mer.

Le 30 *avril*. Décret de Buonaparte qui ordonne la réunion des colléges électoraux de département et d'arrondissement, pour procéder aux élections des députés de la chambre des représentans. Cette réunion aura lieu quatre jours après la publication du décret.

Le 1.ᵉʳ *mai*. Le comte Neipperg fait attaquer par son avant-garde les Napolitains près de Scapezzano, en avant de Sinigaglia, les met en déroute et les poursuit jusqu'à la rivière d'Esino. Pendant ce temps, le général Bianchi fait de son côté occuper Macerata par son avant-garde, et quelques détachemens vont au-delà de Fermo. Une colonne considérable du général Nugent va occuper Rome.

Le 1.ᵉʳ *mai*. Proclamation de Ferdinand IV, roi des deux Siciles, aux Napolitains, relativement à son pro-

1815.

chain retour dans sa capitale : cette proclamation est datée de Palerme.

Le 1.er *mai*. On donne la liste des généraux qui commandent les divers corps de l'armée française.

1.er Corps à Lille où est le quartier général, M. le comte d'Erlon.
2.e Corps à Valenciennes, M. le général Reille.
3.e Corps à Mézières, M. le général Vandamme.
4.e Corps à Metz et à Thionville, M. le général Gérard.
5.e Corps à Strasbourg, M. le général Rapp.
6.e Corps à Laon, M. le comte de Lobau.
7.e Corps à Grenoble et à Chambéry, M. le géuéral Grouchy.
8.e Corps à Bordeaux, M. le général Clausel.
9.e Corps à Toulon, M. le Maréchal Brune.
10.e Corps à Perpignan, M.

Le 2 *mai*. Manifeste de Ferdinand VII, roi d'Espagne, contre Buonaparte, et déclaration de guerre.

Le 2 *mai*. La ville et la citadelle d'Aquila, occupées par les Napolitains, se rendent, par capitulation, aux Autrichiens commandés par le major Flotte.

Le 2 *mai*. Proclamation du Roi de France, datée de Gand, et adressée au peuple français.

Le 3 *mai*. Mort de M. Claude Lecoz, archevêque de Besançon, né dans le Finistère le 22 décembre 1740.

Le 3 *mai*. Instruction de M. le duc d'Otrante, ministre de la police, pour la garantie de la liberté de la presse et pour le maintien des réglemens de l'imprimerie et de la librairie.

Les 3 et 4 *mai*. Bataille décisive à Tolentino, entre les Autrichiens et les Napolitains. Ceux-ci sont mis en pleine déroute ; l'arrière-garde vivement poursuivie, ne pouvant arriver à Fermo, se dirige par une autre route sur Civita-Nova.

Le 5 *mai*. On annonce la nomination que Buonaparte a faite des gouverneurs des châteaux dits impériaux ; en voici la liste :

Du palais des Tuileries, M. le lieutenant général Piré.
Du palais de Bordeaux, M. le général Clausel.
Du palais de Strasbourg, M. le général Molitor.
Du palais de Fontainebleau, M. le général Saint-Sulpice.
Du palais de Compiegne, M. le général Laborde.
Du palais de Rambouillet, M. le général Curial.
Du palais de Versailles, M. le général Brayer.
Du palais de Meudon, M. le général Girard.
Du palais de Saint-Cloud, M. le général Loison.

1815.

Le 11 *mai*. Un décret de Buonaparte supprime les inspecteurs de la librairie, et crée neuf commissaires spéciaux de la librairie, qui résideront; savoir: trois à Paris (MM. Loraux, Meynard, Hennet); un à Strasbourg (M. Basch); un à Lyon (M. Johannot); un à Avignon (M. Laurent Picot); un à Toulouse (M. d'Hamécourt); un à Bordeaux (M. Pineau), et un à Lille (M. Huilard d'Hérou).

Le 11 *mai*. Une escadre anglaise, commandée par l'amiral Campbell, entre dans la baie de Naples et menace de bombarder la ville. Capitulation en vertu de laquelle les vaisseaux de ligne napolitains qui sont dans ce port et les arsenaux de marine de Naples seront livrés et mis à la disposition du gouvernement britannique et de S. M. le roi des deux Siciles, Ferdinand IV.

Le 11 *mai*. Murat, toujours poursuivi par l'armée autrichienne, passe en hâte près de Sulmona avec le reste de son armée, qui consiste en douze mille hommes d'infanterie et trois mille de cavalerie.

Le 12 *mai*. Nouvelle déclaration des puissances alliées qui persistent à ne point reconnoître Buonaparte comme chef de la nation française.

Le 13 *mai*. Proclamation adressée de Vienne aux Polonais par S. M. l'empereur de Russie, pour leur annoncer le rétablissement du royaume de Pologne sous sa domination, par décision du congrès de Vienne.

Le 14 *mai*. Buonaparte passe en revue, dans la cour des Tuileries, les fédérés des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau; ces fédérés présentent à leur empereur une adresse commençant par ces mots: « Nous « vous avons accueilli avec enthousiasme, parce que « vous êtes l'homme de la nation, le défenseur de la « patrie, et que nous attendons de vous une glorieuse « indépendance et une sage liberté. . . . . Ah! sire, « que n'avions-nous des armes, au moment où les rois « étrangers, enhardis par la trahison, s'avancèrent « jusques sous les murs de Paris! etc., etc. » Buonaparte a répondu, entre autres choses, que « l'honneur français, les droits du peuple et son trône sont sous la

sauve-garde des fédérés, etc. » Puis il a fini par le cri de *vive la nation !* cri qui dans sa bouche nous a paru un vrai cri de détresse.

Le 16 *mai.* Sa Sainteté Pie VII quitte Gênes, où elle s'étoit retirée pendant l'invasion de Murat, pour retourner à Rome; elle passe le 20 et le 21 à Turin.

Le 19 *mai.* Le lieutenant-général Travot, qui commandoit le département de la Vendée, marche contre les insurgés de ce département, les attaque et les disperse, dit-on : on ajoute qu'il a pris quatre mille fusils de fabrique anglaise, et six cents barils de poudre.

Le 20 *mai.* Murat, qui avoit été poursuivi par les Autrichiens jusqu'à Naples, ne fait qu'y paroître; il va s'embarquer vis-à-vis l'île d'Ischia, et arrive à Cannes en France le 25. L'épouse de Murat s'est embarquée le 21 pour Toulon.

Le 21 *mai.* Insurrection à Naples qui dure deux jours. Les Lazzaronis et les brigands de la ville et de la campagne parcourent les rues au nombre de plus de quarante mille; les cris de *Vive Ferdinand IV,* sont le signal du meurtre et du pillage. Les Français sont victimes de leur fureur. On met le feu dans plusieurs maisons. L'entrée du général Bianchi à la tête de trente mille hommes, fait cesser ces horreurs.

Le 22 *mai.* Ordonnance de Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, portant qu'il sera établi une représentation du peuple dans ses états : le siége de cette représentation sera à Berlin. Une commission, choisie dans les fonctionnaires publics et les habitans des provinces, s'assemblera le 1.er septembre 1815 à Berlin. Elle s'occupera, 1.° de l'organisation des états provinciaux; 2.° de l'organisation de la représentation du pays; enfin, 3.° de la rédaction de l'acte constitutionnel d'après les principes établis.

Le 22 *mai.* Décret de Buonaparte qui, pour prouver sa satisfaction aux villes de Châlon-sur-Saône, Tournus et Saint-Jean-de-Lône, leur accorde de mettre l'aigle de la légion d'honneur dans leurs armoiries.

Le 23 *mai.* L'armée autrichienne fait son entrée à Naples.

1815.

Le 23 *mai*. Les équipages de campagne du roi de Prusse partent de Berlin pour Francfort.

Le 25 *mai*. Proclamation du roi des deux Siciles.

Le 26 *mai*. Décret de Buonaparte sur la formation de la chambre de ses pairs au palais du Luxembourg, et de la chambre des représentans au palais du corps législatif.

Le 27 *mai*. M.me la duchesse d'Angoulême débarque à Ostende et se rend à Gand auprès du Roi de France.

Le 28 *mai*. Lettre du duc d'Otrante aux préfets sur l'insurrection de la Vendée.

Le 28 *mai*. Des rassemblemens se sont formés dans le Morbihan. Les royalistes sont entrés à Auray, et y ont abattu le drapeau tricolore.

Le 28 *mai*. M. Fr.-J.-Gab. de la Porte Dutheil, savant distingué, membre de l'académie des inscriptions et de l'institut, meurt à Paris, âgé de 73 ans.

Le 29 *mai*. M. Auguste Bigarré, commandant la 13.e division militaire, fait une proclamation à Rennes, dans laquelle il annonce que vingt-cinq mille hommes, commandés par le général Lamarque, vont se rendre en poste dans la Vendée pour combattre les rebelles. Il prescrit des mesures très sévères, et finit par ces mots : « Je suis autorisé à annoncer que l'armée anglaise en Belgique se prépare à la retraite, et « que des négociations de paix sont entamées avec « l'Autriche. »

Le 29 *mai*. Il y a eu à Vienne une grande assemblée de tous les plénipotentiaires des grandes puissances signataires du traité de Paris, et des ministres des autres états accrédités au congrès, pour signer la déclaration de la clôture du congrès.

Le 29 *mai*. Une affaire sérieuse s'engage à Cossé (dans la Mayenne) entre les royalistes commandés par M. Dandigné, et des gendarmes, officiers, gardes nationales, etc. Dans le même temps une pareille affaire a lieu à Beaulieu, puis à St.-Gilles.

Le 29 *mai*. Le duc de Wellington et le prince Blucher passent une grande revue de leurs troupes à Grammont près Bruxelles.

1815.

Le 30 *mai*. Décret de Buonaparte qui nomme ministres d'état MM. Boulay de la Meurthe et Merlin de Douai.

Le 1.er *juin*. Assemblée du champ de mai, dans le Champ-de-Mars. Cette assemblée est composée de Buonaparte en tunique et en manteau de velours nacarat; de ses frères Joseph, Lucien et Jérôme en tunique et en manteau de velours blanc; des ministres; des princes d'Esling (Massena) et de la Moskowa (Ney); des ducs de Dantzick (Lefèvre), de Conegliano (Moncey), de Valmy (Kellerman), et des maréchaux Oudinot, Soult, Jourdan et Grouchy; des cardinaux de Bayanne et Cambacérès; de l'archevêque de Tours; des évêques de Nancy, de Versailles, de Parme, de Liége et de Meaux; des colléges électoraux des départemens, et des députations des armées de terre et de mer. A midi, le cardinal Cambacérès a dit la messe au milieu de l'assemblée. Après la messe, M. Dubois, député de Maine et Loire, a lu une adresse à Buonaparte, dans laquelle on remarque ce passage: « Sire, un trône fondé par les armes étrangères, et en« vironné d'erreurs incurables, s'est écroulé en un ins« tant devant vous, parce que vous rapportiez de la « retraite, qui n'est féconde en grandes pensées que pour « les grands hommes, tous les erremens de notre véri« table gloire et toutes les espérances de notre véritable « prospérité....... » Le discours terminé, Cambacérès, archichancelier, a proclamé le résultat des votes sur l'acte additionnel aux constitutions de l'empire (Voy. au 22 avril). Ensuite Buonaparte a prononcé un discours qui ne ressemble pas beaucoup à ceux qu'il débitoit trois ans auparavant; il y parle des droits du peuple et de la liberté qui ont été méconnus et perdus depuis son séjour à l'île d'Elbe. « Comme il va apprendre que les princes qui ont méconnu tous les principes, froissé l'opinion et les intérêts de tant de peuples, vont lui faire la guerre, sa première sollicitude a dû être d'abord de constituer la nation; il la constitue donc; ensuite il ira repousser ses injustes agresseurs, puis la France sera heureuse. » Après ce

discours, il prête serment d'observer et de faire observer les constitutions : toute l'assemblée jure *obéissance*. On distribue des aigles pour les gardes nationales des départemens : ainsi se termine cette cérémonie.

Le 1.er *juin*. Décret de Buonaparte qui convoque la chambre des pairs et celle des représentans pour le 3 juin.

Le 1.er *juin*. M. Alexandre Berthier, prince et duc de Neufchâtel, né à Versailles le 30 décembre 1753, tombe du haut d'un balcon à Bamberg, et meurt à l'instant.

Le 2 *juin*. Mad^e. la duchesse de Montebello (veuve du maréchal Lanne) envoie 6000 fr. au ministère de l'intérieur pour les besoins de l'état.

Le 2 *juin, même jour*. S. S. Pie VII arrive à Rome.

Le 2 *juin*. La chambre des communes (en Angleterre) vote une somme de 3,169,622 livres sterling, pour le service de l'armée anglaise en 1815.

Le 3 *juin*. Plusieurs affaires très chaudes ont lieu dans la Vendée, entre les royalistes et les troupes de Buonaparte, depuis le 1.er juin jusqu'au 4. Le 3, le marquis de la Roche-Jacquelein est tué du côté de St.-Jean-Dement. L'affaire de Redon a lieu le 4. Les élèves du séminaire de Vannes s'y distinguent.

Le 3 *juin*. S. M. Louis XVIII confère des pouvoirs à S. A. R. Louis-Antoine de France, fils de France, pour commander en qualité de gouverneur général dans les 7, 8, 9, 10 et 11.e divisions militaires.

Le 3 *juin*. La chambre des pairs s'assemble au Luxembourg, sous la présidence de M. Cambacérès. On fait l'appel, il ne se trouve que soixante-seize membres présens. On procède à la nomination de deux secrétaires. MM. Thibaudeau et de Valence obtiennent la majorité des suffrages.

Le 3 *juin*. La chambre des représentans s'assemble dans la salle du corps législatif. M. de Branges est président d'âge ; MM. de la Croix et Dubois sont secrétaires provisoires. On s'occupe ce premier jour de la vérification des pouvoirs; à la séance du 4 juin, on procède à la nomination d'un président; M. Lanjuinais

1815.

a la majorité des suffrages. Dans la séance du 5, MM. Flaugergues, Dupont de l'Eure et le général Lafayette sont nommés vice-présidens; dans celle du 6, le général Grenier est nommé quatrième vice-président. Après la nomination des quatre vice-présidens, on procède à celle des quatre secrétaires; M. Bedoch obtient la majorité dans la même séance. Ce n'est que dans la séance du 8 que les trois autres secrétaires ont été nommés : ce sont MM. Dumolard, le général Carnot et M. Clément du Doubs.

Le 4 *juin*. Proclamation de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, aux Napolitains, datée de Naples.

Le 7 *juin*. Buonaparte se rend à la chambre des députés où se trouvent le conseil d'état et la chambre des pairs; il fait un discours dans lequel il dit, « qu'aujourd'hui s'accomplit le désir le plus pressant de son cœur, qu'il vient de commencer la monarchie constitutionnelle...... » Il annonce « qu'une coalition formidable de rois en veut à notre indépendance.......; que l'armée et lui feront leur devoir, etc. »

Le 9 *juin*. Le traité définitif qui fixe l'état de l'Europe, est arrêté en plein congrès à Vienne : il est en cent vingt articles. Les plénipotentiaires des puissances qui l'ont signé, sont, dans l'ordre alphabétique : pour l'*Autriche*, le prince de Metternich, le baron de Wessenberg; pour *l'Espagne*... (en blanc) ....; pour *la France*, le prince de Talleyrand, le duc d'Alberg, le comte Alexis de Noailles; pour la *Grande-Bretagne*, Clancarty, Cathcart, Stewart; pour le *Portugal*, le comte de Palmella, Antonio de Saldanha da Gama, D. Joachim Lobo da Silveira; pour *la Prusse*, le prince de Hardenberg, le baron de Humboldt; pour *la Russie*, le prince Rasumowski, le comte Stakelberg, le comte Nesselrode; enfin, pour *la Suède*, le comte Charles Exel de Lœwenhielm. (Voyez 1.er novembre 1814).

Le 12 *juin*. Buonaparte quitte Paris à quatre heures du matin pour se rendre à l'armée. Avant de partir, il confie le gouvernement à un conseil de quatorze membres; savoir : Joseph Buonaparte, Lucien Buonaparte, les huit ministres ayant porte-feuille, et les quatre mi-

nistres d'état, Merlin, Boulay, Regnault et Defermont.

Le 13 *juin*. Rapport du ministre de l'intérieur sur la situation de l'empire fait à la chambre des représentans. Je ne sais si la bonne foi a présidé à la rédaction de cette pièce curieuse, et si tout y est conforme à la vérité. Mais il est bien permis d'en douter, quand on compare les ressources et l'état florissant de la France exposés dans ce rapport, avec l'affreuse position où elle s'est trouvée deux mois plus tard. Les divisions de ce rapport ont pour titres : Communes. — Hospices et secours. — Travaux publics. — Travaux de Paris. — Mines. — Manufactures. — Commerce. — Instruction publique. — Cultes. — Ordre judiciaire. — Département de la guerre. — Organisation et personnel. — Garde impériale. — Artillerie. — Génie. — Retraites et pensions ; Invalides. — Dépenses de la guerre. — Gardes nationales. — Marine. — Finances. — Relations extérieures. — Et Police générale.

Le 14 *juin*. Les princes médiatisés, membres de l'empire germanique, font une protestation contre l'acte de confédération germanique, comme étant lésés dans leurs droits, et trompés dans leur juste espérance de se voir rétablir dans l'état civil où ils étoient en 1805.

Le 14 *juin*. Buonaparte étant à Avesne, adresse, avant de commencer la campagne, une proclamation à son armée contre les puissances alliées. Il les traite de princes ennemis de la justice et des droits de tous les peuples. « Cette coalition, dit-il, est insatiable ! « Après avoir dévoré douze millions de Polonais, douze « millions d'Italiens, un million de Saxons, six mil- « lions de Belges, elle devra dévorer les états du deu- « xième ordre de l'Allemagne. Les insensés ! un mo- « ment de prospérité les aveugle. L'oppression et l'hu- « miliation du peuple français sont hors de leur pouvoir. « S'ils entrent en France, ils y trouveront leur tom- « beau. »

Voici quelle étoit la position de l'armée française :

Le quartier général de Buonaparte à Beaumont ;

Le 1.er corps (général d'Erlon) à Solre sur la Sambre ;

1815.

Le 2.e corps (général Reille) à Ham-sur-Heure;

Le 3.e corps (général Vandamme) sur la droite de Beaumont;

Le 4.e corps (gén. Gerard) arrivoit à Philippeville.

Le 15 *juin*. Le général Reille attaque à trois heures du matin. A midi le général Pajol entre à Charleroi. A huit heures du soir, Buonaparte rentre à son quartier général qui avoit été transféré à Charleroi. Cette journée, dit le rapport, a coûté à l'ennemi cinq pièces de canon et deux mille hommes, dont mille prisonniers.

Le 15 *juin*. S. E. le cardinal Consalvi, ministre plénipotentiaire du Saint-Père au congrès de Vienne, proteste, au nom de S. S. et du Saint Siège apostolique, contre toutes les dispositions qui ont été adoptées et maintenues dans le congrès de Vienne, au préjudice des droits et des intérêts, tant des églises germaniques que du Saint Siège.

Le 16 *juin*. On annonce, à huit heures et demie du soir, que Buonaparte vient de remporter une victoire complète sur les armées prussienne et anglaise, réunies sous les ordres de lord Wellington et du maréchal Blücher. On a fait, dit-on, huit mille prisonniers, pris vingt pièces de canon, des drapeaux, etc.

Le 17 *juin*. Buonaparte se rend aux Quatre-bras, d'où il marche pour attaquer l'armée anglaise; il la pousse jusqu'à la forêt de Soignes, avec l'aile gauche et la réserve; l'aile droite se porte par Sombres à la suite du maréchal Blücher, qui se dirige sur Savres; à dix heures du soir l'armée anglaise occupe Mont-Saint-Jean par son centre, et se trouve en position en avant de la forêt de Soignes.

Le 18 *juin*. La matinée est employée à placer les différens corps de l'armée pour continuer les succès des jours précédens. A midi commence l'attaque; Jérôme Buonaparte se porte sur le bois de Soignes et s'en empare; le général d'Erlon attaque le village de Mont-Saint-Jean; à trois heures Buonaparte fait avancer sa garde, un combat terrible s'engage de tous côtés; la cavalerie de réserve trop impatiente, s'avance sur les hauteurs de Mont-Saint-Jean, et charge l'infanterie

1815.

anglaise. Après une vive canonnade, Mont-Saint-Jean pris et repris plusieurs fois, étoit resté au pouvoir des Français; le duc de Vellington qui connoissoit le caractère de Buonaparte, avoit su l'attirer par une manœuvre adroite et par un mouvement rétrograde, au bas des hauteurs du village. Il étoit huit heures et demie du soir, quand la cavalerie anglaise, rangée en bataille dans la plaine, s'ouvre tout-à-coup, et démasque une batterie de cent cinquante pièces de canon chargées à mitraille, qui, en moins d'une heure foudroie la garde impériale, disperse toutes ces masses d'infanterie et de cavalerie, et jette l'épouvante parmi ceux que le feu a épargnés et qui ne tardent pas à être achevés à coups de sabre par la cavalerie anglaise les poursuivant. Dans un instant la terreur se répand sur tout le champ de bataille, l'armée n'est plus qu'une masse confuse, toutes les armes sont mêlées, il est impossible de reformer un corps. Les escadrons de service rangés autour de Buonaparte sont culbutés, désorganisés, entraînés par des flots tumultueux; il n'y a plus autre chose à faire que de suivre le torrent; les parcs de réserve, les bagages, les voitures du quartier général, tout ce qui est sur le champ de bataille, reste au pouvoir de l'ennemi. Telle est l'issue du dernier exploit de Buonaparte; il n'a fallu qu'une heure pour détruire son armée. Qui pourroit méconnoître la Justice divine dans une suite d'événemens aussi terribles et aussi prompts? Buonaparte revient avec la rapidité de l'aigle du golfe Juan à Paris; vingt jours suffisent pour consommer son usurpation; trois mois après il en est puni avec la rapidité de la foudre, dans les champs de Vaterloo; une heure suffit pour anéantir ses projets insensés, et pour mettre hors de combat la seule armée qu'il pouvoit opposer à l'ennemi.

Le duc de Vellington a estimé la perte des Français à environ trente-cinq mille hommes, tant tués que blessés et prisonniers. L'artillerie prise a été, dit-on, de cent trente-trois bouches à feu de différens calibres; savoir, trente-deux obusiers, dont onze de

vingt-quatre, trente-sept canons de vingt-quatre, soixante-trois d'un moindre calibre, trois caissons et un train.

Le 19 *juin*. Buonaparte passe la Sambre à cinq heures du matin.

(N. B.) C'est sous cette date du 19 que Buonaparte avoit préparé d'avance une proclamation aux Belges et aux habitans de la rive gauche du Rhin. Cette pièce de précaution assez curieuse, est ainsi conçue : « Quel-« ques succès éphémères de mes ennemis vous ont dé-« tachés un moment de mon empire. Dans mon exil, « sur un rocher battu par la mer, j'ai entendu vos « plaintes. Le Dieu des armées a décidé du sort de « vos belles provinces ; Napoléon est au milieu de « vous ; vous êtes dignes d'être Français. Levez-vous « en masse, réunissez-vous à mes phalanges invinci-« bles, pour exterminer les débris de ces barbares, vos « ennemis et les miens ; ils fuient la rage et le déses-« poir dans le cœur. Au palais impérial de Laken, « *signé* NAPOLÉON, et plus bas : le major général de « l'armée, comte BERTRAND. »

Le 20 *juin*. Buonaparte et son frère Jerôme arrivent à Paris à neuf heures du soir, et descendent à l'Elysée Bourbon. Les ministres se rendent chez sa triste majesté à onze heures.

Le 20 *juin*. Le général Lamarque et le général Travot remportent, disent-ils, un grand avantage sur les royalistes de la Vendée à Rocheservière.

Le 20 *juin*. Solennité du rétablissement du royaume de Pologne, célébrée à Varsovie, et présidée par S. A. le grand duc Constantin. On y donne lecture de l'acte de renonciation de S. M. le Roi de Saxe, et du manifeste de S. M. l'Empereur de Russie et Roi de Pologne. (V. le 13 mai précédent.)

Le 21 *juin*. A huit heures du matin, il se tient un conseil des ministres au palais de l'Elysée. Buonaparte le préside.

Le 21, *même jour*. La séance de la chambre des représentans s'ouvre par une motion de M. de la Fayette sur les dangers de la patrie. Elle est appuyée et

adoptée. Les ministres doivent se rendre incessamment dans le sein de l'assemblée.

Le 21 *juin.* Ferdinand IV, Roi de Naples, confère au général Bianchi, commandant les troupes autrichiennes qui sont entrées à Naples, le titre de duc de Caza-Lanza, avec un revenu de 9000 ducats, et lui donne la grand-croix de l'ordre de S. Ferdinand et du mérite, en récompense des services qu'il a rendus à la cause générale et à la famille royale en particulier.

Le 22 *juin.* Buonaparte envoie à la chambre des pairs une déclaration au peuple français, dans laquelle il dit que sa vie politique est terminée et qu'il proclame son fils sous le titre de Napoléon II. Cette déclaration est aussi envoyée à la chambre des représentans. Cette dernière chambre, sur la proposition de M. Solignac, déclare que l'abdication de Buonaparte est acceptée, et qu'une commission exécutive sera nommée sur-le-champ. A la fin de la seconde session du même jour, on procède à la nomination des trois membres du gouvernement provisoire qui doivent être élus par la chambre. Ces trois membres sont le duc d'Otrante, le comte Carnot et le général Grenier. Les deux autres membres du gouvernement provisoire, élus par la chambre des pairs, sont MM. Caulaincourt, duc de Vicence, et le baron Quinette. Lucien Buonaparte avoit fait dans cette même séance la proposition de proclamer Napoléon II empereur des Français; mais après une vive et longue discussion, cette proposition est ajournée.

Le 22 *juin, même jour.* S. M. Louis XVIII quitte Gand pour se rendre à Mons.

Le 21 *juin.* M. Jos.-L.-Nic. de Champeaux, inspecteur général de l'université, meurt à Paris.

Le 22 *juin, même jour.* M. Auguste La Rochejaquelein, chef des royalistes dans la Vendée, demande une suspension d'armes à M. le général de Laage. On a su depuis que c'est par ordre du Roi que ses fidèles sujets de la Vendée ont mis bas les armes,

1815.

et ont souscrit à une pacification, qui a été signée à Chollet le 26 juin.

Le 23 *juin*. Proclamation du maréchal prince de Schwartzemberg aux Français ; elle est datée du quartier général de Heidelberg.

— La proclamation de M. le comte Barclai de Tolly, général en chef des armées russes, est sous la même date, signée à Oppenheim.

Le 23 *juin*. La commission exécutive de gouvernement, composée de

MM. Le duc d'Otrante,
Le comte Carnot,
Le général Grenier,
Caulaincourt, duc de Vicence,
Le baron Quinette,

Se constitue au palais des Tuileries, sous la présidence de M. Fouché, duc d'Otrante.

Le comte Berlier est nommé secrétaire adjoint au ministre secrétaire-d'état.

Le baron Bignon est chargé provisoirement du portefeuille des affaires étrangères.

Le général Carnot de Feulins est chargé de celui de l'intérieur, et le comte Pelet (de la Lozère) de celui de la police générale.

Le prince d'Essling (Masséna) est nommé commandant en chef de la garde nationale de Paris. Le général Durosnel conserve le commandement en second.

Le lieutenant général Andréossy est nommé commandant de la première division militaire.

Et le lieutenant général Drouot, commandant de la garde dite impériale.

La commission de gouvernement fait une proclamation au peuple français ; elle annonce que Buonaparte a abdiqué, que c'est le terme de sa vie politique, et que son fils est proclamé ; elle invite les Français à l'union ; compte sur d'heureuses négociations pour la paix avec les puissances alliées, et finit par dire que Buonaparte *s'est offert en sacrifice* en abdiquant, et qu'elle (la commission) se dévoue en acceptant des représentans les rênes de l'état.

1815.

Le 24 *juin*. Le Roi de France passe la frontière, rentre dans ses états, arrive à Bavay, où il est reçu aux acclamations du peuple, et complimenté par les autorités.

Le 24 *juin*. M. Otto part pour Londres, en qualité d'envoyé du gouvernement.

MM. d'Argenson, Sébastiani, Lafayette, Laforêt et Pontécoulant, nommés commissaires pour aller faire aux Souverains alliés des propositions relatives à la paix, partent pour le quartier général qui est à Manheim. Le sieur Benjamin Constant leur est adjoint comme secrétaire rédacteur. Ils se rendent d'abord le 25 près du duc de Vellington et du prince Blücher, pour prendre des passe-ports ; on les leur délivre. Delà ils partent pour aller trouver à Haguenau les puissances alliées, qui nommèrent une commission pour recevoir leur demande. Le 1.er juillet, les envoyés français furent congédiés à neuf heures du matin, avec une réponse, par écrit, portant qu'on ne peut traiter de paix dans ce moment, et que préalablement les puissances exigent que la personne de Napoléon soit remise à leur garde.

Le 24, *même jour*. M. de Vitrolles, qui avoit été arrêté à Toulouse le 4 avril, amené à Paris, et enfermé à Vincennes, est mis en liberté.

Le 24, *même jour*. Buonaparte quitte Paris, et se retire provisoirement à Malmaison.

Le 24, *même jour*. Le maréchal Jourdan est nommé général en chef de l'armée du Rhin.

Le 25 *juin*. Le comte Boulay est chargé du portefeuille de la justice par la commission de gouvernement.

Le 25, *même jour*. Les élèves de l'école polytechnique, au nombre de 225, font une adresse au gouvernement pour lui demander à servir la cause nationale, et à marcher les premiers à la rencontre de l'ennemi, pour venger nos braves, ou mourir comme eux sous les drapeaux de l'indépendance.

Le 25, *même jour*. Les chambres rendent une loi sur les mesures de sureté générale; cette loi a excité

de vives discussions dans les deux chambres ; plusieurs membres se sont distingués par la modération de leurs principes.

Le 25 *juin*. Proclamation du Roi, datée de Cateau-Cambresis.

Le 26 *juin*. La loi sur les réquisitions est adoptée à la chambre des représentans.

Le 26, *même jour*. Le général Grouchy est nommé général en chef de l'armée du Nord.

Le général Solignac est adjoint au commandant de Paris.

Le général Bucquet est premier inspecteur de la gendarmerie, en remplacement du duc de Rovigo (Savary), démissionnaire.

Le 26, *même jour*. Un arrêté de la commission de gouvernement porte que tous les arrêts, jugemens, actes de notaires, seront provisoirement intitulés : *Au nom du peuple français*.

Le 26, *même jour*. Les maréchaux Macdonald et Gouvion-Saint-Cyr sont envoyés au quartier général des alliés pour traiter des intérêts de l'armée.

Le 26, *même jour*. Pacification de la Vendée, renfermée dans un traité signé à Chollet par le général Sapineau, et plusieurs chefs Vendéens.

Le 26, *même jour*. Les Autrichiens et les Badois débouchent par Bâle.

Le 26, *même jour*. Proclamation de Mad.e la duchesse d'Angoulême, aux Français, datée de Londres.

Le 27 *juin*. Lucien Buonaparte retiré à Neuilly, dans la maison de campagne de Pauline sa sœur, femme du prince Borghese, part pour l'Italie ; par la suite, il est arrêté à Turin.

Le 27 *juin*. Les journaux de Paris annoncent qu'un FRANÇAIS QUI EST A GAND a envoyé 400,000 francs à Bruxelles pour le soulagement des Français blessés à la bataille de Mont-Saint-Jean. Prodiguer ainsi des secours à ses plus cruels ennemis, n'est-ce pas le triomphe de la vertu ! Jusqu'à quand des ingrats méconnoîtront-ils le cœur de leur Roi ! quelle jonglerie ! quelle hypocrisie !

Le 27 *juin*, *même jour*. M. le duc d'Otrante écrit

1815.

une lettre au duc de Wellington, dans laquelle, après avoir fait un grand éloge de ce général, et lui avoir dit que la France veut vivre sous un monarque soumis aux lois, il finit par ces mots : « Nul homme plus que vous, milord, n'est en état de remettre l'Europe sous un meilleur génie et dans une plus belle position. »

Le 27, *même jour*. MM. Andréossy, Boissy d'Anglas, Valence, Flaugergues et la Besnardière, sont nommés commissaires par le gouvernement pour aller proposer un armistice à lord Wellington.

Le 27, *même jour*. Les troupes alliées sont à Compiègne. Elles occupent Pont-Saint-Maxence. Leurs colonnes se dirigent sur Creil et Senlis.

Le 27, *même jour*. M. Maleville fils, député de la Dordogne, fait imprimer et adresser au gouvernement et aux chambres son opinion relative aux circonstances présentes. Il dit qu'il ne reste plus d'autre ressource pour sauver la France, que de reconnoître Louis XVIII. Cet écrit fait la plus vive sensation à Paris, et attire à M. de Maleville des injures grossières de la part de quelques-uns de ses confrères, surtout de M. Gareau.

Le 27 *juin, même jour*. Jérôme Buonaparte sort de Paris clandestinement.

Le 28 *juin*. Loi contenant des mesures pour assurer la tranquillité publique.

Le 28 *idem*. Proclamation du Roi, datée de Cambrai.

Le 28, *même jour*. Le président de la commission de gouvernement, le duc d'Otrante, écrit aux deux chambres, que les bulletins de l'armée sont peu satisfaisans, mais quel que soit l'événement, dit-il, la commission ne proposera rien de pusillanime, et elle défendra jusqu'à la dernière extrémité l'indépendance de la nation, l'inviolabilité des chambres et la liberté des citoyens.

Le 28, *même jour*. A la séance de la chambre des pairs, M. Thibaudeau, dans un grand mouvement oratoire, s'écrie : « . . . . . nous ne sommes envoyés qu'en vertu d'une constitution qui rejette les Bourbons ;

1815.

je déclare que je ne consentirai jamais à les reconnoître ; je le dirois à la face de l'ennemi ; je le dirois à la face des Bourbons eux-mêmes..... » Dans la même séance, MM. le duc de Dantzick et M. le comte Gazan sont nommés commissaires pour aller porter à l'armée l'adresse que lui ont faite les deux chambres. Les commissaires de la chambre des députés sont MM. Garat, Arnault, Gareau, Bori de Saint-Vincent, etc.

Le 29 *juin*. Un message du gouvernement provisoire annonce à la chambre des représentans que le gouvernement avoit demandé des passe-ports pour *l'ex-empereur* à lord Vellington, qui ne s'est pas cru suffisamment autorisé pour les délivrer. En conséquence, le gouvernement a pressé le départ de Buonaparte, qui est parti le même jour 29, à quatre heures du soir, sous la conduite du général Becker (pour se rendre à Rochefort.) Le gouvernement a fait armer deux frégates pour le conduire aux Etats-Unis.

Le 29 *juin*. Valenciennes est bombardé; le 1.er et le 5 juillet le bombardement continue.

Le 29 *juin*. Vingt-sept mille hommes de troupes autrichiennes passent à Versoix, et se dirigent sur Dôle en Franche-Comté.

Le 30 *juin*. Adresse de l'armée aux chambres, datée du camp de la Villette, à trois heures après midi ; elle est signée du prince d'Eckmühl et des généraux Pajol, Fressinet, d'Erlon, Roguet, Harlet, Petit, Christiani, Henrion, Brunet, Guillemain, Lorcet, Ambert, Marius-Clary, Chartrain, Cambriel, Jeannet et Vandamme. Cette adresse très violente a fait un tel effet sur la chambre des représentans, que, dans son enthousiasme, un certain membre est allé jusqu'à demander l'impression à vingt mille exemplaires. (Par la suite, M. le prince d'Eckmühl (Davoust) a désavoué sa signature apposée au bas de cette adresse.)

Le 1.er *juillet*. Adresse de la Chambre des représentans au peuple français. Elle est adoptée par la Chambre des pairs le lendemain 2.

Le 1.er *juillet, même jour*. Convention militaire, signée au château de Coulans, entre M. le maréchal

1815.

de camp, comte d'Ambrugeac, et M. de Soudon, commissaire général, d'une part; et MM. le maréchal de camp Moquery et M. le préfet de la Sarthe P. Lagarde, d'autre part, pour assurer la tranquillité du département de la Sarthe.

Le 1.er *juillet*. Le général Excelmans et le général Piré ont attaqué deux régimens de hussards prussiens, qui occupoient Versailles avec quinze cents chevaux. Le résultat de cette affaire, dit le bulletin du 2, a été l'évacuation de Versailles, beaucoup de prisonniers et la prise de mille chevaux; après cette expédition, le général Excelmans s'est retiré à Mont-Rouge. Le pont de Sèvre a été brûlé par les troupes françaises.

Le 2 *juillet*. Les Prussiens rentrent à Versailles. Il y a plusieurs engagemens particuliers entre les troupes françaises et les troupes alliées; il arrive à Paris plusieurs transports de blessés.

Le 2 *juillet*. Gabriël Lemoyne, musicien, fils de l'auteur des *Prétendus*, né à Berlin le 14 octobre 1772, meurt à Paris.

Le 3 *juillet*. La canonnade commence dès trois heures du matin. Les troupes alliées s'emparent successivement de Saint-Cloud, Meudon, Vanvres, Bagneux, Bernis, Bourg-la-Reine, etc.

A deux heures après midi, le baron Bignon chargé du porte-feuille des affaires étrangères, le comte Guilleminot, chef de l'état-major de l'armée française, et le comte de Bondy, préfet de la Seine, se rendent auprès du duc de Wellington et du maréchal Blücher; ils étoient munis de pleins pouvoirs du maréchal prince d'Echmül, commandant en chef l'armée française, pour traiter avec les chefs des troupes alliées. M. le général major Müfling et M. le colonel Hervey ont été munis de pleins pouvoirs de M. le maréchal Blücher et de M. le duc de Wellington, pour traiter avec le chef de l'armée française. Ces différens commissaires ont fait une convention qui a été ratifiée par les chefs respectifs, et dont la substance est: qu'il y aura sur-le-champ suspension d'armes; que le lendemain 4 juillet, l'armée française commencera à se mettre en marche pour se

1815.

porter derrière la Loire ; que l'évacuation totale de Paris sera effectuée en trois jours, et son mouvement pour se porter derrière la Loire, sera terminé en huit ; que l'armée française emmenera avec elle tout son matériel, l'artillerie de campagne, caisse militaire, chevaux et propriétés des régimens, etc. ; que le 4 à midi on remettra aux alliés Saint-Denis, Saint-Ouen, Clichy et Neuilly; le 5 Montmartre, et le 6 toutes les barrières ; que les autorités actuelles seront respectées par les alliées *tant qu'elles existeront*, etc., etc.

Le 3 *juillet, même jour*. Buonaparte arrive à Rochefort, et s'y établit à la préfecture maritime jusqu'au 8.

5 *juillet*. Dans la séance de la Chambre des Représentans, une commission spéciale présente et l'on adopte à l'unanimité une déclaration, monument curieux de l'esprit qui domine dans l'assemblée. C'est un amalgame d'articles extraits des constitutions de 1791, 1793, de l'an III, de l'an VIII, des sénatus-consultes et de l'acte additionnel, etc. Quoique cette déclaration, communiquée à la Chambre des pairs, n'y ait point encore été adoptée, et qu'elle n'ait point eu la sanction du gouvernement provisoire, on la répand avec profusion dans Paris et dans les départemens.

Le 5 *juillet*. François-Louis d'Escherny, comte du Saint-Empire, homme de lettres, né à Neufchâtel en 1734, meurt à Paris.

Le 6 *juillet*. MM. les chefs de légion et majors de la garde nationale de Paris, font une déclaration à leur commandant en chef le maréchal Masséna, prince d'Esling, portant, qu'*ils tiendront à honneur de conserver à jamais les couleurs nationales qui ne pourroient être abandonnées sans danger*. Cette déclaration est signée de MM. Choiseul-Praslin, de Girardin, B. de Lessert, Jaubert, Patinot, Senepart, Guiton, Richard le Noir, de la Rue, Salleron, Bonnet, Charmet, de Brioude, Tarbé, Laugier, Odiot, Gentil, Bary, Billing, Gabr. de Lessert, Gilbert de Voisins, Roard, Félix de Varange, Barnard, Acloque aîné, Guillaume et A. Fain.

Le lendemain 7, il y a eu contre-déclaration à la parade de la garde nationale : on a témoigné la plus

grande surprise qu'une déclaration qui n'étoit que l'opinion individuelle des signataires, eût été publiée dans les journaux, et placardée sans que la garde nationale eût été consultée à cet effet; que d'ailleurs, comme corps militaire, elle n'a pas le droit de délibérer, et que ce n'est point à la garde parisienne à provoquer une mesure générale pour tout le royaume, et on a terminé en disant que la déclaration du 6 étoit une provocation à la division de la garde nationale et au désordre que l'union seule de cette même garde pouvoit réprimer.

Le 7 *juillet*. La ville de Châlons-sur-Marne a éprouvé pendant une heure, les malheurs d'une ville prise d'assaut, par la folle imprudence de quelques gardes nationaux et élèves du lycée des arts et métiers; ils tirèrent sur l'avant-garde russe, qui venoit de traverser la ville dont on lui avoit ouvert les portes.

Le 7 *juillet*. Message du gouvernement provisoire aux deux chambres pour leur annoncer que les ministres et les généraux des puissances alliées ont déclaré la veille dans les conférences qu'ils ont eues avec le président du gouvernement provisoire, que tous les Souverains s'étoient engagés à replacer Louis XVIII sur le trône, et que S. M. doit faire le soir ou le lendemain son entrée dans la capitale; que les troupes étrangères viennent d'occuper les Tuileries.

Ce message lu à la chambre des Représentans est écouté dans le plus grand silence; M. Manuel aussitôt après la lecture, monte à la tribune et finit une forte déclamation par rappeler ces mots de Mirabeau: *Nous sommes ici par la volonté du peuple, nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes*. M. Sébastiani trouve que le message du gouvernement n'est pas d'accord avec les instructions qu'il avoit reçues ainsi que ses collègues, lorsqu'ils avoient été envoyés comme négociateurs près des Puissances alliées.

A la Chambre des pairs, immédiatement après la lecture du message, la Chambre se dissout, sans qu'aucun membre demande la parole.

Le 7 *juillet*. Ordonnance du Roi, rendue à Saint-

1815.

Denis, qui ordonne à tous les fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire, à tous les commandans et officiers des gardes nationales qui étoient en activité de service le 1.er mars dernier, de reprendre leurs fonctions.

Ordonnance du Roi qui rétablit M. le Lieutenant-général comte Dessolle dans ses fonctions de commandant de la garde nationale de Paris.

Le 8 *juillet*. ENTRÉE SOLENNELLE DU ROI A PARIS. « Aucune proclamation, aucun acte de l'autorité n'avoit averti les Parisiens de l'arrivée du monarque bien-aimé. Le *Moniteur* seul donnoit à cet égard un renseignement positif; et par sa nature, ce renseignement étoit circonscrit dans un nombre peu considérable de lecteurs. Mais, les bonnes nouvelles, le cœur les devine, et l'amour épie le moment des jouissances. Bientôt tout Paris fut instruit que le Roi arrivoit sur les trois ou quatre heures, et tout Paris se porta à l'instant sur les boulevards et dans l'avenue de Saint-Denis. Le drapeau blanc flottoit sur le pavillon des Tuileries. A l'instant la cocarde tricolore disparut des chapeaux et des bonnets de la garde nationale. La cocarde blanche la remplaça....... A deux heures, le corps municipal sort de l'hôtel-de-ville pour aller au-devant du Roi. De nombreux détachemens de la garde nationale se rendent également à la barrière Saint-Denis pour faire partie du cortège de Sa Majesté. Sur les quatre heures, le canon annonce l'arrivée du Roi aux barrières. Quelques instans après, paroît sur le boulevard la tête de la colonne de la garde nationale qui, quoique marchant sur vingt hommes de front, met plus de trois quarts d'heure à défiler........ Après la garde nationale, vient la maison militaire du Roi, cette maison fidelle qui s'est associée à son exil......... Après la maison du Roi, s'avance un magnifique état-major. L'œil y distinguoit avec plaisir ces officiers, ces généraux sans peur et sans reproche, que leur inviolable attachement à la personne d'un monarque malheureux, honore encore plus aux yeux de l'Europe, que les lauriers et les cicatrices dont ils sont couverts. On remarquoit parmi

1815.

eux les maréchaux Victor, Marmont, Macdonald, Oudinot, Gouvion-Saint-Cyr, Moncey et Lefevre. Enfin, aux cris redoublés de *vive le Roi!* aux mouvemens empressés et tumultueux de la foule qui rapprochoit tous les rangs, à l'agitation des mouchoirs et des chapeaux, on reconnut l'approche de la voiture du Roi. Au côté droit, MONSIEUR, au côté gauche, Mgr. le duc de Berry accompagnoient à cheval la voiture. Il n'est point d'éloquence humaine capable de rendre le spectacle que présentoit ce passage. Il faut, pour en avoir une idée, se rappeler le souvenir du 12 avril, (entrée de MONSIEUR à Paris), et du 3 mai (entrée du Roi), de l'année dernière; je ne sais même si le souvenir plus récent de nos craintes et de nos malheurs ne donnoit pas cette année plus de vivacité à l'expression de nos sentimens. C'est ainsi que le Roi est arrivé à son palais des Tuileries. Là les transports publics ont encore redoublé, et S. M. a été obligée, pour satisfaire l'impatience d'un peuple affamé de le voir, de se montrer plusieurs fois à la fenêtre. Le peuple inonde le jardin, et dans toute l'étendue du parterre et de la grande allée, forme des danses joyeuses, et fait retentir le Ciel de l'air chéri *vive Henri IV!* vivent ses descendans! Le Roi est descendu dans le jardin et s'est mêlé à la foule, comme un père au milieu de ses enfans. On a entendu S. M. dire avec un profond attendrissement : *Me voilà donc avec mon peuple, avec mes amis.* Le soir, presque toutes les maisons particulières sont illuminées, sans qu'aucun avis ait été donné par la police. »

N. B. Cet extrait de la narration de l'entrée du Roi, est tiré du *Journal des Débats*, n.° du 9 juillet. Il seroit impossible de peindre l'émotion, la joie, l'attendrissement, l'enthousiasme avec lesquels ce n.° a été lu et relu dans les départemens. Le passage dont nous venons de donner un extrait, finit par une observation bien judicieuse : « Lorsque le 20 mars, dit l'auteur, le tyran, protégé par une soldatesque parjure, vint usurper la place dans un palais en deuil et dans une capitale orpheline, il enveloppa son entrée des

journal vraie girouette, la main toujours ouverte pour tourner
de droite et de gauche encore aujourd'hui juillet 1843.

ombres de la nuit. Il arriva seul avec le cortège de ses complices et de ses crimes. Il n'osa braver les regards et l'affluence de ce peuple dont il se prétendoit le libérateur. Louis arrive environné de ses innombrables enfans ; le soleil éclaire son entrée, la foule impatiente entoure et presse sa voiture. Arrivé aux Tuileries, quatre cent mille bras se disputent l'honneur de le reporter sur son trône. Cette différence sera caractéristique pour l'histoire. »

Le 8 *juillet.* S. M. le Roi des Pays-Bas-Unis, par arrêté de ce jour 8, et par diplôme du 18 du même mois, a nommé et élevé le général Arthur Wellesley, duc de Wellington, Ciudad Rodrigo et Vittoria, feld-maréchal de ses armées, ainsi que ses descendans mâles, d'après l'ordre de progéniture, à la dignité de prince de Waterloo. M. Richard Trent le Poer, comte de Clancarty, a été élevé, par le même arrêté, à la dignité de marquis de Heusden.

Le 8 *juillet.* Les deux chambres ont été fermées par ordre du Roi. Quelques députés se sont présentés le matin à la porte de leur salle, on leur a fait part de l'ordre du Roi, ils se sont retirés.

Le 8 *juillet même jour.* M. le maréchal prince Blücher, M. le duc de Wellington, lord Castlereag, et plusieurs autres ministres et généraux alliés sont admis auprès de S. M. Louis XVIII.

Le *même jour* 8. Le café Montansier, au Palais-Royal, ayant été le rendez-vous des révolutionnaires et des buonapartistes depuis le retour de Napoléon, a été exposé à la vengeance des Royalistes, tous les meubles ont été brisés par la foule qui s'y est précipitée.

Le 9 *juillet.* Ordonnance du Roi, qui compose ainsi le ministère.

Le prince Talleyrand, pair de France, président du conseil des ministres et secrétaire d'état au département des affaires étrangères.

Le baron Louis, ministre secrétaire d'état au département des finances.

Le duc d'Otrante, ministre-secrétaire d'état au département de la police générale.

Le baron Pasquier, ministre secrétaire d'état au département

de la justice et garde des sceaux. (Le porte-feuille de l'intérieur lui est provisoirement confié.)

Le maréchal Gouvion Saint-Cyr, pair de France, ministre secrétaire d'état au département de la guerre.

Le comte de Jaucourt, pair de France, ministre-secrétaire d'état au département de la marine.

Le duc de Richelieu, pair de France, ministre-secrétaire d'état au département de la maison du Roi.

Le *même jour 9 juillet.* Sont nommés, M. le duc de Tarente (Macdonald), chancelier de la légion d'honneur;

M. le comte Beugnot, directeur général des postes;

M. le comte Molé, directeur général des ponts et chaussées;

M. Decaze, préfet de police à Paris.

Le *même jour* 9. Sont nommés ministres d'Etat :

MM. Dambray.	Le duc de Feltre.
Ferrant.	M. Anglès.
Le général Dessolle.	M. de Chateaubriand.
Le maréchal Oudinot.	M. Lally-Tolendal.
Le général Beurnonville.	M. le duc de Lévy.
M. Beugnot.	M. de Vitrolles.

Le *même jour* 9. Buonaparte, qui étoit toujours à Rochefort, s'est embarqué à Fouras, petit village sur la côte, entre Larochelle et Rochefort. Il est passé à l'île d'Aix dont il a visité les fortifications. Du 10 au 11, il a expédié en parlementaires, à bord du vaisseau anglais le *Bellerophon*, le général Lallemand et le comte Las-Cases. Ils revinrent le 11. C'est sans doute dans cet intervalle que Buonaparte a écrit au prince régent la lettre suivante : « Altesse royale, en but aux factions qui divisent mon pays, et à l'inimitié des plus grandes puissances de l'Europe, j'ai terminé ma carrière politique, et je viens, comme Thémistocle, m'asseoir sur les foyers du peuple britannique. Je me mets sous la protection de ses lois, que je réclame de V. A. R., comme le plus puissant, le plus constant et le plus généreux de mes ennemis. »

Signé NAPOLÉON.

Le *même jour* 9. Ordonnance du Roi, qui porte que les places, ponts et édifices publics reprendront les noms qu'ils avoient au 1.er janvier 1790.

Le pont qui va de la place Louis XV au corps législatif, se nommera *Pont de Louis XVI.*

1815.

Celui qui communique du Palais des Tuileries à la rue du Bac, sera nommé le *Pont-Royal*.

Celui qui va du Quai des Bons-Hommes au Champ-de-Mars, *Pont des Invalides*. d'iena toujours et quand-même

Et celui qui va de la Rapée au Jardin du Roi, *Pont du Jardin du Roi*. point du tout, c'est toujours le pont d'Austerlitz

Le 10 *juillet*. LL. MM. l'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse arrivent à Paris. Une députation du conseil municipal de Paris, présidée par M. de Lamoignon, va au-devant de ces Souverains.

(*N. B.*) LL. MM. étoient sorties de Manheim le 27 juin, elles ont passé par Spire, Rheinzabern, Weissenbourg, Haguenau, Saverne, Sarbourg, Vicq, Nancy et Void; S. M. l'empereur d'Autriche, accompagnée des Souverains ses alliés, a fait, dit-on, cette route à cheval.

Le 12 *juillet*. La ville de Lyon capitule. Les troupes alliées doivent y entrer le 18. Le 13, la tranquillité a été troublée dans cette ville; une maison a été pillée par des soldats français. Le 17 au soir, le drapeau blanc a été arboré.

Le *même jour* 12 *juillet*. Ordonnance royale portant que les membres de l'ordre judiciaire nommés à la cour de cassation, à celle des comptes, aux cours royales et tribunaux de première instance, et aux justices de paix, depuis le 20 mars, cesseront à l'instant leurs fonctions, etc.

Le *même jour* 12. Joseph Daquin, médecin, né à Chambéri le 23 juin 1757, est mort. Vers le même temps, M. Eugène-Melchior-Louis Patrin, célèbre minéralogiste, est mort à l'âge de 63 ans.

Le *même jour* 12. Déclaration de la cour de cassation à S. M. Louis XVIII. La cour s'honore d'avoir, le 3 avril 1814, prévenu le décret du sénat, qui déclara les droits de S. M. au trône; elle témoigne sa douleur de ce qu'une autorité usurpatrice a dernièrement contraint les corps et les particuliers à parler et à écrire dans l'intérêt de l'usurpation. (Voyez le 26 mars précédent). Elle proclame de nouveau les prin-

1815.

cipes qu'elle a professés le 3 avril, et finit par mettre aux pieds de S. M. l'hommage de son amour et de sa fidélité.

Le 13 *juillet*. Une résolution de la diète suédoise fixe la majorité du Roi à 18 ans.

Le *même jour* 13 *juillet*. Ordonnance du Roi, qui dissout la chambre des députés, et qui convoque les colléges électoraux d'arrondissement pour le 14 août, et les colléges de département, pour le 22. Le nombre des députés est fixé provisoirement à 395, puis ensuite à 402. La même ordonnance porte que les articles 16, 25, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45 et 46 de la charte constitutionnelle, seront soumis à la révision du pouvoir législatif.

Le 15 *juillet*. Une lettre du préfet maritime de Rochefort, M. Bonnefoux, au ministre de la marine, annonce que Buonaparte s'est déterminé à se rendre à la croisière anglaise, et qu'il a été reçu à bord du *Bellerophon* commandé par le capitaine Maitland, dans la matinée du 15. Le lendemain, le *Bellerophon* a fait voile pour Torbay.

Le 16 *juillet*. Le maréchal Jourdan signe un armistice avec les troupes suisses qui occupent une partie des frontières de la Franche-Comté.

Le *même jour* 16 *juillet*. Ordonnance du Roi, portant que, d'après l'ordonnance du 23 mars, l'armée se trouvant licenciée, il est urgent d'en organiser une nouvelle; la force militaire active de la France sera établie ainsi qu'il suit;

86 Légions d'infanterie, de trois bataillons chacune.
8 Régimens d'artillerie à pied.
4 Régimens d'artillerie à cheval.
1 Régiment de carabiniers royaux.
6 Régimens de cuirassiers.
10 Régimens de dragons.
24 Régimens de chasseurs.
6 Régimens de hussards.
1 Corps royal du génie.

Le 17 *juillet*. Nîmes a été exposé à des troubles oc-

casionnés par des pelotons plus ou moins nombreux d'hommes armés venus du département du Gard. Plusieurs maisons ont été pillées, et des particuliers ont été tués.

Le 18 *juillet*. Les trois légations dont les troupes autrichiennes s'étoient emparées deux fois, l'une sur Buonaparte, et l'autre récemment sur Murat, sont remises à S. S. Pie VII, par S. M. l'empereur d'Autriche. On entend par les trois légations, les provinces de la Romagne, de Bologne et de Ferrare. Une partie de la légation de Ferrare, située sur la rive gauche du Pô, n'a pas été rendue.

Le 18 *juillet même jour*. Ordonnance du Roi, qui porte que le ministre de la guerre ne pourra faire au Roi, d'ici au 1.er juillet 1816, aucune proposition quelconque, soit pour des nominations à des emplois d'office, soit pour des avancemens de grade à l'armée de terre. (Et de mer, par une ordonnance du 21 juillet).

Le 19 *juillet*. Ordonnance du Roi, qui nomme préfets maritimes, M. de Missiessy, vice-amiral, à Toulon, en remplacement de M. le contre-amiral Duperré; M. Truguet, vice-amiral, à Brest, en remplacement de M. le contre-amiral Cosmao; M. de Gourdon, contre-amiral, à Rochefort, en remplacement de M. Bonnefoux; M. Daugier, contre-amiral, à l'Orient, en remplacement de M. Jacob, contre-amiral; M. Moliny, capitaine de vaisseau, qui retourne à son poste à Cherbourg, et qui avoit été suspendu de ses fonctions par Buonaparte.

La préfecture maritime de Dunkerque est supprimée.

Le 19 *juillet même jour*. Proclamation de Mgr. le duc d'Angoulême, datée d'Ax (Ariège), et adressée aux habitans du Midi.

Le *même jour* 19. Ordonnance du Roi, portant que les pouvoirs des commissaires extraordinaires délégués par S. M., cesseront à l'instant, et que toutes nominations et délégations faites par lesdits commissaires, cessent d'avoir leur effet.

Le 20 *juillet*. Ordonnance royale qui licencie les

corps francs, et renvoie tous les commandans, officiers ou soldats de ces corps dans leurs foyers.

Le *même jour* 20 *juillet*. Enfin le général Clausel, qui a commandé à Bordeaux pendant tout le temps de l'interrègne, se décide à faire sa soumission au Roi, par une proclamation à ses soldats. Un ordre du jour, qui suit cette proclamation, porte que, le 22, le drapeau blanc sera arboré sur tous les édifices publics et les clochers des communes. Le général Clausel a quitté Bordeaux le 28 juillet.

Le *même jour* 20. Ordonnance du Roi, portant que M. le directeur de la librairie et les préfets n'useront point de la liberté qui leur est laissée par les art. 3, 4 et 6 de la loi du 21 octobre 1814. Toutes les autres dispositions de la loi seront exécutées.

Le 21 *juillet*. Ordonnance du Roi, supprimant l'inspection générale de la gendarmerie.

Les deux premiers inspecteurs-généraux de l'artillerie et du génie, créés par arrêté du 5 janvier 1800, sont supprimés par une autre ordonnance du même jour.

Le 24 *juillet*. Ordonnance du Roi, portant que les membres de la chambre des pairs, qui ont siégé dans la soi-disant chambre des pairs de Buonaparte, ne feront plus partie de la chambre actuelle de la pairie: Suit la liste de ceux qui sont dans ce cas; ce sont

MM. le comte Clément-de Ris.
Le comte Colchen.
Le comte Cornudet.
Le ct^{e} d'Aboville (rétabli.)
Le duc de Dantzick.
Le comte de Croix.
Le ct^{e}. Dedelay-d'Agier.
Le comte Dejean.
Le ct^{e}. Fabre (de l'Aude.)
Le comte Gassendi.
Le comte Lacépède.
Le comte de Latour-Maubourg.
Le duc de Praslin.
Le comte Rampon.
Le comte Ségur.
Le duc de Plaisance.
Le duc d'Elchingen (Ney.)
Le duc d'Albufera (Suchet.)
Le duc de Conegliano (Moncey)
Le duc de Trévise (Mortier.)
Le comte de Barral (archev.)
Le comte Boissy d'Anglas.
Le duc de Cadore (Champagny)
Le comte de Canclaux (rétabli.)
Le comte Casabianca.
Le comte de Montesquiou.
Le comte de Pontécoulant.
Le comte de Valence.
Le comte Belliard.

Le *même jour*, 24 *juillet*. Autre ordonnance du Roi, dont le premier article traduit devant les conseils de guerre compétens, les officiers et soldats qui ont

1815.

trahi le Roi. Les noms désignés dans ce premier article de l'ordonnance, sont :

Ney.	Brayer.	Debelle.
Labedoyère.	Gilly.	Bertrand.
Lallemant, aîné.	Mouton du Vernet.	Drouot.
Lallemant, cadet.	Grouchy.	Cambronne.
Drouet d'Erlon.	Clausel.	Lavalette. (1)
Lefebvre Desnouettes.	Laborde.	Rovigo.
Ameilh. Voilà le bouquet, c'est juste		

Le second article de cette ordonnance porte que les individus dont les noms suivent, sortiront dans trois jours, de Paris, et se retireront dans des lieux désignés par le ministre de la police, en attendant que les chambres statuent sur ceux d'entre eux qui devront, ou sortir du royaume, ou être livrés à la poursuite des tribunaux. Ces individus sont :

Soult.	Regnault (S. Jean d'Ang.)
Alix.	Arrighi (de Padoue.)
Excelmans.	Dejean fils.
Bassano.	Garran.
Marbot.	Réal.
Felix Lepelletier.	Bouvier-Dumolard.
Boulay (de la Meurthe.)	Merlin (de Douai.)
Méhée.	Durbach.
Fressinet.	Dirat.
Thibaudeau.	Defermont.
Carnot.	Bory-Saint-Vincent.
Vandamme.	Felix Desportes.
Lamarque (général.)	Garnier de Saintes.
Lobau.	Méllinet.
Harel.	Hullin.
Piré.	Cluys.
Barrère.	Courtin.
Arnault.	Forbin-Janson, aîné.
Pommereul.	Lelorgne Dideville.

Le 26 *juillet*. Ordonnance du Roi, qui nomme les présidens de colléges de département et de colléges

(1) M. Lavalette n'étant ni militaire, ni attaché aux armées lors des faits pour lesquels il doit être poursuivi, a été, par ordonnance royale du 6 septembre, rayé de cette liste; mais il est mis dans celle que renferme le second article de la présente ordonnance du 24 juillet, c'est-à-dire qu'il sera renvoyé devant les tribunaux. (Voyez le 18 *novembre* suivant).

1815.

d'arrondissement, pour les assemblées qui doivent avoir lieu le 14 et le 22 août suivans.

Le 26 *juillet même jour*. Le vaisseau le *Bellerophon*, ayant Buonaparte à son bord, quitte Torbay pour se rendre à Plymouth; il y arrive vers quatre heures du soir. On fait des dispositions pour le transport de Buonaparte à l'île Sainte-Hélène.

Le *même jour* 26. Lucien Buonaparte arrive à Turin, et est conduit comme prisonnier d'Etat à la citadelle.

Le *même jour* 26. Bâle a essuyé un bombardement de la part de la forteresse d'Huningue, où commande le général Barbanègre. Quelques maisons ont été endommagées.

Le 27 *juillet*. Madame, duchesse d'Angoulême, arrive de Londres à Paris, à trois heures après-midi. La veille, elle avoit débarqué à Dieppe.

Le 27 *juillet même jour*. Mgr. le duc de Bourbon arrive d'Espagne à Bayonne, et de là se rend à Bordeaux.

Le *même jour* 27. La commission qui charge Sir Georges Cockburn[1] de conduire Buonaparte à l'île Sainte-Hélène, est signée; et le vaisseau amiral le *Northumberland* est choisi pour ce transport.

Le 28 *juillet*. Mgr. le duc d'Orléans arrive à Paris. Madame la duchesse est restée à Londres avec ses enfans.

Le 28 *juillet même jour*. Mgr. le duc d'Angoulême, en sa qualité de gouverneur-général des 7.e, 8.e, 9.e, 10.e et 11.e divisions militaires, prend un arrêté, à Toulouse, portant que tout individu, ayant des armes appartenant à l'Etat, sera tenu de les remettre à la municipalité de son domicile; et que tous les fédérés seront entièrement désarmés.

Le 30 *juillet*. S. M. le Roi de France a daigné signer le mariage du duc d'Otrante et de Mlle. de Castellane.

Le 31 *juillet*. La garnison, la garde nationale et les habitans de Strasbourg prennent la cocarde blanche, au bruit de toute l'artillerie des remparts.

Le 1.er *août*. Ordonnance du Roi, qui spécifie le

[1] Son bonheur !

mode d'admission à la retraite et aux gratifications dans l'armée française.

Le 2 *août*. Le maréchal Brune courant la poste, arrive à Avignon, à dix heures et demie du matin; le peuple se rassemble autour de sa voiture. Les esprits s'échauffent, le préfet lui conseille de partir promptement; il étoit déjà à la porte de la ville, quand le peuple l'arrête et le ramène à l'hôtel du Palais-Royal; il s'enferme dans une chambre. L'effervescence du peuple continue : à deux heures l'hôtel est forcé par les toits, par les derrières et par les fenêtres des cuisines. Le maréchal entendant le bruit des personnes qui se précipitoient de tous côtés dans la maison, se tue d'un coup de pistolet. A trois heures, le corps fut enlevé et escorté par la garde nationale; mais, peu après, le peuple s'en empara et le jeta dans le Rhône.

Le 3 *août*. Ordonnance du Roi, qui continue à suspendre provisoirement l'exportation à l'Etranger, des grains, farines, légumes, fourrages et bestiaux sur toutes les frontières de terre et de mer.

Le 3 *août même jour*. Le corps autrichien du général Bianchi, entre dans le midi de la France par Antibes; il est composé de 12 à 15,000 hommes.

Le *même jour* 3. Ordonnance royale sur l'organisation des légions départementales. Chaque légion portera le nom du département où elle sera formée; elle sera composée d'un état-major; de deux bataillons d'infanterie de ligne; d'un bataillon de chasseurs à pied; de trois cadres de compagnies formant le dépôt; on pourra y ajouter une compagnie d'éclaireurs et une compagnie d'artillerie. Chaque bataillon sera composé de huit compagnies, dont une de grenadiers, six de fusiliers et une de voltigeurs. La force de chaque légion sera de cent trois officiers, et de mille cinq cent quatre-vingt-quatre sous-officiers et soldats; en tout, mille six cent quatre-vingt-sept hommes.

Le 5 *août*. Le maréchal Ney est découvert dans le canton de Figeac, département du Lot, sur la limite du département du Cantal. Il est conduit à Aurillac, et ensuite à Paris où il arrive le 19 août.

1815.

Le 7 *août*. Proclamation de S. A. R. Mg^r. le duc d'Angoulême, annonçant aux habitans du midi, que les pouvoirs que S. M. lui avoit conférés pour les 7.e, 8.e, 9.e, 10.e et 11.e divisions militaires, par lettres patentes des 5 mars et 3 juin derniers, cessent d'exister. (En conséquence, tous officiers civils et militaires institués par S. A. R. ont dû cesser leurs fonctions). S. A. R. exprime aux habitans du midi combien il a été sensible à leur dévouement.

Le 7 *août*, à onze heures et demie du matin, Buonaparte descend du *Bellerophon* dans la chaloupe du *Tonnant* qui doit le transporter au *Northumberland*; à midi, il arrive à ce dernier vaisseau et y monte avec beaucoup de vivacité. Ceux qui ont été admis à le suivre, sont :

Le général Bertrand, Madame Bertrand et leurs enfans ;

Le comte et la comtesse de Montholon et un enfant;

Le comte de Las-Cases ;

Le général Gourgaud ;

Neuf domestiques mâles et trois femmes.

Le chirurgien de Buonaparte a refusé de le suivre ;

Le chirurgien du *Bellerophon* a offert de prendre sa place ;

MM. Savary et Lallemant ont été laissés sur le *Bellerophon* (et depuis conduits à Malte).

Les vaisseaux le *Bellerophon*, l'*Eurotas* et le *Tonnant* ont retourné à Plymouth. Le *Northumberland* étoit encore en vue de Plymouth le 8, quoique le vent fût favorable ; mais on suppose qu'il attendoit le vaisseau de transport le *Weymouth*, qui n'a dû compléter ses provisions que le lendemain.

Ce n'est que le 11 que le *Northumberland*, accompagné du *Weymouth*, de la *Zénobie*, etc., etc., est sorti du canal de la Manche. Le 24 il étoit près de l'île Madère, et continuoit rapidement sa route.

Nota. Voilà donc la fin de la carrière inouie qu'a parcourue un homme né de parens obscurs dans une petite île de la Méditerranée. La fortune guerrière l'a élevé rapidement au faite des grandeurs, un despotisme toujours croissant l'y a soutenu quelque temps ; une aveugle ambition, si naturelle aux par-

1815.

venus, l'en a précipité plus rapidement qu'il n'y étoit monté, et sa dernière incartade, digne d'un flibustier, a effacé, même aux yeux de ses partisans, le reste d'étonnement mêlé d'admiration que causoit encore le rôle étonnant qu'il a joué.

Rappelons en peu de mots les principaux événemens de sa vie politique et de celle de sa famille.

1769. Le 15 *août*, Napoléon Buonaparte est né à Ajaccio en Corse, de Charles Buonaparte, homme de loi, et de Lætitia Raniolini.

1781. Le . . . . . il entre à l'école militaire de Brienne et y reste quatre ans.

1785. Le. . . . . il est reçu en qualité de lieutenant dans le régiment de la Fère, artillerie, en garnison à Auxonne (Côte-d'Or).

1792. Le . . . . . il est capitaine en second dans la même arme.

1793. Le 19 *décem.* il commande l'artillerie au siége de Toulon; et après le siége, il est nommé général de brigade.

1794. Le 1er. *août.* Son frère Joseph Buonaparte épouse Mlle. Marie-Julie Clary, de Marseille.

1796. Le 23 *févr.* Napoléon Buonaparte est nommé général en chef de l'armée d'Italie.

Le 8 *mars*, il épouse Mar. F. Joséphine Tascher de la Pagerie, veuve Beauharnais. (Voyez le 29 *mai* 1814.)

1797. Le 5 *mai*, il fait épouser sa sœur Marie-Anne-Elisa, au général Félix Baciocchi, qu'il a fait par la suite prince de Lucques et Piombino.

1798. Le 19 *mai*, il s'embarque à Toulon et part avec une flotte pour l'expédition d'Egypte.

Le 16 *août*, le général Bernadotte épouse Eugénie-Bernardine-Désirée Clary, sœur de la femme de Joseph Buonaparte.

1799. Le 23 *août*, Napoléon fuit secretement d'Egypte; il arrive à Fréjus le 9 octobre et à Paris le 16.

Le 9 *nov.* (journée du 18 brumaire an 8.) il renverse le directoire et les conseils.

Le 13 *décem.* il est nommé premier consul pour dix ans.

1799. Le 21 *décem.* il fait son frère Lucien ministre de l'intérieur. Il le remplace le 21 janvier 1801 par Chaptal. Lucien a quitté la France en avril 1804; il y est rentré en avril 1815 et en est sorti définitivement le 27 juin suivant.

1800. Le 20 *janv.* il donne en mariage sa sœur Marie-Annonciade-Caroline au général Joachim Murat.

1802. Le 3 *janv.* il fait épouser à son frère Louis, Hortense-Eugénie Beauharnais, fille de Joséphine.

Le 4 *août*, il est nommé premier consul à vie.

1803. Le 28 *août*, il fait épouser (en secondes noces) sa sœur Marie-Pauline au prince Camille Borghese. Elle avoit été précédemment mariée au gé-

néral Leclerc, mort à Saint-Domingue le 2 novembre 1802.

1804. Le 21 *mars*, il fait périr le duc d'Enghien.

Le 18 *mai*, il est proclamé empereur des Français.

1805. Le 18 *mars*, il est proclamé roi d'Italie.

Le 8 *juin*, il nomme Eugène Beauharnais, fils de Joséphine, vice-roi d'Italie.

1806. Le 13 *janv.* il fait épouser à Eugène Beauharnais la princesse Auguste-Amélie de Bavière, fille de Maximilien I, roi de Bavière.

Le 15 *mars*, il fait son beau-frère Joachim Murat, grand duc de Clèves et de Berg.

Le 30 *mars*, il fait son frère Joseph, roi de Naples et de Sicile; et sa sœur Pauline, duchesse de Guastalla.

Le 7 *avril*, il fait épouser à Charles-Louis-Frédéric, depuis grand duc de Bade, sa fille adoptive Stéphanie-Louise-Adrienne Beauharnais, nièce de Joséphine.

Le 5 *juin*, il fait son frère Louis, roi de Hollande.

1807. Le 7 *juillet*, il fait son frère Jérôme, roi de Westphalie.

Le 22 *août*, après avoir forcé son frère Jérôme à divorcer, il lui fait épouser la princesse Frédérique-Catherine-Sophie-Dorothée de Wurtemberg.

1808. Le 9 *mai*, il s'empare du royaume d'Espagne par une perfidie sans exemple.

Le 6 *juin*, il fait son frère Joseph, roi d'Espagne.

Le 15 *juillet*, il fait son beau-frère Murat, roi de Naples.

1809. Le 23 *janv.* il fuit d'Espagne et retourne à Paris.

Le 3 *mars*, Il fait sa sœur Elisa, femme Baciocchi, grande duchesse de Toscane.

Le 17 *mai*, il s'empare des états du pape.

Le 5 *juillet*, il fait enlever de Rome Sa S. Pie VII.

Le 16 *décem.* il fait prononcer son divorce avec Joséphine.

1810. Le 1er. *avril*, il épouse l'archiduchesse d'Autriche Marie-Louise.

Le 3 *juillet*, il destitue son frère Louis, roi de Hollande.

1811. Le 20 *mars*, il a un fils nommé François-Charles-Joseph-Napoléon Buonaparte.

1812. Le 22 *juin*, il déclare sans motifs la guerre à la Russie.

Le 5 *décem.* il fuit de Russie.

1813. Le 19 *octob.* il fuit après la bataille de Leipsick.

1814. Le 11 *avril*, il abdique la couronne.

Le 20 *avril*, il est conduit à l'île d'Elbe, dans la Méditerranée.

1815. Le 26 *févr.* il quitte cette île, et arrive à Paris le 20 mars.

Le 19 *juin*, il fuit après la bataille de Mont-St.-Jean.

Le 22 *juin*, il abdique pour la seconde fois.

Le 15 *juillet*, il se livre devant Rochefort à une croisière anglaise.

1815.

1815. Le 11 *août*, il quitte le canal de la Manche, et par conséquent l'Europe, pour être conduit par les Anglais à l'île Sainte-Hélène.

Cette île de sept lieues de tour, et de trois lieues de diamètre dans son plus grand prolongement d'orient en occident, est située au milieu de l'océan atlantique, à 400 lieues de l'Afrique, à 600 de l'Amérique, et à peu près à 1800 lieues de l'Europe.

Le 7 *août*. Le duc d'Angoulême arrive à Paris.

Le 8 *août*. Ordonnance du Roi, portant que toutes les autorisations données précédemment aux journaux sont révoquées, et qu'ils ne pourront paroître s'ils ne reçoivent une nouvelle autorisation du ministre de la police générale, avant le 10 août pour Paris, et avant le 20 pour les départemens. Une commission sera nommée pour examiner tous les écrits périodiques. Cette commission, nommée par ordonnance du 14, est composée de MM. Fiévée, de Torcy, Pellenc, Auger et Mutin. M. Fiévée n'a point accepté, on a nommé en sa place M. Desportes.

Le 8 *août*. La forteresse de Gaëte se rend au roi de Naples et aux troupes autrichiennes par suite de capitulation. Il est dit dans cette capitulation que tous les effets qui sont au sieur Murat, seront remis aux commissaires de S. M.

Le 13 *août*. Mgr. le duc de Bourbon arrive à Paris.

Le 14 *août*. M. le comte d'Aboville est rétabli sur le tableau de la chambre des pairs, comme n'ayant ni siégé ni voulu siéger dans la prétendue chambre des pairs de Buonaparte. Il en a été de même de M. Canclaux.

Le 15 *août*. Ordonnance du Roi qui lève l'état de siège de toutes les places des 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 18.e divisions militaires.

Le *même jour* 15. M. le maréchal de camp Ramel, nommé commandant le département de la Haute-Garonne, a été victime d'un mouvement populaire à Toulouse, à l'instant où il venoit remplir ses fonctions : un volontaire royal a péri aussi dans cette émeute. M. le général Ramel n'est mort des suites de ses blessures que le 17 (il étoit né à Fontaine (Lot) en 1767; le 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), il étoit com-

mandant de la garde du corps législatif. Par décret de ce jour, il a été déporté à Cayenne avec Pichegru, Muraire, Murinais, Barbé-Marbois, etc.; il s'est échappé de l'île le 15 prairial an 6 (3 juin 1798), et depuis il est rentré au service sous Buonaparte.

Le *même jour* 15. Mg^r. le duc et Madame la duchesse d'Angoulême sont partis de Paris pour Bordeaux.

Le *même jour* 15. Le cardinal Fesch et sa sœur Mme. Buonaparte la mère sont arrivés à Rome.

Le *même jour* 15. Ordonnance du Roi qui maintient provisoirement l'organisation des académies et la taxe du vingtième des frais d'études, établie par le décret du 17 mars 1808, et qui établit une commission de cinq membres, sous le titre de commission de l'instruction publique. Les membres de la commission sont :

M. Royer-Collard, conseiller d'état, et conseiller au conseil royal de l'instruction publique, président de la commission.

M. Cuvier, conseiller d'état et conseiller au conseil royal, etc.

M. le baron Sylvestre de Sacy, membre de l'institut, professeur au collége royal, recteur de l'université de Paris.

M. l'abbé Frayssinous, inspecteur général des études.

M. Gueneau de Mussy, ancien inspecteur général des études.

Le secrétaire de la commission est M. Petitot, inspecteur de l'université de Paris.

Nota. Le traitement de MM. les membres de la commission d'instruction publique est le même que celui que S. M. attribuoit aux membres du conseil royal par ordonnance du 17 février. (Voyez le 17 février).

Le 16 *août*. Ordonnance royale qui établit provisoirement une contribution extraordinaire de guerre de cent millions, et qui en prescrit la perception dans des proportions déterminées pour chaque département.

Le 17 *août*. Ordonnance du Roi qui nomme beaucoup de nouveaux membres de la chambre des pairs.

Le *même jour* 17. Mg.^r le duc d'Orléans part pour Londres.

Le 19 *août*. Charles de la Bédoyère, colonel du 7.e régiment de ligne, condamné à mort comme coupable de rébellion et de trahison envers la patrie et le Roi, est exécuté dans la plaine de Grenelle; un conseil de

1815.

guerre l'a condamné le 14 août, et son jugement a été confirmé le 18.

Le 19 *août.* Ordonnance du Roi, qui établit que la dignité de pair est et demeurera héréditaire de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, dans la famille des pairs qui composent actuellement la chambre, et de ceux qui pourront être nommés à l'avenir.

Les 19, 20 et 21 *août.* La ville de Nîmes et ses environs ont été le théâtre de scènes sanglantes : un corps de cinq mille autrichiens y est arrivé le 23 et le 24.

Le 22 *août.* Tous les colléges électoraux de département, convoqués par ordonnance du 13 juillet, s'ouvrent dans leurs départemens respectifs, sous la présidence des personnes désignées par Sa Majesté.

Le collége électoral du département de la Seine a été présidé par S. A. R. MONSIEUR, comte d'Artois.

Le collége électoral du département de la Gironde a été présidé par S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême.

Le collége électoral du département du Nord a été présidé par S. A. R. Mgr. le duc de Berry.

Les colléges électoraux des autres départemens ont été présidés par des personnages de distinction, dignes de la confiance dont les a honorés S. M., et qui par cette raison en ont beaucoup inspiré aux électeurs.

Le 23 *août.* Ordonnance du Roi sur l'organisation du conseil d'état. Il y a des conseillers d'état et maîtres de requêtes en service actif, et des conseillers d'état, des maîtres des requêtes honoraires. Les conseillers d'état et maîtres des requêtes sont distribués en service ordinaire et en service extraordinaire. Le nombre des conseillers d'état en service ordinaire ne peut excéder trente; ils ont 16,000 fr. d'appointemens. Les maîtres des requêtes en service ordinaire ne peuvent être audelà de quarante; ils ont 6000 fr. d'appointemens. Les conseillers d'état et maîtres des requêtes en service ordinaire sont divisés en cinq comités; 1.° de législation, 2.° du contentieux, 3.° des finances, 4.° de l'intérieur et du commerce, 5.° de la marine et des colonies. Le comité de législation a six conseillers et cinq maîtres des requêtes; le comité du contentieux sept conseillers

1815.

et huit maîtres des requêtes ; le comité des finances ; cinq conseillers et cinq maîtres des requêtes ; le comité de l'intérieur et du commerce, sept conseillers et six maîtres des requêtes ; enfin, le comité de marine et des colonies, quatre conseillers et trois maîtres des requêtes, etc., etc. L'ordonnance du 24 août donne le tableau des conseillers et maîtres des requêtes, tant en service ordinaire qu'extraordinaire, ainsi que les honoraires.

Le 25 *août*. S. M. Guillaume I, roi des Pays-Bas, est arrivée à Bruxelles. La veille, S. M. avoit donné à ses sujets une déclaration relative aux opérations des assemblées qu'il avoit convoquées dans les provinces méridionales, et dont les résultats n'ont pas été tels que S. M. avoit droit de les attendre.

Le 26 *août*. Proclamation de M. le maréchal duc de Tarente (Macdonald), commandant en chef l'armée de la Loire, à cette armée.

Le *même jour* 26. Dans la nuit du 26 au 27, la ville d'Auxonne (Côte-d'Or) a été bombardée par les troupes autrichiennes ; elle a riposté par un feu très vif. Il y a eu capitulation le 27 à six heures du matin ; la garnison est sortie avec les honneurs de la guerre, pour se rendre à la Loire. Plusieurs maisons ont été endommagées par le bombardement. Trois personnes ont été tuées dans la ville, un jeune officier d'artillerie, un jeune homme d'environ vingt ans et une vieille femme. L'ennemi s'est emparé de tout le matériel de guerre qui étoit dans la place.

Le *même jour* 26. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême quitte subitement Bordeaux pour aller à Perpignan. Une armée espagnole, commandée par le général Castanos, avoit dépassé les frontières du Roussillon, et étoit entrée sur le territoire français dans le département des Pyrénées orientales. Le 27, S. A. R. eut une conférence avec ce général ; celui-ci vouloit attendre des ordres de Madrid ; mais S. A. R. insista ; et le 28, le général donna des ordres pour que ses troupes repassassent la frontière le 29.

Le 27 *août*. Un autre corps d'armée espagnole, aux

1815.

ordres du comte de Lavisbal, passe la Bidassoa et entre en France : il y est resté jusqu'au 6 septembre, époque de son retour en Espagne, lorsqu'il a su la convention passée entre S. A. R. et le général Castanos.

Le 27 *août même jour*. La place d'Huningue, où commandoit le général Barbanègre, a capitulé après un bombardement qui a duré plusieurs jours. La garnison est sortie le 28, pour aller sur la rive gauche de la Loire (1).

Le 29 *août*. Mg[r]. le duc de Bourbon est parti pour Londres.

Le 29 *août même jour*. Ordonnance du Roi qui destitue M. le maréchal Moncey, et le condamne à trois mois d'emprisonnement, pour n'avoir pas présenté la seule excuse valable qui pouvoit le dispenser de siéger dans le conseil de guerre auquel il a été appelé, ainsi que d'autres maréchaux, par arrêté du ministre de la guerre du 21 août, pour prononcer sur le sort du maréchal Ney.

Le 30 *août*. Ordonnance du Roi relative au licenciement et à la nouvelle organisation de la cavalerie. Elle sera composée de quarante-sept régimens ; savoir :

Un de carabiniers ; six de cuirassiers ; dix de dragons ; vingt-quatre de chasseurs ; six de hussards.

Chaque régiment sera composé de quatre escadrons. La force totale des régimens de cavalerie sera de

2068 officiers ; 25,286 hommes de troupes ; 2867 chevaux d'officiers ; 22,842 chevaux de troupes.

Le 30 *août*. Ordonnance du Roi qui prescrit de corriger sur tous les actes, arrêts ou jugemens expédiés

---

(1) « Lorsque le général Barbanègre est sorti d'Huningue à la tête de sa garnison, comme on ne voyoit défiler que cinquante hommes, on pensoit que la plus grande partie des troupes étoit rentrée dans la place ; cependant ce qu'on en voyoit étoit tout. S. A. R. l'archiduc Jean, qui commandoit le siége, surpris et touché du courage de ce petit nombre de braves qui avoient soutenu l'effort de toute une armée, a fait au général Barbanègre l'honneur de l'embrasser en lui témoignant l'estime qu'une telle conduite lui inspiroit. Le général Barbanègre est arrivé à Paris, etc. » (Extrait du *Journal des débats*, du 19 septembre 1815.)

1815.

pendant l'absence de S. M., au nom de ceux qui se sont successivement emparés de l'autorité; de corriger, dis-je, les formules apposées à ces actes et qui rappellent un pouvoir illégitime.

Le 1.er *septembre*. M. de Metternich souscrit à Paris, par ordre de l'empereur d'Autriche, les conditions auxquelles Murat pourra résider dans les limites des états de ce prince, soit en Bohême, soit en Moravie, soit dans la haute Autriche. Ces conditions sont, que le roi Joachim prendra le titre d'un individu privé; par exemple, celui de comte de Lipano, comme sa femme a pris celui de comtesse de ce nom; qu'il s'engagera, en présence de S. M. I., à ne pas quitter les états autrichiens sans le consentement exprès de sa majesté; et qu'il vivra comme un particulier de distinction, se soumettant aux lois du pays. (Voyez le 13 *octobre* suiv).

Le 1.er *septembre, même jour*. Proclamation du Roi sur les troubles du midi.

Le *même jour* 1.er Ordonnance du Roi relative à la nouvelle organisation ou plutôt à la formation de la garde royale.

Les 4.e et 5.e compagnies des gardes du corps, les compagnies de gendarmes, chevau-légers, mousquetaires et gardes de la porte sont supprimées.

Les quatre compagnies des gardes-du-corps conservées seront réduites à quatre brigades chacune. Chaque compagnie sera forte de deux cent cinquante gardes et cinquante surnuméraires. La compagnie des grenadiers à cheval entrera dans la composition d'un des régimens des grenadiers à cheval.

Les compagnies supprimées, ainsi que celles des gardes-du-corps de MONSIEUR, seront remplacées par une garde royale composée de deux divisions d'infanterie. Chaque division a deux brigades et quatre régimens. Dans la seconde division il y aura deux régimens Suisses. Chaque régiment sera de trois bataillons, organisés comme ceux de la ligne; mais les compagnies seront portées à quatre-vingt-dix sous-officiers et soldats, ce qui formera pour les huit régimens sept cent

vingt officiers et dix-sept mille quatre cent quatre-vingts hommes.

Il y aura également deux divisions de cavalerie, composées chacune de deux brigades et de quatre régimens, organisés comme ceux de la cavalerie de ligne. Chaque régiment sera composé sur-le-champ de six escadrons, de cent trente-deux hommes et cent vingt chevaux; ce qui portera la force des huit régimens à 480 officiers, à 6416 cavaliers, et à 5808 chevaux.

L'artillerie sera composée d'un régiment d'artillerie à pied, qui aura huit compagnies, et sera fort de quarante-deux officiers et quatre cent trente-quatre artilleurs; et d'un régiment d'artillerie à cheval, formant quatre compagnies et fort de deux cent quatre-vingt-huit hommes. Une batterie sera attelée pour chaque brigade d'infanterie, et une pour chaque division de cavalerie; et un caisson attelé pour chaque bouche à feu. Ce train d'artillerie sera composé de treize officiers, de trois cent quatre-vingt-dix hommes de troupes et de six cents chevaux.

En résumé, la garde royale sera de douze cent soixante officiers, vingt-cinq mille huit hommes de troupes et six mille quatre cent huit chevaux.

Les 4 majors-généraux de la garde nommés par le Roi, sont MM. les maréchaux Victor, duc de Bellune; Oudinot, duc de Reggio; Marmont, duc de Raguse, et Macdonald, duc de Tarente. Les aides-majors sont MM. du Coetlosquet et Aimery de Montesquiou-Fezenzac.

Le 2 *septembre*. Ordonnance du Roi concernant le licenciement et la réorganisation des troupes d'artillerie. Le corps royal d'artillerie sera composé :

1.° D'un état-major général pour le service du matériel.
2.° de 8 régimens d'artillerie à pied.
3.° De 4 régimens d'artillerie à cheval.
4.° D'un bataillon de pontonniers.
5.° De douze compagnies d'ouvriers.
6.° D'une compagnie d'artificiers.
7.° De 3 escadrons du train d'artillerie.

La force totale du corps d'artillerie sera de onze mille deux cent quatre-vingts hommes et mille sept cent soixante chevaux de selle et de train.

1815.

Le 2 *septembre, même jour.* Ordonnance du Roi qui réduit provisoirement le nombre des ingénieurs de tout grade composant le corps royal des ponts et chaussées, ainsi qu'il suit :

Inspecteurs généraux, . . .	6.
Inspecteurs divisionnaires,	15.
Ingénieurs en chef, ...	105.
Inspecteurs ordinaires, . .	300.

Sont admis à la retraite, 1.° les trois inspecteurs généraux et les trois inspecteurs divisionnaires, les plus anciens de grade; 2.° les vingt-six ingénieurs en chef, ayant plus de soixante ans d'âge; 3.° les quarante-un ingénieurs ordinaires, ayant vingt ans de service ou cinquante ans d'âge.

Le 3 *septembre.* Le roi de Wurtemberg convoque de nouveau l'assemblée des états dans son royaume pour le 15 octobre.

Le 4 *septembre.* Ordonnance du Roi qui convoque la chambre des pairs et la chambre des représentans pour le 25 septembre même mois. Une seconde ordonnance remet cette convocation au 2 octobre, et une troisième au 7 du même mois.

Le 4 *septembre même jour.* Allocution de S. S. Pie VII, dans le consistoire secret tenu à Rome, par laquelle Sa Sainteté exprime sa reconnoissance à ses chers fils en J.-C. Louis, Roi Très-Chrétien ; François II, empereur d'Autriche ; Ferdinand, roi catholique ; le prince royal du Brésil ; puis à Alexandre, empereur de Russie ; à Frédéric, roi de Prusse ; à Charles, roi de Suède ; et enfin à S. A. R. le prince Régent d'Angleterre ; pour avoir, soit effectué, soit favorisé la restitution du patrimoine de Saint Pierre. Cependant Sa Sainteté réclame la province d'Avignon et le comtat Vénaissin, situés en France, et la province de Ferrare située sur la rive gauche du Pô, qui jadis appartenoient au S. Siège, et qui n'ont point été compris dans la susdite restitution.

Le 6 *septembre.* Ordonnance du Roi, sur le licenciement et la réorganisation du corps royal du génie. Il sera composé de trois régimens du génie ; une com-

1815.

pagnie d'ouvriers, deux compagnies et le cadre de l'état-major d'un escadron du train du génie; chacun des trois régimens du génie sera composé d'un état-major, de deux bataillons et d'un cadre de compagnie comme dépôt; chaque bataillon de six compagnies, dont une de mineurs et cinq de sapeurs. Le complet d'un régiment du génie sera de soixante-huit officiers et de six cent cinquante-quatre sous-officiers et soldats: total, sept cent vingt-deux.

La force totale des troupes du corps royal du génie sera de deux mille trois cents hommes.

Le 6 *septembre*. Autre ordonnance du Roi, relative au licenciement des huit régimens connus sous le nom de *régimens étrangers*. Il sera formé une seule légion sous le nom de *légion royale étrangère;* elle sera formée d'un état-major et de trois bataillons.

Le *même jour* 6. S. M. l'empereur de Russie est parti de Paris pour se rendre à Châlons-sur-Marne, et de là à Vertus où il est arrivé le 7, pour visiter le camp qui est établi aux environs de cette petite ville. La masse des troupes russes rassemblées dans cette plaine, occupe depuis Vertus jusqu'à Clamanges, Ville-Seneux et Ecury-Lerepos, ce qui lui donne quatre lieues d'étendue; elle en a environ trois de profondeur. On porte à 150,000 hommes cette masse de troupes, y compris les accessoires. LL. MM. l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse se sont rendus près de S. M. l'empereur de Russie, pour assister aux manœuvres qui ont eu lieu, le 10, dans le camp de Vertus. Dans la journée du 11, on a célébré l'office divin sur sept autels élevés sur la pente du Mont-Cormant, pour remercier Dieu d'avoir mis un terme à toutes les calamités qui ont pesé sur l'Europe. Ce jour 11 septembre (30 août, selon le comput russe), étoit la fête de l'empereur Alexandre. LL. MM. l'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse sont retournés le soir du même jour à Paris.

Le *même jour* 6. On a fait à Bâle, en présence de S. A. I. l'archiduc Jean, l'expérience des fusées à la Congrève, découverte infernale que, pour le bien de l'humanité,

on eût dû étouffer sitôt qu'elle a paru. Voici comment les journaux ont rendu compte de cette expérience. « Le 6, au matin, on a vu passer à Bâle sept batteries de fusées à la Congrève, avec quarante à cinquante Autrichiens dressés au service de cette arme, et commandés par un officier anglais. Le train composé d'environ trente charriots, marchoit avec la lenteur d'un convoi funèbre, et la musique qui le précédoit étoit fort lugubre. On distingue trois degrés dans cette artillerie; celle du premier degré jette ses feux à une petite distance; celle du second degré, les lance à une distance moyenne; et celle du troisième degré, à une distance d'une lieue environ. Cette artillerie ne doit se mouvoir qu'avec une grande lenteur, vu que le moindre mouvement brusque ou le plus léger frottement mettroit en feu les matières combustibles. Le jour de son arrivée (le 6), on a fait à Bâle, hors la porte Saint-Jean, des expériences sur ces fusées. On en a lancé sur des gabions qui d'abord furent en feu, et l'eau qu'on y jetoit en abondance, ne faisoit qu'augmenter les flammes. »

Le 8 *septembre*. M. le duc d'Angoulême arrive à Paris, de son voyage dans le midi, et MADAME la duchesse y arrive le 11.

Le 10 *septembre*. Ordonnance du Roi sur la nouvelle organisation de la gendarmerie royale. Ce corps sera composé de huit inspections de vingt-quatre légions, dont la force sera de mille cinq cent cinquante brigades à cheval, chacune de huit hommes, et de six cent brigades à pied, chacune également de huit hommes. Ce qui formera en tout, y compris les officiers de tout grade, une force de dix-huit mille dix hommes. Il y aura huit inspecteurs généraux.

Le 11 *septembre*. La ville de Givet se rend aux troupes prussiennes.

Le 13 *septembre*. Joseph Buonaparte est à Philadelphie, aux Etats-Unis d'Amérique.

Le 14 *septembre*. S. A. I. l'archiduchesse Marie-Louise (ci-devant impératrice de France), se rend au château impérial de Schœnbrunn; et là, pour éteindre

tout esprit de parti, prévenir toute espèce de discussions que pourroient susciter des esprits mal faits, S. A. I. a signé l'acte formel par lequel elle renonce, pour sa personne et pour celle de son fils, au titre de Majesté, et à toute prétention quelconque à la couronne de France. S. A. I. prendra désormais les titres d'archiduchesse d'Autriche et de duchesse de Parme. Son fils sera appelé le prince héréditaire de Parme.

Le 15 *septembre*. Proclamation du colonel Verrier, commandant par *interim* la 23.e division militaire à Bastia en Corse; cette proclamation porte que Murat ne trouvant pas de sureté en France, s'est retiré en Corse, dans la commune de Vescovato; que Colonna-Cercaldi, maire de cette commune, lui a donné l'hospitalité; que Murat, au lieu d'en jouir tranquillement, y forme des rassemblemens, recrute, organise des compagnies, et se propose de s'emparer de Bastia. Le colonel Verrier déclare le maire de Vescovato, rébelle à la loi et à son Souverain, et engage tous les habitans de l'île à repousser le perturbateur qui, violant les lois de l'hospitalité, veut les exposer aux horreurs de la guerre civile.

Le 17 *septembre*. Le mariage de S. A. I. l'archiduc Charles d'Autriche avec S. A. la princesse Henriette de Nassau, est célébré à Weilbourg.

Le 18 *septembre*. Ordonnance royale qui institue la cour royale de Paris. M. Séguier, pair de France, en est nommé premier président. MM. Agier et Faget de Baure sont nommés présidens, et M. Duplès, greffier en chef.

Le 19 *septembre*. Ordonnance royale, portant création d'un conseil privé que Sa Majesté établit près d'elle, se réservant d'y faire discuter les affaires que, d'après leur importance et leur nature, S. M. en jugera susceptibles, et spécialement celles de haute législature. Sont membres de ce conseil les princes du sang et de la famille royale, ainsi que les ministres secrétaires d'état ayant département. Y sont appelés en outre les ministres d'état, dont les noms suivent:

1815.

MM
Dambray.
Le duc d'Alberg.
Le comte de Beurnonville.
Le maréchal Oudinot.
Le comte Dessoles.
Le comte Ferrand.
Le comte Dupont.
L'abbé de Montesquiou.
Le duc de Feltre.
Le comte Beugnot.
Le baron de Vitrolles.
Le comte Barthelemy.
Le maréchal Macdonald.
M de la Luzerne, évêque de Langres.
Le comte Garnier.
Le duc de Lévy.
Le comte Barbé-Marbois.
Le comte de Fontanes.
Le comte de Choiseul-Gouffier.
Le comte de Lally-Tollendal.
Le vicomte de Chateaubriand.
Le baron Anglès.
Le sieur Bourienne.
Le comte Alexis de Noailles.
Par ordonnance du 5 octob.
Le prince de Talleyrand.
Le Maréchal Gouvion-St.-Cyr.
Le comte de Jaucourt.
Le baron Pasquier.
Et le baron Louis.

M. de Vitrolles est nommé secrétaire du conseil privé. Le traitement des membres du conseil privé est fixé à 20,000 fr., mais une ordonnance du 5 octobre l'ajourne jusqu'à l'époque où il sera modéré et déterminé par la loi des finances, vu les privations et les sacrifices extraordinaires imposés à tous les serviteurs de l'état dans les nouvelles circonstances.

Le 20 *septembre*. Ordonnance du Roi, qui prescrit la formation d'une commission auprès du ministre des finances, pour prendre connoissance des pensions et traitemens accordés depuis le 1.er avril 1814, aux fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire que le Roi n'a pas jugé à-propos de maintenir dans leur emploi. La commission examinera la conduite qu'ont tenue ces fonctionnaires depuis le 20 mars 1815 jusqu'au 7 juillet suivant; elle fera un rapport sur chacune des radiations ou réductions qui lui paroîtront devoir être proposées.

Le 21 *septembre*. L'inauguration solennelle de S. M. Guillaume I.er, roi des Pays-Bas-Unis, a eu lieu à Bruxelles, à une heure après-midi, sur la Place Royale où une estrade magnifiquement décorée avoit été élevée pour y recevoir le roi et les différens personnages qui ont assisté à cette cérémonie. Le roi a prêté le serment d'usage, et la proclamation des rois d'armes s'est faite au bruit du canon, aux acclamations de la multitude, et aux cris de *vive notre bon Roi Guillaume* I.er!

1815.

vive notre bonne Reine! vive le Prince chéri d'Orange! vive toute la Famille royale!

Le 21 *septembre même jour*. Tout le ministère français donne sa démission. Il étoit composé de MM. Talleyrand (affaires étrangères) ; le baron Louis (finances) ; le duc d'Otrante, Fouché (la police générale) ; Pasquier (la justice, puis l'intérieur provisoirement) ; le maréchal Gouvion-Saint-Cyr (la guerre); de Jaucourt (la marine) ; et le duc de Richelieu (la maison du Roi).

M. Fouché, duc d'Otrante, a été nommé ambassadeur à Dresde près de S. M. le roi de Saxe.

Le 22 *septembre*. Une ordonnance du Roi porte que M. Montchenu, colonel, est nommé commissaire de S. M. à l'île Sainte-Hélène, pour surveiller la détention de Buonaparte. Les puissances alliées ont nommé chacune un semblable commissaire de leur nation pour aller à Sainte-Hélène remplir les mêmes fonctions.

Le 22 *septembre même jour*. Les plénipotentiaires qui ont été nommés par les différentes puissances pour la rédaction de la déclaration relative aux affaires de la France, sont :

Pour la *France* : MM. le prince de Talleyrand, le duc d'Alberg et le baron Louis.
Pour la *Russie* : MM. de Rasomowsky et Capo d'Istria.
Pour l'*Autriche* : MM. le prince de Schwarzenberg et le prince de Metternich.
Pour l'*Angleterre* : MM. lord Wellington et lord Castlereagh.
Pour la *Prusse* : MM. de Hardenberg, de Humboldt et de Gneizeneau.

Le 23 *septembre*. Ordonnance royale, relative à l'uniforme des troupes de toutes les armes, à l'habillement, équipement, etc. Le fond de l'habit des troupes d'infanterie sera blanc. Les légions seront distinguées par la couleur du collet, des revers, des paremens, etc.

Le 23 *septembre même jour*. Le roi de Naples accorde par édit, une pension à un descendant du célèbre Beccaria, auteur de l'ouvrage *des Délits et des Peines*.

Le *même jour* 23. Lettre du duc de Wellington à Lord Castlereagh, sur l'enlèvement des tableaux et autres objets d'arts existant au Musée à Paris. Cette

lettre n'est pas susceptible d'analyse. Elle est toute entière dans le *Journal des Débats*, n.° du 18 octobre 1815, et beaucoup plus complette et plus exacte que celle qui a été insérée dans les journaux de la Belgique.

Le 24 *septembre*. Mgr. le duc de Berry a reçu, dans l'appartement du Roi et des mains de Sa Majesté, avec les cérémonies accoutumées, le collier de l'ordre de la Toison-d'Or, qui lui a été envoyé par S. M. C. le roi d'Espagne. Mgr. le duc d'Angoulême a été nommé par le Roi, pour faire les fonctions de parrain de Mgr. le duc de Berry.

Le 24 *septembre même jour*. Sa Majesté a nommé ministres et secrétaires-d'état :

M. le duc de Richelieu, — des affaires étrangères.

M. le duc de Feltre (Clarke), — de la guerre.

M. le vicomte Dubouchage, lieutenant général, — de la marine et des colonies.

M. le comte de Vaublanc, préfet de Marseille, — de l'intérieur.

M. de Caze, conseiller d'état, — de la police générale.

Et le 26, M. le comte Barbé-Marbois, premier président de la cour des comptes, — garde des sceaux et ministre de la justice.

M. Corvetto, conseiller d'état, — ministre des finances.

Le *même jour* 24. Les deux frères Faucher, de la Réole, près Bordeaux, accusés de plusieurs crimes, tels que la provocation à la guerre civile, la rébellion à main armée contre l'autorité légitime, des taxes arbitraires, des réquisitions, etc., sont condamnés à mort; leur sentence est confirmée le 26; ils ont été exécutés à Bordeaux à onze heures du matin le 27.

Le 25 *septembre*. Mgr. le duc d'Orléans, appelé par le Roi pour assister à l'ouverture de la prochaine session des deux chambres, arrive d'Angleterre à Paris.

Le 27 *septembre*. M. Desmarets, minéralogiste, membre de l'Institut, meurt à Paris, âgé de quatre-vingt-un ans.

Le *même jour* 27 *septembre*. Murat qui, depuis quelque temps, avoit passé avec sa petite troupe, de Vescovato à Ajaccio, fait des promotions militaires; il crée le colonel d'artillerie Natali, maréchal-de-camp; le lieutenant Viaggiani, capitaine; et le sous-

1815.

lieutenant Paschali, lieutenant. Les décrets de promotion ont toutes les formes de chancellerie, et finissent de la manière usitée : I nostri Ministri di guerra e di finanze sono incaricati ciascuno per la sua parte d'ell'-esecuzione del presente decreto.

Le 28 *septembre*, S. M. l'empereur de Russie a quitté Paris pour se rendre à Bruxelles, de Bruxelles au camp de Chaumont, du camp de Chaumont au camp de Dijon, et de-là à Berlin, Varsovie, etc.

Le *même jour* 28 *septembre*. Une ordonnance royale nomme M. le prince de Talleyrand, grand-chambellan. D'autres ordonnances, du même jour, nomment MM. le comte de Jaucourt, les barons Pasquier et Louis, grands-cordons de la légion d'honneur. Ils sont également nommés ministres d'état.

Le *même jour* 28 *septembre*. Joachim Murat quitte Ajaccio pendant la nuit, et met à la voile pour le royaume de Naples, avec six bâtimens plats armés, et avec à-peu-près deux cents hommes tant officiers que bas-officiers.

Le 29 *septembre*. M. Carnot publie un nouveau mémoire justificatif de sa conduite. Ce mémoire paroît produire dans le public le même effet que celui qu'il a publié en 1814.

Le *même jour* 29 *septembre*. S. M. l'empereur d'Autriche quitte Paris, et se rend à Melun ; S. M. doit y passer quelques jours, puis se rendre au camp de Dijon, et de-là en Italie, en passant par Bâle, Inspruck, etc.

Le 2 *octobre*. M. le baron de Vitrolles, ministre d'état, est nommé ambassadeur du Roi de France à la cour de Danemarck.

Le 3 *octobre*. L'empereur de Russie arrive à Chaumont (Haute-Marne), et assiste le lendemain matin, à sept heures, à la revue et aux manœuvres de quarante mille hommes de troupes bavaroises réunis dans un camp près du village de Montsaon. Après les exercices du camp, S. M. s'est mise en route pour Langres où elle a dîné chez M. de Chalancey, commandant de la ville, et de-là est partie pour Dijon. M. le prince

1815.

de Wrede et MM. les généraux bavarois ont suivi Sa Majesté.

Le *même jour* 3 *octobre*. Le général espagnol Jean Diez Porlier qui, le 20 septembre, s'étoit révolté à la Corogne (Espagne), contre l'autorité royale, avec plusieurs officiers et quelques soldats, a été arrêté dix jours après, condamné le 2 octobre et pendu le 3 avec ses complices. Après cette exécution, tous les papiers et imprimés dans lesquels il prêchoit la révolte, ont été brûlés par la main du bourreau.

Le 4 *octobre*. L'empereur d'Autriche arrive à Dijon à dix heures du matin; les grands-ducs de Russie Nicolas et Michel y arrivent à neuf heures du soir; l'empereur de Russie, à minuit. Le lendemain 5, lord Wellington arrive à six heures du matin. Deux heures après, les Souverains se rendent au camp près Dijon. A neuf heures, les troupes autrichiennes, au nombre de cent trente mille hommes, dont trente mille de cavalerie, commencent les grandes manœuvres en présence des deux Souverains et de tous les princes qui les accompagnent. Le canon n'a cessé de tonner dans une petite guerre figurée, depuis neuf heures du matin jusques à une heure après-midi que la grande revue a eu lieu. Le lendemain 6, la cavalerie a manœuvré et a passé la revue en présence des mêmes Souverains. Lord Wellington est parti à cinq heures. Le 7, l'empereur de Russie est parti à six heures du matin, et le 8, l'empereur d'Autriche est parti à la même heure.

Les princes et autres grands personnages qui ont accompagné LL. MM. à Dijon, sont :

Pour l'*Autriche* : L'archiduc impérial prince héréditaire; l'archiduc Louis, frère de S. M. l'empereur d'Autriche; les archiducs Ferdinand d'Autriche d'Este, et Maximilien d'Autriche d'Este : puis le feld-maréchal prince de Schwartzenberg, commandant en chef l'armée autrichienne; le grand chambellan comte d'Wrbna; le feld zeugmeister baron Duka; le comte de Trautmansdorf, etc. etc. etc.

Pour la *Russie* : Les grands ducs Nicolas et Michel; le major général prince Wolconsky; le lieutenant-général comte Czernitschef; le comte de Nesselrode; le comte Lamanoff, grand écuyer; les comtes Oujarousky et Von Ouvaroff, adjudans généraux, etc. etc. etc.

Pour l'*Angleterre* : Le duc de Wellington, prince de Water-

Comme cela est plat et [illegible].

1815.

loo, commandant en chef l'armée anglaise; lord Hill; lord Apsley; le général Barnet; les colonels Hervey et Hamilton.

Pour la *Bavière* : Le prince Charles de Bavière; le prince de Wrede, commandant en chef l'armée bavaroise; le prince de Lichteinstein; le prince Von Theobald; le général major Deroy, etc. etc.

Pour le *Wurtemberg* : Le prince royal de Wurtemberg; le général Latour.

Pour la *Saxe* : Le prince Frédéric de Saxe; le prince Clément de Saxe, et le prince de Saxe-Cobourg.

Pour *Bade* : Les généraux Stokchorn et Von Stern.

Pour la *Hesse* : Le prince Emile de Hesse; le prince de Hesse-Hombourg; et le prince de Hesse-Philipstadt.

Le 6 *octobre*. M. le maréchal duc de Reggio (Oudinot), est nommé général en chef de la garde nationale de Paris, et M. le duc de Mortemart, major-général de ladite garde.

Le 7 *octobre*. L'ouverture solennelle de la session de la chambre des pairs et de la chambre des députés se fait au palais Bourbon. Les membres des deux chambres en costume étoient dans les places qu'on leur avoit assignées, lorsqu'à midi, Sa Majesté, accompagnée des princes du sang, des maréchaux, des ministres, etc., s'est rendue au palais, au bruit des salves d'artillerie. Sa Majesté a été reçue au haut du grand escalier, par M. Cochard (de Vesoul), président d'âge de l'assemblée, par les secrétaires et questeurs provisoires et par une députation de chaque chambre. Sa Majesté, après s'être reposée un instant dans une salle voisine, est entrée dans le lieu de la séance, aux cris multipliés de *vive le Roi! vivent les Bourbons!* Sa Majesté a pris place sur le trône, ayant à sa droite MONSIEUR, comte d'Artois, Mg^r^. le duc de Berry et Mg^r^. le prince de Condé; et à sa gauche, Mg^r^. le duc d'Angoulême et Mg^r^. le duc d'Orléans. M. le prince de Talleyrand, grand chambellan, se tenoit près du Roi, et M. Dambray, chancelier, s'est placé sur un pliant, à la gauche du trône. Les membres des deux chambres étant debout, Sa Majesté a prononcé, assis et couvert, le discours d'ouverture de la session. Ce discours émeut profondément les auditeurs, surtout lorsque Sa Majesté peint la vive dou-

1815.

leur qu'elle ressent des maux qui pèsent sur la France par suite d'une entreprise criminelle secondée par la plus inconcevable défection, et lorsqu'elle parle des sacrifices personnels qu'elle se propose de faire dans les circonstances impérieuses où se trouve la France. La convention que Sa Majesté a dû conclure avec les Puissances alliées, sera communiquée aux chambres aussitôt qu'elle aura reçu sa dernière forme. Sa Majesté a engagé les membres des deux chambres à ne jamais perdre de vue les bases fondamentales de la félicité de l'Etat, c'est-à-dire, l'union franche et loyale des chambres avec le Roi, et le respect pour la charte constitutionnelle; cette charte peut être susceptible de perfectionnement, mais il ne faut pas oublier, a dit le Roi, qu'auprès de l'avantage d'améliorer, est le danger d'innover. Les objets importans offerts aux travaux des deux chambres, sont, entre autres, de faire refleurir la religion, d'épurer les mœurs, de fonder la liberté sur le respect des lois, de les rendre plus en plus analogues à ces grandes vues, de donner de la stabilité au crédit, de recomposer l'armée, de guérir des blessures qui n'ont que trop déchiré le sein de notre patrie, d'assurer enfin la tranquillité intérieure, et par-là de faire respecter la France au dehors, etc. Après ce discours couronné d'applaudissemens et d'acclamations unanimes, MM. les membres de la chambre des pairs ont prêté individuellement le serment suivant: « Je jure d'être fidelle au Roi, d'obéir à la Charte constitutionnelle, aux lois du royaume, et de me conduire en tout comme il appartient à un bon et loyal pair de France. » Ensuite, MM. les membres de la chambre des députés ont prêté le même serment, à part la fin de la formule qui a été conçue en ces termes: « . . . . . . de me conduire en tout comme il appartient à un bon et loyal député. » La prestation du serment étant terminée, M. le chancelier a dit: « D'après l'ordre du Roi, la session est déclarée ouverte. MM. les pairs et MM. les députés sont invités à se rendre lundi prochain dans leurs chambres respectives pour y commencer leurs séances.

1815.

L'assemblée s'est séparée aux cris de *vive le Roi!* Sa Majesté a été reconduite avec le cérémonial d'usage.

Le Roi de Prusse, en habit de simple particulier, sans décoration, avec une suite peu nombreuse, a assisté à cette séance, ainsi que le prince royal de Bavière et les principaux généraux alliés. Sa Majesté a occupé une tribune qu'elle s'étoit choisie dans la partie la plus modeste de la salle; et le prince de Bavière étoit dans la tribune réservée au corps diplomatique.

Le 8 *octobre*. Le roi de Prusse quitte Paris pour se rendre à Berlin.

Le *même jour* 8 *octobre*. Murat aborde à onze heures et demie, avec deux petits bâtimens, sur la côte de Pizzo, dans la Calabre-Ultérieure; il débarque immédiatement avec une suite de trente personnes, parmi lesquelles étoient le général Franceschetti et le maréchal Natali. De la côte il se dirige tranquillement vers la place. Lorsqu'il y est arrivé, il essaie d'exciter la guerre civile, en criant au peuple : *Je suis votre roi Joachim Murat, vous devez me reconnoître.* A l'instant on court aux armes, on le poursuit du côté de Monte-Leone où il fuit avec sa suite. Il a beau se jeter précipitamment dans des montagnes escarpées, on l'atteint, et malgré la plus vigoureuse résistance, lui et les siens sont faits prisonniers et conduits au fort de Pizzo. Le capitaine Pernice, Corse de nation, a été tué dans la chaleur de l'action, et le général Franceschetti a été blessé ainsi que sept autres personnes de la suite de Murat.

Le 10 *octobre*. L'installation de la cour royale de Paris s'est faite avec la plus grande pompe. M. de Bernis, ancien archevêque d'Alby, a célébré la messe du Saint-Esprit. M. le garde-des-sceaux (Barbé-Marbois), a prononcé un discours plein de dignité; M. le procureur-général (Bellart), a ensuite pris la parole, et M. le premier président (Seguier), a parlé le dernier.

Le *même jour* 10 *octobre*. Le capitaine de vaisseau, Cafiero, prend à Paliano deux des bâtimens de l'expédition de Murat, avec quarante-huit tant officiers que

bas-officiers, tous armés de fusils, sabres, pistolets et poignards. Les quatre autres bâtimens ont échappé. Le nombre total des prisonniers, compris Murat et deux émissaires débarqués isolément, est de soixante-treize personnes.

Le 12 *octobre*. Ordonnance du Roi, qui crée une commission près le ministère de la guerre, chargée d'examiner la conduite des officiers de tout grade qui ont servi pendant l'usurpation. Aucun de ces officiers ne pourra occuper un emploi dans l'armée, qu'après que la commission aura examiné sa conduite et exprimé une opinion favorable.

Les membres de la commission sont : M. le maréchal duc de Bellune (Victor), président; M. le lieutenant-général comte Lauriston; M. le lieutenant-général comte Bordesoult; M. le maréchal-de-camp prince de Broglie; M. le sous-inspecteur aux revues Duperreux, le commissaire-ordonnateur Chefdebien, et l'adjudant-commandant chevalier de Querelles, secrétaire.

Le 13 *octobre*. La ville de Soissons éprouve une catastrophe épouvantable, par l'explosion d'un magasin rempli de douze à quinze milliers de poudre, de boulets, d'obus, de gargousses; plus de deux cents maisons ont été fortement endommagées, surtout la cathédrale. Trente-neuf personnes ont péri, et cent cinquante à deux cents ont été blessées.

Le *même jour* 13 *octobre*. Murat, condamné à mort par un conseil de guerre, à l'unanimité des voix, est fusillé à six heures du soir au fort de Pizzo. Vingt-neuf des personnes de sa suite ont subi le même sort. Lors de l'exécution, qui a duré une demi-heure, on n'a eu égard ni au rang, ni au grade des condamnés; ils ont été fusillés par ordre alphabétique de leurs noms; Murat s'est trouvé le septième. Il avoit demandé un Ecclésiastique, et s'étoit confessé.

Le 15 *octobre*. Une ordonnance du Roi établit le tribunal de première instance de Paris. M. Bertrand Try est président; MM. Popelin, Janot et Lebruin, vice-présidens; M. Jacquinot-Pampelune, procureur du Roi; MM. Marchangy, Emmery, Bourguignon et

1815.

Mars, substituts; et enfin, M. Gauthier, greffier en chef. M. Berthereau est nommé président honoraire, et M. d'Herbelot, vice-président honoraire.

Le 16 *octobre*. Le vaisseau le *Northumberland*, qui portoit Buonaparte, est arrivé à l'île Sainte-Hélène. Ce général a été débarqué le 18 : on l'a logé provisoirement à la campagne chez un gentilhomme nommé Belcome, jusqu'à ce que Longwood soit préparé pour lui. La traversée a été longue et ennuyeuse. (Ces détails sont extraits d'une lettre écrite à bord du *Northumberland*, le 19 octobre, et arrivée à Londres le 2 décembre). Le vaisseau qui a conduit Buonaparte à Sainte-Hélène, ayant quitté le canal de la Manche le 11 août, et étant arrivé le 16 octobre à sa destination, a mis soixante-six jours pour sa traversée. Le vaisseau qui a apporté des nouvelles de l'arrivée à Sainte-Hélène, ayant quitté cette île le 26 octobre, et étant arrivé dans le canal, fin de novembre, a mis à-peu-près un mois à revenir.

Le 18 *octobre*. Un décret de S. M. Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, accorde à la ville et aux habitans de Pizzo, des prérogatives et des faveurs considérables, en récompense de la fidélité et du zèle qu'ils ont mis à sauver la nation napolitaine et l'Italie entière, lors de la dernière entreprise de Murat.

Le 20 *octobre*. M. le duc d'Orléans s'embarque à Boulogne pour retourner en Angleterre auprès de sa famille.

Le 22 *octobre*. Le général Lecourbe, qui commandoit dernièrement un corps d'armée en Alsace, est mort à Béfort. D'après ses intentions, son corps a été transporté à Ruffey près de Lons-le-Saulnier, dans le Jura.

Le 25 *octobre*. Les feuilles publiques annoncent que M. Regnault de Saint-Jean-d'Angely est arrivé à Charlestown, dans les Etats-Unis d'Amérique, avec sa famille; il avoit fait acheter dans la Caroline dix mille acres de terre avant de quitter la France. Les mêmes journaux disent que Joseph Buonaparte est arrivé dans

la même ville avec une suite de cinquante-quatre personnes.

Le 25 *octobre*. A la chambre des pairs, un membre de cette chambre développe avec éloquence la proposition qu'il avoit faite, à la séance du 21, de voter des remercîmens à Mgr. le duc d'Angoulême, pour la conduite qu'il a tenue à l'époque du mois de mars dernier. L'orateur fait dignement sentir les traits de courage et de magnanimité, qui, dans ces circonstances désastreuses, ont honoré le caractère de Son Altesse Royale. MONSIEUR, comte d'Artois, présent à la séance, exprime, au nom de son fils Mgr. le duc d'Angoulême, absent, des sentimens dignes du sang de Henri IV, et qui font la plus vive impression sur l'assemblée. S. A. R., tout en appréciant, avec la plus grande sensibilité, l'accueil fait à la proposition soumise à la chambre, demande l'ordre du jour sur cette proposition, par des motifs capables d'ajouter encore à la reconnoissance qu'on vouloit témoigner à Mgr. le duc d'Angoulême. Voici un passage du discours de S. A. R., où ces motifs sont exprimés : « .... Si mon fils, dit MONSIEUR, avoit eu le bonheur de déployer contre les ennemis extérieurs de la France, le courage que vous voulez honorer en lui, une telle récompense mettroit le comble à ma satisfaction et à la sienne ; mais, Français, prince français, le duc d'Angoulême peut-il oublier que c'est contre des Français égarés qu'il a été forcé de combattre ? et combien a coûté à son cœur cette cruelle nécessité ! Permettez, Messieurs, que je refuse pour mon fils des remercîmens acquis à ce titre. Quant à la retraite des troupes d'Espagne, ce n'est pas à mon fils, c'est au Midi tout entier que nous en avons l'obligation ; c'est à l'excellent esprit dont ces provinces sont animées, c'est au dévouement et à la fidélité de la France pour son Roi, et à l'hommage que le noble caractère espagnol a rendu à cette fidélité, qu'est due la retraite de ces troupes que le roi d'Espagne n'avoit fait approcher de nos frontières que dans les intentions les plus amicales et les plus généreuses. Je demande par ces motifs, etc........ » La chambre des pairs, en pas-

sant à l'ordre du jour motivé sur le respect dû au vœu exprimé par Son Altesse Royale, a ordonné l'impression de son discours.

Le 31 *octobre*. L'empereur d'Autriche fait son entrée à Venise.

Le 1.er *novembre*. Les feuilles publiques annoncent qu'il a été arrêté dans une conférence entre les ministres des quatre puissances alliées, que pour éloigner tout ce qui pourroit exciter des troubles, soit en France, soit en Europe, les individus compris dans l'ordonnance royale du 24 juillet dernier, ne pourroient se fixer que dans les trois monarchies autrichienne, russe et prussienne, où ils devront se soumettre à une surveillance particulière. L'Italie, même la partie qui est sous la domination de l'Autriche, est exceptée de cette disposition. Le résultat de cette conférence a été communiqué à toutes les Cours d'Italie et d'Allemagne, ainsi qu'à la Confédération helvétique. Le 6 *novembre*, le roi de Wurtemberg a rendu une ordonnance conforme à l'arrêté ci-dessus. Aucun Français compris dans les ordonnances royales du 24 juillet, ne pourra se retirer dans le royaume de Wurtemberg.

Le 6 *novembre*. Le ministre secrétaire-d'état de la guerre, publie une instruction pour la commission chargée d'examiner la conduite des officiers qui ont servi pendant l'usurpation. Son Excellence établit quatorze classes, dans lesquelles seront placés ces officiers, d'après la part plus ou moins active qu'ils ont prise à la rébellion de l'armée.

Le 9 *novembre*. La loi relative à la répression des cris séditieux et des provocations à la révolte, délibérée et adoptée par la chambre des pairs et par celle des députés, est sanctionnée par le Roi.

Le *même jour* 9 *nov*. Le procès du maréchal Ney, accusé de trahison, commence à onze heures, au Palais de Justice, par-devant un conseil de guerre composé, ainsi qu'il suit : le maréchal Jourdan, président; le prince d'Esling (Massena), le duc de Castiglione (Augereau), le duc de Trevise (Mortier), MM. les lieutenans-généraux comte Gazan, Villate et Claparède; M. le

commissaire-ordonnateur, Joinville, faisant les fonctions de procureur du Roi, et M. le maréchal-de-camp, Grundler, désigné rapporteur par M. le président.

Dans cette première séance et dans la suivante, M. le rapporteur donne lecture des ordonnances du Roi, du 24 juillet et du 2 août dernier, puis de toutes les pièces de l'instruction; le conseil de guerre, après avoir entendu le défenseur de l'accusé, qui regarde ce conseil comme incompétent, le rapporteur qui est de cet avis, et M. Joinville, qui est pour la compétence, déclare, le 10, à la majorité de cinq voix contre deux, que lui conseil de guerre n'est point compétent pour juger le maréchal Ney.

Le 11 *novembre*. Les ministres du Roi, accompagnés de M. Bellart, procureur-général près la cour royale de Paris, se rendent à cinq heures à la chambre des pairs, et y présentent une ordonnance royale portant que cette chambre procédera sans délai au jugement du maréchal Ney, accusé de haute trahison et d'attentat contre la sureté de l'Etat. M. de Richelieu développe les motifs de cette ordonnance. Ensuite M. Bellart donne lecture du jugement d'incompétence du conseil de guerre, puis de l'ordonnance dont nous venons de parler. La chambre déclare qu'elle est prête à remplir ses devoirs en se conformant à cette ordonnance.

Le 12 *novembre*. Nîmes est de nouveau le théâtre de scènes sanglantes. Pendant les derniers troubles, les églises protestantes avoient été fermées. On veut, d'après les ordres de Mgr. le duc d'Angoulême, les rouvrir; le peuple s'y oppose; le général Lagarde, commandant le département, se porte sur le lieu du rassemblement, pour engager les mutins à se retirer, il est blessé d'un coup de pistolet. Une ordonnance du Roi, du 21 novembre, prescrit, de la manière la plus pressante, la poursuite de ce crime et la prompte punition des coupables.

Le *même jour* 12 *novembre*. L'empereur de Russie, Alexandre I.er, fait son entrée solennelle à Varsovie, comme roi de Pologne.

1815.

Le 13 *novembre*. La chambre des pairs décide que ceux de MM. les pairs qui sont témoins dans le procès du maréchal Ney, ne prendront point part aux délibérations. A l'instant ils se retirent. MM. les pairs ecclésiastiques ne paroissent point à la séance. Les ministres de S. M. donnent connoissance à la chambre, d'une ordonnance du Roi, en date du 12, qui règle définitivement les formes à suivre dans l'instruction et le jugement du procès. La chambre entend ensuite le réquisitoire de M. le procureur-général, et donne acte aux commissaires du Roi, de son contenu, comme addition à la plainte déjà portée par eux à la séance du 11. Elle leur donne aussi acte du dépôt qu'ils font de cent quatre-vingt-dix-neuf pièces pour servir de renseignemens au procès.

Le 17 *novembre*. La chambre des pairs, attendu les charges résultantes de l'instruction contre Michel Ney, maréchal de France, accusé du crime de haute trahison et d'attentat contre la sureté de l'Etat, définis par la loi, décerne contre lui un mandat de prise de corps, et fixe l'ouverture des débats au 21. Dans la seconde séance du 22, la chambre accorde au maréchal Ney un délai jusqu'au 4 décembre, pour faire entendre ses témoins à décharge.

Le procès a été continué le lundi 4 décembre. Les débats se sont ouverts, et les témoins ont été entendus, tant dans cette séance que dans celle du 5 qui a été terminée par le discours et les conclusions de M. Bellart. A la séance du 6, MM. Berryer et Dupin, défenseurs de l'accusé, ont plaidé. A onze heures du soir, le jugement a été prononcé d'après la déclaration de la chambre des pairs. Le maréchal Ney a été condamné à la peine de mort. La chambre a eu à délibérer sur cinq questions qui toutes ont été décidées affirmativement à une grande majorité. La dernière question, relative à l'application de la peine, a été décidée pour la mort, à la majorité de cent trente-neuf voix sur cent soixante-un votans. Les vingt-deux autres ont voté pour la déportation. Le maréchal Ney a subi son jugement le jeudi 7 décembre, à neuf heures vingt

minutes du matin. Il étoit accompagné de M. le curé de Saint-Sulpice. Il a été fusillé.

Le 18 *novembre*. Commence, par-devant la Cour d'assises de Paris, le procès de M. Marie-Chamant de la Valette, ex-directeur des postes, accusé d'avoir coopéré de tous ses moyens à la consommation de l'attentat du 20 mars, ayant, par son usurpation d'une place importante et toute de confiance (la direction générale des postes), facilité à Buonaparte le moyen de consolider son usurpation. Le 21 *novembre*, M. de la Valette est condamné à la peine de mort. Il se pourvoit en cassation. Le 14 décembre son pourvoi est rejeté; le 20, il s'échappe de prison à la faveur d'un déguisement. Le concierge et un porte-clef sont arrêtés; peu après trois officiers anglais (sir Robert Wilson, sir Michel Bruce et sir Hutchinson) sont compromis dans cette affaire et arrêtés le 13 janvier suivant. On les accuse d'avoir favorisé l'évasion de M. de la Valette et de l'avoir conduit hors de France.

Le   *novembre*. S. M. autorise MM. Dhattonville et de Rémoville, fils naturels de S. A. S. Louis-François de Bourbon, prince de Conti, mort en 1776, père de Louis-François-Joseph de Bourbon, prince de Conti, mort en 1814, à prendre le nom et les armes de Bourbon-Conti.

Le 25 *novembre*. Tous les ministres de S. M. étant introduits à la chambre des pairs, à onze heures, M. le duc de Richelieu donne communication, 1.° du traité conclu et signé à Paris le 20 novembre, entre l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie, d'une part, et la France, d'autre part; 2.° de deux conventions entre les mêmes puissances, signées sous la même date; enfin, 3.° d'autres pièces annexées au traité principal. La même communication est faite par les ministres à la chambre des députés à une heure après-midi.

Le traité porte en substance, que les frontières seront telles qu'elles étoient en 1790, sauf quelques modifications. Les fortifications d'Huningue seront détruites. L'indemnité pécuniaire à fournir par la France

1815.

aux puissances alliées, est de 700 millions. Un nombre de troupes alliées, qui n'excédera pas 150,000 hommes, occupera pendant un certain temps des positions militaires le long des frontières de France. Tous les prisonniers faits pendant les hostilités, seront rendus dans le plus court délai ; il en sera de même des prisonniers faits antérieurement au traité de Paris, et qui n'avoient pas encore été rendus. Le traité de Paris, du 30 mai 1814, et l'acte final du congrès de Vienne, du 9 juin 1815, sont confirmés et maintenus dans toutes les dispositions qui n'auroient pas été modifiées par le présent traité. Ce traité est signé par MM. de Richelieu, Metternich et Wessenberg.

La première convention est relative au paiement de l'indemnité pécuniaire à fournir par la France. Elle sera acquittée jour par jour, par portions égales, dans le courant de cinq années, au moyen de bons au porteur sur le trésor royal (1).

La seconde convention regarde l'occupation d'une ligne militaire en France par une armée alliée. Cette armée, composée de 150,000 hommes, sera entretenue par le Gouvernement français. On ne pourra exiger plus de 200,000 rations pour hommes, et plus de 50,000 pour chevaux. Quant à la solde, l'équipement, l'habillement et autres objets accessoires, le Gouvernement français paiera pour cet objet 50 millions par an, acquittables de mois en mois, à dater du 1.er décembre. La ligne militaire que les alliés occuperont, s'étendra le long des frontières qui séparent les départemens du Pas-de-Calais, du Nord, des Ardennes, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, de l'intérieur de la France. (Les villes occupées par les alliés, seront : Condé, Valenciennes, Bouchain, Cambrai, le Quesnoy, Maubeuge, Landrecy,

---

horrible [illegible]

(1) 700,000,000 divisés par le nombre de jours que renferment cinq ans, donnent pour chaque jour 383,351 f. 59 c. Les 50,000.000 que l'on doit fournir par an pour frais d'équipement et d'habillement, donnent par jour 136,986 f. 30 c. Mais ils ne doivent être payés que par mois.

Mr G. Peignot est un lâche coquin de se complaire dans un esprit épouvantable entre le malheur de son pays et le retour des Bourbons qui n'ont pas su même en profiter, puisque la nation est rentrée dans ses droits.

1815.

Avesnes, Rocroy, Givet avec Charlemont, Mezières, Sedan, Montmédi, Thionville, Longwi, Bitsch, et la tête du pont de Fort-Louis). Malgré cette occupation, le Roi de France pourra entretenir des garnisons dans les villes situées sur le territoire occupé; mais ces garnisons doivent avoir un nombre d'hommes ainsi déterminé: Calais, 1000; Gravelines, 500; Bergues, 500; Saint-Omer, 1500; Bethune, 500; Montreuil, 500; Hesdin, 250; Ardres, 150; Aires, 500; Arras, 1000; Boulogne, 300; Saint-Venant, 300; Lille, 3000; Dunquerque et ses forts, 1000; Douai et le fort de Scarpe, 1000; Verdun, 500; Metz, 3000; Lauterbourg, 200; Weissembourg, 150; Lichtenberg, 150; Petit pierre, 100; Phalsbourg, 600; Strasbourg, 3000; Shelestadt, 1000; Neuf-Brisack et Fort-Mortier, 1000; Béfort, 1000. En tout, 22,700 hommes. L'administration civile, celle de la justice, et la perception des impositions et contributions, et celle des douanes, sur le territoire occupé, resteront entre les mains des agens de S. M. le Roi de France. La gendarmerie y continuera son service comme par le passé. Les troupes alliées, à l'exception de celles qui resteront en France, évacueront le territoire français en vingt-un jours après celui de la signature du traité principal (1). La conven-

---

(1) On a évalué le nombre des troupes alliées qui sont entrées en France depuis le 18 juin 1815, jour de la bataille de Mont-Saint-Jean, dans les proportions suivantes:

Autrichiens, ...	250,000 hommes.
Prussiens, ...	250,000 h.
Russes, ...	200,000 h.
Anglais, Hanovriens, Belges; sous les ordres du duc de Wellington, ...	80,000 h.
Bavarois, Wurtemburgeois, Hessois, ...	110,000 h.
TOTAL	890,000 h.

En ajoutant à ce total les états-majors et toutes les

1815.

tion dont nous venons de donner l'extrait, est suivie d'un tarif des vivres, fourrages, logement et chauffage, à fournir aux troupes alliées restant en France.

Les autres pièces annexées au traité principal, sont : 1.° une convention conclue en conformité de l'article 9 du traité principal, et relative à l'examen et à la liquidation des réclamations de la part des sujets des puissances alliées, à la charge du Gouvernement français. Cette convention, en vingt-six grands articles et un additionnel, a été signée le 20 novembre.

2.° Une autre convention, du même genre, conclue en conformité du même article 9 du traité principal, et qui est relative à l'examen et à la liquidation des réclamations des sujets de sa majesté britannique envers le Gouvernement français; cette convention est en dix-sept articles, et un additionnel; elle a été signée le 20 novembre comme les précédentes.

3.° Un traité conclu entre l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie, le 20 novembre, à Paris, par lequel ces puissances s'engagent à maintenir le traité de Paris de ce jour, et surtout les articles du traité du 11 avril 1814, qui excluent à perpétuité du pouvoir suprême en France, Napoléon Buonaparte et sa famille; à prévenir, de concert avec S. M. le Roi de France, tout trouble qui pourroit renouveler un événement aussi malheureux que celui qui a eu lieu der-

---

personnes qui se trouvent à la suite des souverains, ou qui font partie de l'administration des armées, on peut porter le nombre des alliés qui sont venus en France, à près d'un million d'hommes. J'ai vu quelque part une estimation plus forte, elle alloit à un million cent soixante mille hommes; mais elle me paroît exagérée, à moins que l'on n'y comprenne les troupes de réserve ou de nouvelle levée, qui étoient destinées à venir en France, et qui ont reçu contre-ordre.

Les troupes alliées qui, l'an dernier, sont entrées en France, ont été estimées approximativement à un million quatre-vingt-cinq mille hommes.

Coquen

1815.

nièrement. Pour parvenir à ce but, + les puissances alliées, d'après les stipulations du traité de Chaumont, s'engagent à fournir en sus des troupes qu'elles laissent en France, chacune un contingent de 60,000 hommes, ou telle partie de ce contingent que l'on jugera nécessaire, ou de l'augmenter si le cas l'exige. Ce traité, en sept articles, est signé, pour l'*Autriche*, par MM. de Metternich et de Wessemberg; pour la *Grande-Bretagne*, par MM. de Wellington et Castlereagh; pour la *Prusse*, par MM. de Hardenberg et de Humboldt, et pour la *Russie*, par MM. de Rasumowski et de Capo-d'Istria. Pour la France par un Louis 18, quelle honte!!!

Ce traité est suivi d'une note adressée à M. le duc de Richelieu par les ministres des quatre cours réunies, dans laquelle ils disent que l'objet de ce traité a été de donner aux principes consacrés par ceux de Chaumont et de Vienne, l'application la plus analogue aux circonstances actuelles, et de lier les destinées de la France à l'intérêt commun de l'Europe. Un passage de cette note porte que les souverains alliés prennent le plus vif intérêt à la satisfaction de S. M. T. C., ainsi qu'à la tranquillité et à la prospérité de son royaume....... ; et cette pièce est terminée par les vœux que font les cabinets alliés pour la conservation de l'autorité constitutionnelle de S. M. T. C., pour le bonheur de son pays et pour le maintien de la paix du monde; enfin, pour que la France, rétablie sur ses anciennes bases, reprenne la place éminente à laquelle elle est appelée dans le système européen! Cette note est signée de MM. Metternich, Castlereagh, Hardenberg, Capo-d'Istria.

M. le duc de Richelieu, en communiquant aux deux chambres le traité principal et les pièces que nous venons d'énumérer, a prononcé avec beaucoup de dignité et en même temps d'émotion, un discours plein d'une sage éloquence, et parfaitement analogue à la circonstance. La chambre des pairs, après cette communication, a arrêté, sur la proposition d'un de ses membres, que M. son président se retireroit devers S. M. pour lui exprimer, au nom de la chambre, son amour,

+ bien changé. aujourd'hui 1818 on doit les troupes étrangères [illegible]!! la nation française [illegible] institutions. la branche ainée des bourbons est incapable.

1815.

sa fidélité, son dévouement inaltérable, son zèle à seconder tous les efforts qu'exigent les circonstances, enfin sa résignation entièrement conforme à celle du cœur paternel de S. M. La chambre des députés, à qui également il n'a pas paru convenable dans de telles circonstances de faire une adresse à S. M., a pris la même détermination que la chambre des pairs. Voici le discours que M. Lainé a prononcé, lorsqu'il a eu l'honneur d'être présenté au Roi pour cet objet.

« SIRE, Pardieu je le crois, bien – [illegible] du côté du Trône.

Vos fidelles sujets de la chambre des députés remercient V. M. de n'avoir pas désespéré du salut de l'Etat; ils sentent que vos magnanimes vertus ont épargné de plus grands maux à notre patrie. La chambre, SIRE, partage votre profonde douleur; mais encouragée par votre royale résignation, elle retrouve des forces pour tant d'adversités. Sa confiance inaltérable en V. M., son amour pour votre personne sacrée, et l'union des Français dont elle donnera l'exemple, allégeront le poids des sacrifices qui nous sont imposés. Fidelle à la parole du Roi, la France, avec l'aide de Dieu, montrera au monde à quel prix elle sait garder la foi des traités. » et payer

Sa Majesté a répondu :

« Roi d'un autre pays, j'aurois pu perdre l'espérance; mais le Roi de France ne désespère jamais avec des Français. Qu'ils ne forment qu'un faisceau, et nos malheurs se répareront. » payez, payez, mes bons amis

Lorsque M. Lainé, président, a fait part à la chambre des députés de cette réponse de S. M., la chambre s'est levée spontanément, en faisant retentir la salle des cris de VIVE LE ROI! VIVE LE ROI! [illegible]

Le 20 *décembre*. Le Roi sanctionne la loi sur l'établissement et l'organisation des Cours prévôtales. Cette loi est divisée en cinq titres, comprenant cinquante-cinq articles. Les Cours prévôtales sont composées d'un président, d'un prévôt et de quatre juges. Le président et les juges sont choisis parmi les membres du Tribu-

1815.

nal de première instance. Les prévôts nommés par le Roi sont pris parmi les officiers de terre ou de mer ayant le grade de colonel au moins, et trente ans accomplis, etc.

1816.

Le 10 *janvier*. Ordonnance du Roi qui arrête définitivement la liste des gouverneurs des vingt-deux divisions militaires, ainsi qu'il suit :

1re. Div. mil., à Paris (Seine), le maréchal Perignon.
2.e Div., à Mézières (Ardennes), le duc de Damas-Crux.
3.e Div., à Metz (Moselle), le maréchal duc de Reggio (Oudinot).
4.e Div., à Nancy, (Meurthe), le comte d'Escars.
5.e Div., à Strasbourg (Bas-Rhin), le maréchal Gouvion-Saint-Cyr.
6.e Div., à Besançon (Doubs), le comte de Durfort.
7.e Div., à Grenoble (Isère), le maréchal Jourdan.
8.e Div., à Toulon (Var), le comte Maison.
9.e Div., à Montpellier (Hérault), le baron d'Alphonse.
10.e Div., à Toulouse (H.-Garonne), le comte d'Autichamp.
11.e Div., à Bordeaux (Gironde), le duc de Grammont.
12.e Div., à la Rochelle (Charente-Inf.) le comte de Bethisy.
13.e Div., à Rennes (Ille-et-Vilaine), le comte de Viomenil.
14.e Div., à Caen (Calvados), le duc de Feltre.
15.e Div., à Rouen (Seine-Inf.), le maréchal duc de Trévise.
16.e Div., à Lille (Nord), le maréchal duc de Bellune.
18.e Div., à Dijon (Côte-d'Or), le comte Ch. de Damas.
19.e Div., à Lyon (Rhône), le comte Roger de Damas.
20.e Div., à Perigueux (Dordogne), le marquis de la Grange.
21.e Div., à Bourges (Cher), le maréchal duc de Tarente.
22.e Div., à Tours (Indre-et-Loire), le comte Dupont.
23.e Div., à Bastia (Corse), le général Villot.

Le 12 *janvier*. Loi sur l'amnistie. Par cette loi, amnistie pleine et entière est accordée à tous ceux qui ont pris part à la rébellion et à l'usurpation de Buonaparte, sauf les exceptions ci-après. L'ordonnance du 24 juillet dernier continuera à être exécutée. Ceux qui sont compris dans l'article 2 de cette ordonnance, doivent sortir de France dans un délai fixé. Les parens de Napoléon, à quel degré que ce soit, sont exclus du royaume à perpétuité. La présente amnistie n'est point applicable à ceux contre lesquels ont été dirigées des poursuites, ou sont intervenus des jugemens. Ne

sont point compris dans cette amnistie, les crimes ou délits contre les particuliers. Ceux des régicides qui ont voté pour l'acte additionnel, ou qui ont accepté des fonctions ou emplois de l'usurpateur, sont exclus à perpétuité du royaume, et obligés d'en sortir dans le délai d'un mois.

Le 19 *janvier*. Loi portant que le 21 janvier de chaque année il y aura un deuil général, et qu'il sera élevé un monument en expiation du crime de ce malheureux jour; qu'il en sera élevé un au nom et aux frais de la nation, à la mémoire de Louis XVI, de la Reine MARIE-ANTOINETTE et de Madame ELISABETH, et qu'il en sera aussi élevé un à la mémoire du DUC D'ENGHIEN.

La chambre des députés a présenté au Roi une adresse, dans laquelle elle désavoue, au nom du peuple français, et à la face de l'Europe, l'horrible attentat du 21 janvier 1793. On y remarque ce beau passage: « .... Souffrez qu'organes de la France en deuil, nous vous disions: SIRE, nous n'avons pas dégénéré de la loyauté de nos ancêtres; tant que votre illustre race existera, nous lui serons fidèles; jamais nous ne reconnoîtrons pour nos Rois légitimes que les princes qui en seront issus et à qui l'ordre de progéniture en aura imprimé le caractère; nous le jurons devant Dieu et devant les hommes. Que le nom français se perde dans l'oubli, plutôt que de trahir ce serment de l'honneur. » .....

Le 20 *janvier*, (le 21 tombant le dimanche) on célèbre un service funèbre pour S. M. Louis XVI, dans les 40,000 églises de France, et d'après les ordres de S. M. Louis XVIII, on y lit le TESTAMENT du Roi martyr, pour toute oraison funèbre. Cette lecture attendrissante fait plus d'effet et arrache plus de larmes que les plus beaux morceaux d'éloquence (1).

(1) L'auteur de ce *Précis chronologique* a publié, le 21 janvier 1816, le TESTAMENT DE LOUIS XVI, *précédé de quelques réflexions, et accompagné de notes historiques. Hommage rendu à la mémoire du meilleur et du plus infortuné des Rois.* Dijon 1816, *in*-8°. Cet opuscule a eu deux éditions dans dix jours; la seconde est augmentée et est suivie d'un pareil travail sur le TESTAMENT DE LA REINE.

1816.

Le 22 *février*. MM. les ministres des affaires étrangères et de la police générale se sont rendus successivement dans la chambre des pairs et dans la chambre des députés pour leur faire part d'une découverte imprévue, bien faite pour intéresser toutes les ames sensibles et exciter une douleur pareille à celle que l'on avoit éprouvée un mois auparavant à la lecture du testament de Louis XVI. M. le comte de Caze, ministre de la police générale, a annoncé que l'on venoit de retrouver une lettre de S. M. la reine de France, écrite dans la conciergerie après sa condamnation et quatre heures avant d'aller au supplice; cette lettre qui est adressée par la reine à madame Elizabeth, sa sœur, peut être considérée comme un testament. Elle est datée du 16 octobre (1793), à quatre heures et demie du matin. « Ce testament, selon l'expression de M. de Caze, respire la tendresse d'une mère, d'une épouse, d'une sœur et d'une amie, la dignité d'une reine, la fermeté d'un sage; il est digne d'être entendu à côté de ce testament auguste et saint qui mérita d'être lu dans la chaire de vérité après la parole de Dieu. » M. de Caze, après un touchant préambule terminé par les paroles que je viens de citer, a donné lecture de la lettre de la Reine. Tout y est grand, tout y est noble, tout y est sublime. On y remarque sur-tout les passages suivans: « . . . . . Je viens d'être condamnée non pas à une mort honteuse, elle ne l'est que pour les criminels, mais à aller rejoindre votre frère. Comme lui innocente, j'espère montrer la même fermeté que lui dans ces derniers momens. Je suis calme comme on l'est quand la conscience ne reproche rien. J'ai un profond regret d'abandonner mes pauvres enfans. . . . . . Que mon fils n'oublie jamais les derniers mots de son père, que je lui répète expressément: qu'il ne cherche jamais à venger notre mort . . . . . Je demande pardon à tous ceux que je connois, et à vous ma sœur en particulier, de toutes les peines que sans le vouloir j'aurois pu vous causer. Je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait. . . . . Je vous embrasse de tout

mon cœur, ainsi que mes pauvres et chers enfans; mon Dieu! qu'il est déchirant de les quitter pour toujours. Adieu, adieu! je ne vais plus m'occuper que de mes devoirs spirituels......... »

Le Roi a ordonné qu'il fût gravé un *fac simile* du testament de la Reine, et qu'un exemplaire en fût remis à chaque membre des deux chambres.

Ce testament a été trouvé chez l'ex-conventionnel Courtois, peu de jours avant la communication qui en a été faite aux deux chambres.

Le 20 *mars*. Mort, à Rio-Janeiro, de Marie-Françoise-Elizabeth, reine de Portugal, née le 17 décembre 1734, veuve de Don Pierre III, son oncle, mort en 1786; son fils, Don Jean-Marie-Joseph-Louis, né le 13 mai 1767, prend sur-le-champ le titre de Roi.

Le 27 *mars*. Ordonnance du Roi, relative à une nouvelle organisation de la Légion d'Honneur.

Le 4 *avril*. Mort du maréchal Masséna, né à Nice le 8 mai 1758.

Le 7 *avril*. Mort de Marie-Louise-Antoinette Béatrix, impératrice d'Autriche.

Le 12 *avril*. Mort de M. Millevoie, poëte, âgé de 34 ans.

Le 13 *avril*. Ordonnance du Roi, qui licencie l'Ecole polytechnique.

Le 27 *avril*. Le budget est adopté par la chambre des Pairs. Il est fixé pour les recettes ordinaires, à 570,454,940 fr., et pour les recettes extraordinaires, à 269,140,721 fr. Total, 839,595,661 fr. Pour les dépenses ordinaires, à 548,252,520 fr., et pour les dépenses extraordinaires, à 290,800,000 fr. Total des dépenses, 839,052,520 fr.

Le 28 *avril*. Une ordonnance du Roi porte que la session de 1815 de la chambre des pairs et de la chambre des députés est et demeure close.

Le 2 *mai*. Mariage de la princesse Charlotte d'Angleterre avec le prince Frédéric de Saxe-Cobourg. (V. le 6 *nov*. 1817.)

1816.

Le 4 *mai*. Un mouvement insurrectionnel éclate à Grenoble et aux environs.

Le 8 *mai*. Loi qui abolit le divorce.

Le 17 *juin*. Le mariage de Mg^r^. le duc de Berry avec la princesse Marie-Caroline-Thérèse des Deux-Siciles, a été célébré à Paris, à l'église Notre-Dame.

Le 24 *juillet*. Ordonnance du Roi, qui institue un aumônier près de chaque régiment et légion.

Le 29 *août*. Armistice entre le Dey d'Alger et l'amiral Exmouth, après le bombardement et le combat qui a eu lieu le 27.

Le 4 *septembre*. Ordonnance du Roi, qui rétablit l'Ecole polytechnique.

Le 5 *septembre*. Ordonnance du Roi, qui dissout la chambre des députés, la réduit à 258 membres, réunit les Colléges électoraux au 25 septembre suivant, et fixe au 4 novembre de la même année l'ouverture de la session de 1816.

Le 30 *octobre*. Mort de Frédéric, roi de Würtemberg, âgé de 62 ans; son fils Guillaume, né le 27 septembre 1781, lui succède.

Le 5 *novembre*. Ouverture d'une nouvelle session de la chambre des députés.

Le 10 *novembre*. Mariage de l'Empereur d'Autriche avec Charlotte-Auguste, Princesse de Bavière, née le 8 février 1792.

Le 16 *novembre*. Mort de Ginguené, membre de l'Institut; il étoit âgé de 68 ans.

Le 27 *novembre*. Ordonnance du Roi, qui établit un nouvel ordre des cinq séries pour le renouvellement de la chambre des députés, dans les 90 départemens.

Le 19 *décembre*. Mort de M. Garran de Coulon, membre de l'Institut; il étoit âgé de 72 ans.

1817.

Le 14 *janvier*. Mort du célèbre musicien Monsigny; il étoit âgé de 87 ans.

Le 24 *janvier*. Ordonnance du Roi, qui nomme M. de Serre, président de la chambre des députés.

1817.

Le 4 *février*. Mort du marquis de Ximenès, poëte, âgé de 91 ans.

Le 5 *février*. Loi sur un nouveau mode d'élections, portant que tout Français, âgé de 30 ans accomplis, et payant 300 fr. de contributions directes, est appelé à exercer les fonctions d'électeur, et que tous ceux qui en paient mille, sont éligibles. Il n'y a qu'une assemblée électorale par département.

Le 10 *février*. Les plénipotentiaires des Puissances étrangères déclarent, qu'à compter du 1.er avril prochain, la réduction de l'armée d'occupation sera de 30,000 hommes.

Le 12 *février*. Loi sur la liberté individuelle.

Le 28 *février*. Loi sur les journaux, portant que les journaux et écrits périodiques ne pourront paroître qu'avec l'autorisation du Roi, jusqu'au 1.er janvier 1818.

Le 26 *mars*. La session des chambres de 1816 est et demeure close. Le budget, pour 1817, a été fixé à 1,069,260,258 fr. pour les recettes, et à la même somme pour les dépenses.

Le 9 *avril*. Ordonnance du Roi, qui supprime les secrétaires-généraux de préfectures.

Le 12 *avril*. Mort de M. Messier, savant astronome; il étoit âgé de 87 ans.

Le 10 *mai*. Mort du Cardinal Maury, né à Valréas le 26 juin 1746.

Le 28 *mai*. Mort de Dom Chaudon, auteur d'un dictionnaire historique, qui a eu beaucoup d'éditions, et de plusieurs autres ouvrages; il étoit âgé de 80 ans.

Le 8 *juin*. Un mouvement insurrectionnel éclate à Lyon et dans les environs.

Le 10 *juin*. Traité conclu à Paris entre LL. MM. l'Empereur d'Autriche, les Rois d'Espagne, de France, d'Angleterre, de Prusse et l'Empereur de Russie, afin de déterminer, pour l'accomplissement du 99.e article de l'acte du Congrès, la réversion des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, après la mort de S. M. l'Archiduchesse Marie-Louise, à S. M. l'Infante d'Espagne Marie-Louise, à son fils l'Infant Don Charles-Louis,

1817.

et à sa descendance masculine en ligne directe masculine.

Le 22 *juin*. Mort de M. Choiseul-Gouffier, ancien ambassadeur, et auteur du Voyage pittoresque en Grèce; il étoit âgé de 65 ans.

Le 1.er *juillet*. Mort de M. Delametherie, savant physicien.

Le 13 *juillet*. La Duchesse de Berry accouche d'une Princesse à qui on donne le nom de Louise-Isabelle d'Artois, Mademoiselle. Elle meurt le lendemain de sa naissance.

Le 14 *juillet*. Mort de Mme. de Staël, fille de M. Necker, connue par plusieurs ouvrages estimés; elle étoit âgée de 53 ans.

Le 20 *juillet*. Mort de M. Suard, secrétaire perpétuel de l'Académie Française; il étoit âgé de 85 ans.

Le 29 *juillet*. Ordonnance du Roi, qui supprime les corps des inspecteurs aux revues et commissaires des guerres, et les remplace par un corps d'administrateurs, sous la dénomination d'*intendans militaires, sous-intendans*, etc.

Le 5 *août*. Ordonnance du Roi, sur les officiers en non activité.

Le 6 *août*. Mort de M. Dupont de Nemours, membre de l'Institut, âgé de 78 ans; il est mort en Amérique.

Le 13 *août*. Ordonnance du Roi, portant amnistie pleine et entière, accordée à ceux qui ont été poursuivis correctionnellement ou condamnés à des peines correctionnelles pour des délits auxquels la rareté des subsistances a pu les entraîner depuis le 1.er septembre 1816 jusqu'à ce jour.

Le 28 *août*. Traité conclu à Paris, entre le Roi de France et celui de Portugal, qui stipule la remise de la Guiane à la France dans les trois mois du traité.

Le 10 *septembre*. Ordonnance du Roi, qui réunit l'ordre des avocats aux Conseils, et le collége des avocats à la Cour de cassation, sous la dénomination d'*ordre des avocats aux Conseils du Roi et à la Cour de cassation*; le nombre en est fixé irrévocablement à soixante.

1817.

Le 20 *septembre*. Premier essai du nouveau mode d'élections suivant la loi du 5 février 1817.

Le 3 *octobre*. Le Dey d'Alger Omar-Pacha est étranglé par ses sujets. Aly-Hodja lui succède.

Le 4 *octobre*. M. Letourneur de la Manche, ancien membre du Directoire, meurt à Laecken, près Bruxelles.

Le 18 *octobre*. Mort de M. Méhul, célèbre musicien.

Le 28 *octobre*. Le Roi pose la première pierre du piedestal de la statue équestre de Henri IV sur le terre-plain du Pont-Neuf.

Le 5 *novembre*. Ouverture des Chambres.

Le 6 *novembre*. Mort de Charlotte-Auguste, fille du Régent d'Angleterre, née le 7 janvier 1796, et mariée au prince de Saxe-Cobourg. (V. 2 *mai* 1816.)

Le 8 *novembre*. La Guiane française rentre sous la domination du Roi.

Le 18 *novembre*. Mort de M. Clavier, savant helléniste, âgé de 52 ans.

Le 27 *novembre*. Mort du P. Elysée (Marie-Vincent Tolochon), chirurgien de S. M. Louis XVIII. Il étoit âgé de 64 ans.

1818.

Le 5 *février*. Mort du duc de Sudermanie, Charles XIII, roi de Suède, né le 7 octobre 1748. Bernadotte, âgé de 53 ans, élu Prince royal le 21 août 1810, lui succède sous le nom de Charles-Jean (Charles XIV).

Le 7 *février*. Mort de M. Visconti, célèbre antiquaire, âgé de 66 ans.

Le 5 *mars*. Mort de M. Treneuil, poëte élégiaque.

Le 10 *mars*. Loi sur le recrutement de l'armée en France.

Le 20 *mars*. Incendie de l'Odéon. Une ordonnance du Roi, du 25, porte que la salle sera reconstruite sur son emplacement, et que l'Odéon continuera à être une annexe de la Comédie française.

Le 25 *mars*. Loi sur les élections, portant que tout député, au jour de son élection, devra avoir 40 ans accomplis, et payer 1000 fr. de contributions.

1818.

Le 29 *mars*. Mort d'Alexandre Péthion, président de la république d'Haïti (Saint-Domingue).

Le 23 *avril*. Mort de M. Philippon-la-Madelaine, littérateur, âgé de 84 ans.

Le 13 *mai*. S. A. S. le Prince de Condé, né à Chantilly le 19 août 1736, meurt à Paris.

Le 13 *mai*. M. Coupé (de l'Oise), littérateur, meurt à Paris, à l'âge de 85 ans.

Le 16 *mai*. La session de 1817 des Chambres est et demeure close. Le budget pour 1818 est fixé, pour les recettes, à 1,098,362,693 fr., et à la même somme pour les dépenses.

Le 21 *mai*. Mort de S. A. S. Madame Françoise-Louise-Caroline d'Orléans, duchesse de Montpensier, née à Twickénam en 1816.

Le 29 *juillet*. Mort de M. Monge, profond géomètre et grand chimiste; il étoit né le 17 mai 1746.

Le 14 *août*. Mort de M. Millin, savant antiquaire, et rédacteur-éditeur du Magasin Encyclopédique; il étoit âgé de 58 ans.

Le 25 *août*. Inauguration de la statue de Henri IV, sur le Pont-Neuf (V. le 28 *octobre* 1817). Cette statue équestre, en bronze, est l'ouvrage de M. Lemot; elle a coûté 337,860 fr.

Le 26 *août*. 80,000 hommes des classes de 1816 et 1817 sont appelés au recrutement de l'armée.

Le 13 *septembre*. La Duchesse de Berry accouche d'un fils mort en naissant. Cet enfant a été baptisé sans être nommé.

Le 9 *octobre*. Le duc de Richelieu signe, au Congrès d'Aix-la-Chapelle, une convention avec les plénipotentiaires des Puissances étrangères, d'après laquelle l'armée d'occupation aura quitté la France au 30 novembre suivant.

Le 18 *octobre*. Mort de M. Bertrand de Moleville, ancien ministre de la guerre sous Louis XVI, né en 1744.

Le 25 *octobre*. Mort de S. Em. le cardinal Cambacérès, âgé de 62 ans.

1818.

Le 28 *octobre*. Mort de M. le duc de Feltre, maréchal de France, ancien ministre de la guerre, né à Landrecies le 17 octobre 1765.

Le 1.er *novembre*. Mort de Jean-Job Aymé, ancien député au Corps législatif, âgé de 63 ans; il est mort à Bourges.

Le 17 *novembre*. Mort de Sophie-Charlotte, princesse de Meklenbourg-Strélitz, reine d'Angleterre, née le 19 mai 1744.

Le 8 *décembre*. Le prince Charles-Louis-Frédéric, grand-duc de Bade, est mort, âgé de 33 ans, des suites d'une hydropisie de poitrine, après 8 ans de règne; le prince Louis-Guillaume-Auguste lui a succédé.

Le 10 *décembre*. Ouverture de la session des Chambres.

Le 18 *décembre*. Ordonnance du Roi, qui nomme M. Ravez, président de la Chambre des députés.

Le 26 *décembre*. Mort de Marie-Isabelle-Françoise, infante de Portugal, reine d'Espagne, née le 19 mai 1797.

Le 29 *décembre*. Ordonnance du Roi, qui accepte la démission de M. le duc de Richelieu, président du Conseil des ministres; de M. Lainé, ministre de l'intérieur; de M. Molé, ministre de la marine, et de M. Roi, ministre des finances; et qui ensuite nomme M. le marquis Dessolles, ministre des affaires étrangères, président du Conseil des ministres; M. Deserre, garde-des-sceaux, ministre de la justice; M. le comte de Cazes, ministre de l'intérieur; M. le baron Portal, ministre de la marine; M. Louis, ministre des finances. Le ministère de la police est supprimé.

Le 30 *décembre*. Ordonnance du Roi, relative à l'organisation des quatre compagnies des gardes-du-corps.

1819.

Le 4 *janvier*. Mort de Marie-Thérèse de Parme, ancienne reine d'Espagne, épouse de Charles IV, née le 9 décembre 1751, et morte à Rome. Elle avoit été mariée le 4 septembre 1765. Elle a eu de ce mariage trois princes et trois princesses; 1.° le roi d'Espagne, Fer-

dinand VII, né en 1784; 2.° l'infant Don Carlos, né en 1788; 3.° l'infant Don François de Paule, né en 1794; 4.° la reine actuelle de Portugal, née en 1775; 5.° la reine d'Etrurie, duchesse de Lucques, née en 1782; 6.° et la princesse héréditaire de Naples, née en 1789.

Le 9 *janvier*. Mort de Catherine Paulowna, sœur de l'empereur de Russie, reine de Würtemberg, née le 22 mai 1788; mariée en premières nôces au prince Pierre-Frédéric-George de Holstein-Holdembourg; elle devint veuve le 27 décembre 1812, après en avoir eu deux enfans; et fut mariée, le 24 janvier 1816, au prince royal Guillaume, aujourd'hui roi de Vürtemberg; elle n'a laissé que deux jeunes princesses.

Le 12 *janvier*. Mort de l'abbé Morellet, membre de l'Institut, âgé de 92 ans.

Le 12 *janvier*. La Cour de France prend le deuil pour la mort de S. A. R. la princesse Elizabeth de Saxe, tante du roi de Saxe régnant. Elle étoit âgée de 82 ans et neuf mois, étant née le 9 février 1736.

Le 13 *janvier*. Ordonnance du Roi, qui ordonne l'exposition périodique des produits des manufactures et fabriques françaises. Cette exposition aura lieu à des époques qui seront déterminées, mais dont les intervalles n'excéderont pas quatre années. Celle de 1819 est fixée au 25 août.

Le 19 *janvier*. Mort de M. François Hue, premier valet-de-chambre du Roi, auteur des *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI*. In-8.°

Le 20 *janvier*. Mort de Charles IV, ancien roi d'Espagne, né le 12 novembre 1748. Il est mort seize jours après la reine son épouse.

Le 28 *février*. Mort (à Paris) de M. Moreau de Saint-Mery, ancien conseiller d'Etat, ancien ministre à Parme, âgé de 69 ans.

Le 5 *mars*. Ordonnance du Roi, qui nomme 61 nouveaux pairs.

Le 11 *mars*. Mort du comte Regnault de Saint-Jean-d'Angely, à l'instant de sa rentrée en France.

1819.

Le 23 *mars*. Kotzebue, littérateur allemand distingué, est poignardé, dans son domicile à Manheim, par un nommé Charles Sand.

Le 28 *avril*. 40,000 hommes, de la classe de 1818, sont appelés au recrutement de l'armée.

Le 1.er *mai*. La Cour de Bruxelles condamne à plusieurs années de prison cinq individus accusés d'avoir formé un complot contre l'empereur de Russie.

Le 5 *mai*. Mort de l'abbé Jacques Morelli, savant bibliographe, bibliothécaire à Venise, âgé de 74 ans.

Le 17 *juin*. Loi relative au réglement définitif des budgets de 1815, 1816 et 1817, puis à la rectification provisoire de celui de 1818. D'après cette loi,

Les crédits de l'exercice de 1815 sont fixés à . .	798,590,859 f.
Les recettes de la même année sont arrêtées, au 31 décembre 1818, à la même somme de .	798,590,859
Les crédits de l'exercice 1816 sont fixés à	895,577,205
Les recettes de la même année sont arrêtées pour les administrations financières, au 1.er janvier 1818, et pour les autres recettes au 31 décembre de ladite année, à la même somme de	895,577,205
Les crédits de l'exercice de 1817, sont fixés à . .	1,036,810,583
Les recettes de la même année sont arrêtées, pour les administrations financières, au 1er. janvier 1818, et pour les autres recettes au 31 décembre de ladite année, à la somme totale de.	1,121,808,379
De cette somme ne sera applicable au susdit service de 1817, que la somme de	1,036,810,583

NOTA. On a alloué pour le budget de 1817, des dépenses faites au-delà des crédits fixés par la loi du 25 mars 1817, des sommes dont le montant est de 38,195,790 fr.

Les crédits et les recettes de 1818 ne sont pas encore arrêtés; on a seulement accordé sur ce budget de 1818 au-delà des crédits fixés par la loi du 15 mai de la même année, des supplémens dont le montant se porte à la somme de 57,064,667 fr.

Loi qui, abrogeant les articles 726 et 912 du Code civil, supprime le droit d'aubaine; en conséquence, les étrangers auront le droit de succéder, de disposer et de recevoir de la même manière que les Français, dans toute l'étendue du royaume.

Le 17 *juillet*. Loi relative au budget général de 1819.

1819.

Dette consolidée et amortissement	227,997,123 f.
DÉPENSES ET SERVICES.	
Liste civile et famille royale.	34,000,000
Ministère de la justice	17,460,000
Ministère des affaires étrangères	7,850,000
Ministère de l'intérieur	102,700,000
Ministère de la guerre.	184,750,000
Ministère de la Marine et des Colonies	45,200,000
Ministère des finances.	249,559,000
Total de la dépense pour 1819. . .	869,316,123

Nous n'ajoutons pas à ce total les dépenses de l'instruction publique montant à 1,789,352 fr., ni celles de la direction des poudres et salpêtres montant à 3,290,500 fr., formant un total de 5,079,852 fr., parce que ces articles portés en ordre de dépenses le seront aussi en recettes.

DÉSIGNATION DES REVENUS DE L'ÉTAT ; produits bruts présumés.

Produits affectés à la dette constituée.			
Enrégistrement, timbres, domaines	165,384,000 f	183,694,000 f	
Bois	18,310,000		
Douanes	65,013,000	113,013,000	
Sels	48,000,000		
Produits affectés aux dépenses générales de l'État.			886,355,150 f
Excédent éventuel des produits ci-des.	0		
Contributions indirectes	190,000,000	127,460,000	
Postes	22,000,000		
Loteries	15,000,000		
Retenues sur les traitemens.	8,400,000	20,188,150	
Produits divers . . .	11,788,150		
Contributions directes		342,000,000	

Si l'on ajoutoit au total des recettes présumées les	5,079,852 f
pour l'instruction publique et les poudres et salpêtres, le total de toutes les recettes iroit à	891,435,002
Et en ajoutant la même somme au total des dépenses ci-dessus, le montant en est de	874,595,975

Le 17 *juillet.* Ordonnance du Roi, qui déclare que la session de 1818 de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés est et demeure close.


Digitized by Google